

**P. Juan V. GONZALEZ CARRERA ss.cc.**

**LE PÈRE COUDRIN  
LA MÈRE AYMER  
ET LEUR COMMUNAUTÉ**

**Etudes Picpuciennes N° 8**

**ROME 1978**

\*\*\*\*\*

**PRÉSENTATION**

Nous offrons à la Communauté un travail auquel, pour diverses circonstances, nous n'avons pas apporté toutes les retouches de forme que nous aurions désirées. Bien que nous ayons toujours jugé superflu de s'évertuer à gagner les lecteurs à l'amour de l'histoire, parce que nous sommes partis de la supposition que nous servions un intérêt déjà existant, il nous aurait plu de présenter le fruit de nos recherches avec tant de charme que la lecture en devînt aisée et agréable.

Si nous n'y sommes pas arrivé, nous avons du moins essayé de rendre la masse de l'information accessible à tous et chaque renseignement historique facile à trouver. A cette fin nous avons fait un index des matières un peu minutieux, et un autre alphabétique, qui puisse servir non seulement à trouver les noms de personnes et de lieux, mais qui offre aussi un minimum de données, facilitant une meilleure compréhension de l'histoire.

Lorsqu'à la fin de 1970, le P. Général Jean Scheepens demanda à la Commission Historique de rester à Rome pour voir comment livrer à la Communauté ce qu'on avait découvert dans les Archives à l'occasion de la Règle de Vie, nous avons pensé que la tâche serait moins longue. Nous avons pu l'achever cependant, grâce à la collaboration que la Communauté nous a prêtée de mille manières, en commençant par la patience du P. Général, qui ne nous a à aucun moment mis des limites de date ni pressés de faire vite. Nous avons une dette particulière de gratitude envers le P. Archiviste Général, Amèrigo Cools, qui nous a offert à tout moment une assistance technique précieuse. Et nous ne saurions oublier les PP. Fabiàn Pérez del Valle et Fernando Abalos Murillo qui ont eu la patience d'examiner minutieusement le manuscrit, nous ont aidé de leurs conseils, de leurs critiques fraternelles, et soutenu de leur encouragement. Durant tant d'années de recherche, l'aide de la Province de France nous a été précieuse, en particulier celle du Père Alban Le Gargean.

Un souvenir très spécial à la mémoire du cher P. Médard Jacques, qui ne fut pas seulement à la Commission le parfait Compagnon de travail, mais le maître en la science de la recherche historique et l'exemple dans l'amour de l'Eglise qu'il sentait palpiter dans la Communauté et à laquelle il consacra toute sa ténacité. Enfin notre plus sincère merci à Sœur M. Milagros Arbàizar ss.cc., pour sa contribution de valeur.

Rome, Fête du Sacré-Coeur, 2 Juin 1978.

P. Juan V. GONZALEZ CARRERA ss.cc.

\*\*\*\*\*

Préliminaires

1 ère Partie: LE CADRE DES FAITS

2ème Partie: AU SERVICE DE DIEU ET DE L'HOMME

3ème Partie: LA VIE DE COMMUNAUTÉ

4ème Partie : LA VIE DE FOI DE LA COMMUNAUTÉ

\*\*\*\*\*

*Observation : la pagination est celle de la traduction française du travail du P. J.V. Gonzalez*

INDEX

PRÉLIMINAIRES	1
Chapitre I: UN COUP D'OEIL AUX ARCHIVES	3
1- Ecrits du P. Coudrin	3
2- Ecrits de M. Aymer	5
3- Ecrits de Sr Gabriel de la Barre	8
4- Ecrits d'Hilarion Lucas	10
-Curriculum	10
-Principales oeuvres	14
5- Documents de Curie	17
6- Autres auteurs	17
Chapitre II: LA BIBLIOTHÈQUE PRIMITIVE	18
Chapitre III: L'ITINÉRAIRE DE NOTRE ENQUÊTE	19
1- Le cadre des faits	19
2- Au service de Dieu et des hommes	20
3- La vie de communauté	20
4- La vie de foi de la communauté	20
Notes	21

**PREMIÈRE PARTIE**

LE CADRE DES FAITS

CHAPITRE I: LE PRÊTRE PIERRE COUDRIN	I, 1
1- La première éducation	1
2- A l'Université de Poitiers	2
3- Les États généraux de 1789	4
4- Les ordres majeurs	5
5- En pleine lutte	7
6- Prêtre	9
Notes	11a
CHAPITRE II: LA COMMUNAUTÉ DU P. COUDRIN ET DE LA M. AYMER	I, 12
A- PREMIÈRE PÉRIODE (1792-1802)	12
1- La Motte	13
2- Sous la Terreur	16
3- Rue d'Oléron	19
4- Mademoiselle Aymer	20
5- Les premiers pas	23
6- L'approbation diocésaine	26
7- Monseigneur de Chabot	29
Notes	31
B- DEUXIÈME PÉRIODE (1802-1817)	I, 34
1- La première expansion: 1802-1809	35
2- Une pause: 1809-1814	38
3- Les yeux tournés vers Rome	40

	Notes	47
C- TROISIÈME PÉRIODE (1817-1826)		I, 49
1- La grande désillusion: 1817-1820		49
2- Nouveaux Horizons: 1820-1824		63
3- L'ultime élaboration des Constitutions: 1819-24		65
a) Chapitre de 1819		65
b) Chapitre général de 1824		68
c) Voyage du Fondateur à Rome en 1825		71
	Notes	72
D- QUATRIÈME PÉRIODE (1826-1840)		I, 74
1- Les Missions Etrangères (1826-1828)		74
2- La fermeture des collèges: 1828-1830		78
3- La Révolution reparaît. -Missions à Smyrne et à Boston: 1830-34		81
4- Le Fondateur revient à Picpus.- Mort des Fondateurs: 1833-37		83
5- Mgr BONAMIE, Sup. Gén. - Refonte des Constitutions: 1837-40		85
	Notes	90
<b>DEUXIÈME PARTIE</b>		
AU SERVICE DE DIEU ET DE L'HOMME		II, 1
CHAPITRE I: LE ZÈLE DU P. COUDRIN ET DE SES DISCIPLES		II, 3
1- Le zèle et son importance		3
2- L'Oeuvre de Dieu		5
3- Le courage		9
4- Au service de l'homme		11
	Notes	12
CHAPITRE II: ENSEIGNEMENT ET ÉDUCATION DE LA JEUNESSE		II, 14
1- Première Epoque : Poitiers, 1794-1802		14
a) L'immensité		14
b) La Grand'Maison		15
2- Deuxième Epoque: 1802-1817		18
a) L'enseignement en France		18
b) Diffusion géographique		19
c) Le personnel		22
d) Les effectifs scolaires		23
e) L'esprit et les méthodes		24
f) Les relations avec les autorités		25
g) Le financement		26
3- Troisième Epoque: 1817-1826		27
a) nouvelles fondations		28
b) le personnel		28
d) les effectifs scolaires		29
e) les méthodes et les programmes		29
f) les relations avec les autorités		29
g) le financement		32
4- Quatrième Epoque: 1826-1840		33
	Notes	39
CHAPITRE III: LA FORMATION DU CLERGÉ		II, 41

A- Deuxième Epoque: 1802-1817	41
a) Les petits séminaires	42
b) Les grands séminaires	44
1°- Mende: 1802-1804	44
2°- Sées: 1806-1809	44
3°- Cahors: 1805-1818	45
4°- Le séminaire de Picpus	46
B- Troisième Epoque: 1817-1826	47
a) Le grand séminaire de Picpus: 1817-1826	47
b) Le grand séminaire de Tours: 1819-1826	49
C- Quatrième Epoque: 1826-1840	49
a) Le grand séminaire de Picpus	49
b) Le séminaire de Tours	50
c) Le séminaire de Rouen: 1829	50
Notes	51
CHAPITRE IV: LE MINISTÈRE SACERDOTAL	II, 52
1- Première Epoque: 1792-1801	52
2- Deuxième Epoque: 1802-1817	54
3- Troisième Epoque: 1817-1826	56
4- Quatrième Epoque: 1826-1840	56
Notes	58
CHAPITRE V: LES MISSIONS DIOCÉSAINES	II, 59
1- Vocation missionnaire de la Congrégation	59
2- Les Missions sous la Restauration	61
3- Le P. Coudrin ouvre les Missions de Troyes	63
4- La campagne missionnaire de l'hiver 1820-1821	64
a) Bouilly	64
b) Essoyes-Landreville	67
5- Les Missions de Troyes à partir de l'automne 1821	72
a) Campagne 1821-1822	72
b) Campagne 1822-1823	73
c) Campagne 1823-1824	75
d) Campagne 1824-1825	75
e) Campagne 1825-1826	75
f) Campagne 1826-1827	76
6- Les Missions de Rouen	77
Conclusion générale sur les Missions diocésaines	79
Notes	80
CHAPITRE VI: LES MISSIONS EXTÉRIEURES	II, 81
1- Les Missions de l'Océanie Orientale	82
a) Premier projet et décision	82
b) Préparation du 1er voyage: 1825-1826	84
c) de Bordeaux à Honolulu	90
d) Premiers pas des Missionnaires aux Iles Hawaii	94
e) Premières bases de la Mission catholique	97
f) Le creuset de la persécution	100
g) Cinq ans en Californie	104
h) L'Océanie du Sud-Est	107
i) Valparaiso- Gambier	111

j) Du sacrifice du P. Bachelot à la libération	129
2- Babylone et Smyrne	135
3- Nouveau-Brunswick (Etats-Unis)	143
Notes	146

## TROISIÈME PARTIE

### LA VIE DE COMMUNAUTÉ

Introduction	III,1
Notes	4

#### CHAPITRE I: LE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTÉ

1- Composition du Personnel	5
2- Nombre et Croissance de la Communauté	6
3- La pastorale des vocations	11
4- Provenance du personnel	15
5- Distribution géographique	17
6- Relations de famille dans le personnel	19
7- Maladie, médecine et mort	20
Notes	21

#### CHAPITRE II: CONSTRUCTION DE LA COMMUNAUTÉ

1- Conscience de l'unité	24
2- L'idéal évangélique de fraternité	26
3- Rapports entre les branches	33
4- L'épreuve des défections et des conflits	35
Notes	41

#### CHAPITRE III: LES PRINCIPALES OBSERVANCES

1- L'Adoration perpétuelle	45
2- Le Silence	47
3- Le Règlement de Vie commune	49
4- Les pratiques de la Trappe	51
5- La lecture spirituelle et l'oraison	52
6- La lecture de la Sainte Ecriture	54
7- Le Chapitre de Culpes	55
8- Logement et nourriture	57
9- L'habit de la Congrégation	58
Notes	61

#### CHAPITRE IV: LA LITURGIE DE LA COMMUNAUTÉ

1- Le Cérémonial	63
2- Fêtes et Offices propres	64
3- Les Petits Offices des Sacrés-Coeurs	65
4- Le Chant du "Salve"	66
Notes	68

#### CHAPITRE V: LA LÉGISLATION DE LA COMMUNAUTÉ

1- La Règle de Saint Benoît	70
2- Les Constitutions de 1817	75
3- Chapitre général de 1819	85

4- Chapitre général de 1824. Constitutions de 1825	90
5- Les Constitutions de 1840	96
Notes	99
<b>CHAPITRE VI: L'EXERCICE DE L'AUTORITÉ</b>	<b>III, 102</b>
1- Rapport de gouvernement du P. Coudrin et de M. Aymer	103
2- Caractéristiques du gouvernement du P. Coudrin	107
3- Conseils de gouvernement de M. Aymer	117
<b>QUATRIEME PARTIE</b>	
<b>LA VIE DE FOI DE LA COMMUNAUTE</b>	
Introduction	IV, 1
<b>CHAP. I - DIEU DANS LA FOI DE LA COMMUNAUTE</b>	<b>7</b>
1- Recours au Maître de l'Histoire	9
2- Les attributs de la Providence	11
3- Attitudes de la Communauté face à la Providence	16
4- La pensée de M. Aymer et des Chroniqueurs	19
5- L'influence des lectures	22
- St François de Sales	24
- P. Lejeune	25
- Bossuet	26
6- Bref résumé	27
Notes	27
<b>CHAP. II - L'EGLISE ET LA CONGREGATION DANS LA FOI DE LA COMMUNAUTÉ</b>	<b>29</b>
1- La position d'Église du P. Coudrin	29
2- Expérience de l'Église pendant la Révolution	32
3- Etre "utiles à l'Église" avec grande modestie	33
4- La Communauté veut "retracer" les quatre âges du Christ	37
a) La série des textes	39
b) Remarques sur le texte 18	43
c) Le contenu du texte 18	47
- Conception bérullienne	49
- Les diverses vocations	50
- Conclusions	50
5- Le Patron et les Saints protecteurs	51
- St Joseph, Patron de la Congrégation	51
- Les quatre Saints Protecteurs	53
<b>APPENDICE : La Communauté et le voeu de Louis XVI</b>	<b>55</b>
Notes	57
<b>CHAP. III - LA DÉVOTION AUX SACRES COEURS</b>	<b>61</b>
1- Signification du mot dévotion	61
2- La dévotion au Sacré Coeur en France avant 1789	64
- Paray-le-Monial	65
- St Jean Eudes	68
- Quelques contemporains du P. Eudes	70
- Après Paray-le-Monial	73
3- La dévotion aux Sacrés Coeurs à Poitiers au seuil de la Révolution	78

4- La Communauté du P. Coudrin et la dévotion aux Sacrés Coeurs	81
5- Signification des Sacrés Coeurs dans la foi de la Communauté	84
a) Au creuset de la tribulation	86
b) Le Coeur du Bon Dieu	89
c) Le Coeur du Serviteur	90
d) Le Coeur de Jésus source de la grâce	91
e) Le Coeur de Jésus refuge de la Communauté	91
f) Par Marie et avec Marie	92
6- Manière communautaire de vivre la dévotion aux Sacrés Coeurs	94
Notes	95

#### CHAP. IV - LA PROFESSION RELIGIEUSE

DANS LA FOI DE LA COMMUNAUTÉ	99
1- La recherche de la perfection et le chemin du service	100
2- La formule des voeux	103
3- Les Sacrés Coeurs et la formule des voeux	107
- Le Coeur de Jésus	109
- Le Coeur de Marie	110
4- La Profession comme Consécration aux Sacrés Coeurs	111
5- La Profession comme Sacrifice	114
6- Les Voeux de Pauvreté, Chasteté et Obéissance	120
- Le Voeu de Pauvreté	123
- Le Voeu de Chasteté	129
- Le Voeu d'Obéissance	131
Notes	135

#### CHAP. V - L'ADORATION PERPÉTUELLE

DANS LA FOI DE LA COMMUNAUTÉ	139
1- L'Adoration en France avant la Révolution	139
2- L'Adoration dans les écrits du P. Coudrin	142
3- Notre sélection de textes sur l'Adoration	144
- Les "Avis sur l'Adoration" (texte 23)	150
- La conférence du P. Alexandre	153
4- L'Eucharistie et l'Adoration	153
5- L'Adoration, Ministère du Serviteur	158
a) Ministère d'Église	158
b) La Médiation du Serviteur	159
c) Exercice du Sacerdoce baptismal	160
d) Par Marie et avec Marie	161
6- L'Adoration dans la vie personnelle	161
7- La perpétuité	162
Notes	164

#### ANNEXE de documents.

\*\*\*\*\*

#### ABRÉVIATIONS

a,(ou art.)	Article.
ASSCC.	Annales de la Congrégation des Sacrés-Coeurs.
Arch.ss.cc.	Archives de la Maison Générale des Frères à Rome.

- ASP. Archives des Sœurs de Picpus (Archives de la Maison Générale des Sœurs des Sacrés-Coeurs, Rome).
- BM. Ecrits de la Bonne Mère. (On donne le N° de la collection constituée pour le Procès de béatification.)
- BP. Ecrits du Bon Père. (On donne le N° de la collection constituée pour le Procès de béatification.)
- Bremond Henri, "Histoire littéraire du sentiment religieux en France".  
Ch.Gén. Chapitre Général.
- Couturier I H.Couturier, "La Préparation des Etats Généraux de 1789 en Poitou". Etude historique du Droit. Poitiers 1909.
- Couturier II H.Couturier, "Une période électorale à Poitiers en 1789". Poitiers 1911.
- C.S.(ou C.Sp.) Cahiers de Spiritualité (spécialement le n° 10).
- CSR Constitutions, Statuts et Règles.
- Dans. (ou Dansette) Adrien Dansette, "L'histoire Religieuse de la France Contemporaine".
- FV. Ecrits de Sœur Françoise de Viart, 2ème Supérieure Générale des Sœurs des Sacrés-Coeurs.
- GB. Ecrits de Sœur Gabriel de la Barre, 2ème Professe de la Congrégation et chroniqueur. On donne les numéros marginaux de l'Original.  
Mém.I = Mémoires publiés dans les Annales 1962  
Mém.II (ou Ecr.Div.) = Mémoires inédits : 1802-1824.
- Godechot Jacques, "Les Institutions de la France sous la Révolution et l'Empire". Presses Universitaires de France. Deuxième Edition, Paris, 1968.
- HL. Ecrits de Hilarion Lucas, ss.cc. On donne les numéros marginaux de l'Original.  
Hist. Mis.OO. = Histoire des Missions de l'Océanie Orientale.  
Hist.Mis.Sand. = Histoire des Missions des Iles Sandwich.  
Mém. = Mémoires sur l'Histoire de la Congrégation.  
I, II, III, IV, = Mémoires présentés à Rome et publiés dans les ASSCC. de 1963.  
Qq. R.I = "Quelques Remarques sur le P. M.J." (1802)  
Qq. R.II = "Quelques Remarques sur le T.R.Père Marie-Joseph, Fondateur et Supérieur Général de l'Ordre des Zélateurs et Zélatrices de l'Amour des Sacrés-Coeurs" 1816.
- ID. Ecrits du P. Isidore David, 2ème Profès des Frères.
- Latr. A. Latreille, "L'Eglise Catholique et la Révolution Française". Editions du Cerf ("Foi vivante" 132) 1970.
- Leflon Jean, "La Crise Révolutionnaire 1789-1846; dans "Histoire de l'Eglise" de Fliche et Martin, Bloud et Gay. Paris 1951.
- LE. Livre des Emplois.
- Lestr. Lestra Antoine, "Le Père Coudrin, Fondateur de Picpus".
- Lyonnet Mgr., "Histoire de Mgr. d'Aviau du Bois-de-Sanzay, successivement archevêque de Vienne et de Bordeaux", 2 tomes, J.B. Pelagaud, Paris 1847.
- M.Calmet P. Martin Calmet, ss.cc.
- PAC. P. Amerigo Cools, "Répertoire des Sources de la Maison Généralice, concernant le Bon Père et son Temps". Rome 1968.
- PR. P. Patern Roué, ss.cc. Différents articles de recherche historique.
- RSB (ou R.de S.B.) = Règle de St. Benoît.
- Registre Registre des Chapitres, etc.
- Roux Marquis de Roux, "Histoire Religieuse de la Révolution à Poitiers et dans la Vienne" Lardanchet, Lyon 1952.
- S.G. Supérieur Général.



## PRÉLIMINAIRES

(Traduction du P. Jean-Yves Kerrien, ss.cc. + 30 juillet 1992)

[p.1] Les écrits de l'époque de la fondation conservés dans les archives des maisons généralices des Pères et des Sœurs des Sacrés-Coeurs (Picpus) forment une immense documentation, inédite en sa quasi totalité et relativement peu connue, les rares personnes qui ont pénétré dans la forêt de leurs manuscrits ayant emporté dans la tombe toutes ou la majeure partie de leurs connaissances.

Après avoir lu attentivement ces écrits, nous avons pensé que peut-être ce qui pourrait actuellement intéresser le plus la Congrégation, ce serait de se faire une vue générale sur tout le processus de sa fondation. Renonçant par conséquent à toute tentation monographique, nous avons tenté une synthèse de l'information totale recueillie dans la lecture de toute cette documentation qui embrasse le premier demi-siècle d'histoire de la Congrégation, et qui nous présente le tableau de la Communauté qui prit part avec le P. Coudrin et M. Aymer à l'œuvre de la création de leur famille religieuse.

Dans ces cinquante ans ce qui nous intéresse, c'est justement la première construction de la Communauté. Nous ne voudrions pas tomber dans le genre "histoire édifiante", en isolant les contenus spirituels de leur contexte humain ou en en sucrant l'exposé avec des épisodes qui puissent favoriser une piété bon marché.

Notre ambition est de fournir au lecteur les données nécessaires pour se faire un tableau documenté de la vie de foi à travers laquelle la Communauté mûrit la conscience de son charisme et en assumait la responsabilité dans l'Eglise en élaborant une réponse communautaire à l'appel de la Providence. En d'autres termes, nous voudrions offrir les éléments indispensables pour qu'on puisse capter l'essentiel de l'histoire de la fondation de la Congrégation.

A travers les biographies des Fondateurs et autres publications de divers genres et valeur, bien des éléments de l'histoire primitive sont parvenus à la connaissance de la Communauté actuelle. Néanmoins ils laissent l'impression d'être comme dispersés et sans liens entre eux. Les vies mêmes des Fondateurs, que nous ne songeons aucunement à refaire ici, ont beaucoup à gagner si nous les situons dans le contexte de la vie de la Communauté à la création de laquelle ils consommèrent leurs jours. On les appauvrit à les isoler, même si c'est sous prétexte de les glorifier. Plaise à Dieu qu'une meilleure connaissance de l'histoire communautaire ait pour résultat de les rehausser !

Cependant nous ne prétendons pas répondre à toutes les questions que posent une réalité si complexe et une période si longue. Comme lorsqu'il s'agit de restaurer une mosaïque ancienne, nous ne sommes pas arrivés à trouver tous les fragments, et honnêtement nous devons laisser beaucoup de vides d'information, parfois sur des points du plus haut intérêt. La hâte légitime d'offrir quelque chose après six ans de recherche nous presse de laisser beaucoup de blancs que nous aurions aimé combler. Mieux vaut présenter quelque chose d'inachevé que de ne rien présenter dans l'attente de l'achever, avec le risque de ne le faire jamais.

[p.2] Dans ces pages préliminaires nous avons rassemblé quelques renseignements qui nous semblent utiles pour la meilleure lecture de cette étude :

- I. Un coup d'œil aux Archives.
- II. La bibliothèque primitive.
- III. L'itinéraire de notre enquête

### [p.3] I. UN COUP D'OEIL AUX ARCHIVES.

Le P. Amerigo Cools, Archiviste Général de la Congrégation, a publié en 1968 un "Répertoire des Sources de la Maison Généralice concernant le Bon père et son temps." C'est

le meilleur guide pour entrer sans se perdre dans ce labyrinthe. Nous renvoyons à lui pour tout complément.

Ce que nous croyons le plus utile pour le moment, c'est de présenter cette documentation. Il nous semblerait peu raisonnable d'utiliser une masse énorme d'écrits, sans dire un mot sur leurs caractéristiques et, si possible, sur leur valeur et autorité.

Ne pouvant faire ici une étude systématique et complète, qui serait sans fin et nous ferait perdre de vue l'objectif que nous nous sommes proposé, nous nous bornerons à un rapide croquis des principaux ensembles. Pour le réaliser, nous avons choisi la classification par auteur, parce que, évidemment, c'est l'auteur qui conditionne le plus le document et contribue à déterminer, dans la plus grande mesure, ses qualités et son poids de témoignage.

## 1. Ecrits du Père Coudrin.

Il n'est pas nécessaire de dépenser beaucoup de mots pour démontrer l'importance des écrits du Fondateur en toute recherche qui prétend faire la lumière sur l'histoire des origines de la Congrégation créée par lui ou sur celle de son esprit. Il serait inutile d'en faire une description sommaire s'ils étaient imprimés et à la portée des lecteurs, mais malheureusement ce n'est pas le cas.

Du P. Coudrin on conserve un total d'environ 2.300 écrits différents, réunis dans la collection constituée pour la cause de béatification. Nous en défalquons les documents officiels - en tout quelque 120 - qui sont publiés quasi en totalité: "Circulaires" dans Annales 1960, "Suppliques, Mémoires, Notices et Notes", Annales 1963.(1)

Nous avons ensuite six sermons du Fondateur. L'un d'eux semble être du P. Dodain, son compagnon de courses pendant la Terreur et mort sur l'échafaud le 18 Avril 1794 (BP.2200). Est de lui-même certainement la petite "Oraison funèbre" - si elle mérite ce nom - prononcée en Avril 1818 à l'enterrement de Louis Aymer de la Chevalerie, frère de la Fondatrice (BP.2198).

Les quatre restants sont d'une époque bien antérieure, et deux certainement antérieurs à l'ordination sacerdotale. Le premier sur la "Communion Sacrilège" (BP.2201) a une date: il fut prêché à Coussay-les-Bois, sa paroisse, le 5 Septembre 1790, quand il était encore sous-diacre. Le second, sur la "béatitude de ceux qui souffrent" est daté d'ordinaire de 1791, à l'époque de St.Ustre. S'agissant d'un texte spirituel sur un thème si important, nous le publions en "annexe", ce qui nous dispense de plus d'explications. (Cf. 4e Partie)

[p.4] De 1794 est le troisième, sur "l'Impénitence Finale" (BP.2202b). On l'a cru antérieur à la mort de Robespierre, du fait qu'énumérant divers cas de mort tragique parmi les révolutionnaires, il ne nomme pas Robespierre, qui aurait certainement été un des cas les plus impressionnants. Malgré tout, vu les circonstances, il ne paraît pas vraisemblable qu'il se soit risqué à écrire, et par conséquent à confectionner un document qui l'eût mené à l'échafaud, si on l'avait découvert avant le 1er Août 1794, date à laquelle on sut à Poitiers la mort du despote. C'est une diatribe très violente contre les révolutionnaires, en tant que rebelles à la loi de Dieu et profanateurs de son culte (2).

Un dernier sermon "sur la Foi" (BP.2199) ne porte pas de date. Il semble être à situer entre 1794 et 1797. Pour l'importance du thème nous le publions intégralement en annexe {cf. 4ème Partie).

Il n'y a pas lieu de s'étonner que, surtout dans les deux premiers sermons, on sente la proximité de la classe de rhétorique et qu'ils suivent ponctuellement les canons du temps de Bourdaloue. Cela n'empêche pas cependant qu'on y perçoive, surtout à partir du deuxième, une orientation spirituelle très personnelle que son histoire ultérieure montrera profondément enracinée dans sa vie. Quoi qu'il en soit, ils ne sont pas un bon exemple de ce que fut, au témoignage unanime des documents, sa manière typique de prêcher à partir de la Terreur: "Il prêcha toujours d'abondance", dit Hilarion. "Il se mettait seulement en prière et Dieu lui inspirait ce qu'il devait dire." (3)

Les textes postérieurs ne sont pas écrits par lui, ce ne sont que des notes prises par ses religieuses et de leur fidélité nous n'avons pas de spéciale garantie (v.g.BP.2209).

Est aussi du Fondateur un "Règlement" très ancien, sûrement antérieur aux messages de 1800 de M. Aymer, et même à la connaissance de la "Règle dite de la Trappe", qui est de fin 1798. Il s'agit plus probablement du premier règlement des "Solitaires", ce qui le fait reculer à 1796-97. Vu son importance spirituelle et historique, nous le publions en annexe (cf. 4ème Partie).

La grande masse des écrits du P. Coudrin est formée de ses lettres. Certaines sont adressées à des membres du clergé et ne comptent pas dans la correspondance officielle; l'une ou l'autre à des laïcs, à des autorités civiles, à d'autres religieux; une bonne partie sont des lettres à diverses personnes de sa famille - quelque 147 -, mais la plus grande partie est constituée par les lettres adressées à ses religieux et religieuses.

Dans toutes ces lettres on ne trouve pas de spécimen de ce qu'on a coutume d'appeler "lettres de direction spirituelle" dans le style d'un François de Sales, par exemple. Moins encore révèlent-elles l'intention d'élaborer une certaine doctrine spirituelle, comme les lettres sur "l'Abandon" du P.Caussade.

Les lettres du P. Coudrin sont celles d'un apôtre actif à l'extrême, qui arrive à grand peine à soustraire à ses occupations quelques minutes fugitives pour envoyer à ses fils éloignés un mot de souvenir et d'affection plus que de gouvernement proprement dit. On dirait peut-être plus exactement que ce sont des "lettres de communion". Presque toutes sont adressées aux supérieurs, mais [p.5] presque toujours en songeant aux Communautés qui leur sont confiées. Et pour qu'il n'y ait pas de doute, il nomme d'ordinaire tous les membres de la communauté, envoyant à chacun un mot particulier (5).

Le style est familier et direct, spontané. N'y percent le moindre retour sur soi, ni la moindre complaisance en la phrase. Lui, qui systématiquement détruisit, pour raisons de prudence, la majeure partie de la correspondance reçue, il ne semble pas avoir soupçonné que ses lettres seraient conservées si méticuleusement. L'explication de cette conservation n'est pas seulement l'empressement à se documenter du P. Hilarion, mais avant tout la vénération unanime qu'avait pour lui la Communauté primitive, tant les frères que les sœurs. Il y a des lettres qui gardent encore la marque qu'elles ont été portées comme reliques sous les habits, peut-être dans l'espoir de guérir quelque infirmité.

Ces lettres, si dépouillées de toute valeur littéraire ou doctrinale, se révèlent précieuses quand on veut surprendre, comme à son insu, l'esprit qui les a dictées. A cet égard, et toujours prises dans leur ensemble, elles ont grand intérêt. Elles représentent un témoignage du charisme qui caractérise le P. Coudrin d'inspirer une communion fraternelle simple et cordiale. La Congrégation est née de là beaucoup plus que de l'organisation juridique ou d'une spiritualité académiquement très élaborée. Cette nette inspiration évangélique, sans concessions à la vanité humaine, sera le charme et à la fois la fragilité de sa famille religieuse (6)

## 2. Ecrits de M. Aymer.

Pour des motifs semblables à ceux que nous avons invoqués pour le P. Coudrin, sont importants les écrits de M. Henriette Aymer de la Chevalerie, et on les a conservés pour les mêmes raisons.

Dans la collection réunie pour le procès de béatification on compte 1529 écrits qui consistent presque en leur totalité en billets et lettres adressés soit au Fondateur, qui fut toujours son confesseur, soit à d'autres membres de la Communauté, particulièrement ses religieuses, surtout les supérieures.

Dès les débuts de sa "conversion", en 1794, s'ouvrirent pour elle les voies de la vie mystique; durant toute sa vie elle eut des phénomènes extraordinaires, comme des extases et des visions. Elle en rend compte sommairement et avec sobriété au P. Coudrin en quelques

"billets" en général très brefs, secs et nets, laissant transparaître la violence qu'elle eut à se faire pour les écrire. Dans le reste de sa correspondance jamais rien ne perce de ce secret de sa conscience (7).

Les "billets", au total moins de 40, sont presque tous antérieurs à 1805 et eurent pour origine l'exigence de mettre par écrit ses révélations que lui imposa le P. Coudrin peut-être dès les premiers mois de 1800. L'époque la plus féconde en ces billets paraît avoir été celle qui va du début de 1800 à la fin de 1801; le thème en est les intentions de Dieu sur la Communauté et ses destinées. Il faut faire remarquer qu'après cette époque elle n'a rien écrit, que nous sachions, sur ce thème, comme si elle l'avait épuisé et que les traits caractéristiques de la Communauté avaient été dès cette date, complets (8).

Viennent ensuite ses lettres; ont un intérêt spécial, celles adressées au Fondateur, quelque 180, presque toutes postérieures à 1820, c'est-à-dire au départ du P. Coudrin de Paris. Elles sont un témoignage de l'étroite amitié spirituelle qui unissait les Fondateurs; et il est bien regrettable qu'elles n'aient encore trouvé personne pour les étudier attentivement(9).

Avant d'aller plus loin, il faut remarquer que l'impression du lecteur d'aujourd'hui des écrits de M. Aymer, surtout de l'ensemble de sa correspondance avec ses religieuses, est la surprise devant la personnalité inattendue qui s'y révèle.

Habitué à connaître de la "Bonne Mère" quelques instruments de pénitence tout simplement horripilants, nous imaginons que dans ce corps torturé doit s'être réfugiée une âme tendue et sombre, insensible aux joies simples de la vie, et avec un complexe de culpabilité pour tout ce qui constituait sa vie sociale d'avant la Terreur. Grand est l'émerveillement qu'on éprouve quand on voit dessinée dans ces lettres une personnalité si décomplexée et qui a gardé toute la grâce et le charme, pour ne pas dire la "malice" qui firent d'elle le centre des salons de la noblesse de Poitiers sous l'Ancien Régime. De St.Antoine, St.Athanase dit quelque chose d'analogue: que ses nombreuses années de désert ne lui firent pas perdre la finesse aristocratique de ses manières. M. Aymer non plus ne perdit pas ses manières, ses écrits le disent (10) .

En lisant les originaux on acquiert la certitude qu'elle doit avoir eu une très mauvaise note d'orthographe dans ses cours de Sainte-Croix de Poitiers. Mais cela ne l'empêche pas de manier la plume avec une grâce et une aisance que Mgr.Trochu qualifie de "style Sévigné", et qui dissimulent à la perfection la vie mortifiée qu'elle menait et plus encore les continuelles communications de son expérience mystique (11).

Comme il est naturel, son attitude n'est pas la même avec les religieuses de sa génération et celles qui furent ses novices. Avec les premières elle montre une vraie pudeur à aborder les thèmes spirituels. Quand les circonstances l'obligent à le faire, elle dit toujours: "je me prêche moi-même" ou quelque chose d'approchant. Avec les secondes elle ne craint pas de leur donner des recommandations spirituelles quand le cas se présente, mais ce n'est pas fréquent. Rien ne paraît lui répugner autant que de se donner des airs de personne spirituelle et plus encore ce qu'elle appelle péjorativement "dévote", pour indiquer les personnes bigotes sur les bords.

La plus grande partie de ses lettres sont de gouvernement et surtout d'administration, car c'est elle, bien qu'il y ait une économe à Picpus, qui s'occupe des affaires. Elle écrit toujours au milieu d'un tourbillon d'activité: "Cinquante personnes ont passé dans ma chambre depuis que je vous écris - dit-elle à la Marquise de Guerry en 1821 - aussi Dieu sait ce que je vous mande" BM.824. Elle a à sa charge non seulement une grande communauté de religieuses mais aussi celle des religieux d'à côté à qui elle doit donner à manger, laver le linge et le raccommoier. Si l'on tient compte du fait qu'en 1820 les deux maisons totalisaient plus de 300 personnes et que les finances n'étaient pas brillantes, on comprend que M. Aymer ne peut abandonner un moment le soin du matériel (12) .

Pour faire plaisir à de si nombreux commensaux, parmi lesquels ne manquent pas les visiteurs d'importance, prêtres et évêques, elle n'hésite pas à se montrer gourmande : "J'ai reçu aussi une barrique de vin dont on n'a pas goûté encore. Je compte m'en rafraîchir le gosier et

puis le garder pour les grandes occasions". - "Je vous remercie de vos bons raisins, et en franche gourmande, je vous demande des truffes, si elles sont communes dans la saison." BM.1061,1062.

A son amie et confidente des premiers temps, Sr.Gabriel de la Barre, Supérieure de Poitiers, elle raconte ses peines et angoisses d'argent. C'est Sr.Gabriel l'administratrice des biens des religieuses du Poitou.

"Tâchez, ma très bonne, de voir bien vite pour la Girouardière, car véritablement avec tous les établissements qu'on nous propose et ceux que nous avons dans la misère, nous ne pouvons nous tirer sans argent. Tous les jours que Dieu nous donne, je suis dans la douleur pour tout cela. Je ne veux pas vous ennuyer plus longtemps de mes jérémiades, mais seulement vous dire de prier pour votre vieille mère." BM.605.

A Ludovine de la Marsonnière elle écrit en 1808 : "Ainsi va la vie; jusqu'au terme on vogue de soucis en soucis. La peine qu'on craint est presque toujours celle qui arrive; aussi l'amour de la Croix est un grand bien. Je désire que les vôtres soient de paille et que vous conserviez la force de porter celles de bronze". BM.328.

Sa sagesse de la vie trouve des formules qui approchent du proverbe, comme lorsqu'elle dit: "On espère toujours un peu de ce que l'on désire beaucoup." BM.302.

Pour qu'on ait une meilleure idée de ses lettres, nous en copions ici tout entière une qu'elle adresse à Sr. Alix Guyot, nouvelle Supérieure de la récente fondation de Mortagne en 1821 :

"Je n'ai point de vos nouvelles, ma chère Alix, ce qui m'ennuie beaucoup, car je suis inquiète de votre petite colonie. Je m'occupe de ce qui peut vous être indispensable. Ces jours ont été peu favorables en raison des fêtes qui ferment les boutiques. Tout est en l'air. Enfin j'espère pouvoir vous faire un petit envoi prochainement. Je crains que vous ne vous fatigiez ainsi que la bonne Simplicienne (la Prieure). Il faut faire vie qui dure, ainsi ménagez-vous. Les autres se portent bien, mais tâchez que la languissure ne les prenne pas. Tâchez aussi de maintenir la ferveur, la gaîté, la bonhomie, la simplicité, l'union, cette tendre charité qui fait partie du bonheur dans la vie religieuse. Soutenez les faibles, encouragez les fortes, ne les fatiguez pas trop, enfin faites le mieux possible. Assurez-les de ma tendre sollicitude et croyez toutes à mon tendre attachement. Ecrivez-moi les unes et les autres sans cérémonie. Je suis bien pressée de recevoir [p.8] de vos nouvelles à toutes. On parle de vous ici, tout le jour; on vous aime toutes, on vous plaint, on prie pour vous. Faites-le pour nous et croyez que je suis à vous pour la vie. Votre vieille mère." BM.818.

Outre les billets et les lettres, nous conservons de M. Aymer deux projets de Règle pour la Congrégation écrits, le premier autour du printemps de 1800 selon les références de Sr.Gabriel de la Barre dans ses Mémoires, avec l'intention de préparer déjà une présentation à Rome. Ce premier écrit est de la main de Bernard de Villemort, ce qui nous aide à identifier la rédaction signalée par notre Chroniqueur. Plus tard, vers 1801-1802, elle composa la "Règle générale de l'Ordre des Zélateurs et Zélatrices de l'Amour des Sacrés-Coeurs de Jésus et de Marie, Adorateurs perpétuels du Sacré-Coeur de Jésus au très saint Sacrement de l'Autel". De ces Règlements nous nous occuperons plus loin; ici nous-nous contentons de les mentionner pour donner un index plus complet des écrits de la Fondatrice (13).

### 3. Ecrits de Sr. Gabriel de la Barre.

Sœur Gabriel de la Barre, une des premières disciples du P. Coudrin, peut-être depuis 1793-94, est aussi la première confidente de M. Aymer et le Chroniqueur de la Communauté dès 1800.

D'elle les Annales ont publié déjà en 1962 toute la première partie de ses "Mémoires", terminée en 1802. La présentation qui introduit cette publication, sur "la M. Gabriel de la Barre et son oeuvre" , n'est pas signée mais elle est de la main du P. Romain Karbach.

C'est le P. Amerigo Cools qui établit le texte, fit l'introduction et les notes critiques. Malheureusement on n'a pas continué la publication, mais cette présentation nous dispense de plus longue explication; nous y renvoyons .

Le plus ancien écrit peut-être que nous possédions de Sr.Gabriel est un fragment qui porte comme titre "Réponse à mon frère". Selon les conjectures les plus probables on ne peut pas l'imaginer postérieur à 1797, où le thème eût déjà été désuet sous la plume de Sr.Gabriel. Il est très possible qu'il remonte à 1795 et qu'il se rapporte aux idéaux et à la mission de l'"Immensité". Bien qu'il soit si incomplet, c'est un précieux témoignage sur l'esprit qui animait et la jeune de la Barre à 24 ans, en 1795, et la Société du Sacré-Coeur en ces premières années, antérieures à la découverte de la personnalité de M. Aymer (15).

Il a été écrit à la demande d'une personne que l'auteur appelle "mon frère" et qui n'est certainement pas son unique frère par le sang, déjà mort à cette époque. Alors qui est ce "frère"?

Il est plus probable que c'est un prêtre, membre de l'Immensité, qui, connaissant la pensée de cette jeune femme, veut qu'elle le lui mette par écrit. Les prêtres de l'Immensité étaient au moins six, mais nous croyons que le plus vraisemblable est qu'il s'agit du P. Coudrin lui-même, qui était son directeur spirituel et confesseur. Cela expliquerait aussi pourquoi le document a été conservé dans nos archives.

Hilarion dit qu'il le copie en entier dans ses Mémoires [p.9] mais il saute en réalité le paragraphe initial, qui fait explicitement allusion à l'Immensité, et il en supprime un autre à la fin. Il en ressort à l'évidence qu'il s'agit non seulement d'un document inachevé mais d'un fragment, c'est-à-dire d'une partie d'un document qui à l'origine fut plus étendu (16).

Une autre oeuvre intéressante de Sr.Gabriel : un projet de Règle pour la Congrégation et qui n'a pas de titre. L'introduction parle de la "Société du Sacré-Coeur de Jésus". Ce document, dont nous nous occuperons à sa place, est, semble-t-il, antérieur aux révélations de M. Aymer, devant les qualités de qui la modestie de Sr.Gabriel paraît s'être éclipsée secrètement. Cela nous fait penser à 1796-1799. Il y a dans ces notes une vue des choses qui fait regretter qu'elle n'ait pas contribué davantage à la formation de notre législation communautaire (17).

Un autre écrit de Sr.Gabriel consiste en un carnet de notes sur la vie religieuse, qui semble aussi très ancien et qu'elle laissa dans une enveloppe, avec ordre de le remettre au P. Coudrin après sa mort. Il est intitulé : "Pieuses Réflexions". Son oeuvre principale ce sont ses Mémoires sur la Bonne Mère et sur la Congrégation. La première partie, dont la rédaction fut terminée en 1802, est celle dont nous avons parlé. Cette oeuvre resta interrompue bien des années (18).

De la seconde partie nous avons quatre cahiers de 24 pages chacun. Ils ont pour titre : "Notes sur la Congrégation" et portent en en-tête du premier, de la main de Sr. Gabriel elle-même la date : "18 octobre 1823". Elle embrasse l'histoire de la Communauté depuis 1802 jusqu'au 1er Janvier 1824, et porte à la fin de la page 95 cette phrase: "achevé le 4 Février 1824".

Ces écrits sont rédigés dans un style assez différent de ceux déjà publiés. Les vingt ans qui les séparent n'ont pas passé en vain, notre chroniqueur paraît avoir acquis une meilleure capacité de synthèse et une plus grande aisance de plume.

Sauf sur la maison de Poitiers dont elle a été supérieure plus de vingt ans, son information est assez indirecte, limitée aux nouvelles les plus importantes qu'elle a pu recueillir. Sur Poitiers, par contre, elle abonde en détails.

Tout ce panorama est tracé en traits sûrs, pondérés, sans avancer une donnée douteuse ou fruit d'une imagination indisciplinée. Son regard est réaliste et objectif, spirituel en même temps. Elle ne semble pas avoir tenu un journal ou chronique, de sorte que, en se rappelant le passé, sa conscience scrupuleuse ne la laisse pas noter des dates. Aussi les faits ne sont pas faciles à situer dans le temps avec la précision que nous voudrions.

De Sr.Gabriel sont aussi deux cahiers, du même format que les précédents, qu'elle dédie à M. Aymer et simplement intitulés : "La Bonne Mère." Ils contiennent un supplément de données biographiques, se rapportant spécialement à sa vie mystique, le tout antérieur à son départ pour Mende en 1802. Elle termine sur ce paragraphe qui en dit long sur la conscience avec laquelle notre chroniqueur écrivait : "C'est à cette époque douloureuse - 1802 - que j'ai perdu la [p.10] Bonne Mère de vue. Ne m'étant rapprochée d'elle que par des intervalles courts et ne voulant écrire que ce dont je suis certaine, j'attends pour continuer ces notes, si Dieu me prête vie, que j'aie pu prendre des informations de ceux et de celles qui ont vécu avec elle." PAC. 5212,95.

De la correspondance de Sr Gabriel on conserve bon nombre de lettres adressées à la Bonne Mère, un peu moins au P. Coudrin et à différents membres de la Communauté. Elles représentent le principal document que nous ayons sur la vie de la Communauté de Poitiers entre 1802 et 1829. Il est facile de l'imaginer, elles s'avèrent de grande valeur pour l'étude de l'esprit et de la vie de la Communauté primitive de la Congrégation.

#### 4. Ecrits d'Hilarion Lucas.

On ne peut explorer tant soit peu les archives de n'importe laquelle des deux Maisons Généralices, des Pères ou des Religieuses des Sacrés-Coeurs à Rome, sans buter très tôt sur les écrits d'Hilarion. Importants par leur volume, ces écrits sont d'une valeur exceptionnelle par leur qualité, bien que, à un siècle de sa mort, n'ait pas disparu encore tout à fait l'interdit qui les a affectés depuis la participation de Lucas au triste schisme de 1853.(19)

#### Curriculum d'Hilarion.

Il n'est pas douteux que la personnalité d'Hilarion est, pour le moins, énigmatique et que tout jugement définitif sur son autorité morale et sa manière de penser doit rester en suspens tant qu'on n'aura pu faire de sa vie une étude soigneuse.

Malgré tout, il ne nous semble pas impossible de dire quelque chose de sa personnalité si complexe ni d'avancer une appréciation minimum sur son oeuvre, bien que ce soit sous la réserve de rigueur.

Joseph Hilarion est le nom de religion de Grégoire Lucas, né à Montbazou (Indre-et-Loire) le 5 février 1782. Son père était receveur d'impôts et plus tard tint les livres du même bureau. Sa mère était fille d'un notaire de Tours. Fils naturel, il fut envoyé dans un premier temps à l'hospice; c'est seulement au mois de juillet de cette année, quand ses parents contractèrent mariage, qu'on le confia à une nourrice. (20)

Nous savons peu de ses premières années et de son adolescence. D'après un témoignage très incomplet, il était, pendant la Révolution, élève de Bernazais au Collège de Poitiers (depuis Lycée). Ce révolutionnaire, professeur de physique, accordait grande importance à l'explication des "Droits de l'Homme et du Citoyen" et pour stimuler ses élèves il donnait cérémonieusement l'accolade à celui qui répondait le mieux. Un compagnon de Lucas, Sayette, atteste que notre ami l'emportait très souvent. (21)

Il connut le P. Coudrin en 1799, quand celui-ci était un jeune prêtre de 31 ans et que lui-même en avait à peine 17. Il n'avait pas fait encore sa première Communion, à cause du malheur des temps; la cérémonie eut lieu le 16 juin de cette année.

[p.11] Le P. Coudrin était un héros de l'Eglise clandestine de Poitiers et il avait tous les attributs pour devenir l'idole de l'adolescent passionné qu'était notre Hilarion. Dès lors ce dernier, conduit peut-être par une espèce d'instinct atavique, se mit à noter tout ce que racontait son idole sur les aventures de la Terreur, en ayant soin de l'écrire le même jour. (22)

Il faut noter la constance et l'enthousiasme avec lesquels il resta fidèle toute sa vie à cette première adhésion; elle se fonça, dans les dernières années, de traits d'un étrange fanatisme, mais jamais ne faiblit.

Hilarion était certainement un passionné, sensible à l'excès, intellectuellement remarquable, d'une mémoire exceptionnelle et d'une puissance de travail très hors du commun. Il montra aussi une multiplicité d'aptitudes assez rare : il était aussi vite professeur qu'orateur, ou diplomate ou secrétaire, passant avec une extrême agilité d'une activité à l'autre sans perdre la note de très bien. La rareté de prêtres des premières années du siècle forçait ceux qui possédaient réellement un zèle comme le sien à user de ces facultés en laissant les circonstances commander et en faisant front au travail qui viendrait. (23) Il le fit, lui, toujours brillamment.

Il acheva ses études de théologie, peut-être avec le P. Coudrin lui-même comme professeur, car en ces années il n'y avait à Poitiers ni séminaire ni faculté organisée. En tout cas, il commença très tôt à enseigner, à Poitiers même et à partir d'août 1803 à Mende, après avoir reçu le 3 Juillet de cette année, la Confirmation. Sa Profession religieuse eut lieu le 18 Avril 1801. (24)

Il semble qu'il fut ordonné prêtre à Paris par Mgr. de Chabot le 21 Septembre 1805. (25)

Dès 1806, il accompagne le Fondateur dans son voyage à Sées et demeure installé là comme professeur de théologie du Séminaire.

En Août 1809, lorsque la Congrégation laissa le Grand Séminaire de Sées, Hilarion retourna à Paris où il enseigna jusqu'en 1814. Le 7 Juillet de cette année, il partit à Rome, accompagnant le premier ambassadeur de Louis XVIII auprès du Pape. Dans la Ville Eternelle il s'acquitta brillamment de sa mission de représentant de la nouvelle Congrégation. Sa conduite fut de la plus entière fidélité à son idéal religieux et aux Fondateurs: on peut le voir par le déroulement des négociations dont il fut le protagoniste et par les lettres qui nous restent tant de lui aux Fondateurs et aux autres membres de la Communauté que des Fondateurs à lui.

Il revint de Rome sur un appel du P. Coudrin à un moment où l'obéissance semble ne lui avoir pas été facile. A Picpus, à son retour, il reçut d'exceptionnelles preuves de confiance : il fut Maître de Novices depuis Décembre 1816 à Juin 1818, et enseigna au Séminaire jusqu'à la fin de 1820 où le Fondateur l'emmena comme missionnaire à Troyes. Il se distingua dans ces travaux, maintenant un contact particulier avec la Bonne Mère qu'il aimait et admirait profondément et la faisant participer à [p.12] l'effort missionnaire. Il lui écrit souvent, la consultant et lui donnant une information détaillée de l'activité missionnaire. De la sorte il l'aidait à supporter la nouvelle situation de la Congrégation après les difficultés avec la Curie de Paris et le départ du Fondateur de la Capitale.

En 1825 lorsque le P. Coudrin organisa son voyage à Rome, il le prit avec lui. Peu après il revint à Paris comme professeur. Peut-être est-ce là l'époque où il se présenta à la Sorbonne avec le P. Maigret pour défendre une thèse doctorale mais quand, quelques jours plus tard, l'Université leur envoya les barrettes de Docteurs, tous deux les rejetèrent avec mépris, parce qu'il s'agissait d'une faculté "gallicane" (26).

Dans la suite il fut Prieur de Picpus et se montra peu compréhensif envers une bonne partie de la Communauté. Aussi à la fin de 1831 le P. Coudrin crut meilleur de le remplacer. Alors il se consacra à écrire ses Mémoires. Dans sa lettre du 28 Novembre de cette année, adressée à Sr. Françoise Viart, il écrit (27) :

"Je m'occupe cinq ou six heures par jour depuis 4 mois, de reprendre en entier notre histoire. Je copie toutes les pièces. Je réunis tous les faits. En un mot, je travaille comme un galérien, mais de tout mon cœur. Je suis **autorisé** par notre ami commun, à demander tous les renseignements dont j'ai besoin. Aidez-moi dans cette bonne oeuvre. Je désirerais avoir 1° une copie exacte et fidèle de toutes les lettres écrites de la propre main du Bon Père et de la Bonne Maman. Car je ne parle pas de celles qu'ils ont seulement signées. Je ne parle pas non plus des lettres de conscience, cela ne regarde personne; mais de toutes les autres écrites soit à nos amis, soit à nos dames. Plus votre maison est ancienne, plus vous devez en avoir. J'en ai déjà recueilli 164 du B.P. et 75 de la Bonne Maman. J'ai un volume exprès que j'ai fait relier pour ce recueil, qui pourra



être précieux dans la suite. Je me recommande donc pour cela à vous, au bon Césaire, à tous nos amis et à toutes vos dames. Comme il s'agit d'un recueil qui sera ensuite très utile, vous aurez la bonté, Césaire et vous, d'attester au bas de la copie, qu'elle est conforme à l'original. Je ferai une nouvelle copie dans mon recueil et je déposerai la vôtre dans les archives. Il faudrait indiquer la date de chaque lettre, s'il est possible. 2° Je souhaiterais des détails sur tout ce qui peut édifier, depuis 30 ans, en désignant l'époque et les personnes, autant qu'il est possible. C'est ici un appel général à tous et à chacun... J'ai déjà écrit 26 pages d'histoire, 80 pages de lettres et 220 pages d'autres pièces. Le tout ferait bien donc douze cents pages d'impression." PAC.2625

En février de l'année suivante il écrit de nouveau à Sr. Françoise :

"Je regrette de ne pouvoir profiter du temps que j'ai pour recueillir une assez belle collection. J'ai dans ce moment 227 lettres de la Bonne Maman et 338 de mon Père, en tout 565 lettres qui me sont très utiles pour l'histoire générale de la chose. J'en ai plus de 230 seulement de Poitiers, de [p.13] Mende et de Sées. J'espère doubler la collection, si je trouve partout la même bonne volonté." PAC.2626 (20-11-32)

A partir de cette époque, Hilarion s'est transformé en chroniqueur plus ou moins officiel de la Communauté. En 1835, après la mort de M. Aymer, il envoie une circulaire à toute la Congrégation demandant aux différentes maisons leur collaboration pour rassembler n'importe quel document pouvant intéresser la rédaction d'une première biographie de M. Aymer. Il a l'appui explicite des Supérieurs Généraux, et ne tardera pas à recevoir une multitude de lettres et de notes qu'il copiera méticuleusement et qui formeront le premier noyau important de nos Archives. (30)

Son travail de chroniqueur stupéfie par la rapidité avec laquelle il est fait, ce qui lui permet, relativement en peu de temps, de réaliser une oeuvre dont l'ensemble est énorme. Il écrit en caractères petits et bien formés, en lignes très régulières qu'il en coûte seulement de lire à cause de leurs dimensions minuscules qui imposent à la vue un sérieux effort. On a l'impression qu'avec l'âge diminue la taille des lettres, peut-être à cause des progrès d'une infirmité des yeux.

On peut dire qu'il ne se donne pas le temps de faire un examen critique de tant de documents qu'il utilise et il en faufile seulement les contenus selon un ordre purement chronologique.

Son témoignage change de valeur quand il a été témoin des faits qu'il raconte, comme les négociations pour l'approbation romaine de la Congrégation en 1814-1816, le conflit avec la Curie de Paris en 1820 ou les missions de Troyes entre 1820 et 1825. En dehors de ces cas, il se contente de rapporter les documents qu'il a pu réunir, sans ajouter de réflexion personnelle ni d'évaluation critique des sources. En général il transcrit avec assez de fidélité. Son style est sobre et sans prétention, clair.

Après la mort du P. Coudrin il continua son travail à Paris et fut des plus enthousiastes collaborateurs de Mgr. Bonamie dans l'oeuvre de la refonte des Constitutions qu'approuva le Chapitre de 1838 et qu'on imprima en 1840. (31)

Le Chapitre de 1843 marque une date importante dans les rapports d'Hilarion avec le nouveau Supérieur Général. Ce Chapitre proposa une refonte des Constitutions des Soeurs entièrement symétrique de celle déjà promulguée pour les Frères. Les Actes du Chapitre ne donnant pas les discussions, ils ne nous renseignent pas sur l'attitude d'Hilarion pendant l'Assemblée. (32)

Ce que nous savons, par contre, c'est que, le moment venu d'élire le Conseil, il n'eut pas de voix, ni pour Prieur Général ni pour Maître de Novices. Furent élus pour ces charges respectivement le P. Léonce Sales avec 23 voix, et Alexandre Sorieul avec 21. Pour Procureur il y eut trois tours et finalement sortit le P. Théophile Guillaud avec 17 voix. On vota enfin pour élire trois Conseillers et les trois élus furent : Isidore David avec 26 voix, Philippe Fézandier avec 23 et Philibert Vidon avec 21. Hilarion eut seulement 4 voix et pour la première fois de sa vie, il resta en dehors du Conseil Général. Soit que cette exclusion ait été

le sommet d'un processus que nous ignorons, soit qu'elle représente le point de départ d'une crise, on peut dire que depuis [p.14] ce moment sa conduite commence à changer, et son jugement à prendre une direction qui semble inexplicable sans une forte charge affective. Le fait est que lorsque le Supérieur Général voulut réaliser dans la branche des Sœurs la même refonte qu'il avait réalisée en celle des Pères, il se produisit une grande tension due, semble-t-il, à des erreurs de psychologie dans sa conduite de l'affaire. Le curieux est que notre Hilarion, alors en crise, n'hésite point à attaquer et à combattre dans nos Sœurs, comme corruption de l'esprit des Fondateurs, ce que des mois ou des années auparavant il avait promu dans notre branche comme son indispensable adaptation. (33)

Depuis ce moment, tout ce qu'il écrit est contaminé d'esprit polémique et il faut le lire avec une attention particulière, en ayant présent ce fait.

En 1850, le Chapitre Général, dans la session du 3 Septembre, écouta la lecture d'un imprimé d'Hilarion, et en celle du 6 du même mois, prononça contre lui une véritable sentence condamnatoire, sans l'expulser de la Congrégation (mesure qui semble avoir été discutée). L'Acte de ce jour dit (34) :

"Le Chapitre Général a adopté par la voie secrète une autre proposition ainsi formulée :  
Le P. Hilarion, d'après les documents et renseignements communiqués au Chapitre, est jugé dangereux et nuisible à la Congrégation". (Actes des Chapitres Généraux, I.p. 283)

Le 17 Décembre 1853 Hilarion quitta la Congrégation pour s'établir dans la maison de la Trinité, dans une maison de la primitive observance. Il mourut à Courbevoie (Seine) le 25 Août 1865, à 83 ans. (35) [Erreur : 1867 et non 1865]

#### Principales oeuvres d'Hilarion.

Il n'est pas facile de faire des oeuvres d'Hilarion un index qui puisse avoir la prétention d'être complet. Nous donnons à la suite, par ordre chronologique dans la mesure du possible, les oeuvres principales, celles antérieures à 1850.

##### 1.- 1801-1802 : "Quelques Remarques sur le R.P. M.J.

C'est un petit cahier de 11/19 cm. de 25 pages et quelques lignes de notes, dont Hilarion lui-même nous explique l'origine 15 ans plus tard, lorsqu'il écrit :

"Je crois devoir observer que j'ai appris de la bouche de notre T.R.P. lui-même, une grande partie de ce que je rapporterai dans la suite, car souvent, lorsque nous étions réunis après le repas et qu'il nous parlait des miséricordes du Seigneur, il lui échappait, sans qu'il s'en aperçût, des traits de sa vie que nous recueillions avec avidité : Il ressemblait à ces premiers pères de Thébaïde à qui plus d'une fois leurs disciples arrachèrent des secrets que leur modestie eût voulu cacher." (HL.Quelques Remarques II, n° 12, p.5)

En réalité ce petit cahier n'est qu'une suite de notes où il écrit, sans ordre chronologique, ce qu'il a réussi à arracher au Fondateur sur sa vie. Beaucoup de ses paroles sont entre guillemets. Les témoignages répétés sur les mêmes faits ne manquent pas, recueillis une fois d'un autre, une seconde fois du Fondateur [p.15] directement. En somme, sans l'air d'aucune composition, ce cahier est un simple dépôt de souvenirs on l'on sent l'immédiateté de la source et la fraîcheur du témoignage écrit "le même jour", selon Hilarion lui-même. C'est un document précieux comme peu. On doit remarquer une tendance apologétique vis-à-vis du Fondateur qu'il considère comme un Saint. Il faut tenir compte de ce fait : il sera toujours un témoin partial et il voudrait contribuer à canoniser le P. Coudrin.

##### 2.- 1816-1820 : "Quelques Remarques sur le Très Révérend Père Marie-Joseph Coudrin, Fondateur et Supérieur Général de l'Ordre des Zélateurs de l'Amour des Sacrés-Coeurs de Jésus et de Marie".

De cet écrit nous conservons un exemplaire qui en est peut-être, à en juger par les fréquentes corrections, la première rédaction; nous en avons un autre sans corrections qui semble une copie du précédent, toujours de la main d'Hilarion.

La rédaction de ces pages est certainement antérieure à Avril 1820, où mourut Abraham Coudrin, père du Fondateur, parce qu'il y est présenté comme vivant et en bonne santé. Certainement aussi il est postérieur à 1814 et probablement écrit après 1815, car l'an 14 n'y est plus "l'an passé". D'un autre côté il semble difficile d'en situer la composition après le 24 Mars 1817, où l'on reçut le Décret d'Approbation de la Congrégation qui lui change le nom. Le document l'appelle encore "Ordre des Zélateurs". Aussi le plus plausible nous semble de le situer au temps qui va du retour d'Hilarion de Rome en Juin 1816 à Mars 1817

Cet écrit ébauche une biographie du Fondateur à partir de son enfance et de sa famille. L'information se montre encore très incomplète.

3.- 1835 : "Vie de la Très Révérende Mère Henriette Aymer de la Chevalerie, Fondatrice et Première Supérieure Générale des Sœurs de la Congrégation des Sacrés-Coeurs de Jésus et de Marie, par Hilarion Lucas, prêtre du même Institut".

La "protestation" (note préalable qui accompagne sa biographie et déclarant son intention de respecter les canons sur l'attribution de la "sainteté" à la Fondatrice) porte la date du 20 Décembre 1847, mais la rédaction est bien antérieure. Son texte a été publié naguère en deux petits volumes photocopiés, sans introduction ni notes critiques, par la Maison Généralice des Sœurs.

4.- 1836 : "Mémoires sur la Congrégation des Sacrés-Coeurs de Jésus et de Marie et de l'Adoration du Très Saint Sacrement de l'Autel".

A la dernière page, Hilarion écrit ces mots :

"Le 24 Octobre de cette année 1836, nous avons eu la consolation de le voir (Mgr. de Quélen, archevêque de Paris) en notre maison de Picpus."

Ainsi, entre cette date et la fin de l'année, fut terminé ce volume, qui couvre depuis les débuts de la Congrégation jusqu'à la fin de 1820.

[p.16] 1837. - Deuxième volume. Le titre même porte la date, de la propre main d'Hilarion. Il embrasse de 1820 à 1827.

1839. - : Troisième volume. Il porte aussi la date dans le titre. Il va de 1827 à 1837.

1840. - : Quatrième volume. Il s'achève par ces mots : "En terminant ici le Supplément des Mémoires de la Congrégation... (15 Janvier 1840)."

Il contient l'histoire des Missions jusqu'à cette date.

5 . – 1838-1839 : "Vie du Très Révérend Père Marie-Joseph Pierre Coudrin, Fondateur et Premier Supérieur Général de la Congrégation des Sacrés-Coeurs de Jésus et de Marie. Par Hilarion, prêtre du même Institut".

Il est possible que cette oeuvre ait été rédigée entre les deux premiers volumes des Mémoires et les suivants, bien que sa présentation définitive et la "protestation" portent la même date que celle de M. Aymer : 20 Décembre 1847.

6.- Autres travaux mineurs.

Hilarion fut un travailleur infatigable. Outre les notes ou rédactions antérieures ou postérieures aux Mémoires dont nous avons déjà rendu compte, il a une infinité d'autres travaux, qu'on pourrait appeler "auxiliaires" dans son oeuvre de chroniqueur et qui ont grande valeur pour qui voudrait faire l'histoire de nos origines.

Annuaire : On ne compte pas le nombre de fois où il a recommencé le même travail, de noter dans un volume qui réserve une page à chaque jour de l'année tout ce qui est arrivé ce jour-là, depuis les années de l'enfance du Fondateur jusqu'à l'époque de la composition, naturellement dans un ordre chronologique rigoureux.

Chronologie : C'est un volume qui note brièvement les faits par ordre chronologique.

#### 7.- Oeuvres non littéraires, de Secrétaire.

De grande valeur aussi pour l'histoire, l'œuvre énorme réalisée par Hilarion pour monter le Secrétariat et les Archives de la Congrégation. Celles-ci lui doivent leur fondation. Sans vouloir être complets, nous notons les principaux documents de ce type.

- Copie de lettres des Fondateurs, des Mémoires de Sr.Gabriel de la Barre, et autres documents.

- Copie de documents qui peuvent avoir de l'intérêt pour l'histoire de la Congrégation. Il y en a plusieurs collections.

- Tableau Général des Profès de la Congrégation, etc. Suivant l'ordre chronologique de profession, il part du P. Coudrin, qui porte le numéro 1 et arrive jusqu'au Fr. Marc, convers, profès le 17 Septembre 1828, qui porte le numéro 248. En face de chaque nom il y a le petit nom et le nom de famille du père et de la mère, la date et le lieu de naissance, et la date de profession. C'est un travail précis mais incomplet. Quelques noms primitifs n'y ont pas été enregistrés.

#### [p.17] 5 – Documents de Curie

Il existe en nos archives une quantité de livres et de papiers manuscrits qu'on ne peut classer sous d'autre nom que celui de "Documents de Curie" et qui reviennent soit à des Curies locales soit à la Curie Générale. Nous notons les principaux, en avertissant qu'on ne doit rien chercher de semblable avant 1814-15, c-à-d. à l'époque de la clandestinité la plus stricte; en ce temps on ne pouvait rien écrire qui dénonçât l'existence d'une institution hors la loi.

- Registres des admissions à la Profession et au Noviciat. On y insère aussi les résolutions des Chapitres de maison.

- Registres où, simplement, on note tout, depuis les personnes qui composent la Communauté jusqu'au Circulaires du Supérieur Général, etc ... Il y en a de diverses Maisons et on a l'impression que peu de religieux de l'époque eurent la constance et la méthode d'Hilarion, d'où un travail discontinu et très incomplet.

- Livre des Emplois I. C'est un livre noir, relié en toile, de 25/36 cm., commencé par le P. Marcellin Rouchouze, Secrétaire du Supérieur Général (son frère, le P. Euthyme) depuis le 20 Avril 1865 et qui enregistra son dernier renseignement le 2 octobre 1870 (profession du P. Saintin Corchon). Ce livre a été complété depuis par diverses mains; il contient 1050 profès avec leur "curriculum vitae".

- Actes des Chapitres Généraux (23/35 cm.) Il renferme les Actes des Chapitres Généraux depuis celui de 1819 jusqu'à celui de 1863 inclus.

#### 6 – Autres auteurs.

Il y a aux archives des documents de nombreux religieux du temps des Fondateurs, tellement qu'il serait très long de présenter même les principaux ayant un intérêt général pour quelque chapitre.

Une collection importante est celle par exemple des lettres ou écrits des missionnaires. Quelques unes ont été publiées dans les Annales de la Propagation de la Foi. Ces dernières en particulier, sont à étudier dans l'original, la publication leur ayant fait subir des retouches.

Qui aimerait se faire une idée plus complète de la documentation qu'on trouve en nos Archives, doit lire et étudier attentivement le "Répertoire" du Père Amerigo Cools, dont nous avons parlé au début.

## [p.18] II. LA BIBLIOTHÈQUE PRIMITIVE

Pour une meilleure et plus lucide lecture des documents de nos archives, il nous serait du plus haut intérêt de connaître la bibliothèque, grande ou petite, qui servit à la Communauté pour construire sa communion dans la manière de vivre l'Évangile et de concevoir la vie religieuse. Comme le processus de la formation caractéristique, comme nous aurons l'occasion de le montrer, s'acheva au plus tard en 1802, les livres qui ont probabilité de l'avoir influencée, sont ceux imprimés avant la Révolution, puisque durant les dix ans de convulsion sociale qui la constituent, la production littéraire du genre "spiritualité" s'arrêta complètement.

Nous n'avons pas d'information explicite sur le sujet. Aucun des auteurs qui apparaissent dans toute la documentation ne s'est préoccupé - que nous le sachions - de consigner pour la postérité les sources utilisées par la Communauté Fondatrice dans la construction de la nouvelle Famille religieuse. C'est une lacune que nous déplorons. Ce que nous ne croyons pas, c'est qu'il soit impossible de tenter une reconstitution de la bibliothèque primitive, quelque hypothétique et fragmentaire qu'elle soit. Nous essaierons donc de refaire au moins la section "spiritualité" entendue au sens large. Pour cela nous utiliserons deux chemins : celui des références bibliographiques rencontrées dans la documentation même, et celui du catalogue des anciennes bibliothèques de la Congrégation, très spécialement de la Maison Générale, qui contient ce qui reste de l'ancienne de Picpus.

Les références bibliographiques sont extrêmement rares; en tout elles n'arrivent pas à quarante. Nous en donnons en annexe la liste alphabétique.

Quant aux bibliothèques, certainement celle de Picpus, si elle était restée intacte, nous aurait donné des renseignements intéressants, mais elle a souffert de multiples transferts depuis l'expulsion de France en 1905. Si alors on avait porté tous les livres à Braine-le-Comte, peut-être notre sort eut-il été meilleur, mais le fait est que d'importantes quantités furent données à d'autres maisons de Belgique et d'Espagne (Miranda - Fontarabie) et jusqu'à la lointaine maison de Valparaiso du Chili. A ces transferts se sont ajoutés les mauvais traitements, les éliminations de livres anciens, sans en connaître la valeur, de sorte que nous n'avons plus que des restes.

Néanmoins nous avons trouvé un peu moins de cent auteurs et des oeuvres très significatives, que nous donnons aussi en annexe. Ils nous serviront au moins à connaître l'atmosphère spirituelle dans laquelle naquit la Congrégation, quand nous n'aurions pas plus d'indices de leur utilisation effective.

## [p.19] III. L'ITINÉRAIRE DE NOTRE ENQUÊTE

L'information fournie par les documents forme un grand torrent de connaissances de toute sorte qu'il est nécessaire d'interroger avec ordre pour ne pas submerger le lecteur dans un immense chaos.

Afin d'éviter la confusion et de permettre une adaptation graduelle à une mentalité déjà distante de nous de presque deux siècles, nous avons disposé une espèce d'itinéraire pour l'investigation des divers aspects de la vie de la Communauté religieuse que nous étudions. Nous avons pensé qu'en partant du plus apparent et extérieur pour arriver au plus intérieur et caché, nous tracions un chemin qui va aussi du plus facile au plus difficile et qui nous permettra d'arriver au plus ardu avec une meilleure préparation.

En conséquence nous avons ordonné l'information recueillie en quatre parties de semblable étendue :

## 1. – Le cadre des faits.

C'est le châssis des événements rangés chronologiquement, qui peut servir de support au reste des connaissances historiques et qui nous aidera à les comprendre et à les évaluer.

Nous avons divisé en quatre époques l'arc de temps étudié, en partant de la première idée de la fondation, qui est certainement la vision de la Motte, comme nous verrons, et en allant jusqu'à 1840; ce qui fait presque un demi siècle d'existence.

La division de l'histoire en périodes est toujours un peu arbitraire, car la succession des événements ne peut être coupée comme une toile, sans mutiler la vie. La période est donc toujours quelque chose d'approximatif, elle a pour objet de nous aider à faire les accommodations d'optique nécessaires pour mettre au point les événements avec le plus d'exactitude possible.

Pour réaliser la division en périodes nous avons adopté des points de référence parfaitement clairs, ne se prêtant pas à l'imprécision, et pris de la Communauté elle-même.

a)- Première époque : depuis la première idée jusqu'à l'approbation diocésaine (1792-1801). C'est l'époque de la gestation de la Communauté et de l'acquisition de ses traits caractéristiques. Elle coïncide avec la Révolution.

b)- Deuxième époque : de l'approbation diocésaine jusqu'à l'approbation romaine en 1817. C'est la vie sous le statut de Congrégation diocésaine. C'est presque exactement le temps de la domination de Napoléon.

c)- Troisième époque : l'approbation romaine porta sur la Congrégation comme corporation dans l'Église, mais non sur les Constitutions, jugées insuffisantes. On disposa que les Chapitres Généraux de 1819 et 1824 complèteraient leur rédaction. Le Fondateur partit pour Rome en 1825 et présenta personnellement au Saint-Siège les nouvelles Constitutions qui furent approuvées au milieu de la même année, et promulguées en Février 1826, date que nous avons considérée comme la fin de cette époque. Elle est presque parallèle à la Restauration.

[p.20] d)- Quatrième époque: elle s'ouvre avec les Constitutions que, une fois mort le Fondateur le 27 Mars 1837, ses disciples décidèrent de changer notablement au Chapitre de 1838. Cette réforme fut approuvée par Rome et promulguée en 1840. C'est pour cette raison que nous terminons notre étude vers cette année, quand, après la mort du P. Coudrin, meurt aussi la législation élaborée sous son gouvernement.

## 2.- Au service de Dieu et des hommes.

Nous mettant en contact plus direct avec la Communauté, nous faisons dans cette deuxième partie une sorte d'inventaire de son activité apostolique, qui représente comme sa manifestation plus extérieure où s'exprime sa vie et sa personnalité.

## 3.- La vie de Communauté.

Une fois exploré l'aspect activité au service de l'Eglise, nous reviendrons vers la Communauté en elle-même pour tâcher de la comprendre plus intimement.

Nous essaierons de résumer en grandes lignes le matériel humain qui la composait, pour continuer par le type de rapports qui unissait ses membres aussi bien frères que sœurs. Nous verrons ses pratiques ou observances, sa loi, sa liturgie, sa forme de gouvernement.

## 4.- La vie de Foi de la Communauté.

Enfin, nous essaierons de vérifier comment la Communauté vivait sa foi, son espérance, sa charité, c'est-à-dire comment elle vivait l'Évangile et concevait sa consécration religieuse. Nous pensons qu'avec cela nous atteignons le noyau central de sa communion comme corporation au-dedans de l'Église et en même temps nous trouvons l'ultime ressort de son activité de service, qui nous permet de mieux capter le sens de sa vie et de son activité et la flamme qui anima son histoire.

\*  
\*   \*

Pour essayer de faire une "histoire" vraie, nous faisons un effort pour écarter les préjugés idéologiques, comme serait de partir de telle conception de la dévotion au Sacré-Coeur, en interprétant a priori d'après elle n'importe quelle information des documents. Nous voudrions pouvoir éviter toute "pétition de principe."

Cela ne veut pas dire "renoncer à tout principe", ce qui amènerait à renoncer à toute évaluation des faits et même à toute véritable "vision" de leur réalité, simplement il nous paraît une exigence d'honnêteté de dire dès maintenant quel est le point de vue avec lequel nous abordons cette étude.

**[p.21]** Avant tout, nous devons affirmer que nous considérons la vie historique d'une communauté religieuse comme un fragment cellulaire de l'Histoire de l'Église. Nous la considérons par conséquent comme une "histoire de grâce", c'est-à-dire une manifestation de l'action de l'Esprit dans le Peuple de Dieu.

Nous nous intéressons par suite, dans cette histoire, à l'effort concret pour vivre l'Évangile et réaliser le Règne de Dieu en des circonstances données de temps, de lieu et de contexte social. Est sans intérêt pour nous ce qui pourrait être une simple curiosité d'antiquaire : l'ancien pour l'ancien, mais en même temps nous ne pouvons méconnaître la valeur pour ainsi dire "instrumentale" des détails dans la révélation de l'esprit des événements et des institutions.

Ensuite, nous ne pouvons faire abstraction de l'idée que nos investigations portent sur la première étape de "l'histoire de grâce" de "notre" communauté religieuse. Nous étudions la première réponse à un charisme qui est supposé "en vigueur" dans l'actualité et, partant, l'histoire ou "une histoire" qui a beaucoup à dire à notre vie actuelle.

Cela non seulement du point de vue "exemplaire" mais du point de vue du caractère distinctif.

## NOTES

1. Circulaires, Annales 1960, p.164-239; Suppliques et Mémoires, Annales 1963, p.161 ss; Chapitres, Annales 1964, p.81 ss; Constitutions, Annales 1961.
2. C'est l'avis d'Hilarion, VBP 20, 21,47.
3. HL. Qq R.I. 1.35.47.50.55.66.67.78. Qq.R II. p.8. VBP 47; BP.56.
4. cf. PAC Répertoire.
5. Par ex. BP 102.
6. Cahiers de Spiritualité n° 10, n° 473-606.
7. BM 18-52
8. GB. Mém.II, 33.36. Les écrits qu'on utilise à l'époque de la négociation pour l'approbation romaine sont à ce moment déjà anciens d'au moins 14 ou 15 ans.
9. Le P. Arsène Jédar, qui en savait très long sur ce thème, n'a malheureusement rien laissé de publiable.
10. "Vita Antonii" de St.Athanase, Vitae Patrum, Patr. Lat., Migne.
11. Mgr Trochu, "La Servante de Dieu Henriette Aymer de la Chevalerie", ch.XVII,p. 252.
- 12.BM. 824. +6

13. Le texte du premier a été retrouvé récemment dans les Archives de la Maison Généralice des Sœurs. Sur la date et les circonstances de sa composition, voir Annales 1962, p.199.
14. Annales 1962, p.161-250. La M. de la Barre signe toujours "Sœur Gabriel" et non Sr. Gabrielle. Nous respectons son usage, suivi par la majorité de ses contemporains.
15. HL l'a copié dans le premier volume de ses Mémoires. "L'Immensité" est le nom de guerre de la Société du Sacré-Coeur.
- [p.22] 16. L'examen de l'original ôte tout doute : le texte est interrompu au milieu d'une phrase en terminant une page. Et il semble que quelques pages s'en soient perdues.
17. Archives de la Maison Généralice des Sœurs.
18. PAC. 5212. 95- 5213
19. Annales : Ignacio Banos ss.cc. "Le P. Euthyme Rouchouze".
20. Documents paroissiaux : PAC 2641.
21. PAC 2642.
22. HL. Qq II p.1
23. GB. Mémoires.
24. GB. Mémoires.
25. PAC. 2643 HL Lettre in Mos. Pie 14.IX. 1850
26. PAC. 2644.
27. BP. 1609, 1616.
28. PAC 2625.
29. 20 Février 1832, PAC 2626.
30. PAC. 2588.
31. Hulselmans, op. cit.
32. Actes du Chap. Gén. de 1843 p.243-275.
33. Actes du Chap. Gén. de 1843 23<sup>e</sup>. séance, 30-IX., p.270-271
34. Actes, p.283.
35. PAC. 2649.

\*\*\*\*\*

## PREMIÈRE PARTIE

### LE CADRE DES ÉVÉNEMENTS

(TRADUCTION de Sœur Anna Boutin ss.cc. + 28-11-2004)

[I, p.1] Notre histoire commence avec la retraite du P. Coudrin dans le grenier de la Motte d'Usseau. Comme nous aurons l'occasion de le voir, c'est là que le Fondateur prend conscience pour la première fois de son destin de fondateur d'une Communauté nouvelle. Durant toute sa vie, il garda de ce moment et de ce lieu, un vivant souvenir. C'est là, disait-il, déjà vieux, qu'il avait commencé sa carrière. Sœur Gabriel de la Barre et Hilarion Lucas, nos chroniqueurs déjà vers 1800, sont unanimes à témoigner de l'importance capitale de cette retraite. C'est là un fait qui nous montre à son tour ce qu'a d'intéressante et d'originale la personne du prêtre qui vécut cette expérience.

Nous ne pouvons, par conséquent, commencer le récit des événements d'une manière correcte, sans dire un mot de celui qui est indiscutablement le premier personnage de notre histoire, le premier en qui germa l'idée de former la Communauté et qui, avant d'en être le premier supérieur, la vit en songe des années avant son existence et réussit à la rassembler secrètement en pleine tourmente révolutionnaire.



## I - LE PRÊTRE PIERRE COUDRIN

Pierre Coudrin n'est pas un personnage de légende. Il naquit le 1er Mars 1768 à Coussay-les-Bois, village de 1.400 habitants en 1791, situé à 17 kms. A l'Est de Châtellerault (Département de la Vienne) sur la route de la Roche-Posay. Ses parents se nommaient Abraham Coudrin et Marie Rion.

Mais ce n'est pas le lieu de faire sa biographie. Il nous semble pourtant indispensable de rappeler qui était ce prêtre, pourquoi il se réfugia à la Motte et avec quel bagage spirituel il arriva dans son grenier.

### 1.- La première éducation.

A la formation chrétienne reçue dans sa famille, s'ajouta de bonne heure celle de son oncle, l'abbé Rion, frère de sa mère. A peine ordonné prêtre, celui-ci fut nommé vicaire à Crémille, à 8 kms. de sa bourgade natale. Il ne tarda pas à prendre chez lui son filleul, afin de le préparer à sa Première Communion, de lui enseigner les premières lettres et quelques rudiments de latin (1).

**[I, p.2]** Et voilà comment il fut, en 1781, préparé à entrer au Collège de Châtellerault qui jouissait d'un bon renom dans la région, et qu'il fréquenta jusqu'au printemps de 1785. Durant cette période, il passa la majeure partie de ses vacances avec son oncle.

En Décembre 1781, ce dernier fut transféré à St. Phèle de Maillé, toujours comme vicaire. (2)

L'abbé Rion était du même âge que le Curé récemment nommé à St. Pierre de Maillé, l'abbé André-Hubert Fournet, aujourd'hui canonisé. Bien que St. André eut été ordonné un an avant, il est certain qu'ils se connaissaient depuis le Séminaire et, en tout cas, étaient devenus de grands amis. Le peu de distance qui séparait les paroisses leur permit d'habiter la même maison paroissiale et de former une petite communauté très apostolique et pieuse où le jeune Pierre trouva un accueil plein d'affection, un modèle sacerdotal et de vie évangélique où mûrit sa vocation.(3)

### 2.- A l'Université de Poitiers.

A l'automne de 1785, ses classes terminées à Châtellerault, le jeune Coudrin fit son entrée à l'Université de Poitiers. Il avait 17 ans. (4)

La ville de Poitiers avait alors un aspect nettement médiéval. Le siècle du Roi-Soleil y avait aussi laissé quelques traces, celui d'Aliénor d'Aquitaine y était très marqué, de même que la splendeur féodale du 12è. siècle. Restaient encore debout les superbes remparts, avec leurs modillons romans, bien que menaçant ruine en divers endroits de leur étendue de six kilomètres et demi (5). Les portes étaient fortifiées. Le Pont Joubert, par où probablement passa l'étudiant, avait deux belles tours, une à chaque extrémité.

A l'intérieur de la ville, une véritable forêt de clochers et de flèches témoignait de ses traditions religieuses. En 1785, il y avait à Poitiers 24 paroisses pour à peine 29.000 habitants. Les couvents d'hommes étaient au nombre de 11 avec un total de 58 à 60 membres. Les couvents de femmes, au moins 18, comptaient environ 300 religieuses. (6)

L'Université comprenant un peu plus de mille élèves, souffre, comme dans toute la France, de la récente suppression des Jésuites en 1773, mais elle continue à donner une note de jeunesse à la vieille cité, et à l'animer de sa turbulence. Cette Université fonctionne en divers collèges et couvents dispersés par tous les quartiers, si bien que l'on peut dire qu'elle s'identifie avec la ville elle-même.

Pierre Coudrin prit pension dans le quartier de la Place du Pilon, dans la modeste famille d'un menuisier. Il suivit les cours de philosophie au Collège Diadelphique (des Deux Frères) qui fonctionnait dans l'hôtel du XV<sup>e</sup> siècle que l'on peut admirer aujourd'hui sur la Place St. Pierre au coin de la rue St. Maixent. A la fin de ses études, il reçut la note "cum laude". En 1786, il obtint le titre de Bachelier et, un an après, celui de licencié et maître ès-Arts.(7)

**[I, p.3]** En Octobre 1787, il commence le cours de théologie au Collège Sainte-Marthe (lycée actuel).

La situation économique de sa famille conseillait à l'étudiant de chercher un travail qui lui permettrait au moins d'alléger la charge que représentaient, pour son père, ses études. L'abbé Fournet avait à Poitiers une personne en relation avec sa famille : le Conseiller du Tribunal du Grand Bailliage, François Chocquin. Il est fort possible que ce soit l'abbé Fournet qui ait dirigé Pierre Coudrin vers sa maison. Le fait est que, à partir du printemps de 1788, il obtint le poste, rare dans le Poitiers de cette époque, de précepteur des enfants de Mr Chocquin.

Pierre Coudrin ne tarda pas à s'attirer une confiance qui dénote chez l'étudiant des qualités non communes pour un jeune de vingt ans à peine. Mr Chocquin et son épouse font de longs voyages, laissant entre les mains de l'étudiant universitaire leurs enfants, leur maison et jusqu'à l'administration de leur propriété de Sarzec. De cette époque il y a une lettre que nous conservons de lui, adressée à sa sœur Marie en Septembre 1788 :

« Mille attentions, mille complaisances me font aimer, chérir et estimer de tout le monde. J'espère que cela continuera. Le Monsieur est plein d'esprit, la dame remplie de bonnes qualités, les petits un peu durs; mais en faisant mon possible pour les faire apprendre, on ne pourra me faire aucun reproche. Je suis maintenant seul avec les petits. Tous sont partis pour un voyage assez long. Ils m'ont chargé de toutes les clefs, de toutes les affaires de la maison. Je ne laisse pas que d'être embarrassé. J'ai six tapissiers, deux menuisiers, quatre domestiques, peut-être des vendanges à faire faire. Je souhaiterais qu'ils pussent se rendre avant, malgré qu'ils ont en moi beaucoup de confiance. Je suis toujours occupé, de crainte que tout ne se trouvât pas bien en ordre quand ils arriveront". (BP.5)

A la fin de 1789 il quitte la maison de Mr. Chocquin pour entrer au Séminaire qui était alors une préparation aux Ordres sacrés plus qu'autre chose. Il ne put rester que deux ans sous la conduite des Lazaristes qui le dirigeaient. Aucun deux n'accepta le serment constitutionnel et ils durent abandonner le Séminaire en août 1791. Quand Pierre Coudrin revint de vacances, il se trouva devant le fait que ses maîtres avaient été remplacés par des prêtres schismatiques; et ses convictions l'obligèrent à interrompre ses études "sine die", en fait définitivement.

Ces six années de vie universitaire et de séminaire à Poitiers furent riches d'expérience et de progrès intellectuels. Elles représentèrent non seulement une croissance et une maturité personnelles décisives pour un jeune entre 17 et 25 ans, mais aussi l'acquisition de relations et d'amitiés précieuses qui, en même temps que les prêtres déjà cités, laissèrent en lui leur empreinte pour toute la vie. Tout ceci ne veut pas dire que ce furent des années exemptes de tension et passées dans le calme et la sérénité. Peut-être est-ce parce qu'elles furent dures ces années, qu'elles le marquèrent plus profondément.

### **[I, p.4]** 3.- Les Etats Généraux de 1789.

Nous savons tous que, lorsque Louis XVI convoqua les Etats Généraux, le pays tout entier était depuis longtemps en tension, surtout à cause de la situation économique. Mais le malaise politique affectait moins les provinces et les régions éloignées de la Capitale, comme le Poitou. Là, tout l'appareil de la société féodale et médiévale suivait son rythme routinier, bien que les signes d'un malaise social croissant ne fussent pas absents.

Le Poitou était une région agricole un peu en retard, si l'on tient compte de la situation économique de la France en général. Les champs presque exclusivement consacrés à la culture du grain (blé, orge, avoine, seigle) avaient beaucoup souffert des années mauvaises,

froides, pluvieuses. Ceci nous donne une idée de ce qu'a pu être le malaise social dans la région, tout près de la Révolution. Le rapport terminé en 1791 par le "Comité de Mendicité" enregistre, sur une population totale dans le département de la Vienne de 248.979 habitants, l'existence de 33.421 individus qui ont besoin d'assistance et 2.882 mendiants vagabonds. Couturier, de qui nous tenons le renseignement, résumant le climat du moment, dit :

"Partout le même cri se fait entendre : il y a beaucoup de pauvres" (Couturier, I pp.19-49).

La préparation des Etats Généraux commença dans les paroisses, circonscription de base de la société médiévale. La participation laissa beaucoup à désirer dans le Poitou. Vingt sept pour cent de la population ne put s'exprimer et, bien que les communautés rurales qui le firent, eussent bien répondu, leurs doléances ne parvinrent pas à Versailles, les députés du Poitou ne présentèrent que celles d'une toute petite fraction de la classe moyenne et surtout celles de la bourgeoisie. Tout se passa au milieu d'une tension inconnue jusqu'alors. L'Assemblée du clergé eut également ses doléances. Les différences économiques entre le haut et le bas clergé étaient irritantes et, bien qu'on écoutât avec calme le discours inaugural de l'évêque Mgr. Martial Louis de Beaupoil de St Aulaire qui appelait à l'unité, aussitôt après éclatait la division. C'était fin Mars 1789.

Comme tonsuré, sans fonction ni bénéfice, âgé de moins de 25 ans, Pierre Coudrin n'avait ni voix ni droit de vote dans ces réunions électorales, mais il participait, ça oui, à la tension sociale du moment, car il éprouvait dans sa chair la souffrance des pauvres. Sa famille, habituée à une bonne aisance paysanne, perdit un procès justement au mois d'Avril 1789. Lorsqu'il écrit à son père, commentant cet événement : "Je viens d'apprendre la nouvelle de notre destruction. Il est décidé que nous devons être sur la paille toute notre vie", (BP.8) on peut dire peut-être, que son inquiétude est un peu exagérée, mais ce qu'il prévoit, c'est la misère. Malgré tout il n'entre pas dans le mouvement révolutionnaire, en partie parce que l'agitation régnait surtout dans la bourgeoisie de la ville à laquelle il n'appartenait pas, et dans un clergé avec lequel il n'était pas en contact; en partie et surtout, parce que sa formation et celle de son milieu le portaient à respecter l'ordre établi et à se maintenir sur le plan pastoral loin des machinations politiques.

[I, p.5] Depuis la réunion des Etats Généraux à Versailles en Mai de cette année 1789, les événements se précipitent et, avec la prise de la Bastille le 14 Juillet, ils prennent un cours assez inquiétant pour tout le pays, mais surtout pour le clergé, comme classe sociale privilégiée. En Novembre, l'Assemblée Constituante met les biens ecclésiastiques à la disposition de la Nation et, le 19 Décembre commence leur vente aux enchères. Pierre Coudrin est entré au Séminaire le 11 Novembre, dans des circonstances telles que le sacerdoce ne lui offre plus un avenir économique certain, et alors que sa famille paraît condamnée à la plus stricte pauvreté, bien que l'angoisse ne soit pas grande au point de ne pouvoir contribuer à la pension du séminariste et procurer un modeste titre d'ordination au futur sous-diacre.

#### 4.- Les Ordres Majeurs.

A mesure que le temps passait, les choses se compliquaient en France. L'année 1790 doit avoir été particulièrement difficile pour notre séminariste qui reçut le sous-diaconat le 3 Avril. Naturellement ce fut le cas non seulement pour lui, mais pour toute l'Eglise de France : le 12 Juillet, l'Assemblée Constituante vota et approuva la Constitution civile du clergé.

Jusque-là, la Révolution avait été une lutte sociale, mais désormais elle se transforma en une terrible crise religieuse. Bien que la Constituante prétendît ne pas sortir de ses attributions, elle n'admettait pas qu'elles puissent avoir des limites. Sous prétexte de remédier à des abus très réels et regrettables, elle entreprit, avec la Constitution civile, la réforme de l'administration ecclésiastique et de la hiérarchie, en tentant de transformer le clergé en un rouage de la bureaucratie de l'Etat. Elle le fit sans référence ni soumission à l'autorité du Pape

et de l'Episcopat. Un catholique ne pouvait accepter ni la substance de la loi ni le procédé employé. Louis XVI, tourmenté par les scrupules, mais pressé et mal conseillé, la promulgua le 24 août, après un mois de tourments de conscience.

Entre-temps, le sous-diacre Coudrin se préparait à monter en chaire pour la première fois dans l'église paroissiale de Coussay. Son sermon, où l'on sentait toute proche la classe de rhétorique de son séminaire, a un intérêt surtout à cause de cent allusions autobiographiques qui, en la circonstance prennent un accent particulier. Dans l'exorde, il dit en ce 5 Septembre : "Daignez affermir mes pas chancelants à l'entrée de la carrière que vous me destinez de parcourir... Comment pourrai-je annoncer votre céleste Parole, si vous ne m'éclairez, si vous ne me fortifiez par votre grâce et surtout si vous ne gravez dans mon cœur, si vous n'exprimez dans ma conduite, les vérités que je dois apprendre à votre peuple ? ... Faites qu'à l'exemple du Pasteur qui gouverne ce troupeau, je sois le premier à pratiquer ce que j'enseignerai à mes frères". (BP. 2201).

**[I, p.6]** A la fin de l'année, tandis que Pierre Coudrin se préparait à recevoir le Diaconat - il fut ordonné à Angers le 18 Décembre 1790 - un nouveau pas du gouvernement révolutionnaire allait contribuer à exacerber les esprits : le 27 Novembre, un décret de la Constituante enjoignit à tous les fonctionnaires ecclésiastiques, à commencer par les Evêques et en terminant par les curés et leurs vicaires, de prêter serment d'obéissance à la Constitution civile, sous peine de perdre leurs charges ou d'être considérés comme "perturbateurs de l'ordre public" si, refusant de jurer, ils prétendaient demeurer dans leurs postes. Cette fois, le Pape ne tarda pas à condamner le serment et, le 10 Mars il publia un Bref dans ce sens.

Le schisme était maintenant consommé. La grande majorité des évêques de France - tous moins deux - se prononcèrent contre le serment et refusèrent de le prêter, en commençant par les membres de l'Assemblée qui étaient au nombre de trente et un.

Il n'est pas facile d'apprécier, à travers les documents encore insuffisamment étudiés, quelle fut la réaction du clergé du Poitou avant de connaître le Bref pontifical. Selon une étude partielle et provisoire, le pourcentage de ceux qui prêtèrent serment fut, semble-t-il, assez élevé : environ 40 %.

En ce qui concerne le nouveau diacre Coudrin, il n'était évidemment pas tenu au serment, puisqu'il n'avait pas charge d'âmes, ni ne possédait aucun bénéfice, mais cela ne veut pas dire que le dramatique problème de conscience l'ait laissé indifférent. Son parrain l'abbé Rion et St. André Fournet sentirent assurément de façon très vive le brûlant dilemme : refuser de jurer et, par conséquent, abandonner en des mains indésirables le troupeau confié ou bien, jurer et par là même tromper et empoisonner ce même troupeau, donnant l'apparence de l'approbation à une loi inique. Nous ne possédons pas de documents sur la justification qu'ils se donnèrent ni sur les réserves qu'ils exprimèrent, mais il semble que de fait ils prêtèrent serment.

En cet hiver 1790-1791, Pierre Coudrin était à Poitiers, suivant sa quatrième année de théologie, tandis que son parrain et l'abbé Fournet demeuraient dans leurs paroisses de Maillé. Malgré le silence des documents, on imagine difficilement que celui qui était leur fils spirituel put rester étranger à leurs inquiétudes.

Tant l'abbé Rion que St. André-Hubert Fournet se rétractèrent, lorsqu'ils connurent le Bref du Pape, sans que nous puissions dire à quelle date.

Dans les premiers mois de 1791 se mit en mouvement partout, sous une forme différente suivant les régions, et lentement, faute de pratique, une énorme machine destinée à élire les fonctionnaires ecclésiastiques pour les charges civilement vacantes par défaut de soumission à la Constitution. Dans le Poitou, l'atmosphère devint pesante. Le 15 Février parut une lettre pastorale de Mgr. de St. Aulaire, exhortant ses diocésains à demeurer fidèles à l'Eglise. Ceci n'empêcha pas que le 28 du même mois, Lecesve, député du clergé à l'Assemblée, fut élu évêque constitutionnel de Poitiers. Gobel le sacra à Paris fin Mars tandis que Mgr. de St. Aulaire publiait une ordonnance interdisant aux fidèles la communi- **[I, p.7]** cation "in divinis" avec les schismatiques. Lecesve prit possession le dimanche 10 Avril. En ces mêmes jours, le Pape lança un autre Bref, fulminant la peine de suspension contre ceux qui avaient

juré. Lecesve ne put le connaître, car il mourut subitement deux jours après sa prise de possession.

##### 5.- En pleine lutte.

Entre temps on connut en France les Brefs du Pape. Le 3 juin, nous rencontrons notre diacre à Coussay-les-Bois, aidant son curé, Mr. Limousin, à la campagne de diffusion des documents pontificaux. Le 15 du même mois, ils sont dénoncés et doivent s'enfuir tous deux de Coussay. Pierre se réfugie à St Ustre, à quelque 15 kms. au Nord, où est curé Mr. Louis Fillatreau qui sera désormais un ami pour toute la vie.

Le cours des études n'a pas dû se terminer d'une manière habituelle cette année-là, et il est probable qu'après ses aventures à Coussay et sa retraite à St Ustre, le séminariste Coudrin n'a pas ouvert ses livres d'études. Il y avait des choses plus urgentes qui le préoccupaient. C'est de cette époque que date son sermon sur le bonheur de ceux qui souffrent. Malgré sa rigoureuse conformité aux règles du temps de Bourdaloue, c'est un témoignage extrêmement intéressant de l'esprit avec lequel le jeune diacre affrontait la souffrance, dont il avait déjà quelque expérience.

Il n'y a pas dans ce sermon d'allusions à la situation sociale et politique, et il pourrait être lu comme un "thème" de circonstance pour semaine sainte ou Passion ? - développé par un séminariste. De toute manière, il est en fin de compte intéressant de constater comment, loin de toute rhétorique, il y a là une doctrine de la souffrance qui dépasse les limites d'un manuel ou d'un sermonnaire; elle dénote une méditation personnelle du sujet, une méditation bourrée d'Ecriture Sainte et particulièrement de St. Paul qui, dans le contexte historique, acquiert un relief spécial. Et ce qui est mieux : sa conduite immédiatement après, fut une application, en matière de souffrance, de ce qu'il disait en son premier sermon l'année précédente ... "que je sois le premier à pratiquer ce que j'enseignerai à mes frères" BP. 2201. La Révolution lui offrira de fréquentes occasions de montrer qu'il était sincère.

Nous ne connaissons pas les autres activités de Pierre Coudrin durant le printemps de 1791 qui vit arriver à leur terme les travaux de l'Assemblée Constituante. A Poitiers, le 4 Septembre, fut élu le nouvel Evêque constitutionnel, Montault des Iles, sacré le 22 Octobre. Durant ces mêmes jours, la violence se fit sentir en différentes agglomérations. A Genouillé (Montmorillon) le curé qui s'était rétracté, échappa par miracle à un attentat où les "patriotes" du lieu tirèrent sur lui à coups de fusil. Les eaux n'étaient pas tranquilles.

Les Lazaristes n'étaient plus au grand Séminaire de Poitiers, qui fonctionnait dans le splendide hôtel Pinet, aujourd'hui Ecole de Médecine. En août, ils avaient dû l'abandonner pour avoir refusé le serment. Ils s'étaient réfugiés dans "le petit Château", propriété de la Congrégation aux alentours de St. Benoît, à 4 kms. du centre de la ville.

**[I, p.8]** Nous n'avons pas de détails sur le voyage de notre diacre à Poitiers et savons seulement qu'il se mit en rapport avec les Vicaires que Mgr. de St. Aulaire avait laissés avec pleins pouvoirs avant d'émigrer en Suisse, le 1er Septembre 1791, et que par conséquent tous se trouvaient dans la ville. C'était, outre Mr. Dancel de Bruneval qui le connaissait bien parce qu'il avait dû intervenir dans l'affaire du titre d'ordination, Mr. de la Faire, Mr. D'Argence et le Supérieur du petit Séminaire de St. Charles, Mr. Chaudet; mais rien ne nous dit qu'ils l'ont connu spécialement. De tous ceux qui avaient la confiance de l'évêque, Mr. Charles Brault, futur archevêque d'Albi, était celui qui le connaissait le mieux pour avoir été son professeur "De vera Religione" et "de Verbo Incarnato" à l'Université. (27)

Pierre Coudrin doit avoir ressenti, à ce moment-là, l'absence du vénéré Mr. d'Aviau, archevêque de Vienne à l'époque, qui avait quitté Poitiers peu après Noël 1789. Quant à Mr. Hayer, lazariste, son directeur spirituel au séminaire, il pouvait le rencontrer au "Petit Château". Ce qui est sûr, c'est que les Vicaires lui donnèrent un document l'autorisant à se faire ordonner prêtre par n'importe quel évêque en communion avec le Pape. Sans aucun

doute, ce fut là le résultat de nombreuses journées de consultations et de conversations sur la situation de l'Eglise en France et sur son évolution prévisible (28).

Les circonstances révèlent les hommes. Avec une vision très réaliste et quasi prophétique du schisme et de l'avenir qui était réservé à l'Église, il décide immédiatement l'ordination sacerdotale.

"Je m'étais fait prêtre - dira-t-il plus tard - dans l'intention de souffrir tout (nous savons avec quel esprit), de me sacrifier pour le Bon Dieu et de mourir s'il le fallait, pour son service". HL. Qq. R 1 64.

C'est dans ces dispositions qu'il quitte Poitiers, décidé à faire le voyage de Paris où il sait qu'il y a un évêque caché dans le Séminaire des Irlandais.

Peut-être est-ce durant ce séjour à Poitiers, à l'épuisante recherche d'informations et de conseils, qu'il écrit le 30 Octobre à son ami de St. Ustre, Mr. Fillatreau. Dans cette lettre, se manifeste non seulement le désir d'envoyer des nouvelles et d'exprimer sa reconnaissance au prêtre qui l'a accueilli avec tant de bonté cinq mois auparavant, mais aussi de lui procurer un moyen d'encourager la foi de la communauté dont il a la charge. (29)

La lettre qu'il reproduit est, selon toute probabilité, un écrit circulant à Poitiers dans les milieux de la clandestinité et reproduisant le témoignage de l'évêque de Sénez (Alpes de Haute-Provence), qui, après avoir souffert bon nombre de vexations de la part des nouvelles autorités de la ville, fut condamné à la privation de sa pension et exilé à dix lieues de son diocèse. Entre guillemets il copie le discours de l'évêque qui se termine par ces mots :

"Si je suis coupable de vous déclarer qu'il n'en est aucun de vous pour le salut duquel je ne voulusse donner ma vie, ôtez-la moi plutôt que de les faire renoncer et de me séparer d'eux, car je vous le déclare que je suis résolu de mourir [I, p.9] pour eux."

Et notre jeune homme ajoute pour toute observation "Quelle fermeté ! » et ensuite il signe : Coudrin, Diacre de l'Eglise Catholique." BP.19

Une brise qui vient du temps des martyrs commence souffler sur l'Eglise de France, et Pierre Coudrin l'a compris.(30)

## 6. - Prêtre.

1792 s'ouvre dans un climat qui n'est pas encore la Terreur, mais que l'on sent explosif. Pierre Coudrin fit son voyage à Paris, confiant dans la Providence. Nous en connaissons peu les détails. Dans les premières "Remarques" de Hilarion Lucas (1802) il y a seulement cette annotation :

"En chemin il trouva toutes sortes de ressources, des chevaux pour son voyage, des personnes honnêtes pour le défrayer, et il ne lui en coûta rien". (HL, Qq R I,40) - (31)

A Paris, le jeune diacre avait des parents, et c'est possible qu'il ait logé chez eux, comme il le fit en 1804. L'ordination eut lieu le 4 mars et en secret, c'était de rigueur. Après l'ordination sacerdotale, il prit part à une retraite organisée par la "Société du Sacré-Coeur" du P. de Clorivière et prêchée par Mr. Cormaux, sans qu'il entrât dans les secrets de cette société. Au terme de la retraite, ils le prièrent de souscrire à une adresse envoyée au Pape que Pierre Coudrin doit avoir signée avec plaisir, pour ce qu'elle représentait en fait de profession de foi et d'adhésion à la chaire de Pierre; mais les allusions à la fondation du P. de Clorivière lui échappèrent totalement. (32) On lit dans ce document :

"Dieu a eu pitié de nous dans la solitude; il nous a bénis; il a levé sur nous la lumière de son visage. Le Cœur de Jésus a répandu dans nos cœurs l'esprit de grâce et de prière, sur notre tête l'eau du salut, et nos yeux sont devenus des fontaines de larmes. Tout ce qui nous a été dit des opprobres, de la douleur, de l'agonie de Jésus nous a remplis le cœur de componction. Notre âme est saisie d'un tremblement. C'est en pleurant que nous avons regardé Jésus, l'auteur et le consommateur de la foi; les lèvres sur le crucifix, nous nous sommes cloués à la croix du Christ; en pleurant nous avons fixé nos yeux sur la Chaire de Pierre. Et maintenant par cette adresse que nous faisons nôtre, c'est elle que

nous embrassons avec tout l'amour de notre cœur; c'est à elle qu'ensemble nous nous lions, que nous nous soumettons, que nous adhérons au point de nous y souder ... "

Ce document est du 27 Mars 1792; cf. Lestra I, p.86 .

Après cette retraite, il ne doit pas avoir tardé à entreprendre le voyage de retour à Coussay, de la même manière qu'il était venu. Le mardi saint, 3 avril, il assiste comme témoin au mariage de son frère Charles dans sa paroisse natale et il signe : Pierre Coudrin, prêtre. (C'est lui qui souligne).

[I, p.10] A Coussay il y avait encore Mr. Limousin, le curé légitime, bien qu'il eut refusé de jurer. Il paraît que le Maire était celui qui dans le village représentait les idées révolutionnaires car, à peine fut-il informé que le Père Coudrin disait la Messe, il vint lui demander les documents qui attesteraient son ordination. Il dut se contenter d'une échappatoire, le Père le renvoyant au curé qui l'avait autorisé. Il semble que l'appui sur lequel comptait le maire dans le village, n'était pas bien solide puisque, malgré son indignation il ne put aller plus loin pour l'instant. (33)

Ces jours-là, il y avait partout dans le Poitou un climat d'hostilité contre les prêtres réfractaires. Le vendredi saint 6 avril, Mr. Fournet qui s'était réfugié à Villermort, fut traîné indignement à St. Savin et, après avoir échappé par miracle à la mort, en trois occasions ce même jour, il dut prendre la route de l'exil pour l'Espagne. A Coussay cependant, le curé se sentait fort, bien que depuis le 31 Mars, les électeurs fussent convoqués pour élire son successeur. Il décida que le nouveau prêtre chanterait la grand'messe le jour de Pâques 8 avril, devant tout le peuple. Le maire voulut, une fois de plus, faire sentir son autorité et il envoya au célébrant un papier à lire à la fin de la Messe : il s'agissait d'un prêtre jureur qui annonçait sa venue pour donner la bénédiction. Pierre Coudrin ne put s'empêcher de faire un commentaire provocant qui mit en mouvement la violence révolutionnaire, et le curé comme le nouveau prêtre durent s'enfuir du village pour se mettre en sûreté. (34)

Pierre Coudrin se réfugia dans une ferme des environs de Méré, au Nord de Coussay, ce qui ne l'empêcha pas d'assister à un nouveau mariage clandestin le 16 Avril, lendemain de l'élection du curé constitutionnel à Coussay. Mr. Limousin partit en exil, tandis que le nouveau prêtre s'en allait à Poitiers pour se mettre en contact avec les Vicaires, les informer de son ordination et se mettre à leurs ordres pour le ministère clandestin. (35)

Pierre Coudrin ne se laissait pas abattre par l'état de persécution. "Lorsque je fus chassé de chez mon père (nous disait-il une fois), je fus extrêmement content de me voir dans cet état de dénuement absolu. J'étais dans la joie d'avoir à souffrir pour le nom de Jésus." HL. Qq R I 59. Ce fut peut-être la déclaration de guerre par l'Autriche qui en vint à exalter les esprits le 20 avril 1792, et à suggérer l'accusation de complicité des réfractaires avec l'ennemi. En réalité, on ne peut affirmer que les prêtres non jureurs ou réfractaires aient organisé quelque action anticonstitutionnelle en France. La vérité est que l'Eglise créée par l'Assemblée Constituante ne comptait pas sur la masse des croyants qui recouraient aux prêtres clandestins et les écoutaient, tandis qu'ils ne prenaient pas au sérieux les élus du peuple dirigé par les révolutionnaires. D'où l'exaspération. (36)

De Poitiers, sûrement conseillé par Mr. de Bruneval, l'un des Vicaires resté sur place, Pierre Coudrin ne retourna pas à sa paroisse d'origine et, dans l'attente de temps meilleurs, il se retira à la ferme du château de la Motte d'Usseau, propriété [I, p.11] de la famille de Viart, qu'il avait connue à Maillé, et dont le fermier Maumin était son cousin. Le château est à 8 km à peine de Chatellerault. (37)

Les premiers jours il ne fit rien pour se cacher; mais vint un moment où il jugea qu'il ne pouvait continuer à se montrer en public sans danger pour lui et ses parents, et ils décidèrent, lui et son cousin, de feindre un départ pour un long voyage. Ils sortirent un soir, tous deux à cheval et, entrant aussitôt dans un bois voisin où ils attendirent la tombée de la nuit, à la faveur des ténèbres, ils revinrent de nouveau à la ferme pour se cacher dans un petit grenier. Peut-être pourrait-on fixer cette réclusion à peu de jours après le 27 mai, quand l'Assemblée décréta la déportation des réfractaires dénoncés par vingt citoyens. La nouvelle doit avoir

produit une forte agressivité chez les Révolutionnaires, bien que le veto du Roi lui enlevât force de loi. En tout cas, cela indiquait que la Révolution prenait une direction périlleuse et encourageait la répression. Les chroniques au moins, donnent le mois de mai comme l'époque de l'entrée de Pierre Coudrin dans son étroite cachette, et comptent cinq mois de réclusion jusqu'au 20 Octobre suivant. (38)

### **[I, p.11a] N O T E S**

- 1- La pensée du Bon Père sur l'expérience de la Motte se trouve fréquemment dans ses écrits, spécialement en B.P. 945 (9.04.1824) à Françoise de Viart, à la fin : "Vivons donc pour sa gloire, et que la ferveur du grenier de la Motte d'Usseau ne s'éteigne pas dans le cœur de votre pauvre père". Voir aussi B.P. 1107, 1189, 1197, 1254, 1258, 1387, 2272, 1538, 1550, 1595, 1767, et spécialement la lettre du 16.01.1829 (BP 2272 : "Nos années s'avancent, le grenier de la Motte pourrait bien m'être indispensable avant peu. Que je serais heureux d'y finir ma carrière comme je l'y ai commencée" ... Cf. Gabriel de la Barre, mémoires (ASSCC. 1962, p. 173); Hilarion Lucas, QqR I, n° 60-62; Qq R II .
- 2- P.R., Annales 1933-34, p. 406-410.
- 3- P.R., Annales 1935-36, p. 67-68.
- 4- P. Rivaud, "Vie d'André Fournet", p. 2, 17-18.
- 5- P. R., Annales 1935-36, p. 69.
- 6- B.P. 5 (6.09.1788); P.R. Annales 1935-36, p. 70.
- 7- B.P. 2214, 2215. Cf. G. Dez, "Histoire de Poitiers", 159-202.
- 8- P.R., Annales 1935-36, p. 69. Cf. B.P. 2217, 2218, 2219, 2220. "Maître-ès-Arts", grade qui donne droit d'enseigner les Humanités et la Philosophie.
- 9- B.P. 2217 : "Certificat de Bonnes Etudes en Théologie, 1788".
- 10- B.P. 5 (6-09-1788).
- 11- P.R., Annales 1935, p. 158.
- 12- Couturier, I, p. 361 ss. Cf. La Gorce, "Histoire religieuse de la Révolution Française", I.
- 13- P.R., Annales 1935-36, pp. 18-50, 72-74.
- 14- B.P. 2221.
- 15- Lat., I, p. 99 ss.
- 16- Dans., p. 63-77. La Gorce, *ibid.*, p. 263-348.
- 17- Lat., I, P. 99.
- 18- Lat., *ibid.*
- 19- Roux, p. 21-25. Archives Évêché de Poitiers : "Etat du clergé de Poitiers dressé en 1800", (Liasse IX).
- 20- Arch. Ev. Poitiers, *op. cit.*; Plong. p. 22-36.
- 21- *Ibid.*
- 22- P.R., Annales 1935, p. 96 ss.
- 23- P.R., Annales 1935, p. 132.
- 24- HL, VBP, 21 : "Je crois que c'est au commencement de 1791 que M. Coudrin composa et prêcha le second sermon que nous avons de lui..."
- [I, p.11b]** 25- Roux, p. 22-24.
- 26- Le séminaire était à l'"Hôtel Pinet". Cf. Contassot, Lazariste, "Les Lazaristes au grand séminaire de Poitiers", p. 10-15 (inédit).
- 27- Roux, p. 32, 55-70; P.R., Annales 1935-36, p. 96; B.P. 2218, 2220.
- 28- Mgr Lyonnet, "Histoire de Mgr d'Aviau", II, p. 250; Roux, p. 97; H.L., VBP, 24; P.R., Annales 1935-36, p. 158 ss.
- 29- B.P. 19.
- 30- *Ibid.*
- 31- Les inférences de Lestra semblent peu fondées.
- 32- P.R., Annales 1935-36, p. 159-160; 199-205; HL , Qq R I, 41.
- 33- P.R., Annales 1935-36, p. 129-132.



- 34- Rivaud, "Vie de St André Fournet", (p. ?) ; P.R. ASSCC.,ibid., p. 259; HL, VBP, 26.  
 35- P.R., ibid., p. 254.  
 36- Dansette, Latreille.  
 37- HL, VBP, 26.  
 38- HL, VBP, 27

\*\*\*\*\*

## [I, p.12] II - LA COMMUNAUTÉ DU PÈRE COUDRIN

Nous appelons ici "Communauté du Père Coudrin" la communauté fondée par lui et qui vivait en son temps. La meilleure manière de la faire connaître est, semble-t-il, de tenter une esquisse du déroulement de sa vie qui permettra de mieux apprécier les divers aspects qui seront étudiés par la suite. (1)

Nous avons déjà donné les raisons pour lesquelles nous commençons notre histoire à la Motte d'Usseau entre mai et octobre 1792. Nous la terminons en 1840, avec la publication des Constitutions élaborées en 1838, parce qu'il nous semble qu'à cette date commence réellement une époque différente où le Fondateur, plus qu'au moment même de sa mort, commence à être un personnage du passé. (2)

### A - PREMIÈRE PÉRIODE : 1792-1801.

C'est la période de gestation de la communauté et qui la marqua de façon décisive. C'est pourquoi il est particulièrement nécessaire de rappeler les circonstances de vie sociale et ecclésiastique où elle se développe, celles du Poitou et surtout de la ville de Poitiers durant la Révolution.

Pour mieux apprécier le processus de la gestation, il sera bon d'en souligner les diverses étapes, à partir de la retraite du Fondateur à la Motte. Ainsi pourrions-nous mieux apprécier comment se forme en lui l'idée de créer une Communauté et comment il arrive à établir une communion d'idéaux entre les personnes qui, au moment de l'approbation diocésaine, forment la Communauté.

#### [I, p.13] 1. La Motte.

Laissons le prêtre Pierre Coudrin dans son refuge de la ferme du château de la Motte d'Usseau, à partir de mai 1792. Il restera dans sa cachette jusqu'au 20 octobre de la même année : cinq mois de réclusion riches d'expérience spirituelle, et féconds par leurs conséquences.

Durant ce laps de temps, se produisit la chute de la monarchie en France, avec tout le cortège de violences qui l'accompagnèrent.

Les événements révolutionnaires de Paris influencèrent, comme on l'imagine aisément, l'état d'esprit de tout le pays. La presse périodique et celle de propagande politique se chargeaient de diffuser sur tout le territoire un tourbillon de nouvelles et d'idées neuves. Ce serait une erreur de penser que partout la Révolution ne fut qu'un écho de la Capitale, comme le donnent à penser certains manuels.

A Poitiers on recevait avec un retard de trois ou quatre jours les informations de Paris : le temps nécessaire pour que le courrier franchisse les 350 kms ou presque, qui la séparait de Paris. L'insurrection des faubourgs en juin, la déclaration de la Patrie en danger en juillet,

l'emprisonnement du Roi à la Tour du Temple en août, ces nouvelles ont dû parvenir, grossies par la rumeur, aux oreilles de notre reclus. (3)

L'espérance entretient les illusions, et Maumin qui hébergeait son cousin Pierre accueillait avec enthousiasme les bruits selon lesquels Bouillé viendrait avec une armée rétablir le Roi et mettre ses ennemis en déroute. Le jeune prêtre qui ne se laissait pas gagner par la peur, conservait intact le sens de la réalité et répondait qu'on ne devait pas s'attendre à un dénouement rapide. "Je lui disais - contera-t-il en 1800 - de se désabuser ; que tout ne finirait pas sitôt. Mon cher ami... il ne faut pas vous y tromper, tout ce qu'il y a à faire dans ce moment, c'est de se donner au Bon Dieu." (HL.Qq.R.I.60)

Passant ses journées dans l'obscur cachette de la ferme, sans exercice physique, mal nourri, contraint à une immobilité presque totale pour ne pas dénoncer sa présence, il doit avoir reçu un rude coup à la nouvelle des massacres de septembre et de la proclamation de la République, à la fin du même mois. Les chroniqueurs disent qu'il croyait être le seul prêtre réfractaire qui restât en France, ou du moins dans la région.

Il faut remarquer ici que dans le Poitou il ne se produisit alors rien de semblable à ce qu'il y eut à Paris. La société même des Jacobins condamna les massacres, et celle de Châtellerauld rompit, indignée, avec la centrale, protestant qu'on mît sur le même plan les gloires du 10 août et les bassesses de septembre. Les prêtres réfractaires étaient passibles de détention et de suppression de leur pension, selon les lois en vigueur, y compris de la peine de l'exil, mais non de mort. Les révolutionnaires de Poitiers appliquèrent la loi avec cruauté, mais en général ils se limitèrent à l'appliquer. La persécution s'intensifia, [I, p.14] l'émigration s'accéléra, la guillotine s'installa sur la place du Pilon; les communautés religieuses furent dispersées, on expulsa les sœurs de la Sagesse même de l'hôpital des Incurables, mais il n'y eut ni exécutions ni massacres. (5)

Pour en revenir à Pierre Coudrin dans sa cachette, son esprit restait calme. Suivant le conseil qu'il donnait à son cousin, il lui semblait que l'unique chose à faire c'était de se donner au bon Dieu, et il se convertissait en anachorète de fait et de droit, en qui la vie de foi occupait la totalité de l'existence. (6)

"Pendant les cinq mois que j'y ai resté, avouera-t-il en 1800, je ne m'y suis pas ennuyé un seul instant. Tous les jours je disais la Messe à minuit, et quoique j'eusse grand soin de purifier le corporal, je croyais toujours avoir laissé quelques particules des Saintes Espèces et avoir ainsi le Bon Dieu avec moi. Ma Messe une fois dite, je remontais dans mon grenier où je passais toute ma journée à la lecture de l'histoire ecclésiastique et à faire oraison". (HL.Qq.R.I.60).

C'est dans ces circonstances qu'il faut situer ce que Sr.Gabriel appelle "vision" : "C'est là - dans le grenier de la Motte - que, dans une vision, il eut connaissance d'un établissement auquel Dieu le destinait avec bien d'autres..." (ASSCC.1962, P.173). Il ne nous intéresse pas de déterminer la nature de cette "vision" (7). Ce qui réellement est important pour notre histoire, c'est que cet événement signifia pour Pierre Coudrin la prise de conscience du fait qu'il était destiné à fonder une communauté religieuse.

Nous ne savons pas s'il avait auparavant jamais pensé à se faire religieux, et nous n'avons pas connaissance que la suppression de la vie religieuse décrétée par la Constituante en 1790, ait été pour lui un événement qui le touchait de près. Ses amis Lazaristes ne tombaient pas sous le coup du décret, parce que simple "Société de clercs". Sa préoccupation dominante était sans doute la situation historique de l'Eglise de son temps et l'urgence de se donner à Dieu, soit afin de donner sa vie pour lui, soit pour agir comme un instrument docile de sa Providence, dans les nouvelles circonstances difficiles. (8)

Peut-être la meilleure relation de ce qui s'est passé est-elle celle que nous a conservée Hilarion Lucas dans ses premières "Remarques", antérieures à 1802, où il ne fait que recueillir, entre guillemets, en écrivant le jour même, les propres paroles de Pierre Coudrin. (9)

"Un jour, monté dans mon grenier, après avoir dit la Messe, je me mis à genoux auprès du corporal où je croyais toujours avoir le St. Sacrement. Je vis alors ce que nous sommes à présent. Il me sembla que nous étions plusieurs réunis ensemble, que nous formions une troupe de missionnaires qui devaient répandre l'Évangile partout. Comme je pensais donc **[I, p.15]** à cette société de missionnaires, il me vint aussi l'idée d'une société de femmes, mais non pas d'une communauté telle qu'elle existe, puisque je n'avais jamais vu de religieuses. Je me disais : nous n'aurons ni argent, ni revenus; nous serons mangés de poux, et autant que je puisse me rappeler, car je ne l'assurerais pas, crainte de mentir, je me disais encore : il y aura une société de femmes pieuses qui auront soin de nos affaires pendant que nous irons en mission. Ce désir de former une société qui portât partout la foi, ne m'a jamais quitté." HL.Qq.R.I,62-63.

La description est sobre et incomplète, mais pas au point de nous empêcher d'en tirer la signification qu'elle eut dans la vie du prêtre récemment ordonné, à l'âge de 24 ans, et dans la vie de sa famille religieuse : l'origine de l'idée même de la fondation.

Il faut noter tout de suite que cette vision n'est pas, chez le P. Coudrin, le fruit d'une lente évolution ou de la patiente élaboration d'une idée ou d'une expérience antérieure. Elle a, au contraire, les caractères d'une "vision", c'est-à-dire d'une image qui se présente à lui à l'improviste, en un moment d'oraison intense où le sentiment de la présence de Dieu et du Christ est très fort. Cette image, non élaborée par lui, sera dans l'avenir considérée comme une "révélation". Le mot est de Hilarion Lucas. (10)

La "vision" a en outre un caractère prophétique: elle se réfère au futur. Un futur qui se présentait particulièrement incertain à ce moment-là; il ne paraissait pas humainement possible de la réaliser à court terme. Dans cette révélation sur l'avenir se manifeste un dessein de Dieu sur la personne du P. Coudrin, qui le transforma en "fondateur" potentiel pour le moment, d'une communauté qui doit se révéler à la face de l'Église.

Un autre aspect à signaler, c'est l'amplitude du dessein manifesté : il s'agit de missionnaires qui devront propager l'Évangile "partout", et non pas seulement en France.

Nous n'avons pas de confidences du jeune prêtre sur l'impression immédiate de la "vision", mais il est certain qu'à partir de ce moment les horizons de sa vie changèrent notablement. En son tempérament particulièrement actif dut naître une impatience d'agir, en dépit des circonstances - c'était vraisemblablement la mi-septembre - qui ne se présentaient pas comme très prometteuses. (11)

Ainsi arriva le 20 octobre, jour de St. Caprais, évêque d'Agen. En lisant dans son bréviaire le récit de son martyre, Pierre Coudrin tressaillit : le pasteur des premiers siècles, fuyant la persécution, s'était réfugié dans la montagne qui domine la ville. De là il put suivre ce qui se passait sur la place : une jeune fille de moins de 20 ans, donnait sa vie sur le bûcher plutôt que de renier sa foi. La conscience de l'évêque se sentit accusée de lâcheté et, obligeant Caprais à partir et proclamer sa foi devant toute la ville, lui obtint immédiatement le martyre. (12)

**[I, p.16]** Le P. Coudrin fut particulièrement sensible à cette lecture et, sans plus réfléchir, décida de partir et de braver la mort comme l'Évêque d'Agen.

"Quand je sortis enfin de chez Maumain, dit-il, je me prosternai au pied d'un chêne qui n'était pas loin de la maison, et je m'y dévouai à la mort... cependant j'avais toujours un certain pressentiment que je me sauverais." HL.Qq.I.64

Il ne semble pas exagéré de supposer que ce "pressentiment" provenait de la certitude d'être choisi par le ciel pour ce qu'il appellera plus tard "l'œuvre de Dieu". (13)

## 2. Sous la Terreur.

Quand il sortit de sa cachette, Pierre Coudrin prit les sentiers les moins fréquentés pour se rapprocher de Poitiers et se mettre en contact avec les prêtres de la résistance et les autorités du Diocèse clandestin. Amaigri et vêtu de haillons, personne ne pouvait soupçonner en lui un

prêtre, sans compter qu'il faisait moins vieux que ses 24 ans. L'atmosphère était chargée de menaces pour qui, comme lui, prétendait exercer le ministère. (14)

Il était convaincu que le processus révolutionnaire était irréversible et que l'état de schisme durerait plusieurs années. Il a dû peu à peu être au courant, avec plus de précision, de ce qui s'était passé en France, dans la ville et dans la région durant les cinq mois de sa réclusion. (15) Des Vicaires laissés par Mgr. de St. Aulaire, il ne restait que Mr de Bruneval. L'abbé Fournet était en Espagne, Mr. Rion, son oncle, était encore en liberté et précisément à Coussay. Peut-être fut-ce en ce temps-là qu'il se mit en contact avec Mlle Gauffreau qui, depuis un an environ, se consacrait à aider les prêtres persécutés. En son petit magasin de la rue de la Regratterie n°26, elle accueillait ceux qui étaient le plus en danger. Entre la visite à Mr de Bruneval et celle à Mlle Gauffreau, il doit avoir complété son information sur la situation exacte de l'Église dans le Poitou et en France, et sur l'endroit où séjournent ses amis et connaissances. (16)

Le P. Hayer était caché à Niort depuis deux mois. La majeure partie de ses connaissances parmi le clergé et surtout de ses amis, ou bien se trouvaient hors du pays ou de la région, ou bien étaient cachés. La situation n'était pas aussi extrême qu'il l'avait imaginée dans sa cachette, quand il pensa un moment être l'unique réfractaire resté dans le Poitou, mais la désolation des fidèles était grande. (17)

Depuis le 20 Septembre, l'inscription civile des naissances, mariages et décès appartenait aux municipalités. Cette mesure visait à mettre de l'ordre dans le chaos qui régnait dans les archives paroissiales depuis le fameux serment, mais elle ressemblait à une profanation et marquait une orientation vers la séparation de l'Église et de l'État qui, à ce moment-là, blessait les consciences. (18)

**[I, p.17]** En décembre 1792, avec le procès du Roi, et surtout en janvier 1793 avec l'exécution de Louis XVI, mort guillotiné, il se produisit un choc dans l'esprit des révolutionnaires ainsi que dans celui des résistants. La Société des Amis de la Constitution s'engagea par serment à "dénoncer les traîtres". La loi du 26 février condamna à six ans de prison ceux qui cachaient des déportés, et dans la ville on offrait une récompense de 100 livres à qui les dénoncerait. La vie devenait difficile pour ceux qui, comme Pierre Coudrin, voulaient le ministère clandestin. (19)

Malgré tout, ce climat ne suffisait pas à freiner l'activité du prêtre qui parcourt les campagnes abandonnées des alentours de Poitiers, où ne se voyaient plus de prêtres réfractaires, et il reçoit de Mr de Bruneval des missions délicates, comme celle d'obtenir la rétractation des frères Dechartres. Le jour même où il la reçoit, le 11 février 1793, il bénit un mariage clandestin, et il a l'audace de dresser un acte qu'il signe avec tous les témoins "Coudrin, prêtre catholique". (20)

A partir de mars de la même année, la situation s'aggrava bien plus. Le soulèvement de la Vendée faisait de Poitiers une ville du front dans un pays en guerre. Depuis janvier, la France était en guerre avec l'Angleterre et les Vendéens étaient en contact avec l'ennemi. A Poitiers la tension est grande à cette époque. Avec les lois du 22 mars et du 22 avril, les déportés "non émigrés" sont punis de mort, et la loi stipule qu'ils soient exécutés 24 heures après leur détention. Un prêtre rencontré avec des armes ou avec des "insignes contre-révolutionnaires", par exemple un scapulaire du Sacré-Coeur, était puni de mort, et cela à partir d'octobre de cette même année. (21)

Le 28 Mars commença à fonctionner la guillotine sur la Place du Pilori, avec deux exécutions politiques. On creusa un sillon pour arroser avec le sang des victimes "l'arbre de la liberté" planté à quelques mètres de l'échafaud. Mais la Terreur de Poitiers, bien que devançant à l'époque celle de Paris, n'eut pas un Fouquier-Tinville ni un despote exalté comme Robespierre. Piorry et Planier utilisèrent les voies légales et condamnèrent selon un jugement qui gardait ses formes, sans être pour cela moins injuste ni moins atroce. Pendant toute la Terreur, qui commença dans le Poitou trois mois avant Paris, la guillotine fit rouler 31

têtes, auxquelles on devrait ajouter celles de 4 prêtres exécutés à Niort. A Paris moururent près de 30 citoyens du Poitou. (22)

Les déportations aux pontons de la Rochelle représentèrent pour beaucoup une mort lente, et pour tous un supplice ignominieux et indigne. Les vexations ne manquèrent pas, comme celles que l'on fit subir à 50 prêtres qui passaient par Poitiers vers la déportation, en avril 94, et à 42 autres à Châtellerauld à la même époque. On ne doit pas non plus oublier que les détenus, dépouillés de tous leurs biens, y compris de leurs effets personnels les plus indispensables, s'entassaient dans quelque seize locaux de collèges et couvents improvisés pour servir de prisons et qui se trouvaient, fin 1794, bourrés de monde. (23)

Dans une ville relativement petite comme Poitiers, avec une population de moins de 30.000 habitants, où les écoles ne fonctionnaient plus depuis longtemps, et où la levée des soldats pour la guerre décimait les foyers, la machine répressive occupait beaucoup de place et définissait l'ambiance. "Le Comité de Salut Public", ensuite le comité de "Surveillance" en même temps que le Tribunal révolutionnaire ne s'accordaient pas de repos. (24)

Il est certainement très difficile d'offrir au lecteur une matière suffisante d'information pour lui permettre de reconstruire par l'imagination le cadre de la terreur et sonder un peu le milieu où se déroula l'apostolat clandestin de Pierre Coudrin. Ce qui est dit suffit cependant pour se rendre compte que son activité est véritablement exceptionnelle et que, vu l'ambiance et les circonstances, il eut peu d'émules. Ils n'étaient pas nombreux les réfractaires qui osaient sortir dans la rue et qui se maintenaient disponibles au service des fidèles. (25)

C'est en ce printemps de 1793 qu'il faut probablement citer l'épisode des Incurables. Pierre Coudrin est surpris dans l'hôpital par une inspection des révolutionnaires et y échappe en se substituant à un vagabond sans nom, surnommé Marche-à-Terre, et dont le cadavre avait été retiré quelques secondes auparavant. D'où son nom de bataille le plus caractéristique. (26)

Les aventures de Marche-à-Terre pendant la Terreur sont celles d'un héros de la Résistance religieuse contre le schisme et la transformation de l'Eglise en un simple rouage de l'Etat. Il se met au service inconditionnel des fidèles orthodoxes, scandalisés à cette époque par les défections du clergé, et au service des autorités diocésaines de l'Eglise clandestine qui avait une mission si difficile à remplir. Il est toujours disponible pour consoler les moribonds et les prisonniers, pour prêcher, pour confesser. Il dirige un peu moins de mille personnes dans la ville et confesse presque tous les prêtres. (27)

Tout ceci est admirable, surprenant, mais ce que l'on arrive difficilement à concevoir c'est que, dans ce climat et au milieu de ces aventures où il risquait chaque jour - téméairement selon les uns - sa vie, il n'ait pas oublié son destin de fondateur religieux, et qu'il ait fait les premiers pas de la Fondation. Nul ne pourrait lui reprocher d'avoir laissé cet engagement pour des temps meilleurs; tous les documents signalent cette angoissante année 1793 comme celle où commença la Congrégation. (28)

En quoi consista ce commencement ? Nous n'avons pas de références explicites dans les documents, sinon l'affirmation qu'il en fut ainsi. (29)

Evidemment il n'est pas difficile d'imaginer que le domaine de la direction spirituelle lui offrait la possibilité de contact avec les jeunes des deux sexes que l'Esprit appelait à un engagement total, et qu'il se soit occupé de cultiver en eux une réponse généreuse à cet appel. En tout cas, le groupe de personnes dont il s'occupait était important, et il y en avait parmi elles quelques unes avec qui il avait des liens de plus grande amitié. Plus tard, en avril 1794, lorsqu'il se voit obligé, après l'exécution des Dechartres, d'entrer dans la ville, il se réfugie dans la maison de Marie-Louise Chevalier, une de ses dirigées. Ce fut elle et son amie, Thérèse Souc de la Garélie, une autre dirigée, qui le conduisirent à la maison de la rue d'Oléron. (30)

[I, p.19] 3. Rue d'Oléron.

"Un peu avant qu'on ferme les églises, nous nous trouvions sur le péristyle de la Cathédrale, trois de mes amies et moi. Que pensez-vous ? leur dis-je; on supprime les communautés, formons-en une. Nous le voulons bien, dirent-elles, mais à condition que vous serez supérieure. J'acceptai sans délibérer; car elles étaient toutes plus saintes que moi, et je pensais que cette charge ne serait pas difficile à remplir : nous restâmes cependant chacune dans nos familles". (Abbé Bellot des Minières, Vie de Madame Geoffroy, religieuse du Sacré-Coeur, Poitiers, Oudin, 1854,p.20)

Suzanne Geoffroy raconte ainsi, un demi-siècle plus tard, comment naquit l'Association qui, dans la suite, installa son siège rue d'Oléron. Si le souvenir est exact, la date approximative de l'événement correspond à l'époque de la fermeture des églises à Poitiers. Nous savons que le décret date de novembre 1792, mais son exécution ne fut ni immédiate ni totale. C'est seulement en Février 1794 qu'elle devint effective. Si nous prenons cette dernière date comme point de référence, l'Association était très récente quand Pierre Coudrin vint se réfugier par là, fin avril 1794. (31)

Hilarion dit que le P. Coudrin crut, au début, que de ce groupe devrait sortir la communauté qu'il était appelé à fonder. Il n'en dit pas plus. Ce qui semble plus probable, c'est qu'il s'agit d'une simple impression, car pendant les mois de la Terreur il s'avère difficile de concevoir le moindre pas positif en dehors du secret de la confession. Et la Terreur devenait chaque fois plus menaçante pour lui. (32)

En novembre 1793, on avait trouvé dans la maison de Mlle Gauffreau l'acte de mariage clandestin signé "Coudrin, prêtre catholique", et on l'avait condamné sans que le Comité de Surveillance eût réussi à mettre la main sur lui. En mars 1794, il avait échappé par miracle, lorsque les gardes vinrent à son refuge quelques minutes après qu'il fut sorti pour assister un mourant : ils avaient arrêté et aussitôt guillotiné son compagnon de cachette, le Lazariste Daudin. Naïfs et sans volonté, les Dechartres avaient fini par révéler que l'insaisissable "Marche-à-Terre" s'identifiait avec le Coudrin inconnu qu'ils avaient condamné quelques mois auparavant sans résultat. Le cercle se resserrait autour de lui, et il devait faire preuve d'une extrême prudence, bien qu'il ne ralentît pas son activité. (33)

Mr de Bruneval se trouvait à la prison de la Trinité depuis fin mars et à la Visitation depuis juillet. On ne pouvait plus le consulter aussi facilement comme lorsqu'il était détenu dans sa propre chambre au Séminaire, que "Marche-à-Terre" connaissait si bien. (34)

Le soir du 1<sup>er</sup> août 1794 arriva à Poitiers la nouvelle de la mort de Robespierre. Là comme dans tout le pays, se manifesta une immense sensation de soulagement dans l'opinion publique, bien que les "Thermidoriens" n'eussent pas dans leur programme d'apporter quelque adoucissement à la Terreur. Ce même événement freina l'application des mesures répressives, arrêta le fonctionnement de la guillotine et, avec une certaine lenteur et du retard, [I, p.20] on ouvrit les portes des prisons. Malgré cela les lois demeurèrent en vigueur, donnant lieu à un flottement avec des alternatives tantôt de tolérance, tantôt de plus grande rigueur, selon que les hommes au gouvernement jugeaient qu'ils pouvaient le faire.(35)

Peut-être est-ce en cet automne 1794 qu'il faut situer la fondation de l'Association du Sacré-Coeur des prêtres que Sœur Gabriel de la Barre ainsi qu'Hilarion Lucas attribuent au Père Coudrin. Sœur Gabriel dit :

" Il se joignit avec quelques autres prêtres pour associer plusieurs filles et femmes pieuses à celles-ci". Quant au P. Hilarion, il dit, parlant du groupe de la rue des Olérons : "Ce fut là qu'il commença à établir la société extérieure du Sacré-Coeur... Ils se réunirent un grand nombre de prêtres qui formèrent la grande société. Ils se trouvèrent un jour au nombre de 6 ; M. de Bruneval, MM. Aglaé (Mr. Martin, d'Angoulême), Fauvette (M. Soyer, futur évêque de Luçon), Louis (Mr. Morat), Henri (Mr. Arsoneau) et le P. Marie-Joseph. Les autres se réunirent dans la suite . GB. Mémoires 5; HL Qq.R.I. 46."(36)

Les Fondateurs sont donc au nombre de six, dont le Père Coudrin est un des plus jeunes. Seuls Arsoneau et Soyer sont de son âge, les autres sont prêtres depuis bien avant la

Révolution. La date approximative n'est pas facile à fixer. Si Mr de Bruneval était présent, ce devait être avant le 9 Novembre, jour où il sortit de la Visitation pour son domicile, toujours "aux arrêts". Si Mr. Soyer y assista, ce ne pouvait être, semble-t-il, qu'en fin octobre, date où il quitta Poitiers pour aller en Anjou. A moins qu'il ne se soit trouvé accidentellement à Poitiers, après cette date. Ce qui paraît très peu probable, c'est que cet acte de fondation soit entré dans la ligne des efforts pour fonder la communauté qui le préoccupait. (37)

Hilarion transcrit en revanche une phrase du Fondateur qui se réfère à un premier essai pour créer la branche masculine de la nouvelle communauté, qui échoua :

"J'ai voulu commencer avec Henri (Arsonneau), dit-il, et il m'a quitté. J'ai élevé dans cette intention Messieurs de Prin. Lorsqu'ils ont été instruits, ils m'ont abandonné".

HL.Qq.R.I.63

Il n'est pas improbable que ces efforts se situent entre 1795 et 1797. Quant à la branche des femmes, malgré le fait que plusieurs dirigées s'orientaient intérieurement vers une vie effectivement religieuse, il devenait chaque jour plus évident aux yeux du Fondateur qu'il ne pourrait réaliser son projet en faisant évoluer l'Association de la rue d'Oléron, comme il le crut un moment. (38)

#### 4. Mademoiselle Aymer.

Le dimanche 15 Février 1795, l'Association du Sacré-Coeur se transfère rue du Moulin à Vent, n° 14 dans une maison plus spacieuse, et dans un quartier plus proche de la ville. Durant la nuit, on effectue le transfert du Saint Sacrement en une [I, p.21] procession qui est un vrai défi, et qui se termine sans incident, ignoré, grâce à Dieu, de la police. (39)

A peine installée dans son nouveau local, l'Association reçut la demande d'entrée d'une jeune fille de 27 ans, sortie il y a 5 mois, de la prison des Hospitalières : elle s'appelait Henriette Aymer de la Chevalerie, et vivait avec sa mère, veuve, dans sa maison de la rue des Hautes-Treilles. (40)

La demande fut repoussée. Mademoiselle Aymer n'appartenait pas au monde pieux de Poitiers, et tous savaient qu'elle avait brillé dans le milieu frivole des salons de la noblesse. Elle avait une jolie voix, un beau visage, jouait très bien du clavecin, et surtout se distinguait par un attrait si particulier qu'elle devenait le centre des clubs et des réunions mondaines d'avant la Révolution. (41)

Ce que les gens ne savaient pas, c'était le profond changement qui s'était opéré en elle durant presque onze mois de prison. En octobre 1793, sa mère et elle avaient été emmenées aux Hospitalières aussitôt qu'on les avait surprises en train de cacher dans leur maison des prêtres réfractaires. Il faut dire que la loi condamnant à mort les receleurs de condamnés à la déportation datait exactement de la veille du 22 octobre 1793, jour où la dame Aymer et sa fille furent emprisonnées. En conséquence, cette disposition n'était pas connue à Poitiers et, tort au moins légalement, on ne pouvait condamner personne pour l'avoir transgressée avant de la connaître. La peine qui frappait les Aymer était la prison, et une prison qui ne se présentait pas pour elles comme l'attente de l'échafaud. (42)

L'expérience de la prison, sans compter l'émoi provoqué par les interrogatoires les premiers jours, avait été une dure expérience. Se sentir entre les mains des révolutionnaires, tout respectueux de la loi que fussent ceux de Poitiers, n'était pas précisément rassurant pour des dames de la noblesse. Où allait s'arrêter le tourbillon de la tourmente sociale qui agitait la France ? Aux inquiétudes et aux incertitudes intérieures s'ajoutait, aux Hospitalières comme dans toutes les autres prisons de la ville à ce moment-là, une série de tourments supplémentaires. Les prisons étaient d'anciens couvents, comme on l'a dit plus haut, où manquaient les moindres commodités pour héberger un nombre excessif et toujours croissant de prisonniers. D'où mille misères qui faisaient de l'existence quotidienne un martyre à petit feu, surtout pour des dames comme les Aymer, habituées à la vie douce. (43)

La jeune Henriette malgré tout, ne tarda pas à retrouver sa sérénité et s'employa à chercher du soulagement pour sa mère en s'évertuant à lui procurer toutes les attentions possibles. Quand on connut à Poitiers la nouvelle loi qui condamnait à mort les receleurs, il y eut quelques jours de doute angoissant. Cette nouvelle rigueur s'appliquerait-elle à Mme Aymer et à sa fille ? Tout dépendait du critère d'un tribunal sans appel. La jeune fille sut cacher ce tourment à sa mère pour ne lui montrer qu'un sourire optimiste. La charité avait ouvert un chemin dans son cœur, la poussant à faire l'objet de ses attentions les personnes les plus distantes d'elle spirituellement : la famille du geôlier, et une dame de l'aristocratie qui s'était fait remarquer par ses idées révolutionnaires. (44)

**[I, p.22]** Durant les derniers jours de la Terreur, courut le bruit qu'il se tramait un massacre de tous les prisonniers politiques de Poitiers. A cette nouvelle, deux prêtres de la clandestinité sautèrent le mur des Hospitalières pour offrir leurs services aux prisonniers. C'est à cette occasion qu'Henriette fit sa confession générale à l'un d'eux, l'abbé Soyer, scellant ainsi ce qu'elle appela "sa conversion". (45)

Quand le 11 septembre 94 les portes de la prison s'ouvrirent pour les dames Aymer et qu'elles purent revenir chez elles, Henriette regardait la vie sous une lumière différente et ne désirait rien d'autre que se donner à Dieu. Sa vie antérieure ne lui semblait que vanité. Il lui manquait un guide. Mr. Soyer, à qui elle s'était confessée peu avant, quittait Poitiers ces jours-là et il n'était pas non plus la personne qu'elle cherchait. Elle entendit alors prêcher le P. Coudrin et elle éprouva un tel sentiment d'harmonie entre son esprit et la manière de prêcher du prêtre qu'elle décida de le prendre pour confesseur. Quelques personnes la mirent en garde, lui disant qu'il était très sévère. Mais cela la confirma dans son choix au lieu de la dissuader et, à partir de novembre 1794 elle se confessa à lui. (46)

La nouvelle convertie n'adopta pas le style des gens pieux de la ville. Ses confessions étaient brèves et pas très fréquentes. Elle se montrait seulement réservée et évitait tout échange social. Dans leur maison, elles n'avaient pas de domestique et elle était devenue la servante de sa mère. C'est la vie qu'elle menait, lorsqu'elle demanda d'être admise dans la Société du Sacré-Coeur. Au refus initial a dû succéder une enquête sur la postulante, ou bien l'intervention du P. Coudrin lui-même ou de quelque autre personne de l'Association, mieux informée. Le fait est qu'elle fut reçue comme externe. (47)

Mlle Aymer ne demandait pas grand chose : seulement qu'on lui permît d'occuper un coin de la pièce où l'on gardait le St. Sacrement caché dans le mur; et là elle passait toute sa journée à faire oraison en silence, tandis qu'elle cousait ou brodait pour aider sa mère. Elle arrivait le matin, se retirait le soir, ne parlait à personne, souriait à tous très gentiment, et rien ... de plus.(48)

Sans qu'elle-même l'eût recherché, la présence de Mlle Aymer commença à se faire sentir comme quelque chose de déterminant dans l'Association du Sacré-Coeur. Son silence obstiné, son amabilité attrayante, la sérénité et la maturité de son comportement révélaient une de ces personnes devant qui on ne peut rester indifférent. Quand elle devait parler dans les réunions, elle le faisait avec un mélange d'assurance d'elle-même et de modestie qui charmait tout le monde. Sans compter que ses paroles semblaient venir d'un monde intérieur très riche et profond.(49)

Quelques mois après son arrivée à la maison de la rue du Moulin à Vent, une véritable polarisation s'était produite dans la Société, sans que personne en ait eu l'intention : un petit groupe se sentait poussé à imiter le genre de vie de Mlle Aymer et les autres regardaient avec une certaine défiance cette nouveauté et préféraient ce qui, jusqu'alors, s'était fait sous la direction de Mlle Geoffroy. (50)

**[I, p.23]** Ainsi se forma le groupe qui bientôt prit le nom de "Solitaires" - presque toutes des dirigées de M. Coudrin - et à qui fut reconnue une certaine autonomie à l'intérieure de la Société. Cette situation se prolongea sans changements importants jusqu'au début de 1797. (51)



Le 25 Mars de cette année, la Société se transporta dans une maison du Plan St. Pierre, face à la Cathédrale. (52)

## 5. Les premiers pas.

Durant les années qui suivirent immédiatement la mort de Robespierre, l'Eglise réfractaire "réactiva" ses cadres. L'impulsion était due plutôt à une espérance qu'à un réel allègement de la persécution menée contre elle, au nom de la liberté. Bien que les exécutions fussent terminées, les déportations continuaient et la législation de la Terreur restait en place. Dans cette réorganisation, on confia temporairement à Pierre Coudrin le soin de la paroisse Ste Radegonde qui comprenait, à l'Est du Clain, tout le faubourg qu'il avait servi dans les pires moments: Montbernage. Avec cette responsabilité et en des temps si difficiles, le zélé apôtre se voyait absorbé vingt quatre heures sur vingt quatre, et il lui restait peu de temps pour s'occuper d'autre chose, en dehors de la direction spirituelle d'une multitude de personnes de toutes conditions. (53)

Le 16 avril 1797, jour de Pâques, un événement vint changer ce cadre de vie : le Curé titulaire, Mr Pruel revint à Poitiers et il prit en charge la paroisse de Ste Radegonde. Ceci entraîna en même temps une plus grande disponibilité pour Pierre Coudrin qui profita de cette occasion providentielle pour faire progresser le projet de sa fondation religieuse.

L'entreprise n'était pas facile, car Mlle Geoffroy ne perdait pas l'illusion, bien que continuant à vivre dans la maison de son oncle, d'être la fondatrice de la Congrégation prophétisée par le P. Nectou, un jésuite mort peu de temps avant la Révolution avec une réputation de sainteté. Et Mlle Geoffroy était jalouse de son autorité. A cette difficulté s'ajoutait l'influence des autres prêtres. Dans la Société se trouvaient presque tous les réfractaires de la ville, en nombre accru les derniers temps avec le retour d'exil d'un grand nombre, tel Mr Pruel. La majeure partie de ces prêtres avait une grande différence d'âge avec Pierre Coudrin âgé à peine de 29 ans; ils le considéraient comme un jeune homme sans grande expérience, malgré ses mérites éminents durant la Terreur, que personne ne lui contestait. Le Fondateur devait oeuvrer avec la plus grande prudence. (54)

En mars de cette année, il eut un entretien avec Mlle Aymer. Après cet échange d'idées où s'exprima pour la première fois la décision pratique de fonder, on prit la résolution d'acheter une maison et de commencer à donner une forme résolument religieuse au noyau des Solitaires. (55)

Comment trouver l'argent nécessaire pour acquérir une maison ? Mlle Aymer possédait en héritage de son père des terres qu'elle pouvait vendre. La difficulté concernait le secret avec lequel l'opération devait se faire, étant donné et la situation [I, p.24] générale, et celle de la Société du Sacré-Coeur, et de la famille Aymer elle-même, comment trouver un homme de confiance comme acheteur, quelqu'un qui disposerait en même temps de l'importante somme qui était nécessaire ? De la Société du Sacré-Coeur faisait partie une jeune noble très riche, que Pierre Coudrin connaissait depuis l'époque de son séminaire et qui était sa dirigée. Elle s'appelait Mlle de Viart. C'est à elle que Mlle Aymer s'adressa pour la solliciter d'acheter la totalité de son héritage. Comme on pouvait le comprendre, elle la trouva indécise. Elle dut attendre jusqu'à la fête du Sacré-Coeur qui, cette année-là tombait le 23 juin, pour obtenir une réponse affirmative. C'est dans le plus grand secret que se réalisa l'opération et aussitôt on commença à chercher la propriété qu'on devait acheter. (56)

En face de la maison de Mme Aymer, rue des Hautes-Treilles, la famille Morière avait une belle demeure avec un grand terrain. C'est sur elle que le choix tomba. Mlle Aymer dut investir la totalité de son patrimoine disponible pour l'acheter et, tandis qu'elle devenait secrètement propriétaire de la nouvelle maison, elle était réduite extérieurement à la pauvreté la plus absolue, à tel point que, ne pouvant payer la cotisation de la Société, on dut la considérer officiellement comme indigente. Pour le public, elle passait pour locataire de la

maison Lussas Souc de la Garélie, une des Solitaires. Très peu de personnes connaissaient la vérité. (57)

Le 25 Août, Pierre Coudrin fit prendre l'habit religieux, sous les vêtements séculiers, aux Solitaires qui adoptèrent, en esprit de pénitence, la robe intérieure de laine - à cette époque - plus pauvre et plus grossière que celle de toile. Dans cette cérémonie, le petit groupe prit des "résolutions". La formule était éloquente :

"Moi....., je me consacre aujourd'hui d'une manière spéciale aux Sacrés-Coeurs de Jésus et de Marie; je prends la résolution de vivre pendant un an sous l'obéissance, dans la chasteté et la pauvreté, désirant par ma fidélité à ces moyens de perfection apaiser la colère de Dieu". Lestra I,285.

On comprend ce que dit Sr.Gabriel de cette époque :

"Ce germe .... renfermait tout ce qui s'est développé dans la suite". PAC 5212-5213, n° 33. (58)

C'est une date importante dans l'histoire de la Communauté du P. Coudrin : pour la première fois s'exprime une volonté "communautaire" de construire une nouvelle Congrégation religieuse.

Peu avant le 10 septembre 1797, arriva à Poitiers la nouvelle du coup d'état du 18 fructidor - 4 septembre - où les Révolutionnaires recoururent à la force pour se rétablir au pouvoir, devant l'augmentation des votes royalistes qui avaient obtenu une majorité dans les élections. La conséquence pratique immédiate dans le Poitou fut une recrudescence de la persécution vis-à-vis du clergé réfractaire et des nobles. Mme Aymer dut s'enfuir de la ville et se réfugier à la campagne. Mr Pruel, le 12 de ce mois, prenait le chemin de la Suisse. (59)

**[I, p.25]** C'est dans cette atmosphère que s'effectua le transfert des Solitaires à la nouvelle maison. Mlle Aymer, profitant de l'absence de sa mère, s'installa pour la première fois au milieu d'elles. Dans une pièce du premier étage, aux fenêtres donnant sur le jardin intérieur et destinée à être l'oratoire, on disposa un tabernacle habilement dissimulé dans le mur. En divers endroits de la maison, on prépara des cachettes pour les prêtres, en cas d'irruption subite des gendarmes. Mlle Aymer travailla de ses propres mains à leur construction. Le 29 septembre on y transporta le St. Sacrement, en une procession aussi audacieuse que celle de 1795.(60)

Peu de jours après Mlle Lussas de la Garélie recevait dans la maison le reste de l'Association, les Solitaires conservant une séparation qui leur assurait l'indépendance indispensable. Les circonstances difficiles du moment conseillèrent cette "convivance" qui allait pourtant alimenter durant quelques années une ambiguïté pleine de tensions et d'épreuves pour tous. (61)

Avec le départ de Mr Pruel à l'étranger, la paroisse de Ste Radegonde était tombée de nouveau sur les épaules de Pierre Coudrin qui se voyait ainsi en difficulté pour s'occuper, comme il l'aurait voulu, de sa communauté en ses débuts. Entre temps la situation de l'Eglise de Poitiers entraînait dans une période d'épreuves. Le 15 décembre 1797, Mr de Bruneval et Mr de Beauregard, Vicaires, sont condamnés à la déportation et, le 6 Janvier 1798 ils sont transférés à Rochefort. Le 16 de ce même mois, mourait à Fribourg en Suisse l'Evêque, Mgr de St Aulaire. Le diocèse restait vacant, les Vicaires sans juridiction et Pierre Coudrin sans pouvoirs.(62) En accord avec un Bref Pontifical, l'archevêque de Bordeaux nomma administrateur du diocèse Mr Perrin, Montfortain émigré à Rome, et de retour à Poitiers en 1795. Simultanément trois chanoines présents à Poitiers se réunirent et nommèrent deux vicaires capitulaires : MM. de Mondion et Messay. Résultat : ce fut un conflit de juridiction qui dura presque toute l'année et qui ne fut résolu qu'avec la démission de Mr Perrin, en Octobre. (63)

Le Père Coudrin, pressé par les exigences du bien des âmes, évita l'obstacle en sollicitant les pouvoirs aussi bien de Perrin que de Mondion. Les prêtres de la Société du Sacré-Cœur se réunirent chez l'un d'eux et élirent comme Doyen Mr Perrin. Le Fondateur avait une position inconfortable dans l'Association.(64) Mr Perrin prit bien à cœur sa responsabilité de Doyen et

s'occupa avec beaucoup de zèle - trop, selon quelques uns - à faire progresser la Société du Sacré-Coeur; il ne tarda pas à se rendre compte qu'une communauté religieuse était en train de naître au sein d'une pieuse association séculière. Les deux groupes avaient un esprit différent et, avec la meilleure intention, se gênaient mutuellement. Il fallait donner une plus grande autonomie à la Congrégation religieuse naissante. (65)

Appuyé par lui, Mlle Aymer fut élue supérieure de toute l'association en août 1798. La situation des Solitaires s'améliorait en partie, tandis que Mlle Geoffroy demeurait à la tête des seules externes. Entre temps, Mr Perrin élaborait des règlements et s'efforçait de diriger le développement du nouvel institut pour le for externe. Nouvelle source d'ambiguïtés et de malen- **[I, p.26]** tendus, car les Solitaires entendaient n'obéir qu'au Père Coudrin qui était leur confesseur et qui gouvernait pour la direction spirituelle. (66)

Pendant ce temps était parvenue à Poitiers la renommée de la Trappe de la Valsainte - près de Fribourg en Suisse - où s'étaient réfugiés les moines français, au moment de l'émigration. Il est fort probable que ce qu'on a appelé "Règle de la Trappe" n'est qu'un feuillet de propagande publié par ce monastère. On y expose les pratiques spirituelles et les austérités des Trappistes dans le but de former, pour les vocations possibles, une image réaliste de la vie austère de l'abbaye, et encourager en même temps celles qui se sentiraient appelées, en les exhortant à entreprendre avec courage la route ardue. De toute manière, les fameuses "pratiques de la Trappe" adoptées par la Communauté des Hautes-Treilles se trouvent toutes dans ce feuillet. (67)

Quoi qu'il en soit, Mlle Aymer obtint du Père Coudrin la permission de faire, durant l'Avent de 1798, un essai des pratiques de la Trappe. Le 1<sup>er</sup> janvier suivant, toute la Communauté des Solitaires les adopta. Cette décision d'austérité marque une étape de l'adoption de la voie religieuse dans la pratique de l'Évangile, c'est un indice de la générosité, de la volonté de don total qui animait le groupe des Solitaires. (68)

A la fin de cet hiver, il y eut un renouvellement du doyen des prêtres de la Société du Sacré-Coeur. Mr Perrin fut remplacé par Mr Morat, la personne de confiance de Mlle Geoffroy. Décidément il n'était pas le plus indiqué pour comprendre la situation des Solitaires. (69) Le Fondateur pour sa part, se préoccupait de former la branche masculine après les premiers échecs. Dans ce but, il formait à la vie communautaire et sacerdotale, deux jeunes gens qui se montraient fort enthousiastes : Bernard de Villemort et Hilarion Lucas. (70)

Nous connaissons peu de chose de la méthode de cette formation, mais nous savons que le P. Coudrin les emmenait toujours avec lui dans ses courses apostoliques et qu'il les occupait à enseigner le catéchisme et à prendre soin des chapelles de la périphérie de la ville où était le centre de leurs activités : le faubourg de la Tranchée et celui de la Cueille Mirebalaise. (71)

## 6. L'approbation diocésaine.

A la fin de 1799, il y eut une crise dans la situation politique de la France. Dans les journées des 18 et 19 Brumaire - 9 et 10 Novembre - un nouveau gouvernement s'installa à Paris, le Consulat, de style militaire et autoritaire où Napoléon Bonaparte fit son apparition au sommet du pouvoir. (72)

Les mesures de persécution contre l'Église furent annulées, les prêtres déportés commencèrent à rentrer d'exil. A la fin de l'année, les églises rouvrirent les portes. Après huit ans de révolution, la confiance publique était loin de dominer dans cette atmosphère mais, après tant d'incertitude on commençait à sentir une main ferme et sûre qui gouvernait. Mais où conduirait-il **[I, p.27]** le pays ? (73)

Le jour de Noël de cette année 1799, le Fondateur avait préparé une espèce de coup de théâtre qui impressionna les personnes de l'entourage en relation avec la maison; les Solitaires parurent tout à coup à la chapelle des Hautes-Treilles, vêtues d'un costume blanc. C'était tout un défi . (74)

Cette mesure était audacieuse, non seulement par rapport à la situation politique, mais aussi compte tenu de l'ambiance du clergé de Poitiers et particulièrement des tensions à l'intérieur de la Société du Sacré-Coeur elle-même. En 1798, le Fondateur fut l'objet d'une campagne de calomnies. Plus tard, au début de 1799, on l'avait critiqué pour les austérités qu'il permettait à ses dirigées qui, à l'imitation des Trappistes, mangeaient une seule fois par jour en leurs "Carêmes répétés" et dormaient sur la planche dure. (75)

Mr. Coudrin montrait dans sa façon de conduire sa nouvelle communauté beaucoup de fermeté sereine et une forte décision. Nous n'avons pas une certitude explicite pour les détails, mais il nous paraît certain, étant donné sa manière de procéder habituelle, qu'il ne faisait pas un pas sans l'appui de l'autorité diocésaine, et que cette spectaculaire "prise d'habit" comporta le consentement préalable des Vicaires. S'il n'en avait pas été ainsi, il n'aurait pu éviter une réclamation du Doyen de la Société et un reproche de la part des Vicaires eux-mêmes. Personne ne dit mot. Devant les attaques du passé, Pierre Coudrin avait toujours gardé le silence. Maintenant il entre en action, simplement, comme si rien n'était arrivé. (76)

Aux environs de la Pentecôte 1800 - 1<sup>er</sup> juin - eut lieu la prise d'habit de 4 postulantes Solitaires. Le P. Coudrin qui présida la cérémonie, en profita pour laisser entendre clairement son intention de fonder une communauté religieuse dans les formes voulues, comme celles qui existaient avant la Révolution. Cette déclaration s'avéra très opportune : trois Solitaires décidèrent de sortir et s'intégrèrent à l'Association Extérieure, guidée par Mlle Geoffroy. Le dimanche de la Trinité, 8 juin, elles quittèrent la maison.(77)

Pendant ce temps, Pierre Coudrin et Mlle Aymer décidèrent de hâter le moment de leur indépendance et de leur liberté pour s'organiser - comme une entité reconnue officiellement par l'Eglise. Ils rédigèrent une Supplique aux Vicaires du Diocèse, et le 17 juin ils reçurent ce document encourageant :

"Cette Association est trop propre à faire aimer l'Evangile de Jésus-Christ avec les préceptes et les conseils qu'il renferme, pour que nous ne l'approuvions pas de cœur et d'esprit. Nous lui donnons donc provisoirement l'approbation qui nous est demandée, réservant à Mgr, notre futur évêque, de prononcer définitivement sur cette Société..."  
ASSCC.1963,p.177

Le document fut montré au Doyen de la Société, mais on lui demanda le silence. Le temps n'était pas encore venu de sortir de la clandestinité.

**[I, p.28]** Le 20 juin, les Vicaires Capitulaires annoncent au diocèse l'élection du nouveau Pape, Pie VII, survenue au conclave de Venise, le 14 mars précédent. Le nouveau Pape s'était montré dans le passé ouvert aux idées démocratiques, et Napoléon pressentait en lui un interlocuteur valable. De nouveaux horizons s'ouvrent à la Communauté chrétienne en France. Pour le moment, le schisme est encore vivant, et les blessures de la persécution, fraîches. (78)

Pendant ce temps, Pierre Coudrin fit une découverte qui, au début, le remplit d'inquiétude. Nous ne savons pas la date exacte mais, d'après Sr Gabriel de la Barre, ce dut être fin 1799 ou début 1800 que Mlle Aymer décida d'ouvrir entièrement son âme à celui qui était, des années déjà, son confesseur. A partir de ce qu'elle appelait sa "conversion" c'est-à-dire depuis l'époque de sa réclusion aux Hospitalières, sa vie d'oraison, qui imprégnait toute son activité et remplissait tous ses silences, fleurissait parfois en expériences déroutantes qu'il lui coûtait de regarder en face et qu'elle sentait de la répugnance à communiquer. Tout à coup devenaient translucides pour elle, soit le futur, soit l'intérieur des personnes, soit les mystères mêmes de la foi, qui paraissaient révéler des profondeurs insoupçonnées. (79)

Pierre Coudrin était, par tempérament, un homme d'action, mais initié depuis longtemps à une vie profonde d'oraison. Il savait que la contemplation est un élément fondamental de la véritable vie apostolique et, si sa prédication avait le pouvoir de changer profondément les personnes, c'était en partie parce que l'on sentait dans ses paroles une proximité de l'oraison. Cependant il gardait une certaine réserve devant les phénomènes extraordinaires de la vie mystique, et il ne se sentait pas à l'aise de devoir les juger et décider s'il fallait ou non y ajouter foi. Devant Mlle Aymer, il commença par ne pas leur donner d'importance, en même

temps qu'il lui imposait le supplice de mettre ses communications par écrit, car il savait qu'il lui en coûtait un monde de le faire. (80)

Nous ne le savons pas de façon sûre, mais il est fort possible qu'il ait consulté sur ce point son ancien confesseur et ami de toujours, Mr André-Hubert Fournet qui, depuis 1797, était de retour à Maillé. Peut-être ne fut-il pas l'unique personne consultée : il y avait à Poitiers, plus à sa portée, des prêtres vénérables et sûrs tel que Mr de Bruneval. Le fait est que, fin 1800, il commence à écouter les communications de Mlle Aymer. Nous conservons les notes que prenait le P. Coudrin ainsi que les billets remis par Mlle Aymer. L'Avent 1800 fut une époque riche en communications sur la Communauté et son destin qui furent reçues comme "chose de Dieu". (81)

Peu de temps avant l'Avent, exactement le 20 octobre, anniversaire de la sortie de Mr Coudrin de la Motte, eut lieu une cérémonie importante, en la petite chapelle de la maison des Hautes-Treilles. Mlle Aymer fit ses premiers vœux religieux, en même temps que quatre compagnes. Dans la même cérémonie, Mr Coudrin et ses deux premiers disciples formulèrent leurs résolutions. Mr Coudrin prit le nom de Caprais, Mr de Villemort celui de Bernard et Mr Lucas celui d'Hilarion. Ce même jour, la nouvelle communauté fit une pétition à l'autorité diocésaine, à savoir que Mr Coudrin en fût nommé supérieur. Le 28 du même mois, le Vicaire, Mr de Mondion, approuva la nomination. Tous pensèrent avoir fait un pas important. (82)

Pourtant ce ne fut qu'une préparation. Après un Avent vécu intensément dans la pénitence et la prière, la nuit de Noël, juste avant de célébrer la Messe de minuit, le P. Coudrin s'agenouilla sur le degré de l'autel et prononça ses premiers vœux. Aussitôt il monta à l'autel pour dire la Messe. A un moment que nous ne pouvons préciser, Mlle Aymer fit aussi les trois vœux car, en octobre, elle n'avait pas fait le vœu de pauvreté. Ceci a toujours été considéré comme la naissance de la Congrégation.(83)

L'année 1801 fut dense en événements pour la petite communauté. Le frère Bernard de Villemort avait fait le voyage à Paris fin 1800, dans le but de se faire ordonner prêtre par Mgr d'Aviau, archevêque de Vienne, qui était rentré secrètement de Rome et se trouvait dans le Vivarais. En passant par la Capitale, le frère Bernard pourrait saluer son père qui revenait d'exil et se mettre en contact avec le délégué apostolique, Mgr Spina, que le Pape avait envoyé pour traiter avec le nouveau gouvernement. Sa mission ne réussit qu'à faire parvenir à Rome une Supplique des Fondateurs. Après avoir perdu sa vocation, de Villemort revint à Poitiers et demeura chez son père. (84)

Le 2 février, fête de la Chandeleur, eut lieu en la chapelle des Hautes-Treilles une nouvelle cérémonie : le Fondateur fit ses vœux perpétuels, tandis qu'Isidore David et Hilarion Lucas faisaient leur première profession. Pareillement les Sœurs Gabriel de la Barre, Madeleine Chevalier et Gertrude Godet. (85)

Dans ce même mois, se produisit la douloureuse mais nécessaire séparation de la Société des Externes de Mlle. Geoffroy. (86)

Avril fut une dure rencontre avec la mort : le 23 mourut Sr Thérèse de la Garélie; le 27, le même sort atteignit Sœur Madeleine Chevalier et, le 30, mourut la mère de Mlle Aymer. En une communauté aussi petite, on eut l'impression très vive d'un désastre, malgré la consolation que procuraient la vertu des Srs décédées et leur joyeuse acceptation de la mort. (87)

Le 20 mai, la branche des hommes de la communauté qui occupait alors la maison de Mme Aymer, de l'autre côté de la rue, obtint l'approbation des Vicaires Capitulaires de Poitiers. La Congrégation avait obtenu, bien qu'en secret et provisoirement, jusqu'à ce qu'il y eût un évêque, sa première approbation diocésaine. (88}

7. Monseigneur de Chabot.

Début octobre 1801, vint à Poitiers le premier évêque orthodoxe visitant la ville après la Révolution. C'était Monseigneur Jean-Baptiste de Chabot, Evêque de St.Claude (Jura). [I, p.30]

Né à Marigny-Brizay (Châtellerauld), il avait fait ses premières études à Poitiers. Il était entré ensuite au séminaire de St Sulpice à Paris. Ordonné prêtre en 1765, il avait été nommé plus tard vicaire général de Rouen et, promu à l'Episcopat en 1785, il avait dû émigrer en Suisse en 1791. Son retour en France datait seulement de quelques mois. (89)

Lorsque le Pape, en vue de préparer les chemins de la réconciliation, avait pris la décision sans précédent, de demander à tous les évêques de France leur démission, Mgr de Chabot l'avait présentée immédiatement, le 18 septembre de cette même année. Il avait alors 61 ans. (90)

Monseigneur de Chabot était le fils d'une Aymer de la Chevalerie, et l'oncle "à la mode de Bretagne" de la Mère Henriette. Le P. Coudrin, à peine sut-il son arrivée dans la ville, se mit en contact avec lui, lui rendit visite et Mgr vint à la Grand' Maison. En peu de temps il devenait un grand admirateur et ami de la nouvelle communauté. (91)

"Sa mémoire nous sera toujours précieuse, dit Hilarion Lucas, et ceux qui viendront après nous se rappelleront avec reconnaissance qu'il fut l'instrument dont Dieu se servit pour étendre notre Institut et nous procurer l'approbation du Siège Apostolique". HL Mém.299

En réalité, le rôle de Mgr de Chabot fut décisif pour la Congrégation sous de nombreux aspects. Il avait connu sa cousine à l'époque où elle figurait dans les salons mondains du Poitiers d'avant la Révolution; il fut plein d'admiration devant l'œuvre opérée en elle par la grâce et il ne tarda pas à être convaincu qu'il s'agissait d'une vie mystique authentique. Son jugement sur ce point contribua beaucoup à tranquilliser le P. Coudrin qui entretenait toujours des réserves devant les révélations de la Mère Henriette. (92)

Monseigneur de Chabot fut le premier évêque qui appuya sans réserve la Congrégation et la prit sous sa protection, rendant possible son existence sous l'empire napoléonien. Non seulement à Mende son accueil fut efficace et décisif, mais aussi à Picpus où il vécut jusqu'à sa mort, le 28 avril 1819. Sa présence tant pour le gouvernement que pour l'autorité diocésaine, fut toujours une garantie. C'est à son ombre que la nouvelle communauté fit ses premiers pas. (93)

## [I, p.31] NOTES

1. Nous voudrions partir de la communauté réelle, tâchant d'éviter, dans la mesure du possible, tout préjugé. 2. cf. plus loin.
3. La nouvelle de la mort de Robespierre, par exemple, parvint quatre jours après à Poitiers, le 1<sup>er</sup> août 1794.
4. HL. VBP. 27
5. Roux p.35-49
6. HL. Qq.R.I,60-61
7. Nous laissons cette analyse aux spécialistes.
8. Comme on peut le voir par sa lecture même à ce moment : l'Histoire de l'Eglise. HL. Qq.R.I,60
9. HL. Qq.R.I,62-63
10. HL. VBP. 29
11. HL. Qq.R.I,63
12. HL. VBP.30
13. Ibid.
14. HL. VBP.31-33 15. HL. Qq.R.I,60
16. Mlle Gauffreau semble avoir commencé sa mission de "Mère des prêtres" pendant l'été de 1792, quand le P. Coudrin se trouvait à la Motte d'Usseau. Cf. Marquis de Roux p.30-64

17. Roux, p.97
18. Dans. p.92 ss. "C'est seulement la veille de sa dissolution, le 20 septembre 1792, que l'Assemblée Législative, en transférant des autorités religieuses aux autorités municipales la tenue des registres de l'état civil, instaure le régime que nous connaissons encore aujourd'hui. Mesure d'une extrême importance : elle consacre la rupture entre le siècle et l'Eglise et annonce l'état laïque en ruinant définitivement la vieille conception de la monarchie chrétienne qui donnait un caractère religieux à tous les grands actes de la vie."
19. Roux, p.50 ss.
20. HL. Qq.R.I,14 - Lestra I 185
21. Roux, p.50 ss.
22. Roux, p.105
23. Saillard, Documents p. XLVII-XLVIII.
24. Roux, p.95-135
25. Roux, p.55-70
26. HL. VBP. 33
27. HL. Qq.R.I,10 - VBP. 55
28. Les "Supplique"; ASSCC. 1963 - signalent de préférence l'année 1793:
  - a)-VI-1800 p.175 : "Nous nous sommes réunies, il y a plus de 6 ans".
  - b)-Au Pape, p.182 : "Cet établissement a été formé à Poitiers depuis 1793".
  - c)-2-X-1801,p.186; "Ab annis octo".
  - d)-22-V-1802, p.187 : "Depuis neuf ans". De même dans la Notice présentée au Nonce en 1821. cf. ASSCC. 1963,p.238 : "Cette Congrégation fut fondée en 1793". Cependant, il y a aussi des documents où l'on donne 1794 comme l'année de la fondation : cf. ibid., p.193,211 et 180.
29. Il n'y a pas de précisions, ni dans les Suppliques et autres documents de ce type, ni chez les chroniqueurs, ni dans la correspondance postérieure des membres de la Communauté.
- [I, p.32]** 30. HL. Qq.R.I,11,45
- 31 Roux, 140-141 : Fermeture 30-11-1783. Décret du 15 Ventôse (5.03.1794) : ibid. p.144-146
32. HL. VBP. 60
33. Roux, p.59,158,205 et ss. 34. Roux, p.267
35. Roux, p.248 et ss.
36. GB Mémoires, 5. HL.Qq.R.I,46
37. Roux, p.256. Le dernier baptême signé par lui est du 6.9.95
38. HL.Qq.R.I,63
39. Lestra I,p.239
40. "Notice" du P. Venance Prat, p.83 - HL.VBM. 18
41. HL.op.cit. 10,17 - GB Mémoires II,3
42. HL.op.cit. 19 - GB Ec.div.8 - Notice du P. Ven.Prat, p. 83 ss.
43. Les Hospitalières se trouvaient presqu'en face de l'actuel "Hôtel des Trois Piliers", un peu du côté de la place, et elles avaient des terrains assez vastes qui furent dans la suite achetés en partie pour la maison des Pères afin de construire le collège de la Grand'Maison. cf. Saillard, p.185
44. GB.Mém.II,8,11 - HL. VBM.18-19
45. HL. op.cit. 21 - GB Mém.II,11 46. GB. op.cit.12,14,16
47. Ibid. 13,14,18
48. GB. op.cit.23-25
49. GB. Mém. 4-9 50. GB. Mém. 30
51. Ibid. 31
52. HL, VBM. 30
- 53 Roux, 248 et ss.
54. HL. VBP. 63 - GB. Mém.9

55. GB. Mém. 10
56. GB. Mém.II, 35-39
57. BM. 2,4 - GB.op.cit. 39; Mém.11-12
58. GB. op.cit. 33,41 - Mém. 15 - Lestra I. 285
59. GB. Mém.II,44 - HL.VBM. 33
60. ibid.
61. HL. VBM.33- VBP .68-6g
62. Roux, p.267-272; 290-293
63. Roux, p.257
64. HL. VBP. 73
65. GB. Mém. 27,36,38
66. GB. ibid. - HL. VBM.40
67. GB. Mém. 31-34 - HL. VBM.39
68. Ibid.
69. GB. Mém. 39
70. GB. Mém. 42 - HL.VBP.80 - HL.Mém.C.I.38
71. Ibid.
72. Leflon "La crise révolutionnaire" (Fliche-Martin 20) p.161 ss.
73. Dans. 109
74. GB. Mém.41 - HL. VBM. 42 - VBP.79
75. HL. VBP. 78,93-94
76. Il n'existe pas la moindre trace dans les documents d'une critique de l'autorité.
77. GB. Mém. 43-46
- [I, p.33]** 78. HL. VBM. 44 - GB Mém.47-50
79. GB. Mém. II. 36,54,58 - HL. VBM. 61
80. GB. Mém. II. 63-64
81. HL. VBM.- GB. Mém. 70-73
82. HL. VBM. 46 - GB. Mém. 56-57 - HL. Mém.C 48
83. GB. Mém. 75 - HL. VBP. 88 - VBM. 68-69
84. GB. Mém. 83,87,115 - HL. Mém. C.I.53
85. GB. Mém. 79
86. GB. Mém. 84-85 - HL. Mém.C.I. 64
87. GB. Mém. 89 - HL. Mém.C.I.67-69
88. GB.Mém. 96 - HL. Mém.C.I.72-73
89. GB. Mém.105 - HL. Mém. C.I.81
90. GR. Mém.II,80
91. Pac. 1271-1272, 1270 b.
92. GB. Mém. II,82
93. cf. Témoignage de Mgr. de Chabot. cf. PAC 1383

\*\*\*\*\*

### **[I, p.34] B - SECONDE PERIODE : 1802-1817.**

Cette seconde période va de l'époque de l'approbation diocésaine de Poitiers, dont nous avons parlé, à l'approbation romaine. En d'autres termes, elle comprend toute la vie de la Communauté sous le statut de "Congrégation diocésaine". En sa quasi totalité, elle coïncide avec le règne de Napoléon Bonaparte et c'est seulement l'étape finale des négociations pour l'approbation romaine qui se passe dans les premières années de la Restauration.

Les tentatives manifestées de bonne heure par Napoléon de se servir de l'Eglise comme instrument, firent que la Communauté naissante conçut une prudente méfiance et se maintint dans la plus rigoureuse clandestinité.



"Diverses Congrégations s'étaient formées en France, - dit Hilarion Lucas dans son Mémoire de décembre 1814, adressé au St. Siège -, elles fixèrent l'attention de la police. Bonaparte, pour qui les institutions de piété étaient un objet d'inquiétude, déclara que nulle société religieuse ne pouvait se maintenir sans son approbation. Presque toutes les Congrégations crurent devoir obéir pour se soustraire à la dissolution prochaine dont elles étaient menacées. Elles soumirent leurs règlements à l'autorité civile qui gouvernait alors. Bonaparte, ennemi acharné des engagements perpétuels, donna pour règle générale qu'on ne pourrait jamais faire de vœux que pour un an. Nous étions bien loin de condamner la conduite des Congrégations qui s'étaient conformées aux ordres de Bonaparte. Elles avaient jugé qu'il valait mieux souffrir un moindre mal que d'être dispersées, peut-être sans espérance de se voir rétablir. Mais après de mûres réflexions nous ne crûmes pas devoir les imiter. Toutes les démarches du tyran de notre patrie inspiraient une juste défiance. Nous étions convaincus, et une triste expérience l'a démontré depuis, que demander l'approbation du gouvernement c'était se mettre entièrement sous sa main, et nous avions de puissants motifs pour soupçonner ses projets irréguliers."

Et il continue plus loin :

"Forts de l'appui du Seigneur, qui nous avait donné tant de preuves signalées de sa miséricorde, nous reposant sur la puissante intercession du Cœur de Marie, nous résolûmes de nous abandonner à la Providence, et nous ne fîmes aucune démarche auprès de l'homme qui gouvernait alors notre infortunée patrie. Nous étions assurés que, si notre institution était l'œuvre de Dieu, il saurait bien la maintenir et frapper d'aveuglement nos ennemis ou plutôt les siens. En nous armant de courage, il fallait cependant éviter la témérité qui nous aurait perdus par notre faute. Nous prîmes donc tous les moyens qui étaient en nous pour dérober aux yeux de la police la correspondance de nos divers établissements. A Séz nous étions censés des directeurs de séminaire, dans les autres endroits des professeurs de collège. Nos sœurs étaient des maîtresses de pension. Par le même principe d'une prudence chrétienne, nos sœurs de Paris dont la mai- [I, p.35] son était continuellement sous les yeux d'un gouvernement inquiet, ne prirent point de costume uniforme, ne récitèrent pas l'office en commun, mais, comme dans les autres maisons, on y faisait l'adoration perpétuelle, on y observait l'abstinence tous les jours de l'année, on avait des écoles gratuites, on élevait gratuitement de jeunes personnes pauvres dans la maison, on tenait des chapitres réguliers." (cf.ASSCC.1963,p.199-200).

Le secret fut si bien gardé que la police de Napoléon, dirigée rien moins que par Fouché, commença seulement en 1812 à soupçonner que, tant à Paris qu'à Poitiers et en d'autres villes, nos maisons pouvaient représenter une congrégation religieuse clandestine. L'enquête commencée alors ne parvint pas à son terme, tant à cause des préoccupations dues à la tension interne toujours croissante qu'en raison de la situation internationale. Cette année-là est celle de la Campagne de Russie. Le clergé lui-même n'était pas au courant du secret, spécialement à la Curie de Paris. Le Cardinal Maury, créature de Napoléon, eut une grande surprise quand il sut, plus tard, en pleine session du Congrès de la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers à Rome, le 7 juin 1816, que la maison de Picpus était une maison religieuse fondée là depuis 1804. (1)

Toutes les précautions nécessaires pour maintenir cachée la Congrégation n'empêchèrent pas son développement et sa croissance, comme nous le verrons ensuite, bien qu'elles les rendirent sans doute très laborieux et contenus.

#### 1.- La première expansion : 1802-1809.

Quand le P. Coudrin quitta Poitiers le 3 mai 1802, pour suivre Mgr de Chabot à Mende, il fit là une démarche qui, aux yeux de beaucoup à Poitiers, était une folie. La Communauté des Hautes-Treilles marchait bien, mais elle était loin encore d'être une réalité consistante qui pût se priver sans risques de la présence des Fondateurs. Et cependant, au mois de juillet suivant,

Mère Aymer partit aussi pour Mende. (2) Restèrent à Poitiers le P. Isidore David, à la tête de la communauté des hommes, et Sr Gabriel de la Barre à celle des femmes. Entre temps, tandis que le Fondateur, converti tout d'abord en Secrétaire puis en Vicaire Général de Mgr de Chabot, assumait la charge écrasante d'appliquer le Concordat et de réorganiser deux anciens diocèses fondus en un seul, celui de Mende (Lozère) et celui de Viviers (Ardèche), la communauté poussait des racines dans la région et les vocations se multipliaient. (3)

En 1803, l'Evêque de Cahors, informé de l'œuvre qui se développait à Mende en faveur des enfants pauvres, y intéressa les autorités mêmes de la ville et l'on offrit à la Congrégation la maison des anciennes Mirepoix. Le 15 juillet de la même année, commençait l'adoration à Cahors. Peu après, on ouvrit une maison pour les hommes. A la tête des deux maisons il y eut le P. Antoine Estier et Sr Ludovine de la Marsonnière. Sœur Ludovine était la onzième professe de la Congrégation où elle était entrée en 1801. Le P. Antoine, âgé de 39 ans, diacre avant la Révolution, avait reçu l'ordination sacerdotale depuis quelques mois, après avoir fait profession à la maison de Mende l'année précédente.

**[I, p.36]** Très vite Cahors se transforma comme Mende, en une pépinière de vocations pour les deux branches de la Communauté. (4)

Entre temps, ne tarda pas à se développer une double tension d'une part entre le P. Coudrin qui n'était pas du clergé diocésain et ne parlait pas la langue d'oc, et une partie de ce clergé, et d'autre part entre le vicaire général et les autorités civiles. Ce dernier aspect était à ce moment-là le plus délicat. Le Préfet ne voyait pas sans inquiétude l'indépendance et l'énergie dont faisait preuve le P. Coudrin. La crise devint extrême lorsque, contrevenant aux dispositions du Préfet, le Vicaire refusa les funérailles à l'Eglise à l'Evêque schismatique Nogaret qui était mort impénitent. Les autorités décidèrent l'arrestation du P. Coudrin, mais celui-ci le sut à temps. Il le communiqua à l'Evêque qui fit cause commune avec lui, comme toujours, et tous deux partirent sans plus attendre à Paris, le 23 avril 1804. Quand le Préfet de la Lozère apprit leur fuite, tous deux étaient déjà en dehors de sa juridiction. (5)

A Paris ils trouvèrent tout en route pour la proclamation du Premier Consul comme Empereur des Français. L'Evêque et son Vicaire furent traités avec déférence, reçus même en audience par Bonaparte le 13 mai, mais la solution fut toujours ajournée de semaine en semaine, de mois en mois, jusqu'à ce que, en mars 1805, Mgr de Chabot se vit obligé de présenter sa démission, vu qu'on ne lui permettait pas de revenir dans son diocèse avec son Vicaire de confiance. (6)

Les temps n'étaient pas propices à la fondation de maisons religieuses. Napoléon ne voulait pas d'organisations échappant au contrôle de son pouvoir absolu. Les Congrégations féminines, celles surtout qui assumaient des services publics comme les Filles de la Charité, ne présentaient pas de difficultés pour le gouvernement, mais les Congrégations masculines, il fallait les soumettre au pouvoir ou les faire disparaître. Le 22 juin 1804, on publia un décret dans ce sens. Le premier article disait ; "... Seront pareillement dissoutes toutes autres congrégations ou associations formées sous prétexte de religion, et non autorisées" (cf. Lestra, II, p.220).

Le P. Coudrin savait très bien que ces lois ne demeuraient pas sur le papier et que la menace était réelle et grave. Peu avant, le P. de Clorivière et les Pères de la Foi avaient été incarcérés. Mais tout ceci ne suffit pas à le décourager. N'avait-il pas échappé à de pires dangers durant la Terreur ? Et finalement son oeuvre n'était pas sienne mais de Dieu. Le 4 août 1804, il écrit à Sr. Gabriel de la Barre, sur un ton de confiance inhabituel :

"Jour de saint Dominique, qui a passé par le creuset des tribulations, pour une oeuvre semblable à celle qui fait, malgré mon exil tout mon bonheur. Oui, ma chère fille, je ne vis que pour cimenter, s'il le fallait, à un grand prix, l'œuvre du Cœur de cet aimable Maître qui me comble de ses faveurs" (BP 192).

Depuis son arrivée à Paris, en avril de cette année, le P. Coudrin avait trouvé un champ d'apostolat dans la paroisse de St Roch. Sa prédication amenait des conversions et lui attirait de la direction spirituelle. Il commença ainsi à se faire connaître et estimer du clergé de la

paroisse et des fidèles du quartier, celui des Tuileries. Grâce à son apostolat de direction spirituelle, les vocations religieuses commencèrent à fleurir. (7)

[I, p.37] Une des premières vocations parisiennes fut celle de Mademoiselle de Quemmerais. Le Fondateur appela alors la Mère Aymer qui arriva à la capitale le 8 août chez sa nouvelle fille, 295 rue d'Argenteuil. Les décisions se précipitèrent : à la fin du même mois on acquit une maison au 34 rue Place Vendôme (aujourd'hui rue de la Paix) qu'on abandonnera en mars 1805 pour se transférer rue de Picpus. (8)

A cette même époque on put réaliser un projet qui était à l'étude depuis longtemps (1803). Un prêtre de Laval, Mr. Morin, avait eu connaissance de la fondation de Poitiers, et il avait demandé qu'on en fit une dans sa ville. Le 15 octobre 1804, la Mère Aymer put se mettre en route avec cinq religieuses, pour fonder une maison à Laval. Elle la laissa en marche, le 19 du même mois, quand elle revint dans la capitale. (9)

Le 3 juillet 1805, ce fut l'arrivée des religieuses à la maison de Pont-Lieu près du Mans, qui faisait ainsi le sixième établissement de la Congrégation. (10)

Durant l'octave de la Fête-Dieu, cette année, 14-21 juin, le P. Coudrin avait fait un voyage à Sées pour y prêcher une retraite, sur l'invitation de l'évêque, Mgr de Boiscollet qui l'avait nommé Vicaire Général, sans obligation de résidence. Cette nomination était beaucoup plus qu'une distinction honorifique pour le Fondateur, car elle le plaçait sous la protection d'un évêque diocésain. A Paris, tout dépendait de la confiance que l'on avait accordée à Mgr de Chabot, et d'une approbation verbale. Les temps ne permettaient pas autre chose. (11)

C'était le désir de l'évêque de Sées que la Communauté prenne en charge le Grand Séminaire de son diocèse, et le Fondateur crut devoir accéder à sa demande. Ce fut ainsi que, en janvier 1806, il fit le voyage en cette ville, accompagné d'Hilarion Lucas qui devait enseigner la théologie. Au cours de l'année, au mois de juillet, le P. Antoine Astier, jusque là supérieur de Cahors, vint prendre la charge de Recteur du Séminaire. (12)

A cette époque, se présenta à l'évêque pour recevoir les Ordres un jeune de 29 ans qui avait senti l'appel à la vie religieuse, après avoir échappé par miracle à la guillotine durant la Révolution. L'Evêque le présenta au P. Coudrin qui le reçut pour les vœux sans un très long noviciat, en mars de la même année : c'était le P. Hippolyte Launay, qui fut destiné en juillet, déjà ordonné prêtre, à remplacer le P. Antoine à la tête de la Communauté de Cahors. (13)

A la fin du printemps de 1806, sans que nous puissions préciser la date, arrive à Picpus la statue de Notre Dame de Paix, événement qui a une répercussion dans la Communauté. Belle sculpture en bois du début du XVI<sup>e</sup> siècle, elle a une valeur comme oeuvre d'art, mais surtout elle apporte avec elle toute une histoire de vénération populaire qui eut un certain éclat dans le Paris d'avant la Révolution.

Pour la petite communauté clandestine qui commence son expansion au milieu de tant de dangers et d'inquiétudes, voir le Fondateur entrer dans sa Maison Principale portant la statue de Marie, elle tient un rameau d'olivier à la main, et l'enfant Jésus dans ses bras empoigne la croix et joue avec le monde - apparut comme un de ces gestes symboliques où se devine une intention providentielle, au- [I, p.38] delà de ce que l'on peut saisir à première vue. C'est comme si l'on avait entendu, spécialement adressées à la communauté, les paroles de Jésus en St. Jean: "Je vous ai dit cela pour qu'en moi vous ayez la paix. Vous aurez des tribulations dans le monde. Mais courage, j'ai vaincu le monde" (Jn 16,33) - (14)

En mai 1807, commençait à fonctionner la maison des religieuses à Sées. (15)

Au début de cette année, la communauté comptait en France 23 profès chez les hommes dont 12 prêtres et 11 frères. Les Sœurs étaient au nombre de 58. Parmi les hommes, on avait perdu 4 vocations dont 3 prêtres. Deux frères étaient morts. Quant aux Sœurs, 21 étaient mortes et une était sortie.

2.- Une pause : 1809 - 1814.

Les cinq dernières années du gouvernement de Napoléon virent s'accroître la tension entre l'État et l'Église. Le peu d'étendue de la Communauté, un secret observé sans trahison, la maintenaient hors d'atteinte du pouvoir du tyran, mais le climat n'était pas favorable à de plus grands progrès. Fin 1808, l'enseignement fut centralisé et monopolisé par l'État, sous le contrôle de l'Université. Il est certain que ce contrôle ne fut pas exercé de fait avec la vigueur qu'espérait Napoléon, mais il représenta une difficulté pour la vie et la croissance des modestes écoles masculines et des collèges secondaires que la Communauté avait à Paris, Cahors, Poitiers, Mende, Laval. (17)

Au milieu de 1808, mourut presque centenaire le Cardinal de Belloy, Archevêque de Paris. Napoléon, pour lui donner une succession, fit élire Vicaire Capitulaire le Cardinal Maury. Pie VII résistait aux pressions du despote, refusant l'institution canonique aux nouveaux évêques qui, pour entrer en possession de leurs juridictions, devaient se faire nommer Vicaires par le Chapitre Cathédral. Le Saint Siège ne lui reconnut jamais de juridiction et garda contact avec le diocèse par l'intermédiaire du Vicaire Général, Mgr d'Astros. (18)

En 1809 eut lieu l'occupation de Rome, l'excommunication de Napoléon; le Pape fut fait prisonnier et transféré, d'abord à Grenoble puis à Savone. Isolé de ses conseillers, entouré d'espions, assailli par les fonctionnaires qui l'accompagnaient, prié par les prélats gagnés à la cause de l'opresseur, Pie VII réussit à tenir bon et ne céda pas. (19)

" Nous apprîmes bientôt avec la douleur la plus amère que l'Auguste Pontife qui gouverne l'Église avec tant de gloire, venait d'être arraché de sa capitale, du centre de la chrétienté, et conduit à Savone. Cette nouvelle qui nous affligeait vivement, nous indiquait aussi un nouveau devoir à remplir, celui de confirmer les fidèles dans la foi au milieu des orages dont l'Église était assaillie. Elle nous imposait l'obligation de rappeler aux chrétiens l'obéissance qu'ils devaient au successeur de Pierre. Le Seigneur nous inspira la fermeté nécessaire pour accomplir ce devoir sacré et si cher à nos cœurs. Dans les catéchismes, dans les instructions particulières, dans les chaires évangéliques, nous développâmes avec un soin particulier les droits et les prérogatives de l'Église Romaine. Nous invoquâmes les grands [I, p.39] principes de la hiérarchie, et cette voix puissante de la Tradition qui nous ramène sans cesse à la chaire de Pierre. La correspondance du Souverain Pontife avec un gouvernement impie, la Bulle du 10 juin 1809, les Brefs au Chapitre de Florence et au Cardinal Maury furent mis sous les yeux de nos élèves qui se destinaient à remplir les vides du Sanctuaire...

La Supérieure Générale de nos Sœurs ordonna dans plusieurs de ses maisons que les sept psaumes de la pénitence fussent récités à toutes les heures du jour et de la nuit pour l'Église et pour son Chef. Cette pratique a été continuée pendant près de trois ans. Plusieurs des frères prirent part à cette bonne oeuvre" (cf. ASSCC.1963, p. 201-202).

Cette situation explique peut-être que, entre 1806 et 1814, on ne fonda aucune nouvelle maison. C'est à Paris particulièrement, que les relations avec les autorités tant civiles que religieuses, étaient extrêmement délicates, et la prudence conseillait de s'en tenir à l'indispensable. En conséquence on ne tenta pas d'avoir de nouvelles approbations ou autorisations (20).

En 1811 a lieu le Concile national convoqué par l'Empereur dans le but de vaincre la résistance du Pape, mais voyant que celle-ci, au contraire, court le risque d'en sortir renforcée, il dissout le Concile et fait prisonnier à Vincennes Mgr de Boulogne qui a dit dans son discours inaugural :

"Sans la Chaire auguste de Rome, l'épiscopat ne ferait plus que languir comme une branche desséchée du trône "

Mgr d'Aviau, Archevêque de Bordeaux, est un des chefs de la résistance à l'Empereur et de la ligne de fidélité au Pape, aussi le surveille-t-on. (21) Dans ces circonstances, il ne manque pas d'audace le geste du P. Coudrin qui invite l'Archevêque de Bordeaux à présider la distribution des prix du Séminaire de Picpus. C'est presque une provocation. (22)

Avec 1812 survient la Campagne de Russie et, en même temps commence le déclin de la domination de Bonaparte. La Communauté poursuit son travail avec constance, sans faire de bruit. La police commence à soupçonner, on ne sait comment, que nos maisons cachent un projet commun de restauration de la vie religieuse, mais elle n'a ni temps ni sérénité pour terminer ses investigations avant l'écroulement du pouvoir. (23)

Sur l'état d'âme de cette époque 1808-1812, nous avons un paragraphe inédit de Sr.Gabriel de la Barre :

"Tant que les circonstances permirent à la Bonne Mère d'aller de temps en temps visiter les maisons, les croix y paraissaient plus légères, mais il vint une époque où elle cessa de voyager. Bonaparte avait poussé ses conquêtes dans presque toutes les parties de l'Europe; il persécutait le Souverain Pontife; il entravait la marche de toutes les affaires ecclésiastiques. Les évêques tremblant sous sa domination, tâchaient de conserver la foi en France et croyaient peu à la possibilité de voir reflourir les Ordres religieux. Quelques membres épars des anciens Ordres osaient à peine se réunir : prier, souffrir, attendre paisiblement les moments que Dieu avait marqués pour manifester sa puissance, c'était tout ce que nous [I, p.40] avions à faire. Personne ne croyait au retour des Bourbons; mais nous l'espérions fermement. La Bonne Mère savait, Bonaparte n'étant encore que Premier Consul, que nos princes légitimes ramèneraient en France la Religion et la paix et que les affaires de la Congrégation n'iraient en grand qu'à cette époque. (Pour hâter ce moment, chaque sœur disait tous les jours pendant son heure d'adoration les sept psaumes de la pénitence.)" (GB,Mémoires, II, n°191).

En octobre 1812, la Retraite de Russie changeait le cours des événements. Le 18 octobre de l'année suivante (1813), Napoléon perd la bataille de Leipzig et, au début de 1814, tel un torrent qui déborde sur divers points la frontière, les armées alliées envahissent la France et, le 31 mars, entrent à Paris. C'est la fin : l'Empereur abdique le 11 avril à Fontainebleau. Le 3 mai, Louis XVIII, frère de Louis XVI, fait son entrée dans la capitale. Et alors s'ouvre la période dite de la "Restauration". (24)

### 3.- Les yeux tournés vers Rome 1814-1817.

Avec la première ambassade de Louis XVIII auprès de Pie VII, le P. Hilarion Lucas partit pour Rome, le 7 juillet 1814, et arriva à la ville Eternelle le 21 du même mois. Il y allait comme théologien consultant de Mgr Cortois de Pressigny, évêque de St Malo, nommé récemment représentant du Roi près du Quirinal. (25)

Le Fondateur lui donna sa bénédiction lors de son départ, mais le voyage fut assez imprévu - si bien que, sans exclure l'espoir qu'il pourrait servir un peu la cause de la Congrégation - il ne lui remit aucun document pour l'accréditer comme étant son envoyé. Il s'agissait peut-être d'une occasion providentielle et tout restait abandonné à la Providence. (26)

Hilarion avait connu à Paris le P. Fontana, Général des Barnabites, qui avait manifesté de l'intérêt pour la Congrégation naissante; il ne tarda pas à lui rendre visite. Ce fut lui qui le mit en contact avec le Cardinal Brancadoro qui, à son tour, lui obtint une audience privée avec le Pape, le 4 août, à 20 heures. L'entrevue fut très cordiale et, après l'exposé d'Hilarion sur la Congrégation, il lui dit de mettre tout par écrit et lui donna sa bénédiction pour toute la Communauté et ses supérieurs. A peine de retour à l'Ambassade à St Louis des Français où il logeait, Hilarion prit la plume et écrivit au P. Coudrin pour lui demander ses instructions. Selon lui, il n'a parlé de l'affaire à personne sauf au Pape. A l'Ambassade, personne ne soupçonnera ces activités jusqu'à l'approbation de la Congrégation. (27)

Le plus grand espoir, tant d'Hilarion lui-même que de la Communauté, venait d'une prophétie faite par la Mère Aymer en 1801. Sœur Gabriel la consigna dans ses Mémoires en 1802 :

"Notre Seigneur lui promit dès lors que nous serions approuvés du Pape, que la Sainte Vierge lui ferait faire cela. Elle lui objecta que nous n'étions presque rien, et qu'un

établissement bien plus imposant qui doit rivaliser avec nous avait pour protecteur Mgr l'Evêque de Saint-Malo. Alors Notre Seigneur lui répondit : "La protection de ma Mère vaut bien celle de l'Evêque de Saint-Malo" (GB, Mémoires, I, n° 73; cf. ASSCC. 1962, p.214).

[I, p.41] L'institution "plus imposante" à laquelle fait allusion la Mère Henriette, n'est pas autre chose que la fondation du P. de Clorivière, protégée en 1801 par le même Cortois de Pressigny. On avait foi en ces révélations, et de cette foi naissait une audace que n'arrêtaient pas les difficultés.

La réponse du Fondateur, comme c'était normal, tardait à venir. Hilarion décida de profiter du temps pour obtenir un rescrit d'indulgences pour la Communauté, qu'il présenta comme une simple "confrérie". Le rescrit fut concédé à la date du 4 septembre, accordant des indulgences les Premiers Vendredis, les Premiers Samedis et pour un bon nombre de fêtes de l'année liturgique. (28) Quelques jours plus tard il reçut la lettre du P. Coudrin datée de Paris le 29 août 1814, et qui commence par ces mots :

"Que je suis satisfait, mon ami, de la démarche que vous avez faite et de la réponse que Sa Sainteté a daigné vous donner !"

(et vers la fin il dit :)

"Informez-vous donc si on n'approuverait point, indépendamment de l'approbation royale, quoique nous ayons grand espoir que Sa Majesté donnera sa sanction" (BP, 473).

Hilarion n'attendait pas autre chose pour commencer une série d'entretiens avec le P. Fontana. Ces entretiens aboutirent à une ligne de conduite : la Congrégation devait être approuvée en premier lieu par le Saint Siège, et ensuite par le Roi. Le Général des Barnabites conseilla à Hilarion de présenter un "Mémoire" exposant la fin de la Congrégation et ses moyens. (29)

Le 18 novembre 1814, il reçut la Supplique du P. Coudrin datée du 25 octobre à Paris, signée par lui et la Mère Aymer, et avec une recommandation de Mgr de Chabot. Neuf jours après, le 27 novembre, Lucas était reçu par Pie VII en audience privée. Le Pape envoya la Supplique à Mgr Morozzo, secrétaire de la Congrégation des Evêques et Réguliers, qui était le dicastère compétent. Le lendemain, Hilarion trouva Mgr Morozzo bien disposé, et apprit que le Cardinal Oppizoni serait le rapporteur. (30)

Ce 28 novembre fut le point de départ d'une nouvelle phase d'activités : fréquents entretiens avec le Cardinal Oppizoni et rédaction de trois "Mémoires" : le premier du 7 Décembre 1814, avait pour objet de montrer que l'Institut avait déjà à son compte une longue expérience de plus de vingt ans d'existence clandestine; les deux suivants du 26 décembre 1814 et du 24 février 1815, s'efforçaient de répondre aux difficultés présentées par le Cardinal rapporteur au cours des conversations. (31)

Dès novembre 1814, Hilarion Lucas avait écrit au Fondateur, lui demandant un projet de Constitutions en accord avec les remarques que lui avaient faites le P. Fontana, comme le Cardinal Oppizoni. Le 29 décembre de cette année, le P. Coudrin lui avait écrit :

"Vous savez bien combien il est difficile de faire tout ce que vous me demandez. Il aurait été plus simple que vous m'eussiez envoyé le modèle, car avec mes occupations et l'absence de mon secrétaire (le même Hilarion), comment pourrais-je en si peu de temps prévoir, écrire et régler tout ce dont vous parlez par vos deux petites feuilles simples, et par duplicata !! Mettez-vous bien dans l'esprit que notre bon Roi n'a rien accordé à personne, et quoiqu'il aime et veuille le bien de tout son pouvoir, il lui est impossible de le faire... [I, p.42] Je ferai cependant ce que je pourrai, mais il est impossible que ce soit suivant l'ancienne forme... Je n'ai point le courage de présenter un plan que je vois ne pouvoir s'exécuter de suite. La religion est sans ressource et sans appui... Je brûle cependant de voir réussir votre projet, je le trouve dans notre cœur, mais point ailleurs" (BP. 479).

Le P. Hilarion doit avoir reçu la lettre à la mi-février de 1815 et, sans solliciter autre chose qu'un Bref d'encouragement, il rédigea son troisième Mémoire, du 24 du même mois. Mais déjà, le 18 décembre 1814 il avait obtenu un second Bref d'indulgences, grâce à la médiation du Cardinal Galeffi. (33)

En somme, notre ardent secrétaire étendait chaque jour ses relations dans la Curie Romaine, et montrait une remarquable habileté dans la conduite des négociations. L'entreprise n'était pas facile, car il fallait tenir toutes ces démarches cachées aux regards de l'Ambassadeur qui avait défendu, peu de temps avant, à Mgr Bonald qui vivait comme Lucas à St Louis des Français, de s'occuper de l'approbation d'un Institut religieux de Paris qu'on lui avait recommandé. (34)

Hilarion comprit que demander un secret aux personnes, c'était faire mystère de ses mouvements et, par là même, les exposer à une curiosité qui pouvait finir par les ébruiter. En conséquence il ne demanda le silence à personne; et sa prudence consista à ne parler de l'affaire qu'aux personnes indispensables et placées en de hauts postes de responsabilité. (35) Tout marcha relativement bien, lorsque en avril 1815 Napoléon débarqua au Golfe Juan et arriva le 20, aux Tuileries. Ce furent les Cent Jours qui prirent fin avec la bataille de Waterloo le 18 juin, et la seconde abdication de Bonaparte le 22 du même mois, toujours à Fontainebleau. Le 8 juillet eut lieu le retour de Louis XVIII à Paris. (36)

Durant les Cent Jours, le Pape menacé, quitta la Ville Eternelle; la Curie se dispersa en grande partie et le Cardinal Oppizoni retourna à son diocèse de Bologne. (37)

En juillet, Hilarion renoua des relations avec le Fondateur, lui réclamant toujours des Constitutions, car c'était – paraît-il - le point décisif pour poursuivre ses conversations à la Curie. Il se préparait à tout mettre en mouvement quand, le 27 juillet il se fractura une jambe et dut garder la chambre jusqu'en novembre.(38) Encore convalescent, Hilarion reçut la lettre du P. Coudrin, datée du 18 octobre. Se référant aux requêtes du secrétaire, il dit :

"Combien je souhaiterais que l'on pût vous faire passer ce que vous demandez pour nos affaires ! Mais de longtemps, mon ami, il ne sera possible de rien pratiquer de stable en France. Les choses ne vont point en matière de Religion. Tout se refroidit, s'énerve et s'éteint peu à peu. Si les arrangements avec la Cour de Rome diffèrent encore, je ne sais ce qui en arrivera". (BP, 491b

A ce qu'il semble, notre Procureur eut un moment de découragement, puisqu'il écrit dans ses Mémoires : le frère Hilarion ne se pressait de faire aucune démarche pour obtenir la nomination d'un rapporteur, car il ne voyait aucun espoir de succès. (HL. Mém.232). Arri-[I, p.43] vé le 21 novembre, peut-être par hasard il rencontra le Cardinal Scotti qui lui fit savoir que Mgr Morozzo avait pris en main tout le dossier de notre affaire d'approbation. Le Cardinal se montra très favorable, mais en même temps tout à fait net quant à l'exigence de Constitutions pour le succès de l'affaire. (39)

Le 13 décembre 1815, Hilarion se présenta à l'audience qu'il avait sollicitée auprès du Cardinal Scotti, sans autre intention que d'obtenir un "Bref d'encouragement". Un document de ce type, non seulement signifierait un encouragement pour les religieux, mais aussi une garantie pour les évêques qui auraient moins de difficulté pour céder des vocations à un Institut recommandé par le Saint Siège. La réponse du Cardinal Scotti fut ferme : la demande de Constitutions devait être considérée comme un encouragement et un témoignage de l'intérêt du Pape pour la Communauté. Il fallait les rédiger et notre Procureur se résolut à le faire, en exécution des suggestions faites par le P. Coudrin en personne. (40)

"Quelques articles avaient été mis par écrit, mais tout cela ne faisait pas un corps de règles que je pusse offrir à la sanction du Saint Siège. Heureusement depuis plus de quinze années j'avais presque toujours demeuré auprès de notre Fondateur. J'avais eu par ma position des relations fréquentes avec la Fondatrice. Je connaissais leurs vues, ou plutôt les vues que Dieu leur avait inspirées. Je n'eus besoin que de mettre par écrit ce que j'avais appris de leur bouche, ce qui se pratiquait dans nos maisons depuis le berceau de l'Institut. Je me contentai donc d'indiquer les points principaux et de

renvoyer le reste aux deux premiers chapitres qui devaient se réunir en 1819 et 1824. Craignant cependant encore de me tromper, j'envoyai mon travail à Notre T.R.P. et à la Mère Henriette. Cette précaution était sage. Ils firent quelques changements d'une assez grande importance, et le plan de nos règles signé par l'un et par l'autre me parvint à Rome au commencement de 1816". (HL, VBP, n°168) (Copie de Châteaudun, p. 155, n° 168; ajouté au crayon).

Par les Mémoires nous savons qu'il reçut les Constitutions le 16 avril. Elles étaient le 19 du même mois entre les mains du Cardinal Scotti. Le 7 Mai, le Cardinal demanda au Procureur de lui faire une traduction latine des Constitutions. Celle-ci lui fut présentée le 24 mai suivant, avec un quatrième "Mémoire". (41)

Entre temps, à l'Ambassade on voyait arriver la fin de la mission de l'Evêque de Saint-Malo. Hilarion, dès le 25 avril avait écrit au Fondateur pour lui demander s'il devait rester à Rome ou retourner à Paris avec l'Ambassadeur. Le P. Coudrin lui répondit le 13 mai de revenir. Ce dut être pénible pour notre Procureur d'abandonner la conduite des négociations alors qu'elles commençaient enfin, après bien des préambules, à entrer dans la voie de l'approbation définitive. (42)

Le 7 juin eut lieu le "Congresso" de la S. Congrégation des Evêques et Réguliers où se traitait l'affaire de l'approbation de notre Congrégation. Le Cardinal Scotti y présenta son rapport. (43)

Hilarion rendit visite, ce même jour au Cardinal Scotti et, entre le 11 et le 12, il vit aussi Mgr Morozzo, le Cardinal Arezzo, le Cardinal Dugnani et Malvasia. Il apprit ainsi ce qui s'était passé au Congrès. De la part de différents membres on avait suscité diverses difficultés: soit à cause du défaut d'approbation royale préalable, soit à cause du titre même de la Congrégation [I, p.44] "... des Sacrés-Coeurs" qui n'allait pas bien avec quelques sensibilités, soit pour le simple fait de s'occuper d'approuver de nouvelles Congrégations avant d'avoir restauré les anciennes supprimées par la Révolution. Le Cardinal Maury pour sa part, n'en revenait pas de sa surprise en recevant la première nouvelle d'une fondation d'une certaine importance qui, depuis plus de dix ans, fleurissait dans son ancien diocèse, sans qu'il s'en fût rendu compte. Hilarion apprit que les décisions du Congresso avaient été les suivantes, à savoir : nommer une Commission pour examiner les Constitutions, et demander qu'elles fussent complétées.

Le 10 juin, le Procureur fut reçu une dernière fois par Pie VII qui insista sur l'importance des missions. (44)

Hilarion percevait très clairement que trouver à Rome une personne de confiance qui accepterait la charge de Procureur, une fois qu'il serait lui, de retour en France, était une affaire décisive. Le chapelain de St Louis des Français était alors l'abbé Vidal, un prêtre qui avait quitté le pays lors de l'exil des "réfractaires" et qui avait été précepteur du Prince de Parme. Connaissant les embarras dans lesquels se trouvait notre Procureur, il s'était offert lui-même pour s'occuper de nos intérêts. Le 14 juin, Hilarion lui remit des instructions écrites et tous les documents nécessaires. Six jours après, le 20 pour être précis, il prenait la diligence pour se rendre à Paris. (45)

L'abbé Vidal était un prêtre pieux et plein d'abnégation mais il n'y a pas de doute qu'il n'avait pas le talent d'Hilarion. En tout cas, on ne pouvait exiger de lui la connaissance de l'histoire de la Communauté et de son esprit que pouvait avoir un religieux de la première heure, comme l'était le P. Lucas. C'est dommage que le Fondateur ait rappelé Hilarion juste au moment où commençaient les vraies négociations et où peut-être, la présence de notre Procureur aurait évité bien des inconvénients. Peut-être le P. Coudrin pensa-t-il que les négociations dureraient encore des années et, bien que nous n'ayons pas d'indications dans ce sens, les finances doivent avoir pesé dans la décision : une fois terminée la mission de Mgr de St Malo, le séjour de notre Procureur à Rome aurait été à la charge de la Communauté et celle-ci devait bien mesurer les frais. Il est possible qu'ils aient paru excessifs. (46)



Le 23 août 1816 eut lieu le second "Congresso" de la S. Congrégation des Evêques et Réguliers. Selon Hilarion, le Cardinal Maury aurait parlé longuement, suggérant des changements, comme par exemple celui de la Règle de St Benoît pour celle de St Vincent de Paul. (47)

Le 27 août, on décida de consulter le Vicaire Capitulaire de Paris. Ce même jour, l'abbé Vidal écrivit au P. Coudrin. Le 30 de ce mois lui écrivirent aussi les Cardinaux Scotti et Dugnani et, le 4 septembre, Mgr Cuneo insistant sur l'urgence d'obtenir le rapport du Vicaire. Il faut noter que le Saint Siège ne reconnaissait que Mgr d'Astros. C'est donc à lui que furent présentées les Constitutions et un rapport sur la Congrégation, le 29 septembre. Le 1er octobre 1816, le rapport était prêt et, quand Hilarion le porta à l'Archevêché pour y apposer le sceau, les secrétaires qui pourtant reconnurent la signature du Vicaire, ne voulurent pas apposer le sceau si on ne leur montrait pas les Constitutions. Il n'y eut pas moyen de faire autrement que de se retirer sans le sceau. (48)

**[I, p.45]** Cet épisode est une éloquente révélation du type de relations qui existait entre la maison de Picpus et le courant gallican de la Curie de Paris, très probablement en contact avec le Cardinal Maury. Certainement nous ne savons pas tout à travers les documents, mais ce que nous savons est symptomatique d'une grande tension et méfiance mutuelle qui, plus tard rendra possible l'explosion du cas "Lemercier", curé de Ste Marguerite. (49)

Hilarion informa Rome de ce qui s'était passé à l'Archevêché de Paris. Ses lettres sont du 1<sup>er</sup> octobre à l'abbé Vidal, au Cardinal Scotti, au P. Fontana, cardinal depuis le 8 mars de cette année, et à Mgr Sala. Le lendemain 2 octobre, le P. Coudrin écrivait aussi au Cardinal Scotti. Nous ne connaissons pas le texte de cette lettre, mais elle doit avoir contenu un rapport sur ce qui s'était passé à l'Archevêché de Paris. (50)

Entre temps arrivaient de nouvelles lettres de Rome. C'était toujours le Cardinal Maury qui présentait le plus de difficultés; il maintenait sa position, à savoir qu'on devait tout d'abord obtenir l'approbation du Roi. Le 3 décembre on reçut à Picpus une lettre du Cardinal Scotti, signée le 15 novembre à Rome. Plus tard une autre du Cardinal Dugnani, signée le 23 du même mois, dans laquelle on donnait toujours des espérances de bon succès, mais pas à très court terme. (51)

C'est en ces circonstances que le Fondateur écrivit ses deux Mémoires du 6 décembre 1816 sur le nom de "Zélateurs", et du 27 du même mois sur le nom d'"Adorateurs". Entre temps à Rome, la Congrégation des Evêques et Réguliers avait donné déjà le 20 du même mois de décembre, le Décret d'Approbation définitive que Pie VII confirma le 10 janvier 1817. (52) Le P. Coudrin le reçut seulement le 27 mars suivant. Le 14 avril, il communiquait la nouvelle à toute la Communauté par une Circulaire. Le même jour il adressa une requête au Grand Aumônier de France, Mgr de Talleyrand-Périgord, afin de voir comment ouvrir le procès d'approbation civile. Le 9 mai suivant, il eut la réponse du Grand Aumônier, l'assurant que l'approbation serait très facile. (53)

"Vous jouissez déjà, Monsieur, de la consolation d'avoir vu le Souverain Pontife donner son approbation à cet Institut naissant, et je ne doute pas que vous n'obteniez aussi celle de l'autorité civile, aussitôt que vous l'aurez demandée. Non seulement rien ne me paraît devoir s'y opposer, mais il me semble qu'elle accueillera avec empressement cette nouvelle ressource qui lui sera présentée, de raffermir les bonnes mœurs et la paix par la foi et la religion. Je serai heureux si je pouvais contribuer à la prospérité de votre compagnie". (HL, Mém. I, n.266, note 2).

Hilarion qui, dans ses Mémoires nous informe de ces démarches, présente la situation comme très difficile. Selon une ordonnance du Roi de septembre 1816, c'était le Grand Aumônier qui devait s'occuper de présenter à la sanction royale les Règles des Congrégations, mais ce n'était pas lui qui devait donner ladite approbation. Il fallait en discuter au Conseil d'État et peut-être l'envoyer aussi aux Chambres. En tous ces cas on avait l'assurance que les avis ne nous seraient pas favorables, vu que c'était une Communauté approuvée par le Saint Siège avant de l'être par l'État. La **[I, p.46]** lettre du Grand Aumônier était par conséquent

d'un optimisme ingénu qui ne correspondait pas à la réalité. Ce fut pour cela que, malgré les paroles de Mgr de Talleyrand, le P. Coudrin abandonna l'idée d'entreprendre des négociations pour l'approbation civile de la Congrégation. (54)

La vie quotidienne des maisons de la Congrégation, qui étaient au nombre de huit en janvier 1817, avait passé par une succession de contentement et de crainte depuis la chute de Napoléon. Tout le monde mettait son espoir dans la Restauration des Bourbons, comme en un régime de justice envers l'Eglise, de respect au moins pour son indépendance, puisqu'on ne pouvait récupérer les anciens privilèges, perdus aux yeux de la plupart de manière irréversible. Mais la fin de la tyrannie coûta le prix élevé d'une invasion de la France par les armées ennemies, avec toutes les conséquences d'une déroute militaire : confusion dans l'ordre social, crise aiguë dans l'ordre économique. Un an après l'entrée de Louis XVIII à Paris, le retour de Napoléon et les fameux Cent Jours avaient entraîné une recrudescence de la violence comme on n'en voyait pas en France depuis avant 1800. (55)

"Tout, hors (sic; = au nord ?) de la Loire est pillé et saccagé par une armée française indomptable, enragée... Les plus grands coupables impunis... criant encore sous les croisées des Tuileries : "Vive l'Empereur !" Plusieurs millions de troupes alliées auxquelles nous devons le retour de notre bon Roi, mais qui .... etc. Plus d'argent dans le trésor. Le département de la Seine est le seul qui paie quelque chose, et partout ailleurs les alliés reçoivent et lèvent des contributions immenses... Tout le monde est dans la consternation et presque dans le désespoir... Je sais bien que les Français ont fait bien du mal en Prusse, etc..., mais la représaille est terrible, mon ami... L'hydre avait tout dévoré pendant cent jours, et maintenant on enlève, on transporte le reste. La calamité est à son comble... Nous ne sommes pas certains de n'être pas partagés. Jamais la révolution de 1793 n'a autant démoralisé que celle de 1815" (BP. 488 : au P. Hilarion à Rome, 10 août 1815),

Une fois cette avalanche passée, tout rentra peu à peu dans l'ordre et la sérénité, bien que la monarchie parlementaire s'en tirât assez douloureusement et que les idées révolutionnaires ne fussent pas mortes.

En ces dernières années de sa vie de "Congrégation diocésaine", la Communauté suivit un rythme normal, sans manifester toutefois des progrès extraordinaires, encore que la fondation de la maison de Sarlat, le 4 juillet 1815, ne laisse pas d'en être un.

En janvier 1817, la branche des hommes comptait 57 profès; 16 membres en tout étaient décédés depuis les débuts et 11 s'étaient retirés. Au total, les professions avaient donc été au nombre de 84.

A la même date il y avait approximativement 186 Sœurs. Quelque 64 étaient mortes depuis les débuts, 4 s'étaient retirées. Il y en a une douzaine dont nous n'avons pas de renseignements.

Le nombre total des professions avait atteint les 254. (57).

## [I, p.47] N O T E S

- 1 - HL.Mém. C.I 236.
- 2 - GB. Ec.div.98,102 - HL. VBP. 103-104; Mém. C.I. 83,91.
- 3 - HL. Mém. C.I.92 ss; VBP .103 ss; BP.31,164 - BM. 60,128.
- 4 - HL. Mém. C.Z. 110 ss; VBP. 115 ss. - GB. Mém. II. 116.
- 5 - Lestra, II 100-191.
- 6 - HL. VBP. 116-117; BP. 165.
- 7 - HL. VBP. 117-118.
- 8 - HL. Mém. C.I. 125-126.
- 9 - HL. Mém. C.I. 128
- 10 - HL. Ibid. 130.
- 11 - HL. Ibid. 132 - GB. Ec. div. 146.

- 12 - HL. *ibid.* 142.
- 13 - P. Hippolyte Launay : GB. Ec.div. 159.
- 14 - Histoire brève : La statue appartenait à l'origine, à la famille de Joyeuse. En 1587, Henri de Joyeuse, Comte de Bouchage et Gouverneur de l'Anjou, du Maine, Touraine et Perche, devint veuf et se fit Capucin. A son entrée au couvent de la rue St Honoré, il apporta avec lui la statue que les frères placèrent aussitôt dans une niche extérieure. Devenue peu après un but de pèlerinage pour la piété des fidèles, le premier Archevêque de Paris, Gondi, suggéra de la transférer à l'intérieur de l'église. C'est ce que l'on fit le 24 septembre 1651. En 1657, on la plaça dans une chapelle "ad hoc", annexe de la même église. L'installation fut faite par le Nonce du Pape, en présence de Louis XIV. Le 9 juillet 1658 on attribua à la statue la guérison miraculeuse du Monarque, gravement malade. Le Roi vint, le 16 août suivant, remercier Marie de sa guérison. Un grand tableau que l'on peut admirer à Versailles, rappelle le fait, à la manière d'un splendide "ex-voto". Le Pape Alexandre VII, pour sa part, permit la célébration d'une fête le 9 juillet. En 1790, au moment de la suppression des Ordres religieux, le Provincial des Capucins confia la statue à une personne qui lui offrait des garanties de piété, Mademoiselle Papin, qui la laissa à sa mort en 1802, à Madame Coipel, décédée en 1806. Celle-ci, de son vivant, la céda à Pauline Sophie d'Albert de Luynes qui, à son tour, mourut les premiers mois de 1806. A sa mort, le fils de Madame Coipel réclama la statue et la donna à sa femme. Cette seconde Madame Coipel était une pénitente du P. Coudrin; elle décida de lui remettre la statue qu'il confia à son tour à la Mère Aymer. On la plaça dans la chapelle de Picpus où on la conserve jusque maintenant. Le 7 juillet 1806, le Cardinal de Belloy, Archevêque de Paris, transféra les indulgences au nouveau lieu de culte. Nous ne pouvons déterminer exactement la date du dépôt à Picpus. Celle indiquée par Hilarion et reprise par Lestra le 6 mai, ne paraît pas s'accorder avec BM. 257+7 (5-V-1806 et BP. 267+1 (5-V-1806) qui montrent encore en cours à ce moment-là les démarches pour l'obtenir.
- 15 - HL. Mém. C.I. 148
- 16 - LE. - HL. Tableau des Profès.
- 17 - J.Godechot - "Les Institutions de la France sous la Révolution et l'Empire" p.732 ss.
- 18 - Dans. p.170 ss.
- 19 - Dans. *ibid.* Latr. II. 160ss.
- [I, p.48] 20 - BM. 424 ; "Je voudrais pouvoir vous tranquilliser, mais nous sommes tous dans une position critique. C'est donc à nous de prier avec plus de ferveur et à nous abandonner à la Providence". – HL. Mém.C.I. 179; VBP. 143.
- 21 - Dans. 169-180.
- 22 - HL. VBP. 141.
- 23 - Le Préfet de Poitiers et ceux des autres villes furent chargés par le gouvernement de faire une enquête qui n'eut pas de suite à cause de l'évolution de la situation politique interne et internationale.
- 24 - Lovie-Palluel-Guillard - "L'épisode napoléonien" p.130 ss.
- 25 - HL. Mém. C.I. 196.
- 26 - HL. Mém. C.I. 195
- 27 - HL. *ibid.* 197.
- 28 - HL. *ibid.* 199.
- 29 - HL. *ibid.* 200.
- 30 - HL. *ibid.* 201.
- 31 - HL. *ibid.* 202.
- 32 - HL. lettre du 30-VI-1814 au Bon Père, cf. PAC. 2542.
- 33 - HL. Mém. R.III ASSCC.1963, p.210.
- 34 - HL. M2m. C.I. 216.
- 35 - HL. *ibid.* 217.
- 36 - HL. *ibid.* 223-231.
- 37 - Leflon, *op.cit.* p. 295 ss.

- 38 - HL. Mém. C.I. 231.  
 39 - HL. Mém. C.I. première rédaction. Dans la rédaction définitive, il dit : "Le frère Hilarion ne se pressait pas pour faire des démarches pour obtenir la nomination d'un autre Cardinal rapporteur, parce qu'il n'avait aucun espoir probable de succès de nos affaires dans la situation actuelle des choses."  
 40 - HL, ibid. 232.  
 41 - HL. Mém. C.I. 234; Mém.R.IV ASSCC.1963, p.217.  
 42 - HL. Mém. C.I. 235.  
 43 - Ibid. 236.  
 44 - Ibid. 237-238.  
 45 - ibid. 237.  
 46 - Ibid. 237  
 47 - Ibid. 239-240.  
 48 - Ibid. 240.  
 49 - Ibid. 241.  
 50 - Ibid. 241.  
 51 - Ibid. 242-245.  
 52 - Ibid. 256 - Deux Mémoires BP., ASSCC.1963, p.220-226.  
 53 - HL. Mém. C.I. 257-258 ss.  
 54 - Ibid. 266.  
 55 - Ibid. 245-246.  
 56 - HL. Mém. C.I. 229.  
 57 - LE.

\*\*\*\*\*

### [I, p.49] C - TROISIEME PERIODE : 1817 - 1826.

Cette troisième période de la vie de la Communauté contemporaine du Fondateur va de l'époque de l'approbation Romaine janvier 1817, à la promulgation des nouvelles Constitutions en 1826. Bien que cette période soit relativement plus courte que les trois autres, elle s'étend seulement sur neuf ans, elle fut assez dense en événements importants : la crise dans les relations avec la Curie Archiépiscope de Paris, les deux premiers Chapitres Généraux de l'histoire de la Congrégation, celui de 1819 et celui de 1824 qui complétèrent l'élaboration des Constitutions, les missions de Troyes, le voyage du Fondateur à Rome en 1825, couronné par l'approbation romaine et la promulgation des nouvelles Constitutions en 1826.

On ne doit pas oublier que tout ceci se passe durant la Restauration des Bourbons, commencée avec l'entrée de Louis XVIII à Paris le 3 mai 1814, et terminée le 3 août 1830, avec l'abdication de Charles X et du Dauphin.

Ce n'est pas facile de tracer en quelques lignes les traits caractéristiques de cette époque extrêmement complexe. Sur le plan politique et celui de la conduite du pouvoir, il se produisit une tentative de retour à l'Ancien Régime, l'alliance du Trône et de l'Autel et la domination du clergé. Il n'y a pas de doute, ces machinations furent assez maladroites. Elles nous paraissent même ridicules aujourd'hui, par la méconnaissance qu'elles manifestent de l'évolution sociale irréversible opérée en France durant vingt années de Révolution et de domination napoléonienne. Sous cette tentative - qui donna lieu à des scènes telles que le sacre de Charles X, et des lois comme celle contre le sacrilège qui, par son caractère déphasé, ne pouvait qu'irriter la société de son temps et provoquer une réaction des anticléricaux - fermentait le courant de sécularisation de l'Etat et de la société qui va arriver au pouvoir en juillet 1830. (1)

La hiérarchie ecclésiastique qui dirige la manœuvre est d'inspiration gallicane. Un gallicanisme, en un certain sens "modéré", où se laisse déjà sentir l'influence du prestige et de

la popularité de Pie VII, qui avait donné l'exemple d'une dignité et d'une mansuétude évangélique durant tout le calvaire que lui imposa Bonaparte. (2)

1.- La grande désillusion : 1817-1820.

L'approbation de la Communauté par Rome en janvier 1817 fut un grand succès pour elle. La reconnaissance de la part de l'Autorité suprême de l'Eglise permettait d'espérer pour l'avenir une plus grande liberté dans la vie quotidienne et dans l'exercice du ministère, même moins de complications dans l'administration des biens et par là-même, dans le financement des oeuvres organisées au prix de tant de fatigues dans les huit maisons fondées jusqu'alors. (3)

Surtout maintenant que les relations de l'Eglise avec l'Etat paraissaient tendre vers ce qu'on imaginait comme une normalisation, vu la mentalité de l'époque, on se forgea beaucoup d'illusions dans les divers milieux de la Communauté. Les Fondateurs eux-mêmes crurent tout d'abord qu'une phase s'ouvrirait où tout serait plus facile. Mais il n'en fut pas ainsi et les trois années qui [I, p.50] suivirent l'approbation, furent les années de la désillusion. (4)

Les objections suscitées par le Cardinal Maury lors des négociations à Rome, à savoir que - selon la tradition gallicane - les évêques de France ne reconnaissaient pas les décrets des Congrégations romaines, et par suite ne reconnaissaient pas notre Décret, firent penser qu'une Bulle serait nécessaire. On continua donc les négociations qui furent couronnées par la promulgation de la Bulle "Pastor Aeternus", du 17 novembre 1817. Mais, en fait, la Bulle ne résolvait rien au plan civil, parce que le gouvernement français ne reconnaissait de documents qu'aux instituts préalablement approuvés par lui et, s'ils ne l'étaient pas, on ne pouvait ni les imprimer ni les publier. C'était la manière de procéder. L'Archevêque de Paris, à qui revenait la charge de publier la Bulle, ne pouvait tenter de le faire sans entrer en crise avec le gouvernement de "Sa Majesté très chrétienne", juste au moment où ces thèmes étaient en discussion au plan diplomatique; on empêchait un projet de loi de passer qui sanctionnait le point de vue français, avec d'explicables frottements au Parlement. (5)

Ce fut la première désillusion, mais elle ne fut pas l'unique ni la plus dure.

Peu avant le 16 juillet 1817, mourut l'abbé Dubois, Curé de Ste Marguerite, paroisse sur le territoire de laquelle se trouve la maison de Picpus, à Paris. Depuis la fondation de cette maison en 1805, il ne s'était jamais produit le moindre frottement ni conflit avec la paroisse. Mgr de Chabot avait obtenu du Cardinal de Belloy, alors Archevêque de Paris, une exemption de la juridiction paroissiale, donnée, à cause de l'iniquité des temps, seulement verbalement, et cela avait suffi. Plus tard, le 28 avril 1810, l'abbé Lejeas, Vicaire Capitulaire, confirma par écrit la dispense de se rendre à la paroisse pour la communion pascale, et ensuite Mr d'Espinasse l'avait fait verbalement aux environs de 1812-1813. (6)

La justification de cette exemption, concédée du reste facilement en tous les diocèses où la Congrégation avait des maisons, se voyait renforcée à cause de la distance d'au moins deux kilomètres qui séparait la maison de la paroisse, et à cause du nombre des membres de la Communauté. L'accroissement tant des sœurs que du collège et du séminaire des frères transformait n'importe quel mouvement en une cérémonie spectaculaire et encombrante, au point de constituer en soi une raison d'essayer de l'éviter. Sans compter le Noviciat, les prêtres et les sœurs, en 1815 il y avait à Picpus 79 internes du secondaire, 15 philosophes et 30 théologiens, ce qui fait conjecturer un total de plus ou moins 150 personnes.

La maison des sœurs était beaucoup plus nombreuse. (7)

Mr Lestra suppose, en se fondant sur certains indices, qu'autour du P. Coudrin "tout son entourage prend les choses au tragique" et que "les imaginations s'exaltent". Il peut y avoir quelque chose de vrai en cela, mais c'est, semble-t-il, bien loin d'être l'explication adéquate de la crise. En tout cas, s'il y eut de la passion du côté de Picpus, il y en eut au moins autant dans l'offensive de la paroisse et même de la Curie Archiépiscope qui appuya le Curé sans concession aucune à Picpus.

**[I, p.51]** Les relations du nouveau curé Lemercier, nommé fin novembre 1817, avec le P. Coudrin, furent dès le début tendues et mal assumées, peut-être de part et d'autre. Il faudrait se demander qu'est-ce qui vint empoisonner les relations, jusque-là cordiales, entre les deux prêtres. Lestra ne se pose pas de question. Il se contente d'affirmer que le curé était dans son droit, que l'Archevêque agissait avec une paternelle bonté et que tout s'explique par une inexplicable obstination du P. Coudrin et de son entourage. (8)

Il semble que le vrai problème historique soit autre : comment expliquer pourquoi la Curie de Paris changea de conduite vis-à-vis de la maison de Picpus, alors que depuis 1805 elle avait suivi une ligne que l'on pouvait appeler "de confiance". Il ne nous paraît pas suffisant de répondre que le nouveau curé, l'abbé Lemercier, était canoniste, jaloux de ses droits, que le P. Coudrin était têtue et, Bulle en mains, ne pensait pas à céder un centimètre à son adversaire. Le vrai conflit ne fut pas entre la maison de Picpus et la paroisse de Ste Marguerite, mais entre la maison de Picpus et la Curie Archiépiscope de Paris, à propos des prétentions du Curé.

Pour trouver l'explication de cette situation, il semble indispensable de se rappeler les relations de la maison avec la Curie au temps du Cardinal Maury... pas si éloigné après tout, et de l'attitude du Cardinal à Rome durant le procès d'approbation. En 1811 particulièrement, l'attitude de la maison de Picpus avait été audacieuse et décidée, lorsque Mgr d'Astros, Vicaire Général reconnu par Rome, publia les Brefs adressés au Chapitre de Florence et au Cardinal Maury, ce qui le fit emprisonner à Vincennes. Comme le rappelle Hilarion, on montra aux séminaristes les Brefs du Pape qui étaient une condamnation de Maury et de la conduite de l'Empereur vis-à-vis de l'Église, et on les commenta selon les formes avec un esprit fortement "ultramontain". (9)

Le texte d'Hilarion est clair :

"Le Cardinal Maury connaissait notre établissement de Picpus. Il n'ignorait pas que nous ne voulions avoir aucun rapport avec lui pour le spirituel dans le diocèse de Paris. Dans une conversation qu'il eut avec notre Très Révérend Père à l'archevêché où il l'avait appelé, il s'expliqua avec beaucoup de violence sur le compte de M. l'abbé d'Astros, et le R.P. Marie-Joseph prit hautement la défense de ce respectable ecclésiastique, pour lequel il fit paraître une estime particulière. De plus, nous avons parmi nos pensionnaires un protégé du Cardinal, et ce jeune homme suivait le cours de théologie. Le professeur (Hilarion ?) consacrait une partie de ses leçons à prouver l'invalidité des pouvoirs conférés par les chapitres aux Évêques élus. Cependant nous n'éprouvâmes aucune persécution à ce sujet. Je peux ajouter qu'un prêtre de la Congrégation alla plusieurs fois attaquer publiquement, dans les thèses de la faculté de Théologie, les libertés gallicanes qu'on faisait valoir à cette époque pour attaquer les privilèges de la Sainte Église Romaine, et prouver l'autorité du Pape sur l'institution des évêques, et ces démarches, réitérées plusieurs fois, n'eurent aucune suite fâcheuse pour la maison de Picpus." (HL, Mémoires II,n.173).

**[I, p.52]** Ce respect pour l'indépendance de Picpus si loyalement défendue par le P. Coudrin est vraiment surprenant. Cela veut dire qu'on l'estimait malgré sa prise de position différente. Ce qui paraît avoir blessé Maury et ses partisans à la Curie de Paris, c'est qu'on avait réussi à leur cacher si longtemps l'existence de la communauté religieuse de Picpus. Son étonnement, en avril 1816, quand il "tomba des nues" à Rome, a dû avoir sa répercussion sur ses amis de Paris. (10)

Mais peut-être le facteur décisif dans la conduite de la Curie était-il le respect que tous avaient pour Mgr de Chabot qui, en ayant des positions si opposées à celles du clergé soumis à Napoléon, avait toujours agi avec tant de discrétion. Et Mgr de Chabot vivait à Picpus et s'était identifié à sa cause. (11)

Les choses en étaient là quand mourut le Curé de Ste Marguerite et que fut nommé Mr Lemercier pour lui succéder. Peut-être le premier signe de vie du nouveau curé fut-il une lettre adressée au P. Coudrin - perdue depuis - et à laquelle celui-ci fait allusion dans un billet adressé à Mère Aymer en octobre 1817 Il dit :

"M. Lemer cier vient de me faire une lettre insidieuse et bien politique. Il laisse entrevoir tout ce qu'il exigerait". (BP,538).

Vint ensuite une entrevue en janvier 1818, peu après que M. Lemer cier se fut chargé de la paroisse. Ce fut de la part du curé un exposé de toutes ses exigences, en exécution des canons en vigueur : la communion pascale et les premières communions administrées à la paroisse et par le curé, de même la présidence des enterrements. De plus, il demanda des séminaristes pour les catéchismes de la paroisse. Le ton de la conversation fut animé. Parlant de Lemer cier, Hilarion dit :

"Il fit paraître de la vivacité." ( HL. Mém.I, n.338,p.198)

La réponse du P. Coudrin fut qu'il ne pensait pas renoncer au privilège dont avait joui la maison depuis sa fondation, il y avait plus de douze ans. Mais il lui concéda quatre séminaristes pour les catéchismes.

Si Lemer cier était très sûr de ses droits et se montrait très peu sensible à ce dicton : "summum jus, summa injuria" spécialement dans le cas de Picpus, M. Coudrin n'était pas moins sûr des privilèges qu'il possédait. Il ne les avait pas obtenus de la bienveillance du curé antérieur, mais du Cardinal de Belloy, à travers la médiation de Mgr de Chabot, et tant que la Curie Archiépis copale, qui les avait confirmés à plusieurs reprises, ne les lui retirerait pas, il continuerait à en user. La communion pascale de 1818 eut lieu à Picpus, comme tous les ans. (12)

Lemer cier ne renonçait pas pour autant à ses droits. Peut-être nourrissait-il le rêve de "jouer à l'évêque", comme certains curés de l'ancien régime et espérait-il donner au culte de sa paroisse l'éclat d'un nombreux clergé et d'une assistance importante. Le 2 mars 1819, aux alentours de Pâques qui tombait cette année-là le 11 avril, Mgr de Chabot renouvela son attestation comme quoi la Communauté était exempte, et il le fit cette fois par écrit: (13)

**[I, p.53]** "Je certifie que les élèves de Mr. Coudrin et les pensionnaires de Madame Aymer, ma nièce, ont été autorisés par moi, en 1805, à faire leur première communion et leur communion pascale dans l'Oratoire de Picpus, en vertu des pouvoirs que j'ai reçus de feu Mgr le Cardinal de Belloy, archevêque de Paris.

En foi de quoi, j'ai délivré le présent certificat.

Paris, 2 mars 1819.

+ J.B., ancien évêque de Mende" (BP 5730)

Le 28 avril suivant, Mgr de Chabot mourut, après une courte maladie (14)

Peu de temps auparavant, le 2 avril, étaient arrivées deux lettres de Lemer cier insistant sur le "devoir" qu'avaient les élèves de Picpus, comme fidèles chrétiens de la paroisse, de se rendre à Ste Marguerite. Dans la lettre adressée à Mère Aymer, il y a des phrases non exemptes d'une fureur pontificale :

« La résistance à la voix de votre pasteur ne peut lui imposer silence... » (HL., Mém. I, n. 340, p. 199, note 2). « Ma conscience m'oblige à inquiéter la vôtre ».

Mais à Picpus rien ne bougea, et la communion pascale eut lieu comme toujours.

La veille de la Fête-Dieu qui tombait le 10 juin, Lemer cier imagina une nouvelle offensive. Cette fois il se fit envoyer par les Vicaires une lettre, datée du 2 juin, qu'il envoya à Picpus avec la sienne du 4 juin. Mr Achard, secrétaire, communique au nom des Vicaires :

« Je suis chargé de la part de Messieurs les Vicaire capitulaires de vous donner connaissance de leur décision relative aux prétentions de M. l'Abbé Coudrin. Elle porte que nulle autre croix que celle de la paroisse ne doit paraître à votre procession » (HL..., Mém. I, n. 341, p. 200, note 1).

Dans sa lettre, le curé de Ste Marguerite disait entre autres choses :

"Permettez-moi, Monsieur, de profiter de cette circonstance de vous témoigner combien je suis peiné qu'il ne règne pas entre nous une harmonie que je désire bien sincèrement voir s'établir. Vous voulez le bien. Je le veux aussi. Aujourd'hui plus que jamais nous devons nous unir pour l'opérer. Oui, Monsieur. (Si j'avais l'avantage d'être connu de vous, je vais plus loin, si même vous ne consultiez que votre cœur, bientôt l'union la

plus intime règnerait entre nous). J'ai appris, Monsieur, que vous aviez à vous plaindre de quelques indiscretions de la part d'un de nos messieurs; j'en ai fait justice, et j'espère bien que la chose n'arrivera plus. Je sais que l'on m'a fait aussi parler. Je déclare formellement que je n'ai aucun reproche à me faire, et que dans les diverses discussions qui ont pu avoir lieu sur nos prétentions respectives, il ne m'est rien échappé contraire à la charité ni même aux égards. (Je le répète, Monsieur, si nous nous connaissions mieux, nous ne nous éviterions pas. J'ai témoigné cette manière de penser à Mgr l'archevêque de Tours, la dernière fois que j'ai eu l'honneur de le voir, et qu'il témoignait le désir de voir rapprochés deux hommes qu'il juge faits pour s'estimer et s'aimer.) [I, p.54] Pesez, Monsieur, dans votre sagesse, l'inconvénient qu'entraînerait l'absence totale de vos élèves. N'en résultera-t-il pas une espèce de scandale qui ferait gémir les âmes pieuses et triompher les impies (si vous n'accédiez pas à l'invitation de Messieurs les Vicaires généraux et à nos instances réitérées. Croyez-vous devoir ne pas envoyer tous vos élèves ? Eh bien, envoyez-en un assez grand nombre pour que le ... (?) ne s'en aperçoive pas. En un mot, évitons tout ce qui pourrait annoncer une division toujours fâcheuse entre des prêtres.)

J'ai à vous témoigner combien j'ai à me louer du zèle qu'ont montré les jeunes ecclésiastiques que vous envoyez pour nous aider dans nos catéchismes. Cette mission a développé des talents réels et l'analyse qui a été faite de mes instructions annonce des dispositions heureuses pour le ministère de la parole auquel les forme insensiblement la nécessité d'expliquer les vérités les plus essentielles". (HL., Mém. I, n. 341, p. 200, note 2).

La réponse fut brève et sèche. Du moment que le curé déclarait la cessation de la convention à laquelle on était arrivé d'un commun accord avec le curé précédent, on userait de la faculté de rester chez soi.

"M. Lemercier fut très piqué du refus ... et bientôt ses prétentions lui firent trouver blâmables les choses les plus simples" (HL., Mém. I, n.342).

En réalité il interpréta comme une offense le fait que, en l'octave de la Fête-Dieu, quand la procession de la paroisse vint à Picpus, on ne la fit pas entrer à la chapelle et qu'on éleva un autel dans la cour d'entrée. En fait, c'était à cause de l'étroitesse de la chapelle qui contenait à peine la communauté des sœurs. Du reste, on avait toujours fait ainsi.

A cette époque, le Fondateur suspendit l'envoi des catéchistes à la paroisse, parce que l'expérience, à son avis, s'avérait négative. La chose peina beaucoup le curé qui recourut aux Vicaires; mais ceux-ci ne voulurent pas se compromettre, laissant l'affaire au futur évêque qui allait être nommé. (15)

Le 8 octobre 1819, Mgr de Talleyrand-Périgord prenait possession du siège de Paris. Le P. Coudrin essaya de se mettre en contact avec lui dès les premiers jours et demanda avec insistance une audience qui lui fut toujours refusée, sous prétexte que Mgr. était accablé d'affaires. Le conflit allait se déplacer de la paroisse à la Curie archiépiscopale. (16)

Une semaine après, Lemercier faisait remettre un "Mémoire" à l'adresse de l'Archevêque où il lui exposait ses difficultés avec "M. Coudrin, directeur d'une pension, sise rue Picpus, aujourd'hui soi-disant séminaire". Il accuse le Fondateur d'avoir critiqué le clergé de la paroisse et de donner à entendre - dans une entrevue qu'il eut avec lui en janvier 1818 - "qu'il n'y avait de bien dans la paroisse que celui qu'il faisait". Il lui fit cette visite comme pasteur, après avoir attendu en vain la sienne. Il trouva alors M. Coudrin relativement soumis, mais toujours lorsqu'on en venait à un point important, il répondait : "Je me consulterai".

Venant ensuite à la partie plus décisive de son exposé, il dit :

[I, p.55] "Établissons maintenant les faits :

- M. Coudrin a refusé, en 1818 et 1819, d'envoyer ses élèves remplir à la paroisse leur devoir pascal.
- M. Coudrin administre ses malades sans m'en donner avis.
- M. Coudrin ne présente point à la paroisse les corps de ceux qui meurent chez lui.



- M. Coudrin administre même hors de l'enceinte de sa maison sans m'en prévenir assez à temps, pour que l'on puisse arriver.

Témoin : une administration qui a été faite dans l'intervalle de l'avis donné et de l'arrivée du prêtre de la paroisse, le danger ayant disparu, est-il à présumer qu'un prêtre ait refusé, en connaissance, de recevoir le saint viatique, après avoir reçu l'extrême-onction, soi-disant n'ayant plus que le souffle ?"

Et plus loin il résume ses prétentions :

"Et je conclus à ce que :

1°- Le pensionnat des garçons, comme celui des filles qui sont sous la direction de M. Coudrin, soient tenus, ainsi que tous les autres habitants de la maison de faire leurs Pâques à la paroisse, la prétendue exemption en vertu d'une Bulle, eut-elle autant de solidité qu'elle est illusoire dans nos principes, ne pouvant s'étendre à des objets étrangers à la prétendue Congrégation.

2°- Que M. Coudrin appelle le curé pour administrer les malades de l'un et de l'autre sexe.

3°- Que si ces malades viennent à mourir, ils soient présentés à l'église, sauf à s'entendre sur les droits.

4°- Qu'il soit défendu à M. Coudrin de faire aucun office public, du moins aux heures fixées pour les offices de la paroisse, de s'abstenir de faire des prônes, des quêtes, de recevoir des offrandes.

5°- De s'interdire tous saluts, toutes neuvaines et toute autre cérémonie propre à éloigner les paroissiens de leur église, encore moins de chercher à accréditer le concours à son église par de prétendus miracles.

6°- De ne se permettre, pour obtenir des honoraires plus considérables, aucune instruction particulière aux messes basses qui se disent dans la chapelle.

7°- Que, dans le cas où il se ferait des transports avec l'autorisation du gouvernement dans le cimetière de Picpus, les corps soient reçus par le curé et le clergé de la paroisse.

8°- A ce que M. Coudrin envoie, tous les dimanches et fêtes, un certain nombre de ses élèves, pour concourir à nos cérémonies et les former ainsi à des fonctions qu'ils doivent remplir un jour.

9°- Que M. Coudrin envoie ses élèves aux processions du Saint Sacrement, et que dans le cas où l'itinéraire demanderait une station dans sa maison, la procession y soit reçue [**I, p.56**] d'une manière plus décente, ne craignant pas de la recevoir dans la chapelle plutôt que dans la cour.

10°- Que M. Coudrin soit invité à nous envoyer des élèves soit pour les grands soit pour les petits catéchismes.

11°- Qu'il soit fait connaître à M. Coudrin qu'en principe de droit l'acquisition d'un terrain par un particulier ne le met pas sous l'exemption par l'acquisition même. M. Coudrin, homme de biens, est bientôt propriétaire de tout le côté gauche de la rue Picpus. Il est en pourparler pour acquérir encore la maison où logeait Monseigneur l'Archevêque de Tours.

12°- Que dans les petites écoles qui se font, il soit recommandé et exigé des enfants qu'ils assistent aux catéchismes de la paroisse.

Telles sont, Monseigneur, les difficultés qui se sont élevées entre M. Coudrin et Messieurs le Curé et marguilliers de la paroisse de Sainte Marguerite, sur lesquelles Votre Eminence voudra bien prononcer" (HL., Mém. I.n. 344, note 1, pp.201, 205; cf.Lestra, II, pp.457, 461.)

Ce Mémoire porte la date du 15 novembre 1819.

Le document ne nous paraît pas venir d'un jugement très serein. Le ton en est aigre, méprisant, blessant à plusieurs reprises. En tout cas, il ne manifeste pas la moindre confiance du curé dans le P. Coudrin. Il n'hésite pas à le présenter comme un prêtre rebelle à son "pasteur" (qui serait le curé), riche et intéressé à accumuler de l'argent, qui ajoute un sermon à

la messe pour augmenter son salaire, qui invente des "miracles" pour attirer les fidèles à sa chapelle. Il dirige un internat auquel on a donné le nom de "Séminaire", où le curé veut affermir son autorité et garantir la formation. En aucun paragraphe il n'y a la moindre reconnaissance du fait qu'il s'agit d'une maison religieuse ni d'une réalité qui mérite le respect de l'autorité. Il s'agit plutôt de réprimer des abus et d'en finir avec l'esprit d'indépendance. Le péché principal consiste dans une possible perte de soldes pour le curé. Si on arrivait à les assurer, un accord serait possible. Vraiment on sent qu'il laisse percer son ressentiment et il donne l'impression d'un esprit assez mesquin.

La réponse du P. Coudrin ne pouvait se faire attendre. Elle fut ce qu'elle devait être : une affirmation de la légitimité de sa conduite jusqu'à ce jour, une demande de prolongation des privilèges concédés par le Cardinal de Belloy et jamais discutés jusqu'à maintenant, et une protestation devant l'injustice du ton, des accusations personnelles de Lemercier. (17)

Nous n'avons pas connaissance, d'après les documents que nous avons pu consulter, qu'il se soit produit quelque frottement entre Picpus et la paroisse dans les mois qui séparèrent ces "Mémoires" de Pâques 1820 qui tombait cette année-là le 2 avril.

Ce doit être durant la semaine de Pâques - toujours critique pour les relations avec Sainte Marguerite - que le Fondateur fut à l'Archevêché, selon le récit d'Hilarion :

"Notre Très Révérend Père alla à l'archevêché, vit Mgr de Quélen et lui mit sous les yeux, lui laissa même pendant un mois la Bulle qui approuvait nos Constitutions, les exemptions que [I, p.57] nous avons obtenues de Mgr de Chabot et de M. Lejeas, ainsi que les différentes approbations que plusieurs évêques nous avaient accordées. Dans cette entrevue du mois d'avril, il fit sentir au prélat combien il nous serait pénible de nous voir privés de privilèges dont nous jouissions soit à Paris soit dans nos autres établissements. Il s'aperçut que Mgr de Quélen avait été prévenu. Sa Grandeur ne promit rien. Cependant elle laissa espérer que dans tous les cas, il ne serait porté aucune décision sur notre affaire sans que nous fussions appelés et entendus. Mr Jalabert donna la même assurance" (HL., Mém., I n. 362, p.230).

Malgré les conseils de plusieurs amis, le P. Coudrin ne voulut pas retourner à l'archevêché pour insister sur ses points de vue. Il laissa ainsi passer avril et mai, jusqu'au 2 juin où il fut appelé par le Coadjuteur qui lui communiqua la décision prise par Mgr de Talleyrand-Périgord, le 30 mai précédent. Pratiquement on donnait raison au Curé et l'on dérogeait à la ligne de conduite observée par l'Archevêque jusqu'à ce jour. Tout était contenu dans une "Ordonnance" datée du 30 mai. (18)

Ce document ne laisse pas d'être surprenant. Surprenant parce qu'il déroge, en apparence "définitivement", à la ligne de conduite observée jusqu'alors par l'archevêque vis-à-vis de la Communauté de Picpus et, parce qu'il le fait sans donner aucune raison, sans aucune considération, en contrevenant aux promesses, c'était en définitive un "summum jus..."

Si nous nous en tenons à l'écrit, l'"Ordonnance" convertit en loi pour la maison de Picpus toutes les prétentions du curé, Hilarion dit qu'à ce même moment, on apprit à Picpus que le nouveau Conseil de l'archevêché était constitué par les ex-partisans du Cardinal Maury, ennemis de d'Astros, et qui se souvenaient bien des positions de l'Ecole de théologie de Picpus à cette époque. Parmi eux, Desjardins et Borderie, tous deux partisans de Lemercier dans le conflit de la paroisse Ste Marguerite. (19)

Quoi qu'il en soit, l'effet de cette ordonnance sur l'esprit du P. Coudrin fut une désillusion énorme et, peut-on dire, définitive en ce qui concernait les possibilités de collaboration avec la Curie diocésaine de Paris. Dans la réponse qu'il adresse au Coadjuteur, Mgr de Quélen, il annonce sa décision de lever sa tente et demande seulement que l'on prolonge les autorisations le temps nécessaire pour trouver où se déplacer avec les deux Communautés, ce qui prendra, suppose-t-il, quelques mois encore. La lettre est datée du 12 juin 1820. (20)

Le 23 de ce mois, Mr Eliçagaray, un grand ami du P. Coudrin, lui fit parvenir une lettre très affectueuse. Il y manifeste sa condamnation de la conduite de la Curie et affirme l'injustice de l'Ordonnance, suppliant le Fondateur de reconsidérer sa décision et de faire un

effort pour rétablir le contact avec la Curie, éviter le départ qui serait, selon lui, un dommage pour l'œuvre de Dieu. (21)

Le 27 du même mois, le P. Coudrin prend la plume, répond à son ami et le remercie de son intérêt, mais ne change pas d'attitude. Il donne une raison brève et simple mais qui semble extrêmement forte si l'on s'accorde avec le P. Coudrin sur la conception évangélique de l'apostolat et qu'on ne la conçoit pas comme un dé- **[I, p.58]** sir véhément de s'emparer du pouvoir. Il dit :

"Le bien ne peut se faire là où on ne possède pas la confiance entière de ses supérieurs ecclésiastiques. Or je vous le répète : il est indubitable que nous ne l'avons pas".  
(BP.628)

Suivent deux mois de silence dans les documents : nous n'avons pas connaissance qu'aucun fait important s'y soit passé. Sans que l'on vît encore une issue pour la crise, la décision de partir était déjà prise, semble-t-il, par le P. Coudrin, selon le principe avoué à son ami. Il a dû y avoir des jours d'incertitude quand à l'avenir immédiat où l'horizon apparaissait sombre.

C'était là le tableau (des événements) quand, les derniers jours d'août, le Fondateur reçut une lettre du Vicaire Général de Troyes qu'on n'attendait pas. Mr Petitier écrivait, au nom de l'Evêque, Mgr de Boulogne, célèbre orateur et journaliste dès sa jeunesse et dont le courage à défendre les droits du Pape contre les prétentions de Napoléon lui avait valu la prison à Vincennes. Il était, à ce moment-là, un des évêques les plus influents de France et il est facile de concevoir qu'il comptait sur les sympathies du P. Coudrin. Le Vicaire disait :

"Monsieur, Monseigneur (de Boulogne) a appris par M. l'abbé de Bourdeilles, actuellement grand vicaire de Bayonne, que vous ne seriez pas éloigné de quitter Paris. Sa Grandeur serait charmée de posséder dans son diocèse un homme aussi recommandable par ses talents, son zèle et ses vertus. Elle a une maison très belle pour vos prêtres, et on en trouverait aisément une autre tout près pour vos Sœurs. Si vous êtes encore dans les mêmes dispositions, Monseigneur vous ferait des propositions qui vous seraient très agréables, en vous mettant à même de soutenir et d'étendre tous vos établissements et de poursuivre le cours de toutes vos bonnes oeuvres. Je vous prie de me marquer vos intentions à cet égard. J'ai l'honneur d'être", etc... (BP 635; HL., Mém. I,n.381, note 1)

Ces quelques lignes montrent que l'Evêque de Troyes était suffisamment informé sur le conflit de Picpus avec la Curie de Paris et sur le motif qui amenait le Fondateur à penser devoir quitter le diocèse. En un geste de générosité évangélique, il lui offre ce qui justement lui manque : l'appui de sa confiance et la nécessaire autonomie pour développer sa fondation et ses oeuvres apostoliques.

La réponse du P. Coudrin fut immédiate : un voyage personnel à Troyes. Cette démarche montre l'importance qu'il donna à l'offre de Mgr de Boulogne : pour toute la Communauté elle signifia un fait providentiel, signe de l'amour de Dieu pour elle. (22)

En ce court voyage d'à peine trois jours, fin août 1820, le P. Coudrin accepta la proposition de Mgr de Boulogne et lui demanda d'adresser une lettre à Mgr de Quélen. Il paraît que cette lettre dont nous ne connaissons pas le texte, en même temps que "les plaintes d'un grand nombre de personnes, même de haut rang" - dont parle Hilarion - et qui arrivaient par divers moyens à l'archevêché, inquiétèrent la Curie. L'abbé Desjardins obtint que Mr de Frayssinous intervînt auprès du P. Coudrin pour voir comment obtenir de lui qu'il renonçât à quitter Paris. (23)

**[I, p.59]** On désirait une lettre du Fondateur où il renouvellerait sa soumission. Ils avaient même, paraît-il, le schéma de ce document, lui faisant déclarer que lui et tous ses religieux étaient à la disposition de Son Eminence. C'est ce que fut, en tout cas, le sens de la conversation que ledit prélat eut avec le P. Coudrin le 22 septembre. Qu'était-ce concrètement, cette obéissance que l'on sollicitait ? Hilarion dit à ce propos, protestant contre les prétentions de Paris :

"Les premiers pasteurs des diocèses ont droit de nous surveiller, d'exiger que nous remplissions les devoirs que nos Règles nous imposent. Nous dépendons d'eux tant que nous sommes dans leurs diocèses, mais ils ne peuvent pas avoir le droit de rien changer dans nos Constitutions non plus que de nous soustraire à l'obéissance de notre Supérieur Général". (H1., Mém. I,n.383).

Si les prétentions se maintenaient à ce niveau - comme cela semble en être le cas - l'attitude du Fondateur et de sa Communauté prennent le caractère d'une simple défense de son charisme et de son droit à l'existence comme Congrégation de droit pontifical. (24)

Le lendemain de l'entrevue, le P. Coudrin écrivit une lettre au Cardinal où il proteste contre les calomnies d'insoumission dont il a été l'objet:

"Nous avons seulement espéré que vous nous verriez avec assez de bienveillance pour nous continuer les privilèges que nous avons obtenus sous votre prédécesseur et pendant la vacance du Siègne. En le demandant, nous rendions hommage à vos droits" (HL., Mém. I, n.360, note 5 p.221; BP. 638).

La réponse du Cardinal fut cette fois immédiate et pleine de protestations d'affection, très authentique sans doute. Elle est datée du jour suivant, 24 septembre 1820 :

"Il est survenu entre le curé de votre paroisse et vous une contestation que j'ai dû juger en droit. Cela seul vous explique tous mes procédés et leur résultat. Dès lors, ce qui est privilège et grâce ne pouvait qu'être remis à d'autres temps que j'ai toujours dans la pensée qu'il ne tenait qu'à vous d'accélérer. Vous n'avez pas pu les attendre, et vous vous plaignez d'une sévérité apparente qui n'était qu'une mesure du moment nécessitée par la marche de l'affaire" (HL., Mém., I, n.360, note 6, p.222; BP. 639).

Ce paragraphe a impressionné M. Lestra qui semble n'avoir pas lu le reste de la lettre. Quant à nous, nous déplorons que tant d'affection pastorale et des intentions si calculées dans l'Ordonnance du 30 mai, en viennent à se manifester pour la première fois le 24 septembre et que rien de cela n'ait paru dans la conversation que le P. Coudrin eut avec Mgr de Quélen, le 2 juin précédent, lorsqu'on lui communiqua la fameuse Ordonnance. De toute manière, c'est un fait que, malgré la totale soumission de la maison de Picpus à ladite Ordonnance, il ne fut dérogé à ces mesures que bien des années plus tard. Mais arrêtons-nous encore un peu à ce document qui poursuit plus loin :

[I, p.60] "Il n'est rien que je ne sois prêt à faire pour la prospérité de votre maison. Je ne demande qu'à la connaître. Vous auriez dû me donner cette satisfaction"...

"Vous êtes surpris qu'on refuse à votre Institut le privilège des séminaires. Qu'est-ce donc qu'un séminaire étranger à l'évêque ? Qu'est-ce qu'une école de théologie que je n'inspecte pas, dont les maîtres, les livres, les élèves me sont inconnus, dont la chapelle et tout ce qui s'y pratique n'est pas autorisé, réglé par mes ordonnances ?

"Que dirai-je de prêtres assujettis aux vœux, à mon insu, de laïcs reçus à la même profession au risque d'occasionner des réclamations dont la malignité publique fait son profit ? D'une communauté de femmes dont les Constitutions sont pour moi un mystère, et qui faisant profession sans que je le sache, semblent exister hors de mon domaine" (HL., Mém. I, n.360, note 6, p.222 sv; HL., P(ièces) J(ustificatives), n.185).

Dans ce paragraphe apparaît très clairement que le conflit avec le curé de Ste Marguerite n'était que le prétexte, et que la véritable intention de la Curie, en ne reconnaissant pas l'approbation romaine de la Congrégation et non pas seulement en refusant de publier la Bulle, était de vouloir considérer la maison de Picpus comme une oeuvre du clergé diocésain, d'un clergé rebelle.

La Curie n'accepte pas que les professions échappent à sa juridiction. Quant au "mystère" des Constitutions, c'est une phrase qui s'explique difficilement de la part de Mgr de Talleyrand-Périgord et de son Coadjuteur Mgr de Quélen qui avaient été les premiers informés de la Bulle au début de 1817 et, entre avril et le 2 juin, les eurent à leur disposition avec toute une abondante documentation. (25)

Sans entrer dans d'autres détails, ceci ne nous semble pas suffisant pour comprendre tout le découragement et la désillusion du P. Coudrin quant à la possibilité de trouver dans la Curie de Paris l'appui dont il avait besoin de la part de la hiérarchie en France. C'est ce que confirme le dernier paragraphe que nous jugeons utile de lire :

"Et pour revenir à ce qui vous environne de plus près, que dire d'un conseil que vous m'opposez, qui m'est étranger et dont l'autorité balance la mienne, puisqu'elle empêche un des plus vénérables prêtres de mon clergé de se rendre à mes décisions ? ... En vain se retrancherait-on à l'ombre d'une Bulle ou d'un Bref du Saint-Siège, puisqu'il est de principe que ces actes, à qui tout respect est dû, ne sortent pourtant leur effet qu'à l'aide d'un exequatur de l'Ordinaire, formalité que prescrit en particulier la clause apposée au décret pontifical qui vous fut accordé. Rien ne vous défend contre moi, mon cher abbé. Qui peut donc empêcher mon cœur de vous atteindre ?" (HL., Mém.,I, n.360, note 6, p.222 sv.; HL., pièces) J(ustificatives), n.185).

Une lettre de l'abbé Desjardins, du 26 septembre, demande au Fondateur d'accéder aux instances de l'Archevêque, d'écrire au curé de Ste Marguerite. (26)

Mais l'impression que l'on avait à Picpus depuis la lecture de tous ces documents, est celle que rapporte Hilarion dans ses Mémoires :

**[I, p.61]** "Mgr l'Archevêque n'ayant pas ordonné l'exécution de notre Bulle, pouvait nous traiter comme une simple corporation qui n'avait aucun droit à un privilège d'exemption non plus qu'à tous les autres avantages qu'on a coutume d'accorder aux communautés reconnues" (HL., Mém., I, n.367).

Le départ de Paris du Supérieur Général ne pouvait que causer un grave dommage à la Communauté en pleine expansion. Le Fondateur était le premier à s'en rendre compte, mais on ne voyait pas d'autre issue à cette pénible affaire. C'est toujours plus douloureux, en définitive, de rencontrer les obstacles à la vie selon l'Evangile de la part de ceux qui devraient en être le principal point d'appui.

Tout n'avait pas été négatif cependant, au cours de ces trois dernières années, à partir de l'approbation romaine. La Communauté s'était développée notablement : fin 1816 s'étaient ajoutées 60 professions; maintenant elles dépassaient les 130 : la Congrégation avait plus que doublé. (27)

D'autre part, on avait recouvré le rythme des fondations: en 1818, on avait ouvert une maison à Rennes et, en 1819 une autre à Tours avec l'appui enthousiaste de l'évêque de la ville qui avait confié à nos prêtres la direction de ses grand et petit séminaires.

Dans le reste de la France, les sept autres maisons fonctionnaient sans le moindre conflit avec les évêques, et elles se maintenaient en dehors de toutes les tensions de Paris. La lecture de la correspondance des Fondateurs donne l'impression qu'ils prirent bien soin de ne pas commenter ce qui se passait à Picpus. Il est certain qu'au Chapitre Général de 1819 les supérieurs de toutes les maisons ne purent faire autrement que de se renseigner sur la situation, mais il n'y a pas d'indices dans les documents qu'il ait existé une dramatisation du conflit, qui demeura un ennui local.

Le 28 septembre, le P. Coudrin fit un voyage à Troyes pour traiter avec l'évêque des détails de son transfert dans cette ville et pour décider l'installation d'une maison missionnaire dans le diocèse. Il fut de retour à Paris les premiers jours d'octobre. Désormais il ne lui restait plus qu'à faire ses valises. (28)

Le 3, il écrivit une dernière lettre au curé de Ste Marguerite, dans laquelle, après avoir jeté un coup d'œil sur la série des difficultés qu'il a rencontrées de sa part, il conclut avec une rude franchise :

Ces chose "m'ont prouvé jusqu'à l'évidence que je ne pourrais espérer de paix avec vous... J'ai senti tous les maux que vous m'avez faits. Je n'en conserve aucune rancune. Je m'estimerai heureux de trouver l'occasion de vous rendre service" (HL., Mém. I,n.360, note 8, p.223 sv.; BP.641).

Le 4 octobre il répond au Cardinal pour sa lettre du 24 septembre. Il n'épargne pas les expressions de vénération et de soumission à l'égard de l'Archevêque, mais en même temps il proteste contre les accusations injustes que contient cette lettre, selon lesquelles on le tient dans l'ignorance à propos des Constitutions des Sœurs et de la vie de la maison, et que le Conseil est opposé au Cardinal. Il conclut en annonçant son prochain départ et en demandant de tolérer encore temporairement les maisons qu'il sera plus coûteux de transférer. (29)

**[I, p.62]** Entre temps, le conflit commençait à être connu dans le public à Paris, comme on peut le voir dans la lettre qu'Hilarion attribue, dans ses Mémoires, à M. Grosbois et, dans sa collection de documents à M. Niel, lettre que l'auteur, un laïc de Paris en tout cas et ami de Picpus, adresse au Coadjuteur, Mgr de Quélen. Elle est datée du 8 octobre 1820 et contient un jugement plutôt dur envers le curé de Ste Marguerite :

"L'homme nouveau et turbulent, placé par une insigne faveur, pour ne pas dire contre toute justice, aurait dû mieux apprécier sa position dans ce diocèse, et les hommes vertueux qu'il ose calomnier tous les jours. Ces circonstances m'ont démontré la haute réputation du respectable chef de cette maison si injustement persécutée, et l'intérêt bien marqué des gens de bien de toutes les classes" (HL., PJ, n.193).

Au Vicaire Desjardins qui ne cessait de lui écrire pour lui prêcher la douceur de St François de Sales et la soumission au "Père commun", le Fondateur répond le 12 de ce même mois :

"Je ne puis jamais avoir la prétention d'être ni un Saint François de Sales, ni un Saint Vincent de Paul, mais soyez bien persuadé que je n'ai ni fiel ni amertume contre personne. Je suis chargé d'une oeuvre que j'ai lieu de croire être l'oeuvre de Dieu, puisqu'il l'a soutenue jusqu'à ce jour. J'espère qu'il la protégera encore. Je suis navré que Son Eminence ait le moindre chagrin à cette occasion, mais vous sentez bien vous-même que je n'en suis pas la cause" (HL., Mém., I, n.360, note 15, p.227 sv.; BP 649).

Ces jours-là, le "Journal des Débats" recueille la rumeur du départ :

"On assure que ces respectables prêtres doivent quitter le diocèse pour aller à Troyes où ils sont appelés par Mgr de Boulogne. Plus de 30 prêtres, suivis d'un nombreux séminaire, feront un vide dans la capitale, où ils se rendaient utiles aux paroisses, aux hospices ainsi qu'aux communes des environs. Feu Mr le curé Dubois, dont la mémoire est si chère aux gens de bien, les protégeait d'une manière particulière, et les encourageait dans le bien qu'ils n'ont cessé de faire dans un faubourg si peuplé. Ils étaient d'un grand secours à la paroisse de Ste Marguerite composée de 40.000 âmes. On espère que les supérieurs ecclésiastiques conserveront au faubourg des auxiliaires aussi précieux qu'utiles au quartier qu'ils édifient depuis si longtemps. On ne craint pas moins le départ des religieuses qui instruisent les pauvres filles du quartier, et qui ont un pensionnat très nombreux" (HL., PJ n.197).

En réalité on avait suspendu le départ en masse grâce à l'intervention de Mgr Saussol évêque de Sées, et ce même jour, 17 octobre, le Fondateur écrit une dernière lettre à l'Archevêque de Paris, lui exprimant sa reconnaissance. (30)

Le 21 octobre, le P. Coudrin rédigea un document nommant Prieur de Picpus le P. Hilaire Maigret; Maître des Novices le jeune Irlandais Félix Cummins qui avait à peine deux ans de profession; Économe Général le P. Philippe Fezendier. Les Pères Hilaire et Félix étaient nommés en même temps professeurs de théologie, et le Père Alexis Bachelot Directeur du Séminaire, appelé "Maison ecclésiastique". (31) Le lendemain il partait pour Troyes.

**[I, p.63]** 2.- Nouveaux Horizons : 1820-1824.

Le dimanche 22 octobre 1820, le P. Coudrin partit pour Troyes. Le 10 novembre de la même année, les missionnaires le suivirent et s'installèrent à St Martin-des-Champs, dans les faubourgs de la ville. Le 13 décembre suivant, arrivait la Mère Aymer avec le premier groupe

de dix religieuses qui, deux jours après, s'éleva à vingt. Les religieux étaient au nombre de dix avec le Fondateur.(32)

Un nouvel enthousiasme animait la petite communauté : on commençait l'expérience des missions. Une circulaire du 26 nov. annonçait l'événement à toute la Congrégation :

"Nous allons commencer dans le diocèse de Troyes l'œuvre importante des Missions qui nous a été particulièrement recommandée par le Souverain Pontife... Ranimez donc votre ferveur et redoublez vos prières" (BP. 662; cf.ASSCC. 1960, P. 193).

Le 2 décembre suivant - la rapidité des mouvements est à noter - les missionnaires partirent pour la paroisse de Bouilly, où ils trouvèrent du travail pour tout le groupe de six à huit prêtres, pendant sept semaines. Mais nous n'allons pas nous occuper ici de ces missions aujourd'hui si discutées quant à leur esprit et à leurs méthodes. Ce qui nous intéresse de signaler pour le moment, c'est ce qu'elles signifièrent pour le P. Coudrin et sa Communauté, à leur départ de Paris. (33)

L'activité missionnaire fut tout de suite une occupation absorbante qui remplissait tous les mois d'hiver entre octobre et mars ou avril, surtout durant les trois premières années de résidence à Troyes: il suffit de penser que dans les quatre premières années on donna plus ou moins vingt missions.

Les missions furent comprises par le Fondateur comme une tâche enthousiasmante, comme un signe d'amour par lequel la Providence distinguait la Communauté à un moment où les autorités diocésaines de Paris paraissaient acharnées à lui rendre la vie difficile.

Le 31 octobre, le P. Coudrin assumait sa nouvelle charge de Vicaire Général. Le lendemain, il écrivait à Mère Aymer :

"Il y a douze heures que je suis installé dans la première place à gauche, comme Vicaire Général légal, et j'ai officié aux Matines..." (BP. 659).

Le Fondateur n'était pas un homme attaché aux dignités, mais la charge de Vicaire Général "légal", c'est-à-dire reconnu par le gouvernement, lui donnait une situation sûre dans l'Église de France, justement quand il venait de perdre la confiance de l'évêque de Paris.

Cette confiance de Mgr de Boulogne qui, dès sa première offre du 23 août de cette année, avait dans son intention de lui permettre le développement de sa fondation, était pour le P. Coudrin indispensable, surtout qu'il n'avait pas l'approbation du gouvernement et que la Bulle "Pastor Aeternus" n'avait pas reçu l'exécution officielle. Sa Congrégation poursuivait sa marche dans la semi-clandestinité qui entraînait avec elle bien des gênes parmi lesquelles la moins odieuse n'était pas d'être sans une personnalité recon- [I, p.64] nue juridiquement qui l'habilitait à posséder et administrer plus librement les biens de la Communauté, car ils devenaient importants. (34)

Mais l'essentiel pour le Fondateur était d'avoir une juridiction reconnue canoniquement sur ses prêtres, qui passaient extérieurement comme "clergé diocésain" et dont la reconnaissance d'autonomie dépendait exclusivement de la bonne volonté des évêques. C'était surtout lui, personnellement, dans sa responsabilité de Supérieur Général, qui avait besoin de compter sur la reconnaissance d'un évêque. Le fait de ne l'avoir pas obtenue à Paris, avait été tout le drame que nous avons vu. Il lui fallait pouvoir faire ordonner ses étudiants "comme religieux", sans les incardiner dans un diocèse. (35)

Maintenant, comme Vicaire Général de Troyes, avec le total appui d'un évêque comme Mgr de Boulogne, il comptait sur toutes les garanties nécessaires pour continuer son oeuvre de Fondateur.

Le 13 décembre, l'évêque de Troyes donna son approbation écrite à la maison des Sœurs, et on y reconnaît l'exemption de la juridiction paroissiale que l'on venait de leur refuser à Paris. Ce document est le quatrième où un évêque fait mention de l'approbation romaine et de la Bulle. Le 13 octobre 1818, l'évêque de Rennes en avait donné un semblable; le 17 octobre 1819, c'était l'archevêque de Tours et, le 18 novembre de la même année, l'évêque de Sées.

"Sur ce qui nous a été représenté par Madame Henriette Aymer de la Chevalerie, Supérieure Générale des Sœurs de la Congrégation des Sacrés-Coeurs de Jésus et de

Marie et de l'Adoration perpétuelle du très saint Sacrement de l'autel, que ladite Congrégation est déjà établie à Paris et dans plusieurs autres villes du Royaume, que les Constitutions et Statuts de cette Congrégation sont approuvés et confirmés à perpétuité par une Bulle cum plumbo en date du 17 novembre 1817, (qu'elle désirerait établir une maison dans notre ville épiscopale)

Nous avons autorisé et nous autorisons par ces présentes ladite Dame Henriette Aymer de la Chevalerie... à en fonder une maison dans notre ville épiscopale, à y établir les mêmes règles, statuts et usages qui s'observent dans les autres maisons, conformément à la Bulle du 17 novembre 1817 : accordons à cet établissement exemption de toute juridiction curiale pour les Sœurs, les pensionnaires et toutes autres personnes ayant leur demeure dans la maison..." (HL., Mém., II,n.414, note 3; HL., PJ 113).

Ainsi les évêques dans les diocèses desquels la Communauté avait des maisons furent, dans leur majorité, en donnant une approbation écrite aux maisons et en reconnaissant la Bulle et l'approbation du Pape, d'accord pour leur permettre une vie exempte de la juridiction des curés. C'était le maximum qu'on pouvait ambitionner dans ces circonstances.

Dans la période qui suivit le départ du P. Coudrin pour Troyes, s'ouvrit la maison de Mortagne (Orne) sur la demande de Mgr Saussol, évêque de Sées. L'adoration commença le 19 août 1821. (36)

**[I, p.65]** Pendant ce temps, la maison principale de la Congrégation continuait à être celle de Paris. Le Supérieur Général devait voyager avec une certaine fréquence à la capitale pour maintenir la haute direction d'un Institut qui était déjà assez grand. Seule une personne aussi active que le P. Coudrin, prompt à décider et à exécuter les décisions et qui, malgré les cinquante ans passés, continuait à se mouvoir avec une très grande aisance, pouvait suffire à tout. (37)

En l'absence du Fondateur, on recourait, pour les affaires administratives de la maison de Picpus, à Mère Aymer qui, de fait, avec une économie, avait en main la direction de toute la partie matérielle des deux maisons de Paris. (38)

### 3.- L'ultime élaboration des Constitutions : 1819-1824.

L'approbation romaine avait été donnée avec la recommandation expresse de compléter les Constitutions, consignée en différents articles de ces mêmes Constitutions, et qui confiait aux Chapitres Généraux de 1819 et de 1824 la responsabilité de le faire. Pour des raisons que nous verrons, le Chapitre de 1819 ne put faire approuver ses décisions par Rome, de sorte que le travail des deux Chapitres fut, de fait, étudié et approuvé à Rome en une seule négociation. Pour mieux apprécier la continuité de leur travail, nous préférons aborder maintenant ces deux Chapitres Généraux. (39)

#### a)- CHAPITRE DE 1819.

Les Chapitres des Frères et des Sœurs devaient se réunir simultanément. Le P. Coudrin envoya une Circulaire aux supérieurs le 20 juillet 1819. Mère Aymer écrivit différentes lettres aux supérieures, à des dates différentes, les appelant au Chapitre. On décida que le supérieur et la supérieure de Rennes, maison récemment fondée en 1818, resteraient à leurs postes. La date de l'ouverture était le 1<sup>er</sup> septembre. (40)

Le Chapitre des Frères était ainsi composé :

1. Le P. Coudrin, Fondateur et Supérieur Général en exercice;
2. P. Hilaire Maigret, Prieur de la Maison Principale;
3. P. Isidore David, Maître des Novices;
4. P. Philippe Fezendier, Econome Général;
5. P. Hilarion Lucas, Doyen des Missionnaires;
6. P. Abraham Armand, Doyen des Professeurs;
7. P. Joachim Guilnard, Conseiller élu par le Supérieur Général;
8. P. Ambroise Pénel, Conseiller élu par le Supérieur Général;
9. P. Félix Cummins, Conseiller Général. A ceux-ci s'ajoutent les supérieurs locaux :
10. P.



Philibert Vidon, de Sées; 11. P. Régis Rouchouze, de Mende; 12. P. Hippolyte Launay, de Cahors; 13. P. Zosime Chrétien, du Mans; 14. P. Joachim Delétang, de Sarlat; 15. P. Antonin Bigot, de Poitiers; 16. P. Robert Gibrat, de Laval. (41) Il est utile d'observer que la moyenne d'âge parmi les Frères était assez basse : cinq de moins de 30 ans et six entre 30 et 40. Le plus âgé était le P. Zosime, 54 ans, et le plus jeune le Prieur Général, 27 ans. (42)

Le Chapitre des Sœurs était ainsi composé :

1. M. Aymer, Fondatrice et Supérieure Générale en exercice; 2. Sr. Philippine Coudrin, Prieure; 3. Sr. Alix, Maîtresse des Novices; 4. Sr. Clémence Mouton, Econome; 5. Sr. Clotilde Tanqueret, Conseillère; 6. Sr. Euphrosine Collet, Conseillère; 7. Sr. Thérèse Péturet. 8. Sr. Irène Jouannet, Conseillère; 9. Sr. Isabelle Collet, **[I, p.66]** Conseillère: A celles-ci s'ajoutent les supérieures locales : 10. Sr. Gabriel de la Barre, de Poitiers; 11. Sr. Françoise de Viart, de Cahors; 12. Sr. Justine Charrais, de Sées; 13. Sr. Antoinette de Beaussais, du Mans; 14. Sr. Adélaïde Prieur-Chauveau, de Laval; 15. Sr. Théotiste Brochard, de Mende; 16. Sr. Adrienne de Bocquency, de Sarlat. (43)

L'Assemblée Capitulaire des Frères s'ouvrit le 1<sup>er</sup> septembre. Les Sœurs ne purent le faire parce qu'il manquait deux supérieures, Sr. Françoise de Viart et Sr. Adrienne de Bocquency, et les séances ne commencèrent que le 3 septembre. (44)

Dans les deux maisons de Picpus, grande animation ces jours-là, mais spécialement dans la maison des Sœurs : chaque supérieure amenait avec elle un groupe de Novices, et quelques unes comme Sr. Théotiste en amenait jusqu'à dix, si bien que se rejoignirent pas moins de trente novices récemment arrivées. (45)

Nous rendrons compte ailleurs du travail législatif de ces Chapitres. Nous nous contentons ici de noter l'événement avec quelques unes de ses conséquences plus évidentes.

Tout d'abord, tandis qu'à Paris les relations avec la Curie diocésaine suivaient leur cours, comme nous l'avons dit, la Communauté se réunissait serrée autour des Fondateurs et, malgré les discussions animées qui eurent lieu, comme c'était normal, surtout entre les Frères, l'impression d'enthousiasme unanime pour leur commune vocation fut imposante.

Les relations avec les évêques dans les autres maisons étaient en général très bonnes.

On peut dire que le Chapitre représenta, au-delà de sa valeur strictement canonique - en suspens tant qu'on n'obtenait pas l'approbation romaine - une manifestation de solidarité qui doit avoir beaucoup contribué à encourager le P. Coudrin et M. Aymer, engagés dans une lutte pénible contre les mesquineries de Lemercier et l'opiniâtreté gallicane de la Curie de Paris.

La clôture des deux assemblées se fit en une seule cérémonie. Sr. Gabriel, témoin de première valeur, nous l'a conservée dans ses Mémoires :

"Le jour de la clôture, 10 octobre, fête de St. Denis, le Bon Père rassemble toute sa petite famille dans la petite chapelle de Picpus, vers 11 heures du soir. Les novices, au nombre de 60 ou 80, étaient placées sur des gradins au fond de l'église, les Sœurs professes étaient rangées sur deux lignes. Elles étaient 80.

Les Frères occupaient le sanctuaire et environnaient l'autel. On comptait 40 ou 50 profès de toutes les classes, un peu moins de novices.

Quelques prêtres étrangers assistèrent à cette cérémonie.

Le Bon Père rappela les premiers temps de la Congrégation où l'on était si fervent et où l'on souffrait tant. Il exhorta à la persévérance, à l'union, à la confiance en Dieu qui avait déjà fait tant de miracles pour soutenir l'oeuvre. Il fit faire les résolutions à quelques novices et les vœux à trois Sœurs. Une d'elles, M. Barbault, s'était enfin décidée à consommer son sacrifice publiquement et à prendre l'habit religieux. **[I, p.67]**

Tous les frères et toutes les sœurs renouvelèrent ensuite leurs vœux entre les mains du Bon Père et de la Bonne Mère. La bénédiction du Saint Sacrement, le Te Deum et le Salve terminèrent cette mémorable cérémonie" (GB., Mém. II, 293).

Le travail avait été intense, mais la joie fut plus grande. La communication et l'échange de tant de renseignements détaillés sur ce qui se vivait dans chaque maison, et le fait de percevoir comment la Communauté se développait et se consolidait de toutes parts, spécialement à partir de l'Approbation romaine, firent que le Chapitre propagea à travers toutes les maisons un esprit de confiance et d'enthousiasme serein, et que ses effets se firent sentir bien avant l'approbation canonique.

Le premier de tous était qu'au moins les supérieurs et supérieures pouvaient se rendre compte de ce qui se vivait dans des maisons qu'ils ne connaissaient pas directement. La correspondance existait, mais n'était pas suffisamment abondante ni régulière pour leur permettre une information adéquate.

De l'échange des expériences résulta une plus grande uniformité qui facilitait non seulement l'unité de l'esprit, mais aussi la disponibilité pour le changement des sujets; ils trouveraient partout un cadre de vie semblable. (46)

Un point important de ce mouvement : la connaissance qu'eurent les supérieurs, des Constitutions approuvées par Rome en 1817. Cela peut nous paraître curieux qu'ils ne l'aient pas eue avant. L'explication en est peut-être dans l'hésitation à imprimer un texte qui, d'une part était provisoire et destiné à être modifié dans les Chapitres Généraux et, d'autre part était inséré dans une Bulle pontificale qu'on ne pouvait, selon la loi, imprimer en France tant qu'elle ne serait pas reconnue par le Gouvernement. Pour les distribuer aux différentes communautés, il fallut se donner la peine de les copier à la main. (47)

Un autre effet eut beaucoup de conséquences. Ce fut l'organisation dans les deux maisons de Picpus d'un noviciat unique pour chacune des branches de la Congrégation. C'était déjà une directive qu'on commençait à observer, comme nous l'avons vu, mais qui prit, à partir du Chapitre de 1819, une forme de décision à laquelle prit part toute la Communauté.

Le P. Coudrin profita de cette occasion pour faire un changement de supérieurs. Ceci eut, non seulement l'effet prévisible dans la communauté elle-même, mais voulut être aussi une preuve d'indépendance vis-à-vis de la juridiction épiscopale. C'était spécialement important au moment où, justement à Paris, les relations avec la Curie diocésaine passaient par une crise si sérieuse. Les Curies de Poitiers, de Cahors et de Mende tout au moins, accusèrent le coup, mais finirent par accepter et respectèrent toujours l'indépendance de la communauté et de son Supérieur Général. C'était déjà un grand pas. (48)

M. Aymer suivit une autre politique. Elle confirma les supérieures dans leurs postes. Il ne semble pas, malgré les éloges que lui consacre Sr. Gabriel de la Barre, que ce fut une heureuse décision, surtout parce qu'elle contribua à faire des supérieures une classe inamovible.

**[I, p.68]** On envoya les documents du Chapitre à Rome et le Supérieur Général écrivit aux évêques dans les diocèses desquels il y avait des maisons de la Congrégation, pour leur demander d'accueillir les nouveaux supérieurs.

Le 5 octobre, le P. Coudrin envoyait une Circulaire annonçant à toute la Congrégation la clôture du Chapitre :

"Les fondements de l'édifice sont posés. C'est à vous, mes fils bien-aimés, qu'il appartient de le consolider par une observation exacte des règles".(BP 594; cf.ASSCC.1960, p.186)

Et, après avoir ordonné des prières d'action de grâces, il prescrivait que les Constitutions fussent lues dans chaque communauté réunie à cet effet. En outre, dans la lecture quotidienne de communauté, on insérerait toujours un article des Constitutions déjà approuvées par le Saint-Siège. (49)

b)- CHAPITRE GÉNÉRAL DE 1824.

Cinq ans plus tard, le 19 juillet 1824, le P. Coudrin envoyait à toutes les maisons la lettre de convocation du second Chapitre Général qui devait s'ouvrir à Picpus le 1<sup>er</sup> septembre de cette année. (50)

Les membres du Chapitre des Frères furent :

1. Le P. Coudrin; 2. P. Hilaire Maigret, Prieur; 3. P. Félix Cummins, Maître des Novices; 4. P. Philippe Fezendier, Économe; 5. P. Hilarion Lucas; 6. P. Abraham Armand; 7. P. Anselme Salacroux, conseiller; 8. P. Henri Lacoste, conseiller; 9. P. Jérôme Rouchouze, conseiller; 10. P. Isidore David, supérieur de Tours; 11. P. Régis Rouchouze, de Cahors; 12. P. Hippolyte Launay de Poitiers; 13. P. Zosime Chrétien de Rennes; 14. P. Joachim Delétang de Mende; 15. P. Ildéfonse Alet de Sées; 16. P. Antoine Bigot de Laval; 17. P. Césaire Carré de Sarlat; 18. P. Robert Gibrat du Mans; 19. P. Xavier Balmelle de Mortagne; 20. P. Philibert Vidon, appelé; 21. P. Raphaël Bonamie, appelé; 22. P. Cyrille Pigassou, appelé. (51)

La moyenne d'âge des membres du Chapitre s'était maintenue basse : 4 de moins de 30 ans; 8 entre 30 et 40; 5 entre 40 et 50; et 5 de plus de 50 ans. Le plus âgé avait 59 ans et le plus jeune, P. Anselme Salacroux, avait 25 ans. (52)

Le Chapitre des Sœurs était composé de :

1. M. Aymer; 2. Sr. Eudoxie Coudrin, Prieure; 3. Sr. Mériadec Gourgas, Maîtresse des Novices; 4. Sr. Clémence Mouton, Économe; 5. Sr. Céleste Tanquerel, conseillère; 6. Sr. Euphrasine Collet, conseillère; 7. Sr. Isabelle Collet, conseillère; 8. Sr. Gabriel de la Barre, supérieure de Poitiers; 9. Sr. Françoise de Viart, de Cahors; 10. Sr. Justine Charrais, de Sées; 11. Sr. Antoinette de Beaussais, de Tours; 12. Sr. Aure Cambon, du Mans; 13. Sr. Adélaïde Prieur-Chauveau, de Laval; 14. Sr. Hilde Lacoste, de Rennes; 15. Sr. Philippine Coudrin, de Troyes; 16. Sr. Alix Guiot, de Mortagne; 17. Sr. Adrienne de Bocquency, de Sarlat. La supérieure de Mende ne put, pour raison de santé, faire le voyage de Paris.

Nous verrons en son lieu, le travail proprement législatif de ce Chapitre, comme celui du précédent. Du reste, il se limita à compléter ce qui avait déjà été élaboré en 1819, de sorte qu'il [I, p.69] termina ses travaux en vingt jours : le Fondateur le clôtura le 20 septembre. Hilarion en donne un résumé :

"Tout se passa dans les deux Chapitre des Frères et des Sœurs aussi tranquillement qu'en 1819. La mort de Louis XVIII [16 septembre 1824, NDLR] n'interrompit point nos travaux uniquement occupés du bien de la Congrégation.

Nous ne pensions qu'à mettre la dernière main à nos règles pour assurer la stabilité de l'Institut autant du moins qu'il nous était possible. Car ni les frères ni les sœurs (ne) prétendaient pas tellement fixer les règles que quelques articles n'eussent pas besoin dans la suite d'être mûris par l'expérience et peut-être changés dans les points qui pourraient offrir des inconvénients" (HL., Mém. II, n. 549).

Le 24 du même mois de septembre, le P. Coudrin publiait la formation du nouveau Conseil Général qui attire l'attention par sa jeunesse. Il était composé comme suit : P. Félix Cummins, Prieur (33 ans); P. Alexandre Sorieul, Maître des Novices (26 ans); P. Philippe Fezendier, Économe (44 ans); P. Joachim Delétang, aide-économe chargé des Frères convers (34 ans); P. Anselme Salacroux, conseiller (25 ans) et P. Henri Lacoste, conseiller (27 ans). Ce qui donne une moyenne d'âge de 31 ans. (54)

Hilarion, écrivant des années plus tard, dit dans ses Mémoires :

"Le 24 septembre 1824, notre Supérieur général, obligé par les circonstances de faire quelques changements dans la maison de Paris et d'en retirer plusieurs frères dont il avait besoin ailleurs, désigna par un acte en forme les membres de son Conseil. Absent depuis 4 ans, de la maison principale, peut-être ne pouvait-il pas connaître assez les dispositions particulières de ceux qu'il employait. Il est certain que cette nomination produisit plus tard des effets pénibles et que le nouveau prieur fut bien loin d'obtenir la

confiance générale. Je ne prétends point l'inculper, mais les divisions sont toujours funestes, et laissent pendant longtemps des traces profondes". (HL., Mém.II, n. 558)

Ce fut peut-être une erreur de laisser la maison de Picpus en des mains peu expérimentées. On ne peut oublier que le Père Cummins, quoique très bien assimilé en France était, outre sa jeunesse, étranger, irlandais et par suite devait vaincre des difficultés bien plus grandes qu'un Français pour s'attirer ce qu'Hilarion appelle "la confiance générale", compte tenu du fait que la maison de Picpus était devenue une ruche bourdonnante avec son grand séminaire et son collègue. Le séminaire avait en 1827, 80 élèves, et le collège était très nombreux. Ainsi s'explique que l'absence du Supérieur Général de la vie quotidienne de sa maison produisît des mécontentements avec le temps. La seule décision de nommer un Conseil aussi jeune, nous apparaît aujourd'hui comme un geste de confiance audacieuse en la jeunesse de sa communauté, il était naturel qu'elle eût ses risques. (55)

Les travaux du Chapitre étant terminés, s'ouvrait en octobre la nouvelle saison des missions. Celle-ci accaparait l'attention de tout le personnel de la Congrégation vers le diocèse de Troyes et celle du P. Coudrin plus que quiconque, étant donné que, outre l'organisation du travail missionnaire, il devait s'ingénier pour [I, p.70] intervenir personnellement dans la prédication aux divers endroits. On donna des missions à Chauchigny, Ste Syre en octobre-novembre 1824; à Chaource, en décembre-janvier 1825; à Bar-sur-Seine en février et mars, avec prolongations à Vitry-le-Croisé, Ville-sur-Arce et Bourguignon. La proximité de Pâques (3 avril) obligea les missionnaires à se disperser dans les diverses paroisses où l'on avait déjà prêché, pour aider les curés à la préparation de la fête. (56)

Après les fêtes pascales, le P. Coudrin prépara son voyage à Rome décidé dès la fin du Chapitre.

"Depuis longtemps - (dit-il dans sa circulaire du 16 mai 1825) - nous avons le désir de visiter le tombeau des Saints Apôtres pour leur recommander et notre personne et notre Congrégation, et si nous n'avons pas encore envoyé au Saint-Siège les règlements de notre second Chapitre Général, c'est que nous nous proposons d'aller nous-même soumettre nos Règles et nos Constitutions à la Sainte Église Romaine, à cette Église principale, centre de l'unité catholique, source toujours pure de doctrine, à cette chaire indéfectible de Saint Pierre de laquelle émane toute juridiction spirituelle. C'est afin de remplir ce double but que nous partons pour Rome" (Cf.ASSCC. 1960, p. 215).

Le Fondateur arriva à Paris avec cette intention, le mercredi 4 mai 1825. Mgr de Boulogne y était aussi à ce moment-là, et naturellement, le P. Coudrin voulait le voir avant son départ pour la Ville éternelle; ce qu'il fit le 10. Cette même nuit, le vieil évêque de 78 ans eut une attaque d'apoplexie. Le P. Coudrin accourut auprès de lui, retarda son départ pour Rome, l'assista et lui administra les Sacrements. Le vendredi 13 mai, Mgr de Boulogne mourut. Les funérailles eurent lieu à St. Sulpice. (57)

Les chanoines de Troyes, à la nouvelle de la mort de leur évêque, confirmèrent dans leurs postes tous les Vicaires nommés par lui, de sorte que le P. Coudrin continuait d'être Doyen et Président du Conseil. Mr. Arvisenet, Vicaire lui aussi, le lui communiqua dans une lettre du 15 mai où il le pressait de revenir à Troyes. Nous n'avons pas la réponse du P. Coudrin. Hilarion dit dans sa Vie du Fondateur :

"L'invitation de M. Arvisenet ne pouvait rien changer aux résolutions de notre Fondateur. Les motifs puissants qui l'avaient déterminé à entreprendre le voyage de Rome subsistaient toujours" (HL., VBP (1847), n. 233).

Ces puissants motifs semblent se résumer dans l'urgence de présenter à Rome les Constitutions et Documents du Chapitre de l'année précédente. Le P. Coudrin doit avoir pensé qu'il n'était pas aussi nécessaire à Troyes que dans l'affaire de l'approbation de la législation à Rome; mais on peut imaginer que cette option, en ces circonstances, n'aura pas créé beaucoup de sympathies au P. Coudrin dans les milieux de la Curie diocésaine de Troyes. (58)

[I, p.71] c.- VOYAGE DU FONDATEUR A ROME EN 1825.

Le jeudi 19 mai, le P. Coudrin partit pour Rome, accompagné d'Hilarion Lucas et du frère Séverin Coulonges. Il s'arrêta un peu à Lyon pour la fête de la Pentecôte, le 22 mai. Le 27 il était à Turin et le 30 à Gênes. Le 5 juin il passa par Sienne, arriva le 6 à Viterbe et y salua au passage Mgr de Castellane. Il parvint à la Cité Sainte le 8 juin. (59)

Il apportait avec lui, outre le texte des nouvelles Constitutions, élaboré dans les Chapitres de 1819 et 1824, une série de Mémoires et de Suppliques adressées au Saint-Siège, soit par le Chapitre de 1824 tant celui des Frères que celui des Sœurs, soit par le Fondateur lui-même. Cela faisait un total de 10 documents. (60)

Le lendemain de son arrivée, il rendit visite à l'ambassadeur de France, le Duc de Laval-Montmorency qui le reçut très aimablement et lui offrit à St. Louis des Français l'appartement qu'occupait Mgr de Castellane quand il venait à Rome. Ce même jour il commença ses visites pour gagner l'année Sainte. (61)

Il était parti de France avec les dispositions d'un pèlerin. Durant le voyage il n'avait fait que prier et lire la Sainte Écriture, si bien qu'aux dires de notre chroniqueur, son compagnon, il lut pendant le voyage presque tout le Nouveau Testament. C'est ainsi que le 9 juin il voulut que sa première sortie fût pour entrer à Saint-Pierre par la Porte Sainte. (62)

Sa seconde préoccupation était d'obtenir l'approbation des Constitutions. Le samedi 11, il rendit visite au Cardinal Secrétaire d'État; la semaine suivante, le lundi 18, il était reçu par Sa Sainteté Léon XII. Le dimanche 19, il complète les visites des Basiliques pour gagner les indulgences de l'Année Sainte.

Le mercredi 22 juin, il remet le texte des Constitutions et les documents à la S. Congrégation des Évêques et Réguliers. Le mardi 5 juillet, la S. Congrégation des Rites approuva les "Offices propres" de la Congrégation. Le vendredi 15, le Fondateur rend visite à la S. Congrégation de la Propagande et lui remet un Memorandum demandant des missions étrangères pour l'Institut. Le lendemain il remet au Cardinal Morozzo un Memorandum avec tous les documents d'approbation reçus de l'épiscopat français. Ne pouvant attendre la fin des négociations, il quitta Rome via Lorette, le 21 juillet. Il était de retour à Troyes le 8 août. (63)

Les négociations allaient lentement, du moins au jugement d'Hilarion, mais cela n'empêcha pas que, le 19 août, la S. Congrégation émettait le Décret d'approbation des Constitutions que Léon XII confirma quelques jours après, le vendredi 26. Le 27 septembre, la S. Congrégation des Rites approuva le Cérémonial propre de la Congrégation. En somme on obtint assez rapidement l'approbation tant désirée. Toutefois, il fallut encore attendre quelques mois avant d'avoir le Décret en mains;. Ce n'est que le 26 décembre que le Marquis Eugène de Montmorency, venant de Rome, le remit au P. Coudrin. (64)

Le samedi 11 février 1826, le P. Coudrin envoie une circulaire présentant à la Congrégation les nouvelles Constitutions qu'il fit imprimer par l'imprimeur-libraire de l'évêché de Troyes.

**[I, p.72]** On peut dire que l'œuvre législative des Chapitres produit alors son fruit. La Communauté a désormais sa législation et sa liturgie approuvées, tout le long processus de reconnaissance par le Saint-Siège est terminé. Maintenant s'ouvre devant elle une nouvelle étape de sa vie.

## NOTES

1. Dans. p. 183. 201.

2. Dans. p. 186.

3. HL., Mém. C.I.266 - BP. 533

4. Ibid.

5. P. Marie-Bernard Lavanant, ss.cc. : "Valeur et efficacité de la Bulle "Pastor Aeternus"". ASSCC.1967, p.149-240.

6. BM. 564 - HL., Mém. C.I. 338.

7. BP. 491.
8. Ibid.
9. Dans. 169 ss., Lestr. II, 131 ss.; 216 ss..
10. Ibid. 236.
11. Il n'y a pas de doute que cette présence de Mgr de Chabot, ajoutée aux dimensions exiguës de la Communauté, les premiers temps, contribuèrent à lui assurer son indépendance. Une fois l'Evêque disparu et la Communauté et ses oeuvres devenues importantes, la situation était différente.
12. HL., Mém. 338
13. Plongeron : "La vie quotidienne du Clergé français du XVIIIè. siècle", p. 135.
14. HL. Mém. C.I. 184.
15. Ibid. 343.
16. Ibid. 344, 361.
17. Ibid. 345, cf. Nota.
18. Ibid. 363.
19. Ibid. 362.
20. BP. 626 - HL., ibid. 365
21. Archives 1-91-2 C.
22. HL., op.cit. 381.
23. Ibid. 381.
24. Le droit des religieux était clair, mais la Curie de Paris, en refusant la Bulle, croyait pouvoir traiter la Congrégation comme un clergé diocésain rebelle. La Communauté était en sept autres diocèses de France et aucun évêque n'adopta jamais une attitude semblable.
25. HL., Mém. C.I.266.
26. BP. 640.
27. LE - HL., ibid. 411.
28. HL., ibid. 381.
29. BP. 642.
30. BP. 653 - HL., op. cit. 396.
31. BP. 654.
32. HL., op. cit. 397.
33. HL., op. cit. II 419. Nous nous occuperons de ces missions dans la seconde partie, chap. V.
34. BP. 635.
35. BP. 474.
- [I, p.73]** 36. HL., Mém., C.II 456.
37. Ibid. 494, 496, 497.
38. BM. 749,754,771, etc...
39. ASSCC. 1861, Const. Art.20,25,36,58. Statuts : Art. 9,38-45,49.
40. BP. 587 - HL., op. cit. 306.
41. HL., ibid.
42. LE. et Registre (Archives des Sœurs).
43. HL., Mém. C.I, 306.
44. Ibid.
45. GB, Ecrits div. 324.
46. HL., op. cit. 312. note (1). Ecrits de la BM. Règle Générale 3.
47. GB., Ecrits divers 279.
48. HL., op. cit. 324.
49. ASSCC. 1960, p. 186-187.
50. BP. 963 - HL., op. cit. 548.
51. HL., op. cit. 549.
52. LE.

53. HL., Ibid.. 549.  
 54. Ibid. 558 - cf. BP. 982.  
 55. Ibid. III, 32  
 56. Ibid. II, 561-562.  
 57. HL. ibid. 573 - VBP. 231.  
 58. C'est une conjecture à nous, fondée sur les réactions postérieures d'un certain clergé de Troyes.  
 59. HL. - VBP. 231. 233.  
 60. ASSCC. 1963, p. 242-284 (en tout dix).  
 61. HL. - VBP. 234.  
 62. Ibid. 238.  
 63. HL., ibid. 234 - cf. Mém., C.II, 574,576,579.  
 64. HL., Mém., C.II, 582. - BP. 1055.

\*\*\*\*\*

### **[I, p.74] D – QUATRIEME PERIODE : 1826 - 1840.**

C'est la période où la Communauté fondée par le P. Coudrin et la Mère Henriette commence à s'institutionnaliser plus résolument, avec la mise en application des Constitutions. C'est à la fois la période de sa plus grande croissance numérique et de sa plus grande expansion géographique.

Sa législation propre maintenant approuvée, son autonomie et sa personnalité reconnues à l'intérieur de l'Église universelle et aussi dans la pratique en l'Église de France, en dépit du conflit avec le diocèse de Paris, elle continue à être ignorée de l'État. Mais la Communauté elle-même ne cherche plus son approbation. Elle sait que la non-reconnaissance par le pouvoir temporel est remplie pour elle de conséquences nullement agréables. Elle a déjà fait l'expérience des complications qui en résultent pour l'administration des biens, par exemple, mais malgré tout elle a préféré conserver intacte son indépendance évangélique et a pris très vite ses distances vis-à-vis de la politique de "Sa Majesté très chrétienne".

Dans cette période, la Communauté perd ses Fondateurs et, en les voyant disparaître, commence à prendre conscience, un peu tardivement - il faut le reconnaître - que la loi récemment approuvée était trop liée à leur présence et qu'il est nécessaire de préparer une refonte des Constitutions qui lui permette d'aller de l'avant sans eux. Ce sera le travail du Chapitre qui suivit la mort du Fondateur, en 1838, et qui va porter ses fruits dans les Constitutions promulguées en 1840, date qui marque la fin de notre étude.

Les circonstances politico-sociales en France, ces années-là, marquent un retour des événements à la ligne révolutionnaire. La crise de l'éducation contrôlée par l'Église à partir de 1826-1828, n'est qu'un symptôme de toute une fermentation sociale qui suit son cours de façon plus ou moins souterraine, jusqu'à atteindre la sphère du pouvoir dans les journées de mai 1830.

La Communauté subit l'impact de cette explosion sociale, non seulement dans le pillage de sa Maison Principale, mais aussi dans la fermeture de ses écoles et séminaires. Ce préjudice a une conséquence positive cependant : il libère un nombreux personnel qui va grossir pour une bonne part, les effectifs missionnaires, lui permettant d'étendre son influence évangélique à des horizons beaucoup plus vastes.

#### **1.- Les Missions Etrangères : 1826-1828.**

Le 15 juillet 1825, le P. Coudrin avait présenté personnellement à la Sacrée Congrégation de la Propagation de la Foi, à Rome, un Mémoire demandant un territoire de missions pour la Communauté. Le 29 septembre de cette année, le Nonce à Paris transmettait la

communication du Cardinal Caprano, demandant à la Congrégation des missionnaires pour les Iles Sandwich (aujourd'hui Hawaï). Le Fondateur ne tarda pas à accepter, et écrivit en ce sens à Rome le 6 octobre suivant. (1)

A partir de cette date, le P. Félix Cummins, Prieur Général, commença à étudier avec les autorités civiles et les armateurs le futur voyage des missionnaires qui n'étaient pas encore nommés. (2)

**[I, p.75]** Le P. Coudrin avait pensé confier la responsabilité de la première mission à l'un de ses religieux du plus grand avenir, le jeune directeur du petit séminaire de Tours, le P. Alexis Bachelot âgé à peine de 29 ans. Le 17 octobre, il lui écrit un mot de Troyes. Il lui dit qu'il a reçu la demande de la S. Congrégation et qu'il a appris qu'un bateau partait aux Iles en novembre-décembre prochains.

"J'ai promis à la Propagande, lui dit-il, trois missionnaires et j'ai jeté les yeux sur vous pour être un des trois. Je ne prétends pas cependant vous y obliger en vertu de la sainte obéissance. Réfléchissez devant Dieu sur cette proposition et répondez-moi très promptement. Ces îles n'ont jamais vu de prêtres catholiques; elles renferment une population d'environ cinq cent mille âmes. La Propagande nous offre cette mission comme devant être propre à notre Congrégation. J'ai tout lieu de penser que la divine Providence nous a ménagé ce moyen pour accomplir tous nos devoirs, en particulier de porter partout le flambeau de la foi. Adieu, mon cher Alexis. J'attends votre réponse prochainement" (BP. 1069).

Le P. Bachelot s'offrit pour partir, si nécessaire seul, mais le premier projet de voyage échoua, du fait de la crainte du capitaine du navire qui croyait que c'était de mauvais augure de transporter des curés dans son bateau, à cause de ses affaires commerciales dans un pays dominé par les protestants. Il fallut abandonner l'entreprise dans l'attente d'une meilleure occasion.(3)

Le 12 novembre, le Fondateur écrivait à Rome en présentant les missionnaires. C'était en plus du P. Bachelot, le P. Abraham Armand, 50 ans, et Patrice Short, 34 ans. On demandait la nomination du P. Alexis comme Préfet Apostolique. La réponse ne se fit pas attendre : le 1<sup>er</sup> février 1826, le Nonce à Paris la remettait en main propre au P. Coudrin avec tous les documents correspondants. Ils lui étaient parvenus depuis Noël 1825, mais il ne pouvait les remettre faute de compter sur l'appui du gouvernement pour la mission. (4)

A ce propos, Hilarion écrit dans des Mémoires :

"Notre très Révérend Père lui répondit que quand nous avons accepté l'offre du Cardinal de la Somaglia, nous nous étions bien attendus à des peines et à des traverses, que nous n'avions pas cru devoir négliger les moyens de protection qui pourraient nous être fournis par le gouvernement, mais sans y compter beaucoup. Il ajouta qu'après avoir tout examiné, tout pesé mûrement devant Dieu, il était décidé, dès qu'on aurait les pouvoirs du Saint-Siège, à faire partir les missionnaires, lors même qu'on n'aurait aucune espérance de protection; que ceux qui se destinaient à cette oeuvre si importante mettaient toute leur confiance dans le Seigneur, et dans le Seigneur seul.

Il pria son Excellence de faire connaître à Rome les sentiments qui l'animaient" (HL., Mém., II, n. 612).

Quand le Nonce lui remit les documents, les missionnaires étaient déjà à Paris. A son retour à la maison de Picpus, le Fondateur les réunit et publia la nomination, en une cérémonie que nous raconte aussi Hilarion, dans la Vie du P. Coudrin :

**[I, p.76]** "Lorsqu'ils furent réunis, on se mit à genoux. On dit le 'Veni Sancte Spiritus', et après quelques instants de silence, le Bon Père présente au P. Alexis ses pouvoirs de Préfet Apostolique, en lui demandant sa bénédiction. Celui-ci, vivement ému, ne put retenir ses sanglots ni maîtriser les divers sentiments dont son cœur était agité, en voyant son Supérieur, le Fondateur de notre Institut, prosterné à ses pieds et le priant de le bénir. Sur les nouvelles instances du Bon Père, il obéit, et le patriarche Jacob reçut la bénédiction de Benjamin" (HL., VBP 252).



Le premier projet de voyage échoua et les missionnaires durent attendre encore quelques mois jusqu'à ce que tout fût convenu pour embarquer sur "la Comète", bateau appartenant à un armateur de Bordeaux. (5)

Le P. Coudrin compléta le groupe avec trois Frères non prêtres : le fr. Théodose Boissier, étudiant de 24 ans, le frère convers Melchior Bondu, 34 ans et le frère convers Eustache Hurel, 45 ans. Le P. Bachelot fut nommé supérieur religieux de la Mission, le 8 septembre. Le mercredi 13, les missionnaires prirent l'habit blanc, revêtu pour la première fois dans la Congrégation, en une cérémonie qui se grava dans toutes les mémoires. Ils firent leurs adieux au Fondateur qui partait à Rouen et, le lundi 25, ils prirent la diligence jusqu'à Bordeaux. (6) Ils passèrent par Tours et Poitiers, mais à Bordeaux rencontrèrent des difficultés imprévues : deux frères tombèrent malades et le frère Eustache dut être remplacé par le frère Léonard Portal, 27 ans, au dernier moment. Enfin ils s'embarquèrent le 17 et purent mettre à la voile le lundi 20 novembre 1826. (7)

Cet engagement missionnaire était une grande aventure non seulement pour le petit groupe qui se lançait à la conquête d'un archipel inconnu, à travers des mers tempétueuses. La Communauté entière avait le sentiment d'avoir consacré à l'œuvre une poignée de ses meilleurs sujets et elle se considérait comme engagée dans l'entreprise.

Dans sa circulaire du 8 septembre précédent, le P. Coudrin avait exprimé dans quel esprit la Congrégation se lançait dans l'œuvre :

"Nous soupirions depuis longtemps... après l'heureux moment où nous pourrions commencer l'œuvre importante des Missions Etrangères... Nous aimons à le dire, nos bien-aimés frères et nos très chères sœurs, et c'est une grande consolation pour nous : dans la nécessité de désigner ceux qui les premiers doivent entrer dans cette sainte et pénible carrière, nous n'avons été embarrassés que du choix, un très grand nombre de nos frères nous ayant demandé avec instance, et comme une faveur signalée, la permission de se consacrer à une oeuvre si pénible aux yeux de la nature, mais si méritoire aux yeux de la foi. En bénissant la Bonté Divine, nous devons aussi, nos bien-aimés frères et nos très chères sœurs, aider, par nos prières ceux qui vont ouvrir cette mission naissante" (BP.1152; cf.ASSCC. 1960, p.227).

[I, p.77] De fait, toute la Communauté se sentit engagée dans l'entreprise missionnaire et, lorsqu'on eut communiqué dans les maisons la nouvelle qu'ils avaient mis à la voile, une certaine impatience anxieuse s'empara de tous. Les jours, les semaines et les mois passaient sans qu'on eût des nouvelles des missionnaires.

Ce ne fut qu'un an plus tard, le 30 novembre 1827, que parvint au Fondateur le récit du voyage Bordeaux-Lima. On sut ainsi qu'ils étaient arrivés à Valparaiso le 8 février 1827, après 81 jours de navigation; ils y étaient restés jusqu'au 24; le 8 mars ils débarquèrent à Quilca, port d'Aréquipa au Pérou où ils durent rester jusqu'au 25 et enfin arrivèrent à Callao, port de Lima, le 29 mars. "La Comète" ne repartit que le 27 avril.

Le journal du P. Bachelot est plein de remarques sur la nature, le paysage, les nouvelles populations qu'il lui est arrivé de connaître, et leur situation sociale et politique. On voit que tout l'intéresse, mais surtout prendre contact avec les missionnaires et le clergé de ces pays neufs, devenus récemment indépendants de la couronne espagnole et encore plongés dans une situation instable. (8)

En avril de cette année avait eu lieu un événement qui avait fort impressionné l'imagination de toute la communauté : la venue à Picpus d'un jeune hawaïen de 18 ans, Kanui qui, dans un grand esprit d'aventure, sans connaître les langues européennes, s'était embarqué clandestinement pour connaître le monde et était arrivé à Bordeaux le 10 mars précédent. Le P. Coudrin s'était empressé de lui offrir l'hospitalité dans la maison de Picpus; dès lors son nom circulait dans toutes les maisons et tous voulaient savoir quelque chose sur lui. Ainsi, le 19 avril 1827, le P. Félix Cummins écrit au P. Raphaël Bonamie :

"Nous avons ici le jeune Kanui, naturel des îles Sandwich, âgé de 18 à 20 ans, et le premier des îles qui ait jamais mis pied sur la terre française... Le jeune étranger est d'un

naturel très doux, aimable dans ses manières, et d'un caractère très gai. Il possède un physique assez gracieux et une physionomie intéressante qui annonce une intelligence peu ordinaire. Il a les yeux vifs et bien coupés, le teint très basané, mais non pas noir, le front, le nez, la bouche, le menton à l'européenne, rien de nègre dans la figure, les cheveux noirs et longs comme les nôtres. Il est déjà bien accoutumé à Picpus. Tous lui témoignent la plus grande bienveillance, et il y est très sensible" (HL., Mém. II, 665, note p. 178).

Kanui (le Grand) avait été instruit dans le christianisme par les pasteurs protestants de Hawaii, mais n'avait pas été baptisé. Il fit son catéchuménat à Picpus et fut baptisé à Rouen par le P. Coudrin quelques mois après. On le prépara à sa Première Communion vers la fin de l'année suivante, donc en 1828, et il la fit le 25 décembre avec une piété édifiante, selon les rapports.

Après cette date, il fut envoyé à la maison de Poitiers où il resta jusqu'en 1838. Puis on lui obtint une place sur un bateau de commerce et il retourna dans son pays, trop tard peut-être, et après avoir été choyé plutôt qu'éduqué. Il était difficile de demander aux religieux de ce temps, encore ignorants de la manière d'être des insulaires de Hawaii, de leur culture, de leur religion, une pédagogie plus adaptée. La présence de Kanui en France avait servi à aviver le sens de la responsabilité missionnaire de la Congrégation et à créer un véritable enthousiasme collectif autour de cette oeuvre. (9)

A la même époque, il s'était passé un événement important dans l'histoire de la Congrégation, en France. Le P. Coudrin avait renoncé à sa charge de Vicaire Général de Troyes en échange de celle de Vicaire Général du Prince de Croiy, Archevêque de Rouen. Là aussi il ouvrit des missions sans abandonner celles de Troyes. (10)

Le nouvel Evêque de Troyes tarda quelques mois à confirmer officiellement la nomination du P. Coudrin et à lui faire transmettre le traitement correspondant. Peut-être le pire fut-il le silence. Comme toujours après quelques années de gouvernement, il y avait des mécontents, et le Vicaire le savait. Ceci explique qu'il ait interprété le silence du nouvel Evêque comme un désir de se défaire de lui. Le P. Coudrin était sur des charbons ardents du fait de cette situation; quand on lui offrit de la part de l'Archevêque de Rouen le poste de Premier Vicaire, il l'accepta. (11)

Le Fondateur quitta Troyes le 26 juillet 1826 et arriva à Rouen, le 15 septembre. (12)

## 2.- La fermeture des Collèges : 1828-1830.

Durant la Restauration, mais surtout sous le pieux Charles X, le déploiement du pouvoir clérical en arriva parfois à une véritable provocation. Le couronnement en mai 1825, la loi contre le sacrilège en avril, le projet de loi de censure de la presse, donnaient toujours l'impression qu'on voulait imposer au peuple un retour à la vie médiévale. La réaction ne pouvait se faire attendre et on y contribuait en lui fournissant une abondante matière. Dès les élections de novembre 1827 qui firent tomber le ministère de Villèle, cette réaction conditionna la politique du gouvernement chaque fois davantage. Vint le ministère Martignac. (13)

L'année suivante, le régime s'affaiblit extrêmement. Le roi, mal conseillé et rempli de scrupules comme son frère Louis XVI, finit par céder et signa les Ordonnances du 16 juin 1828 (14)

La première de ces Ordonnances visait spécialement les Jésuites qui, sans être approuvés par le gouvernement, avaient en France 8 collèges importants. Cette ordonnance obligeait tout le personnel enseignant à souscrire une déclaration comme quoi il n'appartenait pas à une Congrégation non autorisée. La seconde Ordonnance limitait à 20.000 dans toute la France le nombre d'élèves de l'enseignement secondaire diocésain et imposait l'usage d'un habit ecclésiastique après deux ans dans un Institut de ce type. Elle accentua par conséquent le caractère de "séminaire" de l'enseignement diocésain.(15)

La Congrégation du P. Coudrin continue d'être une "Congrégation non approuvée" et les Ordonnances tombent comme un coup de foudre sur ses collèges : Paris, Cahors, Poitiers, Laval et Sarlat doivent fermer l'un après l'autre. Justement au moment où s'ouvrent les horizons avec les missions étrangères, chez soi on sent venir la persécution, et le premier point attaqué est l'œuvre des collèges qui prépare le recrutement de la Communauté. (16)

**[I, p.79]** Avec la fermeture des collèges, une bonne partie du personnel perd en quelques mois son travail, et il faut le réadapter à une nouvelle occupation. Les missions diocésaines, le soin de quelques paroisses, au moins temporairement, mais surtout les missions étrangères ouvriront de nouveaux champs d'apostolat à tout ce personnel.

L'événement se produit à la rentrée scolaire d'octobre-novembre 1828. Le 10 février 1829 mourut Léon XII. Le Cardinal de Croiy dut partir au Conclave aussitôt qu'il reçut la nouvelle. Il voulut emmener avec lui son Premier Vicaire, le P. Coudrin auquel il fallut trouver un remplaçant. On le trouva en la personne du P. Isidore David, Vicaire Général et Directeur du Grand Séminaire de Tours. Mgr de Montblanc, ami de longue date de la Congrégation et du Fondateur l'y autorisa. A Picpus il y avait comme Prieur le P. Raphaël Bonamie depuis le 24 septembre 1828. (17)

Le P. Coudrin partit seul, le 26 février. Le 3 mars il passa le Mont Cenis et arriva à Rome le mercredi 11 pour entrer en Conclave le vendredi 13. L'élection du nouveau Pape eut lieu le 31 mars et le choix tomba sur le Cardinal Castiglione qui prit le nom de Pie VIII. (18)

Le Cardinal de Croiy tardait à revenir. Il emmenait partout son Vicaire, veillant à combler ses désirs et à lui faire visiter des lieux qui avaient un intérêt pour lui, comme le Mont Cassin et Subiaco. Le temps passait et le retour tardait. Le 15 août, le P. Fondateur décida de partir seul; il arriva à Rouen le 12 septembre. (19)

Durant ce long séjour dans la Ville Éternelle, sans négociations spéciales à mener à bout, une préoccupation le harcelait comme en témoigne sa correspondance : l'imminente persécution en France. Les lettres que nous conservons de cette époque nous montrent qu'il prévoyait même la possibilité d'être expulsé de France. Le 19 août, avant de partir, il acheta une maison, rue des Quatre Fontaines, pour servir de lieu de refuge en cas d'urgence. (20) La nouvelle de la mort de Sr. Gabriel de la Barre, survenue le 16 mai à Poitiers, lui parvint à Rome à le mi-juin et l'affecta profondément. C'était une amitié de jeunesse en même temps qu'une des colonnes de la Congrégation. (21)

Durant ces mois d'absence, la Fondatrice n'avait pas perdu son temps. En deux voyages elle avait fondé deux maisons dans le diocèse de Rouen : une à Rouen même, le 4 mars 1829 et l'autre à Yvetot le 2 juillet. (22)

Au début de l'année scolaire (fin octobre 1829), le P. Coudrin nomma le P. Isidore David supérieur du Grand Séminaire de Rouen (Le P. David conservait son titre de Vicaire Général. Il lui adjoignit les P. Martin Calmet et Henri Lacoste. La Congrégation assumera cette charge jusqu'au 17 juillet 1900. (23)

Peu après le retour du P. Coudrin de Rome, le 14 octobre 1829, M. Aymer eut une attaque d'apoplexie qui, en un premier temps fit penser à sa mort et qui la laissa affligée d'une hémiplegie du côté droit, jusqu'à sa mort. Depuis quelques années, tous s'inquiétaient d'un affaiblissement de plus en plus accentué de la Fondatrice. On la voyait marcher courbée, sans courage, en faisant d'énormes **[I, p.80]** efforts pour remplir son devoir, se voyant parfois obligée de renoncer à monter les escaliers, etc... Mais personne ne craignait un dénouement aussi violent. Ce fut pour tous les membres de la Communauté une douloureuse surprise lorsqu'une sœur la trouva étendue immobile sur le plancher de sa chambre. (24)

Ce fut pour le P. Coudrin tout spécialement, une rude épreuve :

"Cette pauvre Bonne Mère n'est guère mieux - écrit-il de Rouen, le 26 octobre, au P. Philibert Vidon à Tours - et nous perdons tout si le Bon Dieu l'appelle à lui" (BP.1505).

Au début de 1830, la santé de la Fondatrice s'était stabilisée, Sans pouvoir bouger de son lit, elle s'intéressait à tout et continuait à s'occuper de tout. Nous jugeons de loin, mais il semble que ce ne fut pas bon pour la Communauté que la Mère Aymer n'abandonnât pas sa

charge, du moins à ce moment-là, puisqu'elle ne le fit pas au moment du Chapitre de 1824, quand on s'aperçut qu'elle diminuait. Mais tous avaient pour elle une sorte de culte et une telle confiance en sa vertu et dans la puissance de sa prière que, dans leur pensée il n'y avait, malgré tant de limites, personne plus sensible qu'elle aux desseins de Dieu pour guider le destin de la Congrégation. C'est ainsi qu'on ne pensa même pas à passer le gouvernement en d'autres mains. (25)

\*

\* \*

Soixante dix évêques, Mgr de Quélen archevêque de Paris, en tête, avaient formé un front de résistance face aux ordonnances de 1828 qui, pratiquement limitaient l'enseignement que donnait l'Eglise, aux petits séminaires... tout en le contrôlant, comme nous l'avons signalé. Devant cette opposition, le gouvernement royal recourut à Rome. Léon XII, non seulement ne vit rien dans ces Ordonnances qui puisse porter atteinte au Pouvoir des Evêques, mais chargea le Cardinal Latil, Archevêque de Reims, de transmettre aux Evêques sa décision "de faire confiance à la profonde piété et sagesse du Roi et de marcher en accord avec le Trône". Ce dut être pour le P. Coudrin une obéissance difficile. Par ailleurs, la politique des forces qui soutenaient le régime de la Restauration commença à faire eau de toutes parts. (26)

[I, p.81] 3.- La Révolution reparait.  
Missions à Smyrne et à Boston : 1830-1834.

La première moitié de l'année 1830, sous le ministère de Polignac, fut l'époque du suprême effort de la Restauration pour se maintenir au Pouvoir. La cause était perdue. Des hommes impopulaires, une politique impopulaire et dépourvue d'antennes pour détecter la direction de l'évolution historique de la société, commirent maladroites sur maladroites. L'électorat ayant été consulté dans les élections du 23 juin et du 3 juillet, répondit négativement. On chercha alors, dans les Ordonnances du 25 juillet, à mettre un bâillon à la protestation et un frein à la révolution latente : suppression de la liberté de la presse, dissolution des Chambres, remaniement du système électoral. C'est la politique que quelqu'un a appelée "le suicide de la Monarchie". (27)

Le résultat fut que l'opposition sortit dans la rue, que des troubles éclatèrent - les fameuses "Journées de juillet" - qui débouchèrent sur l'abdication de Charles X et celle du Dauphin, et sur l'élection, par les Chambres, d'un nouveau Roi, le Duc d'Orléans le 7 août. Le nouveau souverain monta sur le trône le 9 et prit le nom de Louis-Philippe 1<sup>er</sup> Roi des Français. Avec lui arrivaient au pouvoir les idées et les hommes de la Révolution qui avait suivi son cours souterrain pendant les quinze années de la Restauration des Bourbons. (28)

Tandis que le P. Coudrin et l'Archevêque de Rouen constataient la tension entre le nouveau gouvernement et l'Eglise, la maison de Picpus en fit l'expérience. Le 28 juillet 1830, des révolutionnaires y firent une première irruption. Une deuxième le 30, sous prétexte de chercher des armes. Le jeudi 5 août, des soi-disant "Volontaires de la Charte" vinrent à 21 heures fouiller tous les coins et recoins de la maison dans l'espoir d'y trouver des armes, mais durent y renoncer à une heure du matin après n'y avoir trouvé que des balais. Le 1<sup>er</sup> novembre, à deux heures de l'après-midi, le Commissaire Leclerc se présenta en personne, envoyé par le Préfet de police, pour procéder à une minutieuse perquisition qui dura jusqu'à sept heures du soir. (29)

En janvier 1831, Louis-Philippe publia un décret du 25 décembre précédent, sur la législation révolutionnaire contre les Congrégations religieuses. En février, l'agitation anticléricale apparut au grand jour. Le 7, ce furent les émeutes de St. Germain l'Auxerrois et la destruction du Palais Archiépiscopal. Le 16, c'est le tour de Picpus. Cette fois ce fut grave. (30)

Hilarion qui était dans la maison, nous en a laissé le récit dans ses Mémoires :

"Une bande indisciplinée escalada les murs de la maison des frères de Picpus, emporta tout ce qui lui tombait sous la main, et brisa toutes les portes, les fenêtres et les meubles. Dans une demi-heure ils nous firent éprouver pour plus de 50.000 francs de dommages. Les Pères Robert et Olympe, les frères Irénée et Vital furent maltraités et frappés avec assez de violence, mais cependant ne furent pas blessés.

Au moment de l'invasion à laquelle on ne s'attendait pas, le Saint-Sacrement était encore dans la chapelle du Séminaire. Le P. Abraham qui avait trop différé de l'ôter du tabernacle, voulut, dès qu'il vit les perturbateurs pénétrer partout, emporter le ciboire qui contenait les saintes hosties. Il n'était plus temps. Un des malheureux le lui arracha des mains. C'était déjà une profanation, mais on avait à craindre des excès d'impiété plus grands encore. Le P. François d'Assise Caret était présent. S'armant d'un saint courage, il s'adressa à celui qui paraissait le chef de la bande, et qui se montrait plus ardent que les autres à tout briser. Il le pria, il le conjura de lui faire restituer le vase sacré qui contenait la sainte Eucharistie. Ce brigand se laissa toucher, et ordonna à celui qui s'était emparé du saint ciboire de le rendre. Cependant la troupe dévastatrice déchirait ou emportait les ornements sacrés. Dans l'intervalle, on avait eu recours à la garde nationale qui arriva enfin, mais qui ne se montra pas moins impie que ceux qu'elle aurait dû réprimer. Un détachement de cette garde emmena au poste du faubourg St. Antoine les Pères Abraham, François d'Assise et Maurice. Un de ces hommes armés prit encore le saint ciboire et l'emporta avec lui, sous prétexte de le préserver. Arrivé au poste, il voulut le rendre au capitaine qui, conservant encore un sentiment de foi, ne voulut pas le recevoir, et ordonna de le remettre au P. Abraham. L'agitation croissait. Quelques hommes du poste faisaient eux-mêmes entendre des cris de blasphème: Le P. Abraham ne sachant ce qui allait arriver, consumma les saintes hosties dans le corps de garde et purifia le saint ciboire. Le maire arriva peu de moments après. Il plaça lui-même dans une voiture les Pères Abraham, François d'Assise et Maurice qui se réfugièrent chez une personne pieuse de la capitale. Ces deux derniers coururent, deux jours après, un grand danger. Étant sortis de leur asile, habillés en laïcs, ils furent reconnus comme prêtres par quelques agitateurs qui voulaient les jeter dans la Seine. Cependant ils les laissèrent aller, malgré les efforts d'une femme plus forcenée que les autres" (HL., Mém., III, n.96).

Tandis que la maison des Sœurs était intacte, celle des Pères était dévastée, et pas seulement matériellement. Tout le personnel était dispersé et, ne pouvant revenir à la maison à cause de la destruction et de l'insécurité, il dut chercher asile dans les diverses maisons de province. Peut-être l'œuvre qui souffrit le plus fut-elle celle de la formation du clergé irlandais. Il y avait à ce moment-là, selon Hilarion, pas moins de 60 séminaristes irlandais qui retournèrent définitivement dans leur pays. Nos étudiants, selon la même source, étaient environ 40 et durent poursuivre leurs études comme ils purent, en divers endroits de la France. (31)

Les missionnaires de Troyes arrêterent à la même date, leurs activités dans les paroisses.

A partir d'octobre 1828, le P. Félix Cummins avait été remplacé comme Prieur de Picpus par le P. Raphaël Bonamie, ce qui lui permit de remplacer lui-même au séminaire de Tours et comme Vicaire général, le P. Isidore David nommé à Rouen. Très affecté par ce surcroît révolutionnaire, il reçut en ce temps-là des offres flatteuses en provenance des États-Unis et, avec la permission du Supérieur Général du 4 septembre 1830, partit pour New-York, mais revint en France en 1832. Toujours avec l'autorisation du Fondateur, il se retira en Irlande où il mourut en 1839. (32)

**[I, p.83]** Un autre Irlandais accompagna le P. Félix dans son voyage aux États-Unis. A son retour en 1832, il perdit contact avec la Congrégation et retourna définitivement en Irlande sans plus donner signe de vie. (33)

Ces deux cas de retour des Irlandais dans leur pays, nous aideront peut-être à imaginer ce que signifia pour eux la fin de l'œuvre de formation du clergé irlandais de la part de la

Congrégation, et le désarroi qui doit avoir rempli les esprits en ce temps de crise sociale et de renaissance des idées révolutionnaires, même avant que ne se produise le sac de Picpus.

Pendant cette année 1832, de nouveaux horizons missionnaires s'ouvrirent pour la Communauté. Le diocèse de Babylone qui revenait à un Français, étant vacant, le Saint-Siège demanda au Cardinal de Croiy la liste de trois candidats. L'Archevêque recourut à son Vicaire pour qu'il lui désigne trois de ses religieux. Le Fondateur proposa en premier lieu le Père Raphaël Bonamie, récemment envoyé comme professeur de théologie au grand séminaire de Tours. Le 19 juillet, il lui envoyait déjà les Bulles arrivées dernièrement de Rome et, le 18 novembre il était sacré dans la Ville Eternelle par le Cardinal Pediccini, Préfet de la Propagande. (34)

L'Evêque de Boston aux Etats-Unis, a demandé à la Propagation de la Foi, à Lyon, deux missionnaires pour les tribus indigènes de la côte Nord de son diocèse, à la frontière du Canada. Le secrétaire de l'Oeuvre transmet la requête au P. Coudrin qui, le 19 décembre 1832, répond affirmativement. Le 17 juillet les missionnaires partent pour Le Havre et s'embarquent le 26. (35).

Quant à Mgr Bonamie, il part pour l'Orient le 16 octobre 1833. (36)

4.- Le Fondateur revient à Picpus.  
Mort des Fondateurs: 1833-1837.

Depuis octobre 1829, lorsque M. Aymer tomba frappée d'une attaque d'apoplexie qui la laissa à demi-paralysée, le P. Coudrin faisait de fréquents voyages à Paris. La crise de la Communauté de Picpus, consécutive au sac de la maison, le développement de plus en plus grand des missions étrangères, tout l'obligeait à vaincre sa fatigue et à prendre souvent la diligence de Paris. (37)

En cette année 1833, le Fondateur se sentait très accablé, non seulement par les préoccupations du gouvernement de sa Communauté religieuse et de celui du diocèse de Rouen, mais aussi parce que sa santé ne suivait plus, ses 65 ans lui pesaient comme s'ils étaient de plomb. La main tremblait pour écrire, lui qui avait tant à rédiger et à signer. Et cela le faisait se sentir plus vieux qu'il n'était. C'était le poids des années d'une activité fébrile et sans repos qui commençait à se faire sentir cruellement, et sans réplique. (38). A tout cela vint s'ajouter une découverte qu'il fit : dans la Curie de Rouen il y avait quelqu'un qui intriguait pour le supplanter. Celui que Lestra appelle "Machiavel de sacristie" n'était autre que l'abbé Fayet qui devait au P. Coudrin son retour à Rouen et le poste qu'il occupait. (39)

[I, p.84] Le Cardinal, pour sa part, lui conservait toute sa confiance. La meilleure preuve en est que le 29 juin 1833 il avait fait une nouvelle division de son diocèse en archidiaconés avec un Vicaire à la tête de chacun, le P. Coudrin Premier Vicaire ayant sur tous juridiction universelle pour tout le territoire du diocèse. (40)

Ce geste de confiance toucha le Fondateur qui appréciait dans le Cardinal non seulement son Evêque, mais aussi un ami cordial et sincère, incapable de simulation. Par cela même, le sentiment de sa responsabilité a dû s'intensifier, une responsabilité qu'il ne se sentait plus la force de porter... et alors la découverte des intrigues de Fayet ne fut peut-être que la goutte qui fit déborder le vase. Le P. Coudrin décida donc de quitter son poste de Vicaire Général de Rouen et de retourner à Picpus. Il le fit sous une forme qui est bien dans son style. Il n'avait pas beaucoup d'effets personnels à transporter; sans rien dire à personne - le Cardinal n'était pas à Rouen - il prit sa petite valise et prit la diligence pour Paris le jeudi 7 novembre 1833. Le vendredi 15, il écrivait à l'Archevêque en lui présentant sa démission. (41)

Beaucoup de travail l'attendait à Picpus. Le 20 nov., il enseignait déjà la théologie morale à ses séminaristes, et en décembre il accompagnait un groupe de missionnaires en partance pour l'Océanie. C'étaient les Pères Jean Chrysostome Liausu, 26 ans, nommé Préfet apostolique de l'Océanie du Sud, François d'Assise Caret, 31 ans, et Honoré Laval, 25 ans. Ils mirent à la voile à Pauillac (Bordeaux), le 1<sup>er</sup> février 1834.(42)

Le 22 décembre 1833, le P. Rouchouze fut nommé Vicaire Apostolique d'Océanie et sacré Evêque à Rome. Il s'embarqua au Havre à destination du Pacifique, en octobre 1834. (43)  
L'Évêque de Chartres avait demandé une fondation dans son diocèse, à Châteaudun. Le 15 novembre, le P. Coudrin partit avec un groupe de religieuses prendre possession de la maison. Lorsqu'il revint à Paris le samedi 22, M. Aymer était à l'agonie. Elle avait reçu l'Extrême Onction le jeudi précédent et il était évident que ses derniers moments étaient arrivés. (44)  
Le lendemain, dimanche 23 novembre à 17 heures 30, elle rendait son âme à Dieu. Le P. Coudrin l'assista jusqu'à la fin. (45)

Le 10 décembre on procédait à l'élection de la nouvelle Supérieure Générale : la Mère Françoise de Viart, 62 ans, une des premières compagnes de la Bonne Mère et, depuis sa jeunesse, amie du Fondateur. Elle arrivait le samedi 20 de Cahors où elle était supérieure depuis 1817, pour prendre la charge du gouvernement général. (46)

En mars 1835, le P. Coudrin part pour Poitiers qu'il n'avait pas visité depuis 1817, et consacre un temps à Coussay où il chargea son frère Charles de la construction d'une maison pour les religieuses de sa Congrégation. Il revint à Picpus le 28 avril. (47)

Quand arrive le moment de la fondation elle-même en juin 1835, c'est Sr. Françoise de Viart qui accompagne les religieuses. Le P. Coudrin se sent très fatigué. Cependant, le 5 sept. il fait un voyage au Mans qui lui prend plusieurs semaines. (48-49)

**[I, p.85]** En fin d'année, il reçut des nouvelles des missionnaires du Pacifique-Sud: ils ont débarqué dans l'archipel des Gambier en août 1834 et ont commencé avec succès l'œuvre d'évangélisation. (50)

On a établi à Valparaiso, depuis mai 1834, une maison qui servira de point d'appui pour les relations avec les missions de tout le Pacifique. (51)

Le dimanche 20 mars 1836 le P. Coudrin est de nouveau à Coussay-les-Bois, mais cette fois pour y prêcher une mission dont les habitants garderont longtemps le souvenir. Il était de retour à Picpus seulement le 17 mai, après avoir visité les maisons qui se trouvaient sur son chemin. (52)

Le mois d'août fut très dur. Il perdit sa jeune nièce, Sr. Henriette, religieuse à Picpus. Elle mourut le 24 après une longue et pénible maladie qu'elle avait assumée avec une grande lucidité. Presque en même temps, mourait à Coussay la mère de la jeune religieuse, la femme de son frère Charles. Dans une lettre à Sr. Philippine Coudrin, supérieure de Troyes, il met en post-scriptum "Dieu nous aime puisqu'il nous afflige tant !" (53)

Les épreuves ne le décourageaient pas. En cette fin d'année, il entreprend encore deux voyages : un d'une semaine à Troyes, un autre à la nouvelle fondation de Coussay-les-Bois, en nov. (54)

L'hiver de 1837 amena avec lui une épidémie de grippe qui fit des ravages à Paris. Le P. Coudrin en fut atteint à deux reprises et malgré sa faiblesse prêcha durant tout le Carême. Le jeudi 9 mars, fête de la Supérieure Générale, bien que fatigué, il chanta la Messe. Mais la pensée de sa mort prochaine ne le quittait plus; il était préoccupé par le problème de la succession. Tout ce qu'il put faire, c'était de confier le tout à Dieu. (55)

Cette Semaine Sainte fut la dernière de sa vie. Le dimanche des Rameaux, 19 mars, il ne put célébrer la Messe; au prix d'un immense effort il dit tout l'office. Il passa les premiers jours au lit, se leva quelques heures le Jeudi-Saint et eut une crise qui le cloua au lit. Le samedi-saint il reçut l'Extrême Onction. Le dimanche de Pâques il renouvela une dernière fois ses vœux et mourut le lundi de Pâques, 27 mars, à 7 heures 15 du matin, en bénissant les missions lointaines : ses dernières paroles intelligibles furent "Valparaiso... Gambier." (56)

5.- Mgr. Bonamie, Supérieur Général.  
Refonte des Constitutions : 1837-1840.

Le jour même de la mort du Fondateur, le Conseil de la maison de Picpus se réunit. En l'absence du P. Aymard Amat, prieur, la réunion fut présidée par son frère, le P. Jean de la

Croix Amat, Maître des Novices, à qui il revint de le remplacer. Après avoir vérifié que le P. Coudrin n'avait pas désigné un Vicaire, il en assumait la responsabilité et communiqua la nouvelle à la Congrégation. Il demanda aux Supérieurs de toutes les maisons d'envoyer, dans les huit jours, leur vote pour le Supérieur Général, comme le prévoyait l'article 13 du chapitre 1<sup>er</sup> des Constitutions. (57)

**[I, p.86]** Selon l'art. 11 de ce même chapitre premier des Constitutions, étaient électeurs : 1°- les supérieurs locaux; 2°- les Frères missionnaires, professeurs ou Frères de Chœur, les résidents dans la maison principale au moment de l'élection, à condition d'avoir trente ans d'âge et cinq ans accomplis de profession. Le Conseil dressa une liste des éligibles et l'envoya aux supérieurs, en même temps que la communication. A la fin de la liste il ajouta une note :

"Vous ne devez pas être surpris de ne point trouver dans cette liste Mgr l'Archevêque de Smyrne et l'Evêque de Nilopolis, parce qu'étant immédiatement sous la dépendance du Chef de l'Eglise tant qu'ils ont un titre, il ne sont pas éligibles" (HL., Mém.,III, pièce n.1, p.220).

Cette note produisit, semble-t-il, des commentaires, puisque le 10 avril suivant, toujours en attente de la réception des votes pour l'élection, le Conseil se sentit obligé d'envoyer à toutes les maisons une nouvelle circulaire clarifiant la situation. En premier lieu, en disant que les évêques n'étaient pas éligibles, il ne prétendait pas imposer son opinion, mais simplement l'exprimer. En second lieu, il se permettait d'attirer l'attention sur l'urgence de l'élection et sur les inconvénients d'une vacance prolongée en des circonstances politiques si menaçantes :

"Placés sur un volcan qui peut à chaque instant faire éruption" (HL., Mém. III, Suppl. doc. n. 3, p.221).

En troisième lieu, les évêques ne seraient disponibles que dans la mesure où le Saint-Siège le leur permettrait.

L'ambiance ne devait pas être bonne dans les Communautés de France, ces jours-là. Le Père Prieur revint à Paris le 7 avril. Le 19 il présida le Conseil et envoya une circulaire qui reflète une certaine confusion et manifeste même une division au sein du Conseil. Sur 8 membres, trois ne voulurent pas appuyer la décision prise ni signer la circulaire : Hilarion Lucas, Joachim Delétang et Etienne Mac Ardle. (58)

"Conseil de la Maison Principale. Paris, 19 avril 1837.

Vous vous attendez peut-être de lire dans la présente le nom du Supérieur général élu. Votre impatience ne sera pas malheureusement satisfaite. Il est vrai que les réponses demandées dans la dernière circulaire sont arrivées, hormis une qu'encore nous attendons tous les jours. L'élection pourrait donc avoir lieu sous peu de jours, mais toutefois nous vous annonçons que le Conseil ne croit pas que l'on doive procéder au dépouillement du scrutin. Plusieurs personnes, en effet, soit dans les provinces, soit dans la maison principale, nous ont fait observer que même la dernière circulaire ne laissait pas d'offrir tant sur le secret des votes que sur l'influence qu'elle paraissait exercer sur les électeurs, certaines difficultés qui sans doute ne rendraient pas nulle l'élection du Supérieur général, mais qui pourraient jeter dans la Congrégation un germe de mécontentement toujours nuisible à l'union des membres et à l'autorité de son Supérieur. Le Conseil d'autant plus touché de ces réflexions qu'elles ne sont dictées que par l'intérêt de l'œuvre, convaincu d'ailleurs qu'il est infiniment plus **[I, p.87]** avantageux de retarder l'élection de quelques jours et d'avoir entre nous cette paix parfaite à laquelle notre Bon Père nous exhortait encore la veille de sa mort, que de gagner quelques instants au péril peut-être de faire de la peine à plusieurs de nos frères, le Conseil, dis-je, mettant de côté toute considération purement humaine, croit devoir arrêter et arrête ce qui suit

1°- que les deux circulaires déjà adressées aux frères électeurs sont abrogées, et que leur contenu demeure sans influence et sans effet.

2°- que les votes déjà arrivés seront renvoyés aux électeurs respectifs.



3°- qu'une nouvelle demande des votes des frères électeurs non résidents à Paris leur sera adressée, afin qu'ils puissent y répondre en pleine et entière liberté.

En conséquence de cette nouvelle décision, le Conseil vous conjure et en même temps vous enjoint d'envoyer votre vote le plus tôt possible.

Les frères conseillers dont la signature manque à cette circulaire, ont déclaré ne pas vouloir prendre part à la présente délibération, comme contraire à des décisions précédentes.

f. Philippe Fezendier, f. Césaire Carré,

f. Philibert Vidon, f. Jean de la Croix Amat,

f. Aymard Amat.

(HL., Mém., III, n.222, pièce n.5)

L'opération de vote ayant été refaite et le dernier vote étant parvenu à Picpus le 1<sup>er</sup> mai, les électeurs entrèrent en retraite pour trois jours, selon la prescription de l'art. 13 du 1<sup>er</sup> chapitre des Constitutions. La retraite terminée, le jeudi 4 mai, fête de l'Ascension, les seuls électeurs de la maison principale et le P. Isidore David venu de Rouen avec un vote, se réunirent dans la chapelle de St. Benoît. Le P. Philibert Vidon apporta la boîte scellée qui contenait les votes des supérieurs. Le Prieur recueillit ensuite les votes pour désigner les scrutateurs : le P. Aymard Amat, le P. Hilaire Maigret, le P. Alexandre Sorieul. (59)

Ensuite on ouvrit la boîte des votes des supérieurs et l'on procéda au vote des personnes présentes. Le P. Prieur qui dirigeait l'opération, n'avait pas le droit de vote parce qu'il n'avait pas l'âge requis (30 ans). Tous les suffrages étant réunis, on procéda au dépouillement. Le P. Aymard ouvrait et lisait les votes, et les autres scrutateurs les contrôlaient et les inscrivaient, chacun sur sa liste. Le résultat fut, sur 42 votants :

- P. Raphaël Bonamie, Archevêque de Smyrne ..... 18 voix
- P. Martin Calmet, Vic. Général de Rouen ..... 12 voix
- P. Isidore David, Vic. Général de Rouen ..... 11 voix
- P. Hippolyte Launay, ..... 1 voix

Les Constitutions n'exigeaient pas la majorité absolue de sorte que avec la majorité relative, Mgr Bonamie était élu. On le proclama donc, ainsi que la décision de recourir au Saint-siège pour sa confirmation. (60)

**[I, p.88]** Pour la demander, les PP. Alexandre Sorieul et François de Sales Vieillescazes partirent pour Rome. Le 13 juin, ils eurent une audience avec Grégoire XVI qui confirma l'élection.

Le P. Alexandre partit pour Smyrne lui communiquer la réponse du Pape. (61)

Entre temps, Mgr Bonamie avait déjà fait savoir au Conseil qu'il se mettait à la disposition du Saint-Siège. Il avait fait la même communication au Cardinal Préfet de la Propagande.(62) Quand arriva le P. Alexandre, il décida de s'embarquer avec lui pour l'Italie, afin de traiter personnellement l'affaire avec le Saint-Siège. Le sort voulut que l'épidémie de peste qui régnait en Orient l'empêcha de débarquer ni à Naples ni à Civitavecchia; alors il débarqua à Libourne où il fut mis en quarantaine au Lazaret. De là il écrivit à Rome et reçut le 12 août, de Mgr Mai, secrétaire de la Propagande, la confirmation que sa démission avait été acceptée. (63)

Mgr Bonamie essaya alors d'aller à Rome par la route, mais les frontières sanitaires dressées en raison du choléra qui décimait la ville, l'en empêchèrent. Décidé à ne pas prolonger plus longtemps son séjour en Italie, il partit pour la France par la route. Avant son départ, le 16 septembre 1837, il envoya de Florence sa première circulaire à toute la Congrégation. (64)

Dans cette circulaire il dit en toute franchise :

"Notre manière de penser au sujet du gouvernement de la Congrégation est la même que nous manifestâmes pendant le temps que nous remplîmes les fonctions de prieur dans la maison principale; nos sentiments sur ce point n'ont nullement changé: tendre continuellement, par l'exacte observation des règles, vers les quatre buts que se propose

notre Congrégation, donner autant que possible à chacun des membres l'occasion de faire valoir le talent que la divine Providence lui a départi, compatir à la faiblesse, encourager ceux qui sont de bonne volonté, résister avec force à une orgueilleuse insubordination, et ne rien négliger pour faire régner parmi nous la paix et l'union qui sont les fruits du bon ordre, telle est, N.T.C.F., la marche que nous nous proposons de suivre et qu'avec la grâce de Dieu nous suivrons jusqu'à la fin" (Mgr Bonamie, circ. n.1, Florence, 16-9-1837) .

C'est une ligne de conduite qui reflète fort bien l'esprit et le tempérament du nouveau Supérieur Général. Il la suivra jusqu'au bout avec une scrupuleuse fidélité.

Un des premiers actes du gouvernement de Mgr Bonamie, fut la convocation et la préparation du Chapitre Général qui ne s'était pas réuni depuis 1824. L'article 1<sup>er</sup> du chapitre 2 des Constitutions, prescrivait que l'Assemblée devait se réunir tous les cinq ans au plus tard. (65)

Les raisons qui amenèrent le Fondateur à ne pas convoquer le Chapitre pendant tant d'années, sont diverses et complexes. Sans doute la situation politique d'hostilité à l'égard des religieux y fut pour beaucoup, mais certainement aussi la croissance d'un courant favorable à des changements dans les Constitutions qui s'était exprimé particulièrement dans le gouvernement du Prieur Raphaël Bonamie à Picpus, de 1828 à 1830. (66)

**[I, p.89]** Personne n'était à même de mesurer mieux que lui les énormes difficultés d'une pareille entreprise. Aussi, prépara-t-il ce Chapitre avec un soin minutieux. Dès le 24 mai, il envoya de Bordeaux une Ordonnance aux membres de son Conseil, leur fixant un plan de travail; lui-même continuait la visite des maisons. Le Conseil était composé des PP. Léonce Sales (Prieur), Hilarion Lucas, Philibert Vidon, Hilaire Maignet et Alexandre Sorieul. Il leur écrit :

"L'approche du Chapitre Général que nous nous proposons de convoquer au mois de septembre prochain, nous fait un devoir, nos très chers frères, de préparer les matières qui devront être mises en délibération, et d'en faciliter les conclusions par un exposé clair et précis des additions et corrections que demandent nos saintes règles. La visite de nos maisons ne nous permettant pas de faire par nous-même ce travail, nous désirons que vous vous en occupiez d'une manière particulière, et à cet effet, nous vous adressons le dispositif suivant, auquel nous désirons que vous vous conformiez, à moins que d'un avis unanime vous ne choisissiez un autre mode pour arriver au même résultat.

1°- Vous vous réunirez trois fois par semaine aux jours et heures que vous fixerez immédiatement après avoir pris connaissance de notre présente lettre.

2°- Vous lirez en commun à chaque réunion un certain nombre d'articles de nos Constitutions, Statuts et Règles. Vous examinerez ensemble ce qu'il conviendrait d'expliquer, d'ajouter ou de retoucher. Vous travaillerez ensuite chacun en votre particulier, sur ce qui aura fait le sujet de la lecture et de la délibération, et à la prochaine réunion chacun de vous apportera par écrit les articles qu'il croira utiles d'ajouter, et les corrections qu'il croira bien de faire, avec l'exposé des motifs qui l'auront déterminé. Ces différentes pièces seront remises à notre frère Hilarion qui voudra bien transcrire et nous les remettre après notre retour dans la maison principale" (Mgr Bonamie, ordonnance, 24-5-1838; cf. P. Ant. Hulselmans, "La Règle de la Congrégation des SS.CC.", p.65). (67)

Dans une Circulaire du 25 juin il convoqua le Chapitre, comme le demandait la Règle, pour le 1<sup>er</sup> septembre, demandant à tous de lui faire parvenir leurs suggestions, mais passa sous silence la révision des Constitutions. - (68)

Le Chapitre se réunit à la date indiquée. Sa tâche principale fut la révision des Constitutions. Le travail des membres du Conseil servit de documents de base: Nouveau plan de Règles, présenté par le Conseil de la maison principale et discuté par ordre de Notre Très Révérend Père durant son voyage dans les maisons. Ce travail, selon le P. Hulselmans, ne comprend pas moins de 82 pages in 4°, et traite, en 17 chapitres avec 127 articles, de tous les

points de la Règle. Ce sont les 16 chapitres de la Règle de 1825, plus un nouveau chapitre sur les "Frères provinciaux" (c'est le chapitre IV). A chaque point on indique quel fut le sentiment de chacun des conseillers.

Le jugement que porte sur ce travail le P. Hulselmans, semble très intéressant :

**[I, p.90]** "Les articles sont anormalement longs; parfois plus d'une page in 4°, en petite écriture. Il y a peu d'ordre et peu de division, et il y a des articles qui contiennent une dizaine de prescriptions. - La Règle de 1825 ne fut pas un modèle de structure logique et de divisions pratiques, mais le concept (sic, = "Plan de Règle" ?) rédigé par le Conseil Général le fut encore moins. Il fut absolument impropre à servir comme texte de Règle" (P. Ant. Hulselmans, "La Règle..." p. 66). (69)

Le Chapitre travailla durant plus d'un mois. Il élaborait un texte qui, toujours selon le jugement autorisé du P. Hulselmans, contenta tous les membres de l'Assemblée et de la Congrégation, de sorte que rien n'annonçait alors la polémique qui devait s'élever plus tard pour des motifs si peu raisonnables et dont l'étude déborde notre travail. (70)

Les nouvelles Constitutions furent approuvées à Rome par le Pape Grégoire XVI, par un Décret du 22 août 1839 et furent imprimées dans les premiers mois de 1840.

Ici nous terminons la période historique que nous voulions étudier. (71)

## NOTES .

1. BP. 1065.1067 - HL. op.cit. 581.
2. HL. op.cit. 584. 608. 610. 611.
3. HL., Mém. C.II, 615.616.
4. Ibid. 609.
5. HL., Mém. C.II, 617-618.
6. Ibid. 620-627.
7. Ibid. 628.
8. BP. 1297.
9. Ibid.665 - Note (1).
10. HL., VBP. 251-256.
11. Ibid.
12. Ibid.
13. Dans. 202-219.
14. Ibid. p.218.
15. Lestra III, p.178.
16. Ibid. - HL. VBP. 268.
17. HL., Mém. C.III, 39 - VBP. 273.
18. HL. - VBP. 274-275.
19. Ibid. 278.
20. BP. 1477. 1485
21. BP. 1493. 1494
22. VBP. 271-272
23. HL. Mém. C.III,81; Isidore David ASP. 23
24. HL. VBM. 312 sv.
25. HL. VBM. 312.
- [I, p.91]** 26. Dans. 219.
27. Jardin-Tudesq. "La France des Notables", p.114-127.
28. Ibid.
29. HL. VBP. 286-287.
30. Ibid. 291.
31. Ibid. 89.
32. LE. n.87 - HL., Mém. C.III,90.

33. P. Benigne Mac Cahill, LE. n.163.
34. HL. Mém. C.III, 124 sv.
35. Ibid. 143-151
36. HL. Ibid. 142
37. HL. VBP. 309-310.
38. HL., Mém C.III,102.
39. Lestra III, 300 sv.
40. Ibid.
41. Lestra III, Ibid. p.329 sv.
42. HL. VBP; Mém. C.III,169-170.
43. HL. Mém., C.III,152-153; 174-176.
44. HL. Mém., C.III, 184.
45. HL. - VBM. 366-377; Mém. C.III,193.
46. HL. Mém. C.III, 197.
47. HL. VBP. 322.
48. Ibid.
49. HL. - VBP. 329 - 330.
50. Ibid. IV, 42. 73. 74. 76. 77. 79. 80. 87. etc...
51. HL. Mém. IV. 92.
52. HL. - VBP. 331-332.
53. Ibid. 333.
54. Ibid. 334. 335.
55. Ibid. 337.
56. Ibid. 338-343.
57. HL. Mém., C.IV, Suppl. doc.
58. Ibid. n.5.
59. HL. Mém., C.IV, Suppl. doc. n.8 "Procès verbal de l'élection du Supérieur Général", 4. V.1837.
60. Ibid.
61. Ibid. Doc. N. 9 Supplique du Conseil au Saint-Père 8.V.1837
62. Stanislas Perron. "Mgr. Bonamie" ASSCC. 1902, pp.366-373.
63. Ibid.
64. Registre des Circulaires, p. 4-8.
65. Constitutions 1824 - imprimées à Troyes en 1826.
66. Ant. Hulselmans "La Règle de la Congrégation des Sacrés Coeurs" ( inédit) p. 165.
67. Ibid. p. 178.
68. Registre, p. 14-16.
69. Ant. Hulselmans, op.cit. p.180-181.
70. Actes des Chapitres Généraux, p. 106-137.
71. Ces documents se trouvent dans les exemplaires des Constitutions imprimées en 1909, p. XXVII-XX

\*\*\*\*\*

## **[II. p.1] DEUXIÈME PARTIE**

**AU SERVICE DE DIEU ET DE L'HOMME**  
(Traduction du P. François-Marie CAM, ss.cc. + 12-07-1988)

**[II, p.2]** Ce qui saute aux yeux, au premier regard, quand on observe à travers les documents, la Communauté du P. Coudrin dans sa vie quotidienne, et qu'on l'embrasse dans

toute son étendue géographique durant la période qui nous occupe, c'est son activité au service de Dieu et de l'homme.

C'est ce qui nous a suggéré d'étudier en premier lieu cet aspect.

Nous savons que nous ne pourrions offrir à nos lecteurs les antécédents suffisants sur aucun des points que nous étudions, tant que nous n'aurons pas reconstitué tous les éléments qui ont composé l'histoire de la Communauté.

La raison en est que, comme dans un vivant, chaque organe est incompréhensible sans une référence à la totalité de l'organisme dont il fait partie, ainsi en va-t-il aussi des aspects de la vie de cette communauté: il faut les connaître tous pour comprendre chacun.

Malgré tout, il semble utile de dire ici un mot de l'esprit qui anima plus directement l'activité de service, laissant le principal à la place qui sera la sienne.

Et qu'on nous permette une remarque qui nous paraît nécessaire, bien que ce ne soit pas non plus le moment de l'approfondir : l'absence de prétentions académiques de la Communauté, qui ne s'est jamais souciée d'élaborer une spiritualité doctrinalement très construite, ni, par le fait même, un vocabulaire rigoureux aux concepts très affinés. Son esprit est fait d'une série d'options évangéliques, vitalement très cohérentes et définies, mais dont l'expression théologique a été renvoyée à d'autres temps.

## [II, p.3] I.- LE ZÈLE DU P. COUDRIN ET DE SES DISCIPLES.

### 1- Le zèle et son importance.

La supplique que le Fondateur adressa aux Vicaires Capitulaires de Poitiers, en mai 1801, pour solliciter l'approbation diocésaine de sa Congrégation, commence par ces mots :

" Messieurs, connaissant votre zèle pour l'accroissement du règne de Dieu et votre brûlant désir de le voir s'établir dans tous les coeurs, nous osons vous supplier d'accorder votre approbation à la réunion et au genre de vie de plusieurs prêtres et laïcs formant une société sous le nom de Zélateurs de l'amour des Sacrés-Coeurs de Jésus et de Marie..." (Ann.1963, p.184) (1)

Il est intéressant de découvrir dans ce texte du P. Coudrin la conviction que le zèle est une exigence de la profession chrétienne elle-même, et que sa première manifestation doit être de mener une vie chrétienne authentique. C'est ce qu'il dit dans son sermon "sur la foi", assez antérieur à 1800 :

"Mais ce n'est pas assez de connaître et de goûter ce bonheur (d'être malgré les impies dans le sein de la foi). Nous avons, comme vous le savez, contracté avec elle des engagements; ils consistent en quatre différents hommages qu'elle exige de nous : hommage de soumission qui nous la fasse écouter avec docilité; hommage d'affection qui nous la fasse aimer avec tendresse; hommage de zèle pour en défendre les intérêts avec ardeur; hommage d'action qui nous la fasse aimer et honorer par nos œuvres... A quelles marques (pourrions-nous témoigner de la foi), mes chers amis ? Par notre zèle pour défendre ses intérêts; du zèle pour la foi, un chrétien réconcilié pourrait-il en manquer ? Nous croyons en avoir, mais l'avons-nous en effet? Jugeons-nous nous-mêmes. Ah ! Seigneur, nous sommes fidèles et chrétiens de nom : le sommes-nous de conduite ? et de moeurs ? Notre foi a des commandements; elle a des lois, elle a des pratiques... Voilà le zèle : pouvons-nous nous flatter d'en être animés ? Notre foi a des intérêts, les avons-nous à coeur ?.. Notre foi a des ennemis à craindre, des persécutions à essuyer, des combats à soutenir; nous le savons : de quels sentiments sommes-nous touchés ? Le zèle de la maison de Dieu dévore-t-il notre coeur, comme celui du prophète ?" (PAC 751)

Toute sa conduite est cohérente avec cette manière de penser, pendant la Terreur et la persécution du Directoire, où les circonstances ne font que souligner l'ardeur de sa donation totale au service de la cause de Dieu et de la communauté chrétienne de Poitiers. (2)

Nous pouvons supposer avec quelle conviction personnelle il accueillit et nota, le 22 décembre 1800, une communication de la M. Aymer :

" Nous aurons le nom de Zélateurs désigné par la sainte Vierge".

Deux jours après, il prononça ses premiers voeux: **[II, p.4]**

" Moi, frère Marie-Joseph, fais voeu de chasteté, pauvreté et d'obéissance suivant les lumières du Saint-Esprit pour le bien de l'Oeuvre comme Zélateur de l'amour des Sacrés-Coeurs de Jésus et de Marie au service desquels je veux vivre et mourir. Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Amen." (BP.2320, 2251.)

Le "zèle" était, aux yeux du Fondateur, d'une telle importance qu'il méritait d'entrer dans son nom et dans la formule même des voeux. Sous ce nom, la Communauté vécut les 17 années de son existence comme "Congrégation diocésaine". Le P. Coudrin, dans son "Mémoire" adressé à Rome le 6 décembre 1816, insistera sur la valeur que représente pour la Communauté le nom de "zélateurs". Nous savons que ce Mémoire n'arrivera pas à temps pour être pris en considération. Nous essaierons d'en résumer le contenu. (3)

Pour lui, le zèle, que les dictionnaires définissent habituellement comme "une vive ardeur au service de Dieu", synonyme de diligence, sollicitude, dévouement, est "une flamme divine" qui met le religieux au service de Dieu et du Christ par le service des hommes. Il sera le ressort et l'élan qui conduira les membres de sa Communauté à la réalisation de la fin qu'elle se propose. C'est, pourrait-on dire, le secret de l'efficacité de son service. Il s'agit de faire régner l'Amour; le zèle sera une garantie qu'on est sous son pouvoir, qu'on travaille sous son influence.

Le Fondateur pense que l'inclusion du mot dans le titre même de sa Communauté pourra servir de fouet pour réveiller, "tous les jours" et tous les membres, du sommeil dont les menace l'égoïsme qui guette tout être humain en ce monde.

" Il nous faut un nom qui rappelle tous les jours à nos frères leurs devoirs et leurs obligations, qui les fasse ressouvenir à chaque instant qu'ils doivent se sacrifier par zèle pour le Seigneur; qu'ils manqueront à leur voeu le plus essentiel dès le moment où ils voudront vivre pour eux seuls et ne pas travailler au salut de leurs frères; qu'ils ne doivent entrer dans le silence du cloître que pour y puiser de nouvelles forces afin de combattre avec plus de courage les ennemis de la religion; que leur vocation enfin est toute de zèle et d'un zèle enflammé. Voilà ce que doivent penser les membres de notre Société, voilà ce qu'ils ne pourront oublier dès qu'ils s'intituleront du titre de Zélateurs. Leur nom même crierait contre eux ..."

Et plus loin il ajoute:

"Les mêmes observations s'appliquent à nos soeurs, et avec plus de force encore. Naturellement portées à se livrer aux douceurs de la contemplation, les filles de Sion chercheraient bientôt à se débarrasser des soins pénibles dans l'éducation de la jeunesse, si leur nom de zélatrices ne les ramenait sans cesse aux obligations d'une charité plus étendue". (Ann. 1863, p.221).

Le P. Coudrin expose dans les premiers paragraphes du même document les motivations et les racines du "zèle" qu'il veut voir brûler dans sa Communauté; elles se réduisent à deux : les circonstances historiques exigent un grand zèle de la part des chrétiens et, par ailleurs la contemplation même du mystère d'Amour qu'est la Rédemption, le commande.

"Depuis près d'un demi-siècle une fausse et odieuse philosophie sans cesse occupée de combattre la religion (allusion à **[II, p.5]** Voltaire et compagnie) est parvenue à éteindre dans presque tous les coeurs le zèle de la gloire de Dieu... On parle bien encore quelquefois de respect pour l'Être Suprême, mais on ne sait plus ce que signifie l'amour du Bon Dieu. Placés dans de telles circonstances, désirant rappeler les hommes à la confiance et à l'amour de Jésus-Christ, dévoués par nos voeux à cette bonne oeuvre, nous avons dû prendre une dénomination qui par elle-même pût frapper les esprits et les ramener à de meilleurs sentiments, qui pût leur faire comprendre qu'ils devaient ouvrir leurs coeurs à une flamme divine.."

Et plus loin, arrivant à la vraie source du zèle, il continue:

"Si véritablement on se pénètre de la tendresse du Sacré-Coeur de Jésus pour le salut des âmes peut-on alors n'être pas enflammé de zèle pour répondre à l'amour d'un si bon maître ? Si on pense à la tendresse maternelle du Coeur de Marie pour les hommes devenus ses enfants en la personne de St Jean, pourrait-on encore ne pas sentir son âme embrasée d'un saint zèle pour honorer la Vierge des vierges ?" (Ann. 1963, p.220).

Un autre texte éloquent, en tant qu'il reflète la pensée du P. Fondateur sur ce point, c'est une prière qu'Hilarion fait remonter à l'époque des premiers voeux du P. Coudrin en 1800, et que d'après lui, il avait l'habitude de réciter avant de célébrer la Messe, et dans les réunions capitulaires de la Communauté deux fois par semaine. C'est en somme, une demande de la grâce du zèle pour la Communauté :

" O Jésus-Christ, voici les enfants de votre divin Coeur tout confus à vos pieds, à la vue de leurs péchés..., des iniquités sans nombre qui ont inondé la France, inondé l'univers. Quelque indignes que nous en soyons, nous voici comme des victimes; tenez vous-même le glaive de Sacrificateur jusqu'à ce qu'étant ensevelis dans votre vie cachée, le zèle de votre divine maison nous dévore et que nous puissions vivre, souffrir et mourir avec vous qui êtes pour jamais notre centre et notre vie. Amen" (4) PAC 1141, n.90,note.

Il apparaît donc que le P. Coudrin indique comme source du zèle, non seulement une contemplation qui, pour ainsi dire, fait connaître les "sentiments du Christ Jésus", mais une imprégnation par eux, une immersion dans sa vie, qui porte à l'identification avec le Christ-Victime, nous dirions aujourd'hui avec le Serviteur de Yahwé, d'Isaïe. (5)

Au fond, le P. Coudrin sent que le zèle est un dynamisme qui, parce qu'il a son origine dans la participation à la vie même du Christ, garantit que la personne agit sous la direction de l'Esprit. Il aurait voulu qu'on pût présenter ses fils avec la recommandation que les Martyrs de Lyon donnaient en faveur de St Irénée au Pape Eleuthère : "C'est un zéléteur du Testament du Christ".

## 2.- L'oeuvre de Dieu.

Il faudrait peut-être faire remonter à l'expérience même de la Motte, au printemps de 1792, la conviction qu'avait le P. Coudrin d'être au service d'une "oeuvre" qui n'appartenait pas à lui-même mais à Dieu. En tout cas, en 1800, et précisément dans la formule des voeux que nous avons citée, il dit qu'il les fait "suivant les lu [II, p.6] mières du Saint-Esprit pour le bien de l'oeuvre, comme zéléteur de l'amour des Sacrés-Coeurs ..." BP. 2281.

A partir de ce moment, "l'Oeuvre" de Dieu, ou tout simplement et pour abréger, l'"Oeuvre" devient le nom le plus employé par la Communauté, surtout pendant les 14 années de clandestinité qui suivent : 1800-1814, et il apparaît partout dans les documents. La conviction du Fondateur est partagée par toute la Communauté, et on peut dire que l'expression "Oeuvre de Dieu" est pour eux bien plus qu'une pieuse dénomination, elle exprime l'être le plus profond de la Communauté elle-même. (7)

Le 4 août 1804, nouvellement arrivé à Paris, dans une situation d'instabilité qui met en danger sa charge de Vicaire Général, et avec elle tout le statut canonique de sa Communauté clandestine, il constate que l'avenir immédiat est bien sombre; il écrit à Sr. Gabriel de la Barre à Poitiers :

" Jour de St. Dominique qui a passé par le creuset des tribulations, pour une oeuvre semblable à celle qui fait, malgré mon exil, tout mon bonheur. Oui..., je ne vis que pour cimenter, s'il le fallait, à un grand prix, l'oeuvre du Coeur de cet aimable Maître qui me comble de ses faveurs... Soyez comme des colonnes chez vous, que rien ne vous en fasse sortir... On peut bien vous empêcher de garder l'Époux de vos âmes, mais on ne peut pas vous empêcher de l'adorer et de l'aimer sans partage. Ne vous fiez à aucun bras de chair, les meilleurs ne font que du bruit et leur feu-même dans le fort du travail ne produit que de la fumée. Je fais l'expérience que tout est fourbe ici-bas." (BP.192).

Plus tard, en 1816, il écrit à M. l'abbé Vidal, qui était son procureur à Rome lors des négociations pour l'approbation :

" Mon coeur saura toujours apprécier votre zèle pour une Oeuvre que jusqu'ici nous avons cru être celle de Dieu..."

Et un peu plus tard, en 1820, à un prêtre de Paris :

" Je suis chargé d'une Oeuvre que j'ai des motifs de croire qu'elle est l'Oeuvre de Dieu, puisqu'il l'a soutenue jusqu'à ce jour". BP. 509, 649.

La Communauté a passé les vingt premières années de son existence dans une situation-limite, en danger permanent de dissolution, sinon d'incarcération, et dans les premiers temps, avant 1800, au risque de la vie : elle a de ce fait, éprouvé la sensation de vivre comme par miracle, grâce à une continuelle protection de la Providence. (8)

Dans la circulaire où le Fondateur annonce l'approbation de la Congrégation, il y a une référence à cette expérience qui mérite d'être rappelée :

" Vous le savez, nos bien-aimés frères et nos très chères soeurs, notre Institut, en particulier, a commencé dans le temps où le sang des serviteurs de Dieu coulait sur les échafauds, et nous comptons déjà vingt trois années d'existence. Il a fallu des prodiges de la bonté divine pour nous soutenir au milieu des orages. Le Seigneur n'a pas cessé de faire éclater sur nous les miracles de sa Providence; il [II, p.7] nous a conduits comme par la main. Chaque jour nous avons reçu des preuves de sa protection toute-puissante. Nous avons été conservés pendant le règne de la Terreur. La persécution du Directoire n'a pu nous atteindre et pendant les quatorze années du gouvernement d'oppression, aidés de la faveur du ciel, nous avons pu soustraire à une police astucieuse et perfide la connaissance de notre Institut, et surtout les rapports de nos divers établissements" . (9)  
- Ann.1960, p.176.

Nombreux sont les témoignages qui vont dans ce sens, comme ceux qui indiquent que la construction quotidienne de la Communauté est une "oeuvre de Dieu"; ils proviennent de divers membres de la Communauté et constituent une sorte de "lieu commun" de la littérature communautaire de l'époque. Nous avons cité quelques textes du Fondateur lui-même; complétons son témoignage par celui de ses disciples.

Le P. Antoine Astier écrit au P. Coudrin en avril 1805, de Cahors, troisième fondation de la Congrégation dont il est le supérieur. Parlant de ses religieux, il dit :

" Je me suis trouvé tout dédommagé de mon voyage par le plaisir que j'ai eu en trouvant mes amis pleins de santé et bien bons. Ils me paraissaient remplis de zèle pour l'oeuvre de Dieu". PAC 2866

Le P. Hippolyte Launay écrit au Fondateur en 1806 en lui présentant ses vœux de bonheur pour le Nouvel An :

" Que (Dieu) vous donne toujours davantage les moyens de faire et d'accomplir son oeuvre". PAC 2983

En 1825 le P. Hilarion écrit au P. Bonamie, au sujet de l'approbation des Constitutions qu'il négocie avec le P. Coudrin à Rome :

" Nous avons lieu d'espérer que le Seigneur bénira notre oeuvre qui est la sienne". PAC 450

Soeur Justine Charret qui appartient au premier groupe qui fit profession à Picpus en 1805, résume le sentiment de la Communauté dans ses "Notes sur la Vie du B. Père" :

" Les travaux du Bon Père paraissaient inspirés par Dieu, même aux personnes vraiment attachées aux intérêts de l'Eglise. On admirait comment un homme sans appui avait conçu la fondation d'un Ordre sur l'humilité et la pauvreté au temps où la foi et la charité semblaient avoir disparu. Dans l'intérieur de la maison les coeurs ne doutaient pas de l'avenir de l'Oeuvre". PAC 1989

Soeur Gabriel de la Barre présente la fondation de la Congrégation comme une oeuvre de la divine Providence, quand elle dit, en commençant ses Mémoires :



" Les moyens dont la divine Providence s'est servie dans le principe et les progrès de l'Ordre des Zélateurs.... sont connus de peu de personnes". Ann. 1962, p. 172

Elle affirme la même chose à travers les différentes circonstances de la vie de la Communauté jusqu'en 1824, qui marque la fin de son oeuvre littéraire. **[II, p.8]**

Le P. Hilarion Lucas, dans son Mémoire présenté au St. Siège en 1815, résume l'attitude de la Communauté pendant la domination de Napoléon et sous la Révolution :

"Au milieu de ce bouleversement général, pleins de confiance dans le Seigneur, nous avons cru devoir nous abandonner à sa miséricorde... (au lieu de nous confier à la puissance de l'autorité civile de l'Empereur). Nous ne désirons que de fonder un établissement qui puisse servir l'Eglise, et procurer notre salut et celui des autres. Nous ne demandons rien, sinon qu'on nous permette d'être utiles. "

Et il continue ... :

"Pour consolider cet établissement qui déjà s'est maintenu au milieu de tant d'orages sans autre appui que la miséricorde du Seigneur, que pouvons-nous souhaiter ? Une seule chose nous est nécessaire : c'est l'approbation du Siège Apostolique". Ann. 1963, p.211, 215.

Nous pourrions continuer à accumuler des textes, mais ceux que nous avons déjà cités nous paraissent suffisants pour montrer la réalité de la conscience collective de la Communauté.

On ne peut oublier que ce sentiment est, en partie, le fruit de l'influence des messages de la M. Aymer. Dire que ces messages en sont l'unique source serait sans doute très exagéré, car l'élément décisif est l'expérience de la foi en la Providence; mais il semble incontestable que la Fondatrice, par son charisme prophétique, a contribué à développer la croyance que Dieu avait l'initiative dans la fondation et que l'assistance providentielle continuait avec le temps. (10)

En effet, de nombreux éléments caractéristiques de la Communauté furent fournis par les messages de la M. Aymer au Fondateur dans les premières années de la Congrégation, et, comme nous l'avons dit, on a l'impression que ce genre de message s'est arrêté aux environs de 1802. Quant aux messages destinés à éclairer le Gouvernement de la Communauté, qui avait déjà ses traits définis, pour découvrir chaque jour la volonté de Dieu (messages toujours adressés exclusivement au P. Coudrin), ils ont été, semble-t-il, d'une fréquence très inégale; mais ils ont montré, tout au long de la vie de la M. Aymer, l'intérêt de Dieu pour la Congrégation, et la protection de la Vierge. De la sorte, ils furent sans aucun doute un apport de grand poids dans le développement de la croyance que Dieu intervenait dans la vie quotidienne de la Communauté. (11 )

Avant de terminer ce paragraphe sur l'"Oeuvre de Dieu", une précision s'impose: si nous disons que la Communauté du P. Coudrin était persuadée que l'élaboration quotidienne de cette Communauté représentait une intervention permanente de Dieu, ce serait la trahir que de laisser penser qu'elle considérait cette intervention comme une sorte de monopole domestique. La Congrégation a été, toujours et très résolument, une Congrégation apostolique, où l'action au service de l'Eglise et des hommes a occupé une place importante. A travers cette "activité de service" on sentait passer "l'Oeuvre de Dieu", dont la réalisation n'était, dans le concret de la vie journalière, que la construction de la Communauté. La Communauté était, pour les religieux de la première époque, "l'Oeuvre de Dieu" parce qu'elle était une cellule d'Eglise, le lieu où se vivait la gran **[II, p.9]** de histoire du salut, comme nous dirions aujourd'hui, en solidarité et par des échanges avec toutes les communautés de l'Eglise. (12).

L'aspect religieux et l'aspect apostolique s'identifiaient dans la vie de la Communauté primitive, mais il a fallu attendre Vatican II pour trouver une expression plus adéquate.

".... Dans ces Instituts, dit le Décret 'Perfectae Caritatis' n°8, l'action apostolique et bienfaisante appartient à la nature même de la vie religieuse... C'est pourquoi toute la vie religieuse de leurs membres doit être pénétrée d'esprit apostolique et toute l'action apostolique doit être animée par l'esprit religieux". (13)

### 3.- Le courage.

"Avoir du courage" : cette recommandation qui apparaît dans plus de deux cents écrits du Fondateur, est assurément révélatrice d'un trait caractéristique du zèle dont il réussit à enflammer la Communauté primitive de sa Congrégation. Soeur Gabriel de la Barre, parlant des premiers travaux de la Fondation de Cahors en 1803, a une phrase suggestive dans sa simplicité : "Le nombre des uns et des autres était bien réduit, mais le courage était grand." Cela est vrai, non seulement de Cahors, mais de toute la Communauté et de toute l'époque que nous étudions.

Le P. Coudrin était certes un homme courageux, presque jusqu'à la témérité comme on peut le voir en parcourant l'histoire de ses mille aventures pendant la Terreur et la Révolution. La prolongation de la clandestinité jusqu'en 1814, pratiquement pendant vingt ans, fit de cette qualité un article de première nécessité pour la Communauté fondée par lui, et il n'y a pas lieu de trop s'étonner du courage déployé par les membres d'un petit groupe qui réussit à subsister en défiant les perquisitions d'un Fouché, pendant toute la domination napoléonienne.

Pendant ce serait une erreur de croire que le "courage" tant prêché par le Fondateur, n'est dû qu'aux circonstances et à son propre caractère.

A notre avis, on serait très près de la vérité en attribuant cette insistance (sur le courage) à une intuition, favorisée peut-être par le caractère et les circonstances, mais qui relève du domaine de la foi, et que nous étudierons en son temps. Dès maintenant nous pouvons dire, en résumé : pour le P. Coudrin, c'était une évidence que, pour faire "l'Oeuvre de Dieu" dans le Christ, il faut adopter l'attitude même du Christ dans la réalisation de la grande "Oeuvre de Dieu" qu'est la Rédemption, l'attitude du "Serviteur de Yahwé", pour condenser le tout dans une expression qui n'était pas en usage à cette époque, mais qui pour nous dit tout : s'anéantir comme le Christ suppose - il n'est pas besoin de le démontrer - beaucoup de courage. (15)

En effet, ce que le P. Coudrin souhaite voir enraciné dans sa famille apostolique, c'est ce qu'il appelle le "courage des saints", et qui se prouve surtout dans les tribulations par lesquelles on doit passer pour réaliser l'"Oeuvre de Dieu", en commençant par la vie austère de la Communauté.

[II, p.10] " Notre vie effraie tout le monde (à Mende en 1802)... Nous faisons cependant et avons, les uns et les autres, bon courage pour nous résoudre à tout," écrit-il au P. Isidore David.

Quelques années plus tard il dit à peu près la même chose à Sr Ludovine :

"Ayez le courage des saintes (sic).., en Dieu et pour Dieu nous serons toujours forts".  
BP. 73, 320.

Le Fondateur sait que seul un ardent esprit de foi peut mettre ses religieux en contact avec la source de ce "courage" qu'il désire pour eux :

"Que l'esprit de foi qui nous donne les consolations, dont tant d'autres sont privés par leur faute, nous encourage donc et nous fortifie sans cesse au milieu des infirmités qui nous surviennent". BP. 1011

C'est pourquoi il exhorte à attendre de Dieu la grâce de ce courage :

" Que le Bon Maître que vous servez vous soutienne, vous encourage, et vous fortifie".  
(à Sr. Ludovine en 1807) BP . 299

"Espérons donc tout du Bon Dieu... et surtout du courage et de la paix..., recommandait-il au P. Isidore. Nous commençons comme les saints (allusion à l'incompréhension humaine); nous aurons, je l'espère, la même fin qu'eux". BP. 110

Selon le P. Coudrin, une source de courage dans les épreuves, c'est la conviction qu'elles sont une condition du véritable succès, et à la fois un moyen de purification. Il écrit à Sr. Gabriel en 1803 :

" Prenez (donc) du courage... Dieu qui veut nous purifier tous les jours, nous ménage des couronnes en nous distribuant des croix" (BP.135)

Quelques mois plus tard, il revient sur le même thème:

" Dieu est notre tout, et voilà qu'il nous éprouve comme des saints. Prenez donc tous du courage. Nous aurons des consolations. Bien sûr, toutes ces tribulations vont être suivies de quelques avantages pour son oeuvre".(BP.154)

En fin de compte, il sait qu'on ne peut espérer en ce monde une libération définitive de la souffrance; voilà pourquoi on ne doit pas perdre de vue le souvenir des biens eschatologiques. Dans ce sens il fait des recommandations comme celle qu'il adresse à Sr. Alix, lui demandant de "ranimer son courage, envisageant sans cesse la couronne qui est promise aux vainqueurs et non aux vaincus" (BP.1309)

Mais l'histoire même de la Communauté est, d'après lui, un stimulant pour être courageux; déjà en 1803 il écrivait :

" Nous avons tant de preuves de la protection spéciale du Bon Dieu sur notre établissement que nous serions ingrats si jamais nous venions à perdre confiance. Ne vous découragez donc pas ni les uns ni les autres" (BP. 123)

Le B. Père considère ce courage intérieur comme une condition indispensable de succès dans l'apostolat. Au Fr. Léonard [II, p.11] Portal, qui se prépare au Havre à entreprendre un voyage en Californie et aux Iles Hawaiï, en passant par le Mexique, une aventure pleine d'inconnues et de risques, il écrit au mois d'août 1833 :

" Courage, mon cher Léonard, ne vous laissez point abattre. N'écoutez point tous les sujets de peine et de tristesse que ne manquera pas de susciter l'ennemi de tout bien pour vous détourner du pieux projet que vous n'avez formé que dans l'intérêt de l'oeuvre sainte à laquelle vous vous êtes depuis longtemps dévoué." (BP.1827)

Ce courage doit être vivant dans l'atmosphère de la Communauté et constituer une richesse de la famille religieuse. En 1808, il écrit au P. Hippolyte Launay :

"Encouragez-vous bien les uns les autres et que le saint amour du Bon Dieu vous soutienne et vous fortifie même sur la croix". (BP. 345)

#### 4.- Au service de l'homme.

Quand on étudie de près la vie du Fondateur, on est frappé par la constance et la ténacité avec lesquelles il maintient tout au long de sa vie les grandes options de l'époque de sa vocation. C'est le cas pour son zèle au service de Dieu, se mettant toujours au service des hommes, à commencer par les plus pauvres.

Lorsqu'il quitta la Motte, le 20 octobre 1792, ce fut pour mettre son sacerdoce à la disposition de l'Eglise, même au péril de sa vie. Quelle est cette Eglise à laquelle sa conscience lui commande de se dévouer ? C'est une communauté privée de ses pasteurs contraints à l'exil; une communauté scandalisée par la désertion d'une partie importante du clergé, que très vite le Pape condamne; une communauté qui voit partir à l'étranger la plus grande partie des prêtres fidèles à leur vocation. En résumé, c'est une communauté de fidèles profondément troublée par le phénomène révolutionnaire dont la véritable portée lui échappe, et désorientée par un schisme si passionné et cruel; elle se trouve en même temps soumise à la pression, non seulement de la campagne de déchristianisation systématique, mais encore au processus de sécularisation de l'État, de la société, de la vie quotidienne. La communauté orthodoxe, qui reste fidèle au milieu de la tempête, se voit réduite à la clandestinité et dépouillée de tout pouvoir par la persécution. C'est une communauté de "pauvres", même si une bonne partie de ses membres se compose de nobles en disgrâce. (16)

Le P. Coudrin reconnaît dans cette "communauté de pauvres" la présence du Christ qui continue son agonie dans son Corps selon l'expression de Pascal, et il se met à sa disposition pour le servir à toutes les heures du jour et de la nuit. Pour lui, "servir Dieu" et "servir l'Eglise", ne consistera pas à organiser de brillantes entreprises, qu'on ne peut même pas imaginer dans ces circonstances, mais à essayer d'affiner, à l'exemple du Christ, une attitude évangélique qui reflète l'attitude du Christ lui-même. (17)

Cette situation se prolonge pendant presque sept ans, 1792-1799, les premiers de son ministère, et qui le marquent très profondément. Dans ces mêmes circonstances, sa

Communauté prend naissance et reçoit de lui cet exemple comme la marque de son destin.

(18) **[II, p.12]**

A un prêtre de Lyon qui désirait entrer dans la Congrégation et qui rencontrait à l'Archevêché des résistances très compréhensibles, le P. Coudrin faisait les réflexions suivantes en décembre 1822 :

"Voyez le bien qui résultera de votre consécration religieuse; vous assurerez votre sanctification, vous procurerez le salut d'un grand nombre d'âmes. D'autres feront dans les cures ce que vous y feriez, et le nombre de ceux qui veulent suivre les conseils évangéliques est si petit, surtout parmi les prêtres, que personne ne vous remplacera parmi les pauvres de Jésus-Christ". (19) - BP. 805.

L'abbé Dumonteil entra au noviciat et fit profession sous le nom de P. Siméon, à l'âge de 41 ans; il travailla dans les missions diocésaines de Troyes et de Rouen, et plus tard fut professeur dans les séminaires que la Congrégation avait en France; il passa en 1843 aux Missions d'où il revint en 1853 et mourut à Paris en 1872. (20) Mais la meilleure manière d'exposer ce que furent le zèle et l'activité de service de la Communauté du P. Coudrin, est de passer un peu en revue les divers travaux qu'il entreprit pour les mettre en pratique. Nous éviterons ainsi le danger de faire de la théorie sur des sujets qui tirent des faits leur principale valeur, et, par surcroît, nous fournirons au lecteur le matériel le moins inadéquat pour s'en faire une idée plus juste. Pour mieux développer ce thème, nous avons préféré étudier successivement les différents genres d'activité de service déployés par la Communauté pendant les cinquante années que couvre notre histoire, ce qui donnera la matière des chapitres qui vont suivre :

II : L'enseignement.

III : La formation du clergé.

IV : Le ministère sacerdotal.

V : Les missions diocésaines.

VI : Les missions étrangères.

## NOTES

1. Cf. Quatrième partie.

2. Cf. supra, I<sup>e</sup>. partie.

3. Ann. 1863, p. 220.

4. HL., Chap.III, n.96, note 3.

5. cf. Philip. II,5; Isaïe LII,13 - LIII,12.

6. "Nous avons chargé de te remettre ces lettres notre frère et compagnon Irénée, et nous te demandons de le prendre en considération, comme un zéléteur du testament du Christ. Si nous savions que la situation donne à quelqu'un la justice, nous aurions commencé par te le présenter en tant que prêtre de l'Eglise, comme il l'est en effet..." (Eusèbe de Césarée. Histoire Ecclésiastique, "Sources chrétiennes" 41, p.28.) **[II, p.13]**

7. BP. 28, 32, 39, 42, 43, 52, 53, 57, 58, 59, 66, 110, 113, 114, 124, 130, 136, 144, 145, 147, 154, 169, 186, 192, 209b, 211, 218, 228, 240, 244, 258, 260, 273, 298, 316, 443, 464, 476b, 483, 484, 509, 512, 513, 519, 578, 584, 590, 591, 609, 628, 649, 670, 675, 718, 740, 745, 820, 1044, 1064, 1123, 1191, 1197, 1211, 1249, 1279, 1331, 1358, 1387, 1547, 1581, 1671, 1675, 1732, 1772, 1793, 1935, 1976, 19, 2020, 2039, 2081, 2246, 2281, 2285, 2318, 2320, 2324, 2325, 2328, 2387, 2322.

8. GB., Mém. II, p.113.

9. Ann. 1960, p. 176.

10. Cf. Troisième partie.

11. BM. 18-52; BP. 2317-2326 peuvent au moins servir d'exemple.

12. cf. chapitres suivants sur les "Oeuvres d'enseignement, formation du clergé, etc..."

13. Conc. Vat. II, Perfect. Carit. 8.

- 14. GB. Mém., 117
- 15. cf. quatrième partie.
- 16. cf. première partie.
- 17. cf. ibid.
- 18. cf. ibid.
- 19. BP. 805
- 20. LE. 171.

\*\*\*\*\*

## [II, p.14] II.- ENSEIGNEMENT ET ÉDUCATION DE LA JEUNESSE.

Nous nous occuperons plus loin de chercher dans les documents la place qui revenait à l'éducation et à l'enseignement de la jeunesse dans l'esprit apostolique de la Communauté. Ici nous nous efforcerons de donner une vue panoramique la plus complète possible de l'activité éducative, telle qu'elle se déroula de fait dans les diverses maisons de la Congrégation, depuis les origines. (1)

### 1.- Première époque : Poitiers 1794-1802.

Pendant la Révolution un des services sociaux à souffrir le plus de la tourmente fut l'éducation des enfants et des jeunes. Sous l'ancien régime, l'éducation était assurée par le clergé et spécialement par les religieux. Avec la suppression des Congrégations en février 1790, et la confiscation des biens du clergé en avril de la même année, l'éducation en France sombra dans le chaos. Non seulement elle perdit son organisation, mais elle perdit du même coup tout son personnel et se trouva privée de tout financement. (2)

Avant que l'Assemblée se mît d'accord sur un système pour remplacer l'ancien, et avant qu'on le mît en pratique, il se passa beaucoup de temps, beaucoup d'années pendant lesquelles les enfants ne reçurent aucun enseignement. (3)

Naturellement la formation religieuse des consciences était le problème le plus angoissant des pères de famille chrétiens dans un pays dévasté par la violence de la Révolution elle-même et de la guerre, et déchiré par le schisme. (4)

De la sorte on comprend qu'une des premières préoccupations de la Communauté, sensible aux besoins de l'Eglise, ait été l'éducation des enfants et des jeunes des deux sexes, précisément pour leur donner cette formation chrétienne qui leur manquait et leur enseigner au moins les rudiments de la foi qu'on trouve dans le catéchisme.

a) - "L'Immensité". Soeur Gabriel de la Barre faisait partie de l'"Immensité" (la Société du Sacré-Coeur dont la présidente était Mlle. Geoffroy). Dans le fragment connu sous le titre de "Réponse à mon frère", elle écrit, vers 1795, qu'une des nombreuses responsabilités de cette Société était d'"instruire des devoirs de la religion de jeunes coeurs que l'ignorance eût pu précipiter dans l'abîme de l'hérésie et du vice". PAC 1146

Dans les Statuts de l'"Immensité" que l'on a conservés, on lit au chapitre IV :

" Bureau d'instruction : Le malheur des circonstances ayant forcé presque tous les pasteurs catholiques à se tenir éloignés de leurs troupeaux, il est résulté de cette absence forcée une ignorance vraiment alarmante de tous les mystères de notre sainte religion dans le coeur de la plupart de ses [II, p.15] enfants. C'est cette triste considération qui a déterminé la Société du Sacré-Coeur de Jésus à former un bureau d'instruction qui sera organisé de la manière suivante :

1°- Le bureau sera composé de 12 associées, et de la supérieure qui en sera toujours membre. - 2°- Il sera présidé par un ou plusieurs prêtres associés et par ladite supérieure. - 3°- Tous les membres de ce bureau seront distribués deux par deux dans les différents quartiers de la ville, et s'occuperont à certains jours réglés de chaque semaine

de l'instruction des enfants de l'un et de l'autre sexe, dans des maisons particulières. Ils leur apprendront le catéchisme du diocèse, les prières et autres actes de religion, et par là les disposeront à faire leur première communion. - 4°- Quand parmi ces enfants il y aura quelques uns assez instruits pour faire leur première communion, les membres dudit bureau procureront à ces enfants des prêtres catholiques qui veuillent achever de les instruire, et les disposer d'une manière prochaine à cette sainte action. - 5°- Ce bureau sera nommé comme les précédents par les prêtres associés, la supérieure et les suppléantes. - 6°- Les membres de ce bureau s'assembleront tous les trois mois, ou même plus souvent si la nécessité l'exige, pour se concerter sur les moyens d'instruction, pour délibérer sur les dépenses qui seront jugées convenables à faire de livres, chapelets, catéchismes etc..., et sur tous les autres objets qui regarderont ce bureau".  
PAC 1160

Nous n'avons pas les informations que nous voudrions sur le fonctionnement de ce bureau à l'époque de Thermidor et du Directoire, mais tout laisse à penser que, dans les limites de la discrétion imposée par les circonstances, on travailla beaucoup et d'une manière héroïque pendant ces années très dures.

La vie en régime de clandestinité pour des adultes est certainement délicate quand la crise sociale est aussi vaste et profonde que celle de la France de la fin du XVIII<sup>e</sup>. siècle. Mais la situation devient particulièrement ardue quand il s'agit de mêler en de pareilles circonstances enfants et adolescents, ce qui, assurément, a imposé des mesures spéciales de prudence.

b)- La Grand'Maison. Les jeunes filles qui firent partie de la Congrégation naissante, pratiquement dès 1797, étaient toutes membres de la Société du Sacré-Coeur et travaillèrent dans cet organisme jusqu'à la séparation en février 1801. (5)

La période de gestation de la "Communauté religieuse" proprement dite dans le petit noyau des "Solitaires" fut, évidemment, une époque de rêves plus que de réalisations, et de tâtonnements qui ne donnèrent pas toujours de résultat définitif. De cette époque nous conservons divers projets de "règlement" qui semblent n'avoir jamais été appliqués à la lettre, mais qui sont un témoignage de l'orientation qu'on voulait imprimer à la vie de la nouvelle Communauté. (6)

Sans nul doute, par les efforts qu'elles firent pour se distinguer d'une simple institution de bienfaisance ou d'une pieuse confrérie, comme en fait s'affirmait l'"Immensité", les [II, p.16] "Solitaires" furent amenées à mettre une certaine affectation dans des pratiques qui exprimeraient leur volonté de consécration religieuse. C'est ainsi qu'on a l'impression que, dans les débuts, on est en train de donner vie à une institution monastique. Dans ce contexte, s'élabore le projet de règlement le plus ancien que nous possédons, après celui que rédigea le P. Coudrin lui-même et qui est de la main de Soeur Gabriel de la Barre. Il est certainement antérieur à 1800. Dans l'introduction il est dit :

" La Société du Sacré-Coeur de Jésus a pour motif d'institution la charité sous tous les rapports... la charité pratiquée envers le prochain par l'aumône, l'instruction, seront la base de ses occupations". GB. Règlement ASP.

A l'article 8, on organise un "Bureau", du genre de ceux de l'"Immensité", qu'on appelle "des classes" ; la journée de travail se divise en deux temps de deux heures chacun. Il ne s'agit plus de courir la ville pour faire le catéchisme dans les maisons, car à l'art. 9 on affecte un appartement de la Grand'Maison pour le faire, et on lui attribue un personnel de direction. (7)

Dans le projet de règlement dicté par la M. Aymer à Bernard de Villemort - probablement au printemps de 1800 - il est dit au chap. I, art. 3,6 :

" (Le but de cette institution est :) 6. d'élever dans chaque maison, et gratis, le plus d'enfants possible du sexe de la maison (sic), en les choisissant toujours parmi les plus pauvres; on se conformera pour le nombre aux facultés et à la localité de chaque maison". ASP.

Dans ce qu'on appelle la "Règle Générale", composée par la M. Aymer avant 1802, nous trouvons deux articles qui se rapportent à notre sujet :

" 3. Les Zélateurs élèveront chez eux des enfants et les instruiront dans la pratique de la religion et des devoirs du christianisme selon l'état auquel ils leur paraîtront appelés. Ces enfants doivent dépendre d'eux afin qu'ils ne soient pas gênés par les caprices des parents dans l'éducation qu'on leur donnera. - 4. Les Zélatrices élèveront des jeunes filles de la même manière. La Règle des Zélatrices est la même en tout que celle des religieux Zélateurs, adorateurs perpétuels du Sacré-Coeur de Jésus au Saint Sacrement de l'Autel". Règle Générale, 113 sv.

Jusqu'ici il a été question des projets des premiers temps. De fait, il n'était pas pensable d'ouvrir des écoles à Poitiers en 1800. C'est ainsi qu'on discuta sur l'accueil de petits enfants dans la maison, pour réaliser d'une certaine manière cette dimension apostolique de la Communauté. A ce sujet, Sr. Gabriel de la Barre dit dans ses Mémoires :

" L'éducation de la jeunesse entraînait dans les projets de nos Supérieurs, mais ils n'en avaient pas encore tenté l'exécution. Dans les premiers jours de décembre (1800) ils se décidèrent à commencer l'essai de cette bonne oeuvre en prenant une pauvre petite fille pour l'élever. Peu après on a reçu une autre et bientôt le nombre s'en augmenta plus que proportionnellement avec nos facultés. Mais la confiance en Dieu ne laissait point d'inquiétudes. Sans cela la seule difficulté de les [II, p.17] loger aurait arrêté. Nous étions en effet tellement gênées que nous n'avions qu'avec peine la place de passer dans la distance qui sépare nos lits les uns des autres. Tous les lieux réguliers offraient le même inconvénient. Nous avons bien sensiblement éprouvé que sous des supérieurs zélés, le courage supplée aux moyens, et que l'esprit de mortification rend possible et aisé ce qui paraît impraticable à la nature. Il est certain que nous avons logé plus de 20 dans un espace qui paraîtrait trop étroit pour bien moins."

Plus loin elle ajoute :

" Le P. Marie-Joseph se chargea de deux jeunes enfants, ses neveux, qui montraient de grandes dispositions pour la vertu, et il commença ainsi l'exercice d'un des points de notre Institut". GB. Mém. I,66,86.

Hilarion, dans ses Mémoires comme dans sa Vie du P. Coudrin, donne d'autres précisions. Il rapporte par exemple, que la première enfant accueillie fut la fille d'Augustin Bernard ("Cinq Pieds") et de la fameuse "Guste", tous deux héros de la résistance pendant la Terreur à Montbernage. L'enfant avait alors environ 10 ans. Plus tard elle fit profession dans la Congrégation. Vers la même époque, entra également la fille du boulanger Vinais, lui aussi de la résistance de Montbernage; il semble qu'elle était plus âgée, car, déjà en décembre 1802, elle fut admise à la profession sous le nom de Soeur Fortunée. (8)

Augustin Coudrin, neveu du Fondateur, écrivit dans un âge avancé - il avait certainement plus de 70 ans - des "Souvenirs" dans lesquels, malgré d'inévitables imprécisions, il nous donne beaucoup d'informations intéressantes sur cette première expérience d'éducation, qu'il vécut lui-même comme enfant. (9)

Il faut se rappeler qu'à la fin de 1800 les deux branches de la Communauté habitaient la même maison. Augustin y fut accueilli avec deux de ses frères, l'un plus âgé que lui, Athanase, et l'autre plus jeune, Philippe qui n'avait pas encore cinq ans, tandis que l'aîné en avait presque sept. Il garde une impression ineffaçable des gâteries dont il fut l'objet de la part des religieuses. De toutes façons, la séparation d'avec le foyer fut dure; le plus jeune n'y résista pas et mourut cette année même parce qu'on le remit trop tard à sa famille. (10)

La bonne volonté de tous était merveilleuse, mais la préparation pour mener à bien une garderie d'enfants dans ces conditions s'avéra insuffisante; on n'en prit conscience qu'après beaucoup de souffrance.

Augustin écrit entre autres choses :

" On ne perdit pas de temps pour me mettre à la main un abécédaire. Mon oncle n'avait alors pour collaborateurs que deux disciples qui ont été les deux premiers frères de la Congrégation: M. David, qui était prêtre, et Lucas, qui était encore trop jeune pour être ordonné, mais qui avait fini ses études théologiques. Ce fut d'eux que je reçus les

premières leçons de lecture... Je lisais à peine en français que l'on voulut que je susse lire le latin, et l'on m'apprit à tracer des lettres presque en même temps. Aussi ne perdit-on pas de temps pour me mettre entre les mains une grammaire latine". (11) A. Coudrin, Souvenirs.

**[II, p.18]** Cela nous paraît aujourd'hui excessif, mais ce n'était pas le seul supplice auquel on soumettait des enfants d'un âge si tendre. Augustin donne une image sévère du P. Isidore et de sa discipline qui ne lui laissait rien passer. Mais, dans le fond, il fallait équilibrer par quelque rudesse les gâteries des soeurs à l'égard du neveu du Fondateur.

Nous n'avons pas de plus ample information sur ces premiers essais; ce que nous savons avec certitude, c'est que tout recommença quand les Fondateurs partirent à Mende en 1802.

## 2.- Deuxième époque : 1802 1817.

Avec le départ des Fondateurs à Mende, commença pour la Communauté une ère nouvelle; elle coïncidait avec les temps nouveaux qui s'ouvraient aussi pour l'Église de France avec le régime du Concordat. La clandestinité du clergé réfractaire prenait fin, et Napoléon voulait une Église réconciliée, une force sociale à son service. Dans ce climat se produisit la première expansion de la Congrégation, tout en maintenant strictement le caractère religieux des communautés. A la fin de la domination napoléonienne en 1814, on compte huit établissements, avec autant d'écoles de filles et cinq de garçons. (12)

a)- L'enseignement en France. Au début du 19<sup>e</sup>. siècle, l'enseignement public était confié aux municipalités ou aux départements et il comportait beaucoup d'inégalités : en certains endroits il atteignait des niveaux assez élevés; en d'autres se vérifiait l'affirmation de Lucien Bonaparte en mars 1800 : l'instruction était à peu près nulle en France. L'échec de l'éducation décentralisée justifia la tentative de centralisation totalitaire qui commença sous le Consulat et se poursuivit ensuite sous l'Empire à un rythme toujours croissant. (13)

La loi du 1<sup>er</sup> mai 1802 (11 floréal an 10) créa, sous la dépendance du Ministère de l'Intérieur, une "Direction de l'Instruction Publique". Fourcroy occupa la charge de "Directeur". Devant les difficultés qu'il rencontrait pour le contrôle de l'enseignement privé qui se développait mieux que l'enseignement public, il eut l'idée d'établir un "monopole d'État". Napoléon voulait que ce monopole fût résolument "laïc".

" Mon but principal dans l'établissement d'un corps enseignant est d'avoir un moyen de diriger les opinions politiques et morales. Cette institution sera une garantie contre le rétablissement des moines. On ne viendra plus m'en parler : ils seraient sans cela rétablis un jour ou l'autre". Godechot, 734. (14)

Pour rendre effectif ce "monopole laïc" de l'enseignement, Fourcroy, s'inspirant de l'organisation de l'Université de Turin, pensa que le meilleur instrument de ce monopole serait l'"Université Impériale". En effet, elle fut créée, puis complétée par deux lois principales, celle du 10 mai 1806 et celle du 17 mars 1808. (15)

On mettait ainsi sous la dépendance de l'État tout l'enseignement secondaire et supérieur masculin, et on laissait libre de tout contrôle les écoles et collèges féminins. Ces lois ne sup-  
**[II, p.19]** primèrent pas l'enseignement privé, mais préparèrent sa lente asphyxie, avant tout économique. (16)

Les directeurs d'instituts privés devaient se procurer une licence valable pour dix ans, contre une somme de 200 à 600 frs. selon l'importance de l'établissement. De plus ils devaient payer annuellement une somme de 50 frs., plus un vingtième de la pension scolaire de chaque élève, dont le montant théorique était aussi fixé annuellement par l'État. (17)

Louis de Fontanes fut nommé Grand Maître de l'Université, avec de gros appointements et pleins pouvoirs. En principe il dépendait du Ministère de l'Intérieur, mais dans la pratique, il jouissait d'une autonomie totale qui lui permit d'agir avec toute la liberté de son caractère



indépendant. C'est ainsi qu'il appliqua très mollement le monopole, et permit l'accroissement de beaucoup d'institutions privées. (18)

L'Université impériale était formée de 27 Académies pour toute la France. Chaque Académie avait à sa tête un Recteur nommé par le Grand Maître pour cinq ans. Ce Recteur qui avait sous ses ordres un ou deux inspecteurs d'Académie, était assisté d'un "Conseil d'Académie" de dix membres, nommés par le Grand Maître; ce Conseil devait s'occuper des écoles et de leur fonctionnement.(19)

Telles sont, dans leurs grandes lignes, les conditions légales dans lesquelles se développa l'oeuvre d'éducation de la Communauté. Il n'est pas facile de se faire une idée exacte de ses travaux, à travers une documentation très fragmentaire et incomplète; nous nous contenterons de recueillir l'information assez générale que nous fournissent les documents conservés dans nos archives.

b)- Diffusion géographique. Peu après l'arrivée de la M. Aymer à Mende, fin juillet 1802, la Fondatrice se préoccupa d'organiser une école gratuite pour les filles pauvres. Ce fut cette oeuvre qui fit connaître les soeurs en ville et justifia leur présence aux yeux de la population. Leur réputation se répandit rapidement, et en 1803, le maire et l'évêque de Cahors, à plus de 170 kms de Mende, demandaient aux Fondateurs un établissement semblable pour leur ville. La demande fut acceptée, et les religieuses arrivèrent à Cahors en juillet de cette année. Vers la même époque, un prêtre de Laval qui connaissait l'oeuvre de Poitiers, demanda aussi une fondation, mais on ne put lui donner satisfaction, du moins dans l'immédiat. (20)

En 1804, la prédication du P. Coudrin à St. Roch suscita des vocations, et le Fondateur appela la M. Aymer à la capitale, où fut fondé une maison en septembre; mais l'école ne fut ouverte que l'année suivante quand la Communauté se transféra à Picpus. En octobre 1804, on ouvrit la maison de Laval, qui très vite eut son école gratuite. Le 3 juin 1805, on fondait l'école de Pont-Lieu près du Mans, la sixième de la Congrégation. En 1807 on en ouvrit une autre à Sées, et quelques années plus tard, on fonda la dernière maison de cette période à Sarlat, le 4 juillet 1815, mais c'était déjà sous la Restauration. (21)

Si on observe la situation géographique de ces fondations, on peut évaluer la difficulté de maintenir un contact fréquent avec la maison centrale installée à Paris à partir de 1804. La M. Aymer voyagea beaucoup pendant les premières années du règne de Napoléon, [II, p.20] mais le Fondateur ne le put que rarement. Cette difficulté dans les communications, due à la géographie, rendait également difficile l'organisation de l'enseignement sous la forme d'une entreprise homogène et centralisée. Mais il y avait d'autres facteurs qui contribuaient à diversifier l'oeuvre, spécialement le souci d'éviter toute uniformité qui pût faire naître chez les autorités civiles et policières le soupçon que, sous cette activité, se cachait une tentative de restauration de la vie religieuse. (22)

Le résultat pratique de cet ensemble de circonstances était que la réalisation fut très différente selon les lieux et laissée en grande partie à la capacité et à l'initiative des supérieurs et des religieux chargés par eux de l'école dans chaque localité. Ceci rend particulièrement difficile une recherche sur l'ensemble, sauf pour deux ou trois écoles que les archives nous permettent de connaître d'une façon régulière. (23)

Quel genre d'enseignement donnait-on dans ces écoles ? Naturellement on commença par l'enseignement élémentaire ou primaire. On apprenait la lecture, l'écriture, les notions fondamentales du catéchisme et parfois quelques notions d'arithmétique élémentaire. On ouvrit presque en même temps des écoles de filles et de garçons, d'abord à Poitiers en 1800, à Mende et à Cahors plus tard, et même à Paris. Il semble que l'on ne soit parvenu à l'enseignement secondaire que lorsque les premiers élèves admis eurent parcouru le cycle élémentaire, et selon les possibilités de la maison. Dans quelques établissements la préparation élémentaire ne paraissait pas suffisante pour donner accès à une école secondaire, comme ce fut le cas un temps à Poitiers où on enseignait à lire, mais non à écrire, d'après le témoignage de Gabriel de la Barre qui fait remarquer que les pères de famille ne voulaient pas

envoyer leurs enfants à l'école à cause de cette déficience, qui nous paraît aujourd'hui invraisemblable. (24)

L'enseignement secondaire masculin, bien que non explicitement, tendait à remplacer le petit séminaire. Cette intention, nous la trouvons déjà formulée dans la Supplique adressée par le P. Coudrin aux Vicaires Capitulaires de Poitiers, du 20 mai 1801 :

" En outre de ces obligations (ascétiques et religieuses), chaque individu dans cette société a encore des devoirs particuliers à remplir... Les uns sont destinés à aller dans les campagnes faire des missions... D'autres sont employés à instruire des enfants que l'on se propose d'élever pour en faire des prêtres ou des zélateurs... ou même de bons chrétiens, vivant dans le monde". Ann. 1963, p.184-185.

Cela revient à dire qu'on donna de l'importance à ce qu'on pourrait appeler les "humanités classiques", aux langues latine et grecque, et ce qu'on mettait sous le nom de "rhétorique", avec quelques connaissances de mathématiques, de sciences, de géographie et d'histoire, selon les possibilités du personnel.

Pour l'enseignement secondaire féminin, on était moins exigeant en ces temps-là. L'Etat ne s'en préoccupait pas beaucoup, et les familles voulaient pour leurs filles une formation dans le cadre d'une morale saine et d'une piété solide. On voulait qu'elles sachent lire et écrire et surtout qu'elles connaissent les travaux propres à leur sexe, avec quelque supplément de musique ou de dessin et de peinture si possible. Nous avons très peu de renseignements sur ce que l'on fit concrètement en ce domaine dans les différentes maisons. (25)

A ce sujet, il est intéressant de voir ce qu'écrivit le Préfet de la Vienne (Poitiers) au Conseiller d'Etat, Réal, qui lui a demandé un rapport confidentiel sur les maisons de la rue des Hautes-Treilles :

" Poitiers le 8 février 1812.

Monsieur le Baron: ... les petites filles sont en général fort jeunes; on leur apprend suivant leur rang soit un métier soit un état; on leur montre en outre à lire, écrire, chiffrer, un peu de géographie et d'histoire de France, et les ouvrages à l'aiguille. Leur plus grande occupation malgré tout est l'étude de la religion, et c'est leur principale pour ne pas dire unique affaire, car on y fait rapporter tout; leurs salles sont garnies de crucifix et chaque jour elles assistent à la Messe ". Arch. Postulation.

Cet enseignement, aussi bien pour les garçons que pour les filles, fut, surtout dans les commencements, entièrement gratuit et destiné en priorité aux plus pauvres. Sr. Gabriel de la Barre remarque dans ses Mémoires (2<sup>o</sup> partie, inédite) :

" Le Bon Père ne put oublier les pauvres enfants de la classe la plus délaissée de la société. Il ouvrit de petites écoles; un ou plusieurs frères étaient chargés de leur apprendre la religion et à lire. Tant de bonnes oeuvres se faisaient sans bruit, sans faste. La maison était pauvre, on ne demandait rien". GB. Mém. II, n.196.

Mais revenons au rapport du Préfet de la Vienne que nous avons déjà cité; il contient une information de valeur :

" J'ai remarqué qu'il n'y avait point de domestique dans cette maison - il parle de celle des Pères - les jeunes gens font tout eux-mêmes et y sont élevés avec une stricte économie et même durement. Leur nourriture est préparée dans la maison des femmes qui soutient évidemment l'établissement, car il n'a point de revenus autre que celui d'une vigne qui produit bon an mal an, une dizaine de barriques de vin plat. Le produit des pensions est nul dans cette maison comme dans l'autre." (Arch. Postulation.)

L'image qui se détache de ce document semble refléter très fidèlement la vérité et correspondre à ce qui se faisait, non seulement à Poitiers, mais dans toutes les maisons de la Congrégation à cette époque.

Peu à peu on en vint à accepter aussi des élèves, garçons ou filles, qui pouvaient payer une pension, plutôt comme une aide que pour financer l'oeuvre. Sr. Gabriel de la Barre nous raconte les difficultés qu'elle rencontra quand elle voulut ouvrir un internat en règle, parce que

tout le monde pensait en ville que la maison était pour les filles pauvres. On fit donc deux écoles parallèles, une gratuite et une payante. (26)

**[II, p.22]** c)- Le Personnel - En cette période de la première expansion, le personnel de la Congrégation était numériquement assez réduit, surtout si l'on tient compte qu'il faut le répartir entre huit maisons. Les religieuses furent toujours plus nombreuses que les religieux et, en 1817 elles étaient en moyenne 23 par maison, tandis que les religieux n'atteignaient pas cinq par maison. (27)

Si en outre, on tient compte du minimum de qualification nécessaire pour faire d'un profès ou d'une professe un "éducateur", la situation devient plus angoissante. Souvent on retarda l'ouverture d'une école ou d'un internat, faute de personnel qualifié. Chez les religieuses surtout, celles qui entraient au début de la fondation avaient souffert du chaos provoqué dans l'éducation par la Révolution, et n'avaient tout simplement pas eu d'école. Dans la communauté masculine, au moins les prêtres avaient une formation suffisante pour enseigner, sans en avoir toujours la vocation. Mais en janvier 1817 ils étaient à peine 23. (28)

Etant donné le manque de prêtres en France à cette époque, il était impossible d'en spécialiser pour l'oeuvre de l'éducation, en sorte que celle-ci devait habituellement s'ajouter aux autres activités du ministère, comme la prédication, les confessions et la direction spirituelle. L'oeuvre de l'éducation, outre qu'elle exigeait assez d'héroïsme, ne pouvait pas atteindre un certain niveau de spécialisation. Par ailleurs nous savons que la pédagogie moderne était encore dans les langes. En somme, le personnel dont on disposait dans cette première période était rare et sans spécialité.

Malgré tout, on peut dire que dans ces temps difficiles, on réussit à donner une formation suffisante à ce qui plus tard constitua le personnel de la Congrégation, aussi bien des religieuses que des religieux, sans compter tous les chrétiens que l'on prépara pour le laïcat de l'Eglise dans divers lieux, et pour le clergé, comme nous le verrons plus loin. (29)

Cependant les moments d'incertitude et de crise ne manquèrent pas, comme celui que nous raconte Hilarion au sujet du collège de Cahors en 1811 :

"Dans la même année 1811, le Seigneur voulut éprouver les frères de la maison de Cahors. Il ne se présentait presque plus de sujets. Plusieurs frères en avaient été retirés pour les besoins des autres maisons. Le petit nombre de ceux qui y restaient encore, étaient accablés de fatigues. En 1811 surtout, on manquait absolument de sujets, et d'ailleurs on ne retirait presque aucun fruit des peines qu'on se donnait pour instruire les enfants pauvres. Plusieurs se montraient indociles aux sages avis qu'ils recevaient de leurs maîtres. Le P. Hippolyte était tenté de renoncer à une bonne oeuvre à laquelle Dieu semblait ne vouloir accorder aucune bénédiction. Il était sur le point de fermer l'école gratuite. Le F. Macaire Cavalier qui était pour lors malade, s'y opposa et fit de fortes représentations à ce sujet. Il promit qu'il viendrait d'autres sujets après sa mort. Dieu l'appela à lui le 17 mai 1811 et sa promesse ne tarda pas à s'accomplir. Peu de jours après sa mort, les frères Ambroise et Raphaël se présentèrent comme no **[II, p.23]** vices. D'autres frères vinrent successivement et montèrent au noviciat. On est toujours demeuré convaincu que le fr. Macaire avait prié dans le ciel pour l'établissement de Cahors et qu'on devait à son intercession l'état florissant de la maison de Cahors depuis qu'il était passé à une meilleure vie". (HL. Mém. I, 176 )

d)- Les effectifs scolaires. - Nous n'avons pas de statistiques pour ces années-là, et les renseignements que nous pouvons réunir sont moins qu'insuffisants pour satisfaire la curiosité, d'ailleurs élémentaire de savoir quels étaient les effectifs des différentes écoles - 8 de filles et 5 de garçons - que tenait la Congrégation entre 1802 et 1817. L'information n'a rien de systématique, on peut même dire qu'elle est fortuite. (30)

La présence des Fondateurs à Paris fit que les collèges de la capitale furent les mieux servis en personnel enseignant, et par là même pouvaient recevoir le plus d'élèves. D'après un

Mémoire de 1814 adressé au Saint-Siège, Hilarion donne le chiffre de 150 filles internes et 150 garçons. (31)

Nous savons par une lettre de Sr. Gabriel de la Barre qu'en 1810 il y eut 15 Premières Communions à Poitiers. Le rapport du Préfet, déjà cité, donne le chiffre de 12 filles et 51 élèves à l'école des garçons en 1812. Parlant de ces derniers, le P. Isidore dit qu'ils étaient 30 en 1814. (32)

Nous savons aussi que très tôt les filles furent "très nombreuses" à Mende, sans que nous puissions nous aventurer à fixer un chiffre. Les Frères avaient en 1805 dans les 80 garçons, quand le P. Coudrin en retira le personnel pour ouvrir le collège de Paris. Le P. Régis ne se résigna pas à rendre à leur famille quelques jeunes gens qui donnaient des signes de vocation sacerdotale ou religieuse, et il fit face seul au travail de leur formation. L'unique chose que nous savons est que de là sortirent les 20 profès et novices qui se trouvaient dans la maison de Mende en 1816. (33)

Le collège de Cahors est celui dont on s'est le plus occupé, semble-t-il, après celui de Picpus. Hilarion dit dans ses Mémoires que l'école des filles comptait déjà le 5 décembre 1805 plus de cent élèves; celle des Frères avait en 1816 plus de 300 élèves. (34)

De Laval, nous savons seulement qu'en 1807, il y avait une douzaine d'élèves à l'école des filles et qu'en 1814 celle des garçons en avait plus de 60. (35)

Ce qui attire l'attention, c'est que, surtout dans les établissements de filles, il s'opère avec discrétion, comme les circonstances l'imposaient, une certaine mobilité, particulièrement des provinces vers la capitale, mais aussi vers d'autres provinces. Par exemple, on envoie en 1809 une fille de Picardie et une autre du Poitou à Sées en Normandie. (36)

**[II, p.24]** e)- L'esprit et les méthodes - Comme nous l'avons vu plus haut, dès avant 1802 la M. Aymer pensait que, pour bien éduquer les enfants, il fallait les éloigner de leurs parents. En 1809 elle écrit à la Supérieure de Cahors à peine âgée de 19 ans :

"La demoiselle Sainton a besoin de changer d'air; les pensionnaires qui restent dans leur ville ne réussissent pas bien". (37 BM. 368.

C'est probablement l'explication des mouvements que nous avons signalés. A part cela, ses principes étaient simples et elle ne prétendit jamais les ériger en système. Elle n'aime pas pour les enfants les châtiments corporels alors encore en usage. La bonté doit être la base des relations avec les élèves :

"Laissez les petites se divertir, écrit-elle à une jeune maîtresse de Poitiers, accordez-leur un jour de récréation en souvenir de moi. Grondez peu, ne promettez jamais un châtiment sans l'exécuter, mais menacez rarement".

Le principal est laissé aux bons sentiments des responsables; on n'a ni le temps ni les moyens d'élaborer une pédagogie plus scientifique. (38)

Gabriel de la Barre nous dit ce qui se faisait à l'école du P. Isidore David à Poitiers :

" Notre Père lui avait confié l'éducation de deux de ses neveux. Il les appela auprès de lui. Cette séparation coûta au fr. Isidore; il les remplaça par plusieurs autres enfants qui lui donnaient une modique pension, souvent rien du tout. Il les instruisait et bien que les autres occupations ne lui permissent pas de leur faire des classes très régulières, plusieurs firent des progrès aussi rapides qu'étonnants et sont aujourd'hui de saints prêtres employés utilement dans le diocèse. Quelques uns s'attachèrent à la Congrégation et en sont aujourd'hui la consolation. Le meilleur esprit régnait dans ce petit collège. Logés, vêtus, nourris pauvrement, ces enfants étaient contents. Les plus grands surveillaient les plus petits. Presque tous se confessaient tous les 15 jours, plusieurs approchaient fréquemment des sacrements. Un mauvais sujet était bientôt connu et renvoyé". GB. Mém.II,172.

Un cas de ces enfants "de mauvais esprit" est resté dans les chroniques : en 1808, un des internes du P. Isidore imagina rien moins que de mettre le feu à la maison pendant la récitation des Complies. On maîtrisa l'incendie à temps, le coupable avoua et demanda

pardon. Le P. Isidore lui pardonna, mais quelque temps après il dut le congédier quand il essaya d'empoisonner la nourriture de toute la communauté. (39)

Le témoignage d'Augustin Coudrin sur son expérience d'élève du P. Isidore, nous permet de voir les choses du point de vue des élèves :

" Pour me maintenir, le P. Isidore avait une main de fer et cependant ce n'était pas chez lui absence de sentiment affectueux. Il nous aimait sincèrement et je le payais de retour, malgré l'état de crainte dans lequel je vivais. La direction religieuse de l'établissement de la Grand'Maison et aussi le maniement des affaires d'intérêt de la Congrégation l'accaparaient plus particulièrement. Il n'avait pas le temps de nous élever suivant un plan d'éducation bien réfléchi. [II, p.25] Apprendre le latin tant bien que mal et obéir ponctuellement, voilà ce qu'il exigeait". A.Coudrin, Souvenirs.

f)- Les relations avec les Autorités. - Tous les collèges et les écoles de la Communauté sont nés et se sont développés sous la protection des évêques respectifs, nous le voyons dans les documents que nous avons pu consulter des divers diocèses à cette époque. Du reste, la Communauté ne pouvait faire de fondation dans un diocèse, si elle ne jouissait pas préalablement de l'entière confiance de l'évêque. (40)

Avec les autorités civiles, la situation était différente, à commencer par le cadre de la loi qui visait à établir le monopole de l'Etat dans l'éducation. Néanmoins, la situation concrète des villes, surtout en province, était dans un tel abandon, qu'on acceptait avec satisfaction toute institution apte à remplir ce vide. Ainsi Mgr de Chabot présenta les religieuses en 1821 comme un "Etablissement d'éducation" et le Ministre de l'Intérieur, Chaptal, en réponse à la lettre de l'évêque, écrivit :

" J'applaudis Monsieur l'Evêque, aux vues qui vous ont dirigé pour procurer à la ville de Mende un établissement aussi utile pour la jeunesse, et je vous remercie des soins que vous avez mis pour en assurer le succès".

Mais en même temps il profite pour lui rappeler que l'Institution est sous la surveillance des autorités :

" Je vous ferai cependant remarquer que les lois ont mis l'instruction sous la surveillance de l'administration civile".(HL. Mém. 101, note 1)

Le 3 août de cette même année, Sr. Françoise de Viart écrit de Mende :

"Tout le monde se félicite, se réjouit ici de notre arrivée... Jusqu'ici ce n'était que le public, mais hier le Préfet et le maire ont prié nos Pères (Mgr de Chabot et le P.Coudrin) à dîner". FV. 1.

Plus tard, en 1804 la M. Aymer témoigne des bonnes relations avec les autorités, toujours à Mende :

" Je pourrais aussi vous donner de celles (nouvelles) du Préfet, du maire, des conseillers de préfecture, des secrétaires, le tout est venu en grand uniforme, nous faire une visite d'amis. Ils se sont parfaitement bien conduits et n'ont rien trouvé à redire". BM. 164.

A Cahors le maire souleva quelques difficultés pour la fondation des Frères mais elles furent bientôt résolues et on leur laissa l'autonomie nécessaire. D'ailleurs dès les premières négociations pour la fondation, aux instances de l'Evêque s'étaient jointes celles des magistrats de la ville qui avaient offert aux Soeurs la maison des anciennes "Mirepoises" que de fait elles occupèrent tant qu'elles furent à Cahors et elles donnèrent aux Frères un local un peu étroit mais très central, pour leur collège. (41)

A Laval, nous savons par la correspondance de Sr. Françoise de Viart, qu'à la fin de 1806 le Préfet avait exigé que les communautés lui présentent leurs constitutions. La Supérieure observe :

[II, p.26] " Je pense que nos détails ne seront pas longs : personnes du monde, mais chrétiennes, nous remplissons nos devoirs de chrétiens".

Cette lettre est du 1<sup>er</sup> janvier 1807; dans une autre du 10 janvier elle dit :

"Si on nous demande nos moyens d'exister, je dirai : nos propres revenus qui, sans être communs servent, pendant que nous voulons être ensemble, à pratiquer la bonne oeuvre de nourrir de petites pauvres, de leur apprendre à lire, à écrire et à travailler. Si on nous demande notre nom, je dirai que nous n'en avons pas, jusqu'à ce qu'il vous plaise d'en prendre un et de me le marquer. Si on nous demande le chef, je vous nommerai. Nos constitutions ? Aucune• celle de vivre selon les maximes de l'Évangile et avec l'ordre qu'il doit y avoir dans toutes les maisons". FV 51-52

Vers la fin de 1807, le maire de Sées fit savoir à l'évêque que le Gouvernement ne voyait pas d'un bon oeil la fondation des Soeurs, car elles n'avaient pas l'approbation de l'autorité civile. Mgr de Boiscollet prit peur et retira à la maison la permission de garder la Sainte Réserve, malgré l'estime qu'il avait pour la Congrégation; mais 15 jours après il redonna l'autorisation et l'incident fut clos. (42)

La maison de Picpus fut dénoncée en 1812. Hilarion nous le raconte dans ses Mémoires :

"Dans la même année 1812, la maison des Frères de Paris fut dénoncée au Conseil d'Etat, comme une réunion dangereuse et qu'il fallait dissoudre. Nous en fûmes avertis. Cette nouvelle attaque ne nous étonna point, nous devions nous y attendre; mais ce qui nous surprit, c'est que dans ce Conseil même, nous trouvâmes des défenseurs. Ils nous représentèrent comme des prêtres obscurs et sans considération qui employaient toute leur fortune à élever de pauvres jeunes gens. Ils ajoutèrent que des gens qui se ruinaient n'étaient pas dangereux, et qu'il fallait nous laisser la liberté de manger le peu que nous avions. Ils furent écoutés, et Napoléon qui était présent conclut lui-même à nous laisser tranquilles, ainsi la dénonciation n'eut aucune suite fâcheuse". HL., Mém., I, 179

Dans les Archives Départementales de la Vienne, on conserve le texte d'un rapport confidentiel envoyé par le Préfet au Conseiller d'État Réal, après une inspection attentive aux maisons de la rue des Hautes-Treilles. C'est un rapport minutieux et fouillé, dans lequel se confirment les soupçons d'une tentative de restauration de la vie religieuse; mais on n'y trouve aucune objection directe contre l'enseignement. (43)

En somme, les autorités napoléoniennes ne causèrent pas de difficultés majeures en ce qui concerne l'éducation; nous avons résumé tout ce que nous avons trouvé dans les documents. Les Académies des diverses villes facilitèrent l'exemption de l'impôt, puisque les écoles étaient gratuites et ne disposaient pas de fonds propres. (44)

g)- Le financement. - L'oeuvre de l'enseignement suppose un personnel qui lui consacre son temps; elle suppose des locaux, des Meubles, des livres et des cahiers et, dans le cas des internes, le logement et la nourriture des élèves.

**[II, p.27]** Tout ceci entraîne des dépenses assez considérables, et nous voudrions pouvoir expliquer comment la Communauté trouva les moyens nécessaires pour réaliser l'oeuvre, pour modeste que fût son niveau. Les documents sont, sur ce point plus rares que sur les autres chapitres. Il faut d'abord signaler que la séparation n'est pas nette entre les recettes et les dépenses de l'oeuvre d'éducation et celles de la Communauté elle-même. (45)

La plupart des religieux provenaient de familles sans grande fortune, mais ceux qui avaient des biens les mirent à la disposition de la Communauté, à commencer par la M. Aymer et Sr. Thérèse de Beufvier qui possédaient de grandes fortunes, comme nous aurons l'occasion de le voir.

La Communauté ne voulut jamais adopter une attitude de "mendiant", et Sr. Gabriel de la Barre dit avec une certaine fierté que ce qu'on a pu réaliser à Poitiers, l'a été "sans rien demander à personne". On craignait avant tout la dépendance vis-à-vis d'un pouvoir qui aurait pu altérer l'orientation évangélique de l'action de la Communauté. (46)

On préféra donc augmenter la disponibilité des biens grâce à l'austérité de vie des religieux qui tâchaient de dépenser le moins possible pour eux-mêmes.

Bien sûr, on accepta l'aide spontanée de personnes pieuses qui voulurent collaborer à l'oeuvre et parfois, comme dans le cas du Mans (Pont-Lieu) l'origine de l'oeuvre elle-même fut une donation faite à la M. Aymer. (47)

Une fois établie l'éducation gratuite, qui coïncide avec la fondation de la plupart des maisons, on reçut aussi comme appoint, des élèves, garçons et filles qui payaient une certaine pension qu'on estimait, dans le cas de Poitiers en 1812 nettement insuffisante : 200 francs par an la pension la plus élevée. Ce ne fut que peu à peu et tardivement qu'on établit des "internats" dans lesquels les filles qui payaient occupaient des locaux à part. (48)

### 3.- Troisième époque : 1817-1828.

La Restauration se vit forcée de conserver pratiquement intacte l'Université napoléonienne, parce qu'il n'y avait pas d'institution pour la remplacer dans la tâche de l'instruction publique.

" Le Roi était sur son trône; Pie VII reprenait le chemin de Rome, mais la Révolution n'était pas finie, - écrit en 1824 Sr. Gabriel de la Barre, en parlant des premières années de la Restauration -. Les doctrines qui l'avaient faits conservaient leur empire; les Congrégations religieuses étaient donc bien loin d'être protégées, même d'être libres". (49) GB. Mém. II, 224.

L'Université, bien qu'elle eût un Archevêque à sa tête, gardait quelques cadres d'esprit napoléonien et totalitaire, et fut pratiquement plus agressive que sous la direction de Fontanes.

Les **[II, p.28]** Congrégations religieuses, même non reconnues comme dans notre cas, et malgré les résistances que rencontrait leur oeuvre d'enseignement, n'étaient plus du moins sous un régime de persécution ouverte et elles en profitèrent pour se développer. La Communauté du P.Coudrin avait donné les preuves d'une nouvelle vitalité et avait fondé, à la fin de la période précédente, la maison de Sarlat, en Dordogne. (50)

a)- Nouvelles fondations.- Pendant cette période sont fondées les maisons de Tours (1819), Rennes (1818), Troyes (1820) Montagne (1821), Vincennes (1824), Sainte-Maure (1826) et Alençon (1828). La maison de Rennes n'eut pas de local suffisant pour ouvrir une école avant 1819; celle de Troyes n'en eut pas avant 1828; cette même année on acheta la maison de Saint Martin-es-Aires. Dans les autres maisons on ne tarda pas à ouvrir une école de filles, mais nulle part il n'y eut de fondation parallèle d'école de garçons, si on ne compte pas comme tel le petit séminaire de Tours dont on prit la charge, ainsi que du Grand Séminaire, en 1818, avec de grandes difficultés, et qui appartenait au diocèse. (51)

A la fin de cette période, la Congrégation avait donc 15 écoles de filles et cinq collèges de garçons, plus un petit séminaire.

Bien que "non-reconnue" par l'Etat, il était déjà du domaine public qu'il s'agissait d'une nouvelle Congrégation religieuse, et au moins le clergé des diocèse intéressés le savait et était informé de l'approbation pontificale et de la Bulle.

Pourquoi n'ouvre-t-on pas de nouveaux collèges de garçons ? Les Ordonnances Royales ne facilitaient pas la chose et on préféra employer le personnel qui commençait à augmenter, quoique à un rythme plus lent que celui des Soeurs, pour donner plus de consistance aux collèges déjà existants, surtout à celui de Picpus et à celui de Cahors. L'oeuvre des Missions diocésaines, qu'on commença à Troyes vers la fin de 1820, vint absorber beaucoup de personnel qui, avant cette date serait allé aux collèges.

b)- Le personnel - A partir de 1815-1817, avec le retour des Bourbons et l'approbation de la Congrégation, les professions augmentèrent dans les deux branches de la Communauté, plus massivement chez les Soeurs qui commencent cette période avec environ 200 religieuses, tandis que les Frères sur un total de 57 profès, n'ont que 21 prêtres. (52)

Ce qui est remarquable, c'est le rythme de croissance des deux Communautés. Rien que celui des Frères, toujours plus lent est, entre 1816 et 1820, de plus de 16 professions par an, de sorte qu'à la fin de cette période ils seront plus de 120 dont plus de 40 prêtres.

Le nombre du personnel est un élément de progrès pour les oeuvres, mais le plus important est sa préparation. C'est sous cet aspect qu'on obtient les plus grandes améliorations à cette époque, qui commence à récolter les fruits du travail obscur et pénible de la période précédente. Les religieuses qui sortent maintenant du noviciat ont presque toutes passé par les divers internats, et spécialement par celui de Picpus. Des Pères [II, p.29] on peut dire quelque chose d'équivalent : les études humanistes se sont améliorées, surtout à Cahors et à Picpus; le P. Coudrin a particulièrement soigné la formation au Grand Séminaire de Picpus, où tous font leurs études de philosophie et de théologie d'une façon régulière et avec des professeurs consacrés à cet enseignement. (53)

Si on ne peut à cette époque rêver d'une spécialisation, du moins les connaissances dans la matière enseignée sont meilleures et le niveau moyen de la formation du personnel, spécialement des religieuses, est notablement supérieur à celui qu'on connaissait jusqu'alors.

A la même époque, au collège de Cahors, on a recours pour la première fois à des aides étrangers à la communauté. Ces aides sont d'anciens élèves de Picpus qui ont terminé leurs humanités et que le P. Launay payait en leur enseignant le latin. Nous n'en connaissons pas le nombre. (54)

d)- Les effectifs scolaires. - Durant la clandestinité rigoureuse de l'époque précédente, l'absence de données statistiques se justifiait par la nécessité de ne pas établir de documents qui auraient pu révéler l'unité et l'organisation des diverses maisons de la Congrégation. Une fois passé le régime de persécution, on aurait pu s'attendre à trouver plus de documents établis d'une façon plus systématique. Il n'en est rien; à mesure que se multiplient les établissements d'enseignement, l'information que nous en avons s'avère plus sommaire.

Le collège de Picpus qui semble avoir eu le plus de garçons, compta en 1828, 160 internes. A la même époque, celui de Poitiers en avait une quarantaine, toujours des internes. Celui de Cahors avait en 1818 environ 140 élèves, et quelques renseignements font penser qu'il y en avait plus; mais ce n'est pas clair: d'après ces renseignements, il y aurait eu, à la même époque, 68 internes et 130 à l'école gratuite. (55)

L'enseignement féminin a un effectif plus difficile à établir. Pour Poitiers, nous savons qu'en 1828 il y avait 50 filles au pensionnat et 60 à l'externat. A Cahors plus de 60.

Il semble qu'au total à la fin de cette période, il ne pouvait pas y avoir moins de 800 à 900 élèves dans les 13 établissements qui s'occupaient de l'enseignement.

e)- Les méthodes et les programmes - Rien de spécial à ajouter en cette matière à ce qui a été dit à propos de l'époque précédente.

f)- Les relations avec les autorités. - Pendant la Restauration, l'Université donna beaucoup de soucis aux principales écoles de la Congrégation, surtout à celles des garçons. En août 1817 la M. Aymer peut écrire avec raison : "L'Université nous tracasse partout". (56)

Ce fut peut-être à Paris que l'on souffrit le moins de cette tension jusqu'en 1828. Dès 1817 Laval subit les premières attaques.

[II, p.30] " Le collège public de Laval n'inspirait aucune confiance aux pieux habitants de cette ville. Ceux à qui l'enseignement avait été confié n'étaient guère propres à rassurer les consciences. La religion n'entraînait presque pour rien dans leur système d'éducation. Lorsque nos frères consentirent à se charger de l'instruction de la jeunesse, un grand nombre de familles se firent un devoir de mettre leurs enfants en pension dans le nouvel établissement. Le nombre des pensionnaires s'éleva bientôt à 60, tandis qu'il n'en restait presque plus dans le collège de l'Université. Il n'en fallait pas davantage pour exciter la haine. On prit tous les moyens pour forcer nos frères d'abandonner leur



entreprise. Le Recteur de l'Académie menaça d'employer la force pour faire fermer notre maison et chasser les jeunes gens que nous instruisions. Le Supérieur de la maison de Laval répondit au Recteur que nous avons plusieurs enfants pauvres qu'on élevait gratuitement et qui seraient privés de toutes ressources pour leur éducation si nous étions contraints de les renvoyer. Il ajouta qu'on pouvait faire tout ce qu'on voudrait, mais qu'il était résolu d'attendre les gendarmes qu'on enverrait chasser de malheureux jeunes gens qui n'auraient aucun asile si on les forçait de se retirer. La fermeté de cette réponse surprit le Recteur. Il fit encore quelques menaces, mais il en demeura là, et notre collègue de Laval ne fut plus inquiété jusqu'en 1828". HL., Mém.I, 281.

A Cahors les difficultés furent plus grandes et la bataille plus dure. Les hostilités avaient commencé en 1816, quand le Recteur d'Académie voulut obliger le P. Hippolyte Launay à envoyer au collège public les élèves de notre internat. Le P.Launay répondit avec modération et fermeté, en disant que, en plus de l'école gratuite qui comptait 300 garçons pauvres, l'internat lui-même était en grande partie composé de pauvres. "Nous pourvoyons nous-mêmes à leurs besoins", dit-il et il fait une observation qui, à cette date doit avoir produit son effet : "L'Usurpateur lui-même et ses agents n'ont pas osé nous molester. Serait-elle possible que nous soyons persécutés sous le Roi légitime ? " (57)

Pour assurer ses arrières, le Recteur s'adressa à la Commission de l'Instruction Publique, mais son rapport est un plaidoyer en faveur de l'oeuvre du P. Hippolyte et nous donne de lui un témoignage qu'on ne peut passer sous silence :

" Ce prêtre d'une sévérité de moeurs digne des premiers siècles, jouit à Cahors de la plus grande confiance. Il ne se contente pas de diriger une communauté de Dames établie aux Mirrepoises (sic!) et le pensionnat dont il est le supérieur, occupation immense et à laquelle plusieurs prêtres sembleraient pouvoir à peine suffire. S'il se trouve quelque malade qui refuse le secours de la religion, on appelle M. Launay et son zèle triomphe de l'obstination du mourant. A-t-on besoin d'un prêtre dans les prisons pour consoler, par l'espoir d'une meilleure vie, un malheureux condamné au supplice et auquel il faut inspirer des sentiments de pénitence, c'est encore à M. Launay que l'on a recours. Jamais il ne se refuse à aucune bonne oeuvre. Il est admiré de toute la ville, chéri de la classe très nombreuse des pauvres dont il instruit les enfants". HL., Mém., I, .282.

[II, p.31] Le Recteur fait savoir qu'on ne peut fermer l'établissement sans provoquer de graves protestations dans la ville. A Paris, un ami de la Congrégation et des Fondateurs faisait partie de la Commission, l'abbé Eliçagaray, qui écrivit une lettre pour appuyer le rapport du Recteur de Cahors. Pour l'heure les choses n'allèrent pas plus loin. Mais, en mai 1817, le Recteur de l'Académie de Cahors eut son changement. Le nouveau Recteur, M. Payen, demanda au P. Launay d'autres renseignements et prit une attitude plus agressive. Le P. Hippolyte répondit avec sa fermeté et sa modération habituelles. A force d'insister, le Recteur obtint de la Commission de Paris, le 5 septembre 1817, la décision de fermer l'école de Cahors si elle ne se conformait pas en tout à la loi, en payant les impôts. Mais cette décision s'égara dans son cheminement bureaucratique et resta ensevelie parmi les dossiers. (58)

Ce n'était pas suffisant pour calmer le Recteur Payen. Vers la fin de l'année il demanda au Préfet de porter plainte devant la Commission. Sans crier gare, le Préfet fit plus qu'on ne lui demandait: il porta plainte contre les deux collèges : celui des Carmes, dirigé par le P. Launay et celui des Mirepoises, dirigé par Françoise de Viart. On donnait à ces deux collèges le nom des Ordres dont ils occupaient les anciens couvents. D'après le Préfet, les membres de la Congrégation étaient animés du plus "mauvais esprit", et ils le répandaient dans la ville.

"Au fond, note le P. Hilarion, le Préfet avait raison sous plusieurs rapports. Il est certain que nous n'étions ni ne pouvions être dans le sens de l'Université, et que surtout nous étions bien loin de vouloir contribuer à étendre les idées libérales". (HL., Mém. I, 284)

Le 23 janvier 1818, la Commission se réunit à Paris et décida la fermeture immédiate. Le Recteur Payen le notifia par écrit au P. Hippolyte sur un ton de supérieur : il devait faire cesser l'enseignement du latin par ses professeurs-assistants, il devait fermer le pensionnat et,

pour continuer l'école gratuite, il devait solliciter pour lui-même une autorisation d'instituteur primaire. On lui donnait jusqu'au 1<sup>er</sup> mars pour remplir cette formalité.

La nouvelle se propagea rapidement dans la ville.

" La consternation fut générale, note toujours Hilarion, toute la ville, toutes les autorités, excepté le Préfet, le Proviseur même du Collège Royal, s'étaient prononcés en notre faveur". (HL., Mém. I, 285.)

L'Évêque, le Conseiller de la Préfecture et le Maire rédigèrent un document unique, signé par eux trois, pour demander à Paris la révocation de la décision. L'Évêque pour sa part, écrivit au Ministre de l'Intérieur le 14 février pour le conjurer d'empêcher la fermeture du collège. Mr. Éliçagaray défendit comme toujours la cause du collège. A la Commission, les libéraux souriaient devant ce mouvement, sans penser le moins du monde à changer leur décision.

Aucune de ces interventions ne paraissant produire le moindre effet, un autre personnage entra en scène : Mr de Rastignac, député du Lot, à qui on avait communiqué tout le dossier. Mr de Rastignac s'emporta et menaça Mr. Royer-Collard, président de la Commission, de porter l'affaire directement devant le Roi, [II, p.32] tandis que le Ministre de l'Intérieur se plaignait de l'obstination du Président, qui finit par céder, au moins temporairement. La Commission prolongea le délai jusqu'au 1<sup>er</sup> mai.

Le 1<sup>er</sup> avril, le P. Coudrin écrivait au P. Launay :

" Vous ferez, mon bon ami, une demande au Recteur sur le champ, de maître de pension. Vous aurez aussi le nécessaire pour une école primaire. Il n'y a aucune faveur extraordinaire pour cela. Vous prierez le Recteur d'envoyer de suite votre demande et ses réflexions, afin que vous puissiez obtenir votre diplôme au 1<sup>er</sup> mai". (BP. 547).

Le P. Hippolyte finit par céder en partie et envoya quelques élèves de l'Internat au collège de l'Etat. Il le fit avec tant de mesures de protection vis-à-vis des autres élèves, qu'il est difficile aujourd'hui d'approuver ces méthodes. Il nous manque peut-être d'avoir une image plus exacte de l'ambiance de sectarisme agressif qui animait aussi bien les cléricaux que les anticléricaux de ces années-là. (59)

La fermeture n'eut pas lieu, mais la tension se maintint jusqu'aux Ordonnances de 1828.

A Sarlat, le P. Césaire Carré, supérieur depuis 1819, avait fondé un Internat qui ne pouvait pas rester longtemps sans devenir la cible des attaques de l'Université. Ce fut le P. Bernard Jaussen, supérieur depuis 1824, qui eut à subir les coups des libéraux de la ville, qui l'accusèrent devant Mgr d'Hermopolis (Frayssinous), Grand Maître de l'Université. Le Procureur du Roi reçut l'ordre de faire fermer le collège, et un prêtre de la ville se chargea de convaincre le P. Bernard de céder, en lui disant que tel était l'avis de l'évêque de Périgueux, dans le diocèse duquel se trouvait Sarlat. En réalité l'évêque pensait qu'on devait fermer aussi l'école gratuite en signe de protestation, et son Vicaire Général, Mr de Locquessié, lui apporta son appui. (60)

Les libéraux, effrayés par les protestations de presque toute la ville, mais ne pouvant céder sur tout, exigèrent le renvoi de six élèves. Sur les instances de l'évêque et de son vicaire général, le P. Bernard accepta cette condition, laissant au Conseil Municipal le soin de les désigner lui-même. Il y eut des scènes de douleur et d'indignation de la part des pères de famille. Ce mouvement d'opinion, et la faveur que l'évêque témoignait ostensiblement au collège, intimidèrent les ennemis qui résolurent d'en rester là pour ne pas se mettre la ville à dos.

Dans les collèges de Mende et de Poitiers, où les supérieurs obtinrent à temps les certificats les plus indispensables, on n'alla pas aux mêmes extrêmes qu'à Cahors et à Sarlat, mais il y eut également des luttes, et dans plusieurs villes on essaya de molester aussi les soeurs.

g)- Le financement. Le financement de l'éducation à cette époque, ne présente pas de grande nouveauté par rapport à la précédente, et on peut dire que tout ce qui a été relaté à son sujet vaut aussi pour celle-ci.

Peut-être le seul élément nouveau est que, pendant la Restauration, on construit dans plusieurs maisons, pour agrandir les locaux. Bien que ces constructions fussent souvent assez importantes, on put les réaliser grâce au concours dévoué des frères convers. Il y avait parmi eux, non seulement des ouvriers compétents, mais aussi de très bons maîtres d'oeuvre, même si nous ne pouvons pas les appeler "architectes". Cependant des hommes comme le fr. Athanase Rouchouze savaient établir des plans. Ce qui est certain, c'est qu'on construisait sans entraîner d'autres dépenses que le prix des matériaux, la nourriture et les habits des ouvriers qui appartenaient tous à la Communauté; on n'avait donc pas besoin de les payer.

#### 4.- Quatrième époque. 1826-1840.

Cette époque est marquée par la fermeture simultanée, pure et simple, de toutes les écoles et des pensionnats d'hommes que la Congrégation avait en France.

Dans la première partie de ce travail, nous avons vu dans quelles circonstances se produisit la ruine. Ici nous voulons rappeler comment on réagit dans la Congrégation aux Ordonnances et comment s'effectua la fermeture en octobre-novembre 1828. (61)

Naturellement le critère du P. Coudrin en cette matière était décisif et ne laissait place à aucun doute. Il voyait mieux que personne la gravité des conséquences de la fermeture pour le recrutement de la Communauté et par là-même pour son avenir, mais il avait confiance en la Providence. Sa conviction que l'"Oeuvre" était de Dieu et non de lui-même, le rassurait. En janvier 1829 il écrit au P. Régis Rouchouze, supérieur de Mende :

" Quoiqu'il en coûte à vos coeurs, abandonnons-nous à la Providence. Elle sait bien ce qu'elle doit faire de nous et de vos enfants". BP. 1453. (62)

La première Ordonnance du 16 juin 1828 obligeait tout le personnel enseignant et de direction d'établissement enseignant à souscrire une déclaration de non-appartenance à une Congrégation religieuse "non autorisée". Le courant libéral et anticlérical dirigeait le coup contre les Jésuites mais la formulation générale atteignait beaucoup d'autres, comme c'était le cas pour les religieux du P. Coudrin. Il était évident qu'aucun membre de sa Congrégation ne pouvait souscrire, sans mentir, à une telle déclaration, ce le fut également pour le Fondateur.

"Nous ne pourrions jamais, dit-il dans sa lettre déjà citée, servir Dieu par des moyens qu'il désapprouve. Le premier serment perdit les prêtres. Celui qu'on propose avec restriction sera demandé purement et dans toute sa teneur. Jugez s'il peut être permis à un enfant du Divin Coeur de s'y conformer". BP. 1453.

La "restriction" à laquelle il fait allusion est celle que proposait l'abbé Fayet dans l'intention de sauver l'école de Mende et qui consistait à déclarer simplement qu'on n'était pas "jésuite", avec l'espoir que cette formulation contenterait les agents de l'Université. Au P. Coudrin elle parut injurieuse pour la Compagnie de Jésus; il n'y voulut pas consentir. Il sentait, sous toutes ces machinations des anticléricaux, un rejeton des mêmes forces qu'il avait vu faire tant de ravages pendant les années de la Révolution, et il avait une répugnance viscérale à entrer [II, p.34] de quelque manière dans leur jeu. Les lettres de cette époque que nous conservons de lui, témoignent de sa position intransigeante. (63)

Au P. Césaire, supérieur de Cahors, il écrit :

" Mon très cher ami, vous ne ferez aucune déclaration qui équivaut à un serment, qui serait impie dans notre bouche. Vous ferez bien d'ouvrir votre maison et de recevoir vos élèves comme les années précédentes. Vous tiendrez bon, sans rien dire, jusqu'à ce que les gendarmes viennent les mettre dehors eux-mêmes". (BP. 1407 - 27.9.1828).

Le Fondateur n'avait pas perdu le courage de sa jeunesse et, certain de l'iniquité de la loi, dictée par les fauteurs de la "démocratie", au moyen d'une contrainte despotique, il voulait forcer le mal à montrer son visage, dont toute la monstruosité devait apparaître aux yeux de la ville dans l'acte de répression violente des gendarmes. (64)

Telles furent ses directives à tous les supérieurs intéressés; nous conservons quelques lettres, comme celles déjà citées, qui le démontrent. L'avenir de la France lui apparaissait sombre. Au P. Césaire Carré, qui lui propose une fondation à Toulouse, il répond par une réplique qui, dans ces circonstances est éloquente :

" Ce n'est guère le temps d'aller à Toulouse pour y fonder une maison. Le mieux serait peut-être d'aller dans les Etats-Unis d'Amérique". (BP. 1416)

L'exécution des Ordonnances s'avéra dramatique, comme c'était prévisible, malgré l'optimisme de quelques-uns qui pensaient que les gendarmes n'oseraient pas intervenir, s'ils voyaient derrière le collège les pères de famille des élèves, et s'ils se rendaient compte que les victimes seraient les enfants.

Nous avons huit ou neuf lettres de Sr. Gabriel de la Barre à la M. Aymer, grâce auxquelles on assiste, comme dans un film, à tout ce qui se passa de l'autre côté de la rue, dans le collège dirigé par le P. Hippolyte qui depuis dix ans continuait l'oeuvre commencée par le P. Isidore David.

Le 4 octobre : "M. Hippolyte est dans une terrible presse. Il ne sait comment le Recteur qui arrive au 1<sup>er</sup> jour, va agir avec lui. Il y a une certaine rumeur en ville au sujet de tout cela. O mon Dieu ! dans quel temps vivons-nous ?" GB 221.

Le 10.: "Le Recteur et sa compagnie sont aux trousses de M. Hippolyte. Comment la lutte finira-t-elle ? Il compte tenir bon, malgré les conseils contraires de tous les saints amis de Poitiers (les Vicaires), qui ne sont pas sous tous les points, successeurs de St. Hilaire" GB.222.

Le 20 : "M. Hippolyte est trop occupé de ce que deviendra la lutte avec Mr de la Liborlière (Recteur de Poitiers). Dieu le prendra par son sensible, s'il ne garde pas les enfants." GB. 224.

Le 24 : "M. Hippolyte.. est cruellement tourmenté dans ce moment. Les autorités ecclésiastiques et civiles ont entrepris de lui faire abandonner sa boutique par persuasion, parce [II, p.35] que l'on veut éviter l'odieux d'y employer la force. Je pense qu'il écrit tout cela au Bon Père." GB. 225.

Le 31 : "M. Hippolyte attend les gendarmes. Oseront-ils en envoyer ? J'en doute encore. Toujours est-il certain qu'ils craignent l'effet que cela produira, même parmi le peuple, et qu'il n'y a point de marche et contre-marche qu'ils ne fassent pour le décider à céder sans cela... L'évêque ne s'en est pas encore mêlé". GB.226.

Le 7 nov.: "M. Hippolyte a réuni une quarantaine d'enfants. Le Recteur est furieux. Il a dû, ces jours-ci, le dénoncer au Ministre et il dit hautement partout qu'il aura sans doute des ordres pour que les gendarmes fassent fermer la maison. Je pense bien que tel sera le résultat de tout ce tapage, et il nous restera 20 hommes à nourrir qui feront la même dépense que s'il y avait le même nombre d'enfants en sus, qui seront mécontents... On ne sait réellement où donner de la tête au milieu de tout cela". GB. 227.

Le 12.: "Notre position ici n'a pas changé encore; tout ce qu'il y a d'enfants marquants dans le quartier vont encore chez M. Hippolyte. On a essayé d'effrayer les parents en les menaçant de la vengeance du gouvernement. Un a réussi pour quelques uns. L'Académie enrage, menace, et ne fait rien encore. Je pense qu'elle combine quelques vigoureuses mesures pour en venir à ses fins". GB. 228.

Le 24. "M. Hippolyte est toujours au même point. Il va son train et on se borne encore aux menaces". GB. 230.

Le 17 déc. le coup décisif : "Hier, avant 8 heures du matin, le Procureur du Roi en robe de Palais, 2 commissaires de police et 7 huissiers ont investi la maison de nos voisins pour en enlever les enfants et les conduire dans la pension Lombard, ci-devant Pascal, (un ex-Père de la Congrégation, passé dans le clergé diocésain de Poitiers), c'est-à-dire chez un nommé Lagoutière à qui le sieur Lombard ne fait que prêter son nom, Lagoutière n'ayant pas de diplôme. M. Hippolyte a réclamé contre cette mesure, et a obtenu de l'honnêteté du Procureur du Roi, trois jours pour placer lui-même les enfants et évacuer entièrement son Ecole. Telle a été la fin d'une tragi-comédie qui occupait tout le public de Poitiers depuis six semaines et

dont quelques détails seront assez remarquables si j'avais la force de vous les faire... Une profonde consternation règne chez nous et dans le quartier. On s'attend à tout ce qu'il y a de pire." GB. 232.

Le 22 déc. elle complète : " La conduite de M. Hippolyte dans l'affaire de son collègue fait un grand effet dans le public. Dans tous les grands et petits salons, et même dans les boutiques on l'exalte. Au total, la gloire est pour lui, l'argent et l'opprobre pour les autres". Et plus loin elle note : "Déjà les méchants disent qu'ils se réjouissent de la chute du collègue, parce que cela nous forcera à mourir de faim". GB. 233.

Pour Cahors nous avons des renseignements par des lettres de la Supérieure des "Mirepoises", Sr. Françoise de Viart, qui écrit fréquemment aux Fondateurs.

**[II, p.36]** Le 4 août 1828 déjà, elle écrit au P. Coudrin sur le même sujet qui déclenche toute une imagerie d'une veine quelque peu apocalyptique :

" Que pensez-vous, bon Père, de ces Ordonnances ? Plusieurs évêques se prononcent, d'autres se taisent. Mr. Ladevèze (Vicaire Général de Cahors) a l'air de penser comme Feutrier (évêque de Beauvais et Ministre des Affaires Ecclésiastiques). Il disait seulement : "Je suis bien aise que quelques évêques soient opposés, cela tiendra les partisans du nouveau système en haleine". Comme la Quotidienne arrange ce pauvre Mr. Feutrier ! Pourvu que notre France ne devienne pas schismatique ! Oh ! non, je ne le crois pas, puisque nous sommes au temps où tous les schismes et hérésies seront détruits. L'Angleterre va finir par se convertir. Le Turc anéanti. Si l'Antéchrist est une société d'apostats, comme je le crois, quelques uns le pensent, il est maintenant sur la terre. Les Juifs vont bientôt se convertir et la fin du monde venir. Pardonnez mes barbouillages, mais je ne puis m'ôter tout cela de la tête". FV. 177.

Le 26 décembre, Sr. Françoise informe la M. Aymer :

" Monsieur C(ésaire Carré) avait l'intention de vous écrire lui-même à son arrivée, mais n'ayant pas pu trouver un instant, j'avance le moment où je me proposais de le faire et lui fais plaisir... Ses affaires en sont qu'il a été assigné à comparaître le lendemain de Noël à 9h, au Tribunal Correctionnel. Il a commencé par renvoyer ses externes et a choisi un avocat. Il compte demander du temps pour congédier les pensionnaires. Il vous marquera lui-même sans doute, le résultat. Aujourd'hui on fait beaucoup de démarches pour l'empêcher de comparaître: le Préfet qui aime la paix et qui est conciliant, le voudrait. Il lui a envoyé quelqu'un pour même l'en prier. Mr. C(ésaire) lui a fait dire qu'il préférerait comparaître pour se défendre, mais que si on voulait lui accorder deux mois de délai, il consentait à ce que l'affaire fût assoupie. On ne sait point encore la réponse...

" N'ayant pu terminer ma lettre de suite, l'affaire s'est avancée : Mr Cés. fut, le jour de Noël, voir le Préfet qui l'engagea à demander le délai au Recteur, ce qu'il fit, tout en déclarant qu'il ferait des démarches pour conserver sa Maison. Le soir, le Préfet écrivit à Mr. Cés. qu'il le pria d'aller le lendemain matin à 8 h. à la Préfecture où se trouverait le Recteur, - et c'était le jour de comparaître à 9 h. Il y eut une prise vive où Mr. C(ésaire) se défendit bien. On fut au tribunal, et le Recteur qui ne voulut accorder que 15 jours, fut contrarié par les juges qui accordèrent un mois. Il n'y eut point de plaidoyer, ce qui ne plut guère à l'avocat qui s'était préparé; mais on le tint : il a beaucoup de moyens.

"Actuellement il va se donner du mouvement; ce qui fait le plus de bien, c'est l'opinion qui s'est manifestée en se réjouissant du résultat de cette affaire. Les méchants avaient déjà dit que la maison serait anéantie le lendemain, tandis que les classes vont continuer pendant un mois. Vous avez part à tout cela par l'encouragement que vous avez donné à Mr C(ésaire). Mr C(ésaire) vous prie de vouloir bien donner connaissance de ceci au Bon Père". FV. 180.

**[II, p.37]** Le 30 décembre, elle écrit au P. Coudrin pour lui souhaiter la bonne Année au nom de la Communauté de Cahors, et abordant la situation présente, elle dit :

" Nous voilà, bon Père, reculés bientôt à l'époque du petit grenier (de la Motte d'Usseau, propriété de la famille de Viart); tout me le rappelle. Espérons que le temps ne sera pas si long, et que ce ne sera qu'un court épurement; des prophéties nous donnent la paix en 1830 (!) Les gens de bien de cette ville déplorent la perte des Carmes (collège du P. Césaire), même les libéraux qui y avaient leurs enfants". FV. 181.

De Paris, Hilarion nous raconte dans ses Mémoires :

" Si on doit ajouter foi à des bruits qui coururent alors, le gouvernement avait d'abord résolu de fermer les yeux sur notre établissement de Picpus, mais la fermeté que notre TRP. montra dans le diocèse de Rouen, avait irrité les Ministres. Le 24 novembre, un Inspecteur de l'Académie de Paris, M. Rouvieux, se transporta à Picpus, et intima au P. Philippe (Fezendier) l'ordre de remplir les conditions de l'Ordonnance ou de fermer notre collège. La réponse fut négative. Le 27 du même mois, il lui signifia les mêmes ordres par écrit en lui déclarant que faute de se soumettre, l'école serait fermée le 4 décembre. Nous avons fait ce que nous avons dû. Toute résistance ultérieure eût été inutile. Le même jour, nous fûmes dans la nécessité de fermer notre collège, et même l'école que nous avions ouverte dès les commencements pour les enfants pauvres des environs, et dans laquelle ils recevaient une instruction gratuite. Comme nous avions dans notre collège des élèves dont les familles étaient éloignées de la capitale, et en particulier plusieurs jeunes irlandais, le P. Raphaël qui se trouvait à tête de la maison dans ces circonstances difficiles, demanda une prorogation pour avoir le temps d'avertir les parents. Mr. Rouvieux répondit le 6 décembre, que le Ministre accordait six semaines. Quelques jours après, nous vîmes arriver à Picpus un substitut du procureur du Roi qui venait s'assurer de la fermeture du collège. Le P. Raphaël lui déclara qu'il aimerait mieux qu'on lui coupât les deux mains que de se soumettre aux Ordonnances. Le substitut dressa son procès-verbal, et proposa au P. Raphaël et à deux autres prêtres de la maison qui se trouvaient présents, d'y apposer leur signature. Ils répondirent par un refus formel, ajoutant qu'ils cédaient à la violence en renvoyant leurs élèves, mais qu'ils ne signeraient rien. L'un d'eux fit même observer au substitut que tout ce qu'on faisait était illégal. En effet, la loi du 10 mai 1806 (sur laquelle on s'appuyait, déclarait qu'il y aurait, sous le nom d'Université, un corps chargé exclusivement de l'enseignement, mais l'article 2 portait en termes formels : l'organisation du corps enseignant sera présentée, en forme de loi au Corps législatif, à la session de l'an 1810. Cependant depuis 1806, les règlements de la prétendue Université n'étaient fondés que sur des décrets du gouvernement, sans aucune loi. Ainsi toutes les dispositions ultérieures étaient contraires aux lois et nulles dans leur principe". (HL., Mém. III, 57)

**[II, p.38]** Sur les autres établissements que la Congrégation avait en France, nous avons moins de renseignements, mais ceux que nous avons déjà résumés donnent une idée de la façon dont ils se virent forcés de fermer en 1828. Sarlat avait fermé deux ans plus tôt à cause de l'hostilité de l'autorité civile. Au même moment, sauf Poitiers et Cahors, on dut fermer Mende et Laval et aussi Ste. Maure qui venait d'ouvrir une petite école. Quant aux écoles féminines, on craignit un moment que toute la rigueur des Ordonnances ne s'étendît à elles, mais de fait, elles ne furent pas touchées et elles purent continuer à se développer.

A la mort des Fondateurs, la Communauté avait 21 maisons en France et toutes semblent avoir eu alors une école de filles, mais les références que nous avons trouvées jusqu'à présent sont absolument insuffisantes pour que nous puissions ajouter quoi que ce soit à ce que nous savons déjà, sauf les nouvelles fondations de Rouen, Yvetôt, Châteaudun, Coussay-les-Bois, La Verpillière et Saint-Servan.

Dans une lettre de Sr. Françoise de Viart, nous trouvons un petit aperçu sur ce qu'on enseignait aux Mirepoises de Cahors de 1832; c'est à propos des attaques dont le collège a été l'objet :

" Il y a deux partis à notre sujet dans le Conseil Municipal de cette ville, quoique d'ailleurs de la même opinion mais avec des nuances : l'un voudrait nous chasser sans

miséricorde; l'autre nous conserver, en sorte que les orateurs des deux partis ont discuté vivement l'affaire. Nos antagonistes alléguèrent que nous n'enseignions que la religion, excluons toutes les autres connaissances, et ne faisons que des ignorants. Les pères de famille dont les filles avaient fait leur éducation dans notre maison, s'élevèrent pour soutenir le contraire, et quelques uns proposèrent de mettre leurs filles en parallèle avec quelques autres demoiselles que ce fussent, élevées dans tout autre pensionnat; qu'on les confrontât sur la langue française, l'histoire, la géographie etc..., et sur toutes espèces d'ouvrages: qu'ils ne craignaient pas la comparaison. C'est sans doute à cette vigoureuse défense que notre établissement doit sa conservation jusqu'à nouvel ordre, mais elle n'a pu empêcher que la majorité, dont la plus grande partie ne parlait pas, ne nous condamnât à 600 frs. de loyer, à des impositions de 184 frs., et on ne sait pas encore si nous ne serons pas chargées des réparations qui sont toujours très considérables dans cette maison, parce qu'elle est très vaste, très vieille et en très mauvais état". FV.207

Ceci nous permet de penser, bien que la confrontation n'ait pas eu lieu, que l'enseignement des Mirepoises était plus ou moins au niveau des autres collèges de la ville, et il semble légitime de croire que, étant donné le danger dans lequel elles vécurent, elles durent s'efforcer d'être à la hauteur de l'éducation de leur temps.

## [II, p.39] NOTES

1. Sur ce point nous n'avons pas pu faire de recherches dans les archives civiles locales correspondantes, ni même dans les archives des évêchés, et nous nous sommes borné à détecter ce qui à ce sujet se trouvait dans les principaux dossiers des archives de Rome.
2. Godechot, p. 444 sv.; p. 536 sv.
3. *ibid.*
4. Dans. Liv. 3,3
5. GB. Mém. II. HL., Mém.; VBM; VBP. Cf.. I Partie, chap. II, p. 23 sv.
6. Ces "Règlements" sont :
  - a)- de l'Immensité, PAC 1160
  - b)- Règlement tracé par le B.P., BP 2197
  - c)- Projet de Mr. Perrin, PAC 1148
  - d)- Idées pour un "Règlement" intitulées "Pieuses réflexions", de Gabriel de la Barre, arch. Soeurs, Rome.
  - e)- Règlement de la main de Gabriel de la Barre. Arch.Soeurs Rome.
  - f)- la dénommée "Règle de la Trappe" PAC 1163-1164
  - g)- Premier règlement élaboré par la M. Aymer, avec la collaboration de Bernard de Villemort, arch. Soeurs, Rome
  - h)- "Règle générale de l'Ordre des Zélateurs et Zélatrices", arch. Soeurs, Rome
7. cf. note précédente.
8. HL., Mém. 61; VBP 99. cf. Coursac p. 22
9. Archives de la famille à Coussay.
10. A. Coudrin, "Souvenirs" p. 6 sv. 11. *ibid.*
12. cf. Lat. II, p.55 sv. ; Dansette, III, I
13. Godechot p. 732
14. *ibid.*
15. *ibid.* p.732 sv. 16. *ibid.*
17. *ibid.* 18. *ibid.*
19. *ibid.*
20. Fondation de Mende (29.VII.1802); BP. 31-85; BM. 66-87, 114; GB. Mém. II, 97, 104, 105; HL., Mém. I. 2,11. Fondation de Cahors (4.VII.1803); BP. 102 sv.; BM. 126-154; GB. Mém. II. 116-119; HL., Mém. 110, 113, 118; FV. 9.

21. Fondation de Paris (3.9.104); BP. 165 sv. BM. 176-209; GB. Mém. II, 147-151; HL., Mém. 126. cf. 133-135. Fondation de Laval (X.1804) BP. 117, 123, 124, 168,200,209, 210, 231,777; BM. 126-267; GB. Mém.II, 122, 142; HL., Mém.112, 128, 140 Fondation du Mans (3.6.1805) : GB. Mém.II, 122, 142, 263; HL., Mém. 130. Fondation de Sarlat (4.7.1815) : BM. 453-510; GB., Ecr.div. 235; HL. Mém. 229.
22. HL., Mém.I, présenté à Rome, Ann. 1963, p.200
23. Les chroniques de GB et de HL sont très différentes dans l'information. On a l'impression qu'ils demandèrent de la collaboration, et beaucoup de maisons n'envoyèrent pas de documents, ce qui explique ces vides.
24. GB. Ecr. Div. 298
25. On n'a conservé ni programmes ni textes
26. GB. Ibid. 276
- [II, p.40]** 27. LE dans lequel se trouvent les membres par ordre de profession.
28. ibid.
29. c . infra p.
30. Toujours la difficulté due à la consigne d'écrire le moins possible, à cause de la situation de clandestinité. Peut-être pourrait-on trouver dans les archives départementales correspondantes quelque information sur le nombre d'élèves et l'enseignement qu'on donnait, surtout à partir de l'organisation de l'Université impériale.
31. Ann. 1963, p.203
32. ID. 41 (24.XI.1814)
33. 20 profès de Mende : BP. 540
34. HL., Mém., 116 et 282
35. GB. Ecr.div. 161; HL., Mém., 281
36. Exemple de mobilité d'élèves : BM. 28b, 385
37. cf. "Règle Générale"; cf. supra et BM. 368
38. Châtiments corporels : BM. 257, 276
39. ibid. 176-178
40. Ce ne furent pas uniquement les "canons" qui imposèrent cette nécessité, mais aussi la clandestinité.
41. HL., Mém. 118. cf. ibid. 110-113
42. HL., Mém. 156
43. cf. supra, note 33
44. *(note absente de l'original)*
45. Dans la pratique il n'y avait pas de système de comptabilité, et la documentation est très fragmentaire.
46. GB. Ecr.div.
47. cf. fondation du Mans, supra : note 26
48. GB. Ecr.div.
49. Dansette, p. 202 sv.
50. cf. supra : note 26
51. *(note absente de l'original)*
52. LE. et HL. "Tableau Général des Profès..." Arch. Rome, MS. 91, 1
53. cf. infra p.
54. HL., Mém. 285
55. Lest. III, 178; HL., Mém. 283, 284, 285; GB. Lett.198
56. BM. 567
57. HL., Mém. 282
58. ibid; 283, 284, 285, 286.
59. HL., Mém. 286
60. HL., Mém. 547, 469, 570.
61. Lest. III, p. 178 sv.



62. BP. 1453  
63. BP. 1406-1440 surtout.  
64. cf. note 97.

\*\*\*\*\*

## **[II, p.41] III - LA FORMATION DU CLERGÉ.**

La formation du clergé était une ancienne préoccupation du Fondateur, que nous avons déjà vu apparaître dans la requête d'approbation adressée aux Vicaires Capitulaires de Poitiers en mai 1801 (1)

De la préoccupation il ne tarda pas à passer à l'action, et ce fut l'une des activités permanentes de la Communauté dès les premières années de son existence.

A/- Deuxième époque : 1802-1817.

Sous le Consulat - 1799-1804 - l'Eglise commença à sortir peu à peu du régime de persécution ouverte. Napoléon prétendait la ressusciter, la forcer à se réconcilier avec le schisme récent et lui permettre de se reconstituer comme une force sociale, à condition qu'elle se mette docilement à son service. Le clergé avait beaucoup souffert du schisme. Les ordinations avaient été très rares dans la dernière décennie avec, comme résultat, l'inévitable vieillissement et la diminution du nombre de prêtres. (2)

En 1809, sur un total de 31.870 prêtres en France, un tiers, soit 10.613 ont plus de 60 ans. Seulement 933 ont moins de 40 ans, et en 1815 ce nombre tomba à 6.996. En janvier 1808 il y a 1.064 paroisses vacantes. (3)

" Afin de conjurer cette crise - dit Leflon - et d'assurer la relève, les évêques s'efforcent d'ouvrir des séminaires. Mais il faut des bâtiments, et le gouvernement ne se prête guère à restituer ceux que la Révolution confisqua. Il faut des ressources pour aménager, meubler les maisons, alimenter leur budget; (il n'y a) plus de "fondations" (en argent). Certains prélats ordonnent des quêtes, mais les paysans ne se montrent guère généreux; ils taxent les fabriques, mais les fabriques se font tirer l'oreille; aussi Fesch parle-t-il de prendre une besace, afin de solliciter lui-même les dons indispensables. Il faut en outre des maîtres qualifiés; Saint-Sulpice manque de sujets et M. Emery, sollicité de toutes parts, répond qu'il ne peut ressusciter les morts. On doit se contenter souvent de professeurs inexpérimentés, parfois même, comme à Orléans, confier aux aînés l'enseignement des élèves plus jeunes. Comme d'autre part, vu les besoins urgents, on se contente d'études hâtives, il en résulte dans le clergé une baisse très sensible du niveau intellectuel, dont l'Église de France souffrira longtemps. Il faut enfin des vocations; et les vocations restent très rares. La situation des desservants, matériellement fort précaire, ne les encourage point. Quels sont les parents qui voudront permettre à leurs enfants d'entrer dans l'état ecclésiastique où ils ne trouveront que la misère? demande l'évêque de Carcassonne . Les nouvelles généra [II, p.42] tions n'ont pas reçu d'éducation religieuse et M de Boisgelin réclame des écoles chrétiennes absolument nécessaires pour "préparer des ministres à l'Eglise". Seule une foi très vive engagerait à embrasser une vie de pauvreté et de dévouement; or, la foi a baissé". (Leflon p.214)

Dans cette situation les ordinations étaient rares et demandaient beaucoup d'efforts. En 1805, toujours selon Leflon, le Séminaire de St. Sulpice de Paris sur 85 élèves en compte à peine 2 ou 3 pour ce diocèse; en 1810 16 sur 150. Malgré tout, on arrive à augmenter le nombre des ordinations, de 334 pour toute la France en 1807 à 907 en 1812 et à 1.504 en 1816; mais c'était déjà sous la Restauration.

Le P. Coudrin fut toujours très sensible aux besoins les plus urgents de l'Eglise, et à cette époque la formation du clergé fut sa préoccupation permanente.

a)- Les petits séminaires. Nous avons vu que les écoles et les internats pour garçons sans être à proprement parler des "petits séminaires" visaient principalement à favoriser l'éclosion de vocations sacerdotales soit pour la Congrégation, soit pour divers diocèses. Nous parlerons ici uniquement des séminaires diocésains dirigés par la Congrégation. (4)

Pendant cette seconde époque, il n'y en eut qu'un seul, le petit séminaire de Poitiers que le P. Isidore accepta en 1812. Nous avons à son sujet le témoignage, certainement très bien informé de Gabriel de la Barre :

"Fr. Isidore avait un grand nombre d'élèves, plusieurs bons sujets. Le Conseil épiscopal ne l'ignorait pas et supposait avec raison au Fr. Isidore des talents pour l'éducation de la jeunesse. Il voyait en outre que, sans demander rien à personne, la maison se soutenait et avait du crédit. Il crut peut-être que nous avions des ressources qu'on ne connaissait pas. Il ignorait que toutes ces ressources consistaient dans l'économie et les privations qu'on savait s'imposer pour que les enfants ne manquassent de rien. Quoi qu'il en soit, ce Conseil forma le projet d'engager Fr. Isidore à être le supérieur du petit séminaire qui restait à Poitiers. On n'avait aucune confiance dans notre affaire comme Congrégation. L'Empereur était au comble de sa puissance; il ne paraissait possible qu'elle fût renversée. Nous n'avions pas voulu être approuvés par lui... Tout faisait croire que nous ne pourrions pas nous soutenir.

Le moment était donc favorable pour attacher uniquement au diocèse un prêtre estimable dont on avait besoin, mais on savait bien que pour le faire consentir à ce qu'on désirait de lui, il fallait lui présenter la chose comme étant dans les intérêts de la Congrégation. En effet, on lui dit que tous ses élèves seraient reçus au petit séminaire aux mêmes conditions qu'ils étaient chez lui; que c'était le seul moyen de les conserver et de plus le seul aussi de maintenir la Congrégation en la couvrant d'un voile. Il crut à tout ce qu'on lui promit, et trop bon religieux pour ne pas demander et attendre la permission du Bon Père qui la donna avec regret. Dieu avait ses desseins dont il s'est réservé [II, p.43] le secret. Tous les frères, sauf un frère convers, quittèrent la petite maison qu'ils occupaient vis-à-vis celle des Soeurs et furent prendre possession du petit séminaire, le 2 novembre 1812. Les Grands Vicaires eussent bien voulu que les Soeurs eussent continué à fonder leurs intérêts pécuniaires. On chercha adroitement à leur insinuer que l'oeuvre d'un séminaire devait être préférée à toute autre chose, mais ce fut inutilement. Elles conservèrent leur indépendance et attendirent que le temps et les circonstances ramenassent les Frères à leur première demeure".(GB.Mém.,II, 216-218.)

Par des lettres du P. Coudrin et de la M. Aymer, nous savons que la proposition arriva dans les premiers jours de mai 1812, et que les Fondateurs réagirent avec une certaine réserve. Ils pensaient en effet, que la Curie diocésaine ne respecterait pas l'autonomie religieuse de la communauté des Frères, bien faible à leur avis, pour affronter un conflit avec l'autorité diocésaine. (5)

Les faits donnèrent raison aux Fondateurs, comme nous en informe très sommairement Sr. Gabriel de la Barre :

"Le P.Isidore David ne tarda pas à s'apercevoir combien les intérêts de la Congrégation étaient peu entrés dans les vues du Conseil Episcopal. La manière de vivre un peu austère et régulière des Frères ne convenait guère aux professeurs qui les aidaient pour les classes et le gouvernement de la maison. Les plaintes qu'ils portaient étaient toujours écoutées favorablement. Enfin on connut clairement que le Fr. Isidore ne s'était que prêté, et que son coeur, comme tout son être, restait sans variation, fixé aux devoirs d'un simple religieux. On ne le ménagea plus. Malheureusement tous les Frères ne furent pas aussi fidèles à leur vocation. L'un d'eux qui déjà lui avait causé plus d'un chagrin, se dégoûta tout à fait de son état. Il alléguait divers prétextes pour faire considérer ses vœux comme nuls. Il demanda au Bon Père d'en être relevé, mais celui-ci s'y refusa constamment, sachant mieux que personne combien ces prétextes étaient frivoles. Il

s'éleva à ce sujet une discussion très vive entre Fr. Isidore et un des Grands Vicaires, l'un soutenant que des voeux faits librement obligent, l'autre que le premier devoir d'un prêtre est d'obéir à son Evêque. Mais ce prêtre avait fait ses voeux avant son ordination, et l'évêque avait au moins verbalement approuvé la Congrégation. N'importe, le frère apostat fut relevé de ses voeux par l'Ordinaire et placé comme curé dans le diocèse. Le Bon Père envoya Fr. Joachim, prêtre et l'un des premiers élèves du Fr. Isidore, prendre au petit séminaire la place de celui qui l'abandonnait. Fr. Philibert, avec le consentement du Bon Père, revint dans la maison qui appartenait aux Frères et fut l'aumônier des Soeurs. Fr. Philippe qui ne pouvait non plus tenir au Séminaire, par tous des désagrémentes qu'il y éprouvait, se réunit à lui. Ils prirent 2 ou 3 enfants, et ainsi la maison commença à prendre son existence première. " (6) - GB. Mém., II,219-220)

**[II, p.44]** Nous n'avons pas d'autres détails sur cette oeuvre du P. Isidore, ni sur ce qu'il advint des 51 élèves qu'il y avait dans son collège de la rue des Hautes-Treilles. A en juger par ce que nous venons de lire sous la plume de Sr. Gabriel de la Barre, ils restèrent au séminaire. Le fait est que l'expérience ne parut positive à aucun membre de la Communauté. Le P. Isidore et ses compagnons abandonnèrent le séminaire probablement à la fin de l'année scolaire 1814-1815. Profitant des vacances, d'après une information de Sr. Gabriel, il partit pour Paris où il arriva après le 1<sup>er</sup> sept.; en tout cas il y était le 8, comme nous le savons par une lettre de la Bonne Mère. (7)

Ce qui semble certain, c'est que cette tentative de se mettre au service d'un diocèse échoua par manque d'entente avec la Curie, et non pour des motifs internes à l'oeuvre; et ce fut la Communauté, encore trop jeune, qui fit les frais de cet essai.

#### b)- Les Grands séminaires.

1°- Mende 1802-1804. Le premier essai tenté pour la formation de "grands séminaristes" eut lieu à Mende. Hilarion nous le rapporte dans sa Vie du P.Coudrin :

"Déjà un certain nombre de jeunes gens s'était rallié autour du Bon Père dans l'intention d'embrasser notre Institut. Mgr l'évêque de Mende n'avait ni séminaire, ni local pour y recevoir des séminaristes. Notre Fondateur consentit à prendre provisoirement dans notre maison ceux qui se destinaient à l'état ecclésiastique, et nous commençâmes à leur donner des leçons de théologie, ce qui fut continué jusqu'au mois de juin 1805". (HL. VBP (1847) 112).

Dans ses Mémoires, le même Hilarion nous donne quelques précisions intéressantes :

"Le Fr. Dominique (Bastide)... fut chargé de leur donner des leçons de théologie. Il fut remplacé, au mois d'août 1803, par le fr. Hilarion, que notre Supérieur Général fit venir de la maison de Poitiers." HL., Mém. 1,108.

Il s'agissait évidemment d'un "service d'urgence", comme presque tout ce qu'on pouvait faire à cette époque au niveau des grands séminaires. Cet essai prit fin avec la démission de Mgr. de Chabot, la cessation de la juridiction du P. Coudrin comme Vicaire Général de Mende et son départ pour Paris. Le Directeur de ce "séminaire" était le P. Coudrin lui-même qui, en plus de sa charge de Secrétaire d'abord, de Vicaire Général ensuite, faisait beaucoup de ministère, confessant et prêchant journellement. Cependant il ne se contentait pas de la direction du séminaire, il y tenait aussi une classe de théologie. (8)

2°- Sées : 1806-1809. Quand Mgr de Chabot eut démissionné de son siège de Mende, le P. Coudrin avait besoin de l'appui d'un évêque diocésain, et il le trouva en Mgr de Boiscollet, évêque de Sées. Le prélat n'imposa pas au Fondateur l'obligation de la résidence, le laissant libre pour s'occuper de ses travaux de fondation, mais il demanda que sa Communauté prît en charge le Séminaire. Le Fondateur ne put refuser; au prix de grands sacrifices et d'un important mouvement de personnel, il fit face à cette obligation. Hilarion écrit dans ses **[II, p.45]** Mémoires :

" Mgr de Boischollet qui avait en 1805 donné à notre pieux Fondateur des lettres de Grand Vicaire, souhaitait que notre Congrégation se chargeât du Séminaire de Sées. On accepta d'autant plus volontiers que la direction des séminaires et l'instruction des jeunes lévites entraient dans le but primitif de notre institut. Notre Très Révérend Père partit pour Sées dans les premiers jours du mois de janvier 1806 avec le fr. Hilarion qui devait y enseigner la théologie. Le fr. Antoine Astier y fut envoyé au mois de juillet suivant en qualité de supérieur du séminaire". HL., Mém.I, 142.

L'expérience ne dura pas, car les maisons furent dénoncées et le clergé diocésain lui-même y mit des obstacles. Hilarion écrit :

" Les deux maisons de Sées avaient été dénoncées en 1808. Mgr Cheigné de Boischollet, évêque de Sées, toujours poussé par certaines personnes et craignant de se compromettre auprès du gouvernement, nomma d'autres professeurs et un autre supérieur pour son séminaire. Ainsi les frères revinrent à Paris au mois d'août 1809. Le frère Antoine resta seul à Sées pour diriger la maison des Soeurs." HL., Mém.I, 169.

Gabriel de la Barre donne une version légèrement différente

" L'affaire du séminaire ne put aller longtemps. Les prêtres du diocèse virent avec peine des étrangers à leur tête; on cabala, on intrigua; bref, on parvint à dégoûter le Bon Père et ses Frères de cette entreprise. Ils revinrent à Paris." GB., Mém.II,163.

Pour être justes, nous devons faire remarquer que cette motivation est pour le moins unilatérale. Bien qu'elles ne se réfèrent pas au conflit qui provoqua l'abandon du séminaire, nous avons des lettres du P. Antoine qui montrent que le caractère du P. Hilarion constituait un sérieux problème pour la présence de la Communauté dans la ville, et il se peut qu'il ait contribué à tendre la situation jusqu'à l'exaspération. (9)

3°- Cahors : 1805-1818. L'oeuvre de la Communauté de Cahors consista dans l'accueil des séminaristes plutôt que dans la prise en charge du séminaire, comme on peut le déduire de ce que dit Hilarion dans ses Mémoires :

"Dans le courant de la même année 1805, la maison des frères de Cahors donna commencement au Séminaire de cette ville. Mgr l'évêque de Cahors n'avait pu encore trouver aucun moyen de réunir dans un même local les jeunes aspirants au sacerdoce. Le jour de la Pentecôte 1805, il dit à M. Ladevèze, un de ses Grands Vicaires : "Je vous charge d'établir le Séminaire." Cet ecclésiastique s'adressa à notre frère Antoine Astier, et le pria de recevoir chez lui les premiers jeunes gens qui s'offraient pour réparer les ruines du Sanctuaire. Ils ne furent d'abord qu'au nombre de sept ou huit. La maison de Cahors continua cette bonne oeuvre jusqu'à ce qu'ils fussent au nombre de soixante. Alors Mgr. de Cahors [II, p.46] obtint une maison du gouvernement et y plaça les jeunes lévites." HL., Mém.,I, 138.

Il n'existe aucun document attestant une responsabilité quelconque de la Congrégation dans l'enseignement au séminaire de Cahors; il semble que son action se soit bornée à diriger l'internat. Nous ne savons pas non plus combien de temps il fallut pour atteindre le chiffre de 60 élèves dont parle Hilarion. L'intervention du Gouvernement pour trouver un local, semble avoir eu lieu sous la Restauration.

4°- Le Séminaire de Picpus. Nous ne savons pas exactement à quelle date le Grand Séminaire de Picpus commença à fonctionner. Hilarion dit qu'à l'époque du Cardinal Maury (oct. 1810 à 1815) sous la domination de Napoléon, on enseignait déjà la Théologie à Paris et que l'un des séminaristes du clergé séculier était un protégé du Cardinal. (10)

Le plus probable est que, le retrait de Sées en août 1809 ayant libéré les professeurs, on ait commencé à la fin de l'année des cours de théologie ou de philosophie, ou les deux à la fois. (11)

Dès 1805-1806, fonctionnait à Picpus un collège qui se dota peu à peu de meilleurs locaux, et surtout de bons professeurs. Les premiers élèves de cette école avaient été les neveux du Fondateur, Athanase et Augustin Coudrin, alors âgés respectivement de 10 et 11 ans. Ils venaient de Poitiers et le Fondateur fit venir d'autres collèges comme Cahors, Mende ou Laval, les élèves qui donnaient les meilleurs espoirs de vocation; c'est ainsi que se forma un effectif scolaire plus choisi, auquel on essaya de donner une formation plus soignée. (12)

Pour nous faire une idée de l'effectif scolaire qui entra au Grand Séminaire en 1809-1810, nous avons un exemple qui nous paraît intéressant et qui illustre notre propos. Il s'agit du jeune Alexis Bachelot, qui terminait ses humanités cet été-là. Le Fondateur pense que le brillant élève n'a pas la vocation et il écrit à son oncle, le P. Hippolyte Launay, supérieur de Cahors, deux lettres qui éclairent notre sujet. Il écrit le 9 mai 1811 :

" Alexis est assez bon sujet en rhétorique qu'il renouvelle sous P. Hilarion, mais il a les humeurs froides et n'aime point la maison. Je crois qu'il a envie de se placer dans son pays (l'Orne) comme maître dans une pension où il gagnera de l'argent".

Deux mois après dans une autre lettre au P. Hippolyte, il écrit (19 juillet 1811) :

"Je crois que si vous écriviez une petite invitation à votre neveu Alexis pour l'engager à vous rejoindre, il serait dans le cas d'enseigner toutes les classes, le grec, l'hébreu et la philosophie, un peu de mathématiques encore. Nous aurons de la peine à le garder ici après la distribution des prix". BP. 426, 427.

Ces lignes du Fondateur nous renseignent bien sur le niveau d'instruction atteint au petit séminaire de Picpus à cette époque et, par là même, sur la base qu'avaient les élèves à leur entrée au nouveau Grand Séminaire.

**[II, p.47]** Il est surprenant qu'on ne se soit pas contenté de la formation aux langues classiques latine et grecque, mais qu'on ait donné aussi des leçons d'hébreu. Hilarion, dans son premier Mémoire présenté au Saint-Siège en décembre 1814, fait allusion à la chaire d'hébreu et dit qu'en 1813 on y avait ajouté une chaire d'arabe. (13)

Aux élèves des écoles de la Congrégation se mêlaient, toujours d'après Hilarion, des vocations en provenance des diocèses de Paris, Sées, de St. Flour, du Mans, de Poitiers et de Bayeux. En 1814 on reçut aussi un groupe d'Irlandais, dont quelques uns entreront plus tard dans la Congrégation. Il y eut aussi des Anglais. (14).

Quant au nombre de séminaristes, nos renseignements sont un peu confus : on donne le chiffre de 160, mais en y incluant les novices de la Congrégation, et certainement aussi le petit séminaire. On dit que plus de cent d'entre eux sont à titre gratuit et ne paient pas un seul franc. Ceux qui paient quelque chose dépassent, dans peu de cas, 300 - 400 francs par an. A en juger par les professions de ces années, on peut avancer le chiffre d'environ 15 étudiants de la Congrégation. Nous savons que les Irlandais étaient 16, les Anglais 1 ou 2; il faut ajouter des séminaristes de six diocèses différents, ce qui suppose un minimum de 10 ou 12. Cela donnerait un total d'environ 40, un chiffre considérable pour ce temps-là. (15)

Les professeurs de cette époque étaient : le P. Coudrin lui-même qui eut une chaire de théologie (morale?) tant qu'il séjourna à Paris; Hilarion Lucas pour le dogme, et probablement le P. Hilaire Maigret.

B/- Troisième époque : 1817-1826.

En mars 1817, le P. Coudrin reçut le Décret d'approbation de la Congrégation, et l'année suivante à la même époque la Bulle "Pastor Aeternus". On ne put publier ces documents pour les motifs déjà exposés, mais les évêques furent informés de leur existence, et le Fondateur put agir avec plus de sécurité. (16)

D'autre part, avec le changement de régime politique, et bien qu'on dût très vite abandonner l'illusion d'une reconnaissance de la Congrégation par l'autorité civile, l'ambiance était favorable à l'Eglise et l'un des résultats fut une augmentation des vocations. Entre 1815 et 1820, il y eut 87 professions dont 43 pour le sacerdoce. Pour apprécier cette croissance, il faut

rappeler qu'à la fin de 1814 la Communauté des Frères comptait au total 25 membres, dont 16 prêtres. (17)

Dès qu'il eut l'espoir de sortir de la clandestinité, le P. Coudrin s'efforça de doter sa Communauté d'une meilleure organisation, et il s'attacha particulièrement à donner une formation plus solide au Noviciat et au Grand Séminaire de Picpus.

#### a)- Le grand séminaire de Picpus : 1817-1826

A la fin de 1819 le séminaire de Picpus était devenu une institution importante dans la ville, et il avait la confiance de beaucoup d'évêques de France. Sans compter les membres de la Congrégation qui devaient tous en suivre les cours, il y avait plus de [II, p.48] 70 séminaristes du clergé séculier, dont une bonne moitié d'Irlandais. La plupart y étaient gratuitement ou avec des pensions de faveur, car le P. Coudrin avait pour règle d'aider les vocations pauvres.

Le conflit du Fondateur avec l'archevêché de Paris à partir de l'Ordonnance du 30 mai 1820 prit une tournure si grave pour la Communauté, comme nous l'avons vu, que le P. Coudrin pensa sérieusement à fermer la maison de Picpus tant des Frères que des Soeurs. Le séminaire fut sur le point de disparaître, et on l'aurait fermé sans l'intervention de l'évêque de Sées, Mgr Saussol qui servit de médiateur et réussit à convaincre l'archevêché et le Fondateur de ne pas envenimer les choses et de sauver la maison et le séminaire. (18)

Si l'oeuvre ne mourut pas, elle fut néanmoins fortement ébranlée. Tout d'abord elle fut privée de la présence et de la direction du Fondateur. Peu après, Hilarion Lucas, l'une des colonnes du corps professoral, partit pour Troyes. Le P. Hilaire Maigret, 28 ans, continua à enseigner la théologie (tout en demeurant Prieur), avec P. Félix Cummins, un Irlandais de 29 ans, Maître des Novices.

A la tête de "la Maison Ecclésiastique" - terme qui plaisait plus à l'administration diocésaine que celui de "séminaire" - on plaça le jeune P. Alexis Bachelot, 25 ans, futur Préfet Apostolique des îles Sandwich. (19)

Malgré tout, le séminaire continua à croître et à former de manière satisfaisante, tous les religieux de la Congrégation et beaucoup de séminaristes de France et d'Irlande. L'enseignement qu'on y donnait semble avoir été de bonne qualité et à la hauteur des meilleurs séminaires de l'époque. Un article paru dans "le Moniteur", n. 349, du 14.XII.1816, nous permet de l'apprécier :

" Le 10 décembre, M. l'abbé de Fontanel, doyen de la faculté de théologie de Paris, a fait au Plessis-Sorbonne l'ouverture du cours de théologie. Mr. Pierre Augustin Faudet de Rhodes, élève du Séminaire de Picpus, a soutenu avec beaucoup de distinction sa thèse de bachelier en théologie. La manière brillante dont ce jeune homme a répondu, fait également l'éloge et de ses talents et du Séminaire où il a été instruit. On peut se rappeler qu'au mois de juillet dernier, une autre thèse avait également été soutenue par un élève du Séminaire de Picpus qui avait, par la force de ses réponses, mérité les suffrages de tous les assistants. On connaît d'ailleurs, la charité et le zèle de M. l'Abbé Coudrin, supérieur de cet établissement, et de ses collaborateurs.

Depuis plus de dix ans, ils n'ont cessé de donner des preuves de leur amour pour la religion, et un grand nombre de jeunes aspirants à l'état ecclésiastique ont été et sont encore élevés gratuitement dans ce séminaire, dans lequel on peut admirer également et la piété qui y règne et les talents qui s'y développent"

C'est tout ce que nous avons pu trouver de précis concernant le Séminaire de Picpus, sauf qu'il continua à croître et à former les jeunes de la Congrégation et du Clergé, pour la période que nous étudions, sans autre interruption que celle de 1831.

[II, p.49] b)- Le grand séminaire de Tours. 1819 - 1826. Mgr. Jean-Baptiste du Chilleau, ancien évêque de Châlons-sur-Saône, revint en France en 1814 et choisit pour résidence la maison de Picpus, ce qui le mit en contact avec la Congrégation et lui permit d'observer la

marche du séminaire. Quand il fut nommé archevêque de Tours en 1817, bien qu'il ne pût prendre possession de son siège qu'en octobre 1819, il s'efforça d'obtenir que la Communauté du P. Coudrin prit en charge le Séminaire, tandis qu'il négociait avec la M. Aymer une fondation des Soeurs. (20)

L'intervention de l'abbé Chrétien, prêtre du diocèse de Tours et parent éloigné du P. Coudrin, contribua à la réussite de la Fondation. Ordonné diacre avant la Révolution, il n'avait reçu la prêtrise qu'en 1817. Vers ce temps-là il fit une visite à Picpus, se lia d'amitié avec la Congrégation et obtint l'appui du Curé de la Cathédrale de Tours qui se mit à la recherche d'une maison pour les Soeurs. Par ailleurs, déjà en 1814, le nouvel archevêque avait connu le P. Isidore David et très vite il éprouva pour lui une telle confiance qu'il se décida à le demander au Fondateur comme Supérieur de son séminaire et pour en faire en même temps son Vicaire Général. (21)

Ce ne fut pas un petit sacrifice pour le P. Coudrin qui, en 1816, l'avait nommé Maître des Novices à Picpus. L'archevêque obtint aussi un directeur pour le petit séminaire. C'est ainsi que le 24 octobre 1819 le P. Isidore arriva à Tours en compagnie du P. Ambroise Penel. (22)

Peu après, le Fondateur put envoyer le personnel suffisant pour assurer les cours du Grand et du Petit Séminaires. Hilarion le dit sans citer les noms. Le fait est que depuis 1819 les deux séminaires restèrent aux mains de la Congrégation, jusqu'à ce que Mgr Bonamie les rendit en 1844. (23)

C/- Quatrième époque : 1826 – 1840.

Pendant cette période se produisit, comme nous l'avons vu, l'écroulement de l'oeuvre de l'enseignement dans toutes les maisons où les Frères avaient des Ecoles. L'événement est de la fin de 1828. La répercussion qu'il eut dans les séminaires, et surtout dans celui de Picpus, se traduisit par une plus grande affluence d'élèves de la Congrégation. En effet, pour couvrir les besoins en personnel de tant d'écoles, il fallait souvent faire appel à des étudiants profès de la Congrégation, qui n'avaient pas terminé leurs études de théologie. Beaucoup d'entre eux étaient dans cette situation en 1828; libérés des collèges, ils revinrent au séminaire. (24)

a)- Le séminaire de Picpus. Le nombre des séminaristes de Picpus avait tellement augmenté qu'il fallut à la fin de juin 1827, construire un nouvel édifice pour les loger. Hilarion le raconte dans ses Mémoires, III vol. :

" L'établissement des frères de la maison de Paris s'augmentait considérablement. Nous avions à Picpus un collège assez nombreux et plus de 80 élèves en Philosophie ou en Théologie. On ne savait comment les loger. Sur la fin de 1827, on commença à construire un nouveau corps de bâtiment destiné spécialement pour le séminaire. Il fut achevé dans les premiers jours d'octobre.(1828) " HL., Mém. III, 32.

**[II, p.50]** Malheureusement cette prospérité ne dura pas longtemps, car survint la Révolution de juillet 1830 avec trois irrptions dans la maison en l'espace de dix jours, avec comme conséquence la dispersion des séminaristes. Les Irlandais retournèrent dans leur pays, ceux du clergé séculier français dans leurs diocèses d'origine, et même les membres de la Congrégation tardèrent à se regrouper et tous ne retournèrent pas à Paris. (25)

Le 16 février 1831 survint la mise à sac de Picpus où la foule détruisit le mobilier de la maison et provoqua de sérieux dégâts dans l'édifice même, réduisant la capacité d'accueil. L'atmosphère sociale, par ailleurs, sentait la poudre et l'anticléricalisme agressif intimidait beaucoup de gens.

En cette fin d'année (oct.-nov.1830), quelques étudiants regroupés par l'infatigable P. Régis Rouchouze, gagnèrent Mriende pour y poursuivre leurs études. Le P. François de Borgia Chevreuil les y rejoignit. D'autres se rassemblèrent à Picpus même où ils purent reprendre les cours, du moins pour l'essentiel. Mais il fallut attendre encore plusieurs années avant que le Séminaire ne retrouvât son ancienne splendeur. (26)

Hilarion rapporte dans ses Mémoires :

" Le 29 novembre 1834, trois jeunes Irlandais se présentèrent pour faire leur théologie dans le séminaire de Picpus. Il furent admis et entrèrent le 1<sup>er</sup> décembre suivant. Quelques autres les suivirent quelque temps après. Au mois d'octobre 1835, la maison de Picpus comptait, outre un certain nombre d'élèves dans les humanités, tous appartenant à la Congrégation, 22 théologiens et plusieurs étudiants en philosophie. On crut devoir, avant l'ouverture des classes, préparer par une retraite tous ceux qui habitaient la maison. Cette retraite fut donnée par le P. François de Borgia (Chevreuil)" HL., Mém. III, 210.

b)- Le séminaire de Tours. Nous savons très peu de choses du séminaire de Tours, à part le changement de personnel. En 1829 le Fondateur appela le P. Isidore David à Rouen pour prendre en charge le séminaire de cette ville. Il fut remplacé par le P. Félix Cummins qui, après la Révolution de juillet 1830 - le 4 septembre exactement - partit aux Etats-Unis. Il eut pour successeur le P. Philibert Vidon. La direction fut ensuite assurée par le P. Xavier Balmelle en 1835, par le P. Bonaventure Majorel en 1837, par le P. André Bergounioux en 1838, et de 1839 à 1844 par le P. Ephrem Lafont. (27)

c)- Le séminaire de Rouen : 1829. Depuis longtemps le Cardinal Prince de Croy désirait confier à la Congrégation du P. Coudrin, la direction de son Grand Séminaire. L'occasion se présenta quand, pour le remplacer dans sa charge de Premier Vicaire Général, le Fondateur appela le P. Isidore David. C'était en février 1829, pendant que se préparait hâtivement le voyage du Cardinal et de son Vicaire pour le Conclave, après la mort de Léon XII (10-11). Tous deux partirent pour Rome le 26 février, et le P.Coudrin ne fut de retour que le 12 septembre. (28)

**[II, p.51]** L'attaque d'apoplexie que subit la M. Aymer le 4 oct. de cette même année, retint le Fondateur quelques jours à Paris. Ce doit être après son retour, le 16, que le P. Isidore prit en charge le Grand Séminaire. (29)

Comme professeurs en ces premières années, il y avait le P. Martin Calmet pour la morale, le P. Henri Lacoste pour le dogme, le P. Hilaire Maigret pour la philosophie, le P. Siméon Dumonteil, pour la physique et l'économat. Mr. Picard de Londinières, du clergé diocésain, donnait les cours d'Histoire ecclésiastique. (30)

La Congrégation dirigea le séminaire de Rouen jusqu'en 1900, date à laquelle le P. Bousquet le rendit au diocèse.

## NOTES

1. Ann. 1963, p.185
2. cf. 1<sup>ère</sup> partie
3. Leflon, 214
4. cf. supra, chap.II, note 30
5. BP. 441, 443, 445, 447; BM. 417; GB., lettre 70
6. Le prêtre qui quitta la Congrégation fut le P. Romain Guerry, profès en 1810.
7. GB. Ecr. Div. 231 et BM. 467-468; cf. HL., Mém.,180
8. Le P.Coudrin arriva à Mende comme Secrétaire de Mgr. de Chabot en mai 1802, il fut nommé 1<sup>er</sup> Vicaire Général le 23 janv.1803 (cf. BP.2224). Son enseignement au Séminaire : GB., Ecr. div.112
9. cf. 1<sup>ère</sup> partie.
10. HL., Mém. 338 sv.
11. Cf. plus haut, note 17 (?)
12. Augustin Coudrin, Souvenirs, p.17 sv.
13. Ann. 1963, 198
14. Ibid. et BP. 473, 476b



15. BP. 478
16. HL., Mém. 261
17. LE et Registre
18. HL., Mém. 376
19. BP. 654
20. GB. Ecr. Div. 303-306
21. HL., Mém. 274
22. ibid. 332
23. ibid. 334
24. HL., Mém.III, 32
25. cf. 1ère partie 26. HL., Mém.III, 89
27. Histoire abrégée des maisons par le P.Martial Chauchard
28. HL. VBP. 277-278
29. HL.~ UBM. 308
30. HL., Mém.III,81

\*\*\*\*\*

## [II, p.52] IV - LE MINISTERE SACERDOTAL.

Sous ce titre nous réunissons toute l'activité sacerdotale qui ne rentre dans aucun des autres chapitres et qui englobe une activité plus hétérogène et moins organisée, mais qui peut quand même accaparer la vie des personnes.

Ce ministère, aux aspects multiples, nous intéresse en tant qu'il occupe divers membres de la Communauté et qu'il manifeste la disponibilité qui la caractérise.

### 1.- Première époque : 1792-1801

Pendant les premières années de son sacerdoce, en pleine Terreur, le P. Coudrin se mit au service de l'Eglise. Chacune de ses démarches mettait en danger sa liberté et sa vie. Un ministère tout simplement héroïque. (1)

Nous n'allons pas faire ici le récit de ses aventures; nous voudrions seulement signaler quelques traits qui révèlent dans quel esprit le jeune prêtre vivait son ministère. Durant toutes ces années, aucun membre de sa Communauté ne l'accompagnait, car la Congrégation n'était encore qu'un rêve. Cependant son activité intéresse la Communauté, parce qu'on peut dire que, pendant ces années-là, s'élabora une attitude apostolique et missionnaire qui passera plus tard à la Communauté et fera partie de son âme. (2)

Le premier trait qui nous frappe dans ce ministère c'est peut-être sa "disponibilité". Le jeune Coudrin est prêt à rendre service à n'importe quelle heure du jour et de la nuit. Il suffit que l'autorité clandestine du diocèse de Poitiers le lui demande, pour qu'il se mobilise sans aucune espèce de calcul. Qu'une personne dans le besoin le sollicite, aussitôt il se met en route, quitte son refuge, sort dans la rue, expose sa vie et accourt partout où le réclame son ministère (3). Il s'étonne lui-même de ce qu'il put accomplir en ces années héroïques :

" Je ne dormais presque pas, quoique j'aie besoin de beaucoup de sommeil ou du moins de demeurer longtemps au lit, pour que mon corps se repose. J'allais sans cesse dans toute la ville, et souvent je suivais la garde qui faisait les visites domiciliaires. Je sortais continuellement. J'avais alors beaucoup plus de courage que je n'en ai aujourd'hui" (aujourd'hui=1800-1801) PAC 1098, "Quelques Remarques.." p. 13).

Cette disponibilité au service de tous lui permet de venir en aide à un grand nombre.

[II, p.53] " Chargé de confesser plus de quarante prêtres qui étaient demeurés fidèles, de faire rétracter quarante autres prêtres qui avaient eu le malheur de prêter le serment du

schisme, de diriger plus de 900 personnes, notre Révérend Père n'avait pas le temps d'étudier." (HL. Qq R.II, p. 23, n. 50)

Son ministère se diversifie selon les circonstances. Parfois c'est l'animation de petits groupes qu'il réunit autour de l'Eucharistie; il leur prêche et conforte leur foi. La paroisse de Ste. Radegonde surtout et très spécialement le quartier de Montbernage sont les secteurs dont il s'occupe le plus dans la ville de Poitiers. Mais il fait des excursions dans la campagne. Dans la ville même il ne se limite pas à son quartier; partout il visite les malades, prépare les moribonds à bien mourir et confesse là où on l'appelle.

On était surtout frappé par sa prédication :

" Pendant plus de 5 ans, soit à Poitiers, soit dans les campagnes, il employait le jour à confesser dans les maisons particulières, à y prêcher, et une grande partie de la nuit, souvent la nuit entière, à visiter les malades. Il était tout de feu en annonçant la parole divine, et je tiens de M. Rouleau et de plusieurs autres personnes qui en avaient été les témoins, qu'on l'avait vu plus d'une fois épuisé au milieu de son sermon et obligé de cesser tout à coup. Dans une circonstance, il tomba comme mort. Aussi produisit-il les plus grands fruits. Lorsqu'il avait fini de prêcher, ses auditeurs demeuraient comme immobiles et plongés dans leurs réflexions. De nombreuses conversions en étaient presque toujours la suite. Il n'avait pas le temps de se préparer avant de prêcher. Seulement il faisait oraison et le Seigneur lui inspirait ce qu'il devait dire. On ne trouvait dans ses instructions ni pensées brillantes, ni expressions recherchées, il puisait dans son coeur toutes les paroles de charité qu'il adressait aux fidèles. Il avait un don particulier pour les entretenir de la miséricorde divine. De là cette remarque d'une personne pleine d'esprit qui, comparant notre Révérend Père avec un autre prêtre caché, disait : Mr. N. apprend à craindre Dieu, mais M. Coudrin apprend à l'aimer". PAC 1098, p. 8 (=HL. Qq R II, p. 8)

Il prêchait l'Amour et la Miséricorde de Dieu; nous verrons plus loin la provenance de ce message, quand nous étudierons la foi dont vivaient le Fondateur et sa Communauté. Pour le moment nous terminerons en signalant une autre caractéristique du ministère du P. Coudrin pendant la Révolution, que nous avons déjà laissé entendre : son enracinement dans la prière.

Peut-être à notre époque il peut paraître extraordinaire qu'avec une activité si fébrile le jeune Coudrin ait trouvé du temps, non seulement pour s'acquitter de ses prières, mais pour devenir un "homme de prière".

" En s'occupant du salut des autres dit Hilarion, le P. Marie-Joseph ne négligeait pas sa propre sanctification. Il consacrait un temps considérable à la prière et surtout à l'oraison mentale. Il puisait dans ses entretiens avec Dieu une force nouvelle pour supporter avec patience toutes **[II, p.54]** les peines qu'il pouvait endurer. Quoiqu'il fût d'un caractère naturellement vif, il savait si bien le réprimer que les occupations qui le contrariaient davantage étaient toujours privilégiées. Ses conversations étaient pleines d'onction. Il suffisait de le voir pour se sentir porté à aimer le Bon Dieu. "Il porte la paix du Bon Dieu avec lui", disait notre bonne soeur Thérèse de la Garélie". PAC 1098, p. 8

A propos des fruits de cet apostolat, Hilarion note dans ses plus anciennes "Remarques" :

" Les personnes qui ont connu dans ce temps-là le P. Marie-Joseph, disent tous d'un commun accord qu'il était étonnant combien il faisait d'ouvrage. Embrassé du feu de charité, il le communiquait aux autres. On ne pouvait le voir, l'entendre sans être touché, sans être brisé. Le danger de la mort qui menaçait sans cesse, ébranlait les consciences et disposait d'avance". PAC 1084, n. 66 (- HL. Qq R.I, n. 66)

## 2.- Deuxième époque: 1802 – 1817.

C'est la période où se forme autour du Fondateur toute une communauté de prêtres qui, dans ses modestes dimensions (elle n'atteignait pas le chiffre de 20), est comme un prolongement de son esprit. Particulièrement par leur disponibilité au service des fidèles,

après la persécution révolutionnaire, ses membres, confondus avec le clergé local, vivent l'esprit du P. Coudrin, que nous venons d'ébaucher. (4)

L'oeuvre de l'éducation dans les collèges de garçons et la direction spirituelle dans ceux que dirigent les Soeurs sont des tâches absorbantes, mais qui n'empêchent pas les premiers religieux d'être toujours disposés à venir en aide au clergé, à prêcher des retraites, à diriger spirituellement les personnes de toutes conditions.

A Poitiers par exemple, le P. Isidore David, d'après le témoignage de Sr. Gabriel de la Barre, ne se donnait aucun repos :

" L'obscurité où nous voulions rester encore, paraissait folie aux yeux mêmes de ceux qui nous aimaient un peu. Fr. Isidore cependant rendait de grands services au diocèse. Il était toujours prêt à exercer le saint ministère, toutes les fois que les Grands Vicaires ou les curés le requéraient. Il confessa pendant le Jubilé presque toute une paroisse de la ville, la plus nombreuse en ignorants et en pauvres gens. Les prisons, les dépôts de mendicité, les criminels condamnés au supplice, les malheureux dans tous les genres étaient aussi les objets de son zèle, mais ils n'y suffisaient pas (sic)" GB Mém.,II, 171

N'allons pas croire pour autant que le P. Isidore n'était qu'un prêtre de bonne volonté, mais désœuvré, dans l'attente d'une occasion que l'autorité lui fournirait. La réalité était bien différente. Il avait dans sa maison un internat avec plus de quarante élèves de tous âges, et Sr. Gabriel de la Barre qui est un très bon témoin, dit qu'il s'arrangea pour faire chaque jour, et pendant longtemps, une classe de théologie, une de philosophie et une de rhétorique. Pour augmenter sa disponibilité, il stimulait [II, p.55] chez les plus grands le sens de la responsabilité et leur confiait la surveillance des petits, et même il les laissait comme responsables, accompagnés d'un "ancien" et d'un Frère. (5)

Le P. Hippolyte Launay à Cahors, se comportait de la même manière à partir de 1806. Parmi de nombreux témoignages, celui du Recteur d'Académie de Cahors en 1816, que nous avons déjà cité plus haut, est intéressant à ce sujet.(6)

Dans la même maison de Cahors de 1807 à 1815 le P. Abraham Armand, qui sera un des premiers missionnaires de l'Océanie quelques années plus tard, nous est présenté par Hilarion en plein "ministère" :("Dans la même année 1807,)

"Mgr l'évêque de Cahors chargea nos frères de prendre soin des prisonniers. Cette bonne oeuvre fut confiée au fr. Abraham (Armand) qui la continua jusqu'en 1815. Ces malheureux étaient plongés dans l'ignorance absolue de tous les devoirs de la religion. Sans secours spirituels et temporels, ils manquaient de tout. Le fr. Abraham, soutenu par son zèle, les instruisit, les confessa, fit des quêtes pour eux, leur procura d'abondantes aumônes, et parvint à faire de bons chrétiens de ces hommes livrés depuis longtemps à tous les désordres. Toute la ville de Cahors fut édifiée de l'empressement qu'il mit à consoler ces infortunés. Les autorités civiles elles-mêmes, quoique peu favorables à la religion, ne pouvaient s'empêcher d'applaudir à ses efforts. Le Préfet disait un jour, à plusieurs personnes : "Je ne sais comment fait ce petit prêtre. Toutes les fois qu'il vient chez moi, c'est pour demander de l'argent pour ses prisonniers. Je suis toujours tenté de le rebuter, et il faut toujours que je lui donne". (HL., Mém., I,150.

On pourrait en dire autant de n'importe laquelle des autres communautés, à commencer par celle de Paris, où le Fondateur, après s'être fait connaître dans la paroisse de Saint Roch, mena de front les travaux de la fondation de la maison de Picpus avec son collègue et son séminaire, beaucoup de direction spirituelle et la prédication. (7)

La M. Aymer dit par exemple, dans une lettre de février 1807 à Ludovine de la Marsonnière :

"L'incomparable se porte bien. Il prêche le Carême dans 4 églises différentes, et 2 fois par semaine dans deux. Vous voyez qu'il lui faut des forces et de la santé". BM (correspondance II n. 281)

Le récit incisif de Sr. Gabriel de la Barre complète le cadre du ministère du P. Coudrin à la fin de la domination de Napoléon :

" La position du Bon Père fut plus embarrassante à la mort de Mgr de Juigné (lapsus de Sr. Gabriel qui met ici le nom de l'archevêque de Paris sous l'Ancien Régime; en réalité il s'agit du Cardinal de Belloy, nommé après le Concordat en 1802 et décédé le 10 juin 1808). Le Cardinal Maury, nommé par l'Empereur pour lui succéder, ne put avoir son institution canonique. Le Bon Père, fidèle aux vrais principes, ne lui fit point sa cour. C'était à Mr. d'Astros qu'il s'adres- **[II, p.56]** sait quand il avait besoin de quelque permission pour l'exercice de son ministère. D'ailleurs, se bornant à peu près au gouvernement de sa maison, il ne prêcha plus dans Paris. Il avait réuni plusieurs jeunes gens qui se destinaient à l'état ecclésiastique, et qui n'étaient pas assez riches pour payer leur pension. Il forma ainsi un petit séminaire. Il reçut aussi des petits enfants et eut un collègue. Le nombre des frères suffisait difficilement, mais leur courage les multipliait; un seul faisait plusieurs classes. Le Bon Père se chargea longtemps de celle de Théologie et même de Philosophie, et rencontra à Paris quelques uns de ses anciens condisciples. Les malheurs de la Révolution leur avaient fait abandonner la carrière ecclésiastique pour en suivre une autre. Il les ramena à leur première vocation et le diocèse de Poitiers doit ainsi à son zèle plus d'un vertueux prêtre qui s'y rendent utiles par leurs talents et leur désintéressement". Sr. GB. Mém.II, 194

### 3.- Troisième époque : 1817 - 1826

L'attention des chroniqueurs, et spécialement de Hilarion, est accaparée presque entièrement pendant cette période, par les missions de Troyes, ce qui ne veut pas dire qu'on ne s'intéressait pas à ce que faisaient ailleurs les prêtres de la Congrégation, avec la même règle de vie et la même disponibilité. (8)

Françoise de Viart, dans une lettre à la M. Aymer du 14 juillet 1824, donne des nouvelles de l'apostolat des Pères de Cahors :

"Nous allons toutes demain à St. Henri, célébrer la fête de notre Bonne Mère d'une manière digne d'elle. Ces Messieurs se lassent de desservir cette paroisse parce que leur maison en souffre. Je regrette cette église de St. Henri. Il me semble qu'elle nous appartient, qu'elle a des droits à notre intérêt. Mr. Régis y a fait beaucoup de bien. Il a ramené beaucoup de gens". FV. 138.

Dès l'époque de Napoléon, en diverses villes, les Frères se sont occupés temporairement de paroisses. Celle de St. Henri de Cahors à 5-6 kms de la ville, est celle qui semble avoir été desservie le plus longtemps. Par une lettre de la M. Aymer nous savons que le P. Xavier Balmelle était curé de Mortagne. La maison fut fondée en août 1821 et le Père arriva à la fin d'octobre ou dans les premiers jours de novembre. (9)

### 4.- Quatrième époque : 1826 - 1840

Avec la fermeture des collèges et des écoles à la fin de 1828, beaucoup de prêtres restèrent disponibles, soit pour les missions, soit pour le ministère, et plusieurs évêques offrirent des paroisses à différents Pères. Cet accroissement du ministère s'accrut encore plus après la Révolution de juillet 1830, spécialement après la destruction du séminaire de Picpus en février **[II, p.57]** 1831. En 1830 les missions diocésaines s'arrêtèrent brusquement, et leur personnel chercha du ministère.

" Mgr l'Evêque de Cahors (Paul-Louis-Joseph d'Autpoul, 1828-1842), qui montrait toujours beaucoup de bienveillance pour la Congrégation offrit au P. Césaire (Carré) de donner des succursales aux prêtres de notre Institut, qui demeuraient avec lui. Le P. Césaire consulta notre pieux fondateur qui lui répondit le 30 août : "Quant à la desserte que Sa Grandeur a la bonté de vous offrir, je n'y vois d'inconvénient que pour tenir un ménage. S'il pouvait (le P. Ambroise) vivre avec vous ou bien n'avoir point de femmes chez lui, je n'y aurais point de répugnance, surtout s'il reste ce qu'il est, fidèle et tenant

ses comptes". Une lettre du P. Césaire du 12 octobre de la même année (1831), nous apprend les résultats de l'offre bienveillante du bon Evêque : "Nos frères Ambroise (Penel), Bonaventure (Majorel) et Anaclét (Lestrade) desservent chacun une paroisse dans les environs de Cahors. Le fr. Ambroise est seul obligé à résidence. Mgr qui a pour nous une bonté incomparable, m'a dit qu'il nous confiait ces paroisses pour nous aider, et qu'il était bien aise de nous prouver combien il nous aimait". HL. Mém.,III, 101.

En 1832 il y avait au moins deux autres Pères qui, en des endroits assez éloignés et séparés des maisons, eurent temporairement la responsabilité d'une paroisse, comme le P. Jules Carré à Neuviâle et le P. Siméon Dumonteil, vicaire à Pont-de-Veyle (Ain), mais restant toujours en contact épistolaire avec le Supérieur Général. (10)

De toutes façons, la prise en charge de paroisses fut toujours une solution d'urgence et, par là même, provisoire. Ce qui ne changea jamais, ce fut la disponibilité des prêtres pour le service des fidèles, spécialement par la prédication et la direction spirituelle. (11)

Quand le 27 mars 1832 se produisit à Paris le premier cas de choléra morbus, l'archevêque de Paris demanda l'aide des Pères de Picpus pour s'occuper des pestiférés. Hilarion fut l'un de ceux qui s'adonnèrent à cette oeuvre de miséricorde. (12)

" La demande de Mgr l'Archevêque de Paris était trop conforme aux sentiments qui animaient les enfants des Sacrés-Coeurs pour qu'ils ne se rendissent pas avec empressement. Dès le 12 avril, ils commencèrent à exercer, le jour et la nuit, leurs pénibles fonctions. Dans la maison des orphelins du faubourg Saint-Antoine, qui avait été changée en hospice pour les cholériques, ils continuèrent de se livrer à cette oeuvre si importante jusqu'à ce que la maladie eût fini d'exercer ses ravages. Notre pieux Fondateur applaudit à leur zèle, mais il crut devoir prescrire en même temps des mesures de prudence. Il écrivait le 13 avril : "Je ne puis qu'applaudir, mes chers amis, à l'esprit de sacrifice qui vous anime dans la conjoncture désolante qui afflige Paris. Seulement, pour ne pas porter l'effroi dans la maison, je crois devoir décider que ceux de nos amis qui auront commencé la bonne oeuvre, doivent se loger au n° 7 (corps de bâtiment séparé), y prendre leur nourriture, y dire la Sainte Messe ou dans les hôpitaux mêmes, afin de s'abstenir volontairement, au moins pendant quelque temps, de communiquer de trop avec les autres personnes de la maison. Tout le monde sait que la peur peut occasionner beaucoup d'accidents, et ensuite la grâce du martyr - même de la charité - n'est pas donnée à tout le monde. C'est donc de bon coeur et avec une véritable édification que j'approuve le dévouement de **[II, p.58]** nos chers amis Philippe (Fézendier), Hilarion (Lucas), François d'Assise (Caret), et tous ceux qui feront ainsi le sacrifice de leur vie pour sauver l'âme de leurs frères. Tous les jours et plusieurs fois le jour, j'espère prier pour eux, afin que le Bon Dieu, par leur saint ange, les préserve de toute contagion. Que cette lettre soit connue de tous". (HL., Mém.,III,114

Hilarion, par modestie, coupe le texte avant les noms, mais il nous a semblé qu'il valait mieux le donner entier.

## NOTES

1. cf. 1ère. Partie, p. 10 et sv.
2. ibid.
3. ibid.
4. Nombre de membres : LE. et HL., Tableau Général.
5. GB., Mém. II, 209
6. cf. supra p. 30
7. HL., VBP. 130
8. Pour s'en convaincre il suffit de feuilleter les Mémoires d'Hilarion.
9. BM. 1054
10. BP. 1742, 1745; HL., Mém.III, 122

11. HL., Mém., III, 114

12. BP. 1692, 1695

\*\*\*\*\*

## [II, p.59] V - LES MISSIONS DIOCESAINES

Avant 1820, le Fondateur lui-même comme beaucoup d'autres membres de la Congrégation, avait donné des missions paroissiales dans divers diocèses. Mais jusqu'à cette date l'oeuvre des missions n'avait pas été assumée comme une tâche communautaire.(1)

A la fin de 1820, pour des raisons et dans des circonstances que nous avons expliquées ailleurs, le P. Coudrin accepte sa nomination de Vicaire Général de Troyes et la charge spéciale des missions paroissiales avec ses religieux. C'est le commencement de la vie proprement "missionnaire" de la Communauté.

Avant d'évoquer le souvenir qui nous reste de cette forme d'apostolat, il semble utile d'essayer de saisir dans quel esprit la Communauté entreprit ces missions, dans quelles circonstances sociales et ecclésiales elles se déroulèrent. (2)

1.- Vocation missionnaire de la Congrégation. La vocation missionnaire de la Congrégation ne date pas de 1820. Depuis le lointain septembre 1792, dans la "Vision" de la Motte d'Usseau, la première image qui se présente à l'esprit du Fondateur est celle d'une Communauté missionnaire.

Dans la recension qui mérite le plus notre confiance, parce que recueillie par le jeune Hilarion des lèvres mêmes du P. Coudrin dès avant son départ pour Mende en 1802 et mise par écrit "le jour même" selon son témoignage, il est dit :

" Il me sembla que nous étions plusieurs réunis ensemble, que nous formions une troupe de missionnaires qui devaient répandre l'Évangile partout". (PAC 1084, 62). (3)

Il est curieux de voir que, dans cette première description de la "vision", les proportions matérielles des "choses vues" sont relativement modestes : "Nous étions plusieurs". Ce ne sont pas ces cortèges qui s'étendent à perte de vue, dont parle le P. Antonin Bigot presque cinquante ans après en avoir recueilli le témoignage. En tout cas, ils forment un "groupe missionnaire", et non des troupes innombrables qui s'avancent dans un paysage grandiose.

Ce qui est vraiment grand dans cette description primitive, c'est l'horizon apostolique : "des missionnaires qui devaient répandre l'Évangile partout". Dès la première ébauche, c'est une vocation explicitement "missionnaire" à laquelle s'ouvre comme champ d'action le monde entier sans limites ni frontières.

A partir de cette date les affirmations se succèdent dans tous les documents qui essaient de décrire la nature de la nouvelle Communauté. Dans une "Supplique" au Pape, de la fin de 1800, il est dit :

[II, p.60] " Les prêtres dans la Société des Adorateurs, en se livrant aux missions et aux pénibles travaux de leur ministère, mènent la vie de donnés" (4) - Ann. 1963, p. 183

Dans la "Supplique" aux Vicaires Capitulaires de Poitiers en mai 1801, sollicitant la première approbation pour la branche des hommes, le P. Coudrin dit :

" Chaque individu dans cette Société a encore des devoirs particuliers à remplir qui sont réglés par l'obéissance et font partie du but qu'on s'est proposé. Les uns sont destinés à aller dans les campagnes faire des missions, instruire le peuple et propager la dévotion aux Sacrés-Coeurs de Jésus et de Marie. D'autres sont employés à instruire des enfants." (Ann. 1963, p.184)

Dans une " note " du Fondateur sur la Congrégation et son but, qu'on situe habituellement entre 1804 et 1805, on lit :

"Nos résolutions ont pour principe et pour fin les quatre âges de Jésus-Christ... Sa vie apostolique, en instituant une Société de missionnaires à la disposition des évêques pour annoncer l'Évangile aux pauvres". Ann. 1963, p.189

Après cette époque, viennent les documents des négociations pour l'approbation par Rome, entre 1814 et 1817. Dans la "Supplique" des Fondateurs au Pape, du 25 octobre 1814, nous trouvons, ce qui suit :

" Le but que la Congrégation se propose est de retracer les quatre âges de Notre Seigneur... sa vie évangélique par la prédication de l'Évangile et par les Missions... Les prêtres de cette Congrégation forment à la science ecclésiastique les élèves du Sanctuaire. Ils prêchent, confessent et font des missions avec le consentement des évêques". Ann. 1963, p.190 (HL., Mém. I, n. 201, note 1 p. 101)

Pour en terminer avec les documents officiels antérieurs à 1820, rappelons ce que disent sur ce sujet les Constitutions de la Congrégation, approuvées le 10 janvier 1817 et insérées dans la Bulle "Pastor Aeternus" du 17 novembre de la même année :

" Le but de notre Institut - lit-on dans le préambule - est de retracer les quatre âges de Notre Seigneur : son enfance, sa vie cachée, sa vie évangélique, sa vie crucifiée, et de propager la dévotion aux Sacrés-Coeurs de Jésus et de Marie... Les Frères retracent la vie évangélique du Sauveur par la prédication de l'Évangile et par les Missions" Ann. 1961, p.179.

De tous ces textes, on déduit assez justement, sembler-il, que les missions étaient un objectif important pour la Communauté, même s'il n'était pas exclusif. On peut aussi en déduire que l'aspiration missionnaire exista dès le début. On pourrait alors se demander pourquoi on attendit si longtemps pour la mettre en exécution. La réponse est relativement facile : durant la domination de Napoléon la Congrégation était secrète; elle devait donc bien veiller à ne pas manifester son unité, et c'est un vrai prodige qu'elle ait pu rester dans la clandestinité sans être découverte. En second lieu, elle était petite - 16 prêtres en 1817 - et on **[II, p.61]** se demande comment ils réussirent à fonder et à faire marcher 8 maisons avec des collèges et du ministère. Enfin, c'était une Congrégation diocésaine d'abord à Mende dont les membres étaient confondus avec le clergé diocésain, puis à Sées, jusqu'à l'approbation par le Saint-Siège en 1817. (5)

Délaissant les documents, observons dans le concret la conduite de la Communauté et de ses membres : nous ne trouvons pas, évidemment, la mission organisée; mais par contre nous trouvons l'esprit missionnaire qui luttait pour faire passer le message évangélique à un peuple qui avait subi les ravages d'un schisme religieux et qui était désorienté par une sécularisation déchaînée. Voilà pourquoi on ne peut considérer comme une simple page de rhétorique la Circulaire que le P. Coudrin adresse le 26 novembre 1820, pour annoncer l'ouverture des Missions dans le diocèse de Troyes :

" Le jour que nous désirions avec tant d'ardeur est arrivé... Nous allons commencer dans le diocèse de Troyes l'oeuvre importante des Missions qui nous a été particulièrement recommandée par le Souverain Pontife". Ann. 1960 p.193

Il faut rappeler que cette recommandation à laquelle fait allusion le Fondateur, fut adressée par Pie VII au P. Hilarion à l'audience qu'il lui accorda lors de son départ de Rome le 10 juin 1816. (6)

2.- Les Missions sous la Restauration. Les Missions sous la Restauration n'ont pas bonne réputation parmi les spécialistes actuels. Parlant des "Missions de France" et de leur oeuvre à cette époque, Dansette écrit :

" Leurs prêtres arrivent par groupes dans une localité, mettent en interdit les bals, les théâtres, les carnivals, organisent dans les sanctuaires des exercices répétés plusieurs semaines durant et relevés de manifestations à grand spectacle, telles que prédications au milieu des tombes du cimetière, confessions en masse et communions collectives, longues processions escortées de musique militaire, et se terminant par l'érection de

gigantesques calvaires, cérémonies de réparation à la croix pour les outrages reçus pendant la Terreur ! ou à la mémoire de Louis XVI, de Louis XVII, de l'"auguste Marie-Antoinette", de l'"inimitable Elisabeth", (soeur de Louis XVI). Ils prêchent un étrange catholicisme, brutal et menaçant, sorte de combat éternel entre un Dieu vengeur et un satan protéiforme auquel l'homme n'échappe que par la terreur salutaire des châtiments de l'enfer et l'exécution mécanique de devoirs religieux. Leurs sermons sont des apostrophes furieuses ou des exhortations pathétiques... Malgré ou à cause de ces excès, la réussite des missions est parfois prodigieuse... En balance des bons effets, fussent-ils fugaces, portons les conséquences malheureuses. Si elles embrasent les tièdes et émeuvent des indifférents, les missions en éloignent d'autres : commerçants frappés par l'arrêt des transactions, non-pratiquants victimes d'un boycottage systématique, libéraux ou sceptiques qu'indigne une mise en scène scandaleuse. Proudhon racontera que ses premiers doutes naquirent vers les seize ans, de la mission prêchée à Besançon [II, p.62] en 1825. Les Préfets, bien que royalistes et catholiques, sont loin d'approuver les missionnaires; ils les accusent de rallumer les querelles mal apaisées de la Révolution". (Dansette, p.210-211)

Séverin, l'historien des Missions sous la Restauration, avoue qu'il est difficile de porter un jugement d'ensemble, et il explique leurs déficiences, en grande partie par le manque de préparation du clergé de l'époque et l'improvisation de la campagne missionnaire elle-même. (7)

En réalité, combler un vide de 30 ans dans l'évangélisation était une tâche gigantesque qui déclenchait une activité absorbante et ne laissait pas beaucoup de place à la préparation.

On ne révisa pas les méthodes de la "mission" qui dataient d'avant la Révolution. On suivit simplement les traces de St. Vincent de Paul ou du P. Lejeune, sans étudier une adaptation à la situation qui avait si profondément évolué.

Malgré tout, les missionnaires prétendaient résolument travailler pour le royaume de Dieu: "Rendre la France à Dieu = rendre Dieu à la France". L'oeuvre butait sur de sérieux obstacles, tels que le problème de conscience pour beaucoup d'acquéreurs de "biens nationaux" qui n'étaient autres que les biens du clergé sous l'Ancien Régime; il en était de même pour les sacrements administrés par le clergé constitutionnel et donc schismatique. (8)

Les missionnaires en général se montrèrent de moeurs irréprochables et désintéressés vis-à-vis de l'argent. On ne peut pas les accuser d'avoir une mentalité romantique qui était pourtant celle de l'époque. Ils aimaient les cérémonies comme le peuple de leur temps. La "Cérémonie expiatoire", la "Rénovation des promesses du baptême", la "Consécration à la Ste Vierge", la "Procession du Saint-Sacrement", se déroulaient avec une pompe parfois assez théâtrale et un peu exagérée. On peut difficilement affirmer qu'il y eût un style stéréotypé en la matière. Tout dépendait, en chaque cas, de l'imagination des missionnaires et de leur pédagogie instinctive. (9)

Ce que l'on pardonne peut-être plus difficilement à ces missions, c'est leur compromission avec la dynastie des Bourbons, et d'avoir prêché l'alliance entre "le Trône et l'Autel". On chantait un cantique qui apparaît dans les "recueils" qu'on distribuait à l'époque :

" Venez, Français; le Dieu dont la puissance  
Fait triompher et le Trône et la Foi,  
Veut aujourd'hui qu'on chante dans la France :  
Gloire au Très-Haut ! Vive notre Roi !  
Vive la France ! Vive le Roi !  
Toujours en France  
Les Bourbons et la Foi !"

(Recueil de Troyes, n. 53, p. 90) (10)

C'était la position de tout le clergé et de l'Eglise de ce temps, en réaction contre les atrocités de la Révolution et la manipulation napoléonienne; une réaction difficile à éviter.



Accepter ce qui était un authentique progrès social, supposait le dépassement des traumatismes historiques; à cette date c'était prématuré.

**[II, p.63]** 3.- Le P. Coudrin ouvre les missions de Troyes : 1820. Nous avons vu en son temps, comment se produisit une crise dans les relations du P. Coudrin et de la maison de Picpus avec l'archevêché de Paris, à propos des prétentions du curé de Sainte Marguerite, l'abbé Lemercier. La situation était arrivée à un tel point qu'elle ne laissait au P. Coudrin d'autre issue que de quitter Paris et de s'établir dans un autre diocèse où un évêque bienveillant pourrait l'accueillir. Il ne savait encore que faire, quand il reçut l'offre gracieuse de Mgr de Boulogne, évêque de Troyes. La réaction immédiate du Fondateur fut un voyage à Troyes. Il semble que tout y ait été réglé; le dimanche 22 octobre il quitta Paris et la maison de Picpus, et prit la diligence pour Troyes où il arriva le lendemain. (11)

Le P. Coudrin logea à l'hôtel du "Petit Louvre", à quelques pas de la cathédrale. Après avoir fait les visites de rigueur il s'en fut jeter un coup d'oeil sur la maison de Saint-Martin-des-Champs, sur la route de Paris et qui était destinée à la résidence des missionnaires. C'était une maison assez grande, mais sans aménagement ni ameublement. Les travaux furent menés rapidement, et le samedi 11 novembre arriva le premier groupe de missionnaires, parti de Paris la veille. (12)

Le groupe se composait de Hilarion Lucas, Albert Breysse, Cyrille Pigassou et Xavier Balmelle, prêtres; Henri Lacoste, diacre, et Leufroi Denain, novice convers. Le second groupe partit de Paris le dimanche 12 et arriva à Troyes le lundi 13. Il se composait du P. Abraham Armand, Anselme Salacroux, tonsuré et Paul Royalle, convers. (13)

Le Fondateur n'était pas seul à St. Martin-des-Champs à l'arrivée des missionnaires : le 8 novembre la M. Aymer était venue faire une visite de quelques heures et avait emmené avec elle le frère Gérard Pillier comme cuisinier. C'est ainsi que s'assembla une communauté de dix religieux, sans compter le Fondateur.

Sur la préparation de ce personnel missionnaire, on peut dire que tous faisaient leurs premières armes. Hilarion note dans ses Mémoires :

" Il n'est pas indifférent de faire observer que les cinq premiers prêtres qui furent employés à l'oeuvre importante des missions, ne pouvaient rien attendre que de la miséricorde divine pour bénir leur travail. Nul d'entre eux n'avait jamais assisté à aucune mission et sous ce rapport ils étaient sans expérience. Ils n'en connaissaient les pieux exercices que par ce qu'ils avaient pu en recueillir dans quelques livres qui en parlaient. " HL., Mém.II, 417

Le P. Coudrin avait imposé de grands sacrifices au Séminaire de Picpus, en prenant pour la Mission un de ses premiers religieux en même temps qu'un de ses professeurs les mieux préparés, Hilarion Lucas, alors âgé de 38 ans. Venaient ensuite deux compagnons de profession de 1803 : le P. Abraham Armand, 44 ans, et le P. Albert Breysse, 47 ans. Ce dernier était un homme difficile, malgré sa grande bonne volonté, parce qu'il avait un critère un peu exagéré concernant l'ascèse et la pénitence et aussi parce que, quand il n'écrivait pas ses sermons, il était désordonné et même peu prudent. Les deux autres étaient Cyrille Pigassou, 31 ans, profès en 1817, et Xavier Balmelle, profès le 11 octobre de cette année 1820.

**[II, p.64]** Deux autres missionnaires étaient deux jeunes étudiants doués de qualités prometteuses. Les convers étaient aussi très jeunes, entre 22 et 23 ans. (14)

Les perspectives qui se présentaient aux missionnaires dans la région où ils devaient exercer leur apostolat n'étaient pas réjouissantes.

" Ils étaient appelés à évangéliser un pays - dit Hilarion qui participa à cette première expérience - qui depuis près d'un siècle avait été perverti par le jansénisme, et dont la Révolution avait achevé de corrompre l'esprit et le coeur. Il fallait tâcher d'émouvoir des hommes d'un caractère naturellement froid et apathique, tels que sont assez généralement les peuples de la Champagne. Humainement parlant, on ne pouvait guère espérer de succès, mais

nous savions que le Seigneur ne demande que la bonne volonté de la part de ses ministres; nous ne pouvions mettre notre confiance que dans Lui seul". HL., Mém., II,417

Le 26 novembre, le Fondateur envoyait à toute la Congrégation une Circulaire, annonçant pour le 1<sup>er</sup> dimanche de l'Avent - 3 décembre - l'ouverture de la campagne missionnaire. En général, ce fut une grande nouvelle pour toutes les maisons de province, et la Communauté entière se sentit engagée dans cette nouvelle aventure apostolique. (15)

4.- La campagne missionnaire de l'hiver 1820-1821. C'est sur cette campagne que nous trouvons la meilleure documentation dans les Mémoires de Hilarion, et nous pensons qu'en la résumant nous pourrions donner une idée de ce que furent les suivantes, avec des informations sur les méthodes et les programmes, et sur les réactions des fidèles. (16)

a)- Bouilly (3 déc. 1820-15 janv. 1821) - On décida de commencer par Bouilly, une paroisse qui venait de perdre son curé, décédé depuis quelques jours. A 14 kms. de Troyes, c'est aujourd'hui une commune de 806 habitants. L'arrivée d'une mission fut à peine connue que la résistance se mobilisa. On fit courir le bruit que les "Prêtres Auxiliaires" - c'est le nom que l'on donna dans le diocèse aux missionnaires de la Congrégation - étaient des Espagnols expulsés de leur pays et qui venaient semer la confusion et le désordre dans la paroisse. Beaucoup le crurent et jurèrent qu'ils ne se confesseraient pas à des gens aussi dangereux. Le Préfet se sentit obligé d'intervenir et démentit cette rumeur dans une lettre au maire de Bouilly et aux maires des communes voisines. (17)

C'est dans ces circonstances que les missionnaires arrivèrent au village, le samedi 2 décembre dans l'après-midi. Le maire envoya des voitures (à chevaux) pour les chercher; ils en avaient vraiment besoin, car ils avaient beaucoup de bagages : les religieux étaient résolus à suivre strictement leur principe de ne rien demander à personne. "Ils voulaient vivre à leurs propres dépens", selon l'expression de Hilarion.

La mission commença le lendemain. Le P. Coudrin vint prêcher l'ouverture. On organisa une procession à la croix, plantée lors de la mission de 1776 et c'est là qu'eut lieu le sermon, [II, p.65] écouté avec beaucoup d'attention par la foule. Dans l'après-midi après les vêpres, une autre instruction dans laquelle on demandait aux assistants la fidélité aux exercices de la mission. Il y avait de bons espoirs, mais le lundi presque personne ne vint aux exercices du jour. Dans l'après-midi les missionnaires parcoururent le village, invitant les gens à la mission, à la prière du soir. Les résultats furent bons : une centaine de personnes vinrent; il y eut des chants et une causerie. Le mardi un plus grand nombre de fidèles, mais personne ne bougeait pour se confesser, ce qui provoquait chez les missionnaires comme un sentiment de frustration.

Depuis deux ans il n'y avait pas eu de premières communions dans le village; les missionnaires annoncèrent qu'on commencerait la préparation des enfants qui seraient en âge et dans les dispositions voulues pour la faire. On fit deux catéchismes par jour, on confessa les enfants. Les grandes personnes voyant comment on traitait leurs enfants, commencèrent à partir du 6 décembre, à s'approcher du Tribunal de la Pénitence.

Aux environs de Noël, la ferveur se refroidit. On en sut bientôt la cause : quelques missionnaires, en exhortant les fidèles à revenir à Dieu, leur avaient suggéré de faire la "promesse" de mieux observer les commandements. Les auditeurs pensèrent qu'on voulait exiger d'eux une sorte de serment qu'ils craignaient de ne pouvoir tenir plus tard, et pour cette raison beaucoup délaissèrent la mission. Devant cette difficulté, Hilarion écrivit à la M. Aymer qui, en quelques lignes très intéressantes pour nous, non seulement par ce qu'elles nous révèlent du critère de la Fondatrice, mais par la part qu'elle prenait au travail des prédicateurs de Troyes, répondit: "Je crois, mon bon frère - lui répond-elle en janvier 1821 - que vous avez plus à vous occuper d'augmenter, s'il est possible, les bonnes dispositions actuelles que de faire faire des promesses pour l'avenir qui deviendraient dangereuses s'ils se persuadaient que ayant manqué en quelques points ils ont perdu le fruit de la mission. Il serait

alors fort à craindre qu'ils ne devinssent aussi indifférents pour la religion que par le passé, et certainement plus criminels. Bornez-vous, mon bon frère, à bien leur faire comprendre ce qui est de stricte obligation, et abandonnez le reste à la grâce du Seigneur qui ne leur manquera pas s'ils sont fidèles à vos bonnes instructions. Voilà ce que je crois pouvoir vous dire avec certitude. Soyez donc bien indulgent. Le Bon Dieu fera le reste". BM. 774

Cette ligne de conduite fut prise très au sérieux par les missionnaires; pour les consciences ce fut une libération. Aux premiers jours de janvier 1821, le P. Coudrin alla de nouveau à Bouilly et prêcha sur la contrition. Ses paroles émurent profondément l'auditoire. Les larmes coulèrent en abondance, la foi se raviva et à partir de ce moment les confessionnaires furent véritablement pris d'assaut. Le temps était pluvieux et très froid, ce qui n'empêchait pas les hommes d'arriver à l'église dès quatre heures du matin pour être les premiers à se confesser. La dernière semaine, les confessionnaires étaient assiégés du matin au soir.

Le samedi 13, ce fut la "Rénovation des Promesses du Baptême", présidée par le P. Coudrin. Le lendemain dimanche 14, eut lieu la "Communion Générale" : plus de 500 personnes communiaient. [II, p.66] De toute cette foule, presque personne n'avait reçu la Confirmation; Mgr de Boulogne vint administrer ce sacrement et leur adressa quelques mots qui les émurent tous.

Le lundi 15, le Fondateur chanta la Messe et puis on se rendit en procession à l'endroit où devait se dresser la croix de la mission. En tête marchaient les enfants qui avaient fait leur première communion, et tout le peuple suivait. Arrivé à l'emplacement prévu, on procéda à la bénédiction solennelle de la croix. Chaque fidèle tenait une petite croix qu'il emporterait comme souvenir à la maison.

" La croix fut bénie solennellement, raconte notre chroniqueur. On y attacha la couronne d'épines, la lance et les clous. Au milieu de la couronne d'épines on avait placé 3 coeurs : le Coeur Sacré de Jésus, le très doux Coeur de Marie et le coeur débonnaire de Saint Joseph. Tels furent les insignes de toutes les missions des enfants des Sacrés-Coeurs. Le soir, notre Très Révérend Père remit en vigueur l'ancienne confrérie du Saint-Sacrement et érigea celle de la Sainte Vierge sous le titre du Saint Rosaire. Une bannière blanche sur laquelle l'image de Marie était brodée fut bénie et portée à la procession pendant laquelle on chanta le Te Deum." HL., Mém.,II, 422

Ainsi se clôtura la mission. Les missionnaires restèrent cependant jusqu'au dimanche suivant, où ils eurent la consolation de voir s'approcher de la Communion plus de 200 personnes.

On célébra beaucoup de mariages, on bénit des unions qui n'étaient jusqu'alors que civiles, beaucoup de familles divisées se réconcilièrent.

Sur les résultats de cette mission, il est intéressant de lire la lettre du juge municipal de Bouilly au Procureur du Roi, en date du 25 janvier 1821 :

" L'empressement de ces derniers (les habitants de Bouilly) a égalé le zèle et la ferveur des prêtres du Seigneur... La moisson de ces dignes pasteurs a été des plus abondantes, et pouvait-il en être autrement ? La justice de leur raisonnement mis habilement à la portée de leurs auditeurs, leur scrupuleuse exactitude à se renfermer dans les bornes fixées par l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique, leurs exemples, leur charité, leur désintéressement leur avaient gagné tous les coeurs. Les paroissiens n'étaient pas enchaînés, subjugués. Ils étaient doucement persuadés et les émotions profondes qu'ils éprouvaient décelaient les impressions heureuses auxquelles ils paraissaient avoir tant de plaisir à céder... J'abuse peut-être de vos moments, Monsieur le Procureur du Roi, mais je n'ai pu résister au plaisir de vous faire connaître un événement si heureux pour le canton que vous m'avez chargé de surveiller. Et quelle ne sera pas votre satisfaction, lorsque je vous apprendrai que mes justiciables sont déjà plus réservés sur la religion du serment, qu'ils annoncent plus de bonne foi dans leurs conventions et que, jusqu'à ce jour, mon répertoire est demeuré en blanc ? Puisse-t-il n'être jamais chargé d'aucune note. J'en partagerai la gloire avec reconnaissance". HL., Mém.,II, 423, n.1.

**[II, p.67]** Hilarion nous raconte le départ des missionnaires dont il faisait partie :

" Le départ des missionnaires était fixé au lundi 22 janvier. Sur la demande des habitants, ils chantaient une messe en l'honneur de St. Vincent martyr. Après la messe la foule du peuple remplissait la cour du presbytère et la place voisine. Ils y demeurèrent plus de deux heures malgré le mauvais temps et malgré les exhortations des missionnaires qui les engageaient à se retirer. Ils voulaient, disaient-ils, voir quelques instants de plus les bons prêtres qui leur avaient ouvert les portes du ciel. Hommes, femmes, enfants, vieillards, tous pleuraient. Les missionnaires allèrent ensemble prier aux pieds de la croix de mission. La foule les y suivit. Tous se prosternèrent. Lorsque les missionnaires montèrent en voiture les sanglots redoublèrent. "Ne nous oubliez pas plus que nous vous oublierons, criaient les habitants". "Nous ne vous oublierons jamais", répondirent les missionnaires attendris. Quand les voitures partirent, ce pauvre peuple courait sur la route pour voir et saluer de nouveau les ministres de l'Évangile. Tel fut le succès de la première mission des enfants des Sacrés-Coeurs." HL., Mém.,II, 429.

Pendant le P. Coudrin, s'il ne pouvait rester avec ses missionnaires, n'arrêtait pas de prêcher dans la ville de Troyes. D'une lettre de la M. Aymer à Sr. Françoise de Viart datée de janvier 1821, nous extrayons ce paragraphe :

"Les missionnaires font des merveilles, il y a des conversions sans nombre et de plusieurs gens très marquants. Mr Coudrin a prêché trois fois par semaine à la Cathédrale. Il y avait six ou sept mille âmes à chaque sermon. Notez que dans ce pays, presque personne n'allait à l'église avant son arrivée". BM. 780, p.119

Malgré un certain vernis de "légende dorée", ces lignes indiquent un intense ministère du Vicaire Général.

b)- Essoyes-Landreville 8 janv.-7 mai 1821 : Après le succès de Bouilly, beaucoup de curés désiraient des missions pour leur paroisse. Parmi eux figurait le curé d'Essoyes, un bourg assez important, à 17 kms. de Bar-sur-Seine et à peu près 54 de Troyes. Sa nomination datait de quelques mois, et il sentait parmi ses fidèles une sourde résistance qui l'empêchait d'exercer son apostolat (18). C'était les conséquences du traumatisme révolutionnaire. Le curé d'alors, non seulement était tombé dans le schisme, mais avait perdu la foi, prêché contre la confession et réussi à éloigner des sacrements beaucoup de gens. Il y avait en outre dans la paroisse, de nombreux révolutionnaires de souche, ennemis des Bourbons et qui, à cause de leurs richesses, avaient beaucoup d'influence sur tout ce qui concernait la vie du peuple.

Le voisinage n'était pas meilleur. La paroisse de Verpillières-sur-Ource à 3 kms ½ d'Essoyes, et celle de Fontette à 6 kms., étaient sans curé depuis longtemps. Quant à celle de Loches sur-Ource à 3 kms ½, elle avait un bon curé, mais il y avait dans le village deux prêtres mariés qui défaisaient tout ce que le curé réussissait à construire.

**[II, p.68]** Devant cette situation, les missionnaires éprouvaient beaucoup de doutes et ils ne se décidaient pas à entreprendre la mission. Ce fut la M. Aymer qui, lors d'un voyage à Troyes, les convainquit qu'ils devaient commencer immédiatement la mission. Hilarion raconte:

" C'était vers le 7 ou 8 février 1821. On la consulta. Elle nous exhorta à commencer promptement la mission d'Essoyes et nous assura que nos travaux y produiraient les plus grands fruits. Nous avons trop de motifs d'être convaincus que le Seigneur lui accordait des lumières surnaturelles pour ne pas suivre son avis. La mission d'Essoyes fut donc résolue et consacrée à St. Jean-François-Régis en l'honneur duquel nous commençâmes une neuvaine. La vénérable Mère prescrivit aussi, à la même intention, quelques prières dans toutes les maisons des Soeurs". HL., Mém.II, 438

Avec cet espoir, les missionnaires partirent à Essoyes le 8 février 1821, un jeudi, et ils firent l'ouverture de la mission le dimanche 11. A en juger par les notes du P. Hilarion, ils mirent beaucoup de soin à organiser les travaux de la mission.

Au programme pour les dimanches et jours de fête, trois instructions : une à la grand' messe, une aux vêpres et la troisième le soir. - A 14 h., catéchisme. De plus on assurait la messe et les trois instructions, ou au moins deux, dans les paroisses de Loches, Verpillières et Fontette.

Les jours de travail, deux instructions : une le matin et une autre l'après-midi. De plus, il y avait tous les jours quatre catéchismes pour les enfants qui se préparaient à la Première Communion : deux pour les garçons et deux pour les filles.. Le soir, catéchisme pour les adultes.

La mission avançait lentement : l'assistance était régulière, l'auditoire attentif, mais pas de confession. Telle était la situation quand arriva le P. Coudrin. Mais laissons la parole à notre chroniqueur :

" Le 13 février (un mardi), notre pieux Fondateur se rendit à la mission, prêcha 3 fois en un jour et fit une impression tellement salutaire sur la multitude de ses auditeurs que les confessionnaux furent bientôt assiégés. On accourait de toutes les paroisses pour participer aux bienfaits de la mission. Tous les soirs, on voyait briller au loin dans les campagnes les flambeaux dont les habitats d'Essoyes et des villages voisins éclairaient leur marche, lorsqu'après les saints exercices de la mission ils rentraient dans le sein de leurs familles. Tous les missionnaires et les curés d'Essoyes et de Loches étaient occupés jusqu'à dix ou douze heures par jour pour entendre les confessions. Le peuple d'Essoyes et des pays voisins passa dans les pratiques de la piété les jours qui précèdent le carême. Aucun divertissement profane n'eut lieu. Il n'y eut ni masques ni danses".  
HL., Mém., II, 439

Les anticléricaux attaquèrent. Aux rumeurs qui présentèrent les missionnaires comme des fugitifs espagnols, on ajouta qu'ils présenteraient la note. Comme il s'agissait de mensonges faciles à découvrir, on essaya de donner d'odieuses interprétations des [II, p.69] instructions; mais on les dénonça à temps et leurs auteurs furent confondus.

Pendant le carême, un cas terrible se présenta. Un jeune homme de 22 ans, employé chez un des potentats anticléricaux de Loches, se préparait à la Première Communion. Après s'être confessé plusieurs fois, il commença à donner des signes de folie. De là naquit le bruit que les missionnaires lui avaient fait perdre la tête, et que bientôt la même chose arriverait à beaucoup d'autres. Pendant quelques jours des cris menaçants furent proférés contre les missionnaires. A la fin, les parents du malade donnèrent eux-mêmes l'explication : les patrons du jeune homme l'avaient enivré, puis lui avaient fait boire un breuvage maléfique qui l'avait réduit à cet état. Grande fut l'indignation des fidèles contre les auteurs de cette infamie. (19)

Les résultats de la mission furent meilleurs que ce que l'on avait espéré : 1.600 communions, une centaine de Premières Communions, vingt mariages civils bénis. Mgr de Boulogne était venu administrer la Confirmation qui dura deux jours les 3 et 4 avril : 4.000 confirmés. (20)

Aussi bien à Essoyes que dans les autres paroisses il y eut des cérémonies de clôture que, pour ne pas nous répéter, nous ne décrivons pas. Le jeudi 5 avril, les missionnaires gagnèrent Landreville où ils restèrent un mois. Les habitants d'Essoyes, en faisant de grands sacrifices, y suivirent les instructions.

Là non plus les attaques des anticléricaux ne manquèrent pas. Ils firent courir le bruit que pour se financer, les missionnaires avaient demandé à Essoyes une cotisation de 8 francs par personne. Le curé d'Essoyes l'apprit et le fit savoir aux fidèles qui résolurent d'écrire aux missionnaires une lettre signée du curé et du maire et qui fut lue dans l'église :

" On vous accuse d'avoir mis mes paroissiens à contribution pour les frais de la mission... Tous les habitants d'Essoyes ... attestent en masse et chacun en particulier que dans le cours de votre mission à Essoyes vous n'avez été à charge à personne, n'ayant jamais rien exigé ni demandé pour vos besoins en aucune manière quelconque, que loin de là, malgré la pauvreté dont vous faites profession, vous avez encore assisté les

pauvres et l'église d'Essoyes, témoignage que tous mes paroissiens sont prêts à signer en cas de besoin". Pièces justificatives 222 (= HL., Mém.,II, 449 n. 1)

Malgré tout, la mission fut un succès; même la petite paroisse de Viviers, à 4 kms. de là put en bénéficier. Après avoir facilité aux fidèles l'accomplissement du devoir pascal, les missionnaires retournèrent à Troyes.

" Les missionnaires partirent de Landreville le 7 mai et se rendirent le même jour à Troyes. Ils étaient restés 3 mois en mission, sans aucun intervalle de repos. Depuis le mois de mai, les travaux de la campagne ne permettaient plus de faire des missions. Cependant les prêtres de la maison de Troyes ne demeuraient pas oisifs. Tous les dimanches et fêtes ils se répandaient dans les paroisses de la campagne où ils prêchaient deux ou trois fois par jour. Ils donnèrent aussi plusieurs retraites. Le temps qui leur restait de li- [II, p.70] bre était consacré à l'étude. Ils s'étaient fait une règle de ne jamais aller dans les sociétés, de ne manger chez personne, à moins qu'ils ne fussent en voyage. Cette conduite, en les maintenant dans l'observance de leurs devoirs religieux, contribuait beaucoup à leur concilier l'estime et la confiance générales. J'ajouterai que dans toutes les paroisses où ils allaient, ils rétablissaient l'usage de tenir une lampe allumée devant le Saint Sacrement". HL.,Mém.II, 452

Ainsi donc, au début de mai 1821, les missionnaires terminèrent leur première campagne et se retirèrent à St-Martin-des-Champs. Nous savons dans quel ordre se déroulaient leurs activités pendant la campagne et nous pouvons nous faire une idée de leur méthode de travail dans ses grandes lignes. Il serait intéressant de pouvoir donner une information documentée sur le message transmis dans ces missions, c'est-à-dire sur le contenu de cette prédication. Malheureusement nous n'avons pas conservé beaucoup de sermons de cette époque.

A la fin de la première semaine de mission à Essoyes, arriva de Paris avec le Fondateur, un jeune prêtre de 23 ans, élève distingué du Séminaire de Picpus. Nous avons de lui une conférence sur la nature de la Mission, qui illustre, nous semble-t-il, le type de prédication adopté dans ces missions, parce qu'elle fut composée, selon toute probabilité, à cette occasion. Nous allons essayer de la résumer : (21)

" Sicut misit me Pater et ego mitto vos. Comme le Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie (St. Jean XX, 21)".

(Après une introduction sur les ennemis de la mission, et particulièrement sur les chrétiens qui lui résistent, il en vient à expliquer ce qu'est la mission.)

" Qu'est-ce qu'une mission ? ... Une mission est un temps de grâce spécialement consacré à l'explication des vérités et des préceptes de l'Evangile, aussi bien qu'à la prière, au chant des cantiques et à la fréquentation des Sacrements.

Je dis d'abord que c'est un temps de grâce... Jésus-Christ, le premier des missionnaires, n'a-t-il pas dans le cours de sa mission répandu constamment les grâces et les bienfaits ? Qui pourrait compter tous pécheurs qu'il a réconciliés avec Dieu son Père, toutes les âmes qu'il a sanctifiées, tous les coeurs qu'il a purifiés ? Cette première mission donnée par le Fils de Dieu, n'a-t-elle pas appris aux habitants de la terre à obtenir le pardon de leurs fautes, à dompter leurs passions, à vaincre le démon, à résister aux scandales du monde, à mériter une éternité bienheureuse ? En faudrait-il davantage pour prouver qu'une mission est une époque de grâce et de conversion ?"

(Il parcourt ensuite l'histoire de la mission des Apôtres et des missionnaires qui portèrent l'Evangile aux peuples barbares, montrant comment, de cette mission, est née la lumière pour les peuples et pour les âmes. Et il poursuit)

" J'ai dit que ce temps de mission était spécialement consacré à l'explication des vérités et des préceptes de l'Evangile. C'est-à-dire que dans une mission on s'attache à faire connaître tout ce qu'il est nécessaire de savoir et de faire [II, p.71] pour bien remplir des obligations et opérer le salut de son âme. Ainsi tous les jours on fait une courte instruction après la prière du matin. On en fait une autre tous les soirs à la chute du jour. L'instruction du matin plus simple et plus courte que les autres procure à tous ceux qui

l'entendent les moyens de s'instruire et l'avantage de pouvoir dans la journée faire de saintes et heureuses réflexions. Celle du soir en rappelant des vérités plus touchantes pour faire sur les coeurs des impressions plus vives et les déterminer à revenir sincèrement au Seigneur. C'est afin d'obtenir cette grande grâce qu'on s'applique aussi plus particulièrement à la prière dans un temps de mission, car on ne se contente pas de la prière du matin et du soir. Tous les jours un grand nombre de messes sont célébrées pour la conversion des pécheurs et la persévérance des justes. Tous les jours, par la récitation du chapelet, nous demandons cette même grâce à Dieu en nous adressant à Marie qui, comme vous le savez, est le refuge des pécheurs, la consolation des affligés, la force des chrétiens. Tous les jours aussi se donne après l'exercice du soir, la bénédiction du très Saint Sacrement. Je vous dirai aussi pour votre consolation, m.f., que dans toutes les parties de la France des Dames pieuses en grand nombre, sont en prières, pour que le Bon Dieu vous fasse la grâce de bien profiter de cette mission... Mais n'oublions pas que la chose la plus essentielle dans une mission, c'est la fréquentation des Sacrements, parce qu'il n'y a que les sacrements qui puissent véritablement nous purifier de nos fautes et nous rendre les amis de Dieu. Que chacun pense donc dès maintenant à s'approcher au plus tôt possible du tribunal sacré de la pénitence..."

Approfondissant l'utilité de la mission, il dit :

" Oui, m.f., si vous savez en profiter, cette mission produira parmi vous les effets les plus utiles et les plus admirables. Vous apprendrez, en assistant aux instructions à connaître la nature et les perfections infinies de Dieu, à admirer sa puissance, à craindre sa justice, à espérer dans sa miséricorde. On vous indiquera les moyens que vous avez à prendre pour arriver jusqu'à lui et pour en obtenir tout ce qui peut être nécessaire à votre sanctification . . Vos enfants apprendront à vous respecter, à vous assister dans le besoin, à vous consoler dans vos peines. Vous apprendrez aussi, pères et mères, que le premier de vos devoirs à l'égard de vos enfants, est de les chérir, de veiller sur leur conduite, de les corriger, et surtout de leur donner le bon exemple."

Plus loin, en réponse à ceux qui pensent que le curé suffit et que les missionnaires sont de trop :

" Je ne crains pas d'avancer que telle personne qui s'emporte contre la mission, en disant que son curé lui suffit, serait au comble de ses vœux s'il n'y avait ni missionnaire, ni curé, car enfin, que font les missionnaires ? Ils ne font que ce que fait et ce que doit faire un curé : ils n'annoncent que le même évangile, ils ne publient que les mêmes vérités, [II, p.72] ils n'exercent que le même ministère. Quiconque déteste leur ministère, déteste donc aussi le ministère de son curé et par cela même se déclare ennemi de Dieu ,ennemi de la religion de Jésus-Christ. Jugez d'après cela, du cas que vous devez faire de ceux qui disent ne vouloir pas de mission."

En réponse à la question : Que doit-on faire pour bien profiter de la mission ? il résume le tout en quatre points :

"1° - Bien écouter les instructions, c'est-à-dire avec attention, et surtout avec la volonté de les utiliser dans la vie, sans s'arrêter à l'aspect oratoire; 2° - Prier, non seulement en le faisant rituellement dans la prière commune, mais en se mettant en contact personnel avec Dieu; 3° - Faire une bonne confession, et pour cela en commencer dès maintenant la préparation; 4° - Eviter les occasions qui peuvent éloigner de Dieu ou empêcher de s'en approcher."

Et il termine par une prière

" Daignez, ô mon Dieu, accorder toutes ces grâces aux habitants de cette paroisse et des paroisses environnantes. Qu'il n'y en ait pas un seul, ô mon Dieu, qui ne profite de ces jours de salut pour apprendre votre loi, gémir sur ses fautes, obtenir le pardon ici-bas, et vous posséder dans la bienheureuse éternité. C'est la grâce que je vous souhaite. Au nom du Père et du Fils et Saint-Esprit. Ainsi soit-il." (PAC 3254)

## 5.- Les Missions de Troyes, à partir de l'automne 1821.

A partir du printemps 1821, on avait réussi à former un groupe missionnaire qui avait à son actif une expérience encourageante. Les trois missions dont nous avons parlé eurent des résultats qui donnèrent satisfaction à l'évêque, au clergé, aux fidèles et qui permirent aux missionnaires eux-mêmes de prendre la mesure de leurs possibilités et d'éprouver leurs méthodes. Désormais le chemin était ouvert et les prédicateurs avaient le sentiment d'avoir visé juste, et ils goûtaient le plaisir de se savoir estimés de tous. Il n'y avait qu'à poursuivre dans la même ligne.

Les conseils de la M. Aymer avaient aussi leur poids quand elle écrivait à Hilarion en mars 1821 :

" Ne vous tourmentez pas trop, mon bon Frère, j'ai la confiance que vous et les vôtres vous y mettez beaucoup de douceur, d'aménité dans l'expression, en présentant les choses même difficiles de manière à en ôter l'amertume. Diminuez autant que possible les formalités coûteuses à la nature. Le sentiment de Dieu fera plus faire par la suite que vous n'en pourriez exiger pour le moment. En tout, mon bon frère, pourvu que vous voyiez de la franchise dans la manière d'agir, de la sincérité dans l'accusation, ne vous effrayez pas, surtout n'en ayez jamais l'air". BM. 789

### a)- Campagne 1821-1822.

Le dimanche 7 octobre, s'ouvrit la nouvelle saison missionnaire; pour la commencer, on choisit la paroisse d'Auxon, à 28 kms. au Sud de Troyes. C'était une paroisse assez peuplée, très étendue et, en fait, très abandonnée. Les gens se mariaient seule- **[II, p.73]** ment devant l'officier civil; de la religion on ne savait rien. Hilarion note :

"C'était prêcher la foi à des sauvages qui vivaient dans une ignorance absolue de tous les devoirs religieux" (HL. Mém.,II, 466).

Comme toujours, la prédication du Fondateur fit impression; mais cette fois, il eut des accents qui inspirèrent la peur. Exhortant à ne pas ajourner la pénitence, il s'écria : "Peut-être avant mon départ (un ou deux jours plus tard) quelques uns mourront sans sacrements". (HL.,VHP.290

Il y avait face à la chaire, un homme qui l'inquiétait particulièrement; il demanda son nom au curé. C'était un ivrogne invétéré qui ne s'était pas confessé depuis des années. Il mourut cette nuit-là. Ce fait bouleversa tous les gens et les incita à s'ouvrir à la prédication des missionnaires. Le 28 novembre, à la Communion Générale il y eut près de 800 participants dont plus de cent hommes entre 20 et 60 ans qui n'avaient pas fait leur première communion. (22)

Le dimanche 25 novembre eut lieu l'ouverture de la deuxième mission à Evry, situé à 9 kms. au Sud d'Auxon. Ce secteur avait beaucoup souffert au point de vue religieux pendant la Révolution et les adeptes de Rousseau et de Voltaire y étaient très actifs, à tel point que, informés de la mission, ils organisèrent des rassemblements pour alerter la jeunesse contre les missionnaires. Ils essayèrent surtout de jeter le ridicule sur les prédicateurs en lançant une grande offensive idéologique; ils n'hésitèrent pas à menacer de représailles les gens simples.

Les missionnaires sentaient qu'ils se heurtaient à une sorte d'inertie que même les paroles du P. Coudrin ne réussirent pas à vaincre. Alors ils écrivirent à la M. Aymer qui leur promit les prières de ses religieuses et les exhorta à ne pas se laisser aller au découragement. C'est à ces prières que Hilarion attribue le succès de la mission. En effet, plus de 3000 personnes se confessèrent. La mission se termina le 13 janvier 1822.

Quinze jours plus tard, on ouvrit la mission dans la ville d'Arcis-sur-Aube, à 28 kms. au Nord de Troyes, sur la route de Châlons. La localité avait alors 2.500 habitants (aujourd'hui 3259); c'était une zone industrielle dès avant la Révolution, patrie de Danton et de Courtois, où les idées et la propagande voltairiennes s'étaient donné libre cours.



La mission commença le 27 janvier. On introduisit quelques nouveautés en ajoutant cinq catéchismes par jour pour les adultes. Cette réalisation fut possible grâce à une collaboration inhabituelle : les Ursulines de la ville prirent en charge toute l'instruction des dames et des filles.

Les résultats furent bons, entre autres la Première Communion de 500 adultes des deux sexes. Cent trente hommes, une couronne d'épines sur la tête, portèrent la croix qu'on planta en bordure de la route de Troyes. Les missionnaires partirent d'Arcis le 19 mars 1822. Près de 2.000 personnes les accompagnèrent jusqu'à Voué, à 9 kms.

b)- Campagne 1822-1823.

A mesure que le temps passait et qu'augmentait le nombre des paroisses qui avaient accueilli la Mission, les missionnaires commencèrent à se rendre compte que le travail pastoral devenait plus [II, p.74] ardu pour les curés après la mission. De divers côtés les curés suppliaient les missionnaires de leur donner un coup de main, spécialement pour les grandes fêtes comme Pâques.

C'est ainsi que pour répondre aux demandes d'Arcis et aussi d'Evry qui avait un curé octogénaire, on dut renoncer pour l'heure à la mission de Nogent-sur-Seine qui avait été programmée après Arcis . On y fit cependant une mission réduite qui dura quatre semaines.

Au début de mars, une agitation anticléricale autour des missions se produisit à Paris, et on n'hésita pas à insulter l'archevêque lui-même. Dans le département de l'Aube, le Préfet craignit qu'une pareille agitation ne se produisît et, le 6 mars il envoya une circulaire aux maires pour prévenir les désordres. On y lit entre autres choses :

" Les habitants de l'Aube (dont Troyes est le chef-lieu) recueillent avec autant d'empressement que de respect les pieux missionnaires que Mgr l'évêque envoie dans nos cantons. Ces respectables ecclésiastiques les parcourent avec succès, et dès leur arrivée, leurs discours pleins de douceur et de charité dissipent les préventions qu'on avait élevées contre eux". (Pièces justificatives 245).

Le Préfet sachant qu'une mission commençait à Nogent-sur-Seine, y envoya des renforts de police. Les missionnaires demandèrent aux gendarmes de se retirer et tout se passa dans l'ordre.

La période missionnaire de l'année commença comme d'habitude, en octobre. Le 6 s'ouvrit la mission à Gyé-sur-Seine, à 45 kms. au Sud-Est de Troyes. Pour permettre aux fidèles de mieux profiter de la mission, les missionnaires se divisèrent en deux groupes après les premiers jours : 5 restèrent à Gyé et 3 s'installèrent dans la paroisse voisine de Neuville-sur-Seine, à 2 kms. sur la route de Troyes.

Les résistances ne manquèrent pas, cependant la mission fut un succès dans les deux endroits. Le P. Coudrin vint comme toujours, et prêcha 5 fois en deux jours. Hilarion nous décrit ici une "cérémonie de réparation" qu'il présente comme une nouveauté :

" Quelques jours après l'ouverture de la mission on fit une amende honorable au Saint-Sacrement. Un autel avait été élevé au milieu de la nef. Le Saint-Sacrement fut porté en procession et déposé sur cet autel. L'église était éclairée par plus de quatre-vingt, cierges. On chanta le Miserere et le Domine, non secundum. Cette cérémonie fit sur le peuple la plus vive impression". HL., Mém.II, 511

Le 26 novembre, les missionnaires se rendirent à Ricey. La mission commença à Ricey-Bas le 1<sup>er</sup> déc. et à Ricey-Haut le 8, les missionnaires se répartissant en deux groupes comme lors de la mission précédente. Il semble que cette différence d'une semaine soit due au fait que le curé n'était pas partisan de la mission et qu'il n'avait pas bonne opinion des missionnaires; mais après les avoir vus au travail, ses préventions se dissipèrent et la mission se déroula normalement.

[II, p.75] Les 20 et 27 janvier clôture des missions de Ricey. Le 2 février, quatre missionnaires ouvraient la mission à Lusigny et à Courteranges et quatre autres à Mézières.

Dans ce dernier endroit plus de 50 hommes entre 20 et 40 ans, firent leur première communion.

Ce furent les dernières missions de la saison, mais les missionnaires recevaient toujours plus de demandes des paroisses où ils avaient passé, pour faire des tournées de soutien aux curés, surtout pour les fêtes.

c)- Campagne 1823-1824.

Sous la pression des besoins pastoraux du diocèse, les missionnaires se virent forcés de se diviser encore plus pour atteindre un plus grand nombre de paroisses. C'est ainsi que, pendant cette saison qui commença le 18 octobre et se termina le 3 mai, on put donner huit missions. (23)

On commença par Estissac, à 21 kms. à l'Ouest de Troyes, et la clôture eut lieu après sept semaines, le 7 décembre. A Narcilly, dans le secteur Ouest à une vingtaine de kms. d'Estissac, ouverture le 8 décembre et clôture le 18 janvier. Entre temps s'ouvrait une autre mission à Aix-en-Othe à une dizaine de kms. d'Estissac et qui se prolongea jusqu'au 25 janvier. A Marigny-le-Châtel, ouverture le 20 janvier, clôture le 15 février. A Rigny-le-Féron, ouverture en février et clôture le 7 mars. A Pont-le-Roy, ouverture le 22 février et clôture le 21 mars. A Dienville, ouverture le 15 mars, clôture le 25 avril. Enfin à Romilly, ouverture le 28 mars et clôture le 2 mai. Ce fut une saison longue et exténuante.

A Pont-le-Roy se présenta une situation difficile. Pendant la mission mourut une jeune fille qui causait du scandale et qui n'avait pas voulu se repentir. Les missionnaires lui refusèrent la sépulture religieuse ou firent en sorte que le curé la refusât. On prit cette décision avec l'intention explicite de donner une leçon à la jeunesse qui se faisait remarquer par ses moeurs légères.

Le reste de la campagne se déroula normalement, mais elle dut laisser les missionnaires plus fatigués que par le passé, car elle dura plus longtemps et comportait moins d'intervalles de repos.

d)- Campagne 1824-1825.

Dans ses Mémoires, qui sont notre principale source de renseignements, Hilarion est très sommaire et incomplet sur cette campagne. En octobre, la mission s'ouvrit simultanément à Chaussigny et à Rilly-Sainte-Syre à 16 et 18 kms. en aval de Troyes, sur les bords de la Seine (24) . De Sainte-Syre, les missionnaires gagnèrent Chaource, à 29 kms. au Sud de Troyes, et ils s'occupèrent, en même temps des paroisses avoisinantes : Lantages, Pargues, Maison-les-Chaource, Cussagny. La clôture eut lieu le 30 janvier 1825.

e)- Campagne de 1825 - 1826.

L'année 1825 fut une année importante pour la Congrégation et aussi pour le diocèse de Troyes. Le 13 mai mourut à Paris, au moment où on s'y attendait le moins, Mgr de Boulogne, évêque de Troyes. Le P. Coudrin de son côté, préparait son voyage à Rome avec le P. Hilarion. Il partit le 19 mai et ne fut de retour à Troyes que le 8 août. Au cours de ce voyage, le P. Coudrin présenta [II, p.76] au Pape les Constitutions, complétées par les Chapitres Généraux de 1819 et 1824 et lui demanda un territoire de Missions. (25)

Le diocèse resta environ dix mois avant l'arrivée du nouvel Evêque, Mgr Seguin des Hons. Pendant ce temps, des divisions se produisirent dans la Curie. A son retour, le Fondateur trouva tout changé. Tandis que s'affaiblissait son point d'appui dans l'Eglise de France, ses responsabilités au niveau de l'Église Universelle augmentaient. Le 29 septembre, le Nonce à Paris lui transmet la demande du Saint-Siège de prendre en charge les Missions des Iles Sandwich (aujourd'hui Hawaï); le 6 octobre il envoya à Rome sa lettre d'acceptation. Le 25 décembre il fut informé de l'approbation des Constitutions, mais les documents ne lui arrivèrent pas encore.

En octobre les missionnaires reprirent leurs prédications et commencèrent cette fois par Grandes-Chapelles et Petites-Chapelles, à 25 kms. de Troyes. De là ils passèrent à la paroisse de Méry-sur-Seine où ils terminèrent le 27 janvier 1826. Le 2 février suivant, s'ouvrit la mission de Bar-sur-Aube qui se termina solennellement le 1<sup>er</sup> avril avec la visite du nouvel évêque, Mgr Seguin des Hons.

Pendant ces dernières années, et spécialement en 1826, plusieurs évêques avaient demandé des missions pour leurs diocèses, mais le P. Coudrin ne put leur donner satisfaction. Le champ d'apostolat était déjà trop vaste pour son personnel, surtout maintenant que s'ouvrait l'horizon des missions étrangères.

f)- Campagne 1826 – 1827.

L'année 1826 vit le départ du P. Coudrin du diocèse de Troyes. Le 26 juillet il quitta la ville et se dirigea vers Paris. Cinq jours auparavant il avait écrit au Cardinal Prince de Croix qu'il acceptait la charge de Vicaire Général de Rouen. Le 29, il envoya de Paris à l'évêque de Troyes sa démission de Vicaire Général. (26)

Le vendredi 8 septembre, le Fondateur avait proclamé, comme supérieur religieux des Missions d'Océanie, le P. Alexis Bachelot, Préfet Apostolique. Le 13 eut lieu la prise de l'habit blanc que l'on revêtait pour la première fois dans la Congrégation. Le lendemain, jeudi 14, le P. Coudrin partit avec le Cardinal vers sa nouvelle résidence de Rouen.

Le P. Bonamie restait à la tête des missionnaires à Troyes; il n'avait que 28 ans, mais il manifestait de remarquables qualités de chef et s'était montré un très bon missionnaire.

D'après Hilarion, qui ne faisait plus partie du groupe des missionnaires et résidait à Picpus, le nouvel évêque avait l'intention de réserver les missionnaires pour la campagne. Il semble que Mgr Seguin des Hons, "timide" selon notre chroniqueur, craignait que les missions ne provoquent des troubles en ville, comme cela était arrivé à Paris. Mais de nombreuses personnes influentes insistèrent pour qu'on donne des missions dans les paroisses de la ville, et le Prélat finit par céder. Il mit comme seule condition qu'on ne chanterait pas les cantiques. Le Fondateur en fut peiné. La mission se fit dans la ville en deux périodes : pendant l'Avent 1826 et pendant le Carême 1827. Dans l'intervalle, on missionna à Vendevre, à 28 kms. à l'Est de Troyes. Ouverture le 21 janvier et clôture le 12 mars.

[II, p.77] De retour à Troyes, les missionnaires devaient diriger les exercices du Jubilé, qui commencèrent le 18 mars et se terminèrent en mai. Hilarion, déjà loin, n'a pas d'informations sur ce point :

" Je n'ai trouvé aucun détail à ce sujet dans toutes les pièces que j'ai eues entre les mains". HL., Mém.,III, 14

6.- Les Missions de Rouen.

Le P. Coudrin arriva à Rouen le 15 septembre 1826. Le diocèse souffrait du manque de prêtres et il semblait urgent d'organiser des missions. Cependant le Fondateur ne put pas disposer d'un groupe de religieux et de prêtres, comme à son arrivée à Troyes en 1820. (27)

Pour l'instant il ne trouva disponibles que deux prêtres de la Congrégation : le P. Siméon Dumonteil 33 ans, et le P. Martin Calmet 32 ans. Bien que son témoignage soit tardif - de 1867 où le P. Martin Calmet est âgé de 73 ans - il ne manque pas d'intérêt :

" Il n'y avait que peu de mois qu'il était à Rouen (le P. Coudrin), lorsque Mgr Caumont, aujourd'hui Premier Vicaire Général et alors curé de Forges-les-Eaux, ayant fait bâtir une église dans ce bourg, pria M. Coudrin de venir la bénir et de lui donner un des prêtres de sa Congrégation pour faire à cette occasion une mission dans sa paroisse. Le Bon Père saisit cette occasion pour entreprendre l'oeuvre des missions dans ce vaste et populeux diocèse. Mais comme les temps étaient mauvais et qu'il y avait un déchaînement général de tous les ennemis de la religion contre les missions, il crut devoir agir prudemment et entreprendre cette oeuvre sans éclat. Etant donc allé à Paris vers la fin d'octobre 1826, à son retour à Rouen, il y emmena avec lui les PP. Siméon

Dumonteil et Martin Calmet. Il laissa le P. Dumonteil à Rouen pour prêcher l'Avent à la métropole, et se rendant à Forges pour en bénir l'église, ce qui eut lieu le premier dimanche de l'Avent, il y conduisit avec lui le P. Calmet.

Le Bon Père après avoir béni l'église y prêcha avec cette force et surtout avec cette onction qui le caractérisait. Il repartit le lendemain laissant à Forges le P. Calmet pour continuer la mission qui y eut lieu jusqu'après les fêtes de Noël. Elle produisit un certain bien, mais elle en aurait produit davantage si le prédicateur eût été plus éloquent et surtout plus animé de l'amour de Dieu. Je dis les choses comme elles sont, et nullement par modestie.

Pendant tout le temps de la mission, Mr. Caumont eut pour moi les attentions les plus délicates... Dans le mois de janvier, le Bon Père nous envoya, le P. Dumonteil et moi, faire une mission dans une paroisse à 5 lieues de Rouen nommée Villers-Ecalles. Il y avait longtemps qu'elle n'avait pas de prêtre, parce qu'alors le diocèse de Rouen manquait de sujets. Elle était desservie par un curé voisin. Le Bon Père ne put y aller avec nous. Ce fut Mr l'abbé Libert, deuxième vicaire général et ami tout dévoué du Bon Père, qui nous y conduisit, en prévint le curé qui la desservait et régla tout avec le maire qui nous mit en possession du presbytère et ordonna même à une de ses filles de faire nos chambres tous les jours et aussi notre cuisine qui n'était pas d'ailleurs fort **[II, p.78]** compliquée. Il eut aussi la bonté de nous fournir gratis le cidre qui nous était nécessaire, attendu que c'est la boisson du pays. Au bout de 2 semaines le Bon Père nous envoya le fr. Gérard (Pillier), et nous n'eûmes plus besoin du service de la fille de Mr le Maire. Le Bon Père y vint lui-même vers le milieu de la mission et y prêcha une ou deux fois.

Un des fruits de cette mission fut la conversion de 4 personnes de la Petite Eglise, qu'on appelle ici Clémentina. Ce fut un père de famille et deux jeunes gens d'une autre famille avec leur soeur. Pendant que nous étions occupés à la mission de Villers-Ecalles, MM. les curés de Pavilly et de Bouville vinrent nous prier d'aller faire la mission chez eux pendant le Carême qui approchait, après que nous aurions terminé celle de Villers-Ecalles. Celle-ci devait être terminée avant le Carême. Le Bon Père donna la préférence à Mr le curé de Pavilly. Cette paroisse est un gros bourg à 4 lieues de Rouen. Sa population est de 2.780 âmes...

La mission de Pavilly s'ouvrit au commencement du Carême. La population parut la bien accueillir. Les confessions n'étaient pas d'abord très nombreuses, mais les instructions qui avaient lieu tous les soirs étaient bien suivies. Bientôt les confessionnaux furent assiégés, et nous ne pouvions le plus souvent sortir que bien avant dans la nuit, à cause des ouvriers des fabriques qui ne pouvaient venir que le soir. Le respectable curé M. Lefevbre, éprouvait une grande consolation. Le Bon Père y vint prêcher un soir, et le fit avec tant d'onction que, quoique l'église fût pleine, il fit pleurer littéralement presque tout le monde. Il y revint aux fêtes de Pâques avec son Eminence pour faire la clôture de la mission. Ce jour-là les communions furent très nombreuses, mais je ne saurais dire le chiffre.

Quelque temps après, le Bon Père fit encore venir à Rouen le P. Eugène Lauzoult, et il nous employa pendant les trois ans 1827, 1828, 1829, à faire des missions dans diverses paroisses nous envoyant tantôt un seul, tantôt deux ensemble selon les circonstances. Voici le nom des paroisses principales où des missions eurent lieu pendant ces trois ans : St-Saëns, Londinières, Blangy, Argueil, Lafeuillie, Boissai, St.Jacques-sur-Darnetal, Bois-Hérault, Bosc-Roger, Sommery, Bouville, Saint Mellon, Grainville, Campneusville, Hautot-St. Sulpice, Envermeu, St. Nicolas-d'Aliermont, Hauquemenil, Etouteville, Bois-Guilbert, Aubéguimont, Vouville-les-Baones, Assigny, etc..." (P. Martin Calmet, Vie du BP. II, p.20-21)

Nous n'avons pas plus de détails sur la méthode suivie; on peut supposer qu'elle n'était pas différente de celle employée dans les missions du diocèse de Troyes. La liste de tant d'endroits, et si peu de personnel, laisse entendre que ces missions furent souvent plus courtes.

Le temps utile était partout le même : en été et en automne les paysans sont toujours occupés, et il faut laisser les missions pour une autre saison.

## [II, p.79] Conclusion générale sur les missions diocésaines.

Les missions dont nous avons parlé se déroulent toutes sous la Restauration; il est clair qu'elles ne peuvent pas échapper aux conditions de leur temps. (28)

Malgré tout, nous n'y avons pas décelé la présence d'un quelconque aspect négatif que l'on reproche aux "Missions de la Restauration".

Bien entendu, elles ne semblent pas avoir exagéré sur le plan politique. Hilarion qui était un légitimiste passionné ne conserve même pas un épisode qui permette de penser que la propagande politique fût un objectif, même très secondaire, de la mission.

La mise en scène que nous avons décrite ne semble pas non plus excessive si on tient compte qu'on était en pleine période romantique.

Il est vrai qu'on mesurait le résultat de la mission au nombre de communions et de confessions c'est-à-dire qu'on donnait une grande importance à la "sacramentalisation". Cependant, ce serait déformer la vérité historique que de passer sous silence les efforts que firent les missionnaires pour "l'évangélisation" proprement dite, avec les moyens et les méthodes dont ils disposaient. La grande calamité de l'Église de France après l'expérience révolutionnaire, la campagne de déchristianisation, et surtout après plus de 25 ans d'enseignement déficient, c'était l'ignorance religieuse, et on peut dire que l'effort principal des missions, spécialement celles de Troyes que nous connaissons mieux, était l'évangélisation des fidèles trop ignorants et la réactivation de la communauté paroissiale.

Nous n'avons pas les moyens pour contrôler la durabilité de leurs effets, mais en tout cas on ne peut imputer toutes les déficiences aux Missions; celles-ci ont, semble-t-il, réussi tout ce qu'on pouvait réaliser à cette époque.

## [II, p.80] NOTES.

1.- HL. VBP. 77

2.- cf: 1ère Partie.

3.- ibid. Il est intéressant de comparer ce que le même Hilarion dit en Qq.R.II, p.4 et dans VBP, 20.; GB Mém. 2; Ann.1962 p. 172. PAC. 1043, 1052

4.- L'expression "la Vie des Donnés" s'avère pour nous et peut-être pour le fonctionnaire de la Curie Romaine qui devait prendre connaissance de la Supplique, pour le moins énigmatique. L'obscurité disparaît si on lit le texte de la dénommée "Règle de la Trappe" où l'on établit les mitigations aux rigueurs de la Règle auxquelles ont droit les Donnés.

5.- Ann.1963, p. 200

6.- HL., Mém., 238, 417

7.- Séverin, p. 83 sv.

8.- Ibid., p. 89

9.- Ibid., p. 222

10.- Recueil de Cantiques à l'usage des Missions de Troyes, 3<sup>ème</sup> édition, p. 90, n. 53

11.- cf. 1ère partie

12.- BP. 656

13.- Registre des Professions de Picpus, p. 54

14.- Données d'âge tirées du LE

15.- Ann. 1960, p.197

16.- HL., Mém.,417. On le comprendra aisément, le témoignage d'Hilarion en cette matière est particulièrement précieux, parce qu'il fut un des missionnaires. Nous suivons son récit.

17.- HL., Mém. 419

18.- HL., Mém. 438

- 19.- HL., Mém. 440  
 20.- Ibid. 448  
 21.- Sur le départ du P. Bonamie, Registre p. 60 (15-II.1821)  
 22.- HL. VBP. 212; Mém. 466  
 23.- Ibid. 533-536  
 24.- HL., Mém.561-562. L'attention du chroniqueur pour les missions se restreint après le Chapitre de 1824.  
 25.- Ibid. 586, 593. cf. 1<sup>ère</sup> partie.  
 26.- HL., Mém. 602  
 27.- HL., Mém. 603, et P. Martin Calmet, Vie du BP. 28.- Leflon, p. 309 sv.; Dansette 202, 212

\*\*\*\*\*

## **[II, p.81] VI - LES MISSIONS EXTÉRIEURES**

(Traduction du P. Charles ALBISSER + 23-04-2013)

Si nous prenons une planisphère et marquons les lieux où il y avait des religieux de la Congrégation, à la mort du Fondateur, nous nous rendons compte qu'il s'était produit une véritable explosion qui les avait projetés sur une superficie énorme hors de l'hexagone de la France.

Il y avait avant tout les Iles du Pacifique, depuis l'archipel de Hawaï jusqu'à celui des Gambier, avec l'un ou l'autre poste de mission en Californie et une maison organisée à Valparaiso, destinée à servir de pont entre l'Europe et toute l'Océanie Orientale.

Vient ensuite le diocèse de Smyrne en Asie Mineure.

En dernier lieu une mission parmi les Indiens de la côte atlantique des U.S.A., à l'extérieur Nord du diocèse de Boston, à la frontière du Canada.

Pour mieux apprécier cette expansion, il faut savoir que la Communauté, bien qu'ayant poussé avec une relative rapidité, n'était pas tellement nombreuse à ce moment-là: elle comptait 242 membres dans la branche des hommes, dont 122 prêtres et 105 frères convers. Les Soeurs n'étaient pas encore sorties de France à cette époque et elles étaient 848.

D'autre part il ne faut pas oublier que seule l'Océanie avait été un territoire de mission confié à la Congrégation par le Saint-Siège. En Asie Mineure, le Fondateur n'accepta pas de responsabilité au nom de la Congrégation, mais seulement que l'un de ses religieux y fût nommé évêque. Dans le cas du diocèse de Boston il y envoya deux missionnaires qui évangélisèrent les autochtones sous l'autorité de l'évêque du lieu, sans assumer de responsabilité missionnaire au nom de la Communauté.

## **[II, p.82] 1.- LES MISSIONS DE L'OCÉANIE ORIENTALE**

a)- Premier projet et décision. Les Actes que nous possédons du 2<sup>ème</sup> Chapitre Général (1824) ne rapportent pas les discussions de l'Assemblée mais se limitent à consigner les décisions prises, si bien que nous ne savons pas ce qui s'est dit dans ce Chapitre sur les Missions Extérieures, mais nous sommes sûrs qu'on en parla puisqu'on y prit des décisions sur ce qui, en ce moment-là, n'était encore qu'une simple possibilité.

Dans la 7<sup>ème</sup> session, le 9 septembre, on établit que les futurs missionnaires, dans les maisons religieuses fondées en pays de mission, seraient assujettis à la même Règle que les autres Pères; ainsi l'article second disait :

" Les frères de la Congrégation qui seront envoyés dans les Missions du Levant et les Missions hors de l'Europe, se rappelleront toujours qu'ils seront religieux. Il y aura pour chaque mission un Supérieur auquel les autres seront soumis, et à qui ils rendront le plus souvent possible compte de l'état de la mission qui leur est confiée. Ils obéiront exactement aux ordres qu'il leur donnera et seront toujours à sa disposition pour aller

dans tous les lieux où il croira devoir les envoyer. Ils se conformeront en tout aux règles tracées par le Saint-Siège pour chacune des Missions où ils pourraient être employés." ASSCC 1964, p. 152

Dans un autre article on établissait que chaque missionnaire devait écrire au moins une fois l'an, au Supérieur Général.

Jusqu'ici nous avons donc le témoignage d'un projet pour des Missions à l'extérieur dans un avenir que les documents ne permettaient pas encore de préciser.

Pour trouver les premiers pas vers leur réalisation, il faut attendre le voyage du P. Coudrin à Rome. C'est ce que nous rapporte le P. Hilarion dans ses Mémoires, lorsqu'il écrit sur le voyage du Fondateur à la Ville Eternelle, en 1825, (1) :

" Il restait un autre objet important, non seulement nous avions pour but de nous livrer aux missions en France, mais aussi de nous consacrer aux missions étrangères, dès que les circonstances pourraient le permettre. Notre pieux Fondateur en parla à Mgr Caprano, pour lors secrétaire de la Propagande, depuis Cardinal, et lui remit, le 15 juillet (sic !) 1825, un Mémoire dans lequel, après avoir cité les règlements adoptés sur ce sujet par le Chapitre Général de 1824, il demandait que les frères qui se consacraient à ces missions, ne dépendissent que de la Propagande, et ne fussent point soumis à des supérieurs étrangers. Mgr Caprano reçut ce Mémoire avec bienveillance. Nous verrons plus tard que ce fut ce qui donna lieu à la mission de l'archipel Sandwich." HL. Mém.II, n. 581 . (2)

Il ne semble pas qu'en cette occasion on ait parlé d'un territoire concret de mission - au moins rien n'en transparaît dans les documents. Probablement Mgr Caprano promit de s'occuper de cela sans entrer dans d'autres détails.

**[II, p.83]** D'après l'information que nous rapporte le P. Hilarion, ce serait le Supérieur des Missions Etrangères de Paris qui aurait transmis à Mgr Caprano la demande que lui faisait un Français, un certain M. Rives, d'envoyer des Missionnaires aux îles Sandwich où il avait de gros intérêts et jouissait d'une forte influence. Mr. Rives avait accompagné le Roi de ces îles, Kaméhaméha II, dans son voyage à Londres. Le souverain était mort à Londres en 1824 et M. Rives, arrivé en France, demanda des prêtres pour les îles à M. Langlois, Supérieur général des Missions Etrangères. N'ayant pas de personnel disponible, M. Langlois transmit la supplique à Rome. Elle arriva ainsi à Mgr Caprano qui se souvint alors de la demande du P. Coudrin et proposa au Cardinal della Somaglia, Pro-Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, l'idée d'offrir à la Congrégation des Sacrés-Coeurs, la nouvelle mission. En effet, la mission était vraiment "neuve" car jusqu'à cette date jamais on n'avait envoyé de missionnaires catholiques en Océanie Orientale.

Par contre, les méthodistes américains étaient dans ces îles depuis plusieurs années et avaient réussi à installer de nombreux postes de Mission dans cet archipel. (3)

Le 10 septembre 1825, le Cardinal della Somaglia écrivait au P. Coudrin pour lui demander des Missionnaires pour les îles Sandwich, comme s'appelaient en ce moment-là les îles Hawaï. Le Fondateur, à l'époque à Troyes où il était Vicaire Général, répondit le 6 octobre au Cardinal et accepta la mission au nom de l'Institut. Il offrit trois religieux pour ces îles, sans indiquer de noms. (4 )

Peu de jours après, le 17 octobre, il prit la plume et écrivit au jeune directeur du Petit Séminaire de Tours, le P. Alexis Bachelot, pour lui demander d'accepter la mission, sans parler encore de la charge qu'il pensait lui confier. Il dit :

" Il n'y a pas longtemps, mon cher Alexis, que j'ai reçu du Cardinal Préfet de la Propagande une demande de quelques missionnaires de notre Congrégation pour (les) envoyer aux îles Sandwich situées dans la mer Pacifique. J'ai appris aussi qu'un vaisseau se dispose à partir pour ces îles vers la fin de novembre prochain ou dans les premiers jours de décembre.

J'ai promis à la Propagande trois missionnaires, et j'ai jeté les yeux sur vous pour être un des trois. Je ne prétends pas cependant vous y obliger en vertu de la sainte obéissance.

Réfléchissez devant Dieu sur cette proposition et répondez-moi très promptement. Ces îles n'ont jamais vu de prêtres catholiques. Elles renferment une population d'environ 500.000 âmes. La Propagande nous offre cette Mission comme devant être propre à notre Congrégation.

J'ai tout lieu de penser que la divine Providence nous a ménagé ce moyen d'accomplir tous nos devoirs, en particulier de porter partout le flambeau de la foi." (BP. 1069)

**[II, p.84]** Le Fondateur avait chargé à Paris le P. Prieur, Félix Cummins, de se mettre en contact avec les autorités et les armateurs afin de préparer le voyage des Missionnaires. Le P. Félix obtint une audience du baron de Damas, ministre des Affaires Etrangères, le 7 octobre. Le Ministre le reçut très cordialement et le Prieur, encouragé par cet accueil, lui présenta le lendemain, une demande de places sur un bateau de l'Etat pour les 3 missionnaires et une lettre de recommandation du ministre pour que les missionnaires soient bien reçus dans le pays qu'ils devaient évangéliser. Le Ministre chargea le Comte de Hauterive de présenter un compte rendu sur cette affaire et la préparation du voyage se mit en marche. (5)

b)- Préparation du 1<sup>er</sup> voyage 1825-26. Tout d'abord, le Comte de Hauterive convoqua le Prieur de Picpus à son bureau, et cette entrevue eut lieu le mercredi 19 octobre. Ce fut une conversation aimable et prolongée. Le Comte parla au Père Cummins des dangers engendrés dans les Missions par les jalousies et les rivalités entre les Congrégations et du peu de désintéressement dont certaines donnaient l'exemple. Le P. Prieur répondit que ces dangers ne faisaient pas peur aux membres de la Communauté, qu'ils seraient seuls dans l'archipel et qu'ils observeraient la discipline de l'obéissance. Il promit que les Pères iraient à trois, plus un frère pour les aider. Dans cette entrevue on parla également des frais du voyage. Une possibilité apparut d'en exonérer les missionnaires. Le Comte de Hauterive proposa d'ouvrir une école dans les îles où l'on enseignerait aux jeunes à lire et à écrire. (6)

Le Comte suggéra très gentiment le désir que l'Archevêque de Paris approuve cette entreprise. Mais le P. Cummins lui fit remarquer que les Missions Étrangères dépendaient directement de Rome et que par ailleurs la Maison de Picpus avait de bonnes relations avec l'Archevêque qui ordonnait les séminaristes et approuvait leurs prêtres. De Hauterive ajouta qu'il serait nécessaire dans l'avenir d'envoyer davantage de missionnaires, parce que l'on pensait qu'à partir des îles Sandwich on pourrait étendre les relations à la Californie et, peut-être, jusqu'à la Chine.

Le même soir, le P. Félix écrit une longue lettre au Fondateur pour le mettre au courant très en détail de ces démarches et en terminant, il ajoute cette observation :

"Mr. d'Hauterive dîna hier soir à côté de M. Frayssinous; ils auront sans doute parlé de la nouvelle mission et de nous autres. Ne pourrait-on pas soupçonner que le Grand-Maître de l'Université, M. de Frayssinous, lui a dit un petit mot de nos affaires avec l'archevêché et expliquer ainsi le désir qu'a exprimé Mr. le Comte que la Mission fût approuvée par Mgr l'Archevêque, à moins que ce désir ne lui fut suggéré par M. Desjardins dont M. le Comte m'a parlé comme de son ancien et grand ami." (PAC. , 3511)

Les choses en étaient à ce point, quand le 11 novembre 1825, le P. Coudrin reçut une communication du Cardinal della Somaglia; dans cette lettre, le Cardinal le remerciait de l'empressement à répondre aux désirs du Saint-Siège, lui conseillait beaucoup de prudence dans la réalisation et demandait de lui indi- **[II, p.85]** quer les mesures nécessaires pour que l'entreprise puisse se réaliser avec succès et la rapidité désirée. Une information sur la situation religieuse des îles Sandwich était jointe à cette communication. (7)

Le lendemain, le Fondateur répondit en donnant les noms des missionnaires : le P. Alexis Bachelot, supérieur de la Mission et pour lequel on sollicitait la nomination de Préfet Apostolique, âgé de 29 ans, le P. Abraham Armand, 49 ans et le P. Patrice Short, 33 ans. (8)

A la mi-novembre, le P. Cummins apprit que le Ministre des Affaires Etrangères était inquiet des rumeurs qui lui arrivaient au sujet des intentions de la Congrégation de profiter des



Missions pour consolider son attitude d'indépendance. D'un côté, le Ministre voulait aider la Mission et de l'autre, il n'osait le faire ostensiblement parce qu'on lui avait soufflé à l'oreille que nous étions mal avec l'Archevêque. Pour mettre les choses au clair, le P. Félix résolut de demander une entrevue à l'Archevêque. Il l'eut le 22 novembre. (9)

Mgr de Quélen qui le reçut très aimablement, fut d'accord avec la dépendance exclusive de la Mission du Saint-Siège. Il félicita la Congrégation pour cette entreprise et ajouta qu'il ne pouvait reconnaître une institution qui n'avait pas d'existence légale, pour ne pas se brouiller avec le Gouvernement, mais qu'officieusement il ne nous refuserait rien. A la fin, il dit encore qu'il verrait avec plaisir le retour à Paris du P. Coudrin, qu'il n'avait que des louanges pour la Communauté et qu'il arrangerait les affaires avec le curé de Ste Marguerite si le Fondateur s'y prêtait.

Trois jours plus tard, l'actif Prieur était de nouveau reçu par le Ministre des Affaires Etrangères, le baron de Damas, c'était le vendredi 25 novembre. Le Ministre l'assura de l'intérêt qu'il portait aux Missions des îles Sandwich, lui dit que le Gouvernement ne pouvait intervenir officiellement, mais qu'il pouvait compter sur les voyages gratuits et qu'en plus, il était disposé à offrir quelques objets nécessaires. A cette occasion, le P. Félix eut la confirmation que les doutes du Ministre provenaient de Frayssinous, irrité par l'attitude de la Communauté dans le différend avec l'Université, et par les intransigeances du P. Coudrin dans la question du Séminaire de Troyes que M. Hubert n'avait pas voulu lui remettre.

Le Fondateur était à Troyes quand il reçut une lettre du Nonce à Paris, Mgr Macchi, datée du 18 décembre 1825, dans laquelle il lui demandait de venir à Paris, pour lui remettre en mains propres les documents qu'il avait reçus du Saint-Siège pour lui. Le P. Coudrin partit pour la capitale tout de suite après les fêtes de Noël.

Le Nonce lui dit qu'il avait tous les pouvoirs pour les missionnaires, mais qu'il ne pouvait les donner sans une nouvelle consultation de Rome, parce qu'il n'était pas sûr de la protection de la Mission par le Gouvernement qui donnait peu de preuves de son intérêt. (10)

**[II, p.86]** Le Fondateur lui envoya une réponse que le P. Hilarion nous a conservée.

La Communauté avait accepté l'offre du Saint-Siège et était prête à supporter les contretemps et les adversités; que l'on cherchait la protection du Gouvernement sans trop y compter et qu'après avoir beaucoup réfléchi devant Dieu, elle était décidée à faire partir les missionnaires dès qu'elle aurait la permission du Saint-Siège, même dans le cas où il n'y aurait aucun espoir de protection du Gouvernement. Il ajouta que les missionnaires mettaient leur confiance en Dieu et seulement en lui. Il acheva en demandant au Nonce qu'il fît connaître à Rome ses propres dispositions et celles de la Communauté.

Le Nonce promit la réponse pour avant la fin janvier, assura le Fondateur qu'il obtiendrait la permission de remettre les pouvoirs dans ces conditions et exhorta les missionnaires à continuer leurs préparatifs.

Le 1<sup>er</sup> février 1826, le P. Coudrin était de nouveau à Paris et eut une entrevue ce même jour avec le Nonce qui lui remit tous les documents avec les pouvoirs des missionnaires et la nomination du P. Bachelot comme Préfet Apostolique des îles Sandwich. Les autres religieux étaient nommés "missionnaires apostoliques". (11)

En possession de ces documents, le Fondateur courut à Picpus, réunit les intéressés et, après avoir invoqué l'Esprit Saint, leur remit leurs nominations au cours d'une cérémonie d'intense émotion.

Entre-temps, M. Rives montra de grands désirs d'emmener avec lui les missionnaires. Le Baron continuait à s'intéresser à la Mission et promit même, par l'entremise du Comte de Hauterive, une aide de 4.000 francs. En ces mêmes jours on sut que le bateau de M. Rives avait levé l'ancre de Bordeaux pour venir au Havre, port d'embarquement de l'expédition.

Suivant les lois en vigueur, les pouvoirs de juridiction des missionnaires étaient valides dans leur territoire, mais pas à bord des navires qui les y conduisaient. Ainsi, pour exercer leur ministère durant leur long voyage, une permission de l'évêque du port d'embarquement, dans ce cas, de Rouen, était nécessaire. Le Prince de Croiy concéda ces facultés à la date du 26

mars 1826. Mais à cette heure, tout le projet avait échoué. Le P. Félix savait déjà depuis le 1<sup>er</sup> mars que M. Rives n'avait même pas parlé à ce sujet avec les armateurs, deux banquiers juifs, MM Javal, qui étaient les principaux chefs de l'entreprise commerciale. Le jour même le P. Félix les visita. Rien que l'idée de prendre à bord des missionnaires catholiques les surprit et toute l'entrevue fut de glace ! Entre autre chose, les banquiers dirent au P. Cummins qu'eux ne dépendaient pas du Ministère des Affaires Étrangères mais de celui de la Marine et qu'ils feraient tout ce qui semblerait bon au Ministre.

Avec ce renseignement, l'infatigable Prieur s'en fut au ministère de la Marine et obtint une audience du Ministre, M. Chabrol, le 4 mars. Il fut reçu gentiment et on lui promit des places pour les trois missionnaires et un catéchiste. De leur côté- [II, p.87] té, les Javal répétèrent au P. Cummins, le 5 mars, qu'ils feraient ce que le Ministre ordonnerait. On attendait d'un moment à l'autre la réponse définitive pour l'embarquement, quand on reçut la lettre de Chabrol du 23 mars.

La lettre disait enfin la vérité qui se cachait derrière tant d'hésitation : les banquiers ne voulaient pas charger les missionnaires sur leur bateau parce qu'ils savaient très bien que les ministres protestants étaient puissants dans leur archipel et ne voulaient pas de missionnaires catholiques sur place. C'était suffisant pour penser que leur présence pouvait nuire aux intérêts commerciaux. Aussi, point de missionnaires à bord. La lettre du Ministre ne laissa pour l'avenir qu'un espoir vague et incertain. Alors on sut aussi que c'était les Lafitte, puissants dans les banques et la politique de l'époque, qui avaient été les principaux opposants à l'embarquement des missionnaires sur "LE HEROS" qui fit voile à la date prévue.

Le P. Alexis, voyant les difficultés, s'offrit pour voyager seul. Il écrivit au P.Coudrin le 25 mars :

" Mon Bon Père... Notre frère Félix ... a eu une idée que je saisis avec empressement, et que je vous soumetts : ce serait d'envoyer l'un de nous à la découverte. Ces messieurs ne jugeant pas qu'un seul missionnaire pût leur faire ombrage et nuire à leurs intérêts, le recevraient volontiers à bord. Il pourrait dans les différents mouillages préparer les voies de manière à ce que les autres pussent être en pays de connaissance, et par là-même moins embarrassés dès leur arrivée. Nous conviendrons d'un lieu où le missionnaire déposerait une lettre à cet effet. Ce serait l'évêché s'il y en a, une communauté etc. Arrivé dans le pays, il pourrait sonder le terrain, étudier un peu les moeurs, la langue, et tout ce qui serait nécessaire pour qu'à leur arrivée on pût tout de bon mettre la main à l'oeuvre, ce qui serait beaucoup plus facile à un seul qu'à quatre, parce qu'il donnerait moins de soupçons. S'il venait à se trouver dans l'embarras, il lui serait bien facile de se tirer d'affaire. De plus il préparerait les lieux favorables pour servir de retraite et pouvoir en cas de besoin, mettre nos petits ustensiles en sûreté. Il trouverait seul un abord plus facile auprès de ceux qui pourraient nous être utiles, et s'attacherait plus facilement un ou deux insulaires à l'aide de quelques bagatelles, ce qui nous serait d'un grand secours. Cet expédient, je l'avoue, présente quelques inconvénients : l'isolement du frère, l'ennui qui pourrait en résulter et d'autres que je ne peux prévoir, mais Dieu saurait bien pourvoir à tout. Dans tous les cas, nous n'avons et ne pouvons avoir d'espérance qu'en lui. En partant sur des bateaux différents, il y aurait même peut-être moins à risquer. Si l'un vient à souffrir, l'autre sera peut-être plus heureux. Au reste, s'il doit y avoir quelque victime, ce sera de droit parmi les premiers venus. Mieux vaut, ce me semble, en sacrifier un que quatre. En outre il serait peut-être nécessaire de ne point laisser agir ces messieurs qui, sur la demande du ministre, doivent reconnaître les dispositions des esprits pour la réception des missionnaires.

[II, p.88] Au résumé, mon bon Père, l'expédition, avec quelques difficultés, offre, je crois, de très grands avantages. Bien entendu qu'en qualité de Préfet, et pour d'autres raisons que le Bon Dieu sait, mais que vous ne voudriez pas entendre, je demande d'aller moi-même reconnaître le champ de bataille. Il est essentiel qu'un général connaisse la carte du pays pour disposer son armée en conséquence. Et de plus, il n'est

rien, dit la fable, comme l'oeil du maître, ridicule expression, mon bon Père ! Mais pourvu qu'elles aient leur effet, peu m'importe. Vous en penserez tout ce que vous voudrez. Muni de quelques Sub tuum à N.D. de Paix, de l'habit blanc et de votre bénédiction, je partirai tranquille et la joie au coeur. Veuillez, mon bon Père, nous répondre, afin que le fr. Félix et nous, prenions nos arrangements en conséquence. Le départ du vaisseau doit avoir lieu ces jours-ci... Daignez agréer... Votre très humble et très obéissant fils, fr. Alexis". PAC. 3134

Ce plan ne se réalisa pas, suivant notre chroniqueur, parce que le Fondateur n'y consentit point, mais il nous valut cette lettre qui nous montre clair comme cristal, les dispositions du Préfet Apostolique. (12)

A la fin de mars 1826, la préparation du voyage avait échoué et il fallait recommencer du début. Une occasion qui se présenta pour le mois de mai s'en fut en fumée. Et l'on commençait à perdre l'espoir de pouvoir voyager sur un bateau français et à faire des plans pour faire le tour par l'Angleterre, lorsque le 2 mai 1826, M.Catineau-Laroche, chef de section au bureau du Commerce et des Colonies, proposa d'envoyer les missionnaires et même un certain nombre de frères convers qui pourraient enseigner les différents arts et métiers aux habitants des îles Sandwich.

Le 30 juin, nouveau moment d'incertitude : M. Catineau envoya au P. Félix un article de la "Revue britannique" que le Département des Affaires Etrangères lui avait envoyé, dans lequel on parlait des îles Sandwich et de ses habitants. On y insistait sur l'ascendant qu'avaient les ministres protestants sur les naturels des îles. M. Catineau était inquiet et il pensait qu'il était plus prudent de différer ce départ des missionnaires en attendant une autre occasion. Sans prendre de décision personnelle, il s'en remettait à la prudence de la Congrégation, mais agitait en même temps l'épouvantail des ministres protestants. Le F. Cummins lui envoya le 15 juillet une réponse qui le tranquillisa et les préparatifs purent continuer. Deux jours plus tard, il fut décidé que les 3 missionnaires, accompagnés de 3 frères, voyageraient sur le bateau "La Comète". Les prêtres étaient désignés et le Fondateur compléta le groupe en nommant aussi les Frères Théodose Boissier, frère de chœur, Melchior Bondu et Eustache Hurel, frères convers.

" La Comète" appartenait à un armateur de Bordeaux, M. Changeur Monnerot, qui vint à Paris en août et rendit visite au P. Coudrin. Le Fondateur venait de laisser son poste de Vicaire Général de Troyes, pour se rendre à Rouen.

**[II, p.89]** Le 11 février 1826, dans la même circulaire promulguant les nouvelles Constitutions récemment approuvées par Léon XII, il y avait un paragraphe important sur les Missions. On y communiquait à la Congrégation la décision du Saint-Siège de confier à la Communauté la nouvelle Mission des îles Sandwich. Sans donner de noms, le P. Coudrin donnait la nouvelle de la nomination d'un Préfet Apostolique et de missionnaires apostoliques. Le fait était présenté comme providentiel :

" Ainsi l'éternelle miséricorde nous offre les moyens d'imiter plus parfaitement la vie évangélique de notre divin Sauveur, et de commencer l'oeuvre importante des Missions étrangères, l'une des principales fins de notre Institut, et qui nous a été recommandée spécialement par le successeur de Saint-Pierre." Ann.1960, p. 224.

Le 8 septembre, une nouvelle circulaire annonçait l'ouverture de la Mission des îles Sandwich et le prochain départ des missionnaires :

" Enfin le Dieu des miséricordes a daigné aplanir les voies. Nos frères Alexis, Préfet apostolique, Abraham et Patrice, missionnaires apostoliques, Théodose, frère de chœur, Melchior et Eustache, frères convers, vont s'embarquer prochainement, afin de prêcher l'Evangile dans ces îles où la foi catholique n'a jamais été annoncée. Nous aimons à dire, nos bien-aimés frères et nos très chères soeurs, et c'est une grande consolation pour nous : dans la nécessité de désigner ceux qui les premiers doivent entrer dans cette sainte et pénible carrière, nous n'avons été embarrassés que du choix, un très grand nombre de nos frères nous ayant demandé avec instance, et comme une faveur signalée, la

permission de se consacrer à une oeuvre si pénible aux yeux de la nature, mais si méritoire aux yeux de la foi." Ann.1960, p. 226-227

Dans la désignation même des missionnaires, l'intention était claire : que les différents états de la Communauté prêtres, frères de chœur, frères convers, soient présents dans cette oeuvre qui est sentie avec raison comme quelque chose de très grand, et comme complément de l'image du Christ que la Communauté doit donner. Le Fondateur ne peut cacher sa satisfaction en constatant que l'idéal missionnaire est de fait une ambition viscérale de sa famille religieuse. (13)

Le P. Coudrin devait accompagner le Cardinal de Croiy à Rouen et prendre sa charge de Premier Vicaire Général. La date du voyage était fixée au jeudi 14 septembre 1826, probablement tôt le matin. (14)

Le Fondateur fit ses adieux aux missionnaires dans une cérémonie surtout pleine d'un climat fraternel qui eut lieu la veille et dont le P. Hilarion nous parle en témoin :

" Jusqu'à ce moment nous n'avions pas pu prendre l'habit religieux, et les circonstances ne permettaient pas d'espérer qu'on pût le faire prochainement, du moins en France. Les frères qui allaient partir pour les îles Sandwich, souhaitaient ardemment d'en être revêtus avant leur départ. **[II, p.90]** Leur désir était fondé sur des motifs trop légitimes pour que notre pieux Fondateur ne se rendit pas à leurs instances. Le 13 septembre 1826, il bénit solennellement les vêtements religieux qu'on leur avait faits. Les 3 prêtres et le fr. Théodose revêtirent la soutane blanche, le cordon blanc, le scapulaire des Sacrés-Coeurs, le manteau blanc, et les deux convers la soutanelle, le cordon blanc et le scapulaire. Ils renouvelèrent leurs voeux entre les mains de notre Supérieur Général. Notre TRP leur adressa une petite instruction qui fit verser bien des larmes à tous les assistants. Il voulut ensuite leur baiser les pieds à tous, et leur résistance ne put l'empêcher d'exercer cet acte d'humilité. Les autres frères présents firent la même chose. Un témoin oculaire rend compte de cette cérémonie dans une lettre au frère Raphaël, en date du 17 septembre : "Figurez-vous nos six frères missionnaires à genoux aux pieds de l'autel, en soutane blanche, cordon blanc, grand scapulaire des Sacrés-Coeurs, les frères prêtres portant en outre le manteau blanc, en forme de manteau ecclésiastique. Représentez-vous le Bon Père à l'autel, comme un autre St. Vincent de Paul; imaginez tout ce que pouvait inspirer à un coeur fait comme le sien, un moment aussi solennel, aussi religieux, aussi touchant; concevez tout ce qu'un apôtre devait dire à ses disciples, un fondateur d'Ordre à ses religieux, un père à ses enfants dans une semblable occasion, enfin, mon cher ami, regardez le Bon Père, après avoir reçu le renouvellement de leurs voeux, se jeter à leurs pieds, et les embrasser respectueusement, suivi de tous les frères qui y assistaient. Vous partagerez les diverses émotions que nous avons éprouvées. " HL. Mém.620.

c)- De Bordeaux à Honolulu - Le 25 septembre, les missionnaires prirent congé de la Communauté de Picpus :

" Avant de partir ils donnèrent le baiser de paix à tous les frères qui voulurent recevoir la bénédiction du Préfet apostolique. Les larmes coulèrent de nouveau. Les ouvriers évangéliques furent accueillis avec la même tendresse dans la maison de Tours et de Poitiers qu'ils virent en passant. L'un d'entre eux écrivait sur la fin d'octobre au fr. Régis, Supérieur de la maison de Mende : "En passant à Poitiers (c'était vers les neuf heures du matin) nous avons eu le bonheur de dire la Sainte Messe dans cette maison. La pensée que le Bon Père avait commencé là notre Congrégation, et que nous disions dans le même endroit notre dernière messe, en partant pour notre première mission, ne nous a pas permis de finir le Saint Sacrifice sans verser des larmes. Nos 3 frères qui nous accompagnent ont eu aussi le bonheur de communier. Toute la maison a été attendrie." HL. Mém. 621

Les missionnaires arrivèrent à Bordeaux le 28 septembre et furent accueillis amicalement par MM. Changeur et Catineau. Ce dernier s'était déplacé en cette ville et profitait de chaque occasion pour montrer sa bonne volonté aux missionnaires.

**[II, p.91]** On essaya d'influencer la sélection du personnel de l'équipage pour éviter que les Frères ne souffrissent du mauvais exemple, mais cette tentative ne réussit pas. Par ailleurs, les missionnaires reçurent beaucoup de dons et le P. Hilarion félicita le P. Bachelot qui n'abusa pas de cette générosité pour sa commodité personnelle, mais accepta seulement ce qui pouvait servir pour le culte : quelques caisses de vin de messe, deux chapes, deux dalmatiques, des chandeliers d'autel de cuivre doré, une croix d'autel, une autre pour les processions, un ostensor, un encensoir et sa navette, un bénitier, deux chandeliers en cuivre argenté pour acolyte, des mèches pour les bougies, des vases et des fleurs artificielles, une lampe du sanctuaire argentée pour le Saint Sacrement et d'autres objets. Le Fondateur avait donné à chaque prêtre un autel portatif complet. (15)

Pendant que les préparatifs se terminaient, surgit un nouvel inconvénient qui aurait pu faire échouer l'entreprise : une dispute entre les armateurs M. Changeur et M. Catineau. Ce conflit se régla puis surgit une nouvelle difficulté. M. Catineau voulut déléguer des pouvoirs de type commercial à l'expédition et ce fut fort désagréable pour le P. Bachelot d'avoir à refuser. (Le P. Hilarion écrit :)

" Il mit donc beaucoup de ménagements dans le refus qu'il fut contraint de lui faire. Il lui représenta que son caractère sacré et la nature de ses fonctions ne lui permettaient pas de se charger d'une responsabilité qui était étrangère à la mission, mais il lui promit d'user de tout l'ascendant qu'il pourrait avoir pour entretenir la paix et l'union entre les co-associés, et M. Catineau se contenta de cette promesse." HL. Mém. II, 624.

Ce ne fut pas la dernière contrariété à Bordeaux. Les frères Eustache et Théodose tombèrent malades. On crut d'abord à une indisposition passagère, mais le 4 novembre, le mal sembla sérieux, le médecin opina que cela pouvait être long et le fr. Eustache fut laissé dans l'hospice de St. André pendant que le P. Bachelot consultait le Prieur de Paris, parce qu'il n'y avait pas de temps à perdre. C'est ainsi que le frère Léonard Portal, 27 ans, partit de Paris le 9 novembre pour remplacer le fr. Eustache et arriva à Bordeaux le 13. Le fr. Théodose récupéra la santé à temps et fut embarqué.

Le 16 novembre, le P. Alexis écrivit au P. Cummins :

" Nous allons donc enfin rejoindre le vaisseau si longtemps désiré. Nous nous y rendons aujourd'hui. Il est à 15 lieues d'ici. Le temps paraissant être favorable, nous espérons mettre promptement à la voile... Le Bon Dieu vient enfin se rendre aux vœux de ses pauvres enfants... L'inspecteur des douanes n'a visité nos malles que par formalité. Il se recommanda à nos prières... et ajouta : Je suis congréganiste. Notre bonne hôtesse (Mme. Laurent) a redoublé de soins à mesure que nous approchions de notre départ, et si je ne l'en eusse empêché, elle nous eut donné plus qu'elle ne pouvait et peut-être ne devait. Ces jours-ci, elle réunit sa famille avec deux amies pieuses du voisinage. Puis elle m'envoya chercher. Je les trouvai à genoux dans un profond **[II, p.92]** recueillement. C'était pour recevoir la bénédiction du pauvre préfet qu'elle ne connaissait que comme missionnaire. Je ne pus m'y refuser. Plusieurs la reçurent en versant des larmes. J'avoue que je ne pus retenir les miennes. Hier elle me pria d'aller la voir sur son lit où elle est très souffrante depuis quelques jours. J'y trouvai encore une partie de la famille... Nous allons commencer notre voyage. Nous espérons que vous nous écrirez. Dans vos lettres ne nous taisez rien, je vous prie, des bénédictions que le Bon Dieu voudra répandre sur la Congrégation. Après le succès de l'oeuvre ce sera notre plus grande consolation... Surtout s'il y a de nouveaux établissements. Avec quelle avidité les pauvres Sandwichois liront les moindres détails." PAC . 3143

Les missionnaires mirent à la voile le 20 novembre. Au début, au dire du P. Hilarion, ce qui créa un problème, c'était l'ambiance anti-chrétienne de l'équipage et les conversations indécentes. Les frères convers eurent à souffrir le plus, parce qu'ils étaient avec les marins avec

le même régime alimentaire qu'eux, à base de biscuits, en petite quantité et les loix du bord étaient inexorables : les prêtres ne pouvaient rien leur donner de leur menu. (16)

Autre expérience de ce premier contact avec la mer pendant la si longue traversée : les méfaits de l'humidité, tout rouillait, spécialement le métal et le fer, et même les chaussures moisissaient.

Ensuite la chaleur : le soleil de justice des Tropiques les fait transpirer à grosses gouttes, sans qu'ils osent alléger leur tenue vestimentaire, de peur de manquer à la modestie. Le P. Abraham écrit de Lima le 25 avril une lettre qui n'omet aucun des petits détails et qui nous permet d'imaginer le tableau haut en couleurs du voyage.

" Le 20 novembre 1826, nous entrâmes en pleine mer, et vers le soir nous perdîmes de vue la terre, et même la tour de Cordouan qui est dans la mer à l'embouchure de la Gironde. Depuis ce jour-là jusqu'à Valparaiso nous n'avons plus vu de terre, excepté que nous vîmes de loin les montagnes de la Terre de Feu, que nous avons vu en passant près de l'île des Etats. Dès notre entrée en mer, tous nos frères tombèrent malades. Je fus le seul qui n'ai pas été attaqué de la maladie de mer, et jusqu'ici je n'ai éprouvé aucune infirmité. M. Alexis ne fut malade que peu de jours. MM. Théodose, Melchior et Léonard ont souffert assez longtemps, mais M. Patrice a été constamment malade pendant toute la traversée depuis Bordeaux jusqu'à Valparaiso, de sorte qu'il n'a pu dire la Sainte Messe que depuis son arrivée en cette ville. Notre voyage a été assez accéléré jusqu'à Valparaiso. Nous entrâmes dans ce port le 8 février 1827, après 80 jours de navigation depuis notre départ d'Europe. Quoique nous eussions reçu le pouvoir de dire la Sainte Messe sur le navire, cependant nous ne l'avons dite pendant toute la traversée que les jours de dimanches et de fêtes d'obligation, mais toujours dans notre cabine, gardant l'incognito : le capitaine n'ayant pas jugé à propos que nous la célébrassions publi- **[II, p.93]** quement, à cause des différents passagers qui étaient avec nous dans le navire. Nous dressions notre autel portatif dans le petit passage qui est entre nos lits. Là nous ne pouvions nous tenir que debout par défaut d'espace... Le 13 janvier qui était le samedi, nous vîmes de loin les montagnes de la Terre de Feu...

Arrivés vers le 55<sup>e</sup> degré de latitude Sud, nous avons un jour continuel, et nous n'avons point de nuit. Le soleil se couchait après neuf heures, et le matin à 3 heures il était levé, mais l'horizon du côté du pôle était toujours éclairé par le soleil de sorte que l'on y voyait lire à minuit." PAC. 2931

"La Comète" arriva à Valparaiso le 8 février et y resta jusqu'au 24. Pendant tous ces jours, les missionnaires purent descendre à terre, à 5 heures du matin pour dire la messe au couvent de St. François. Ils étaient de retour sur le bateau à 9 h.(17)

L'escale suivante fut Quilca, le port d'Arequipa au Pérou. Ils y arrivèrent le 8 et en repartirent le 25 mars, mais ne purent descendre à terre. Le P. Bachelot, fidèle à son principe d'établir autant de jalons que possible tout au long de la route, en profita pour écrire à l'évêque d'Arequipa. Avant de partir, il reçut encore une réponse très accueillante du Prélat.

Un passager de marque monta à bord à Quilca. C'était le Général Cordova, un Colombien de 27 ans, héros d'Ayacucho, bataille qui, en 1824, infligea une déroute définitive à la domination espagnole en Amérique latine. On l'envoyait à Lima pour s'en débarrasser diplomatiquement.

Le bateau jeta l'ancre à Callao, port de Lima, le 29 mars et ne repartira que le 27 avril. Presqu'un séjour d'un mois. Le P. Alexis en profita pour se lier d'amitié avec différents religieux. Il rendit visite aussi au "Gouverneur de la Mitre", comme s'appelait l'évêque de Quito qui venait de temps en temps à Lima pour les ordinations et expédier les affaires les plus importantes pendant l'absence de l'archevêque de Lima. Celui-ci avait dû se réfugier en Espagne à cause de sa résistance à l'indépendance du Pérou.

Les religieux, et spécialement les Jésuites n'étaient pas bien vus par les révolutionnaires sud-américains qui avaient fait l'indépendance. Ceux-ci avaient apporté dans ce pays les idées des philosophes du XVIII<sup>e</sup>, celles de Rousseau, Voltaire etc.. Ainsi on peut mesurer ce que

put signifier pour nos voyageurs ce qu'un journal de Lima, "El Telegrafo" publia dans un article, disant que "La Comète" avait amené quelques messieurs qui se faisaient passer pour des naturalistes mais qui, en réalité, étaient des "jésuites déguisés". Grâce à Dieu, cette affaire n'eut pas de suite, bien qu'on en parlât en Conseil d'Etat. Mais comme ces missionnaires ne se destinaient à aucun port du Continent, on décida de les laisser en liberté. Profitant d'un bateau hollandais en partance pour les îles Sandwich, les révolutionnaires alertèrent les îles sur les dangers qui les menaçaient.

Le départ de Callao fut, comme on l'a dit, le 27 avril et l'escale suivante sera le port de Mazatlan, sur la côte du Mexique, où l'on arriva le 27 mai.

**[II, p.94]** Pendant l'escale, on apprit que si l'entreprise de M. Catoire-Laroche n'était pas tout à fait au bord de la faillite, elle se trouvait en danger sérieux, ce qui menaçait aussi l'expédition missionnaire. Ce furent des jours d'incertitude. Entretemps, la saison rendait le départ de ce port urgent, on avait déjà craint une tempête lorsque "La Comète" leva l'ancre le 16 juin. Il ne restait plus que Honolulu et le trajet fut court; ils arrivèrent dans ce port le 7 juillet.

d)- Premiers pas des missionnaires aux Iles Hawai. Ces îles étaient indépendantes politiquement, mais la rivalité quant au commerce était grande entre les différents pays d'Europe et les Etats-Unis. Les Anglais surtout et les Américains y étaient puissants. Le Français le plus influent avait été, dans le passé, M. Rives avec qui M. Catoire avait pris contact et lié des relations. En France, M. Rives se pavait de son pouvoir dans les Iles, mais il ne savait pas que le vent avait tourné depuis qu'il avait laissé le pays pour accompagner le Roi. Les ennemis avaient fait courir le bruit dans l'archipel que M. Rives avait volé les bijoux du Roi. Quelques uns, spécialement la puissante Reine-Mère Kaahumana, lui attribuaient même la mort du Roi. (18)

M. Rives avait laissé des enfants à Honolulu et la Reine Mère en prenait soin, mais en même temps elle répétait que si elle ne les avait pas fait tuer, c'était uniquement parce qu'elle n'avait pas de preuves du crime de leur père. Le Consul anglais comme le Consul américain faisaient semblant de partager cette prévention contre le Français, car cette perte de prestige leur convenait pour éviter la pénétration du commerce de la France dans les îles Sandwich.

C'est seulement en connaissant cette situation compliquée que l'on peut imaginer l'embarras du capitaine de "La Comète" M. Plassard, à l'arrivée à Honolulu. Il espérait bien que M. Rives ne commettrait pas l'imprudence de se présenter dans l'archipel en ce moment-là, et vit ainsi réduites à zéro les illusions d'une maison commerciale française dans ce port. M. Plassard se demandait qui allait lui payer les voyages et le transport des marchandises et exigea que les missionnaires payent leurs billets. Et pour les y obliger, il les empêcha de retirer leurs bagages du navire. Sans avoir l'obligation stricte, le P. Bachelot paya une somme pour le transport des bagages, mais refusa de signer des traites (lettres de change) comme le voulait le capitaine.

Un jeune neveu de M. Catoire-Laroche avait embarqué en France avec les missionnaires. C'était une personne bien élevée, de bonne volonté, mais qui ne pouvait pas non plus remédier à cette situation et souffrait de la persécution du capitaine comme les missionnaires. Lorsque le capitaine se rendit compte qu'il n'arrivait à rien directement avec eux, il descendit à terre pour informer les Consuls d'Angleterre et des Etats-Unis de ce problème. M. Morineau, c'était le nom du neveu, le devança et prévint les Consuls de cette situation. Le 12 juillet, de retour à bord, le capitaine voyant que le jugement des Consuls lui était contraire, avertit les passagers qu'ils pouvaient retirer leurs bagages. Les missionnaires louèrent alors une cabane et s'y installèrent.

**[II, p.95]** Les difficultés qui les attendaient à terre étaient mille fois plus grandes. Les îles étaient depuis 1820, terrain conquis des méthodistes américains qui avaient bien organisé leur mission, à base d'écoles où l'on enseignait à lire et à écrire et surtout la religion. A la tête de chaque école, il y avait le maître, le Kuma, qui était devenu une autorité religieuse dans

chaque petit village ou localité. Au niveau supérieur, se trouvaient les pasteurs américains, dispersés dans les lieux les plus centraux de l'archipel et qui, sous la direction de Bingham, constituaient un vrai pouvoir dans le Royaume.

La population de ces îles, au moment de leur découverte par Cook en 1778, était environ de 330.000 habitants, et bien que les missionnaires l'aient estimés à 700.000 âmes (ce chiffre était probablement un peu gonflé) cette population était à peu près la même qu'au temps de la découverte.

La race et la langue étaient fondamentalement les mêmes que celles de toute l'Océanie. Politiquement, ces îles formaient jusqu'en 1785, quatre royaumes différents. A cette date, un chef de l'île de Hawaï, Kamehaméha, se souleva contre son Roi qui fut assassiné. Plus tard, en 1789, un frère du roi défunt voulut récupérer le pouvoir, mais il fut également assassiné et le pouvoir de Kamehaméha se consolida.

Sa bonne fortune l'encouragea à poursuivre ses conquêtes. Il prit pour femme la veuve du Roi de Maui et annexa son royaume. Le reste fut le fruit de la guerre. Dans les batailles, les guerriers canaques étaient acharnés et cruels et n'avaient pas l'habitude de faire de prisonniers. Kamehaméha triompha et forma un seul royaume de tout l'archipel: Homme sans scrupule, il élimina purement et simplement tous ceux qui pouvaient signifier un début d'opposition et sa cruauté étouffa toute résistance. Le Roi avait trois épouses : Tamanu, fille du chef qui avait éliminé le vieux roi de Hawaï, la veuve du roi de Maui et une princesse de l'île de Hawaï qui lui donna deux enfants.

Kamehaméha admirait les étrangers mais n'avait pas confiance en eux et veillait à ce qu'ils ne menacent pas son pouvoir. Il tirait d'eux tout le profit qu'il pouvait avec une grande habileté, tout en les maintenant à distance. Avec l'aide d'un capitaine anglais, il construisit un port à Honolulu, le fit armer de canons par les américains et acheta quelques navires. Il créa aussi une milice qui devait lui servir de garde personnelle.

Les Russes voulurent, à un moment donné, bâtir une fortification dans l'une des îles, mais le Roi fit cliqueter ses armes et les obligea à se retirer. Au point de vue économique, il accumula un grand trésor en percevant de forts impôts sur les navires étrangers.

Le peuple hawaïen était alors idolâtre. Akéa, le Roi ou Père primitif, avait formé avec son successeur une espèce de royaume d'outre-tombe, d'où il influait sur la vie des mortels. "Pelé" était une divinité qui s'identifiait à une montagne, un volcan éteint, où tout lui était consacré. Les prêtres exerçaient un pouvoir énorme, surtout par l'interprétation du "Tabu", dont la violation était punie de mort. Même le Roi y était soumis. [II, p.96] Kamehaméha gagna si habilement les prêtres que ceux-ci furent toujours de son côté. Ils décidaient quand il fallait offrir des sacrifices humains et désignaient les victimes, tout en se montrant cléments parfois. Cette loi fut en vigueur durant tout le règne de Kamehaméha qui mourut en 1819.

A ce premier roi de l'archipel succéda Liko-Liko qui se fit remarquer par son ouverture vis-à-vis des étrangers et son admiration pour les civilisations et la culture occidentales. C'était le fils de Kamehaméha.

M. Rives, le français dont nous avons parlé, devint son secrétaire privé et homme de confiance, ce qui ne fut pas du goût du peuple et encore moins lorsqu'on décida l'abolition du "Tabu", la destruction des temples païens et la suppression des sacrifices humains.

Il est probable que la mission méthodiste, arrivée dans l'île en 1820, ne fut pas étrangère à ces mesures et une de leurs principales conquêtes fut la conversion de la Reine-Mère Kahahumanu, qui devint disciple de Bingham, le chef des pasteurs et de la Mission qui eut alors un redoutable accès au pouvoir.

En effet, la Reine-Mère, femme très intelligente, était aussi une fameuse intrigante et avait un poids décisif à la Cour. En 1823, le Roi décida de faire un voyage à Londres, avec son épouse et l'éminence grise M. Rives. Quelques mois plus tard, en 1824, les deux souverains moururent. La succession tomba sur un frère du Roi qui n'avait alors que 10 ans : Kauï-Keuli. Celui-ci ne pouvant assumer la charge, on nomma un régent : Poki.



A propos de "Roi" et de "Cour", il est bon de se rappeler maintenant la mise au point du P. Bachelot : il ne faut pas s'imaginer qu'il y eut dans l'archipel une "étiquette" du style européen ou oriental. Il n'y en avait aucune. On traitait le roi et les chefs sans cérémonie, de la façon la plus familière et simple en les appelant par leur nom plutôt que par leur titre. A cela s'ajoutait un profond respect, une soumission spontanée, une grande et constante fidélité. Il ne faut pas s'étonner s'il nous est difficile d'imaginer la vie de ce peuple primitif, vie que nous avons envie d'appeler quelquefois "semi-paradisique" où le vêtement n'existait pratiquement pas et où l'autorité n'intervenait pas pour la régularisation des mariages, ceux-ci étant laissés au choix des époux. Cependant n'allons pas croire que ce fut le royaume de la candeur et de l'innocence, car il y avait une politique subtile et insidieuse où les intrigues n'étaient pas toujours d'origine européenne ou américaine.

Nous avons dit que la Mission méthodiste constituait un pouvoir dans l'archipel; cela ne veut pas dire que tout le monde était d'accord avec ses principes et sa politique. Il y avait toute une fraction qui, par attachement peut-être, aux traditions ancestrales, par résistance aux intrigues de la Reine-Mère, maintenait une sorte d'opposition sourde et astucieuse mais réelle, à tout ce qui était méthodiste. A la côte de ce mouvement, qu'on ne peut appeler "parti" car il n'était pas organisé, se trouvait rien moins que le Régent Poki qui devait diriger la vie publique de l'archipel, en faisant des courbettes à la vieille Reine et sans mécontenter le jeune roi qui, comme son frère, manifestait une [II, p.97] grande ouverture pour tout ce qui était étranger et gardait assez de liberté vis-à-vis des méthodistes.

En cette année 1827, les ministres protestants avaient baptisé peu de monde, bien qu'ils aient eu un nombre croissant de disciples. Ils agissaient ainsi parce qu'ils considéraient avec raison, que ces disciples n'étaient pas suffisamment préparés.

Quant au catholicisme, l'abbé de Quélen, cousin de l'archevêque de Paris, avait passé quelque temps dans les îles, en 1819 et avait fait deux baptêmes. Nous ne savons rien au sujet de leur préparation. En tout cas, les néophytes, au lieu de recevoir les missionnaires qu'ils attendaient, virent arriver l'année suivante la Mission méthodiste. Les deux catéchisés de l'abbé de Quélen n'étaient pas les deux seuls baptisés quand arrivèrent nos missionnaires en 1827 : en dehors de la famille espagnole de D. Francisco Marin, un commerçant, il y en avait une vingtaine qui avaient voyagé soit en Amérique latine, soit en d'autres pays où il y avait des missions catholiques et qui avaient été instruits et baptisés en ces lieux. Ceux-ci ne suivaient pas les méthodistes.

Il est facile de comprendre que l'arrivée des missionnaires envoyés par le Pape produisit chez les méthodistes, maîtres des lieux, un certain énervement. Les missionnaires ne savaient pas la langue, et le seul fait d'aborder une terre inconnue leur conseillait beaucoup de prudence et de discrétion. L'unique chose qu'ils demandaient - en se servant de l'anglais que le P. Short, au moins, possédait - fut la permission de vivre là.

Ils louèrent une cabane et commencèrent à organiser leur vie et explorèrent les alentours, et surtout essayèrent d'apprendre la langue qui était essentielle pour la future catéchèse.

Bien que les six missionnaires eussent essayé de passer inaperçus, ils ne pouvaient pas ne pas éveiller la curiosité des naturels, mais on peut dire que jusqu'à la fin de 1827, ils n'avaient pas établi de dialogue proprement religieux avec eux.

Le 29 novembre 1827, ils firent le premier baptême, celui d'un fils de D. Francisco Marin. Vers cette époque aussi eurent lieu les premières conversations avec les canaques, conversations bien embarrassées à cause du manque de pratique de la langue.

De tout ce qui est annoté ici, nous avons un document de grande valeur : c'est le journal du P. Bachelot que celui-ci termine avant la fin décembre pour l'envoyer au Fondateur.

Après nous avons les lettres des missionnaires.

e)- Premières bases de la Mission catholique. Pendant qu'ils vivaient dans leur hutte louée, les missionnaires sentaient s'accroître le côté provisoire de leur vie dans l'archipel, et ne pouvaient songer à une installation plus adéquate.

Août 1827 fut le mois décisif. Le 15, fête de l'Assomption, fut pour eux un jour important consacré à la prière : de 7 heures du matin à 7 heures du lendemain, on assura un tour d'adoration du Saint-Sacrement, dans une ambiance pleine de confiance- [II, p.98] ce en la protection divine qu'ils savaient être leur unique garantie pour faire progresser l'aventure missionnaire.

Fin août, on avait conclu heureusement une affaire laborieuse : le jeune roi leur avait cédé du terrain à Honolulu, et à partir de ce moment les missionnaires purent y installer la Mission.

Le 10 décembre les missionnaires firent leur entrée officielle dans la Société, quand ils furent invités à un banquet en l'honneur du Roi. Quelques jours plus tard ils assistèrent à un autre banquet offert par le Consul des Etats-Unis.

Le 11 janvier 1828, la nouvelle maison était prête, et le 14 ils s'y installèrent avec l'impression qu'une nouvelle époque commençait.

En avril suivant, on termina un petit oratoire où une quarantaine de personnes pouvait assister aux offices. Depuis quelques semaines déjà, les missionnaires admettaient à la messe, spécialement les dimanches, les naturels qui voulaient venir, en commençant par les catholiques baptisés et la famille de D. Francisco Marin.

Les femmes croyaient au début, on ne sait pourquoi, qu'il leur était défendu d'entrer, mais quelques chrétiennes qui avaient fréquenté le culte catholique sur le continent, leur dirent que pour entrer il suffisait de se couvrir la tête et de faire le signe de la croix. Et il fallait voir comme la curiosité les attirait à faire des incursions répétées avec un chiffon quelconque sur la tête et faisant sans arrêt le signe de la croix comme une superstition.

Politiquement, la situation des missionnaires était loin d'être sûre. La pression des méthodistes était constante, mais les Consuls, autant l'anglais que l'américain, maintenaient de bonnes relations avec les missionnaires. Les ministres protestants les considéraient comme nocifs à leur mission et faisaient leur possible pour se débarrasser d'eux aussi. Informés par leur Gouvernement respectif des calomnies qu'on colportait à leur sujet, pour les salir, et profitant de la présence dans le port d'une corvette française, ils se présentèrent devant la vieille Reine avec le Capitaine. La Reine nia tout. En ces jours, un autre fait vint affaiblir la position des méthodistes : un bateau rempli de missionnaires méthodistes envoyés d'Europe entra dans le port. Le bateau arriva sans capitaine et sans équipage au complet, c'est-à-dire avec de grandes présomptions qu'il y avait eu une mutinerie à bord, dont la responsabilité retombait sur les ministres protestants.

Le P. Bachelot, toujours préoccupé de ses relations avec les postes missionnaires de la côte, avait reçu une réponse très fraternelle à une lettre écrite au début de l'année, des franciscains de Californie. Les missionnaires, malgré la distance, se sentaient moins isolés.

D'un autre côté, l'horizon semblait s'ouvrir : les missionnaires faisaient des progrès dans la langue et en août ils commençaient à n'avoir plus peur de parler, mais n'osaient pas encore se lancer en public. De toute manière, à partir de ce moment [II, p.99] là, le P. Bachelot faisait deux catéchismes par jour. Les dimanches, tous les missionnaires portaient l'habit blanc. Une communauté de fidèles commença à se former autour d'eux et une fraternité merveilleuse prenait corps.

Le 28 décembre mourut un bébé du Consul américain que le Préfet apostolique avait baptisé peu de temps auparavant. On fit un enterrement solennel qui impressionna beaucoup les gens et attira du monde à la Mission. Pour le reste, à la fin de l'année, les missionnaires parlaient couramment la langue et tout était prêt pour intensifier les travaux apostoliques.

Les missionnaires n'avaient pas reçu de courrier de France jusqu'en novembre 1828, et c'est avec étonnement qu'ils apprirent l'aventure de Kanui, le hawaïen qui était arrivé à la métropole sur un bateau péruvien, en avril 1827.

L'année 1829 commença sous de bons auspices pour la Mission, bien que la tension ne se relâchât pas. Il y avait chaque jour plus de catéchumènes. Le 2 février, le Préfet administra le baptême à 9 adultes au cours d'une cérémonie émouvante pour tous. Le 6 juin on administra pour la première fois la Confirmation aux néophytes les plus préparés.

Août 29 fut marqué par la réaction des méthodistes. Le 6, sous leur impulsion, la Reine veuve fit une visite à D. Francisco Marin qui n'était pas précisément un missionnaire et qui, dans la manifestation de sa foi était plutôt timoré, car il devait veiller sur ses intérêts. La visite avait pour but de lui défendre de dire publiquement le chapelet et de chanter le Salve, mais elle était avant tout un avertissement pour les missionnaires.

Deux jours plus tard, le 8, le Régent Poki publia une interdiction à tous les insulaires d'assister à la "prière des français" comme on appelait les missionnaires. On les menaçait de peines énormes : le bannissement ou l'abandon en pleine mer dans des barques sans rames. Malgré cela, les insulaires continuèrent à fréquenter la Mission, sans aucune suite pour le moment.

Louise, une catholique baptisée aux îles Marianne et qui avait une certaine influence, fut appelée par la Reine veuve, en personne. Celle-ci fit pression sur elle pour qu'elle se fit méthodiste. Comme Louise, qui semble avoir eu une personnalité peu commune, non seulement lui résista mais lui présenta de bons arguments en faveur du catholicisme, la Reine dut reconnaître que la prière des missionnaires était bonne, mais dit que les méthodistes étaient arrivés les premiers. Avec cette affirmation pas très brillante, en vérité, la vieille intrigante laissa la pauvre femme libre. Toute cette montée de tension ne retarda pas le baptême que le Préfet avait préparé pour le 14 août. Ce jour-là, en effet, 14 adultes furent baptisés en grande pompe. En ce temps-là, le bateau français "Magellan" arriva à Honolulu et les missionnaires décidèrent de profiter de cette occasion pour envoyer le P. Abraham rendre compte au Fondateur de la situation, accompagné du frère Théodose qui ne trouvait pas assez de travail aux îles Hawaï.

**[II, p.100]** Les choses auraient peut-être pris une autre tournure sans un fait curieux qui se produisit les premiers jours de décembre : le régent Poki disparut de la scène. Pendant le mois de novembre, la nouvelle s'était répandue dans les îles, qu'un capitaine anglais qui venait de Botani Bay (Sydney Australie) avait découvert des îles, distantes d'un mois de navigation de Honolulu, où abondait le très précieux bois de Santal. Malgré les précautions prises par le capitaine pour en garder le secret, deux passagers se déclarèrent capables de donner des indications nécessaires pour retrouver ces îles et Poki s'enthousiasma à l'idée de monter une expédition et de rapporter un chargement de ce bois qui aiderait à solder les dettes de l'Etat, pensait-il. L'expédition était importante, avec ses deux navires, ses 500 indigènes, avec des armes et des provisions pour 8 à 10 mois. Les navires ne partirent pas ensemble, et l'on ne sut plus rien ni de Poki ni de son équipage (Décembre 1829).

La dernière fête de l'année fut solennelle à la Mission. On baptisa 22 adultes pendant que croissait le nombre de ceux qui se faisaient instruire. Mais la tempête menaçait à l'horizon.

Il n'y a pas de doute que la disparition de Poki fit tomber la barrière qui endiguait les prétentions des méthodistes et modérait l'influence de la Reine intrigante. Le fait est, qu'aux premiers jours de janvier 1830, les hostilités commencèrent.

f)- Le creuset de la persécution - La persécution redoubla de violence déjà en décembre 1829, dès l'embarquement de Poki. Il y eut une invasion tumultueuse de la Maison des Pères, et spécialement de la chapelle d'où l'on expulsa des insulaires qui étaient en prière. Des gardes furent placés à l'entrée de la maison pour empêcher que les insulaires ne reviennent ou que d'autres y entrent. Le 3 janvier, le Préfet apostolique alla trouver la Reine pour protester contre la violation de domicile dont il avait été l'objet, de l'outrage contre le culte commis dans la Mission. Au lieu de donner des explications, la Reine lui intima l'ordre formel de cesser d'enseigner la religion catholique.

Deux jours plus tard, le 5 janvier, tous les catholiques furent convoqués devant le Roi. Le P. Bachelot encouragea les meilleurs chrétiens à se présenter, en pensant qu'ils donneraient un beau témoignage, mais il se trompa. En présence du Roi, on commença par interroger une femme qu'on essaya de forcer à abandonner l'Église catholique et à se faire méthodiste. Elle protesta qu'elle était disposée à tout souffrir plutôt que d'abjurer sa foi.

Le jeune Roi que tous prenaient pour un partisan des étrangers et spécialement des Français, parla à la fin et ce fut pour appuyer la position de la Reine veuve et condamner les catholiques. Ceci déconcerta la pauvre femme qui céda et se dit disposée à faire ce que l'on exigeait. Cette défection produisit un grand découragement dans le groupe des néophytes présents et tous abandonnèrent à l'exemple de la femme.

Comme on peut se l'imaginer, ce fut un rude coup pour les missionnaires, surtout sur le premier moment. C'était un exemple d'apostasie qui ne présageait rien de bon. De fait ce fut une humiliation qui rendit les chrétiens moins présomptueux, plus hum- [II, p.101] bles et qui donna bien des leçons aux missionnaires eux-mêmes.

Le groupe de ceux qui avaient abjuré devant le Roi, au lieu de vivre en paix sous la protection des autorités, étaient torturés par leur conscience; ils fuyaient les missionnaires par crainte d'être condamnés par eux et par honte de leur lâcheté.

La femme qui donna le mauvais exemple tomba dans une espèce de désespoir qui frisait la folie : elle se sentait méprisée et haïe par les chrétiens qui avaient formé jusqu'alors sa communauté.

En réalité, dans la jeune communauté chrétienne de la Mission restée fidèle, il se produisit un mouvement d'indignation que le P. Bachelot eut bien du mal à calmer. Beaucoup ressentaient une véritable haine pour cette femme et il n'était pas facile de déraciner cette herbe et de faire germer le pardon. Mais cette crise brûlante fut comme une enclume sur laquelle se forgea un nouveau type de fidélité, plus humble et fondée davantage sur la grâce de Dieu.

Andronic , un des "lâcheurs", s'imposa lui-même la pénitence du silence, parce que, disait-il, la bouche avait failli.

Les "Kumas" (maîtres d'école) qui furent toujours les agents les plus actifs de la persécution, profitèrent de cette brèche ouverte dans la communauté catholique pour essayer de la couler. Ils passèrent dans toutes les maisons des néophytes pour les forcer à abjurer leur foi, mais ils furent repoussés partout sans exception. Ce fut un nouveau motif de persécution.

La Pâque de 1830 fut un grand encouragement pour les missionnaires et pour toute la communauté chrétienne : tous les baptisés firent leurs Pâques avec une grande fidélité.

La Reine, conseillée par les pasteurs méthodistes, décida de mettre en branle une politique nationaliste et de haine pour l'étranger. C'est pourquoi elle réunit vers la fin mai une assemblée de la cour et des principaux chefs des îles. Comme le parti de "Poki", qui comptait en son sein des sympathisants connus, tel le chef du Fort d'Honolulu et d'autres de l'île d'Oahu, pouvait jouer le rôle de l'opposition si l'assemblée avait lieu dans cette île, la Reine la convoqua dans la lointaine Hawaï. En conséquence, la Cour dut se déplacer, le jeune Roi se vit transféré en dehors de son ambiance habituelle, et ses sympathies pour les étrangers perdirent de leur poids.

La Cour partit, et en même temps on arrêta Louise qui, privée de nourriture pendant 5 jours, fut transportée malade à l'île de Maui, confiée à la vigilance d'une méthodiste zélée qui fit son possible pour la faire abjurer. Louise resta bannie pendant plus de 9 mois.

Entre-temps, les "kumas" déchaînèrent une campagne acharnée contre les néophytes : ils se déplacèrent avec des groupes de fidèles méthodistes dans les maisons des catholiques, s'y installèrent pour y "faire oraison" du matin au soir. Les catholiques pratiquèrent la résistance : quand les méthodistes arrivaient le matin très tôt, les catholiques jouaient les endormis. Le soir ils s'éloignaient de la maison et les laissaient seuls.

Rien de tout cela ne décourageait les missionnaires. Ils pensèrent même à édifier une chapelle plus grande. Ils l'inaugurèrent en janvier 1831 avec une grande joie. Elle pouvait contenir environ 200 personnes. Ce qui ne veut pas dire qu'ils se firent beaucoup d'illusions sur les résultats de l'assemblée de la Cour. Les rumeurs ne disaient rien de bon.

Vers la fin mars 1831, après 10 mois d'absence, la Cour revint à Honolulu et les missionnaires ne tardèrent pas à apprendre les décisions prises. Le 2 avril en effet, ils furent convoqués devant les chefs et on leur signifia qu'ils avaient trois mois pour quitter les îles.

Le Préfet apostolique et son compagnon le P. Short avaient commencé récemment un travail délicat et important : un exposé écrit de la foi catholique en langue de l'archipel.

Les missionnaires avaient observé que la formulation de la foi chrétienne en usage chez les méthodistes comportait beaucoup d'imprécisions dans la terminologie, spécialement au sujet de la foi trinitaire. Les mots employés suggéraient l'existence de trois dieux auxquels il fallait ajouter un quatrième : Jésus-Christ. Il fallait éviter avec soin ces erreurs et l'on trouva la formule.. Les fidèles captèrent ce point du message.

La rédaction fut terminée avec une formulation de 12 articles appelés à compléter une nécessité de la pédagogie de la foi : on en réciterait deux par jour ouvrable de la semaine, un à la prière du matin, l'autre dans celle du soir. On voulait mettre le texte entre les mains des fidèles et la reproduction manuscrite était non seulement ardue, mais sujette à des erreurs possibles de copiste, et par là même, moins sûre. Le Préfet se mit en contact avec la procure des Missions de Macao (Chine). Malheureusement l'édition ne fut pas prête avant l'expulsion des missionnaires.

Après le retour de la Cour, la persécution devint de plus en plus violente. Comme toujours, les attaques contre la foi et l'Eglise produisirent des résultats qui rappelèrent spontanément les premiers chrétiens.

Siméon était un néophyte plein de zèle pour la foi qu'il avait embrassée et montra un courage qui ne craignait pas les risques. Il convertit un moribond, le baptisa "in articulo mortis" puis le fit enterrer comme chrétien par les missionnaires. Cela suffit pour le faire mettre en prison lui et Alodie, la veuve du converti.

Les hommes qui ne renonçaient pas à leur foi étaient conduits en prison et condamnés aux travaux forcés: chacun devait ramener du fond de la mer 100 pierres de corail. Cela dura presque deux mois sans obtenir une seule défection. Les femmes, elles, étaient condamnées à tresser des nattes avec des fibres de pandanus qui leur blessaient les mains avec leurs nombreuses épines. Ce tourment dura quatre mois.

La réaction des naturels dans la communauté catholique était extraordinaire : un groupe de cinq jeunes catéchumènes demanda de partager la prison de ceux qu'ils considéraient comme des martyrs.

Pendant un temps on les priva de nourriture et les missionnaires réussirent au prix de grandes difficultés à leur faire [II, p.103] parvenir un "Taro" (racine comestible assez commune à Hawaï) mais il ne voulurent pas y goûter et le donnèrent à Alodie qui était bien plus faible et malade, à tel point qu'elle mourut peu après en prison.

Une nuit, alors qu'elle était à l'agonie, on vint chercher secrètement le P. Bachelot et on l'introduisit dans le fort. Il put confesser la moribonde et lui administrer le sacrement des malades. Le tout avec la complicité du chef du fort qui était du parti de Poki. Les prisonniers instruisaient leurs gardiens dans la foi et le Préfet les faisait entrer pour les dernières prières avant de revenir à la mission à la faveur de la nuit.

Siméon se distingua dans cette oeuvre d'évangélisation et arriva à convertir beaucoup de gens, dont deux chefs.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 1831, la Reine veuve s'était fait déléguer par le Roi les pleins pouvoirs, de sorte qu'on ne pouvait rien espérer de bon et on sentait prochaine la date à laquelle les missionnaires devraient abandonner les îles. Les trois mois passèrent, et comme il n'y avait pas de bateau, ils ne purent les expulser.

Le 15 décembre, un bateau français partit et l'on profita pour embarquer sur ce bateau le fr. Léonard Portal, afin qu'il pût informer de vive voix le Fondateur. Mais il ne devait pas arriver à Picpus avant le 12 juin 1832.

Le 23 décembre, les missionnaires remarquèrent que le nombre des curieux qui se tenaient devant la porte augmentait, et un moment ils pensèrent qu'on venait les chercher, mais rien ne se produisit ce jour-là. Laissons la parole au P. Bachelot, sur ce qui arriva le 24 :

" Le 24 décembre 1831, dès le grand matin, nous célébrâmes la Sainte Messe. Nous pensions bien que nous la disions pour la dernière fois à Oahu... Notre porte, que nous

avons eu soin de tenir fermée à clef, fut assiégée de curieux. Nous attendîmes ensuite l'événement. Sur les neuf heures parut le chef avec deux ou trois autres. Melchior lui ouvrit la grille après lui avoir fait promettre qu'il ne laisserait pas entrer la foule. Le chef enjoignit au peuple de s'éloigner, et il entra seul...

Voilà, nous dit-il, le moment où il faut partir.- Tu veux donc nous faire sortir de force ?- Oui, répondit-il, en me prenant par l'épaule. Nous prîmes alors notre bréviaire, notre chapeau et notre bâton, et nous marchâmes. A peine sortis de l'enclos, nous fûmes escortés par des milliers de canaques, hommes, femmes et enfants. On montait sur les murs pour nous voir passer. Un très petit nombre semblait se réjouir. Tous les autres avaient l'air consterné.

Le chef marchait quelques pas devant nous. Un autre suivait à une dizaine de pas, et contenait la foule que l'on contenait aussi sur les deux côtés. Nous étions au milieu avec un étranger qui, quoique protestant, s'est toujours montré fortement en notre faveur. D'autres étrangers vinrent sur la route nous faire leurs adieux.

[II, p.104] Arrivés près du bord de la mer, nous vîmes M. le Consul anglais qui allait à son bureau, mais à pas lents. Nous l'eûmes bientôt atteint. Il s'arrêta, et dit au chef d'un ton animé: - Tu les enlèves donc. - Oui. - Et leurs effets où sont-ils ? Tu veux te les approprier; prends garde : qu'ils soient portés au navire; qu'il n'en reste pas une épingle ! Et malheur à toi, s'il manque quelque chose, je te le ferai payer cher ! Sa colère ne lui permettait pas de parler en langue canaque. Comme le chef avait suivi l'ancien roi en Angleterre, et qu'il connaissait un peu la langue anglaise, le Consul lui parlait anglais... Le pauvre chef ne dit pas une parole, et voyant que son silence avait un peu calmé la bile du Consul, il nous dit de marcher et nous le suivîmes.

Une embarcation nous attendait au débarcadère, car le vaisseau était déjà hors du port. Il ne différa de mettre à la voile que le temps nécessaire pour apporter nos malles, car le chef avait ordonné d'aller les chercher.

Je ne vous parle pas de nos pauvres néophytes. Nous en aperçûmes plusieurs dans la foule, mais il n'était pas prudent qu'ils fussent signalés. Nos yeux se rencontrèrent plus d'une fois. Leurs coeurs ne souffraient pas moins que les nôtres. La plupart nous avaient visités les nuits précédentes. Ces visites qu'ils trouvaient toujours trop courtes, ne se passaient point en conversations oiseuses. Les malles arrivèrent après une demi-heure d'attente. Elles furent mises à bord. On nous demanda un récépissé que nous donnâmes. On mit à la voile et nous partîmes." Alexis Bachelot, lettre du 18-XII-1834. (19)

Durant le voyage, le capitaine qui était Irlandais, garda secrète la destination du navire, mais les missionnaires réussirent par leurs propres moyens et observations à se rendre compte qu'ils naviguaient vers la Californie. Le 21 janvier ils aperçurent la côte et laissèrent l'île de Ste. Catherine sur la gauche. Le 22, il furent débarqués sur une plage déserte et il les laissa là avec leurs bagages et il disparut.

g)- Cinq ans en Californie. Le Préfet apostolique était depuis longtemps déjà en contact épistolaire avec la mission franciscaine de Californie, il n'y serait donc pas un inconnu. Par ailleurs, les Franciscains étaient informés de la situation de la Mission de Hawaï, et très probablement ce ne fut pas une surprise pour eux de voir débarquer les missionnaires.

Le frère Melchior Bondu était resté à Honolulu. Avec son atelier de menuiserie et d'ébénisterie, il rendait de grands services à la ville où il avait assez de travail pour vivre. Maintenant il servira de précieux informateur pour le Préfet et son compagnon; il pourra au moins tenir un certain contact avec les néophytes de la jeune communauté.

En Californie, les missionnaires trouveraient du travail et pourraient obtenir des renseignements assez directs sur l'évolution de la situation dans les îles et en plus, ils se trouvaient dans la région du continent la plus proche de ces îles.

[II, p.105] Le 25 janvier, les missionnaires arrivèrent à la Mission de St. Gabriel, aujourd'hui un quartier de Los Angeles. Le P. Bachelot s'établit à St. Gabriel même et le P.

Short alla à Monterrey, un port à quelque 500 km au nord où il y avait une nombreuse colonie de langue anglaise, des irlandais et des américains qui demandaient un prêtre.

Le séjour en Californie n'était qu'un entracte dans l'histoire missionnaire de la communauté, et le P. Bachelot comme le P. Short avaient leurs antennes dirigées sur Hawaï.

Les nouvelles de la communauté d'Oahu ne tardèrent pas. La persécution avait redoublé, à peine les missionnaires partis. La mort de la Reine Veuve, le 5 juin 1832, n'apporta aucune modification à la politique du gouvernement. Bingham avait trouvé dans la soeur du Roi le personnage décisif dont il avait besoin pour continuer sa domination dans l'archipel.

Le 26 août de cette même année, on avait donné une espèce d'ultimatum aux chrétiens prisonniers : s'ils ne se soumettaient pas aux méthodistes, leurs maisons seraient détruites, leurs propriétés confisquées et leurs femmes livrées à la prostitution. Il n'y eut pas de défection.

Le 1<sup>er</sup> septembre vint l'ordre de séparer les femmes de leurs maris, mesure à laquelle les chrétiens résistèrent. Profitant de ce qu'on les faisait passer devant la maison du Consul d'Angleterre, ils en appelèrent à l'humanité de ce dernier, et en effet, celui-ci intervint fortement.

Les mauvais traitements et les travaux forcés commencèrent à porter leurs fruits, fin 1832. Le 15 décembre mourut Hilinou, la mère de la petite Marguerite, à peine âgée de 7 ans; en mars 1833 moururent Philippe et Esther.

Le 15 de ce même mois, le Roi, suivant peut-être un courant ascendant de sympathie dans le peuple, pour les victimes de tant de cruauté, abrogea les lois de la persécution et il s'ensuivit une époque de paix relative.

Brûlant du désir de se mettre en contact avec la communauté d'Hawaï et de la visiter, le P. Bachelot avait écrit dès l'année précédente :

" L'année prochaine 1833, si je n'apprends point qu'il y ait un prêtre dans les îles, et que je trouve ici un navire, je me rendrai aux Iles pour y donner à fr. Melchior, à son pieux compagnon de sacrifice, et à tous ceux que je pourrai, les secours de la religion. Si je puis mettre pied à terre, j'essayerai d'y rester. Si je ne le puis, ils viendront me trouver au navire. Alors s'il ne se trouve pas de navire qui revienne ici, je serai forcé de prendre le premier qui se rencontrera pour l'Europe ou les Etats-Unis d'Amérique." Alexis Bachelot, lettre du 4-III-32.

Au milieu de cette même année 1833, un grand changement allait se produire dans l'organisation de la Mission de l'Océanie : toute l'extension du Pacifique oriental-sud sera confiée à la Congrégation des Sacrés-Coeurs et un Vicariat Apostolique sera créé. Le Fondateur avait présenté le P. Rouchouze à Rome pour [II, p.106] ce poste. Comme nous le verrons par la suite, cela donna lieu à de nouvelles expéditions missionnaires. Pour le moment, suivons le sort de nos missionnaires des îles Hawaï.

Le P. Coudrin, préoccupé de la situation de la Mission des îles Sandwich, aujourd'hui Hawaï, résolut d'y envoyer de nouveau le fr. Léonard Portal qui connaissait déjà la langue de ces îles, était mieux informé que personne sur l'état de cette mission et du personnel, sauf sur son histoire récente.

Le fr. Léonard quitta Le Havre le 25 août 1833, avec comme destination Vera Cruz, sur la côte orientale du Mexique. On pensait éviter ainsi un voyage qui contournait le Cap Horn où il fallait vaincre en permanence au moins trois tempêtes. Pour le P. Short, l'expérience avait été si dure, qu'au dire du P. Bachelot, il avait des craintes sérieuses d'y perdre la vie en l'affrontant de nouveau. Le fr. Léonard avait pour mission de visiter les missionnaires en Californie, de passer aux îles, d'accompagner le fr. Melchior Bondu jusqu'à l'arrivée de renforts et ensuite de rentrer en France pour en informer le Fondateur.

Le 20 août, le P. Coudrin lui avait adressé un dernier salut de Rouen :

" Vous savez que Celui pour lequel nous travaillons est riche et magnifique dans ses récompenses, et que les peines et les fatigues et les travaux que nous endurons pour lui ne sont rien en comparaison de ce qu'il nous promet. Marchez donc toujours avec

courage vers le but que vous vous êtes proposé. N'écoutez point l'esprit de malice qui voudrait vous jeter dans le découragement, parce qu'il est jaloux de ce que vous travaillez à lui enlever des âmes." BP.1827.

La traversée sur "La Bougainville" fut sans incident jusqu'à l'arrivée à Vera Cruz, le 16 octobre. Mais là, dans la rade il se produisit une tempête si violente qu'il fut impossible pendant quatre jours de débarquer, et les passagers furent témoins du naufrage de trois autres navires comme le leur et d'une quantité de petites embarcations.

Ce n'était que le début d'une véritable odyssée qui serait trop longue à être racontée. Le fr. Léonard, au moins dans ce voyage à travers un pays dont il ignorait la langue, est comme un de ces héros de roman d'aventures qui paraissent destinés à vaincre tous les obstacles.

Durant un voyage de neuf mois, il passa d'un danger à un autre. Dès qu'il mit pied à terre, il trouva le choléra. Sur la route de Puebla, il échappa par miracle à des bandits.

A Mexico où il pensait trouver des renseignements sur la Californie et sur les moyens de s'y rendre il ne trouva ni les uns ni les autres. Il fit des plans pour se diriger vers quelque poste du Pacifique. Il décida d'aller à Mazatlan par Guadalajara.

En route il perdit la mule avec ses bagages et son argent et plus loin il les récupéra comme par miracle. Arrivé à la côte, il y avait de nouveau le choléra et aucun espoir d'un bateau pour la haute Californie. Il s'embarqua enfin à St. Blas où il trouva un voilier qui l'accepta comme passager. Mais les aventures n'étaient [II, p.107] pas terminées : un calme plat survint et l'eau s'épuisa. Quand le vent souffla, un incendie se déclara et consuma l'une des voiles. Le cauchemar se dissipa quand il put descendre à terre le 25 juillet 1834 dans le port de San Pedro et serrer dans ses bras le P. Bachelot qui, prévenu de son arrivée, était venu l'attendre.

Le fr. Léonard écrit quelques jours plus tard :

" J'ai eu bien des peines pendant mon long voyage. Je ne voyais pas le moyen de parvenir à ma destination. Vingt fois j'ai été tenté de renoncer à mon projet, j'ai résisté à cette tentation, qui m'a coûté bien des larmes. Pour me fortifier je me retournais du côté du Bon Dieu et je lui disais : faites de moi ce que vous voudrez, ce n'est pas pour moi que je suis ici. Disposez les choses comme il vous plaira !

Après m'être adressé au Bon Dieu, j'étais satisfait et content. Je n'avais que lui et la Sainte Vierge à qui je pusse recourir. Mais aussi j'ose vous assurer que si j'ai eu bien de peines, j'ai eu aussi bien des consolations. Le Seigneur m'a bien dédommagé, et je ne peux vous peindre ce que mon coeur ressent." HL. Mém.III, 32

Après près d'un mois de repos à St. Gabriel, le P. Alexis et le fr. Léonard partirent à Monterrey, ou plutôt à Notre Dame de Soledad, le poste de Mission du P. Patrice Short. Ils passèrent une semaine ensemble, entre le 12 et le 18 septembre, puis le P. Bachelot et le Frère Portal revinrent à St. Gabriel pour organiser le voyage du frère à Honolulu. Il put partir en effet, le 15 octobre et arriva à destination les derniers jours de novembre à la grande joie du frère Melchior. Le voyage avait duré un an et 5 mois.

Nous avons voulu citer cette humble aventure missionnaire parce que, étant bien documentés, nous avons pu la suivre pas à pas et parce qu'elle nous permet d'apprécier dans quelles mesures l'idéal missionnaire avait pénétré toute la communauté et comment, même ceux qui n'avaient pas la consolation d'exercer personnellement le ministère sacerdotal, ont eu la générosité d'offrir leur vie, afin que les autres puissent réaliser le leur avec plus d'efficacité.

h)- L'Océanie du Sud-Est. Peu après le retour du Fondateur de Rome en 1829, et peut-être aussi après l'attaque d'apoplexie de la Mère Aymer, le 14 octobre de cette même année, M. l'abbé Henri de Solages, accompagné du Capitaine Dillon, vint à Picpus proposer à la Congrégation une entreprise missionnaire en commun, dans les mers du Pacifique.

L'abbé de Solages était alors un prêtre de 43 ans, d'une belle prestance, de manières fines et assurées, et d'une piété et d'une ferveur plus qu'habituelles. Il avait obtenu peu de temps auparavant, le 29 mai de cette année pour être précis, la nomination de Préfet apostolique de l'île de Bourbon (la Réunion) et de Madagascar.



Cela peut nous paraître étrange qu'un missionnaire de l'Océan Indien du Sud ait imaginé une entreprise en commun avec **[II, p.108]** les missionnaires des îles Sandwich, à plus de 16.000 km. au nord-est. Ce serait mal connaître l'abbé de Solages, personne pour qui les distances ne comptaient pas et pour qui le monde se faisait étroit. En réalité, il n'avait rien : ni argent, ni organisation ou société qui puisse l'aider. Tout cela il le cherchait et son capital était son zèle et ses idées fantastiques.

Ce personnage n'inspira pas confiance au P. Coudrin qui était un homme avec les pieds sur terre, Il en était de même avec l'Oeuvre de la Propagation de la Foi, de Lyon, qui communiquait le 30 janvier 1830 au Conseil de Paris :

" Le Conseil Central de Lyon regrette de ne pouvoir répondre aux vœux du Conseil Central du Nord, à l'égard d'une entreprise qui lui paraît trop colossale." Lestra III, p. 377. (21)

En substance, quelle était cette entreprise "trop colossale" ? Ce n'était rien moins que l'évangélisation de tout le Pacifique à l'Est des Philippines, à l'Est de la Nouvelle-Guinée, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. De tout ce vaste territoire, le P. Coudrin était intéressé spécialement par l'ensemble des archipels du Pacifique Sud-Est, et les motifs en sont ceux qu'il expose au Saint-Siège le 11 janvier 1830 :

1°- relations fréquentes avec les îles Sandwich; 2°- facilités de communication entre les prêtres des deux territoires (celui déjà confié des îles Sandwich et celui demandé du Pacifique Sud-Oriental); 3°- l'utilité de confier ces territoires à une communauté religieuse qui peut assurer plus facilement que le clergé séculier une certaine stabilité du personnel; 4°- les ennemis de la mission sont les mêmes en toute part : les méthodistes américains établis en toute l'Océanie, plus ou moins à la même époque; 5°- la situation des îles qui nécessite des relations mutuelles de telle manière que le Consul d'Angleterre résidant à Honolulu s'occupe également des îles Marquises et des îles de la Société.

Le P. Coudrin avait envoyé sa première Supplique à Rome dans ce sens, le 5 décembre 1829. Avant de la recevoir, la Sacrée Congrégation de la Propagande avait nommé l'abbé de Solages Préfet de toutes les îles du Pacifique qui intéressaient le Fondateur. La nomination était "ad beneplacitum" et compatible avec l'antérieure, de Préfet de l'île de "Bourbon" et de Madagascar. Le décret fut publié à Rome le 16 janvier 1830. Le Saint Siège essaya d'assurer des relations de fraternelle collaboration entre M. de Solages et la Congrégation du P. Coudrin, mais la Providence avait d'autres voies et ces initiatives ne connurent jamais de réalisation.

Ce que la Propagation de la Foi décide est suggestif :

" Le Conseil considérant que cette entreprise n'a encore reçu aucune exécution, qu'elle ne paraît pas devoir s'exécuter prochainement, que M. de Solages n'a rien présenté de précis sur les moyens de succès, ni rien de positif sur l'époque du départ et sur l'étendue de ses besoins réels; que toutefois, sur l'exposé fait au Très Saint Père de ses projets apostoliques il a reçu les pouvoirs les plus amples et l'approbation la plus flatteuse, a résolu de tenir quelques fonds en réserve pour être appliqués à cette mission **[II, p.109]** s'il lui est prouvé qu'elle s'exécute et que les besoins existent." (Lestra III, p. 378-379)

Les espoirs d'aide du Gouvernement s'écroulèrent avec la chute de la Restauration de Juillet 1830, et voyant qu'il n'obtenait ni personnel ni argent pour sa gigantesque entreprise, de Solages résolut à la fin, de partir sans bourse ni besace à la Préfecture de l'île de Bourbon. Il s'embarqua, accompagné de deux prêtres, le 6 septembre 1830. En juillet de l'année suivante 1832, il s'aventura seul sur Madagascar, pour essayer de pénétrer dans cette île jamais foulée encore par un missionnaire. Le but était la cité interdite de Tananarive, où il pensait obtenir la liberté pour prêcher l'Evangile. Il mourut après quelques jours de fièvre à Devouranta le 8 décembre 1832, quand il tenta incognito de réaliser le mandat urgent reçu de Rome peu auparavant.

Si M. de Solages ne put réaliser lui-même cette entreprise des Missions de l'Océanie Orientale, il n'y a pas de doute qu'il contribua à réveiller ceux qui pouvaient s'y attaquer, les Maristes et les Picpuciens.

Le Saint-Siège, une fois la mort du missionnaire connue, accéda à la Supplique du P. Coudrin, et créa le Vicariat Apostolique de l'Océanie Orientale qui s'étendait des îles Hawaï aux îles Cook, et vers l'Est jusqu'à l'île de Pâques. Le décret est du 20 mai 1833, et sa confirmation par le Souverain Pontife, du 2 juin suivant.

Le 14 juin de la même année, le P. Jérôme (Etienne) Rouchouze fut proclamé Evêque de Nilopolis, et un autre Bref du même jour le nommait Vicaire Apostolique de l'Océanie Orientale, récemment créée. Le 21 septembre de la même année, Mgr Garibaldi, Nonce à Paris, remettait au P. Hilarion les documents correspondants.

Le P. Jérôme Rouchouze, alors à Mende, avait reçu depuis fin 1832, une communication du Fondateur, dans laquelle celui-ci lui indiquait son intention de le présenter à Rome pour devenir le Vicaire Apostolique si les démarches aboutissaient. Le Père avait répondu qu'il ne voulait pas désobéir, mais il suppliait le P. Coudrin de penser à un autre. Quand il fut appelé à Paris, après réception des documents, le candidat ne pouvait vaincre encore son état d'anxiété et espérait obtenir un changement. Il arriva à la Capitale quand le P. Coudrin était à Rouen. Le P. Hilarion remit au P. Rouchouze les deux Brefs qui lui étaient destinés, mais littéralement terrorisé, le P. ne voulut pas les ouvrir et partit à Rouen pour parler avec le Fondateur. Nous ne savons pas comment le Bon Père le tranquillisa, mais c'est un fait, quand les deux revinrent à Paris le 5 octobre, le religieux avait déjà accepté.

Le Fondateur voulut que le nouvel évêque reçût la consécration à Rome, et demanda au P. Hilarion qui avait déjà été deux fois dans la Ville Éternelle - en 1814-16 et en 1825 - et au P. Frédéric Pagès de l'accompagner, le P. Pagès devait partir en Océanie avec Mgr Rouchouze. Le 18 octobre 1833 fut le jour de départ. Mgr Rouchouze s'arrêta à Lyon quelques jours pour se mettre en contact avec le Conseil de la Propagation de la Foi. Il partit de Lyon le 5 novembre et arriva à Marseille le 7; il y visita Mgr de Mazenod, évêque de cette ville, qui eut pour lui beau- **[II, p.110]** coup d'égards, puis il s'embarqua sur un vapeur le 11 novembre, avec comme destination "Civitavecchia". Avant d'embarquer il reçut encore une lettre du Fondateur, qui lui envoyait de la correspondance et lui donnait des nouvelles du prochain départ des Missionnaires pour l'Océanie. Il lui disait entre autres choses :

" Souvenez-vous que vous êtes trois apôtres qui allez puiser aux pieds de Saint-Pierre toute la rosée du Ciel, pour en conserver une provision pour la vie." BP. 1848.

Le Prélat arriva à Rome le 19 novembre, et le même jour il visita le Secrétaire de la Propagande, Mgr Mai qui habitait au Collège de la Propagande. Il fut très bien reçu par lui et par tous les Cardinaux et prélats qu'il visita à Rome. Sur le Conseil de la Curie, qui était en difficulté avec le gouvernement de la France à cause de la nomination des évêques sans consultation préalable, il fit une visite de courtoisie à l'Ambassadeur.

Le 24 novembre Mgr Rouchouze présenta une pétition d'aide économique pour la Mission de l'Océanie à la Sacrée Congrégation et obtint une somme de 3.000 écus romains (16.000 frs.)

Un des plus ardents désirs du nouvel évêque était naturellement d'être reçu par le Pape, même pour tranquilliser sa conscience. Le Pape le reçut le 2 décembre. Ce fut une entrevue extraordinairement cordiale. Grégoire XVI se souvint tout de suite du P. Hilarion et lui fit quelques aimables plaisanteries. A la demande du Secrétaire, le P. Hilarion qui lui fit part des scrupules du prélat, Sa Sainteté prit Mgr Rouchouze affectueusement par le bras et lui dit :

"Je vous le commande, non pas cependant en vertu d'une obéissance qui oblige rigoureusement, mais par mes prières, mes exhortations, mes plus fortes invitations. Vous avez été proposé à la Propagande. Elle vous a désigné, d'après les informations qu'elle a reçues. Vous devez être tranquille ! Monseigneur répondit d'un ton pénétré en baissant les yeux ; "Sancte Pater me submitto" ("Saint Père, je me soumetts") ". Le P.Hilarion se jeta de nouveau à genoux, en disant: "Deo gratias". (HL., Mém.III, 49)

Depuis le 5 décembre, le nouvel évêque et ses compagnons étaient logés au collège de la Propagande où Monseigneur put faire commodément la retraite d'usage durant huit jours. La consécration eut lieu le dimanche 22 décembre. Le Cardinal Pediccini, Préfet de la Propagande voulut être l'évêque consécrateur. Il fut assisté par Mgr della Porta, Patriarche de Constantinople, et Mgr Cardelli, Archevêque d'Acride, ancien évêque de Smyrne. La cérémonie se déroula à la Trinité des Monts.

Le 6 janvier 1834, après une messe pontificale à la Propagande, Mgr Rouchouze fut reçu de nouveau en audience par le Pape. Au bout d'un quart d'heure, ses accompagnants purent entrer également. Le P. Hilarion présenta au Souverain Pontife différentes Suppliques en faveur des missionnaires, et le Pape y apposa lui-même son "Placet" avant de les remettre aux Congrégations (?). Avant de partir de Rome, il obtint une troisième audience du Pape, le 21 janvier, puis le 22 il prit le chemin de la France. Le voyage, cette fois, se fit par la route et l'évêque et sa suite n'arrivèrent à Marseille que le 7 février. De là, Monseigneur s'en fut à Mende.

[II, p.111] Il y arriva le 11 février. Ce fut son champ d'apostolat, et il ne pouvait pas ne pas y saluer ses nombreux amis, avant de partir pour sa lointaine mission. Le 13 mars, il prit le chemin de Lyon en passant par Le Puy. Le 26 mars, il fut à Saint Sauveur pour faire ses adieux à sa mère. Il donna la Confirmation dans plusieurs paroisses et fit un pèlerinage au tombeau de St. François Régis à La Louvesc.

Mgr Rouchouze arriva à Paris le 26 avril. Le 17 juin, sur le conseil de gens entendus, il partit en Angleterre afin de recueillir des informations plus complètes sur l'Océanie, mais il put se rendre compte que là les nouvelles n'étaient pas meilleures qu'en France. Le 8 juillet il revint à Paris avec une seule préoccupation, celle de trouver un bateau qui le conduise à Valparaiso avec ses compagnons.

Ceux qui devaient accompagner Mgr Rouchouze dans son voyage en Océanie furent désignés : le P. Frédéric Pagès, le P. Cyprien Liausu (qui n'était pas parent du P. J.Chrysostome) et le P. Désiré Maigret, professeur au séminaire de Rouen; les frères Gilbert Soullier et Fabien Costes partaient comme catéchistes, et M. Urbain Florit de la Tour de Clamouze, qui vivait comme "donné" à Mende depuis de longues années et qui avait un grand désir de se consacrer à la Mission.

Monseigneur emportait beaucoup de bagages : une imprimerie, une lithographie, un ensemble complet de menuiserie et de forge et bien d'autres choses, le tout pesait plus de 5000 livres. C'est pourquoi il décida de s'embarquer au Havre qui était plus proche de Paris, et il prit les billets sur un bateau de marchandises "La Delphine" qui devait lever l'ancre fin septembre ou début octobre. Le prix du voyage était de 1.500 francs par personne.

Le nouvel Evêque quitta Paris le 10 octobre 1834. Le temps n'était pas favorable au Havre. Des vents contraires avaient forcé plusieurs bateau à rentrer au port. "La Delphine" ne mit à la voile que le 29 du mois.

i)- Valparaiso, Gambier. Le P.Coudrin n'avait pas attendu la consécration du Vicaire Apostolique pour faire partir un groupe de missionnaires vers l'Océanie Sud-Orientale. Le 6 juillet 1833, la Congrégation de la Propagande avait nommé le P. Chrysostome Liausu (26 ans) Préfet Apostolique des archipels situés au Sud de l'Equateur. (22)

Le jeune prêtre était de ceux qui avaient fui Paris en 1830. Il s'était réfugié dans la maison de Sarlat, et avait une succursale en Tamniès, à 14 km. de Sarlat, que l'évêque de Périgueux, qui l'aimait beaucoup, lui avait offert par gentillesse voyant le bien qu'il faisait dans cette petite paroisse.

Le 9 août, le Fondateur écrivit quelques brèves lignes au nouveau Préfet pour lui demander de venir le plus vite possible. Le P. Chrysostome quitta Tamniès le 18 août, et arriva à Paris le 29.

Le P. Bernard Jaussen, supérieur de Sarlat, écrivit au P. Hilarion le 23 août :

[II, p.112] "M. Liausu a quitté Tamniès... au milieu des pleurs et des sanglots de ses chers paroissiens dont il était devenu le Père... Aussi, ces pauvres gens regardent leur curé comme un homme rare et dont ils ne trouveront jamais l'égal." PAC. 3367 b.

Le groupe missionnaire se forma à Paris avec le P. François d'Assise Caret, de 31 ans, nommé déjà missionnaire apostolique, et avec le P. Honoré Laval, de 25 ans, que le Préfet demanda au Fondateur. On y ajouta comme catéchiste le fr. Colomban Murphy, de 27 ans; il rejoindrait les missionnaires à Poitiers.

Le Fondateur venait de renoncer au diocèse de Rouen, il prit congé des missionnaires le 22 novembre, date à laquelle ils partirent de Paris pour Bordeaux, où l'archevêque s'était chargé d'obtenir des places. Les voyageurs arrivèrent à Tours le 23, à Poitiers le 24, à temps pour célébrer la messe dans la chapelle où les Fondateurs avaient prononcé leurs premiers vœux en 1800. Le 25, ils étaient à Bordeaux, où ils furent logés par l'archevêque au séminaire.

Différents motifs météorologiques et aussi commerciaux retardèrent le départ de "La Sylphide" qui embarqua seulement ses passagers le 6 janvier 1834, pour se diriger à Pauillac d'où l'on mita la voile le 31 du mois.

Le voyage connut un seul moment d'angoisse quand le 21 mars, après avoir dépassé Rio de Janeiro, un coup de vent obligea à couper le cable d'une des voiles. Le 22 avril, on aperçut l'île des Etats, et le 1<sup>er</sup> mai on doubla le Cap Horn pour arriver à Valparaiso le 13 du même mois à 15 heures.

Le P. André Caro, un franciscain espagnol très estimé dans cette ville, les accueillit. Au début, la communication fut difficile à cause de la langue, parce que les missionnaires ne savaient pas l'espagnol ni le P. Caro le français, si bien que la seule issue, pour le moment, était le recours au latin.

Le 20 mai, le P. François d'Assise écrit une longue lettre et donne des détails du voyage jusqu'à Valparaiso :

" Le Bon Dieu nous a conduits comme par la main à la maison d'un vénérable religieux récollet, de l'Ordre de St. François, qui a passé 24 ans au milieu des sauvages (il se nomme le P. André Caro)... Ici le peuple aime et respecte les prêtres. Il ne lui manque pour être bon que des hommes de Dieu qui sachent et qui veuillent aider sa bonne volonté. Mais hélas ! les bons prêtres sont rares dans ce pays. La Providence nous a conduits chez le plus saint et le plus zélé de la ville... Nous sortons très peu... Valparaiso est une ville bâtie le long de la mer sur le penchant de montagnes extrêmement élevées, de sorte que sa situation a quelque chose de très pittoresque. Les tremblements de terre sont très fréquents, et voilà pourquoi on n'ose pas bâtir trop haut. Cependant il se fait tous les jours des établissements nouveaux, et la population s'augmente beaucoup. Que de bien pourraient faire ici des prêtres pleins de zèle. Le peuple, quoique dans l'ignorance la plus crasse, conserve cependant la foi qu'il a reçue des Espagnols... La parole de Dieu n'est annoncée que [II, p.113] dans une seule église, et c'est celle où nous célébrons toujours l'Auguste Sacrifice... On voudrait nous retenir au Chili pour évangéliser les sauvages des montagnes qui sont en très grand nombre. Le ministre de la république chilienne en a parlé plusieurs fois au P. André... Nous avons chargé ce vénérable vieillard de dire au ministre que s'il veut avoir des missionnaires pour les sauvages du Chili, il peut vous écrire à Paris (= le Bon Père). (Cette fondation) serait avantageuse, si nous étions chassés de nos îles... (Lettre du P. Caret, écrite au Bon Père le 20 mai 1834. Voir aussi : Missions de l'Océanie, lettre autographe I, n. 57. HL. Hist. O.O. 8 / 10 donne une réélaboration de cette lettre.)

Dans cette lettre apparaissent les composantes fondamentales de la situation qui se présenta à ce groupe missionnaire et spécialement au Préfet Apostolique, le P. Chrysostome Liausu, peu de jours après leur arrivée au Chili. La possibilité d'une fondation au Chili s'offrit, fondation d'un grand intérêt pour toutes les missions de l'Océanie : un lieu de refuge pour des cas comme celui du P. Bachelot. Mais une fondation au Chili exigeait que l'on se séparât, ce qui ne plaisait à personne.

Et avec tout cela, le temps passait et aucune possibilité ne se présentait pour rejoindre les archipels du Pacifique Sud, ou de Tahiti qui formaient le territoire confié récemment à la Congrégation.

Le P. Caro était un ancien missionnaire qui, expulsé de sa mission à l'époque de l'indépendance, avait décidé de retourner en Espagne. Il s'était embarqué sur "La Comète" - le navire qui avait amené le P. Bachelot à Honolulu et qui faisait route maintenant pour l'Europe. Mais au Cap Horn il avait été si éprouvé par la tempête que ce fut un miracle qu'il réussît à revenir à Valparaiso. Le vieux missionnaire qui avait 66 ans en 1834, pensa que c'était la voix de la Providence qui le voulait au Chili, et profitant des restes du bateau, il construisit la maison dans laquelle il vivait, et se voua à la prédication et au ministère à Valparaiso.

Le P. Caro avait organisé une maison de retraite qu'il avait donnée en propriété à un prêtre séculier de Santiago, M. Urriola, et dès qu'il vit ces missionnaires français tombés du ciel, il voulut mettre cette maison entre leurs mains.

De son côté, le P. Liausu, soucieux d'arriver à sa mission des îles, enquêtait sur la situation auprès des marins de passage et ceux qui pouvaient le renseigner. Le résultat de ses investigations n'était pas très encourageant : les maîtres des archipels étaient dans leur grande majorité, des méthodistes, et surtout à Tahiti, et le sort que l'on pouvait prévoir pour un "papiste" qui oserait débarquer sur ces plages, n'était pas meilleur que celui réservé au P. Bachelot. Quant aux îles non occupées par les méthodistes, c'étaient des îles d'anthropophages, et l'on risquait de périr dans un festin. Les missionnaires préférèrent les anthropophages, et se préparèrent au départ.

[II, p.114] " Depuis 2 mois nous cherchions l'occasion de nous rendre dans notre chère mission, sans trouver de moyen de parvevenir à notre but. Plusieurs fois nous avons fait des neuvaines. Quand la fête des Saints Apôtres arriva nous en fîmes une autre et nous nous réunîmes même plusieurs fois en conseil. J'avais déjà vu plusieurs personnes et quelques capitaines qui connaissaient les files de notre Mission...

Le jour de Notre-Dame de Paix après cette cérémonie (la Ste Messe), me vint l'envie d'aller voir le Capitaine Moruc (=Mauruc), de retour d'un petit voyage sur les côtes. J'allai à son bord avec notre catéchiste. Il me montra une carte de l'Océanie qu'il avait dressée lui-même, et sur laquelle il avait marqué une infinité d'îles que je ne connaissais pas. Il avait sur son bord deux sauvages, l'un de la Nouvelle Zélande. autrefois anthropophage, l'autre des environs de Tahiti... Le sauvage zélandais (sic!) avait suivi le capitaine aux îles Gambier, dont il connaissait un peu la langue... Je ne pus retenir mes larmes en voyant ces deux jeunes sauvages. L'un avait un chapelet au cou sans savoir ce que c'était. Je leur parlai par interprète. Je leur demandai s'ils voulaient venir avec moi. Ils me disent qu'ils le voulaient bien. Je leur demandai encore s'ils me mangeraient dans leur pays. Ils me répondirent qu'au contraire ils me défendraient. Je leur donnais un real à chacun, et je les engageai à venir me voir. En sortant du vaisseau du capitaine Moruc (Mauruc) nous allions voir un capitaine de Boston qui devait partir pour Tahiti et qui nous avait offert, par grâce spéciale, de nous y conduire pour 150 piastres par personne. Nous avons refusé, et je le croyais déjà parti, mais Dieu dont les conseils sont impénétrables, avait d'autres vues... Nous lui offrîmes 4 onces, 460 frs. Il refusa d'abord. Je le pressai, et il consentit, car, nous dit-il, vous me paraissez de braves gens. Nous convînmes qu'il nous conduirait aux îles Gambier où il déposerait deux de nous ou tous les quatre si nous le souhaitions." (PAC 4015; Missions de l'Océanie, lettres autographes I, n. 67. Mais c'est la réélaboration du P. Hilarion que le P. Juan Vicente a copiée : HL. Hist.O.O. n. 13+14.)

Le 9 juillet 1834, on décida donc d'aller aux îles Gambier, et la possibilité d'une fondation à Valparaiso ne semblait pas peser lourd dans la balance.

Telle était la situation, quand arriva ce que raconte le P. Liausu dans la lettre déjà citée :

" Le lendemain, le P. André vint me dire qu'il ne croyait pas prudent que nous partissions tous, et que je ferais bien de laisser M. Caret à Valparaiso. Je crois, nous dit

ce bon religieux, que Dieu nous avait préparé ici un asile et qu'il m'a inspiré de vous recevoir. Vous voyez ce qu'on rapporte de vos îles. Vous ne devez prendre que ce qui est nécessaire pour vous habiller, mais vous devez faire des [II, p.115] sacrifices pour gagner les sauvages. Vous ne pourrez vous introduire qu'en leur faisant des présents. Que seriez-vous devenus, si vous aviez été obligés de louer ici une ou deux chambres et vous nourrir à vos propres frais ? Six piastres par jour n'auraient pas pu y suffire, et il aurait fallu y ajouter votre entretien et le blanchissage de votre linge. Que ferez-vous si vous partez tous quatre pour ces îles et que vous ne puissiez pas être reçus ? Vous irez à Tahiti, mais c'est là que sont vos plus cruels ennemis. Que deviendrez-vous sans argent ? car il ne faut pas tenter Dieu. Vous voyez que M. Liausu a écrit à M. Bachelot de venir. Que fera-t-il quand il viendra, s'il ne trouve aucun de vous ? Que fera Mgr le Vicaire Apostolique ? Où ira-t-il vous prendre ? Quels renseignements aura-t-il ? Ne vaut-il pas mieux que vous exposiez une partie que d'exposer le tout ? Et qui recevra ceux qui viendront dans la suite, si vous ne prenez des mesures ? Vous voyez d'ailleurs combien on vous désire ici. Je sais que vous ne pouvez pas y rester tous, quel que soit mon désir et celui des habitants, mais vous voyez du moins qu'il vous faut ici un pied à terre pour ceux qui arriveront d'Europe et qui autrement seront exposés à dépenser à Valparaiso le peu qu'ils auraient réservé pour continuer leur voyage. Je souhaite pour le bien de la mission, que ma maison vous appartienne un jour. Prenez garde de ne pas aller contre la volonté de votre Supérieur qui agirait autrement que vous ne pensez, s'il voyait les difficultés qui se rencontrent.

Nous fûmes tous frappés de ces réflexions. Nous demeurâmes d'accord qu'il fallait qu'un de nous restât à Valparaiso. Seulement, nos Messieurs pensaient que je devais rester. Je ne pouvais pas adopter leurs sentiments, parce qu'il me semblait que je devais monter le premier à l'assaut. Je voulais donc laisser ici M. François d'Assise. Il se serait soumis à demeurer, mais il en avait de la peine. Le P. André voulait l'interroger en particulier. Je ne sais pas ce qui se passa entre eux, mais après leur entretien, le P. André m'appela. Les larmes coulaient abondamment de ses yeux. Il m'embrasse. Laissez, me dit-il, partir M. François d'Assise, et restez. Je crois que vous ne devez ni ne pouvez vous opposer à son départ, car c'est la volonté de Dieu. J'appelai nos Messieurs, et je leur déclarai que M. François d'Assise allait partir." PAC. 4015 ou plutôt HL. Hist.O.O., n.15.

Une fois cette décision prise, on se prépara au départ. Les gens du port qui furent au courant, offrirent aux missionnaires des provisions pour plusieurs mois. Le P. Liausu nomma comme supérieur le P. Caret, et six jours plus tard, le 16 juillet, fête de Notre-Dame du Mont Carmel, le P. Liausu le fait remarquer, ils prirent avec eux l'indispensable et partirent pour les Gambier.

Le 7 août, le bateau franchit la barrière de récifs qui entoure les îles. L'île la plus grande, Mangareva, est d'origine volcanique et n'arrive pas à une superficie de 14 km<sup>2</sup>; en y ajoutant les autres îles plus petites : Aukena, Akamaru et Taravai, on doit arriver aux alentours de 20 km<sup>2</sup>. Aux dires des missionnaires, ces îles dans leur ensemble, ne comptaient pas [II, p.116] 2000 habitants à cette époque et tous étaient idolâtres, anthropophages et n'avaient jamais eu de contact avec des missionnaires.

Quand les missionnaires arrivèrent, il y avait un méthodiste qui travaillait dans l'extraction de la nacre, mais n'avait jamais essayé de prêcher. Il y avait aussi une goélette française qui les accueillit aimablement et leur proposa de veiller sur leurs bagages parce que le capitaine Sweetland partait avec son bateau "La Peruviana" à Tahiti le 9 août. Le 10 était un dimanche, et les prêtres célébrèrent la messe sur le pont, les premières sur leur territoire de Mission.

Les marins français conseillèrent aux missionnaires de ne pas attacher beaucoup d'importance à la volonté des chefs, mais les missionnaires, voyant qu'ils devraient vivre sous leur autorité, préférèrent se concilier leur sympathie.

Le 10 août, pour leur première tentative de contact, ils se dirigèrent vers l'île la plus importante, Mangareva. En approchant, la prière de l'Eglise fleurit spontanément sur leurs

lèvres : "Pax huic insulae et omnibus habitantibus in ea" (Paix à cette île et à tous ses habitants). Arrivés à la côte, une multitude de personnes les attendait. Quand ils mirent pied à terre, il leur sembla, malgré la barrière de la langue, que les visages n'étaient pas hostiles. En effet, les naturels répétaient: "ia ora na", ce qui signifiait "bonjour", aux dires de l'interprète qui se comprenait à travers l'anglais avec le catéchiste Colomban Murphy.

Après un moment d'observation mutuelle, les missionnaires furent conduits devant le roi Maputeoa. L'entrevue fut assez décourageante, parce que le monarque resta couché sur sa natte et répondit en substance qu'il n'avait pas besoin de missionnaires. Les pères cherchèrent alors un autre chef qui parut moins opposé et leur donna une hutte non occupée, Mais comme ils n'avaient pas leurs affaires avec eux, ils revinrent passer la nuit sur le bateau.

Le lendemain quand ils revinrent à Mangareva, ils trouvèrent une résistance unanime, provoquée sûrement par ordre du roi. Devant ce rejet, les missionnaires auraient voulu se diriger sur l'île d'Akamaru, mais le vent était contraire, et ils s'en furent vers une plus petite île du nom d'Aukéna. Le capitaine français Chesdin fit remarquer aux missionnaires que s'il les avait accompagnés, le roi les aurait mieux reçus. Le P. Caret observe à ce propos :

" C'est qu'en effet, on obtient tout de ces peuples par la crainte, mais ce n'est pas le moyen que doivent employer des missionnaires de Jésus-Christ." HL. Hist.O.O. n. 60. p. 43.

Dans l'île d'Aukéna, un marin de Chesdin leur céda avec une grande bonne volonté une cabane où ils passèrent la nuit. Le 15 août, ils célébrèrent une messe, précédée d'un "Veni Creator". Cette messe, ils la terminèrent par le chant du "Salve". Le P. Laval eut une grande joie ce jour-la : trouvant une petite fille mourante, il eut l'occasion de faire le premier baptême de la mission, avec la conviction qu'il donnait le premier passeport pour la vie éternelle et qu'il envoyait un premier fruit des Gam- [II, p.117] bier au ciel. Deux jours plus tard, la petite Marie mourut - on l'avait appelée ainsi en l'honneur de Notre Dame de la Paix patronne de la mission - et les missionnaires lui firent des funérailles chrétiennes avec grande solennité qui firent impression sur les indigènes.

Fin août, le P. Caret fit un voyage de quelques heures à Mangareva et peu de jours après, tout le groupe missionnaire se transféra à l'île principale, dans l'espoir de faire quelque progrès dans leurs relations avec le peuple. Le capitaine Chesdin les fit transporter là le 2 septembre. Ils furent repoussés par tous. Les canaques faisaient des gestes et leur criaient qu'ils s'en aillent.

Mais les missionnaires ne se laissèrent pas vaincre facilement. Ils fuirent d'une crique à une autre jusqu'à la tombée de la nuit, où ils n'eurent pas trop à souffrir. Le lendemain 3 septembre, l'attitude des gens devenait plus agressive et on leur ordonna de se retirer immédiatement. C'était tard pour revenir à Aukéna et les missionnaires pensèrent pouvoir se cacher parmi les arbustes, mais les canaques y mirent le feu de différents côtés, si bien que sans les acrobaties qu'ils firent pour grimper le long d'une paroi rocheuse, ils n'auraient pas échappé vivants. Le lendemain matin ils se réfugièrent de nouveau à Aukéna. Ils se rendirent compte que les gens d'Aukéna et d'Akamaru avaient une attitude différente, plus accueillante, et pour le moment ils ne pensèrent plus à retourner dans l'île principale.

Le 8 septembre, le chef de l'île vint les saluer amicalement. Les missionnaires avaient remarqué qu'il y avait beaucoup de maladies de la peau, surtout parmi les enfants qui étaient sales, échevelés, dévorés par les poux, la gale et la teigne. Le chef attribuait tout aux morts qui punissaient les vivants et leur faisaient du mal.

Les missionnaires commencèrent par un travail de nettoyage, sous prétexte de médecine, ils coupèrent les cheveux des petits, leur lavèrent abondamment la tête avec du savon et firent disparaître la plaie de la misère et de la malpropreté.

Ils pensaient que c'était un bon symbole du baptême et d'ailleurs ils suivaient la pédagogie du Christ : d'abord guérir les malades et après seulement, une fois qu'ils connaîtront la langue, enseigner.

Un autre point préoccupait les missionnaires, c'était le menu maigre et peu varié des indigènes : ceux-ci ne savaient pratiquement que pêcher et cueillir quelques fruits et racines, mais ne connaissaient pas l'agriculture. Toujours sur le plan du "service", ces progrès commencèrent à démontrer que la présence des missionnaires était bénéfique. Les canaques les sentirent au service de leur bien-être humain.

A partir du 8 octobre 1834, les missionnaires décidèrent de diviser leur travail, en consacrant une semaine à l'île d'Aukéna, une autre à celle d'Akamaru, au moins jusqu'à ce que leur connaissance de la langue leur permît de communiquer plus.

A la mi-décembre, le P. Laval témoigne des progrès faits dans l'étude de la langue : ils sont arrivés à constituer un petit dictionnaire des 1500 mots les plus usuels, avec l'aide des écrits du P. Bachelot.

**[II, p.118]** Comment purent-ils organiser une école dans ces conditions, nous ne le savons pas. Tout paraissait si merveilleux à ces naturels si primitifs, le fait que l'on puisse transmettre sa pensée d'un côté de l'île à l'autre avec quelques griffonnages sur un papier, fut accueilli dans sa formidable nouveauté avec plus d'étonnement peut-être qu'aujourd'hui la bande magnétique ou autres prodiges de la technique moderne. Tout leur paraissait d'ordre miraculeux, presque religieux, et leur curiosité devint passion, quand les missionnaires leur offrirent de leur enseigner le secret de la lecture et de l'écriture.

Les écoles, ces écoles si limitées par le manque de communication dont souffraient les missionnaires, avaient un grand succès. Si bien que les canaques de l'île principale, au su des progrès d'Aukéna et d'Akamaru, commencèrent à être envieux.

Le 30 décembre 1834, les missionnaires des Gambier purent mesurer combien la présence d'un frère à Valparaiso était importante. Presqu'en arrivant, ils avaient écrit au P. Liausu, et lui avaient envoyé une liste d'objets dont ils avaient besoin avec le plus d'urgence : des souliers pour eux et quelques pièces de calicot pour habiller les naturels. Ce jour-là arriva le premier envoi et ce fut une fête pour tous.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1835, les missionnaires voulurent commencer l'année avec une nouvelle aventure et ils se mirent à visiter pour la première fois l'île de Taravai. L'accueil fut bon.

Maputéoa était dans l'île, et les missionnaires ne tardèrent pas à être conduits en sa présence. Le P. Caret, qui maniait déjà un peu la langue, lui tint un grand discours sur l'existence et la puissance d'un Dieu unique qu'eux servaient. Il semble que la rhétorique du Père fut si convaincante que (selon la chronique) elle impressionna le roi au point de le faire transpirer copieusement.

Quoi qu'il en soit, la réaction fut, cette fois, très différente de celle d'il y a quelques mois à Mangaréva. Les habitants de Taravai supplièrent pour obtenir une école comme les îles Aukéna et Akamaru. Le roi se montra fort aimable après avoir tant transpiré. D'autre part, la Reine eut la gentillesse d'envoyer un régime de bananes aux missionnaires.

Le 4 janvier était un dimanche et les missionnaires célébrèrent une messe publiquement, devant une nombreuse foule de curieux qui observaient avec surprise les ornements et les gestes de la liturgie romaine.

En février, les missionnaires avaient déjà rédigé, dans la langue des îles, le texte du "Notre Père", du "Je vous salue" et du "Credo des Apôtres", et ils commencèrent à les enseigner.

Quant au reste, depuis Pâques 1835 - le 19 avril - ils se sentirent en possession de la langue et commencèrent une oeuvre de prédication et d'éducation plus systématique et plus sûre. Et l'on arriva à renverser les idoles aussi bien à Aukéna qu'à Akamaru. Ce fut une conversion massive.

Mais revenons à Valparaiso, parce que le P. Chrysostome n'avait pas perdu son temps non plus, ni le bon Père Caro qui se sentait, non sans motif, parmi les fondateurs de la Mission des Gambier, opinion que partageait amplement le P. Liausu.

**[II, p.119]** Le P. Liausu, comme aussi les PP. Caret et Laval, avait écrit au Fondateur pour lui faire part des idées que le P. Caro leur avait proposées si efficacement en juillet de l'année précédente. Cette correspondance était arrivée entre les mains du P. Coudrin au moment où



Mgr Rouchouze faisait ses derniers préparatifs pour son départ en Océanie. Le P. Coudrin put lui exposer ses problèmes et en laissa la décision entre ses mains.

Pendant que le Vicaire Apostolique traversait l'Atlantique Sud et remontait la côte occidentale de l'Amérique du Sud pour arriver à Valparaiso, le P. Caro écrivait plusieurs lettres au Fondateur pour soutenir sa thèse et offrir à la Congrégation un vaste champ d'apostolat au Chili.

Le bon Franciscain avait pris soin, depuis juin 1834, de mettre les religieux en contact avec l'évêque du lieu. En ce moment-là c'était celui de Santiago, Mgr Manuel Vicuna, qui gouvernait avec de grandes difficultés le diocèse, en tant qu'Administrateur Apostolique, difficultés dues au régime du "Patronato" établi à l'époque coloniale et qui devait durer jusqu'en 1925.

L'évêque, comme aussi le Président de la jeune République, étaient intéressés à l'établissement de la nouvelle Congrégation au Chili, car n'étant pas espagnole, elle ne causerait pas de problèmes politiques après le traumatisme récent de l'indépendance (1810-1818).

Le 19 février 1835, le P. Chrysostome écrit une longue lettre au P. Coudrin et insiste sur l'opportunité de la fondation d'une maison de la Congrégation à Valparaiso. Il y répète plus ou moins les mêmes arguments que le P. Caro et les complète avec le poids des derniers événements : nouvelles sur les Gambier, comment la Providence a protégé les PP. Caret et Laval; réaction de la population de Valparaiso qui, apprenant les pénuries des missionnaires dans les îles, s'organisa pour leur envoyer des vivres; le gouvernement et les commerçants du port avaient envoyé 400 aunes de calicot pour les indigènes; l'évêque de Santiago avait donné 100 pesos. Et après, viennent les Suppliques : il faudrait un prêtre de plus et un frère pour la maison de Valparaiso. Une maison fomenterait certainement des vocations qui manquaient cruellement parce que les religieux du pays n'étaient pas édifiants. Ce dernier point, le Père l'illustre avec le cas d'un Ordre religieux qui devait élire son Provincial. Une fois élu, pendant que l'on chantait le "Te Deum" dans la salle du Chapitre, l'opposition qui avait perdu, chantait le Miserere à l'Eglise et les cloches de la tour sonnaient le glas.

Le P. Liausu avait à peine posté sa lettre, quand Mgr Rouchouze et ses compagnons arrivèrent à Valparaiso le même soir. Le Vicaire Apostolique voulut recueillir une information la plus complète possible et de première source, et le 4 mars partit pour la Capitale sur les conseils du P. Caro et resta une douzaine de jours à Santiago. Il visita l'évêque et le Président de la République D. José Joaquin Prieto. Tout le monde le reçut fort bien. Le président lui offrit une Mission à Chiloé, et lui dit qu'il écrirait dans ce sens au Fondateur. Un prêtre pourrait rester à Valparaiso pour accueillir les vocations de missionnaires.

**[II, p.120]** Le 24 avril Mgr écrit au P. Coudrin et lui donne une information détaillée sur tout cela, avec sa façon de voir. Le P. Chrysostome doit rester à Valparaiso. Si le Gouvernement fait quelque offre concrète, il faudra l'accepter. Les Missions d'Océanie ne seraient viables sans un pied à terre en Amérique, et le Chili était le lieu le plus favorable. Pendant ce temps le P. Caro a fait une donation provisoire de sa maison d'exercices spirituels au P. Chrysostome: la seule obligation sera de donner des retraites comme une sorte de mission permanente, Il écrit à propos du P. Liausu :

" Mr. Chrysostome Liausu convient mieux ici que personne. Il est goûté de tout le monde. La Mission des îles Gambier ne manquera de rien tant qu'il restera ici. Il a le talent de manier les esprits chiliens avec son habit blanc et ses bonnes manières, il a tout gagné à Santiago. Cela me fait grand plaisir." HL. Mém.III, Suppl. 88.

Pendant que l'évêque est à Santiago, le P. Désiré Maigret écrit ses impressions en France :

" Ici nous sommes confus des bontés que le peuple du Chili a pour nous. On se dispute pour nous rendre service. On nous envoie pour nous nourrir tout ce qu'il y a de meilleur. On n'a rien pris à la douane pour le débarquement de nos effets. Les pauvres même veulent contribuer à la bonne oeuvre. Dès le jour de notre arrivée, plus de 80 femmes se sont présentées en priant qu'on leur fit l'aumône de leur donner notre linge à blanchir, et

cela gratuitement. Mgr de Nilopolis... nous écrit de Santiago : Monseigneur nous traite comme des Souverains. Il m'a donné tous ses appartements. Je crois même qu'il m'a cédé sa chambre. "Si j'avais à me plaindre des habitants de Santiago, ce serait du trop bon accueil que j'en reçois. Je suis vraiment confus de tant d'honneur". envoyez (y) donc de bons prêtres, vous ne saurez croire le bien qu'a fait le Père Chrysostome depuis huit mois. Il partage avec le P. André la confiance de toute la ville et de tout le diocèse. Prêcher de la manière la plus simple et la plus familière, expliquer le catéchisme dans de petites conférences, faire de temps en temps des instructions dans les retraites, voilà ce que fait le P. André, et ce qu'il désire qu'on fasse après lui dans la maison des exercices." HL. Mém.II, Suppl. n.89

Peu de temps avant l'arrivée de Mgr Rouchouze, un Préfet Apostolique franciscain avec un groupe de 12 missionnaires venus d'Europe, avait débarqué le 13 janvier à Valparaiso. Naturellement ils logèrent dans la maison du P. Caro. Cette visite fut une épreuve pour l'ancien bienfaiteur de nos missionnaires, parce que ce Préfet ne vit pas d'un bon oeil que le P. Caro se fasse tant de soucis pour des gens qui n'étaient pas de son Ordre et leur donnât sa maison de retraite.

Mgr. décida de laisser le P. Frédéric Pagès à Valparaiso pour que le P. Chrysostome ne soit pas seul, et pour qu'il puisse mieux préparer la future fondation. Le 4 avril il mit à la voile sur "La Peruviana" et arriva aux Gambiers le 9 mai suivant (1835).

**[II, p.121]** L'arrivée de l'Evêque fut un grand événement dans l'Archipel : l'apparition du "Grand Missionnaire" que les PP. Caret et Laval avaient promis. L'évangélisation était déjà avancée et l'idolâtrie était comme un arbre qui attendait un dernier coup de hache pour tomber. Ce coup fut donné par l'arrivée de l'Evêque avec le renfort des prêtres et de trois catéchistes.

Le processus de changement fut très rapide et ne se fit sans doute pas sans une certaine violence psychologique dans beaucoup de cas, bien qu'une sensation de libération et qu'une ouverture inouïe à des progrès multiples aient prédominé. Qu'il suffise de dire que les dernières idoles furent démolies les 14 et 15 juin 1835 à Mangareva, qui fut le dernier bastion qui tomba.

La Reine reçut le baptême le 5 août 1835. Le Roi a dû passer une année très dure, étant du petit nombre de ceux qui ne cédaient pas, bien qu'il se fit instruire et reçût aimablement les missionnaires. Il fit le pas définitif l'année suivante et reçut le baptême le 25 août 1836. On peut dire qu'à cette date la conquête chrétienne des îles Gambier était terminée, dans le sens où la foi avait été acceptée par la masse de la population et par ses gouvernants.

Les Gambiers et le récent poste de Valparaiso se transformèrent en des points d'appui fondamentaux de la Mission de l'Océanie Orientale. L'Archipel devint un havre de paix.

A Valparaiso, les perspectives avaient évolué dans la seconde moitié de 1835. Les PP. Chrysostome et Frédéric, en accord avec le P. André Caro, étaient arrivés à la conclusion que la Maison d'exercices spirituels n'était pas suffisante pour produire un changement solide parmi la jeunesse de la ville et qu'il fallait penser à un collège. Il semble que l'Evêque, Mgr Vicuna, était d'accord avec cette idée, car le P. Liausu écrit :

" Sa Grandeur me presse d'établir une petite école où se formeraient quelques jeunes gens pour l'état ecclésiastique. La maison que nous occupons n'est pas propre à un pareil établissement. Je vais m'occuper de concert avec le P. André, d'acheter une maison voisine. Des amis m'ont déjà donné 5.000 francs pour cet objet." HL. Mém.III Sup.96.

Il y eut une complication de papiers qui empêcha le P. Chrysostome d'entrer en possession de cette maison, mais pendant que cette affaire se résolvait, la jeune fondation de Valparaiso eut une perte bien plus importante : le P. Errero, Préfet Apostolique franciscain, avait donné une obédience au P. Caro pour la Bolivie où l'on avait besoin d'un Maître de Novices, et nos religieux furent privés de sa compagnie et de son appui. Le P. André partit pour la Bolivie le 3 mai 1836.

L'absence du P. Caro peut-être, jointe à l'instabilité de la situation des religieux qui n'avaient pas encore de maison, mit à jour certaines différences de caractère entre les PP. Chrysostome et Frédéric. Ce qui est sûr, c'est que le P. Errero se rendit compte qu'il existait une certaine tension entre eux. L'impression que donnent les documents, c'est qu'il dramatisa un peu les choses quand il en parla au P. Coudrin, lors d'une visite qu'il lui fit le 15 septembre 1836. Mais ce qui fut sans doute le **[II, p.122]** plus décisif, ce fut un billet du P. Caro en date du 14 mars 1836, peu de temps avant son départ en Bolivie, dans lequel, après avoir redit les louanges qu'il a toujours prodiguées au P. Chrysostome, il dit :

" Il est très appliqué à l'étude et autres vertus religieuses, mais pour le supérieurat j'ai noté en lui un caractère trop dur, fort soupçonneux; il a beaucoup du fiel et peu du miel; de plus, j'ai noté en lui une certaine avidité pour l'argent; je vous communique ce renseignement non pour vous le rendre odieux, mais pour le bien de votre Congrégation, que j'aime comme mon Ordre et pour que dans votre prudence vous puissiez l'avertir mais, je vous en supplie, que ce Père ignore absolument que c'est moi qui vous donne ce renseignement pour le bien de la paix. Votre ... André Caro." (Archives Chili, ss.cc. Rome, 2 G.)

Au lieu de suivre la ligne que lui indiquait le P. Caro: donner un simple avertissement au P. Liausu, le P. Coudrin choisit le chemin le plus simple : le remplacer par le P. Frédéric. Il remit les papiers correspondant à ce changement, au groupe qui partit du Havre avec Mgr Pompallier le 24 décembre 1836, groupe qui arriva à Valparaiso le 27 juin 1837. Ce groupe était formé des Pères Emmanuel Costes, Potentien Guilmar, Louis Borgella (encore sous-diacre) et du frère Bessarion Delon.

Cette nouvelle, on le comprend bien, fut une bombe dans la communauté formée seulement de deux Pères et d'un frère : le P. Chrysostome, le P. Frédéric Pagès et le frère Nil Laval, plus jeune de quatre ans que son frère, le missionnaire des Gambiers. En plus, cette nouvelle arriva alors que le P. Liausu était pris par le va-et-vient de la réception à la Maison, non seulement du groupe missionnaire de la Congrégation, mais aussi de Mgr Pompallier et de tous les missionnaires maristes, ce qui fit une table de 22 personnes.

La réaction montra que la crise était très superficielle, comme on peut le voir dans la lettre du P. Désiré Maigret du 4 juillet suivant, six jours après avoir reçu les documents du Fondateur :

" La nouvelle du changement que vous venez de faire dans l'administration de la maison des exercices a été reçue avec la soumission la plus respectueuse, mais pour le bien de l'oeuvre, Mr. Frédéric et nous tous avons cru que les choses devaient être laissées, extérieurement seulement, in statu quo, jusqu'au retour de Mr. Caret parti pour la France, le 6 mai dernier sur la frégate la Flore.

La donation de la maison des exercices n'a encore été faite que conditionnellement et sous seing privé, l'achat d'une nouvelle maison dont vous avez dû avoir connaissance, une école dont on a déjà annoncé l'ouverture, en un mot, l'état présent des choses et la disposition actuelle des esprits semblent nécessiter cette mesure. Au reste, soyez bien persuadé que nous avons envie de bien faire, et que dans ce moment-ci nous n'avons tous qu'un coeur et qu'une âme." (PAC. 3b95)

**[II, p.123]** Dans une autre lettre plus longue, du 18 juillet, le P. Maigret donne au Fondateur quelques informations supplémentaires qu'il semble opportun de transcrire :

" Pour l'intérieur de la maison vos ordres seront exécutés, et tout le monde reconnaîtra pour Supérieur celui que vous avez nommé, et notre frère Chrysostome a trop de vertu pour trouver de la répugnance à lui obéir. L'un se chargera de donner les exercices et l'autre dirigera le collège qu'on ouvrira de suite après notre départ qui aura lieu probablement la semaine prochaine... Pour moi, je vous dirai franchement ce que je pense à cet égard. Mr. Chrysostome ne pourra pas de longtemps quitter Valparaiso. Il a la confiance de Mgr., du Président, des Ministres et des principales autorités du pays. Il compte de nombreux et puissants amis qui l'ont soutenu dans bien des circonstances et

qui sont toujours disposés à le soutenir : en un mot, on ne le regarde point comme un étranger dans le Chili." (PAC. 3696).

La maison de Valparaiso souffrira pendant quelque temps de cette décision du Supérieur prise, au fond de trop loin, mais ce fut un bon signe pour les premiers religieux, que cette erreur ne produisit pas de traumatisme trop grave ni ne ruina la vie de charité de la communauté. Le service des fidèles devint meilleur.

Le P. Liausu préparait une maison pour les Soeurs, et le premier groupe avec, à sa tête la Mère Cléonisse Cormier, s'embarqua à Bordeaux le 28 mai 1838. Elles arrivèrent à Valparaiso le 1<sup>er</sup> novembre, mais les démarches pour l'approbation officielle de leur établissement durèrent jusqu'à l'année suivante : le gouvernement donna son accord le 23 mai et l'évêque de Santiago le 28 juin 1839.

Nous avons laissé la Mission des Gambier en 1836. Avec le baptême du Roi, la conversion de l'Archipel était complète et suffisamment solide. Les méthodistes de Tahiti, qui avaient écrit aux PP. Laval et Caret fin 1835 pour leur demander de se retirer parce que eux avaient pris possession les premiers, ont dû se sentir offensés et leurs dispositions à recevoir les missionnaires catholiques dans leur centre missionnaire même, ne devaient pas être très grandes, c'était facile à prévoir. Malgré cela, le Vicaire Apostolique se savait responsable par mandat du Pape de toute l'Océanie Orientale, et à peine eut-il du personnel disponible, qu'il organisa une expédition pour connaître les possibilités de s'établir à Tahiti.

Le 31 octobre 1836 un nouveau renfort arrivait aux Gambier, le P. Armand Chausson et le fr. Alphonse Vincent, partis de Bordeaux le 16 décembre 1835. Avec eux on complétait un personnel abondant : sans compter le Vicaire, il y avait 5 prêtres et 3 catéchistes. La vie et le progrès étaient alors notables.

En septembre, la rédaction d'un catéchisme était terminée et consolidait la pédagogie de l'enseignement. La construction de l'énorme église de pierres qui arrivait à contenir 3.000 personnes et qui était la plus grande de l'Océanie Orientale jusqu'à présent, fut commencée avec la bénédiction de la première pierre, le 17 janvier 1839. La culture des terres : taro, bananes, pommes de terre était **[II, p.124]** en marche partout. Mais tout cela ne pouvait faire oublier à Mgr Rouchouze, que les Gambier n'étaient qu'une petite partie du territoire qu'on lui avait confié.

Aussi, le 5 ou 6 novembre 1836, il envoya à Tahiti les PP. Laval et Caret accompagnés du fr. Alphonse Vincent. L'occasion se présenta lorsqu'on y pensait le moins: le Capitaine William Hamilton, qui était arrivé depuis quelque temps dans les îles avec sa petite goélette "l'Elisa" avait rendu visite à Mgr et s'était offert, non seulement à conduire deux Pères à Tahiti, mais à les prendre chez lui et à plaider leur cause devant la Reine et les Chefs. Le Capitaine fit une déclaration surprenante :

" Je suis sûr qu'ils seront bien reçus, car la Reine et les Chefs désirent les missionnaires des Gambier, et sont fatigués des missionnaires méthodistes." HL. Hist.O.O, n.160

Ils arrivèrent à Tahiti le 20 novembre, après une navigation avec un vent contraire qui les empêcha même de pénétrer dans le port et les obligea à jeter l'ancre à l'une des pointes de Tairapu. Ce fut providentiel, parce qu'ils purent déjouer ainsi la vigilance des méthodistes qui ne les auraient pas laissé débarquer à Papeete.

Même là l'opération ne fut pas facile, car si les missionnaires ne s'étaient pas pressés à mettre pied à terre, un chef qui monta à bord pour intimider l'ordre au Capitaine de ne laisser débarquer aucun missionnaire, les en aurait empêchés. Quand il arriva, c'était déjà trop tard, car les PP. Caret et Laval, avec le fr. Alphonse étaient à terre.

Que s'était-il passé ? Un méthodiste, parti des Gambier le même jour que les missionnaires, mais sur une autre embarcation, et qui était arrivé un ou deux jours plus tôt, avait donné l'alerte. Les Ministres méthodistes s'étaient réunis en Assemblée, la Reine rencontra les chefs et l'on avait résolu d'établir tout un cordon de vigies tout autour de la côte de toute l'île avec la détermination de ne pas laisser débarquer les missionnaires. Ceux-ci passèrent la nuit chez un Suédois qui avait là sa maison, avec l'intention de faire la route à pied le lendemain, car ils

étaient sûrs que s'ils mettaient les pieds sur un bateau, on ne les laisserait pas redescendre à terre. Ils partirent le 21 très tôt; en route ils rencontrèrent des gens qui semblaient les accueillir avec sympathie et avec quelque sourire parce que les méthodistes n'avaient pas réussi à les arrêter. Fatigués par le premier jour de marche, et ne trouvant où dormir, ils rencontrèrent un canaque si gentil qui, après les avoir identifiés comme "les missionnaires des Gambier", leur offrit sa maison pour dormir, leur donna à boire de l'eau de coco pour les désaltérer et des nattes pour se reposer. - "Ce fut le premier tahitien qui eut des égards pour nous", dit le P.Caret. Le maître de maison demanda aux missionnaires, à peine reposés, de chanter les "cantiques de Mangareva". Les habitants du lieu s'étaient réunis entre-temps et écoutaient les cantiques des missionnaires de Mangareva.

**[II, p.125]** A l'aurore, nos amis étaient déjà en route, et ils remarquèrent que la foule des curieux augmentait et que beaucoup de canaques portaient quelque livre de la Bible sous le bras. Le P. Caret écrit :

" Ils nous parlèrent beaucoup de leurs orométua (c'est ainsi qu'ils appellent les missionnaires méthodistes), et nous dirent qu'ils leur vendaient la parole de Dieu, les sacrements, et qu'ils étaient très désireux d'argent et d'huile. Ils ajoutèrent : faites-vous comme cela, aussi vous ? Nous leur demandâmes l'Evangile de St. Matthieu et nous leur montrâmes ces paroles du Seigneur: "Gratis accepistis, gratis date" (vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement)" Mt. X, 8 - HL. Hist.O.O., 161

Vers les 10 heures du matin, ils rencontrèrent un monsieur flamand, marié à une indienne et qui vivait depuis longtemps dans l'île. Il leur donna de nombreux détails sur le mal qu'avaient fait les méthodistes, en vendant tout. Plus loin, ils trouvèrent des chefs qui leur recommandèrent vivement de faire une visite à la Reine, et qui prirent congé d'eux très aimablement en leur manifestant le désir qu'ils restent à Tahiti.

Une autre nuit les surprit en route, et le 23 très tôt ils commencèrent leur voyage dans l'espoir d'arriver à Papeete avant la nuit. Partout les gens se groupaient pour les voir passer, parce que la nouvelle de leur arrivée courait plus vite qu'eux :

" Vous êtes les missionnaires de Magareva, nous demandait-on. Nous répondions affirmativement en ajoutant que nous étions prêtres français. Ici plusieurs questions... Est-ce que vous n'avez point de femmes ? Est-ce que vous ne faites point de commerce ?- Nous n'avons point de femmes, les vrais ministres n'en ont point. Ils ne doivent penser qu'à aimer Dieu et à faire le bonheur des hommes; nous ne faisons point de commerce, parce que Jésus-Christ ni ses apôtres ne l'ont point fait. - Ces pauvres Tahitiens qui ont toujours la Bible à la main, sentaient très bien que nous disions vrai et nous ajoutaient : mais nos orométua ont des femmes et font le commerce tous les jours: ils ne sont pas bons, ils nous vendent tout : livres, prières, sacrements etc., tant d'huile, tant d'argent (un Evangile de St. Matthieu cinq bambous d'huile) : nos montagnes sont couvertes de leurs vaches; ils sont très riches, mais leurs richesses sont pour eux, leurs femmes et leurs enfants. Ils ne nous aiment pas; ils nous chassent de leurs maisons quand nous y entrons. Ils ne vous aiment pas non plus vous autres. Ils vous baissent beaucoup. Ils nous ont dit que vous étiez très méchants, qu'il ne fallait pas vous laisser venir à terre. Comment avez-vous fait pour débarquer ? - Nous sommes débarqués, dîmes-nous, à Tairapu, d'où nous sommes venus jusqu'ici par terre. - Mais vous parlez bien la langue de Tahiti, où l'avez-vous donc apprise ? - Nous ne parlons pas bien, mais dans quelque temps nous parlerons mieux. Comme il y a beaucoup de rapport entre la langue de Gambier et celle de Tahiti, nous pouvions effectivement balbutier un peu la langue de cette dernière île." HL.Hist.O.O.161.

**[II, p.126]** Marchant, marchant toujours, ils arrivèrent à une maison dont la famille les accueillit avec beaucoup d'égards. Elle les informa que les "orométua" et spécialement les "Piritati" (M. Pritchard, le chef des ministres méthodistes) étaient furieux de leur débarquement, et qu'ils ne voulaient rien d'autre que les expulser sans pitié.

" Nous ne sommes pas venus, répondîmes-nous, pour faire le mal, mais pour faire du bien à la Reine, aux chefs et à tout le peuple. Que Piritati et les autres orométua nous haïssent : pour nous, nous ne les haïssons point, mais nous ne les craignons point non plus, parce que nous sommes les envoyés de Dieu." HL. Hist.O.O. 161.

Les missionnaires arrivèrent finalement à Papeete. La foule les entoura immédiatement. Beaucoup les saluaient, les autres les observaient en silence. Ils se dirigèrent tout droit vers la maison du Consul américain qui était un Belge. Ils lui apportaient une lettre de Mgr Rouchouze. Le Consul s'appelait Jacques Antoine Mooerenhout, et il était connu pour ses sympathies pour les Français. Il reçut les missionnaires très aimablement, leur offrit une pièce de sa maison et sa table pour le temps qu'ils resteraient dans la ville. Le jour suivant se passa à vaincre les mille obstacles que le puissant Pritchard s'ingéniait à dresser de toute part, dans l'espoir d'empêcher les PP. Caret et Laval de parler à la Reine. Finalement l'audience fut fixée pour le lendemain 25 novembre, dans la résidence de Papaoa, à Papeete même.

Les missionnaires, accompagnés du Consul américain, trouvèrent la Reine "Pomaré" dignement accroupie sur une natte, en présence de Pritchard, qui occupait un tabouret, et d'un bon nombre de chefs qui remplissaient la salle, ou mieux, le grenier, comme dit le P. Caret.

Pritchard, dans une dernière machination, avait réussi à empêcher qu'il y eut des interprètes.

" On désirait que nous fussions muets,- raconte le missionnaire -, nous ne le fûmes pas cependant avec le secours de Dieu, et ce que nous dûmes, fut compris et répété. Voici ce que nous balbutiâmes : Reine, nous venons de Magareva; nous sommes les prêtres du vrai Dieu. La France est notre pays. Nous ne sommes point malfaiteurs; nous n'avons point l'intention de nuire à Piritati (Pritchard) ni à aucun des orométua qui sont ici; nous désirons faire votre bonheur, à vous, Reine, celui des chefs, et celui de tout le peuple. Nous savons que cette terre vous appartient, et que le pouvoir est à vous. Nous vous demandons l'hospitalité, et nous espérons que vous ne la refuserez pas. Si vous-même ou vos sujets allaient en France, le Roi ne vous chasserait pas.

Il vous donnerait l'hospitalité. Si Piritati allait en France, on ne l'en chasserait pas. Dans les grands Royaumes tels que la France, l'Angleterre et l'Amérique, les étrangers inoffensifs jouissent de toute liberté, les prêtres comme les autres. C'est ainsi que les prêtres français circulent librement en Angleterre et en Amérique. Mr. le Consul appuya fortement sur cette liberté d'enseignement. Cependant un chef nous demanda s'il était vrai que nous adorassions Marie...

[II, p.127] Qui vous a dit, lui demandai-je, que nous adorions Marie ? Le pauvre homme fut fort embarrassé. Il n'osait pas dire que c'était Pritchard, parce que celui-ci était présent. Il répondait seulement : nous l'avons appris dans les écoles. - Vous avez appris un grand mensonge, lui dis-je." HL. Hist.O.O. 162

Les missionnaires offrirent des présents à la Reine, qu'elle accepta aimablement, à la grande fureur de Pritchard. Pendant que le chef exposait ses objections, la Reine donnait des signes d'ennui, et le P. Laval qui l'observait attentivement et qui était plus près d'elle, l'entendit murmurer à voix basse mais intelligiblement "Aita maitai Piritati" : "Pritchard n'est pas bon".

Pritchard fit rendre plus tard ces cadeaux, en disant à la Reine que les Français essayaient d'acheter le droit de rester dans l'île. Il serait trop long de raconter dans leurs détails les 16 jours que les missionnaires passèrent à Papeete, sans sortir presque de la maison du Consul américain, mais en recevant continuellement des visites des naturels qui leur montraient leur désir de les garder chez eux.

Le 11 décembre ils furent embarqués de force sur la goélette de Hamilton, qui les traita fort mal cette fois et les mit dans la cale. Quelques jours plus tard la goélette changea de Capitaine. A une escale dans les Tuamotu, le nouveau Capitaine en profita pour retirer les missionnaires de la cale et les débarqua aux Gambier le 31 décembre.

Le Vicaire Apostolique ne laissa pas le P. Caret au repos trop longtemps, car il avait besoin de l'envoyer à Valparaiso. En effet, après bien des engagements, et après avoir signé une déclaration comme quoi ils ne prétendaient pas débarquer à Tahiti, mais trouver un bateau qui les conduirait au Chili le Capitaine Williams consentit à emmener les missionnaires sur son brick "Colombo". Ils mirent à la voile en direction de Tahiti le 13 janvier 1837 et arrivèrent à Papeete le 26 du même mois.

Ils ne descendirent pas à terre; cependant l'arrivée des missionnaires récemment expulsés, causa une grande émotion dans le peuple. Durant les cinq jours qu'ils restèrent à l'ancre dans le port, les visites ne leur manquèrent pas, et non pas seulement celle du Consul Américain qui avait gardé chez lui le fr. Alphonse Vincent comme employé à son service, et qui les visita tous les jours, mais aussi celles de nombreux naturels qui désiraient la présence des missionnaires. Sans doute la visite la plus intéressante fut celle d'un vieillard qui avait du reste toute la confiance de Pritchard, puisqu'il dirigeait la prière dans sa chapelle en son absence, et qui se mit en peine de venir à la goélette pour dire quelques mots que le P. Caret rapporte entre guillemets :

" Je suis papiste aussi, moi (taata Pope au) : je veux être des vôtres. Nous lui dîmes : nous allons partir pour Valparaiso : pour vous, dites à Dieu : Mon Dieu, faites-moi connaître quels sont les vrais missionnaires et quels sont les faux. - Je sais, nous répondit-il, que c'est vous qui êtes les vrais missionnaires de Dieu. Dieu me l'a fait [II, p.128] connaître. Allez donc à Valparaiso, et hâtez-vous de revenir." HL. Hist.0.0. 167.

Le sens de ces paroles qui révélaient tout un travail de l'Esprit-Saint, malgré les misères humaines, était certes, une grande consolation pour le missionnaire, le P. Caret, mais aussi un appel.

Le 1<sup>er</sup> février 1837, le brick "Colombo" mit à la voile en direction de Valparaiso. Grâce à l'influence du Consul Moerenhout, et à la somme énorme pour les missionnaires de 300 pesos, Williams avait consenti à changer de route et à les laisser dans ce port où ils arrivèrent le 22 mars. De là, le P. Caret partit pour la France le 6 mai, ignorant totalement la mort du Fondateur, qu'il apprendra à son arrivée en Europe, quelques mois plus tard.

Le P. Maigret de son côté, attendait un bateau pour retourner aux Gambier. Aucun ne se présenta à Valparaiso jusqu'à l'arrivée, le 28 juin, de la "Delphine" sur lequel s'étaient embarqués au Havre, avec Mgr Pompallier et un groupe de missionnaires Maristes, deux prêtres et deux frères de Picpus: les PP. Emmanuel Coste et Potentien Guilmard, le sous-diacre Louis Borgella et le fr. Bessarion Delon, catéchiste, destinés aux Gambiers. Après quelques jours d'arrêt à Valparaiso "l'Europe" partit vers les Gambiers, avec Samuel Shaw comme Capitaine, et le P. Maigret profita de l'occasion pour réintégrer sa mission. Il arriva dans l'Archipel le 13 décembre (il était parti de Valparaiso le 10 août). Le fr. Bésarion était resté à Valparaiso pour aider dans la maison.

Le Vicaire Apostolique était inquiet depuis longtemps de la situation des Missions aux îles Sandwich (Hawaï).

A peine arrivé aux Gambier (le 9 mai 1835), il avait envoyé, via Tahiti, le fr. Colomban Murphy qui s'embarqua le 16 mai, resta à Papeete entre le 21 mai et le 29 juillet, et arriva à Honolulu le 21 août. Il y vécut avec les fr. Melchior et Léonard jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre où il partit en Californie. Il resta là avec les missionnaires franciscains avec lesquels travaillaient les PP. Bachelot et Short, une partie du mois de décembre 1836 et partit de nouveau à Honolulu où il arriva le 19 janvier 1837. Le 17 mars il embarqua pour Valparaiso afin de revenir aux Gambier pour informer le Vicaire Apostolique. Il entra dans ce port le 13 juin, 15 jours avant l'arrivée de Mgr Pompallier, et profitant de l'occasion, il voyagea avec le P. Maigret et tous les autres missionnaires - maristes et picpussiens - le 10 août, pour atteindre les Gambier, comme nous l'avons dit, le 13 septembre.

Les nouvelles qu'il avait par lettres et celles qui arrivaient de vive voix au sujet des persécutions des chrétiens de Hawaï, firent penser au Vicaire Apostolique que le mieux serait d'y envoyer un prêtre qui n'était pas connu dans l'archipel. Il mit la main sur le P. Maigret qui

venait d'arriver de Valparaiso et le fit partir sur le bateau de Mgr Pompallier, bateau qui allait justement aux îles Sandwich. C'était deux jours après son arrivée, le 15 septembre, et il devait atteindre Honolulu le 2 novembre de la même année.

[II, p.129] j)- Du sacrifice du P. Bachelot à la libération. Avec l'aide du Consul d'Angleterre et le passeport britannique à la main, le P. Arsène Walsh, irlandais, réussit à débarquer à Honolulu, le 30 septembre 1836, après avoir quitté Valparaiso le 20 août précédent. Et ce qui est remarquable, il réussit à rester dans ces îles. Ce ne fut pas si facile.

Deux jours après son arrivée, sa présence avait déjà été dénoncée par les méthodistes, et l'Assemblée des Chefs fut convoquée pour le lendemain. Le 3 au matin il fut cité à comparaître.

Ce que les méthodistes paraissaient ou faisaient semblant d'ignorer, c'était que le Consul d'Angleterre avait présenté le 1<sup>er</sup> octobre le P. Walsh à la princesse Kinau, soeur du Roi, personne qui en réalité prenait les décisions et donnait les ordres à la Cour. Au cours de la visite, triomphant des réticences de Kinau, le Consul lui avait arraché le permis de séjour pour le P. Walsh. Maintenant, le missionnaire se présenta accompagné du Consul.

La princesse était étendue sur une natte, pendant que deux servantes chassaient les mouches avec une espèce d'éventail. Tout autour, les Chefs, soit assis sur des chaises, soit couchés sur des nattes. Le Père demanda ce qu'on lui voulait. On lui répondit qu'il devait quitter les îles. Alors, prenant son passeport, il le remit au Consul; celui-ci le montra à tous et leur fit voir que le document comportait le cachet du Roi d'Angleterre. Les Chefs alléguèrent qu'il faisait partie des missionnaires français. Le P. Walsh déclara qu'il était prêtre catholique et sujet de Sa Majesté Britannique. C'était un cas qui n'entraînait pas dans les compétences de la Cour, et l'on décida d'attendre, puisqu'il avait été autorisé par Kinau, pour régler définitivement ce problème dès que Lord Russel arriverait sur la corvette "Actéon" que l'on attendait incessamment.

Effectivement, Lord Russel arriva le 23 octobre, et le missionnaire se hâta de lui présenter par écrit un rapport circonstancié sur sa situation et sur celle des naturels de religion catholique. Résultat : les autorités se contentèrent de lui défendre d'enseigner sa religion. Le P. Walsh écrit dans une note :

" J'agirai avec prudence, mais je n' oublierai pas que je suis envoyé pour prêcher l'Evangile. Malgré la persécution j'exerce mon ministère, mais avec ménagement." HL. Hist. Mission des îles Sandwich ou Hawaï, 1825-1838, n. 285, p. 211.

Et dans ces derniers mois de 1836, le P. Walsh put baptiser quelques enfants et même trois adultes, préparés par l'héroïque Siméon qui, de sa prison, continuait à influencer le peuple. Mais le régime de persécution se prolongeait sans grand espoir de le voir se relâcher. Le Roi avait des sympathies manifestes pour les Français et pour les missionnaires catholiques, mais il n'avait pas le courage de s'imposer et c'était sa soeur qui gouvernait le royaume.

Depuis novembre 1836, le P. Bachelot, toujours en Californie avec son compagnon le P. Patrice Short, commença à penser sérieusement à un retour à Hawaï. Il recevait continuellement des [II, p.130] lettres de ses chrétiens et savait leurs souffrances. Il maintenait le contact avec les fr. Melchior et Léonard, et sut l'arrivée du P. Arsène Walsh et comment il réussit à rester dans l'Archipel.

Réconforté par cette espérance, il attendit l'occasion propice pour partir à Honolulu.

Il était en train de prêcher et d'animer la Semaine Sainte, du 19 au 26 mars, lorsqu'il fut averti de Monterrey par le P. Short, qu'il y avait un bateau en partance pour les îles Sandwich. A peine cette nouvelle lui parvint-elle, que le P. Bachelot interrompit son travail et courut à Monterrey, où il trouva le P. Patrice. Le Capitaine de "La Clémentine" leur donna des places et ils s'embarquèrent le 28 mars, le mardi de la Résurrection. Ils jetèrent l'ancre dans la rade d'Honolulu le 17 avril suivant.

Le P. Alexis ne se faisait pas d'illusions. Depuis 1835 il avait conversé tant de fois à ce sujet avec le P. Patrice qui opposait toujours au désir du Préfet Apostolique, l'information qui



arrivait sur l'état de persécution des fidèles et sur le pouvoir sans contrepoids des méthodistes. Le retour pouvait avoir des effets d'une provocation et accentuer encore les souffrances des chrétiens. Le P. Alexis dut se résigner, à contre coeur, à rester en Californie. C'était plus prudent.

Mais justement, cette année, les missionnaires reçurent un Bref de Sa Sainteté Grégoire XVI, en réponse à une communication qu'ils avaient envoyée à la S. Congrégation de la Propagande. Le Pape les exhortait à "ne pas se décourager" et le P. Alexis tira la conclusion qu'il fallait faire une nouvelle tentative. Les nouvelles sur le sort du P. Walsh l'encouragèrent encore plus. En dernière analyse, pensait le Préfet Apostolique, si le débarquement n'était pas possible, il avait toujours l'invitation du P. Chrysostome à se rendre au Chili, et en plus, il pouvait aller aux Gambier pour vivre dans un milieu plus missionnaire.

Le 17 avril, les deux missionnaires descendirent à terre et se dirigèrent vers la maison dans laquelle vivaient les fr. Melchior et Léonard, avec le P. Walsh. Les méthodistes étaient informés par Pritchard de l'expulsion des PP. Caret et Laval de Papeete, et avaient recouvré de nouvelles énergies pour jeter hors de leur territoire les "papistes". L'arrivée des religieux à Honolulu à peine connue, le Gouverneur fit convoquer le P. Bachelot. Celui-ci le fit saluer par un messenger, mais s'excusa de ne point se présenter, parce qu'il était très fatigué, ce qui était vrai.

Le lendemain, 18 avril, nouvelle insistance du Gouverneur. Le P. Patrice Short se présenta seul, avec le Consul d'Angleterre. Le P. Bachelot se fit excuser, parce que malade. Le Gouverneur ordonna au Préfet Apostolique de s'embarquer sans délai sur "La Clémentine". Auparavant il avait fait appeler le Capitaine du brick et lui avait donné l'ordre d'empêcher le débarquement des bagages des missionnaires. Malgré cela, les bagages furent remis le 20 avril. En plus, le Capitaine avait rendu le bateau à Mr. Dudoit qui en était le propriétaire.

Le 21 avril, nouvelle citation du Gouverneur. Le P. Bachelot comparut, accompagné de M. Dudoit; le Consul anglais était **[II, p.131]** arrivé au fort avant eux. Le Gouverneur menaçait d'employer la force pour embarquer les missionnaires. Le Consul arguait de ce que le P. Bachelot attendait un bateau pour le conduire au Chili. Alors le Gouverneur présenta au Préfet un document dans lequel on résumait toutes les accusations calomnieuses des méthodistes contre les missionnaires, pour qu'il le signât. Le Préfet se refusa naturellement à le signer et se retira sans que quelque chose se produisit.

Le lendemain, un nouvel écrit d'un contenu semblable est présenté aux missionnaires pour qu'ils le signent. Le P. Bachelot répondit simplement : "Tous ces écrits sont vos pensées, signez-les vous-mêmes. Si vous le voulez, j'en ferai un pour mon compte et je le signerai". Le Gouverneur ne savait que faire. Pressé par Bingham, le chef des méthodistes, il envoya aux missionnaires l'ordre écrit de s'embarquer. Cependant, les choses restèrent en suspens.

Telle était la situation, lorsque la princesse Kinau revint de Maui, le 30 avril, avec un ordre du Roi qui décidait l'expulsion des "Français". Le P. Patrice rejeta cet ordre, en disant qu'il ne le concernait pas, étant sujet de Sa Majesté Britannique. Le P. Bachelot fit remarquer avec beaucoup d'audace, que la signature du Roi était imprimée et dit qu'il n'était pas évident qu'elle fût de lui. La princesse voulut les obliger à embarquer immédiatement. Le P. Bachelot répliqua qu'il le ferait volontiers s'il savait que "La Clémentine" irait à Valparaiso, dans le cas contraire, il refusait absolument de monter à bord. Mr. Dudoit déclara de son côté qu'il ne recevrait pas les missionnaires sur son bateau sans leur consentement et sans qu'ils payent leur voyage.

A partir de cette altercation du 1<sup>er</sup> mai, les citations furent journalières. On aurait voulu que les missionnaires partent de leur propre gré. On menaçait les catéchistes qui les hébergeaient. On commit même la maladresse d'essayer de corrompre M. Dudoit en lui promettant de lui remettre les biens des missionnaires, mais on n'obtint que son indignation. Alors, le 20 mai on passa à l'action.

Ce jour-là, deux grands gaillards se présentèrent à la maison des missionnaires avec l'ordre d'embarquer sur le champ. Devant le refus prévisible, ils s'en allèrent et revinrent avec 23

hommes et ils conduisirent les missionnaires sans douceur sur "La Clémentine". M. Dudoit baissa le pavillon anglais en signe de protestation et l'envoya au Consul anglais qui le brûla publiquement. Les missionnaires étaient pratiquement prisonniers sur un bateau qui ne pouvait plus naviguer.

Et ils restèrent ainsi jusqu'au 8 juillet, où la corvette anglaise "Sulphur" aux ordres du Commandant Bielcher jeta l'ancre à Honolulu. Le 10, arriva la frégate française "Vénus", commandée par Dupetit-Thouard.

D'un commun accord, les deux commandants exigèrent du Gouverneur la libération des missionnaires, à la condition que ceux-ci s'embarqueraient sur le premier bateau qui pourrait les conduire à leur destination. En effet, le P. Short partit à Valparaiso sur une goélette anglaise le 30 octobre, et arriva dans ce port les premiers jours de janvier de l'année suivante.

**[II, p.132]** Le P. Bachelot restant à Honolulu y était "assez dangereusement" malade, quand le voilier "Europe" jeta l'ancre le soir du 2 novembre. L'envoyé du Vicaire Apostolique, le P. Désiré Maigret, accompagné du fr. Colomban Murphy, voyageaient sur ce bateau.

L'arrivée du P. Maigret effraya les méthodistes qui se montrèrent décidés à ne pas le laisser débarquer. Ils ne voulaient même pas le laisser changer de bateau, ce qui n'était pas sans inconvénient, puisque l'"Europe" devait continuer vers la Chine. Que faire ?

Le P. Maigret eut l'idée d'acheter une goélette qui s'offrait pour 3.000 pesos, de prendre le P. Bachelot à bord et de mettre à la voile vers les Gambier et Valparaiso où il devait payer cette somme. L'inconvénient était que la goélette, avant d'être définitivement remise à son acheteur, devait laisser les voyageurs pendant cinq ou six mois sur l'île de l'Ascension (Ponape, l'une des Carolines). Il n'y avait pas le choix et les missionnaires optèrent pour cette solution.

Ils mirent à la voile le 23 novembre. De cette traversée, nous conservons le journal du P. Maigret, et la lecture de ces notes quotidiennes est plus qu'éloquente :

J(eudi) 23 (novembre 1837); départ pour l'Ascension vers les 8 ½ du matin. Faible brise.

Mr. Bachelot n'est pas fort. Il a rendu beaucoup de bile.

V. 24. Mr. Bachelot souffre beaucoup, tantôt en bas, tantôt en haut.

S. 25. Mr. Bachelot a passé une bien mauvaise nuit. Délire. Beau temps.

D. 26. Idem ac heri. Vents plus forts. Grains.

L. 27. Pluie toute la journée. Grosse mer. Mr Bachelot n'est pas mieux.

M. 28. Mr. Bachelot a passé une très mauvaise nuit. Délire. Beau temps. Mer grosse. Mr. Bachelot a dormi et a été tranquille.

M. 29. Aperçu l'île Corn Wally, lat. 16,55; long. 169,33. Ligne d'écueils dans la direction du Nord. Mr. Bachelot toujours le même.

J. 30. Nous allons toujours bien. Mr. Bachelot, idem,..

Décembre.

V. 1. Toujours mêmes vents. Pluie. Mr. Bachelot calme, mais plus faible.

S. 2. Beau temps. Mr. Bachelot n'est pas mieux.

D. 3. Beau temps. Mr. Bachelot est encore plus faible qu'hier.

L. 4. Beau temps. Mr. Bachelot moins fort. Je l'administre et lui donne l'indulgence plénière. Il est assoupi. Il ne parle plus. Je le garde jusqu'à environ 11 heures. Je me couche sur des nattes à côté de lui. A 2 heures moins quart après minuit, je me lève et regarde mon malade. Je le trouve bien bas. Il n'a presque pas de pouls. A 2 heures il rend le dernier soupir. Nous étions alors par 176°33 longitude et 13°14 latitude Nord.

**[II, p.133]** M. 5. Jour où nous célébrons la fête de St. François Xavier, renvoyée du 3. On dépose les dépouilles mortelles du vénérable Mr. Bachelot, premier apôtre de l'Océanie, dans une caisse afin de pouvoir le porter à terre si l'on peut. Il sera donc condamné à l'exil même après sa mort. (Office des morts).

M. 13. Ce matin nous apercevons l'île de l'Ascension, et y arrivons vers les 4 heures du soir. Mgr de Maronée n'y est pas. Les chefs viennent à bord. Le port est magnifique (étant par 6°52 latitude et 158°22 longitude Est.)

J. 14. Enterrement de Mr. Bachelot à Naha. Retour à bord.  
 J. (11 janvier 1838) Travaillé au cimetière où repose Mr. Bachelot.  
 M. 17. Porte sur le jardin où est enterré Mr. Bachelot.  
 M.(mercredi 11 avril) Commencé le tombeau de Mr. Bachelot. 12 pieds carrés.  
 S. (samedi 5 mai) commencé une petite chapelle attenante au tombeau.  
 S. (samedi 21 juillet) (Affaire du canon) Achevé de couvrir la tombe de Mr. Alexis.  
 M. 24 juillet. Fini la chapelle (Visite du Roi et de la Reine).  
 J. (jeudi 6) Pluie presque toute la journée. Croix, inscription.  
 V. 27 (juillet 1838) placé la croix. Epitaphe. Fixé la porte et quitté Naha.  
 Journal du P. Désiré Maigret, Arch.ss.cc. 271.788-92. Maigret.

Ainsi mourut et fut enterré le P. Bachelot. Il n'avait pas encore 42 ans et son sacrifice ne tarda pas à donner son fruit : la libération de la Mission des Sandwich.

Avec l'expulsion des missionnaires en novembre 1837, les méthodistes triomphaient, et pour assurer leur pouvoir, ils firent dicter une loi qui interdisait le débarquement de prêtres catholiques dans l'archipel. Cette loi est datée du 18 décembre 1837.

La persécution s'intensifia. Par la prison et les travaux forcés on voulut obliger les canaques à abjurer leur foi. Par des citations continuelles et d'autres intimidations, on ne laissa pas de répit aux fidèles dont la vie devenait impossible. Leur comportement fut héroïque.

Il faut dire qu'en 1837, quand Du Petit-Thouars visita les Sandwich avec la frégate de guerre "La Vénus", il signa un traité avec le Roi, et laissa comme Consul M. Dudoit dont nous avons déjà parlé. Le Commandant n'avait pas d'instructions de son gouvernement quant à la protection des missionnaires, et ne pouvait pas intervenir plus efficacement qu'il ne l'avait fait.

**[II, p.134]** Profitant du voyage à Valparaiso d'une goélette lui appartenant, le nouveau Consul envoya au Chef de la "Station Française du Chili", qui avait son siège dans ce port, un document par lequel il informait les autorités sur la situation des missionnaires et des naturels catholiques et réclamait la protection de la France.

Cet appel au secours tarda à être entendu. Et ces 19 mois furent longs, surtout pour ceux qui endurèrent la persécution. On n'avait plus guère d'espérance, quand le matin du 9 juillet 1839, la frégate de guerre française "L'Artémise" commandée par Mr. Laplace, jeta l'ancre à Honolulu. Elle avait été envoyée expressément dans le Pacifique pour faire respecter les libertés des citoyens français et mettre une fin à la discrimination dont les missionnaires étaient l'objet à cause de leur religion.

A Tahiti, après un séjour de deux mois, du 23 avril au 22 juin, on avait obtenu l'abrogation de toutes les lois dictées contre les missionnaires. Il arrivait maintenant à Honolulu avec une mission semblable. Dès son arrivée, il exigea du Roi :

- 1) - Que le culte catholique fut déclaré libre dans tout le royaume et que les membres de cette communauté eussent les mêmes privilèges que les protestants.
- 2) - Que le Gouvernement donne un terrain pour construire une église pour les catholiques.
- 3) - Que tous les catholiques jetés en prison pour leur foi, soient libérés immédiatement.
- 4) - Que le Roi donne une somme de 20.000 Dollars comme garantie de sa conduite future.

Les conditions furent "acceptées" et la libération fut célébrée par une Messe dite par le P. Arsène Walsh avec toute la solennité voulue, pendant que la musique militaire faisait entendre ses harmonies.

C'était le début d'une ère nouvelle pour les Missions d'Océanie Orientale. L'année suivante, le 14 mai, le Vicaire Apostolique, Mgr Rouchouze accompagné de plusieurs missionnaires fit son entrée à Honolulu.

Il faut rappeler qu'à Papeete, le fr. Alphonse Vincent avait assuré une présence depuis le départ des PP. Caret et Laval le 11 décembre 1836. Pendant ces trois ans il avait acheté une propriété pour les futurs missionnaires, et il s'était fait admirer par son habileté et son ingéniosité, en construisant un moulin à sucre qui donnait un rendement supérieur à tous ceux connus jusqu'alors dans l'île. En août de cette année 1839, les Supérieurs l'appelèrent aux Gambier où il put exercer ses qualités de catéchiste.

## **[II, p.135]** 2.- BABYLONE ET SMYRNE

En avril 1831 le siège de Babylone devint vacant. Il dépendait de la S. Congrégation de la Propagande, mais était de tradition, toujours occupé par un Français. Pour trouver la personne qu'il fallait, le Cardinal Pediccini, Préfet de cette S. Congrégation, écrivit le 1<sup>er</sup> octobre 1831 au Cardinal de Croiy, lui demandant de lui fournir une liste de trois candidats pour le siège de Babylone. L'archevêque de Rouen s'adressa tout naturellement à son Vicaire, le P. Coudrin. Il lui demanda de lui fournir une liste de trois noms parmi les membres de sa Congrégation. (23) Le Fondateur a dû se sentir très embarrassé. En effet, le temps avait passé sans que la liste ne fut fournie. Après beaucoup d'insistance, le P. Coudrin présenta "trois noms" : 1) - le P. Raphaël Bonamie, 2) - le P. J. Rouchouze, 3) - le P. Alexaaldre Sorieul. La liste partit immédiatement à Rome et le 3 mars 1832 le Cardinal Pediccini annonçait au Cardinal de Croiy que la liste serait présentée à la prochaine "assemblée", qui se réunit de fait le 12 avril. On présenta le P. Bonamie au Pape qui le nomma par un Bref le 4 mai 1832. Le 12 du mois, le Préfet de la Propagande écrivit au nouvel évêque élu, le suppliant de ne pas retarder sa consécration ni le départ dans son diocèse, et envoya la lettre à l'archevêque de Rouen pour qu'il la fasse parvenir à l'intéressé.

Le P. Bonamie était alors à Tours depuis plus d'un an déjà, comme professeur de théologie au grand séminaire. Il n'avait pas la moindre idée que son nom avait été mis en avant comme candidat éventuel au siège de Babylone. Le 16 juillet il reçut la lettre ainsi que tous les documents. Il tomba des nues et fut si impressionné qu'il faillit en tomber malade. Méditant les choses devant Dieu et se confiant à lui, il accepta, non sans violence, et écrivit dans ce sens au Cardinal de Croiy.

Le 13 août le P. Raphaël partit pour Rouen. Tout d'abord on pensa demander à l'archevêque de Paris d'accepter de le consacrer. On attendit cependant jusqu'au 20 août. Mais des difficultés surgirent dans les relations entre l'archevêque et le Gouvernement de Louis-Philippe, ce qui le fit renoncer à ce projet. D'accord avec le Chargé d'Affaires du Saint-Siège, Mgr Garibaldi, on décida de le consacrer à Rome.

Mgr. Bonamie partit le 11 septembre pour la Ville Eternelle, accompagné du P. Ephrem de Lafont et du fr. Dominique Tricoche. Le 14 il arriva à Lyon où il rendit visite à la direction de la Propagation de la Foi qui était déjà au courant de sa nomination et mit une aide importante à sa disposition. Les voyageurs partirent de Lyon le 21 sept., passèrent par Turin le 24 et y prirent une voiture de location pour Rome, où ils arrivèrent le 11 oct. Le 15, l'Evêque eut une audience avec le Cardinal Pediccini qui les logea au Collège de la Propagande.

A Rome ce fut l'époque des vacances et le Cardinal Pediccini était à Palestrina, sa ville épiscopale. Pour le revoir il fallait attendre jusqu'au 3 novembre. Mais à Rome on ne s'ennuie pas: ces quelques semaines furent très brèves pour Mgr Bonamie. Il en profita pour visiter la ville, ses monuments, ses sanctuaires.

**[II, p.136]** Le 8 novembre l'évêque élu fut reçu en audience privée par le Pape; elle dura une demi-heure. Il entra en retraite le 12 et fut consacré le 18 à Saint-Louis des Français, par le Cardinal Pediccini avec, comme assistants le Patriarche d'Antioche Mgr Mathei, et l'archevêque de Ravenne Mgr Falconieri.

Le nouvel évêque savait déjà que sa ville de Bagdad était en pleine révolution. Il l'écrivit dans une lettre du 20 novembre.

Mais l'heure vint où il fallut quitter Rome. Le 16 décembre il obtint une seconde audience pour prendre congé du Souverain Pontife. Le lendemain 17, il reçut les pleins pouvoirs pour régler le difficile problème de l'Eglise Chaldéenne Catholique, et revint en France le 18, via Marseille, Cahors, Tours et Rouen où il put embrasser le Fondateur. Ensemble ils partirent pour Paris où ils arrivèrent le 14 mars. Deux jours après ce fut le second anniversaire du sac de la maison de Picpus (16-3-1831), et depuis lors toute la liturgie se fit à voix basse. On saisit l'opportunité de la présence du nouvel évêque pour tourner la page, et le Fondateur

chanta la Messe dans la chapelle des Soeurs, le jour de la St. Joseph, et l'évêque de Babylone y prêcha. La veille avait commencé la prédication de la retraite annuelle. (24)

Les derniers jours de mars furent d'une intense activité pour le prélat qui devait rendre visite au Chargé d'Affaires du Saint-Siège et au Ministre des Affaires Etrangères. Le Gouvernement français le nomma Chargé d'Affaires à Bagdad. Les visites aux personnalités et aux amis lui prirent tout son temps, et le 2 avril au soir, il prit la diligence en direction du Sud, s'arrêtant à Tours où il avait laissé beaucoup d'amis. Ensuite il alla à Poitiers et à Sarlat, et le 29 avril il fut de nouveau à Albas.

La Mission de Babylone n'était pas une Mission confiée à la Congrégation, mais à la personne de Mgr Bonamie, et la Communauté en tant que telle, qui n'a fait que céder à la Propagande un de ses membres, n'y eut aucune responsabilité juridique. Par contre elle eut le devoir fraternel de ne pas abandonner un frère en difficulté. C'est pourquoi le Fondateur ne voulut donner une véritable "obédience" à aucun religieux, mais chercha seulement un volontaire pour accompagner le nouvel évêque. Ce ne fut pas facile.

Le P. Ephrem qui était disposé à l'accompagner au Moyen-Orient, tomba malade et ne se sentit pas la force d'y aller. Il le fit savoir le 31 mars. Le P. Siméon Dumonteil, après avoir demandé un temps de réflexion, donna également une réponse négative le 13 juin. Le 20 juin le P. Coudrin écrivit au P. Stanislas Caupert qui, après bien des scrupules refusa également. Le P. Magloire Doumer ne se sentit pas non plus le courage de l'y accompagner. L'angoisse du nouvel évêque fut grande et celle du Fondateur ne le fut pas moins. Enfin le 4 août 1833, le prélat put annoncer au Supérieur Général que le P. Anaclet Lestrade, âgé de 31 ans et originaire comme lui, du Lot, avait accepté ainsi que le fr. Dominique Tricoche, âgé de 35 ans et qui l'avait déjà accompagné à Rome.

**[II, p.137]** On avait promis à Mgr une place sur un bateau de l'Etat, mais le bateau ne vint pas. En attendant, l'évêque ne perdit pas son temps : il donna des conférences et exerça du ministère dans son pays natal... et les jours passèrent sans qu'il ne parte. Des gens mal informés et ayant la langue facile, commencèrent à murmurer. Des échos parvinrent aux oreilles du Fondateur qui lui écrivit une lettre affectueuse, certes, mais aussi avec une sérieuse réprimande. La lettre est du 17 septembre. Le 1<sup>er</sup> octobre, l'évêque prit congé des siens, et le 3 octobre il écrivit au Supérieur Général lui disant qu'il était déjà en route.

A Marseille, il aurait bien voulu saluer Mgr Rouchouze, récemment nommé Vicaire Apostolique de l'Océanie. Il devait en effet y embarquer pour aller à Rome se faire sacrer. Il attendait son arrivée, quand on le prévint que lui-même devait embarquer à Toulon. Il fallait donc partir. Le 16 octobre, l'évêque et ses compagnons prirent place sur "L'Emulation" qui devait les conduire à Smyrne... et là se débrouiller pour arriver à destination.

La traversée, à part les inconvénients d'une mer agitée ou d'un vent contraire ou d'un calme plat, fut sans histoire.

La contrée méditerranéenne, berceau de la tradition chrétienne et de la culture occidentale, impressionna fortement l'évêque. Dans ses lettres relatant son voyage, on sent résonner les échos de l'âge apostolique et de l'âge patristique... et du monde d'Homère.

Le 10 novembre les voyageurs entrèrent dans le port de Smyrne. Le lendemain ils débarquèrent et purent loger chez les Lazaristes. Assez rapidement se présenta l'occasion de poursuivre le voyage vers les côtes de la Syrie. Le 15 partait un brick "Le Grenadier", pour Alexandrie. Au retour on les débarquerait à Beyrouth Le 21 ils se trouvèrent dans le premier port égyptien. Le bateau s'y arrêta quelques jours et les missionnaires profitèrent de l'occasion pour visiter Le Caire qu'il gagnèrent en partie par le canal et en partie le Nil. Ils purent ainsi voir les Pyramides, observer le fonctionnement d'un marché d'esclaves et, par-dessus tout, plonger dans le monde oriental de cette ville qui comptait alors 300.000 habitants.

Le mardi 10 décembre "Le Grenadier" mit à la voile en direction de Chypre, et le 14 il se trouva en face de Larnaka où il jeta l'ancre. Le 16 ils descendent à terre et sont invités à prendre place dans le canot du capitaine. Mais une fausse manoeuvre des rameurs

déséquilibra l'embarcation. La mer était agitée. L'évêque ne savait pas nager et faillit se noyer. Le lendemain le brick partait pour Beyrouth où il jeta l'ancre le 18.

L'idée de Mgr était d'aller à Jérusalem, mais la nouvelle qu'une terrible épidémie de peste sévissait dans la Ville Sainte, l'en dissuadait. Alors il décida de gagner Alep et c'est ainsi qu'il poursuivit le voyage jusqu'à Latakié (Laodicée), où il put débarquer le 22 décembre. Il y avait dans la ville une petite communauté chrétienne, et les missionnaires y célébrèrent leur premier Noël oriental.

Pour se rendre à Alep, il n'y avait qu'à attendre le départ d'une caravane. Acceptant l'hospitalité de l'agent consulaire, Mr Geoffroi qui les reçut très aimablement chez lui, ils [II, p.138] y passèrent six jours sans qu'une occasion se présentât. Ils contactèrent alors un chef de caravane et le chargèrent de trouver des montures pour voyageurs et bagages. Ils formèrent un petit groupe de sept personnes : les 3 missionnaires, le chef de caravane et deux domestiques et un parent de Mr. Geoffroi qui les accompagna comme "drogman", nom qu'on donnait en Orient aux interprètes.

Le 30 décembre la petite caravane se mit en marche avec, à sa tête, son "mouckre". Il y avait à peu près 200 km. à parcourir dans une terre semi-désertique, jusqu'à Alep. A la sensation de pénétrer en terre biblique, pleine de souvenirs des Apôtres et des Patriarches, se mêlaient les craintes compréhensibles d'une véritable aventure avec toute son insécurité. Le 31 il se mit à pleuvoir. La pluie les accompagna jusqu'au bout du voyage. Ils avaient peur que les torrents grossissent, car on ne pouvait les passer qu'à gué et ils auraient été obligés de camper sur la rive et attendre la décrue. Grâce à Dieu ce ne fut pas le cas... et le 6 janvier 1834 ils arrivèrent à destination.

Le dernier bout du chemin était le plus angoissant, parce qu'il traversait une plaine qui était fréquemment dévastée par les razzias des bédouins du désert. Avant de s'y engager, ils inspectèrent les alentours, et à la nouvelle que l'horizon était dégagé, ils avancèrent dans la steppe. A une lieue de la ville, ils distinguèrent une troupe de cavaliers. A peine eurent-ils aperçu les voyageurs, que l'un d'eux vint au galop à leur rencontre... et les autres suivirent. Leur angoisse fut grande, mais de courte durée : le cavalier n'était autre qu'un envoyé du Consul d'Espagne, Mr. Durighillo, chargé des intérêts français à Alep, qui était venu les attendre et leur souhaiter la bienvenue.

Alep était la clé de la Mésopotamie, ou si vous voulez, la porte dont dépendait la possibilité de gagner Bagdad. On prévoyait une longue attente qui, pour tout dire, tombait bien, parce qu'il fallait apprendre l'arabe, et il fallait l'apprendre bien.

Et alors, sans scrupule aucun, Monseigneur s'engagea à prêcher le Carême dans l'église des Franciscains de stricte Observance, naturellement pour les étrangers qui comprenaient le français. Selon le témoignage d'un franciscain : "ça sortait de l'ordinaire".

Alep était alors une ville qui portait encore les traces du tremblement de terre de 1822. Les chiens et les chats errants y pullulaient, et il y avait aussi des couleuvres dans les chambres et même dans les lits... Heureusement qu'il y avait aussi des tourterelles en abondance; elles aussi entraient partout; leur présence était tout de même plus poétique !

Dans les premiers jours de février, voyant que le voyage à Bagdad n'était pas pour l'immédiat, Monseigneur loua une bonne maison pour mener une vie autonome. Elle était à proximité de l'église des européens. Les différents consuls se chargèrent de la meubler, et en fin de compte, il faisait bon y vivre.

La situation politique de la Syrie parut à l'évêque très instable, mais de fait, elle dura encore six ans : jusqu'en [II, p.139] 1840. En 1833 la Syrie avait été conquise par le Pacha d'Egypte, tandis que la Mésopotamie était sous le joug de l'Empire Ottoman. Les fiers bédouins du désert gardaient leur autonomie propre et contrôlaient pratiquement les routes des caravanes, au point qu'elles étaient complètement coupées. Personne ne pouvait s'y aventurer impunément, même pas à quelques kilomètres d'Alep. Monseigneur raconte dans une de ses lettres, comment un européen qui avait organisé une partie de chasse, fut assailli et y laissa jusqu'à sa chemise.

Ainsi on comprend que le voyage à Bagdad fut remis aux calendes grecques. Il faut ajouter à tout cela, que le 6 avril l'évêque reçut un "laissez-passer" très élogieux du Grand Seigneur, le Sultan de Constantinople, qui déclarait que sa volonté suprême est que :

" Le célèbre Bonamie, Grand de France et choisi parmi les Grands pour représenter le Gouvernement français à Bagdad, soit reconnu comme consul de France par toutes les autorités supérieures et subalternes de l'Empire Ottoman, que le pas lui soit donné sur tous les représentants des autres nations, qu'il soit juge unique de tous les différends qui peuvent s'élever entre les gens de sa nation ou de sa religion qui résident dans le Pachalik de Bagdad et dépendances, que tout ce qu'il fera venir pour sa nourriture et son usage, de quelque partie du monde que ce soit, soit exempté de tout droit et de tout impôt; qu'il soit protégé et respecté dans toute l'étendue de l'Empire Ottoman, et que s'il vient à avoir quelque différend avec un ou plusieurs sujets du Grand Seigneur, aucun juge ne s'arroge le droit de prononcer sur ce différend parce que lui, Grand Monarque, Empereur Suprême, se réserve à lui seul de prononcer sur une affaire de ce genre".

Monseigneur commente :

" Vous voyez qu'aux yeux du Grand Seigneur les personnes grandissent facilement et que les pygmées deviennent des géants." (HL. Mém. III, n.143, note page 111)

Ce document eut été une chose importante entre les mains d'une personnalité comme celle de Monseigneur, mais à condition de pouvoir se rendre à Bagdad. Malheureusement ce document pompeux ne lui fut d'aucune utilité.

Pendant ce temps, l'étude de la langue arabe s'intensifia, mais pas au point d'empêcher les missionnaires de penser à l'avenir de leur mission en Mésopotamie. Pour le moment, au moins une chose était claire : la ville d'Alep était un lieu stratégique, et l'évêque envisagea sérieusement d'avoir un point d'appui : une fondation de la Congrégation. Il pensait à un collège pour les enfants des colonies européennes et pour les catholiques ou simplement pour les chrétiens orientaux. Il n'y avait pas de collège dans la ville, et avec deux prêtres et un frère, on pourrait déjà commencer... suggère-t-il au P. Coudrin. Une telle fondation aurait pour la Congrégation, selon Mgr Bonamie, l'avantage de pouvoir se convertir facilement en une école de langues orientales pour ses religieux. Il pense également à ce qu'elle pourrait signifier comme centre de communications entre l'Europe et de futures fondations en Mésopotamie ou en Perse.

**[II, p.140]** Malheureusement tous ces projets s'écroulèrent comme un château de cartes, car la S. Congrégation de la Propagande demanda à Monseigneur de se rendre à Smyrne. Il l'écrivait au P. Coudrin le 30 juillet. Le 24 août il reçut du Cardinal Pediccini, Préfet de la Propagande, une lettre lui annonçant officiellement son transfert de Siège.

Le départ eut lieu le 2 septembre suivant, et le voyage ne se fit pas par l'itinéraire habituel pour satisfaire le désir de Monseigneur. Il voulut en effet, visiter Antioche, premier Siège de Pierre et première base d'opérations de Paul. C'est là aussi que les disciples commencèrent à se donner le nom de "chrétiens". Cherchant les traces des Apôtres, il ne trouva rien si ce n'est une grande grotte béante, où selon la tradition, se réunissaient les premiers chrétiens. Tout ce qu'il voyait était purement arabe et turc.

Le 7 septembre le petit groupe des missionnaires partit pour Latakia où ils arrivèrent le 9. Le 11 ils réussirent à s'embarquer sur le "Cornélia", corvette de guerre, dont le Commandant Cunéo d'Ornano avait ordre de les conduire à Smyrne.

Ils mirent à la voile le 15 septembre en direction de Beyrouth. La corvette attendit jusqu'au 22 avant de mettre le cap sur Tripoli en Syrie où elle jeta l'ancre le 25, et y resta jusqu' au 29. Il faut signaler, qu'en passant par le Liban, Monseigneur fut pris d'une telle admiration pour les cèdres, qu'il en acheta de tout petits, et les fit planter par la suite, partout où il passa, comme "symboles de la Justice biblique". C'est ainsi qu'Albas, son village natal, en possède un ou deux magnifiques, mais surtout la "villa" où il passa ses dernières années et où il mourut, à Cahors, en possède quatre ou cinq gigantesques.

De Tripoli ils passèrent à St. Jean d'Acre où la corvette resta 5 jours, de telle sorte qu'ils eurent tout leur temps de visiter Nazareth et le Mont Carmel.

De St. Jean d'Acre, la corvette poursuivit jusqu'à Alexandrie où elle resta ancrée du 9 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. Ils arrivèrent à Smyrne le 15 novembre et logèrent chez les Lazaristes. Dès le lendemain matin à 9 heures, le clergé vint solennellement le chercher pour l'introniser dans la cathédrale. Ce fut une procession en règle à travers les rues principales de la ville, qui se termina par le Te Deum et le Salut du Saint-Sacrement.

Malgré tout cela, il écrivait le 20 décembre :

" J'ignore encore en quelle qualité je suis chargé du diocèse de Smyrne; j'ai pris en attendant le titre d'Administrateur". (HL. Mém.III, n.143, note p.116)

Cette situation canonique instable ne ralentit pas l'activité apostolique de Monseigneur. Le 31 janvier 1835 il commente la nouvelle de la mort de M. Aymer dont Hilarion lui a fait part en même temps que de celle de l'élection de Sr. Françoise de Viart comme Supérieure Générale. Puis il ajoute :

**[II, p.141]** " Nous venons d'ouvrir une école où l'on apprend à lire, à écrire et à parler en grec, en français et en anglais. Le but principal de cette école est de donner à la jeunesse une éducation religieuse. Cette école fera, je l'espère, beaucoup de bien dans ce pays. Nous y avons déjà une cinquantaine d'élèves. Quelques protestants y ont placé leurs enfants. Plusieurs schismatiques paraissent disposés à faire la même chose. Mr. Lestrade donne, tous les jours, deux leçons de français, et, quoiqu'il soit déjà assez occupé, je vais être obligé de l'envoyer, une fois par jour sur le vaisseau amiral pour préparer à la Première Communion une cinquantaine de matelots français qui désirent être instruits et préparés à cette grande action. L'Amiral à qui j'en ai parlé, s'y prêtera de son mieux. Si un ou deux de nos amis venaient nous joindre, nous pourrions les occuper utilement. Un anglais ou irlandais nous serait surtout fort utile. Je suis obligé de payer 125 francs par mois un professeur d'anglais. Si nous avions des fonds, nous achèterions une maison pour fonder un collège, mais nous sommes trop pauvres. Espérons dans la Divine Providence qui est riche. J'ai commencé dimanche dernier un cours de conférences que je me propose de continuer jusqu'à Pâques. J'espère que le Bon Dieu en retirera quelque gloire." ( HL. Mém.III, n. 143, note p. 116 et ss.)

Jusque là Mgr Bonamie n'était qu'Administrateur Apostolique de Smyrne. Ce ne fut que le 16 janvier 1835 que la S. Congrégation de la Propagande le proposa au Pape comme archevêque titulaire. Le Souverain Pontife le confirma dans cette charge le 13 février suivant, et le 21, le Cardinal Frasoni écrivait à l'archevêque, lui annonçant sa promotion au siège de St. Polycarpe.

Le 7 avril, nouvelle lettre à Hilarion, dans laquelle, en plus des commentaires de rigueur sur la promotion au Siège de Smyrne, il lui annonce que la peste sévit en Asie Mineure et tourne autour de la ville comme une meute de loups affamés, faisant des victimes de toutes parts, mais sans cependant pénétrer dans Smyrne.

Le 15 juillet il annonce que depuis un mois la peste a réussi à gagner la ville, mais que pour l'instant personne de la communauté chrétienne n'en est atteint.

" Priez le Bon Dieu de nous en délivrer au plus tôt. Qu'on serait heureux, si on était toujours prêt à paraître devant Dieu. C'est ce que demande de nous notre Divin Sauveur. Mais il demande encore plus, pour ainsi dire, de ceux qui se consacrent aux Missions étrangères. Ils sont, en effet, plus voisins de la mort. Voyez nos frères de l'Océanie : ne semble-t-il pas qu'ils soient déjà sous la dent des sauvages ? Et nous pauvres asiatiques, ne sommes-nous pas journellement entre les morts et les mourants ? Que nos jeunes frères qui brûlent du désir d'aller dans les missions apprennent donc bien à mourir, avant de se mettre en route, et qu'ils prient pour ceux que la mort tient de si près. N'allez pas conclure de là, mon cher P. Philippe, que nous sommes saisis de crainte et plongés dans la tris- **[II, p.142]** tesse : grâce au Seigneur qui soutient notre faiblesse, nous sommes



aussi tranquilles et aussi contents que si l'épidémie n'existait pas dans ces contrées."  
(HL. Mém. III, n.143, p.118)

La peste l'obligea à fermer l'école. Grâce à Dieu, le fléau passa relativement vite, parce qu'en décembre la correspondance parle déjà d'un collège de plus de quatre vingts élèves dans une maison plus appropriée. Ce qui manquait, c'était le personnel nécessaire pour faire marcher le collège. Le 4 mai 1836 le Fondateur put tout de même lui envoyer le P. Athanase Labouyssette alors âgé de 24 ans et le fr. irlandais Denis Kennenley, 36 ans. Ils n'arrivèrent à destination que le 5 juin.

L'archevêque était très fidèle à sa conférence hebdomadaire, quoique limitée à ceux qui comprenaient le français. Il y vint des protestants et des orthodoxes, ce qui n'empêcha pas l'orateur de montrer une certaine agressivité apologétique, ce qui les fit sortir dans certaines circonstances.

Nous n'avons pas d'autres renseignements sur ces années, jusqu'en mai 1837 où il fut élu comme successeur du Fondateur décédé le 27 mars. Le Conseil Généralice lui communiqua l'élection, et il répondit le 2 juin qu'il se mettait à la disposition de la Congrégation.

Après le 15 juin, le P. Alexandre Sorieul partit pour Smyrne, comme nous l'avons déjà relaté, pour lui apporter la nouvelle que le Pape a consenti à son élection. Nous ne connaissons pas la date précise de son départ de Smyrne, mais elle est à situer dans la seconde moitié de juillet, parce que le 12 août il était à Livourne, en quarantaine dans le lazaret, à cause du choléra qui sévissait en Italie, et spécialement à Rome. Pour cette raison il ne put voir le Souverain Pontife, comme il l'aurait voulu.

Jusqu'à cette date il n'y avait pas de maison de la Congrégation à Smyrne malgré la présence de trois de ses membres. Pas même quand s'y adjoignirent deux autres membres on ne pensa à l'ériger en maison régulière. Maintenant qu'un nouvel évêque devait y être nommé, le nouveau Supérieur Général décida de le faire pour pouvoir continuer l'oeuvre du collègue.

Dans ce but, Mgr Bonamie y envoya trois religieux en octobre 1837 : les PP. Augustin Souchon comme supérieur, Maurice Gérard de Rivières et Nicéphore Amadon... et, fin de 1838 ou début 39, les PP. Etienne Mac-Ardle et Placide Saury, ce qui fit une communauté de neuf religieux, dont sept prêtres.

Les relations entre la nouvelle maison et l'évêque ne furent pas bonnes, parce que dès le commencement il voulut trop intervenir dans l'administration du collège, et Mgr Bonamie rappela ses religieux en 1840 et ferma définitivement la maison.

Ce fut une perte pour la Congrégation, parce que cette fenêtre ouverte sur l'Orient promettait un grand enrichissement sans compter le bien qu'elle aurait pu faire dans la ville.

## **[II, p.143] 3.- NOUVEAU BRUNSWICK (Etats-Unis)**

En 1832 Mgr Fenwick, évêque de Boston, visita pour la première fois l'extrême Nord de son vaste diocèse, les territoires de la Nouvelle Brunswick, à la frontière du Canada. Ces régions étaient peuplées par des Indiens, les Passamaquoddis et les Penobscots, survivants d'un peuple puissant un siècle auparavant, et que les colonisateurs anglais avaient exterminés avec une particulière cruauté. Dans l'espoir de garder leur indépendance, ils avaient toujours entretenu de bonnes relations avec les canadiens français. Pendant cette campagne d'extermination, le P. Rasles, missionnaire jésuite qui avait consacré sa vie à cette tribu, fut assassiné. Sa mort remontait au 13 août 1824. L'évêque pensa ériger un monument à l'endroit où il fut tué et où se trouvaient encore ses restes. (25)

Ce qui impressionna le plus l'évêque, ce fut le dénuement moral et spirituel dans lequel il trouva les naturels, et il réintégra sa résidence avec la ferme résolution d'y remédier. Il pensait que des missionnaires français y seraient les mieux accueillis, et c'est dans ce sens qu'il écrivit le 26 septembre 1832 à Père Pélagaud, Directeur de la Propagation de la Foi de Lyon, lui demandant des missionnaires pour Pleasant-Point, centre de cette région. Le 3 février 1833 l'évêque insistait et demandait deux missionnaires qui parlent le français.

Dès le 18 novembre 1832 Mr Pélagaud avait demandé au P. Coudrin deux missionnaires, mais le Fondateur y vit un inconvénient : on lui demandait d'envoyer les missionnaires à des postes trop éloignés l'un de l'autre. Le Fondateur exigea qu'ils ne soient pas séparés, comme il le fit entendre à Mr. Pélagaud. Ce fut à cause de cela que les négociations traînèrent en longueur. A la fin l'évêque promit de laisser les deux ensemble au service des Passamaquoddis.

Le Supérieur Général désigna alors les PP. Edmond Demilliers et Amable Petithomme. Il aurait bien voulu leur adjoindre un frère, mais la Propagation de la Foi n'avait pas les fonds pour payer le voyage à un troisième passager; les Pères partirent seuls.

Ils quittèrent Paris le 17 juillet 1833 pour Le Havre, embarquèrent le 26 et arrivèrent à Boston le 23 août, après une traversée monotone et sans histoire.

L'évêque n'était pas à Boston à leur arrivée. Justement ce 23 août eut lieu l'inauguration du monument érigé à la mémoire du P. Sébastien Rasles, à la Nouvelle Brunswick. Pendant qu'ils attendaient son retour, ils purent se rendre compte qu'ils ne pourraient rien faire de valable sans l'anglais et la langue des naturels. Ils eurent aussi d'agréables surprises : il y avait plusieurs prêtres irlandais à Boston qui avaient fait leurs études au séminaire de Picpus.

Le P. Rasles une fois mort, aucun effort n'avait été fait pour apprendre la langue des Passamaquoddis. Il fallait donc commencer par faire un dictionnaire et une grammaire. A Boston ils [II, p.144] apprirent que le côté matériel de leur vie là-bas était problématique. Dans le diocèse, la communauté très bien quadrillée et organisée, pourvoyait elle-même aux besoins matériels de ses ministres, chose qu'on ne pouvait pas demander aux indiens qui vivaient dans la plus grande pauvreté.

Les missionnaires arrivèrent le 27 septembre à Pleasant-Point. Le 29, en la fête de St. Michel, le P. Edmond célébra la première messe au milieu de ses fidèles. Le P. Amable chanta la grand' messe le même jour. Le chant des indiens leur parut agréable et leur voix mélodieuse.

Le 8 octobre, ils eurent la visite d'une française qui parlait le passamaquodien. Les missionnaires lui demandèrent d'être leur interprète. Ils purent ainsi leur parler, leur communiquer leurs projets qui consistaient à ouvrir deux écoles de français qui, en effet, commencèrent à fonctionner le 14 octobre. Le P. Edmond prit les garçons et le P. Amable les filles.

En novembre commença pour la tribu la saison de chasse, et un grand nombre d'habitants quittèrent leur maison pour aller chasser dans les bois. Le 10 novembre, le P. Amable les suivit dans la forêt et s'y construisit une cabane. Le 28, il fut en mesure de reprendre l'instruction des enfants : le matin les garçons et l'après-midi les filles. Le retour des naturels n'eut pas lieu avant le mois de mars 1834.

Le P. Edmond resta à Pleasant-Point et pouvait étudier, ou mieux "n'avait" qu'à étudier la langue. Il fit des progrès notables. Le 2 avril 1834, le P. Amable fit une excursion en Nouvelle Ecosse, à la baie Sainte-Marie. Il y visita quelques populations et revint à Pleasant-Point le 3 mai. Une lettre de l'évêque de Boston l'y attendait, lui demandant d'aller prêcher des missions aux français des villages du diocèse proches du Saint-Laurent. Le Père partit le 7 mai, et le P. Edmond resta de nouveau seul.

Le P. Amable finit par s'établir à Burlington, ville plus civilisée, tandis qu'à Pleasant-Point le P. Edmond continuait à apprendre la langue en faisant de grands progrès. La mission était très difficile à cause des habitudes et des déplacements périodiques pour la chasse. Pratiquement les indiens passaient tout l'hiver dans la forêt.

Dans une lettre de septembre 1835, répondant au P. Coudrin qui lui avait reproché de n'avoir pas tenu ses promesses de laisser les missionnaires ensemble, l'évêque lui expose les raisons et montre en même temps la situation de la mission :

"Je viens de visiter Mr. Demilliers, et j'ai été très satisfait de voir l'ordre admirable qu'il a déjà établi parmi eux (les indiens). Malgré ses grandes fatigues dans l'exercice du saint ministère et des privations de tous genres qu'il est obligé d'essuyer au milieu de ces

peuples rudes et presque sauvages, il jouit cependant d'une bonne santé.. J'ai donné avec une grande satisfaction le Sacrement de confirmation à 94 sauvages, et j'en ai vu un nombre très considérable s'approcher de la Sainte Table de la manière la plus édifiante. Ces peuples vénèrent Mr. Demilliers comme leur Pasteur et l'aiment comme leur père. Il parle déjà leur langue avec une grande facilité, et il y prêche même [II, p.145] avec une aisance qui m'a étonné..

Mr. Petithomme, qui pendant l'année dernière, a exercé son zèle à Burlington, dans le Vermont, où il a à peu près mille canadiens qui ne parlent que le français, et qui avant son arrivée étaient entièrement dépourvus de pasteur. Il a déjà opéré un grand bien parmi eux, quoiqu'il eût à lutter contre de nombreux obstacles. Le seul motif qui m'engage à le retirer maintenant et à l'envoyer chez les sauvages à Ola-Point sur les Penobscot, est de me conformer aux sages règlements de votre excellente maison qui demandent que vos missionnaires soient placés de manière qu'ils puissent avoir de temps en temps des communications ensemble." (HL. Mém. III, n. 152, p. 132 ss.)

En réalité, le P. Amable étant toujours entre européens, n'avait pas appris la langue des Passamaquoddis et avait, contrairement au P. Edmond, de grandes difficultés pour l'étude de la langue et dans ses rapports avec les indigènes. Alors il était tout naturel qu'il se sentît un étranger parmi eux. Il frisait déjà la quarantaine et ne sentit pas la force d'étudier, avec si peu de moyens, une langue si difficile.

Voilà comment était la situation quand vint une demande d'aide du Canada pour exercer le ministère parmi les français de la Nouvelle Ecosse. Le Père partait les rejoindre. Il y avait là-bas un prêtre français qui, dans sa jeunesse avait fui la Révolution, mais qui maintenant était âgé et voyait son champ d'action s'agrandir de jour en jour: il avait déjà construit 8 églises et était en train d'en construire une neuvième. Voyant ses forces diminuer, il avait demandé un compagnon. Le P. Petithomme partit donc en Nouvelle Ecosse.

Cette situation se prolongea jusqu'en 1838, époque à laquelle s'ouvrirent les portes de toutes les îles du Pacifique Oriental aux missionnaires, ce qui demanda beaucoup de personnel; Mgr Bonamie, après avoir pesé le pour et le contre, et ne pouvant envoyer personne au P. Edmond pour ses Indiens, résolut à la fin de l'année, de rappeler les missionnaires de Boston. Et c'est ainsi qu'on ferma cette mission.

## [II, p.146] N O T E S

1. HL. Mém. 573
2. Ann. 1963, p. 279
3. HL. Mém. 607
4. BP. 1065
5. HL. Mém. 608
6. HL. Ibid.
7. BP. 1073
8. BP. 1075
9. HL. Mém. 610-612
10. Ibid. cf. supra IP.,
11. HL. Mém. 612-615
12. HL. Mém.616-618
13. Cf. Const. 1825, Chap. IV, "Des diff. personnes qui composent la Congrégation".
14. HL. Mém. 621
15. Ibid. 622-625
16. HL. Mém. 628
17. HL. Mém. 633-648

18. A partir de ce §, nous suivons d'assez près l'ouvrage du P. Hilarion : "Histoire de la Mission des îles Sandwich confiée à la Congrégation des Sacrés-Coeurs de Jésus et de Marie".
19. Alexis Bachelot, lettre du 18.12.1834, où il fait la relation des événements, copiée par.HL. dans son ouvrage cité plus haut, pages 63 et ss.
20. Dans l'histoire de l'Océanie Orientale nous suivons HL. "Histoire des Missions de l'Océanie Orientale".
21. Cf. Lestra, III, p. 377
22. Pour tout ce qui concerne Valparaiso, nous suivons HL. Mém.IV, 33 et ss.
23. Dans tout ce chapitre nous suivons les Mémoires de HL.III, 124 et ss.
24. Monseigneur arriva à Antibes le 31 décembre. Il fut à Marseille le 4 février 1833, et de là se dirigea sur Cahors et Albas où il resta jusqu'au 17 février. Il partit à Tours, puis, le 2 mars à Rouen. cf. HL. Mém. III, 134
25. Ici encore nous suivons les Mémoires de Hilarion : HL., Mém. III, 143-151

\*\*\*\*\*

## TROISIÈME PARTIE

### LA VIE DE COMMUNAUTÉ

(Traduction du P. Jean-Yves KERRIEN, ss.cc. + 30-07-1992)

[III, p.1] Dans la première partie de ce travail nous avons parcouru le cadre des principaux faits de la vie historique de la Congrégation des Sacrés-Coeurs, tels qu'ils se déroulèrent dans les cinquante premières années de son existence. Dans la deuxième nous avons fait un inventaire des activités de service de cette Congrégation pendant la même époque. Dans la troisième il nous revient de tourner l'attention vers la Communauté même dans sa vie interne, ce qui nous aidera à mieux comprendre tant les faits que l'activité de service.

Il importe certainement de bien situer la Congrégation que nous étudions dans l'ensemble de la réalité "religieuse" dans le sein de l'Église. Avec ce qui a été déjà vérifié, il n'y a pas de doute qu'il s'agit d'une des Congrégations "consacrées aux oeuvres d'apostolat" dont parle le Concile Vatican II dans le Décret "Perfectae Caritatis" 8. Le Fondateur même eut dès le commencement l'intention de former une Congrégation missionnaire qui portât l'Évangile "partout". Ce qu'il réalisa de fait, ce fut un Institut engagé entièrement en diverses oeuvres d'apostolat, selon que les besoins de l'Église le suggéraient à ce moment.

Mais cela ne peut suffire au besoin de connaître de plus près et plus à fond ladite Communauté religieuse. Le même Décret du Concile reconnaît que la "Vie Apostolique" se mène dans l'Église de manières très diverses. Nous avons intérêt à pouvoir établir quelle fut celle de la Congrégation qui nous occupe, surtout en ce qui regarde le caractère de sa vie même de communauté. (1).

A ce sujet un fait ne laisse pas d'appeler l'attention dès le début : la forme caractéristique de la Fondation du P. Coudrin fut relativement précoce. Rappelons que nous avons divisé notre histoire en quatre périodes dont la première se termine en 1801-1802 quand, obtenue l'approbation diocésaine de Poitiers, la Maison Généralice se transporta à Mende. Eh bien, à ce moment on peut dire que la Communauté a fini d'acquiescer ses caractéristiques. Ensuite elle s'étend, croît en nombre, se développe, prend encore d'autres oeuvres mais elle n'ajoute pas de traits modifiant son caractère propre.

Parlant d'un moment légèrement antérieur, Soeur Gabriel de la Barre le dit déjà explicitement : "Il faut remarquer que dès lors ce faible commencement, ce germe pour ainsi dire, renfermait tout ce qui s'est développé dans la suite". (PAC. 5212,33) M. Aymer de son côté, et c'est très symptomatique à partir de 1803 à peu près, cesse d'envoyer au Fondateur des

messages où est décrit le caractère propre de la nouvelle Congrégation. Cela fait penser qu'elle en tient la description pour achevée. (2)

D'où la particulière importance de la première époque avec ses circonstances - 1793-1803 - pour la compréhension de la manière d'être de la Communauté. Ces circonstances furent, nous l'avons vu, celles de la Terreur d'abord (1793-1794), celles de la persécution du Directoire ensuite (1795-1799) pour s'achever avec le Consulat et la montée au pouvoir de Napoléon Bonaparte. Temps dans leur ensemble héroïques, qui forcèrent les simples fidèles à vivre **[III, p.2]** dans une situation-limite, et avec bien plus de raison, ceux décidés à restaurer la vie religieuse qui venait d'être supprimée si bruyamment de la surface de la société, et quand son existence ne paraissait plus possible. Cela est à entendre même du Directoire, qui a bien des égards représenta un soulagement pour l'Église mais en ce qui concerne la vie religieuse maintint très agressive la ligne de la Révolution.

La première conséquence de ces faits est que tout dessein de restauration, comme celui du P. Coudrin, était évidemment "illégal". La Constitution de 1791 dit dans son préambule :

"La loi ne reconnaît plus ni vœux religieux ni aucun engagement qui serait contraire aux droits naturels et à la Constitution." (3)

Dans la société fortement sécularisée que la Révolution construit à ce moment, on n'accorde pas d'espace à la vie religieuse affectée de plus d'une note d'infamie de l'Ancien Régime pour la mentalité de l'époque. La société est "laïque" et dans sa rupture avec le passé elle abhorre les religieux qu'elle vient de supprimer. De sorte que "l'illégalité" n'est pas une simple exclusion par la loi mais une proscription venimeuse. (4)

Cette situation entraîne une seconde conséquence : la Fondation devra être forcément "clandestine". C'est là une des plus grandes différences et une des plus fécondes en séquelles pratiques, d'avec toutes les Congrégations fondées durant la Restauration ou après et qui nous apparaissent, par ce seul chapitre, si différentes. (5)

La clandestinité, durant la Terreur surtout et le Directoire, supposait un très rigoureux secret, imposé par le péril de la vie, auquel on s'exposait à chaque pas. C'est d'ailleurs un risque commun à toute organisation de ce que nous appellerions "la résistance" et qui touchait en plein l'"Immensité" (Société du Sacré Cœur) dans le sein de laquelle, scellée par un nouveau secret, naissait la Communauté que nous étudions.

La clandestinité supposait donc l'élimination de n'importe quel signe extérieur qui pût trahir un dessein de vie religieuse, tels que l'habit, un exercice commun voyant et autres éléments qui aident d'ordinaire les membres d'une communauté naissante à prendre conscience qu'on est en train de s'acheminer collectivement vers une vie consacrée, et qui permettent de faire de cette conscience un fondement de "conscience" et de communion.

Naturellement, on ne pouvait songer à donner à la maison un aspect de couvent, même la chapelle devait sembler une salle de séjour, où le tabernacle était soigneusement dissimulé dans le mur. Mais ce n'est qu'un détail dans tout un ensemble de réductions drastiques de ce que sont les apparences de la vie religieuse traditionnelle jusqu'alors, pour ne laisser debout que le compatible avec le secret le plus strict, qu'on ne découvre que sous le secret de la confession.

Évidemment, quand les premiers religieux de la Communauté du P. Coudrin, y compris le Fondateur lui-même, prétendaient restaurer la vie religieuse, ils rêvaient d'un régime de vie qui, dans l'avenir inclurait tous les éléments de la vie religieuse traditionnelle - habit, couvent, etc. etc... et leur permettrait de remplir leur **[III, p.3]** fonction et de créer l'ambiance communautaire comme dans la vie religieuse traditionnelle. Ce qui donne à sa Fondation une physionomie particulière sur ce point, c'est que ces circonstances ne surviennent pas quand la vie religieuse est déjà formée mais qu'elle est à créer dès le commencement dans ces conditions. Cela finira par développer dans la nouvelle communauté des habitudes très enracinées de se passer de ces éléments extérieurs. De fait, la clandestinité rigoureuse se prolongea jusqu'en 1814-15, de sorte que la nouvelle Communauté dut recourir à d'autres moyens pour arriver à la communion.

Une troisième conséquence des circonstances de vie héroïque est la tendance marquée au radicalisme de l'engagement évangélique et à laisser de côté le secondaire pour essayer de saisir le principal. La générosité chrétienne se sent provoquée à l'héroïsme et pressée de ne rien laisser échapper de substantiel du christianisme. Il semble que telle est la juste perspective pour lire le don de soi que fait le P. Coudrin, à l'exemple de St. Caprais martyr, quand il laisse sa cache de la Motte et au pied d'un chêne se consacre à Dieu; ou la conversion d'Henriette Aymer qui dans les longs mois de sa détention aux Hospitalières, se préparant à la mort, a trouvé une vie nouvelle.

Comme en toute communauté, il est difficile dans ce groupe primitif, de suivre la piste de chaque personne et d'évaluer adéquatement chacun, mais il n'y a pas de doute que les Fondateurs y exercèrent une influence déterminante et que la décision de consécration totale alla se transformant en quelque chose qui appartenait au milieu et qui constituait comme un patrimoine de base pour tous.

L'Église dans ses moments de persécution se rappelle toujours ses origines et dans la Société du Sacré-Coeur, Gabriel de la Barre écrit en 1795 qu'elle se compose de "fidèles qui savent encore imiter le zèle d'Aquila et de Priscille". Il se crée une espèce de rapprochement avec l'époque des Apôtres et des martyrs, au point que l'on se sent transporté à leur temps. Pour le spécifique de la vie religieuse on tend au plus ancien, aux grands fondateurs et aux Pères du Désert. C'est ce qui arriva à la Congrégation. (6)

Nous notons enfin une dernière conséquence des circonstances dans lesquelles naquit la Fondation du P. Coudrin : elle produisit une certaine libération de beaucoup d'usages et coutumes traditionnels et donna une ouverture au nouveau et à l'insolite, que les circonstances exceptionnelles autorisaient. En d'autres temps on n'eût point pensé par exemple, à créer une Communauté mixte d'hommes et de femmes, encore moins à les faire vivre dans la même maison.

Tenant donc compte du fait que la Communauté des Sacrés Cœurs prit sa forme caractéristique dans le creuset de la persécution, avec toutes les circonstances dont nous avons noté celles qui nous paraissent plus importantes, nous tâcherons d'étudier de plus près les informations transmises par les documents sur la vie de la Communauté de l'époque de la Fondation. Pour arriver à une meilleure approche de la réalité historique, nous avons divisé cette troisième partie en six chapitres :

- [III, p.4]** I. Le personnel.
- II. La construction de la Communauté.
- III. Les principales Observances.
- IV. La Liturgie de la Communauté.
- V. La législation.
- VI. L'exercice de l'Autorité.

## NOTES

1.- Concile Vatican II, *Perfectae Caritatis*, 8 : "Très nombreux sont dans l'Église les Instituts cléricaux ou laïcs voués aux diverses oeuvres d'apostolat. Ils sont pourvus de dons différents selon la grâce qui leur a été donnée : le service en servant, l'enseignement en enseignant, l'exhortation en exhortant, le don sans calcul, la miséricorde rayonnante de joie (cf. Rm 125-8). Il y a diversité de dons spirituels, mais c'est le même Esprit" (I Cor. 12,4).

2.- Ce fait est confirmé par le comportement du Chapitre Général de 1819 qui, cherchant à se référer aux communications charismatiques de Mlle Aymer, ne trouva pas d'écrits postérieurs à ces premières années, comme l'atteste Hilarion Mém. 312 : "C'est ici le lieu de faire observer qu'une grande partie des règlements du Chapitre Général de 1819 est tirée de ce que la Mère Henriette avait écrit en 1801. On a conservé les principaux points du plan qu'elle avait donné alors. Seulement on a changé quelques articles qui tenaient à des austérités qu'on

craignait de ne pouvoir pas soutenir, tels que la planche pour le lit, le lever à deux heures du matin, le maigre habituel pour les frères etc."

3.- "Les Constitutions de la France depuis 1789", Garnier-Flammarion 1970, p. 35.

4.- Cf. Bernard Plonger, La Vie quotidienne du Clergé français au XVIII<sup>e</sup> siècle, Hachette, 1974, p. 153 sv.

5.- Le contexte de la Restauration est de Triomphalisme, tandis que celui de la Terreur est de persécution.

6.- cf. infra chapitre II.

### **[III, p.5] I.- LE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTÉ.**

#### 1. Composition du Personnel

Dans les premiers statuts de la Congrégation, qui dans la Bulle Pastor Aeternus suivent immédiatement les Constitutions, il y a un chapitre, le premier, qui traite "des différentes personnes dont la Congrégation est composée":

" 1) La Congrégation établie sous le titre des Sacrés-Coeurs de Jésus et de Marie et de l'Adoration perpétuelle du Très Saint Sacrement est composée quant aux maisons d'hommes, de frères missionnaires, de frères professeurs, de frères de chœur, de frères convers et de frères donnés.

2) Les frères missionnaires ou professeurs sont placés dans la même classe ou dans le même rang d'honneur, et souvent le même frère peut remplir ces deux emplois.

3) Les frères de chœur sont spécialement consacrés à la récitation publique de l'Office divin et à l'adoration perpétuelle du Très Saint Sacrement.

4) Les frères convers sont employés aux travaux manuels.

5) Tous ceux qui sont compris dans les trois numéros précédents sont liés à la Congrégation par la Profession de leurs vœux.

6) Les frères donnés se retirent dans les maisons de la Congrégation pour vivre dans la retraite mais sans être liés par des vœux. Ils sont soumis à l'autorité du Supérieur de la maison qu'ils habitent, pour tout ce qui concerne le bon ordre de cette maison.

7) Tout ce qui vient d'être dit est applicable aux sœurs chargées de l'enseignement, aux sœurs de chœur, aux sœurs converses et aux sœurs données"(Annales 1961, p.203).

Ce document présente la branche des hommes et celle de femmes comme une seule Congrégation et c'est une caractéristique à elle que de formuler les dispositions pour les deux dans les mêmes articles.

L'approbation diocésaine de Poitiers n'avait pas adopté cette ligne. Conduite très explicable si l'on tient compte des incertitudes du moment et plus encore de la vacance du siège qui conseillait une prudence particulière aux Vicaires. En tout cas Frères et Sœurs avaient présenté leur requête d'approbation séparément et ils l'avaient obtenue sous la même forme et à des dates différentes, avec presque un an d'écart et sans que dans les documents apparaisse la moindre allusion au partenaire.

Ne pas croire cependant que l'idée du texte qui vient d'être cité soit une nouveauté introduite tardivement. Nous avons des documents faisant foi que dès la Motte, les Sœurs étaient associées aux Frères dans l'esprit du Fondateur, et peu de mois avant de signer la requête d'approbation en juin 1800, la Fondatrice avait dicté à Bernard de Villemort un projet de Règlement qui, dans son chapitre V "Sur l'Organisation de l'Ordre", contient la même composition que dans la Bulle de 1817

**[III, p.6]** "L'Ordre, étant divisé en monastères d'hommes et en monastères de femmes... Chaque monastère sera composé de religieux de chœur, de religieux missionnaires, de religieux convers et de donnés. L'Organisation des monastères de femmes est la même excepté ce qui concerne les religieux missionnaires. " (1)

Les Constitutions de 1825 reproduisent le même schéma, élaborant deux législations symétriques, pour les Frères et pour les Sœurs.

En résumé, le personnel de la Congrégation était composé d'une branche d'hommes et d'une autre de femmes, composées à leur tour de frères et de soeurs : 1) destinés à l'enseignement; 2) destinés au chœur, c-à-d. à la récitation de l'Office et à l'Adoration perpétuelle; 3) destinés au travail manuel sous le nom de "convers"; et 4) les donnés qui, sans vœux et sans se mêler à la vie de la communauté, peuvent vivre dans la maison en rendant quelque service, pour se vouer à leur sanctification. Sans l'ajout des "missionnaires" dans la branche des Frères, la symétrie serait parfaite.

## 2. Nombre et Croissance de la Communauté.

Inutile de parler de personnel proprement dit avant 1797 où se formula pour la première fois l'intention de fonder une communauté explicitement religieuse. Pour compter les membres des deux branches de Frères et de Soeurs pendant la période que nous étudions, nous notons uniquement les profès qui se sont engagés dans la Communauté et nous laissons les novices qui en principe étudient leur vocation et n'ont pris envers la communauté aucune décision définitive. C'est une norme élémentaire qui nous conduirait à commencer en 1800, puisque la première profession eut lieu le 20 octobre de cette année. Malgré tout, il n'est pas sans intérêt de savoir les noms des personnes qui formèrent la Congrégation à l'époque de sa gestation - 1797-1800 -. Nous donnerons donc un résumé de la situation en ces premières années, bien que n'y aït eu lieu aucune profession religieuse. (2)

1797-1801

La formation définitive du groupe des "Solitaires" à l'intérieur de la Société du Sacré-Coeur et l'élection à l'unanimité de Mlle Henriette Aymer comme Supérieure de ce groupe, avec l'acceptation de la Supérieure de la Société, Mlle Geoffroy, sont de cette année 1797.

Il n'est pas douteux que cette élection entre dans les démarches faites pour arriver à la Fondation et elle eut son premier résultat en la fête du 25 août - St. Louis roi de France -. Les "Solitaires" revêtirent la laine sous les vêtements extérieurs et prononcèrent les premières résolutions. Elles ne vivaient pas toutes à ce moment dans la maison de l'Association et elles étaient six en tout, en comptant Mlle Aymer, qui continuait à vivre chez sa mère.

C'est dans ces dispositions qu'eut lieu le transfert des "Solitaires" à la maison récemment acquise rue des Hautes Treilles.

Trois ans plus tard, en juin 1800, signent la demande d'approbation diocésaine adressée aux Vicaires Capitulaires : Henriette- [III, p.7] te Aymer, supérieure; Hélène de la Barre (Sr Gabriel) Maîtresse de Novices; Louise Michel; Marie-Louise Chevalier; Fulgence Beufvier, novice de chœur; Monique Bezard, novice de chœur; Madeleine Lussas (de la Garélie) donnée; Louise-Rochette (de la Garélie) donnée; Annette Batard et Geneviève Pijeu, novices converses qui, ne sachant pas signer, sont représentées par la Maîtresse. Au total dix personnes dont les divers degrés d'engagement dans la communauté n'arrivent encore pour aucune, évidemment, au niveau des vœux canoniques, car la Congrégation ne comporte pas l'autorisation formelle de l'Autorité diocésaine qu'elle sollicite à ce moment et qui lui sera accordée le 17 juin (3).

La requête même ne porte pas de date, mais elle doit être postérieure au 8 de ce mois, dimanche de la Sainte Trinité, où trois solitaires se séparèrent de la communauté pour s'intégrer dans la Société de Mlle Geoffroy. C'étaient les demoiselles Bert, de Prin et Babinet. (4)

Le 20 octobre de la même année eut lieu, comme nous l'avons dit, la première cérémonie de profession canonique : vœux annuels de chasteté et d'obéissance de cinq solitaires : Henriette Aymer, Gabriel de la Barre, Thérèse de la Garélie, Madeleine Chevalier et Gertrude



Godet. Quelques jours plus tard se retirait la scrupuleuse Louise Michel. En la même cérémonie firent leurs résolutions le P. Coudrin et ses deux premiers disciples : Bernard de Villemort et Hilarion Lucas, qui après plusieurs échecs semblaient en voie de persévérer. (5)

Il faut noter que dans cette première profession on ne fit pas voeu de pauvreté, peut-être pour n'avoir pas encore tiré au clair comment on pouvait le concilier avec la capacité d'administrer les biens nécessaires à la Communauté; celle-ci étant clandestine et illégale, pouvait mal prétendre à une personnalité reconnue civilement. Ne sachant comment résoudre le problème, on omit le voeu.

Le 24 décembre 1800 eut lieu, dans la chapelle de la Grand'Maison de Poitiers, une cérémonie sobre et solennelle en même temps : avant de monter à l'autel pour la Messe de Minuit, le P. Coudrin prononce les trois voeux et dépose sur l'autel la formule signée. Puis M. Aymer fait de même. Ce sont les deux premières professions perpétuelles des trois voeux, considérées depuis lors comme le commencement officiel de la Congrégation. (6)

Le 2 février 1801 nouvelle cérémonie. Les Fondateurs renouvellent leurs voeux en se prosternant sous le voile mortuaire, qu'on utilise pour la première fois. Font leurs trois voeux Sœur Gabriel de la Barre, Madeleine Chevalier et Gertrude Godet. (7)

Dès les premiers jours de janvier 1801 était arrivé à la Grand'Maison un jeune homme de 29 ans, ex-séminariste de Poitiers, Pierre David, qui fit sa profession le même jour et à la même cérémonie, tandis que Hilarion faisait des voeux pour un an. Peu de jours après, le frère Isidore - nom de religion de Pierre David - partit pour les montagnes de l'Ardèche à la recherche de Mgr d'Aviau, qui l'ordonna prêtre le 4 avril de cette année, comme religieux.

**[III, p.8]** Le 29 mars 1801 a lieu la profession pour un an de Bernard de Villemort, récemment revenu de Paris où il était allé avec un double objectif : découvrir la résidence de l'archevêque de Vienne, pour se faire ordonner prêtre par lui, ensuite se mettre en contact avec le Délégué Apostolique et étudier les démarches à faire pour l'approbation de la Congrégation de la part du Saint-Siège. Dans la Capitale sa vocation avait chancelé et il n'était plus question d'une ordination prochaine. Malgré tout il fit ses voeux pour un an à son retour à Poitiers.

Le 18 avril Hilarion Lucas fait ses voeux perpétuels, toujours à Poitiers.

Peut-être durant le printemps de 1801 eut lieu l'entrée au noviciat d'un prêtre, que nous notons pour sa signification. Il s'agissait d'un personnage important dans le clergé de Poitiers, vénérable pour le témoignage qu'il avait donné avec son bannissement à la Guyane et qui venait de rentrer dans la ville : Jean Brumauld de Beauregard. Il avait à ce moment 51 ans accomplis. Après de brillantes études à Saint-Sulpice, il avait été chanoine et Vicaire Général de Luçon, avant la Révolution. Pendant la Terreur il avait émigré en Angleterre et peu de temps après son retour, en 1788, il avait été emprisonné et condamné à l'exil.

L'abbé de Beauregard prit le nom de fr. Polycarpe. Son séjour dans la Communauté ne fut pas long. On lui fit comprendre délicatement qu'il n'avait pas de vocation. On imagine aisément qu'à son âge il lui était difficile de se faire à la vie commune. Il garda toujours aux Fondateurs et à la Communauté une amitié cordiale. Il mourut en 1841, évêque d'Orléans.

Le 15 août eut lieu une nouvelle cérémonie de profession; prononcèrent leurs voeux : Scholastique Bezard; une soeur Isabelle dont on a oublié le nom de famille; Louise Devillards; la soeur Radegonde, aussi sans nom de famille connu.

Le 17 novembre firent leurs voeux : Françoise de Viart, Ludovine de la Marsonnière et une soeur du nom d'Abre.

A peine née, la Communauté fit sa rencontre avec la mort. Déjà le 21 novembre 1799 était morte une des solitaires, Marie Pineau, nous ne savons à quel âge. En 1801, la seconde moitié d'avril fut dure : le 23 mourut Thérèse de la Garélie, à 36 ans, et le 27, Madeleine Chevalier, 46 ans.

Fin 1801 la branche des Frères avait deux profès prêtres et un étudiant qui avait terminé ses études mais n'avait pas l'âge d'être ordonné : Hilarion, 19 ans. La branche des Soeurs avait dix professes. (8)

1802-1817

A cette époque les Soeurs passent de 10 professions à 248, c-à-d. elles ont 238 professions, dont 178 de chœur et 60 converses.. Dans la même période sortent 4 professes, dont 3 de chœur et 1 converse; meurent 62, dont 44 de chœur et 18 converses. Ainsi le 1<sup>er</sup> janvier 1817 il y a dans la branche des Soeurs 172 professes, dont 131 de chœur et 41 converses.

Durant la même époque, les Frères passent de 3 à 60 professions, c-à-d. ils en ont 57 dont 32 parviennent au sacerdoce, [III, p.9] 12 sont frères convers et 16 de chœur ou étudiants. En ces années moururent 4 prêtres et sortirent 6. En tout on perdit 10 prêtres. Il mourut 4 frères convers et 3 se retirèrent, de sorte qu'on perdit 7 frères convers. Moururent 8 frères de chœur ou étudiants et 3 se retirèrent. On perdit donc 11 frères de chœur ou étudiants. La Communauté des Frères perdit au total 28 membres; ainsi elle avait le 1<sup>er</sup> janvier 1817, un total de 32 membres, dont 22 prêtres, 5 frères convers et 5 frères de chœur ou étudiants. (9)

1817-1826

Durant ces neuf ans le climat social a changé, il est maintenant favorable à l'Eglise et au clergé. Les limitations propres au régime de stricte clandestinité ont disparu, bien que la Communauté ne soit pas reconnue civilement et tâche de ne pas faire de bruit. De toute manière les semailles des années passées commencent à porter leurs fruits. (10)

Les Soeurs ont durant cette courte période 593 professions, dont 411 de chœur et 182 converses. Sortent 17 professes dont 16 de chœur et une converse. Meurent 135 religieuses, dont 105 de chœur et 30 converses. De sorte que le 1<sup>er</sup> janvier 1826, il y avait 612 religieuses, dont 420 de chœur et 192 converses.

Dans la même période les Frères eurent 150 professions, dont 66 furent prêtres, 53 convers et 26 frères de chœur ou étudiants. Sortent de la Congrégation 5 prêtres, 3 convers et 11 frères de chœur ou étudiants. Au total les Frères perdirent 34 membres; le 1<sup>er</sup> janvier 1826, il y avait donc 148 profès, dont 3 étaient prêtres, 56 convers et 9 frères de chœur ou étudiants.

1826 - 1840

Pendant ces quinze ans reparaît le climat social de la Révolution, à partir de juillet 1830 dans le pouvoir. On remarque un fléchissement des vocations ou plus exactement des professions, qui reflète l'atmosphère d'incertitude de ces années mais qu'il ne faut pas exagérer.

Les Soeurs ont durant cette période 815 professions : 510 de chœur et 305 converses. Sortent de la Congrégation 23 professes de chœur et 3 converses. Meurent 181 de chœur et 82 converses. Ainsi en janvier 1840 il y avait 1.195 professes, dont 703 de chœur et 492 converses.

Les Frères eurent dans la même période 188 professions, dont 67 parvinrent à la prêtrise, 105 furent des frères convers et 16 de chœur ou étudiants. Durant ces années moururent 15 prêtres, 12 convers et 3 frères de chœur ou étudiants, 30 en tout. Sortirent de la Congrégation 28 profès, dont 9 prêtres, 6 convers et 13 frères de chœur ou étudiants. En janvier 1840 il y avait dans la Communauté 278 profès, dont 126 prêtres, 143 frères convers et 9 frères de chœur ou étudiants.

[III, p.10] TABLEAU GÉNÉRAL DU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTÉ

	1800-02	1803-16	1817-25	1826-39	
FRERES					TOTAUX
<b>Missionnaires</b>					
profès	3	28	66	67	164
morts		4		15	19

sortis		6	5	9	20
présents	3	21	82	125	125
<b>De chœur</b>					
profès		10	26	16	52
morts		3	11	3	17
sortis		3	11	13	27
présents		4	8	8	8
<b>Convers</b>					
profès	1	16	58	105	180
morts		9	4	12	25
sortis		3	3	6	12
présents	1	5	54	143	143
Total général des profès					396
" " des présents					276

<b>SŒURS</b>					
<b>De chœur</b>					
Professes	13	176	411	510	1110
mortes	3	44	105	204	356
sorties		3	16	23	42
présentes	10	139	429	712	712
<b>Converses</b>					
Professes	1	61	182	305	549
mortes		18	30	82	130
sorties		1	1	3	5
présentes	1	42	93	413	413
Total général des professes					1659
" " des présentes					1125

NOTE : Nous appelons "présents" le nombre de profès restant, une fois défalqués les morts et les sortis, du total des profès de chaque période, en additionnant ceux qui restent de la période précédente.

*Observation. L'original comporte une carte du Pacifique avec les principaux lieux concernés par l'histoire des Missions de la Congrégation. Dessin de Mr Milagros Arbaizar*

### [III, p.11] 3. La pastorale des vocations.

Bien que notre information sur ce point soit très fragmentaire, nous pensons qu'il n'est pas inutile d'exposer brièvement ce que nous avons pu trouver sur la Pastorale Vocationnelle de la Communauté. Nous suivrons les diverses époques pour faciliter la synthèse. au risque de lasser.

1783-1802

Durant ces premiers temps, sous la Terreur surtout et sous la persécution du Directoire, il était particulièrement difficile de proposer à quelqu'un d'entrer dans une fondation religieuse. L'entreprise apparaissait si impraticable qu'on pouvait la considérer comme une folie, et humainement une provocation. Le Fondateur qui sortit de la Motte le 20 octobre 1792, ne pouvait faire beaucoup de plans car l'espace sur lequel comptait son initiative était étroit et le

simple ministère, une aventure permanente. Malgré tout, l'idée de réaliser sa mission providentielle ne le quittait pas.

C'est précisément l'apostolat clandestin à Poitiers qui lui offrit l'occasion de faire quelques pas qui pourraient préparer la Fondation. A travers la confession et la direction spirituelle qu'il commença à pratiquer et dont l'accroissement rapide lui permit un ample contact avec les jeunes, il put découvrir des personnes qui sentaient l'attrait de la vie religieuse.

Protégé par le secret sacramental, le P. Coudrin recruta tous les membres de la Communauté de cette époque. La tâche lui fut particulièrement difficile quant à la branche des Frères, et il dut supporter plusieurs échecs avant de trouver les deux premiers qui persévérèrent : Isidore David et Hilarion Lucas, qui font profession en 1801.

1802-1817

Napoléon ne voulait pas voir reparaître dans la société française la vie religieuse, de sorte que, malgré le Concordat signé avec le Pape, les conditions de clandestinité devaient continuer pour la famille religieuse du P. Coudrin. (11)

Le moyen qui se présenta aux Fondateurs pour la cacher, ce fut de la dissimuler sous le déguisement de "Clergé de Mende" pour la branche des Frères, et de "pieuses institutrices" pour les Soeurs. Naturellement tout cela supposait la totale confiance de l'évêque du lieu. En effet, si on choisit Mende pour la seconde Fondation et pour le siège de la Maison Généralise, ce fut justement parce qu'en Mgr de Chabot on venait de trouver un évêque décidé à accorder sa protection et convaincu qu'il s'agissait de "l'Oeuvre de Dieu".

Sans lui, le recrutement eût été impossible, particulièrement pour les vocations sacerdotales.

A la fin de mai 1802 l'évêque arrive à Mende pour prendre possession de son diocèse. Il emmène comme secrétaire personnel le P. Coudrin âgé de 34 ans et il le prend avec lui durant la visite pastorale du diocèse de Viviers (Ardèche) récemment annexé à celui de Mende, [III, p.12] depuis le Concordat. La visite lui prend presque tout le mois de juillet.

Au cours de ce voyage, le Fondateur participa, entre autres, au transfert des reliques de St. François Régis du lieu où on les avait cachées pendant la Révolution à son sanctuaire de la Louvesc. Avant cet événement et en route vers le sanctuaire le P. Coudrin écrit de Chelard : "Je crois que si le Bon Dieu nous donne une maison pour les hommes, nous en aurons à discrétion". Le 15 du même mois, de retour de la translation, il écrit d'Annonay : "J'ai vu beaucoup de jeunes élèves de Saint-Symphorien; je crois bien qu'il nous en viendra. Priez et consolez-vous." (12)

Saint-Symphorien est une localité de montagne à peu de distance de La Louvesc où Mgr d'Aviau, alors archevêque de Vienne, avait créé un petit séminaire, en le confiant au curé de l'endroit, l'abbé Lapière, homme particulièrement doué pour l'entreprise. Le séminaire avait ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> novembre 1800, les classes commençant avec environ 50 élèves internes et externes. La deuxième année, qui correspond avec la visite du Fondateur, le nombre s'éleva à plus de 140 et on ne put recevoir tous ceux qui demandaient à s'inscrire. Si bien que pour l'année suivante (1802-1803) on transféra l'oeuvre à l'ancien couvent des "Cordeliers" (Observants ou Conventuels O.F.M.) d'Annonay. (13)

Dans ce milieu et dans ce groupe de jeunes le P. Coudrin fit son premier recrutement hors de Poitiers. Un groupe suivit le Fondateur, parmi eux celui qui fut plus tard le P. Régis Rouchouze, alors âgé de 22 ans. (14)

A Mende M. Aymer convainquit un diacre ordonné avant la Révolution et de 4 ans l'aîné du Fondateur, de vaincre ses scrupules et de se faire ordonner prêtre. Il voulait se consacrer à Dieu dans la vie religieuse et il fut reçu dans la Communauté. Il se nommait Antoine Astier. Il manifesta dès les commencements un grand enthousiasme pour "l'Oeuvre de Dieu". Il fut le premier supérieur de la maison de Cahors, ouverte en 1803. Plus tard il fut Directeur du

Grand Séminaire de Sées (1806) et mourut le 14 août 1816, à 52 ans, laissant une réputation de vertu. La Fondatrice l'appelait "l'Homme de Dieu". (15)

Jusqu'à 1806 on peut dire que la maison de Mende, avec ses relations, principalement avec l'Ardèche, constitua l'unique centre de recrutement pour la branche des Frères. A Poitiers, le P. Isidore collaborait à la formation des jeunes qu'on lui envoyait de Mende, mais lui-même ne put à cette première époque se consacrer à la création d'un petit séminaire. La nouvelle maison de Cahors ne produira des vocations que des années plus tard.

En 1806, lorsque le P. Coudrin voyagea à Sées pour ouvrir le Grand Séminaire, l'évêque lui présenta Isaac Launay, 24 ans, qui était sur le point d'être ordonné prêtre et aspirait à la vie religieuse. En mars suivant il fut admis à la profession sous le nom d'Hippolyte et quelques mois après il était nommé Supérieur de Cahors, où il sera un des meilleurs recruteurs et formateurs de vocations en provenance du Lot et de l'Aveyron contigu, comme le P. Régis Rouchouze le sera à Mende, et à Laval le P. Antonin Rigal, autre fils de l'Ardèche. (16) [III, p.13]

A Poitiers les premiers débuts du petit collègue du P. Isidore sont de 1805. En ces premières années, fut particulièrement importante pour le recrutement, la collaboration du curé de St. Pierre de Maillé, Saint André Fournet, vieil ami du P. Coudrin. C'est lui qui envoya au P. Isidore les premières vocations de la contrée après le départ du Fondateur en 1802. Le premier d'entre eux, P. Joachim Delétang fera profession en 1810 et deux ans après le P. Hilaire Maigret, futur professeur de théologie de Picpus, qui verra faire profession deux de ses frères : Désiré, en 1822, qui sera Vicaire Apostolique de Hawaï, et Bernardin, en 1828, qui resta toujours en France.

A Cahors, le P. Hippolyte eut à surmonter une dure épreuve de découragement avant de voir naître un courant de vocations. Il est très possible que son exemple ait beaucoup à voir dans la vocation de son neveu Alexis Bachelot, qui fit profession en 1813. Ce garçon avait fait ses études à Paris, au collège de Picpus et il était très estimé du P. Coudrin qui le vit terminer de brillantes études mais sans vocation apparente à la vie religieuse ou sacerdotale. Sa décision doit avoir beaucoup consolé le P. Hippolyte mais ne lui disait rien sur l'inutilité de ses peines au collège de Cahors, qui allait fermer quand survint la mort du frère Macaire Cavalier. Celui-ci promit d'intercéder auprès de Dieu pour obtenir des vocations. Tous virent l'accomplissement de sa promesse dans l'arrivée de plusieurs anciens élèves qui demandaient à entrer au noviciat; parmi eux, celui qui fut plus tard Mgr Bonamie et le P. Ambroise Penel, futur Directeur du Séminaire de Tours.

L'état de clandestinité imposait la règle de dissimuler l'unité de l'Institution. Aussi, jusqu'à la chute de Napoléon, le recrutement est-il très décentralisé; chaque supérieur est pratiquement Maître de Novices. La durée de Noviciat est assez différente dans les premiers temps. Quand l'intéressé a une vocation ecclésiastique de quelques années - cas de séminaristes près d'être ordonnés - on l'abrégea souvent à l'excès, comme le disent les nombreuses sorties des premières années. Autour de 1810 on commença à imposer la durée de 18 mois et on tâcha d'obtenir que six au moins soient faits à Paris sous les yeux du Fondateur et que les professions se fassent entre ses mains.

Le recrutement des Soeurs était relativement plus facile, d'abord parce qu'elles n'étaient pas touchées par la levée napoléonienne de soldats pour ses guerres continuelles. Par ailleurs, on exigeait moins de la femme d'alors et on ne lui imposait pas d'études, au moins dans les débuts. La principale difficulté résidait dans l'austérité de la vie commune, qui était assez rude: nourriture sans jamais de viande, une planche pour lit, dans un dortoir commun, avec le sommeil interrompu par les tours continuels d'adoration, etc., etc... Dans les débuts surtout, elle provoquait l'épouvante chez les gens qui en avaient connaissance et le premier mouvement n'était pas de l'imiter.

Les Soeurs trouvèrent des vocations dès les commencements, dans le milieu déjà adulte de "l'Association extérieure" qui partageait leur idéal spirituel et l'adoration de jour, et formait un groupe tournant autour de la maison. De ce milieu sortirent beaucoup de vocations de

personnes mûres sentant un appel à la consécration à Dieu, qu'elles n'avaient pas trouvé moyen de réaliser à cause des circonstances que nous connaissons.

**[III, p.14]** La source principale cependant fut, surtout avec le temps, l'oeuvre des collèges et des pensionnats où les enfants menaient une vie éloignée du monde et de la famille. A la fin de cette période il n'y a pas de maison qui n'ait un collège, presque toujours avec internat, grand ou petit. Chaque supérieure se sentait responsable de la promotion des vocations religieuses, toujours avec les précautions qu'imposait le régime de clandestinité. En effet, pour le public non initié les religieuses n'étaient que des "institutrices pieuses" qui faisaient la charité d'éduquer les filles pauvres.

En tout cas, la vocation se montra contagieuse, comme le manifesta la rapide croissance, malgré les ravages de la mort.

1817-1826

En commençant cette période, la branche des Frères avait déjà cinq collèges. Si la Congrégation comme telle restait ignorée de l'Etat, la situation de l'Eglise était de liberté, et la Communauté commença d'apparaître comme "Institut religieux". Bien que la Bulle n'ait pas été promulguée, comme nous l'avons vu en son lieu, les autres évêques dans les diocèses desquels la Congrégation avait des maisons, la reconnurent au moins en pratique; la concession de testimoniales fut très facile aussi en d'autres diocèses. Toute cette amélioration produisit une augmentation des novices et des professions.

En 1816 le Fondateur avait autorisé le Supérieur de Mende et celui de Cahors à recevoir les novices à la profession. Les recruteurs continuèrent à être les mêmes; la grande majorité des vocations vint des internats, bien qu'ils ne fussent pas strictement des écoles apostoliques.

Les Soeurs de leur côté développèrent les internats dans presque toutes les maisons. Le noviciat se fit normalement à Paris sous les yeux et la direction de M. Aymer. Ici non plus nous n'avons pas beaucoup de renseignements sur les méthodes suivies, en dehors de ce qui a été déjà indiqué dans les périodes antérieures.

1826-1840

Le recrutement reçut des coups durs pendant cette période, surtout dans la branche des Frères. Le premier fut la fermeture des collèges dès les Ordonnances de 1825; pratiquement il détruisit d'un seul coup tout le système. Le second ne se fit pas attendre : ce fut non seulement la destruction de la maison de Picpus en février 1831, mais le climat social d'anticléricisme agressif, qui intimidait tout le monde.

Nous n'avons pu faire une étude plus complète sur l'oeuvre de recrutement de la Communauté et ses méthodes. Nous aurions voulu savoir avec plus de précision combien de novices étaient admis chaque année au noviciat et quelle proportion était admise à la profession. Nous n'y sommes parvenus que pour les années qui vont des derniers mois de 1816 à la fin de 1819, c-à-d. environ 3 ans. Durant ce temps on reçut au noviciat 148 jeunes dont 65 (43,9 %) furent acceptés pour la profession, et 83 (56 %) rejetés.

**[III, p.15]** La période est certainement trop courte pour qu'on en tire beaucoup de conclusions, mais elle est au moins suffisante pour dissiper le doute qu'on fût trop indulgent pour l'admission à la profession.

#### 4. Provenance du personnel.

Les archives nous renseignent sur la provenance du personnel de la Congrégation et bien que le sens de cette donnée soit plus difficile à évaluer hors de France, nous avons cru qu'on ne pouvait l'omettre. Qui que ce soit qui désire comprendre plus à fond ce personnel, devra se

donner la peine d'étudier le caractère propre de l'homme de chaque région qui contribua à le former.

On ne peut oublier non plus la présence de membres non français à partir de la troisième partie étudiée (1817-1825), ce qui donna de bonne heure à la Congrégation une dimension internationale. Chez les Frères en particulier, cette présence eut une certaine importance puisqu'un Irlandais, le P. Félix Cummins occupa, nous l'avons vu, la charge de Prieur Général, la première autorité après le Fondateur, entre 1824 et 1828.

En effet, l'Irlande fut le pays hors de France qui apporta le plus de religieux à la Communauté : 6 religieux et 8 religieuses firent profession entre 1817 et 1825, 7 frères et 13 sœurs dans la période suivante. En outre l'Allemagne donna deux religieuses dans la troisième période et 1 dans la quatrième. La Belgique donna 2 religieuses entre 1817 et 1825. La Grèce 1 frère dans la dernière période. La Hollande 3 religieuses dans la troisième. L'Angleterre 4 religieuses dans la dernière. L'Italie 3 dans la dernière. La Pologne 1 dans la dernière. Le Portugal, la Russie et la Suisse donnèrent chacun 1 religieuse dans la troisième période. (17)

Afin de donner une vue synthétique sur le lieu de provenance des profès de la Communauté primitive en France, nous avons confectionné un tableau dans lequel nous signalons par ordre alphabétique les départements qui ont donné dix religieux ou plus à la Congrégation, en indiquant la date de la profession. Nous l'accompagnons d'une carte qui aidera à situer ces départements en France et en relation avec les maisons de la Congrégation, dont nous indiquons l'année de fondation. Nous ajoutons que si nous excluons du tableau les autres départements, c'est uniquement pour ne pas trop l'alourdir et avec la certitude de ne pas lui faire perdre beaucoup de valeur puisque tous ensemble arrivent à peine à 10 % du total.

### [III, p.16] DEPARTEMENTS DE FRANCE

qui ont donné dix religieux ou plus à la Communauté des SS.CC. entre 1800 et 1840.

	1800 – 01		1802-16		1817-25		1826-39		Totaux	
	Fr.	Srs.	Fr.	Srs.	Fr.	Srs.	Fr.	Srs.	Fr.	Sr.
Ardèche			5	13	9	35	8	79	22	79
Aube					2	9	1	5	3	14
Aveyron			2	11	12	58	19	83	33	152
Cantal			1		2	14	2	20	5	34
Corrèze					3	1	2	6	5	7
Dordogne				3	2	21	5	17	7	41
Gard				1	1	15	1	12	2	28
Ille & Vil.			1	1	2	19	14	83	17	103
Indre & Loir.	1		1	2	1	8	3	4	6	14
Loire				1	5	11	9	29	14	41
Loire (Haute)			4	2		7		7	4	16
Lot			2	23	20	68	21	114	43	205
Lozère			5	26	30	72	16	67	51	165
Maine & Loi.	1		3	3	2	3	1	4	7	10
Mayenne			2	34	14	53	14	35	30	122
Orne			8	13	8	34	3	58	19	105
Paris (ville)			1	10	3	18		20	4	48
Puy de Dôme				1	4	1	4	8	8	10
Rhône						3	1	12	1	15
Sarthe			1	10	4	31	5	25	10	66
Seine & Oise				3	1	3	3		4	6
Sèvres (Deux)		1		4		10	1	3	1	18

Tarn & Gar.			1		4	4		1	5	5
Vienne	1	7	3	21	2	16	5	17	11	61

*Observation. L'original comporte à la page suivante, une carte de France avec les principaux départements qui ont fourni du personnel à la Congrégation. Dessin de Sr Maria Milagros Arbaizar, ss.cc.*

Nous donnons en note la liste des départements de France qui ont donné à la Communauté moins de dix religieux. Ils s'élèvent à 56 et ont donné en tout 176 religieux. (18)

Comme on peut le remarquer, des 24 départements qui donnèrent plus de 10 religieux, seuls 7 donnent plus de 100, et le Lot qui représente la pointe maximum avec 205 arrive à peine au 12 % du total, de sorte qu'on peut dire que la Communauté ne tendit à s'identifier avec aucune région en particulier.

### [III, p.17] 5. Distribution géographique.

A la fin de l'époque étudiée, le personnel de la Communauté était distribué en 22 maisons en France, sans compter les établissements missionnaires dans le Pacifique, à Smyrne et sur la côte atlantique nord des Etats-Unis.

Nous ne pouvons pas, du moins pour le moment, faire une étude minutieuse de la répartition du personnel en tant de maisons, parce que nous n'avons pas trouvé de documents qui le consignent. Nous savons seulement que tant les Frères que les Soeurs eurent toujours une mobilité supérieure à ce que nous pourrions imaginer, sachant les difficultés que présentait un voyage en ces temps. Il s'ensuit que la population des maisons était changeante. La moyenne est de 51 pour les Soeurs, de 10 pour les Frères.

Sans entrer dans plus de détails, il est intéressant de suivre sur la carte le mouvement de diffusion géographique de la Communauté. Nous nous contentons ici de l'ébaucher rapidement tous les jours en suivant les quatre époques bien connues. (19)

#### Première époque.

Durant ce temps (1797-1801) tout se passe dans la ville de Poitiers, à la Grand'Maison, rue des Hautes-Treilles, et dans la maison d'en face où résidaient les Frères depuis mai de cette dernière année.

#### Deuxième époque.

Elle s'ouvre avec le transfert des deux Maisons Générales à Mende, Lozère, en juillet 1802. L'année suivante (1803), s'ouvre une nouvelle maison à Cahors, chef-lieu du département du Lot. En 1804 on fonde Paris et on transfère à la Capitale les deux Maisons Générales. La même année on ouvre aussi Laval et en 1805 Pontlieue (Le Mans). En 1806, la Congrégation se charge du Grand Séminaire de Sées, et peu après s'ouvre aussi une maison de Soeurs dans la même ville. En raison de l'extrême tension dans l'Eglise avec l'arrestation du Pape à Savone, le rythme des fondations s'arrête; on n'ouvre pas de nouvelle maison jusqu'en 1815, où on fonde Sarlat, dans la Dordogne.

#### Troisième époque.

La première fondation qui appartienne en plein à l'époque de la Restauration est celle de Rennes, ouverte en 1818. Suit celle de Tours qu'on peut dater du 24 octobre 1819, jour où arrivèrent les premiers Pères pour se charger du Grand et du Petit Séminaires et où les Soeurs commencèrent l'Adoration. Celle de Troyes est de la fin de 1820 : les Frères arrivèrent à St. Martin-des-Champs le 11 novembre et les Soeurs à la rue du Vert-Galant le 13 décembre. Un



peu moins d'un an plus tard, en août 1821, s'ouvre la maison de Mortagne, dans l'Orne, la seconde dans le diocèse de Sées. En juin 1824 on ouvre la maison de Vincennes aux environs de Paris, pour un internat des Soeurs.

### [III, p.18] Quatrième époque.

Le 6 octobre 1826 on ouvre la maison de Sainte-Maure, au diocèse de Tours. La fondation suivante, du 1<sup>er</sup> février 1828, est la maison d'Alençon, la troisième dans le diocèse de Sées et qui recevra plus tard comme élève la mère de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus. Le 4 mars de l'année suivante, 1829, s'ouvrent les maisons de Rouen et d'Yvetôt: au diocèse de Rouen, tandis que le Fondateur partait pour Rome accompagnant le Cardinal de Croy au Conclave qui élut Pie VIII. Ce furent les dernières de M. Aymer qui tomba, foudroyée par l'apoplexie, à la fin de la même année et ne put plus bouger du lit.

La fondation de Châteaudun est du 16 novembre 1834, peu de jours avant la mort de M. Aymer qui décéda le 23 de ce mois.

Le 3 juin 1835 commença l'Adoration à Coussay-les-Bois. C'était, on le comprend, une fondation chère au P. Coudrin. Pour la réaliser il avait acheté les ruines de l'église de son baptême et avec son héritage patrimonial avait acquis un terrain de moyenne étendue qui incluait la vieille maison familiale transformée en aumônerie des Soeurs. Les Frères, dirigés par Athanase Rouchouze, avaient élevé deux corps de bâtiment, l'un sur les ruines de l'église, dont il ne resta que le presbytère transformé en chapelle de la Communauté.

Le 30 octobre de la même année, Sr Françoise de Viart ouvrait une nouvelle maison à Saint-Servan, diocèse de Rennes. La dernière fondation du vivant du Fondateur fut celle de la Verpil-lière, diocèse de Grenoble mais à quelques kilomètres de Lyon. Elle s'ouvrit en juin 1836. La dernière maison de la période est celle de Chartres en 1837.

L'expansion hors de France avait commencé avec l'envoi de missionnaires aux îles Hawaii en 1826 et le débarquement à Honolulu des premiers missionnaires le 12 juillet 1827.

Le 27 septembre 1833 arrivaient à Plaesant-Point dans la presqu'île de Nouvelle-Ecosse, les deux missionnaires envoyés au diocèse de Boston.

Le 13 mai 1834 le P. Liausu débarque à Valparaiso où il se fixe, bien qu'il ne fût pas dans les plans de fonder une maison dans ce port. En août suivant, les PP. Caret et Laval débarquaient aux Gambier qui furent le premier établissement solide dans les îles d'Océanie.

Le 15 novembre 1834 Mgr Bonamie s'établit à Smyrne, après avoir passé presque toute l'année à Alep.

Les conséquences de cette dilatation géographique, sans compter bien sûr, l'expansion hors de France, ce sont les difficultés de communication engendrées par les distances, malaisées à surmonter avec les moyens de l'époque. Aujourd'hui nous devons faire un effort d'imagination pour refaire le cadre dans lequel se réalisa la communion dans la Communauté primitive de la Congrégation. Pour ce motif il n'est pas inutile de rappeler quelques données dont on oublie facilement de tenir compte. (20)

La maison la plus éloignée de la Capitale et par suite de la Maison Centrale était celle de Mende qui, par Montargis-Clermont, restait à 608 km. Cahors par Orléans-Châteauroux était à 571 km de Paris. Aux distances s'ajoutaient les combinaisons à faire [III, p.19] pour atteindre les lieux qui n'étaient pas près des grandes lignes de diligence, comme Sarlat. Pour le voyage à cette dernière ville, il fallait prévoir 8 jours jusqu'à Souillac et là se procurer un autre moyen pour franchir les 36 km qui le séparent de Sarlat. Le voyage le plus court, par exemple à Sées, prenait 28 à 30 heures. Pour aller à Poitiers, 332 km par la grand route Paris-Bordeaux, on mettait cinq jours.

Le courrier, depuis la mise d'une lettre dans la boîte jusqu'à sa réception par le destinataire, a un rythme légèrement plus paresseux. De Paris à Cahors il faut compter 12 ou 15 jours, de Poitiers à Mende 14 ou 15. (21)

Telles sont, à très grands traits, les conditions que le développement impose à la Communauté.

## 6. Relations de famille dans le personnel.

Un aspect qui mérite qu'on en tienne compte quand on étudie le personnel de la Communauté des Sacrés-Coeurs en ses premières années, c'est celui de la présence en lui de fréquentes relations de famille. Nous n'avons pu faire sur ce thème l'étude systématique et rigoureuse qui nous permettrait des affirmations plus sûres, mais nous pouvons avancer que les relations de famille eurent une influence d'une certaine importance et de signe positif.

Par le poids qu'elle eut, surtout dans la branche des Soeurs, la famille du P.Coudrin lui-même a la première place : il reçut les voeux de cinq de ses nièces et de deux personnes de sa génération, une d'elles veuve. (22)

Peut-être la famille qui dès les premiers temps se fit remarquer par sa générosité envers la Congrégation, fut-elle celle du P. Régis Rouchouze. Il n'eut pas de frère dans la Communauté mais il vit faire profession deux couples de neveux : Jérôme, le premier Vicaire Apostolique de l'Océanie Orientale, et son frère, le convers Athanase qui fut l'architecte de tant de maisons; le second couple est plus jeune, il est formé par le P. Euthyme, Supérieur Général (1853-1868) et Marcellin, son Secrétaire et martyr de la Commune (26 mai 1871).

Une autre famille donna 3 frères à la Congrégation, la famille Maigret de St. Pierre de Maillé (Vienne) : le premier fut Hilaire, professeur de théologie à Picpus, Désiré, futur Vicaire Apostolique d'Océanie Orientale, et Bernardin qui resta en France.

Les Jaussen, de Rocles (Ardèche) furent aussi trois frères : Joachim, l'aîné, fut frère de chœur, tandis que Bernard et Victor furent prêtres et occupèrent des postes de responsabilité.

Les Piénoir furent trois convers de la Mayenne : Sébastien, Fraimbault et Raymond.

De plus on ne compte pas moins de douze couples de frères dans la branche des hommes, sans entrer dans la forêt inextricable des cousins germains et des parents à un degré plus éloigné.

Dans le personnel des Soeurs nous n'avons pu faire une étude des relations familiales, mais nous avons la certitude que le cas de Soeurs entrées dans la Communauté était fréquent, plus peut-être que dans celle des hommes.

**[III, p.20]** Fréquent aussi est le cas de religieux ayant des soeurs dans la branche féminine, et nous connaissons celui du P. Philibert Vidon qui vit sa mère prononcer les voeux de religion.

## 7. Maladie, médecine et mort.

Il suffit d'un regard, si superficiel qu'il soit, pour se rendre compte que dans le tableau que nous avons présenté du personnel, le tribut à la mort paraît grand : sur 2055 professions, avant que s'achèvent quarante ans de la première, c-à-d. avant 1840, il était déjà mort 547 religieux des deux branches, ce qui donne 26 %. Nous avons l'impression que c'est énorme, excessif.

Il est déjà suggestif que dans ce chiffre, celles qui atteignent non seulement le nombre le plus élevé mais le plus haut pourcentage quant aux morts, ce sont les soeurs de chœur avec 32 tandis que les converses ont 23,67 %, les frères convers 13% et les prêtres 11,58 %. Les soeurs de chœur, en effet, furent celles qui assumèrent le plus durement le poids des austérités, comme l'abstinence perpétuelle de viande et les jeûnes continuels. Les convers, frères et soeurs, en raison de leur travail pénible en étaient plus facilement dispensés et on leur donnait une nourriture plus consistante. Ce qui arrivait aussi pour les prêtres qui, soit dans les collèges soit dans les missions étaient déjà dévorés de travail.

Nous ne pouvons présenter ici une étude plus rigoureuse du sujet, elle nous mènerait à calculer l'âge de profession et de mort de chaque religieux; nous croyons qu'en général la mortalité dans la Communauté ne fut pas beaucoup plus grande que la moyenne de l'époque.

Ce que nous ne devons pas oublier, c'est combien récents sont les progrès de la médecine et de l'hygiène dont nous jouissons à présent. Pasteur naquit en 1822, n'entra à l'École Normale qu'en 1843. Koch, qui découvrit le bacille de la tuberculose n'arriva pas avant 1876 à cette découverte. Semmelweis n'inventa l'asepsie qu'en 1844. En d'autres termes, tout commence après la fin de notre histoire, et l'époque qui nous intéresse appartient, sur ce chapitre, presque au Moyen-Âge.

Il semble hors de doute que la maladie la plus fréquente, surtout parmi les sœurs, était la tuberculose pulmonaire. On se l'imagine facilement parce qu'on n'avait pas de notions de contagion et qu'on ne prenait pas les précautions élémentaires. Lorsqu'une sœur commençait à tousser beaucoup et à cracher le sang, on recourait au lait d'ânesse et on lui appliquait des vésicatoires aux bras pour extraire les mauvaises humeurs.

Les saignées et les sangsues étaient alors à la mode, comme l'aspirine aujourd'hui. Comme tonique on administrait du sirop de poumon de bovin. Les recettes qui circulent sont un bon témoignage de toute une mentalité ! En 1809, Sr Françoise Viart écrit très sérieusement de Laval :

"J'ai vu il y a quelque temps dans les Gazettes qu'il était infallible pour la guérison des épileptiques de les faire coucher sous la crèche des vaches, afin de leur faire respirer leur haleine. Le gazetier dit que plusieurs personnes ont été guéries après avoir couché peu de fois. Le remède n'est pas difficile". (FV. 88)

### [III, p.21] NOTES

1. Original conservé aux Archives des Sœurs à Rome.
2. Dans ce chapitre nous utilisons de préférence le "Livre des Emplois", Tome I, du Secrétariat de la Maison Principale des PP. des SS.CC. Rome, pour ce qui concerne les Frères (cf. Préliminaires...) et pour les Sœurs un registre intitulé "Noms des Sœurs Professes de la Congrégation des SS.CC. de Jésus et de Marie et de l'Adoration perpétuelle du S.Sacrement de l'Autel depuis 1800." Nous avons commencé les travaux avec un autre registre plus ancien, mais il a disparu des archives après leur transfert à Via Aurelia, où nous l'avons consulté.
3. Ann. 1963, p. 177
4. GB.Mém. 46
5. GB. Mém. 56, "L'échec" est celui indiqué dans la première partie...
6. cf. Médard Jacques, "A propos de la Profession des Voeux de nos Fondateurs", cahiers de Sp. n.11, Rome 1975.
7. Surtout dans cette première époque nous suivons GB. Mémoires PAC 1204-1205); HL. Qq R.I et Qq R.II, VBP, VBM et Mém.Vol.1
8. cf. HL "Tableau Général des Profès de la Congrégation des SS.CC. de Jésus et de Marie et de l'Adoration perpétuelle du très S.Sacrement de l'Autel depuis le commencement de notre Institut" (Arch. 91/1)
9. Nous disons "Frères de chœur ou étudiants" parce que dans les documents manque pour ceux qui moururent ou sortirent avant l'ordination, l'indication de la "classe" à laquelle ils étaient destinés.
10. Durant cette époque on commence à organiser tout l'appareil bureaucratique de la Communauté avec registres des noms des profès, et leurs renseignements personnels et avec les novices qui commencent à s'inscrire à la même époque. En général on peut dire que depuis 1816 aucun profès n'échappe à ce contrôle, mais les renseignements sont très incomplets sur les décédés ou les sortis de la Congrégation. Nous savons déjà qu'avant, dans la clandestinité, on ne pouvait pas écrire.
11. HL. Premier Mémoire, Ann. 1963, p.199
12. BP. 39 et 40
13. Lyonnet II, 190-191 (Vie de Mgr d'Aviau)

14. Patern Roué, "Le Révérend Père Rouchouze". PAC 2848
15. PAC 2910-2913. - BM.187a, 367, 369, 495, 497, 499. BP. 265, 346, 513
16. PAC 3073, 5213, n.159, 296
17. Il faut remarquer que le simple fait d'être né dans un pays ne prouve pas l'appartenance à la nationalité correspondante surtout à l'époque qui suivit la Révolution qui vit tant de citoyens français semés sur toute la carte de l'Europe.
18. (F= frère; s = soeur) Ain 3 s.; Aisne 5 s.; Basses-Alpes 1 f. 1 s.; Allier 1 f., 6 s.; Ardennes 2 s.; Ariège 1 f.; Calvados 3 f., 2 s.; Charente 2 f., 4 s.; Charente Maritime 2 s.; Cher 2 s.; Côte d'Or 5 s.; Côtes du Nord 2 f., 1 s.; Creuse 3 s.; Drôme 1 f., 4 s.; Eure 4 s.; Eure et Loir 4 f., 4 s.; Haute Garonne 2 s.; Gironde 2 s.; Guadeloupe 2 s.; Isère 8 s.; **[III, p.22]** Hérault 1 f.; Jura 3 s.; Landes 1 s.; Loir et Cher 1 f.; Loire Atlantique 5 s.; Loiret 2 s.; Lot et Garonne 2 f. 7 s.; Maine 1 s.; Manche 1 f., 3 s.; Marne 3 s.; Haute-Marne 1 s.; Morbihan 3 f., 2 s.; Meuse 1 s.; Moselle 3 s.; Nièvre 1 s.; Nord 1 s.; Oise 1 f., 6 s.; Pas de Calais 2 s.; Pyrénées Atlantiques 1 f., 2 s.; Hautes Pyrénées 1 f.; Bas-Rhin 4 s.; Haut-Rhin 1 s.; Haute-Saône 2 s.; Saône et Loire 2 s.; Savoie 1 f., 2 s.; Seine 1 s.; Seine Maritime 1 f. 7 s.; Seine et Marne 4 s.; Seine et Oise 4 f., 6 s.; Somme 2s. Tarn 2 f., 1 s.; Var 1 s.; Vaucluse 1 s.; Vendée 3 s.; Vosges 2 s.; Yvelines 2 s.; Yonne 1 f., 4 s. D'autres pays : Allemagne 3 s.; Belgique 2 s.; Grèce 1 f.; Hollande 3 s.; Angleterre 4 s.; Irlande 13 f., 21 s.; Italie 3 s.; Pologne 1 s.; Portugal 1 s.; Russie 1 s.; Suisse 1 s.; Sans indication de provenance : 19 f., 61 s.
19. Nous donnerons les principaux renseignements sur chaque maison dans l'index alphabétique.
20. Quelques références quant à la durée des voyages :  
 Paris-Poitiers : GB. 24; BP. 343;  
 Paris-Cahors : FV. 154; Paris-Sarlat : BM. 502;  
 Paris-Le Mans : BM. 225; Paris-Sées : BM. 370, 569, 574, 591  
 Paris-Rouen : ID. 19 (ASP); Tours-Cahors : BM. 715;  
 Cahors-Toulouse-Perpignan : FV. 171
21. Références à la rapidité du courrier : Mende-Cahors, BM.154; Poitiers-Mende, BM. 106 ; Paris-Cahors : BM. 441 (12-15 jours)
22. cf. P.Médard Jacques, "Lettres et Ecrits du T.R.P. Marie-Joseph Coudrin, Correspondance avec sa famille". Sources historiques SS.CC . Rome 1976 .

### **[III, p.23]** II -. CONSTRUCTION DE LA COMMUNAUTÉ.

Toute communauté humaine est comme un organisme vivant qui ne peut subsister sans une obligation permanente à se construire. Le jour où elle l'oublie, avec l'illusion peut-être de la solidité des structures institutionnelles, s'amorce inconsciemment la sclérose et se déchaîne le processus de la mort: les institutions ne peuvent remplacer le dynamisme de la vie; elles doivent le servir, sous peine de se voir vidées de leur sens et assaillies par la stérilité.

Ce qui est vrai de tout groupement humain l'est beaucoup plus du Corps du Christ qu'est l'Eglise et de n'importe quelle communauté qui en est une partie vivante, parce que maintenir la cohésion dans la foi est beaucoup plus ardu que de la maintenir autour de la satisfaction des grands besoins naturels. Toutefois, lorsqu'à l'obligation qu'impose la foi s'ajoute celle de la communion dans la vie évangélique "radicale", dans la chasteté, la pauvreté et l'obéissance, cette exigence de continuelle construction se fait plus pressante. Nous parlons de la "vie religieuse".

Tout ceci pour dire qu'une nouvelle société religieuse requiert, pour se fonder, un effort particulièrement vigoureux qui mette les choses en route, et nous avons intérêt à savoir quel fut celui de la Communauté qui nous occupe. Pour le comprendre, donnons un coup d'oeil sur le siècle où elle naquit.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle avait été celui de l'élégance raffinée, de l'étiquette, des salons, le siècle de l'artifice mondain dans les relations d'une société en décadence. La politesse de l'Occident a

certes des racines chrétiennes, mais quand elle perd contact avec sa source première d'inspiration, elle tourne à la caricature grotesque de la vraie charité. C'est ce qui arrivait avec tous ces rites de l'époque de Louis XV, rites de cour, vides d'amour évangélique et gorgés de dissimulation et d'hypocrisie.

La Révolution fut un tremblement de terre qui fit crouler l'édifice déjà depuis longtemps fissuré de ce monde en crise. Au milieu de ses décombres et avant que le grand vent du temps n'emportât la poussière du désastre, naît la Communauté du P. Coudrin, petite et fragile comme une plante mais nouvelle et vivante.

Il est surprenant d'y voir réuni un personnel aussi bigarré que nous l'avons vu voici peu. Il semblerait plus fait pour créer des conflits que pour construire une communauté nouvelle. Peut-être les ravages mêmes du violent changement social préparèrent-ils les personnes à chercher un autre type de rencontre humaine et les disposèrent à recourir à l'Évangile sans mitigations mondaines. L'atmosphère de persécution qui unissait des gens de toutes les classes sociales dans un même risque de la vie à cause de leur foi et de leur attachement à l'Église contribua sans doute à faire sauter les distances. Le fait est qu'au sein de la Communauté les perspectives de la foi, passent au premier rang de la "convivence" quotidienne, étendant un voile sur tout ce qui divise. La fraternité naquit, non comme une simple concession aux circonstances, mais comme la substance même de la Communauté.

**[III, p.24]** Dans ce chapitre-ci nous nous occupons de cette attitude. Plus tard nous verrons les institutions qui en sortirent, mais ici il semble nécessaire de s'arrêter à découvrir dans quel esprit elles furent élaborées. Il n'est pas douteux que pour les premiers religieux le perfectionnement de cette attitude spirituelle était beaucoup plus important que les institutions et ils eurent toujours conscience de son extrême fragilité.

Tout compte fait, ils sentaient la vie religieuse beaucoup plus suspendue au monde de la grâce qu'assise sur l'agir humain. Mais ceci nous mène au thème de la foi de la Communauté, auquel nous avons consacré toute la quatrième partie; nous y renvoyons. Pour le moment venons-en aux attitudes communautaires fruit d'une communion dans la foi, qui contribuèrent le plus à donner vie à la Communauté même.

## 1. Conscience de l'Unité.

La conscience est, par définition, un phénomène intérieur à la personne et elle peut nous paraître quelque chose de vague et d'inconsistant, qui répugne à tout contrôle extérieur. Mais la conscience peut se manifester, s'exprimer, non seulement en des paroles mais aussi en gestes, attitudes et actes. Lorsque diverses personnes se voient exprimées par les mêmes paroles et autres manifestations, on peut dire que la conscience qui s'y est déversée est devenue un patrimoine commun. C'est en ce sens que nous parlons de la conscience d'unité de la Communauté.

En exposant la composition de cette Communauté, nous avons énuméré les parties qui la formaient. D'abord les deux branches qui en sont les "grandes parties", ensuite les "classes" qui s'organisent symétriquement à l'intérieur de chaque branche. Or de tout cet ensemble et spécialement des deux branches, on peut dire qu'ils avaient un vif sentiment d'unité.

Nous ne voulons pas dire par là qu'il y eût dans la Communauté une sorte de promiscuité. Frères et Soeurs gardèrent toujours les prudentes distances conformes au bon sens et évitèrent soigneusement de se mettre dans des situations ambiguës, malsaines pour qui prétend être fidèle, avec un authentique sérieux, à ses obligations religieuses.

Cela ne les empêchait pas d'avoir une claire et active conscience de leur unité; elle se reflète partout dans les documents et surtout dans les faits.

Histoire. Tout le monde y perçoit l'histoire, les événements de la Communauté des Frères et des Soeurs, à plus forte raison des "classes", qui surviennent dans chacune, comme une seule réalité. A partir de la Motte d'Usseau un seul et même dessein de Dieu les a unis dans un

unique destin et une même mission dans l'Eglise au sein de laquelle ils sentent qu'ils forment une seule famille religieuse qui est l'Oeuvre de Dieu. Là-dessus le Fondateur est clair.

En février 1802 il écrit à Mgr de Chabot :

"Quoique vous soyez bien aimable et bien bon de vous intéresser tant à nos affaires, qui sont aussi les vôtres, nous avons mille et une preuves que vous avez parlé en évêque lorsque vous avez dit que c'était à l'Oeuvre de Dieu que vous vous intéressiez". (CS. n.10-264)

**[III, p.25]** A l'abbé Vidal, son Procureur à Rome, il dit en août 1816 :

"Mon coeur saura toujours apprécier votre zèle pour une oeuvre que nous avons cru jusqu'ici être celle de Dieu" (ibid. 265)

Dans la Circulaire du 14 avril 1817 :

"Notre Institut... a commencé dans le temps où le sang des serviteurs de Dieu coulait sur les échafauds, et nous comptons déjà vingt trois années d'existence. Il a fallu des prodiges de la bonté divine pour nous soutenir au milieu des orages... il nous a conduits comme par la main... A des bienfaits si grands et si multipliés le Seigneur vient d'en ajouter un autre non moins précieux... Le Siège Apostolique a daigné approuver et confirmer notre Institut.." (Ann. 1960, p.176).

En octobre 1820 il écrit à M. Desjardins :

"Je suis chargé d'une oeuvre que j'ai bien lieu de croire l'oeuvre de Dieu, puisqu'il l'a soutenue jusqu'à ce jour". (C.S.10-266)

Ce témoignage est confirmé par les autres membres de la Congrégation dont il nous reste des documents, spécialement la Fondatrice et les Chroniqueurs Gabriel de la Barre et Hilarion Lucas. (1)

Complémentarité. A partir de la Motte d'Usseau, les deux branches de la Congrégation nous apparaissent complémentaires dans l'engagement à assurer la réalisation du but : "porter partout l'évangile", et de même les différentes "classes" en chacune d'elles.

Dans la Supplique envoyée au Pape, fin 1800, signée par les deux Fondateurs, cette complémentarité est explicite :

"Le tout - société des femmes... société des adorateurs - forme deux corps sous un même Supérieur, où chacun selon la mesure du talent qui lui a été confié, soit dans la retraite, le silence et la pénitence, soit dans les sollicitudes de la vie apostolique, rend aux Sacrés-Coeurs de Jésus et de Marie les devoirs de sacrifice, d'amour, de réparation et de dévouement total qui ont été jusqu'à ce moment la base de l'établissement dont on vient de donner un léger aperçu." (Ann. 1963, p.183)

Dans la Supplique aux Vicaires de Poitiers, en mai 1801:

"En outre de ces obligations - celles de la Règle de St Benoît pratiquée par les Trappistes - chaque individu dans cette société a encore des devoirs particuliers à remplir, qui sont réglés par l'obéissance et font partie du but qu'on s'est proposé. Les uns sont destinés à aller dans les campagnes faire des missions, instruire le peuple et propager la dévotion aux Sacrés-Coeurs de Jésus et de Marie. D'autres sont employés à instruire des enfants que l'on se propose d'élever pour en faire des prêtres ou des zéloteurs selon leur vocation ou leurs talents, ou même de bons chrétiens vivant dans le monde. D'autres enfin, comme de nouveaux Moïse, **[III,p.26]** sont destinés à élever sans cesse leurs bras vers le ciel pour obtenir la bénédiction du Seigneur sur les travaux de leurs frères et à réparer les outrages que le Coeur de Jésus a reçus, reçoit et recevra malheureusement encore des mauvais chrétiens". (Ann. 1863, p.184).

Communication. La communication constante de nouvelles sur la vie des diverses communautés et spécialement d'intentions recommandées pour l'Adoration, maintint toujours la conscience que la vie et l'action de la Congrégation étaient affaire de responsabilité commune.

Le droit Particulier. Il n'y a sûrement pas de manifestation plus éloquente de la conscience que la Communauté avait de son unité que l'élaboration de son "Droit particulier", entendant

par là les Constitutions qu'elle-même rédigea et les Décrets et Bulle du Saint-Siège les approuvant en 1817 et 1825. Faits d'une particulière importance parce qu'ils appartiennent à l'époque du gouvernement des Fondateurs. Nous étudierons plus loin en détail cette législation, au chapitre V; nous y renvoyons.

Le Cérémonial. Le cérémonial dont nous parlerons au chapitre IV est un autre document de la conscience qu'avait la Communauté de son unité. Non seulement les formules des résolutions et des vœux sont les mêmes pour toutes les classes et pour les deux branches, mais tout le Cérémonial est symétrique, sauf la bénédiction du voile pour les Soeurs.

La vie quotidienne. La vie quotidienne où tous ces témoignages d'unité s'entremêlent, constitue dans son ensemble, la meilleure preuve de la conscience d'unité qui animait la Communauté créée par les Fondateurs. Nous ne pouvons entrer dans les détails. Nous l'avons d'ailleurs vu apparaître à travers tout le déroulement des faits exposés dans la Première partie. Rappelons seulement la mise en commun pratique des biens, la célébration commune des fêtes tant à Picpus que dans les maisons lointaines, et un continuel échange de services qui ignorait les mots de "tien" et de "mien".

## 2. - L'idéal évangélique de fraternité.

Si la Communauté arriva de fait à un sens vif d'unité ce ne fut pas par un caprice du hasard. La prédication des Fondateurs devenue inlassable insistance, d'où résulta la foi commune en la valeur évangélique de la fraternité, semble en être la vraie explication. Il est indiscutable que les circonstances de persécution et de vie clandestine contribuèrent à forger plus solidement cette attitude dès l'origine.

Retour aux sources. Nous avons déjà fait observer comment, lorsque l'Église est persécutée, elle se souvient de ses origines, le souvenir de l'époque des martyrs se rafraîchit et il commence à souffler une brise qui vient des premiers temps apportant des arômes de jeunesse. Le retour aux sources se produit spontanément dans les grandes secousses historiques lorsque beaucoup de valeurs qu'on pensait inébranlables commencent à chanceler et à tomber; la vie se sent pressée de chercher à nouveau ses secrètes racines.

Cette tendance se manifeste en beaucoup d'aspects de la vie de la Communauté et sur des sujets comme le choix des noms [III, p.27] de religion pris de l'époque des Pères du Désert, l'invocation des premiers fondateurs comme saints protecteurs de la nouvelle Congrégation et jusqu'à l'inspiration de la "Regula Monachorum", comme nous verrons, qui a plus d'importance. Mais où cette impulsion atteint sa force maximum c'est sur le point de la fraternité. (2).

Bien que la "Réponse à mon Frère", de Sr Gabriel de la Barre (que nous pouvons trouver à l'annexe de textes) ne soit pas encore, à la rigueur, un texte de la Communauté, lui étant antérieur, il est certainement un témoignage de l'esprit qui animait un de ses membres les plus représentatifs. Et cela quand elle se préparait, sans le savoir, à entrer parmi les premières religieuses du P. Coudrin, en 1795, peut-être avant l'admission dans la Société du Sacré-Coeur - l'Immensité - de la future Fondatrice, Mlle Aymer. (3)

Dans ce court fragment on sent souffler cet air des origines du christianisme. Sr Gabriel a l'impression de vivre parmi des gens qui "savent imiter Aquila et Priscille" dans leur zèle, mais la compagnie de "confesseurs de Jésus-Christ" semble faire naître en elle le désir du martyr. Dans ce climat elle écrit :

" La Société du Coeur de Jésus représente en quelque sorte l'accord et la réunion bienheureuse des saints dans le Paradis... Les Saints de tout âge, de tout état ne se connaissent et ne s'aiment qu'en Dieu et pour Dieu. Telle doit être la charité qui unit les Associés entre eux... La diversité de l'âge, de l'état, des moyens dans tous les membres de la Société représente, ce me semble, cette diversité merveilleuse qui embellit tous les ouvrages du créateur et dont l'accord dans le séjour des bienheureux fera un ensemble si charmant".

Il est intéressant de constater qu'en revivant l'esprit de l'Église primitive, elle arrive à découvrir la richesse de la diversité au point de s'en émerveiller comme du sceau des œuvres du Créateur, qu'elle voit apparaître dans "l'Immensité".

L'enthousiasme de cette jeune femme de 24 ans n'est qu'un écho et un fruit des enseignements et de la direction de son maître spirituel et confesseur Pierre Coudrin, qui n'avait que trois ans de plus qu'elle, mais qui, tel le "juste" de la Sagesse, "mûrit en peu d'années", soumis à l'intense expérience révolutionnaire, menée dans une rigoureuse fidélité à l'Évangile.

Le message du Fondateur. Le jeune prêtre demeura pris pour toute la vie par l'image de la communauté chrétienne primitive que nous ont conservée les Actes des Apôtres et les Épîtres de St. Paul. Se sentant appelé par Dieu à créer une communauté religieuse, il voudrait qu'elle soit fidèle à cette image.

Lorsqu'on lit la totalité de ses lettres, on recueille l'impression que nulle préoccupation n'est plus constante et insistante chez lui que celle de rappeler l'urgence de l'amour mutuel et de l'unité.

Comme il n'en a pas fait la synthèse, lui, il n'y a pas d'autre moyen que de la demander aux textes. Sans prétendre structurer à l'excès ce qui n'apparaît que très diffus dans les sources, nous croyons y découvrir une intuition spirituelle vigoureuse mais **[III, p.28]** qui n'a rien de livresque. Il suit, oui et de très près, la source biblique, dont la méditation est sa nourriture et qui l'a accompagné de sa jeunesse à sa vieillesse. Nous avons noté pas moins de quinze cents textes différents, de lettres qui appartiennent à toutes les époques de sa vie, dans lesquelles d'une manière ou d'une autre il insiste sur l'urgence de la fraternité.

Il y a un premier groupe où il cite ou fait une allusion plus ou moins directe au texte des Actes IV,32 de la Vulgate : "La multitude de ceux qui avaient cru n'avait qu'un coeur et qu'une âme". (4)

" Qu'il n'y ait qu'un coeur et qu'une âme dans ma pauvre familles", écrit-il à Sr Gabriel en parlant de la Congrégation et de la maison de Poitiers en 1804. BP.210. Même rappel beaucoup plus tard à Mgr Bonamie qui part pour le Moyen-Orient en 1833, et il ajoute : "C'est le seul moyen d'être heureux au milieu de Babylone et d'aller au ciel" BP. 1829. Il insiste dans le même sens vers la fin de ses jours auprès de sa nièce Eudoxie, supérieure de la maison de Coussay-les-Bois et il lui recommande : "Soyez gaies et aimables entre vous autres. Ne laissez pas pénétrer chez vous l'esprit du monde." BP. 2038.

En deux occasions il semble plutôt faire allusion à St.Jean XVII,21 : " Qu'ils soient tous un". Eloigné depuis peu de Poitiers, il écrit au P. Isidore qui est resté à la tête de la communauté de cette ville :

"J'ai bien peur qu'on veuille profiter de notre absence, mais vous savez toujours bien que les meilleures personnes avec les meilleures intentions, ne sont pas nous, et que nous devons être tous "un". BP. 47.

En décembre de la même année :

" Je n'ai d'autre joie que celle que vous pouvez avoir, car si vous souffrez, je ne suis pas à l'aise, et nos coeurs sont si étroitement liés qu'il semble que tout soit un. Soyez donc tous UN dans la charité du bon Maître qui nous unit." B.P.. 82.

Le P.Coudrin sait que réussir l'unité d'une communauté comme la sienne est affaire avant tout de la grâce de Dieu et pour cela il commence par la demander dans la prière. Mais elle est aussi le fruit d'une vigilante correspondance au don, de la part de l'homme; aussi, comme s'il suivait les directives de St. Paul à Timothée, il "insiste à temps et à contre-temps". (II Tim. IV,2).

C'est un prodige qui se réalise, d'après lui "dans le Coeur du Divin Maître", comme nous aurons l'occasion de le voir plus loin à propos de la dévotion au Coeur de Jésus. (5)

Dans une deuxième série de textes, qui ont une référence biblique moins immédiate et moins précise, il exprime l'importance de la "charité" pour arriver à l'union dans la Communauté.(6)



A un Supérieur il écrit en 1823 :

[III, p.29] " L'Esprit du Bon Dieu, qui est toute charité, doit demeurer en nous pour nous sauver". BP. 869.

Dans les premiers mois de son éloignement de Poitiers, au milieu de ses courses en Ardèche, il profite d'un moment de repos et écrit à la Communauté lointaine :

" Que l'union et la charité vous unissent toutes; que la vue du bien que le Seigneur doit opérer par vous toutes vous fasse vaincre tout ce que le malin esprit voudrait entreprendre pour vous décourager. Aimez-vous bien les unes et les autres..." BP. 36.

Il faut signaler qu'il montre là, dans la charité et l'union, non seulement une norme de "conscience" religieuse et chrétienne, mais une exigence de fécondité apostolique. Dans sa Circulaire du 20 Septembre 1824, reflétant l'examen de conscience du Chapitre, il se plaint de ce qu'en beaucoup il y a plus de zèle pour la science qui enfle que pour la charité qui édifie BP. 981.

Dans une troisième série, il emploie surtout le mot "amour" ou "dilection", ou il indique des comportements d'amour fraternel. (7) Au P. Césaire qui rencontrait des difficultés à Cahors, il écrit en 1826 :

" Aimez-vous bien les uns et les autres et je serai heureux moi-même de votre bonheur". BP. 1099.

Au même en 1828 :

" Que puis-je décider, mon cher ami, sur ce que vous avez à faire relativement aux parents de ce bon frère Bernard (Jaussen, sup. à Sarlat) ? Madame Françoise (de Viart, sup. à Cahors) et vous, jugerez dans votre sagesse charitable, ce qu'il convient de faire. Ce bon M. Bernard aurait besoin d'un frère qui aidât les soeurs... secourez-les donc je vous prie, car enfin, nous sommes frères et caution les uns pour les autres". BP.1416.

Aux missionnaires qui partent en Océanie, il envoie un dernier post-scriptum :

" Aimez-vous bien les uns et les autres. Supportez les petites peines qui seront indispensables à cause des différents caractères; n'ayez qu'un coeur et qu'une âme". BP. 1163.

A ceux qui partent pour le Moyen-Orient avec Mgr Bonamie, il rappelle :

"N'oubliez pas la famille. Aimez-vous bien les uns et les autres. Que le soleil ne se couche jamais sur vos petites et grandes contrariétés. Ce sera tous les jours le sujet des prières de votre bien sincère et fidèle ami". BP. 1832.

En trois occasions il se réfère à la légende mentionnée par St Jérôme dans son Commentaire sur la Lettre aux Galates et lue dans les leçons du bréviaire à la fête de St Jean, le 27 déc.

D'après elle, St Jean l'Evangeliste, quand déjà vieux il vivait à Ephèse et qu'affaibli par l'âge il ne pouvait faire de longs dis- [III, p.30] cours, ne faisait plus que répéter : "Mes petits enfants, aimez-vous les uns les autres." Si bien que lassés, les auditeurs lui dirent : "Pourquoi nous répéter toujours la même chose ?" Et il répondit par une maxime digne de St Jean : "Parce que c'est le Commandement du Seigneur et que si on l'accomplit, lui seul, c'est assez." (BP. 897, 170, 1877.)

Une dernière série pourrait comprendre les textes où le Fondateur parle de la paix, qu'il met en relation avec la charité, l'union et l'amour mutuel, don de Dieu qui doit régner dans toutes les communautés. Elle apparaît très fréquemment dans les adieux et post-scriptum de ses lettres, comme un suprême désir. Ce sont des formules à saveur paulinienne, qui nous transportent aux horizons de la primitive Eglise et qui confirment ce que nous notions au début de ce chapitre. (8)

"Aimez-vous bien les uns les autres et Dieu vous donnera sa sainte paix", dit-il au P.Xavier Balmelle, en 1821. BP 683.

Au P. Régis Rouchouze, Supérieur de Mende, il confie :

"Il ne se passe guère de nuit que je ne me transporte vers vous tous et toutes les maisons, pour que le divin Coeur de notre bon Maître vous garde et nous bénisse les uns

et les autres et nous accorde sa grâce et sa paix. Filioli, diligite alterutrum. Et si solum fiat, sufficit". BP. 897.

Ces formules de salut sont d'une certaine variété, mais toujours centrées sur la paix : "Pax Christi", "la Paix de Notre Seigneur Jésus-Christ", "Sit pax in cordibus vestris" ou "Gratia et Pax" et plus souvent encore : "Que la grâce et la paix soient toujours avec vous tous". D'autres fois, plus rares, il écrit "Pax et Concordia" ou "Salut et paix", ou "paix à vous tous in osculo sancto". Et à la fin il ajoute : "Salutant vos, qui mecum sont fratres". (9)

Le mot de la M. Aymer. Tout au long de sa vie, la Fondatrice suivit la même ligne que le P. Coudrin, elle insiste fréquemment dans ses lettres sur l'amour mutuel qui doit régner dans les communautés. (10)

De 1799, nous avons un petit billet d'elle qui nous montre sa manière de penser à cet égard. Elle l'écrit au milieu des tensions qui marquèrent la "convivence" de la communauté naissante avec la Société du Coeur de Jésus, au sein de laquelle elle surgissait :

" J'aurais voulu vous dire bonsoir, ma chère soeur, mais je ne l'ai pu... mon pauvre coeur est trop triste; il sait et saura, quoi qu'il arrive, vous aimer; il désire infiniment que les liens qui l'unissent au vôtre se resserrent de plus en plus, et que vous accomplissiez la volonté de Dieu qui vous veut toute à lui. V.S.C.J. Henriette" ". BM 7.

Soeur Gabriel, écrivant vingt ans plus tard et se reportant à ces premières années, dit de la M. Aymer :

" Sa maxime favorite était que le bien qu'on fait soulage du mal qu'on souffre, que le meilleur moyen d'être tout à Dieu était d'être tout au prochain, et elle agissait ainsi constamment." PAC. 5212, n.69.

**[III, p.31]** Plus que des règles, la Fondatrice donne l'exemple de la fraternité et on peut dire que c'est là le ton général de ses communications.

Le 6 décembre 1802, elle écrit au P. Isidore David :

" Je vous prie de dire mille choses pour nous à tout ce qui vous entoure (communauté de Frères et de Soeurs). Toutes nos amies se portent bien, l'Incomparable (P. Coudrin) aussi. Chacun pense à vous, nous en parlons souvent ainsi que de notre pauvre vieille (soeur Gabriel) que j'embrasse bien tendrement..." BM. 90.

Le 23 janvier 1828, elle écrit au P. Philibert Vidon qui passe par un moment difficile :

" Tâchez donc de calmer vos ennuis et de vous attacher plus fortement encore à ce divin Coeur de Jésus qui est et qui sera toujours notre force, notre soutien. Priez-le pour moi qui en ai tant besoin. Songez un peu que nous sommes solidaires les uns pour les autres, et que c'est peut-être à vos prières, à vos vertus, que sont attachées les grâces particulières que Dieu veut accorder à la Société dont vous êtes membre. J'espère que vous allez me mander que vous pensez comme moi. Je m'en réjouirai selon Dieu et pour vous et pour nous." BM. 607.

A Soeur Antoinette de Beaussais, Sup. du Mans :

" Adieu, ma chère amie, l'heure me presse. Il n'en est point où je ne vous désire paix, courage, santé, gaité, ferveur et longanimité. Toutes nos bonnes soeurs vous chérissent et vous embrassent de tout leur coeur" (BM 609).

Le 4 novembre 1826, elle écrit à la maison récemment ouverte de Sainte-Maure :

"Je suis bien contente de la paix et de l'union qui règne parmi elles (les soeurs) : leur zèle pour le bien de l'Oeuvre me fait espérer que Dieu répandra ses bénédictions sur cette maison. Adieu, mes bonnes soeurs, soyez toujours unies dans le divin Coeur de Jésus et croyez au tendre attachement de votre vieille mère". BM. 1316.

A la Supérieure de la même maison elle écrit une de ses dernières lettres, peu avant de tomber paralysée le 4 octobre 1829 :

" Mes bonnes amies, ne faisons toutes qu'un Coeur et qu'une âme pour servir le Bon Dieu. Soyons toutes à Lui et tout nous deviendra facile... Que la paix, la charité, l'union règnent au milieu de vous. " BM. 1425.

Le sentiment de la Communauté. Nous noterons très brièvement comment la Communauté accueillit le message des Fondateurs, parce que nous n'avons pas la place pour faire ici une étude complète. Nous nous contenterons donc de donner quelques exemples. En novembre 1804, le P. Albert Breyse écrit de Laval au P. Isidore David qui est à Poitiers :

[III, p.32] " Les liens qui nous unissent pourraient-ils permettre plus longtemps de nous être comme étrangers l'un à l'autre ? N'est-il pas déjà bien fâcheux pour moi que vous seul d'entre tous... ayez échappé à ma connaissance ? Faudrait-il que je m'abstienne plus longtemps de vous communiquer les sentiments de mon coeur ? Non, je ne saurais m'y refuser davantage, le désir m'en est si pressant, les circonstances semblent l'exiger... (tous les frères de Poitiers) je les aime sans les avoir vus". CS. 10-556.

En 1806 le P. Abraham Armand écrit de Sées au Fondateur :

" Malgré les peines que nos frères ont à souffrir pour leurs classes (au Séminaire), ils sont contents : nous nous aimons tous de l'amour le plus tendre; quand quelqu'un a quelque peine, les autres le consolent, et puis le Bon Dieu nous console tous". CS. 10-557.

Le 15 mars 1826, peu après sa nomination officielle comme missionnaire destiné aux îles Hawaï, ce même P. Abraham écrit au P. Raphaël Bonamie, qui est resté aux missions de Troyes :

"Je ne puis, en conscience, mon cher frère, laisser le Bon Père s'en retourner à Troyes sans vous écrire; la rubrique marque que, lorsqu'on a des amis dans les missions de Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, etc, etc, on doit leur écrire de temps en temps, et surtout, lorsqu'on pense ne pas les revoir de quelques jours. Pour observer cette rubrique, je vous dis que je vous aime, vous en particulier, et tous les autres aussi : faut-il que je les nomme ? Eh bien, les voici: je les aime tous de tout mon coeur, Cyrille, François--Borgia, Paphnuce, Théodore, Firmin, Eugène, Leufroy, ah ! j'oubliais mon pays, Apollinaire. Et je sais que vous avez bien du mal tous, mais consolez-vous, c'est que vous n'êtes pas seuls à avoir du mal ! Pensez que ceux qui sont obligés de faire 7000 lieues sans remuer le pied auront aussi quelque chose à souffrir." PAC. 2928.

Particulièrement éloquent est, si on tient compte des circonstances, le passage que nous notons ensuite, pris du journal du P. Alexis Bachelot et adressé au Fondateur pour le renseigner sur le voyage de Bordeaux à Honolulu en 1826-27 :

" Nous n'avons point oublié la bougie de la bonne Rochette: nous en gardons une partie pour le lieu de notre repos (les îles) comme aussi les pains de Picpus et le vin reçu de la famille. Nous éprouvons une certaine satisfaction en pensant que la matière du premier sacrifice que nous offrirons pour prendre possession au nom du Seigneur d'une terre où désormais il veut être honoré, ne viendra point de mains étrangères et que c'est la famille à laquelle cette heureuse mission a été confiée qui y contribuera. On nous jugera peut-être minutieux. Et que penserait-on si je vous disais jusqu'où va le soin que nous prenons de conserver ce qui nous vient d'elle, comme les petits souvenirs qui nous ont été donnés au départ ! Nous ne jugeons pas qu'il y ait rien de minutieux de tout ce qui peut réveiller des souvenirs qui consolent le pauvre coeur et le fortifient. [III, p.33] A sept ou huit mille lieues de la famille, on éprouve le besoin de se rapprocher et de s'unir, et combien est précieux tout ce qui peut y contribuer ! Que ceux qui y trouveraient quelque chose d'humain incompatible avec l'intégrité du sacrifice, soient bien persuadés que cela n'en diminue rien, mais au contraire le confirme et le soutient. ... Nous calculons les heures et les moments et nous suivons la famille dans tous ses exercices. Nous assistons à son lever, nous l'accompagnons au réfectoire, nous prenons part à ses récréations, nous la voyons en adoration, nous prions avec elle et c'est là surtout que le coeur se complaît. Le deux février nous nous sommes persuadés que le S. Coeur allait s'entourer d'un plus grand nombre d'enfants; que plus d'une victime allait consommer le grand sacrifice (profession), que quelques unes d'entre elles peut-être étaient déjà destinées par la Providence à la grande oeuvre de la miséricorde qu'elle a daigné nous confier. L'esprit se reposait du spectacle du Père environné de sa nombreuse famille,

parlant à tous et pour tous ses enfants. Les pauvres voyageurs qui pour lors ne voyaient que ciel et eau se consolait dans la pensée qu'ils n'étaient point oubliés..." PAC. 3148.

Arrivés à Honolulu, le 22 septembre 1827, le P. Abraham fait connaître l'ambiance de la communauté missionnaire :

"Ce qui me fait plaisir, mon bon Père, et ce que je vous annonce avec joie, c'est que nous sommes ici tous les six véritablement cor unum et anima una" PAC. 2933.

Parmi les textes que nous donnons en annexe, nous avons mis une conférence du P. Alexandre Sorieul sur la "correction fraternelle" qui nous paraît un bon complément sur l'accueil du message des Fondateurs de la part des disciples au sujet de la fraternité.

### 3. Rapports entre les Branches.

Frères et Soeurs sont nés ensemble, peut-on dire, bien que les Soeurs aient été les premières à parvenir à une fraternité consistante, comme nous l'avons vu dans la première partie.

Les rapports entre les deux corps de communauté furent, dès les premières origines, très fréquents et quotidiens et en même temps naturels et dépourvus d'artifice. Le P. Coudrin était le directeur spirituel et le confesseur des religieuses dont M. Aymer, et les religieux étaient dans les commencements tous dirigés spirituels du Fondateur. Les deux groupes vivaient dans la même maison, et dehors soufflait le vent de la persécution.

La fraternité qui naquit entre les branches dans ces circonstances n'était pas cependant, nous l'avons fait noter, une promiscuité. Hommes et femmes gardaient les prudentes distances, et le P. Coudrin lui-même, ne parlait d'ordinaire avec les religieuses qu'au tribunal de la Pénitence, mais il parlait régulièrement et avec toutes sans exception.

Les repas et tous les services de la maison étaient l'affaire des soeurs, mais les frères mangeaient à part. Le P. Coudrin n'avait pas de revenus personnels, les honoraires qu'il [III, p.34] recevait de ses intentions de Messe et de son ministère étaient ses seules recettes sûres. Parmi les Sœurs, plusieurs comptaient sur une fortune considérable, bien que pendant la convulsion révolutionnaire, l'émission des rentes ne fût pas très régulière. Au moins le minimum ne manquait pas. Le poids de l'entretien des Frères n'était pas énorme parce qu'ils étaient peu nombreux et qu'ils menaient tous une existence extraordinairement frugale. Outre qu'en fait on ne pensait pas à l'argent et qu'on ne faisait pas de calculs de budget, on vivait au jour le jour.

Un an avant le départ des Fondateurs pour Mende, en 1801 les Frères avaient fait maison à part et vivaient de l'autre côté de la rue. Les services continuèrent d'être à la charge des Soeurs et les religieux traversaient la rue pour prendre leurs repas.

Avec le transfert de la Maison Générale à Mende en 1802 et la multiplication successive des maisons - il y en avait déjà sept en 1806 - se déroulèrent des expériences qui dépendirent forcément des personnes engagées en elles, mais même avant l'élaboration des Constitutions, elles suivirent la ligne adoptée à Poitiers dès le commencement

Il serait laborieux de discourir de toutes, surtout parce que la documentation dont nous disposons est très peu homogène. Nous préférons en conséquence, recueillir les fruits qu'elles donnèrent dans la législation élaborée dès le Chapitre de 1819 et complétée par celui de 1824 et que nous trouvons dans les Constitutions approuvées l'année suivante, 1825.

S'occupent de ce point : 1° le chapitre III des Constitutions des Frères, intitulé : "Rapports des deux Congrégations des Frères et des Soeurs"; 2° le chapitre II des Constitutions des Soeurs sous le titre : "De l'Autorité du Supérieur Général et des Supérieurs locaux sur les maisons des Soeurs". Nous essaierons de faire une synthèse de ces dispositions.

#### a) - Chap. III des Constitutions des Frères.

Les Constitutions des Frères traitent le sujet au niveau des Chapitres Généraux. On y remarque le souci d'éviter les interférences du Chapitre des Frères sur celui des Soeurs. Elles établissent qu'il reviendra au Supérieur Général et à son Conseil d'approuver les décisions du Chapitre Général des Soeurs. Le Chapitre des Frères n'émettra aucun règlement destiné aux Soeurs, mais on communiquera à leur Chapitre tous les règlements qui pourraient les intéresser et il les invite à en faire autant.

De plus, on reconnaît aux Soeurs le droit d'élaborer des règlements différents des Frères, toujours avec l'approbation du Supérieur Général "de toute la Congrégation" et de son Conseil.

A partir du 1<sup>er</sup> septembre 1829, le Chapitre Général des Frères se réserve le droit de transférer des fonds excédents des maisons des Frères à celles correspondantes des Soeurs (III,2). Les Soeurs prennent une décision symétrique au Chapitre II de leurs Constitutions.

La législation des Frères garde un total silence sur tout le reste des rapports mutuels des deux Branches.

### **[III, p.35] b) - Chapitre II des Constitutions des Soeurs.**

Dans ce chapitre il y a deux séries de dispositions : l'une sur les rapports du Supérieur Général avec la branche des Soeurs (art. 1-14), et l'autre sur les rapports du Supérieur local avec la maison correspondante des Soeurs (art.15-21).

Le Supérieur Général. - Le Supérieur Général reçoit le vœu d'obéissance que doit faire entre ses mains la Supérieure Générale dans les huit jours qui suivent son élection ou son arrivée à la Maison Principale. Il doit aussi être informé, chaque année et par écrit par la Supérieure Générale, sur toute son administration, tant spirituelle que temporelle (art. 1 et 2).

La Supérieure Générale a besoin du consentement du Supérieur Général pour fonder de nouvelles maisons de la Congrégation (art. 3)

Le S.G. doit envoyer chaque année des visiteurs à chaque maison des Soeurs. Ces Visiteurs ont un rôle purement informatif, et ne peuvent faire aucun règlement sans l'intervention de la Supérieure Générale et de son Conseil. (art.5,6,9).

Chaque soeur a le droit de remettre au Visiteur durant la visite une lettre cachetée destinée au P. Général (art.7). Les Supérieures locales peuvent écrire jusqu'à trois fois par an au Supérieur Général sans demander la permission à la Supérieure Générale. (art.8)

Le Supérieur Général peut déposer une Supérieure locale reconnue en faute durant deux ans, si la Supérieure Générale ne justifie pas sa conduite. (art.11).

Tous les ans le Supérieur Général fait la visite de la Maison Générale, accompagné d'un Père tenu comme lui au secret (art. 12).

Les réglementations du Chapitre Général des Soeurs doivent être approuvées par le Supérieur Général et son Conseil (art. 14).

Le Supérieur local. Quant au Supérieur local de chaque maison de Soeurs, la Supérieure locale doit lui demander la permission - pour prêter ou emprunter (art.17); - pour sortir de la maison si elle en a besoin, tant que n'existera pas la clôture (art.19); - pour donner 20 francs ou l'équivalent de cette valeur (art.20); - pour se dispenser personnellement de quelque obligation de règle (art.16). Outre ces cas elle doit le consulter pour recevoir une novice (art. 18) et en n'importe quelle matière importante de son gouvernement (art. 21).

#### 4.- L'épreuve des défections et des conflits.

On ne peut construire une communauté humaine sans buter partout sur l'humanité avec toutes ses limitations et faiblesses. On ne peut tenter une réalisation d'Eglise au niveau cellulaire sans rencontrer toutes les résistances et les oppositions qui ont affligé le Christ et ceux qui l'ont suivi depuis que le Sauveur [III, p.36] naquit à Béthléem et depuis que la première Communauté sortit du Cénacle.

Mais parmi les hostilités et épreuves il y en a de faciles à comprendre : celles qui proviennent des hommes qui n'ont pas reçu le don de la foi, qui n'ont pas découvert la fraternité universelle, qui n'ont pas reçu la nouvelle de l'Amour de Dieu.

C'est autre chose de rencontrer résistance et obstacle à l'intérieur de l'Eglise, ou pis, à l'intérieur de la Communauté même. Nous voudrions voir le mal s'arrêter hors de nous; il est particulièrement humiliant et douloureux de constater qu'il est aussi dans notre intérieur. La Communauté fit cette expérience sous deux formes principales : les défections des profès et les conflits internes.

Les défections. - La lecture du tableau du Personnel que nous avons donné plus haut, nous révèle qu'en tenant compte du nombre des professions et en défalquant les morts, le nombre des profès qui sortirent de la Congrégation n'est pas très élevé pour les Soeurs à aucune des époques étudiées. Par contre, pour les Frères, la première période en particulier, présente des nombres assez hauts si on considère le pourcentage qu'ils représentent.

Les statistiques sont toujours une donnée incomplète à l'égard de la vie réelle de la société à laquelle elles se rapportent; une explication plus circonstanciée des faits qu'elles mettent en évidence ne peut se donner qu'à travers une recherche attentive, qui ne rentre pas dans nos limites. Ici nous donnons seulement quelques éléments qui nous semblent de plus grand poids pour l'éclaircissement des défections.

Durant la première campagne de recrutement dont nous avons parlé plus haut, se produisirent plusieurs sorties qui affligèrent beaucoup le Fondateur et qui furent qualifiées d'apostasies à l'époque. Aujourd'hui nous serions moins rigoureux et nous userions de plus de précautions pour les condamner. Dans les conditions où s'appliquait le Concordat de 1802, dans la France napoléonienne, il est hors de doute que le fait a ses circonstances atténuantes, sans parler de l'inexpérience du Fondateur lui-même qui faisait ses premières armes en matière de recrutement à l'âge de 34 ans. (11)

Dominique Bastide est le cinquième profès de la Congrégation : il fit ses vœux en 1802, peu de mois après l'arrivée du Fondateur à Mende, et il avait déjà été ordonné prêtre la même année. Cela nous fait penser qu'il était l'un des séminaristes de St. Symphorien, et déjà très avancé dans ses études. De l'année suivante sont les professions du P. Landri Monassier, Ambroise Belledent et Privat Courtillac (le 17<sup>e</sup> sur la liste des profès). Les quatre sortirent de la Congrégation au cours de 1804, ce qui doit avoir été un coup très dur pour toute la Communauté et en particulier pour le Fondateur plus directement responsable de l'admission. Deux d'entre eux - Ambroise et Privat - écrivirent une lettre au P. Coudrin qui la reçut le 15-16 octobre. Le motif qu'ils donnaient était leur santé et ils demandaient un certificat de bonne conduite pour être incardinés au diocèse de St. Flour (Cantal) dont l'évêque se montrait bienveillant. (12)

Le Fondateur leur répond le 17 octobre, une seule lettre où apparaît toute sa douleur et son épouvante pour la facilité avec laquelle ils ont passé sur leurs vœux. Nous n'avons pas de document sur la réflexion qu'on fit certainement dans la Communauté, sinon alors, du moins à la fin de la période. (13)

En 1808 se retire un étudiant, en 1811 un frère de chœur. En 1813 sortent deux prêtres : Timothée Mocquet, un ancien trappiste qui ne s'adapta pas à la Communauté, et un jeune, Romain Guerry, conquis par le clergé de Poitiers qui lui offrit des travaux tentants, parce qu'à ce moment, on ne croyait pas beaucoup dans le diocèse, à l'avenir de la Communauté; on pensait que la politique de l'Empereur viendrait vite à bout de ce groupe désarmé et sans soutien. En 1814 sortit un autre frère de chœur. De convers, il s'en retira trois en cette période. (14)

Dans son ensemble cela représente une perte de 23 des prêtres, sans compter les morts, en l'espace de 14 ans. C'est un chiffre considérable et par là même un fait qui ne pouvait que blesser profondément la Communauté et préoccuper ses responsables.

Quoique l'explication adéquate ne soit jamais générique dans une réalité si conditionnée par l'histoire personnelle de chacun, on peut sans aucun doute indiquer certains facteurs, en partie responsables de ce phénomène d'infidélité. Le premier semble être la hâte avec laquelle on reçut dans la Congrégation et puis aux Ordres, ces premières vocations. Le besoin urgent de prêtres où se trouvait l'Eglise de France, atténua la responsabilité de l'évêque, Mgr de Chabot, qui approuva sans doute la norme de conduite et ordonna ces premiers prêtres qui d'ailleurs ne furent pas infidèles à leur prêtrise ni à leur vœux de chasteté, mais à leur profession religieuse.

L'inexpérience du Fondateur pèse sans doute davantage en la matière. Tout fait supposer qu'on tira les leçons qu'il fallait, parce que dans la période suivante on n'admet que 43 des novices, comme nous l'avons vu plus haut.

Un autre facteur influa certainement sur ces défections: l'instabilité institutionnelle d'une communauté clandestine qui n'avait, même pas devant les autorités de l'Eglise de France, un statut publiquement reconnu. Les prêtres de la Congrégation passaient pour "clergé du diocèse de Mende", jusqu'en 1805 et ensuite se présentèrent comme étant "de Sées", de sorte que leur statut proprement religieux n'apparaissait pas, et par suite on les considérait comme plus libres de solliciter l'incardination à quelque diocèse différent. Nous savons en effet, qu'au moins la moitié des prêtres qui abandonnèrent la Communauté, avaient des offres de divers diocèses.

Un dernier facteur qui semble avoir eu de l'influence, c'est la dureté de la vie, pas encore suffisamment adaptée aux travaux du ministère apostolique. On continuait de dormir sur la planche, de jeûner, de manger relativement mal. Ainsi s'explique que deux jeunes s'en vont sous prétexte de "veiller sur leur santé" .

**[III, p.38]** Dans les périodes suivantes, et une fois la Congrégation approuvée par Rome, les évêques et le clergé et l'opinion des fidèles reconnurent dans la Communauté une institution religieuse avec statut valable "coram facie Ecclesiae" et ses membres furent plus officiellement respectés. Les rigueurs du régime de vie des premières années s'adoucirent notablement et, comme nous l'avons dit, on prit des précautions particulières pour l'admission à la profession.

Le résultat, on peut l'apprécier dans le même tableau général : les sorties se réduisent à 5,7% en neuf ans dans la période 1817-1825, et à 6,7 % dans la dernière, 1826-1839.

Conflits. - Nous signalons les conflits que nous avons rencontrés dans les documents, pour ne pas donner l'impression de les couvrir, et en ce qui se rapporte à la construction de la Communauté, de n'exposer que le positif. Mais la vérité est que nous n'en avons guère rencontré de quelque importance.

Ceux que nous allons noter et que nous exposons à grands traits, faute de place pour une étude exhaustive, ne semblent pas inutiles pour mieux connaître le caractère de la Communauté du P. Coudrin. Nous ne voulons pas insister sur leur signification, mais simplement éclairer sur leur existence et leur nature.

Nous en avons rencontré deux principaux sur lesquels on est relativement bien documenté : 1) celui du P. Raphaël Bonamie avec M. Aymer en 1828-29, et 2) celui du P. Césaire Carré avec M. Françoise de Viart, en 1832 à Cahors.

Ces conflits ont quelques facteurs communs qu'il semble utile d'indiquer. Non seulement ils surviennent entre le Supérieur des Frères et la Supérieure des Soeurs, mais c'est à une époque relativement tardive - après trente ans de vie de la Communauté - époque qui coïncide avec l'application des Constitutions de 1825. De plus, ils représentent une sorte de "heurte de générations" : il y a une différence de plus de quinze ans d'âge entre les compétiteurs, et les deux Supérieurs sont profès de 1816, c-à-d. ils n'ont pas en eux l'expérience de la clandestinité et moins encore sont-ils marqués par l'empreinte de la Terreur. Tous deux sont, par suite, représentants d'une "nouvelle génération".

Conflit : P. Bonamie - M. Aymer. Les deux maisons de Picpus étaient nées en 1804-1805 avec le même esprit qu'avaient été fondées toutes les autres communautés, de Poitiers, de Mende et de Cahors et pendant les quinze ans de présence des deux Fondateurs, tout avait marché sans grincements.

En 1820, M. Aymer se plaignait de ce que ses 114 religieuses et ses 80 novices, ajoutées à l'internat, à l'école etc... lui donnaient des vertiges. On le comprend, car elle avait à s'occuper en outre de la maison des Frères avec son séminaire, son collège, son école et son noviciat. Tout ce monde, il fallait le nourrir, lui assurer du linge propre et bien présenté. L'administration des maisons n'était pas séparée et l'argent était remis à M. Aymer.

Depuis 1820, le Fondateur n'était plus là et bien qu'il vînt périodiquement, de Troyes d'abord et puis de Rouen, les **[III, p.39]** personnes avec lesquelles elle avait à traiter journellement, étaient des jeunes profès d'après 1815, sauf l'Économe, le P. Philippe Fezendier qui avait déjà 48 ans et était profès depuis 1804.

En 1828, la maison, les deux maisons avaient augmenté et dépassaient ensemble les 700 personnes. Le système d'administration continuait d'être le même qu'à l'époque où elles n'atteignaient pas 50 personnes, et M. Aymer était fatiguée et prématurément vieillie. Sur sa table de travail il y avait un désordre de papiers, et elle égarait souvent des lettres qu'elle recevait des autres maisons. (15)

Depuis le Chapitre de 1824 où il semble que les capitulants osèrent aborder ce sujet auprès du Fondateur, on forma un nouveau Conseil Général, et comme Prieur et Supérieur effectif de la maison en l'absence du Fondateur il y eut le P. Félix Cummins, irlandais, âgé alors de 33 ans, très fidèle à M. Aymer, et certainement le mieux choisi pour s'entendre avec elle. (16)

Avec le temps, le P. Félix, qui montra d'extraordinaires qualités pour traiter avec la Curie archiépiscopale de Paris, avec les autorités civiles et les hommes d'affaires, et qui mena à bonne fin la préparation des départs de missionnaires, commença à sentir des résistances à l'intérieur de sa communauté.

Les oeuvres et la régularité de la communauté même marchaient à la satisfaction de tous, mais il y avait des détails dans les rapports entre les deux communautés, voire certains services, qui aux yeux de beaucoup, surtout des plus jeunes, laissaient à désirer. Pour résoudre ces points de friction, il fallait faire changer à M. Aymer quelques unes de ses habitudes qui allaient admirablement quand les deux communautés étaient petites, mais causaient des dérangements totalement inaperçus de la Fondatrice, et par là même beaucoup plus difficiles à guérir, maintenant que les deux maisons étaient énormes. Et le bon P. Félix qui était inconsciemment victime de cette situation, n'était pas l'homme fait pour la résoudre.

Le Fondateur se convainquit de l'urgence de changer le Prieur de Picpus et le 24 septembre 1828 le P. Raphaël Bonamie, âgé de 30 ans, jusqu'alors supérieur de la maison missionnaire de Troyes, prenait possession. Le nouveau Prieur était un religieux exceptionnellement doué et il avait des qualités de gouvernement qui lui firent découvrir en peu de temps certains détails qui entretenaient le malaise et peut-être en étaient toute la source. (17)

Ces points se ramènent à quatre

1) - Les lettres qui arrivaient à une porterie commune, étaient portées à M. Aymer pour qu'elle triât celles adressées à sa communauté et envoyât aux frères celles qui leur étaient adressées. Le travail, qui au début était simple et court, devint avec le temps une besogne à laquelle prenaient part certaines soeurs, qui se chargeaient de faire des commentaires pas toujours agréables. Il y avait même des lettres qui s'égarèrent. Le P. Bonamie voulait éviter ces inconvénients en mettant à la porterie une boîte aux lettres destinée aux Pères.

**[III, p.40]** 2) - M. Aymer avait l'habitude de servir personnellement le déjeuner aux Pères qui desservaient l'aumônerie de la maison, en même temps qu'à quelque visiteur ami. Elle leur passait les journaux et ils en profitaient pour les lire. Le soir, les mêmes Pères - confesseurs et aumôniers des Soeurs et qui au début étaient toute la communauté, mais qui alors n'étaient plus qu'un petit groupe - venaient après dîner à une réunion très simple et familiale où l'on parlait de tout et de rien, on échangeait les nouvelles jusqu'à l'heure de se retirer. L'absence



permanente des même Pères était remarquée dans la communauté des Frères; le P. Raphaël voulait supprimer ces réunions en obtenant une intervention du Fondateur en ce sens. 3) - Les Soeurs s'occupaient de la couture et confectionnaient tous les habits de la maison des Frères. Economiquement c'était une aide importante, mais on pensait qu'il était préférable d'avoir un service indépendant assuré par les frères. 4) - Enfin, les Soeurs faisaient la cuisine pour les Frères, mais depuis longtemps il y avait une aspiration à l'autonomie dans ce service, ce qui semblait raisonnable au P. Bonamie.

En somme, on le voit, la position du nouveau Prieur nous semble aujourd'hui très légitime, mais la Fondatrice le prit mal et la Communauté des Soeurs en éprouva une certaine amertume. La tendance dans la maison à dramatiser ces petites choses n'aidait certes pas à une solution ni à la paix. La personnalité du P. Raphaël n'y aidait pas non plus. Il était jeune et si sûr de lui-même, il avait une grande vénération pour M. Aymer, mais il était conscient aussi de sa responsabilité et gardait ses distances, affirmait son autonomie et semblait répugner à tout empressement. On s'explique qu'il n'en devint pas sympathique à ceux qui prétendaient garder les choses dans la ligne habituelle.

Le P. Bonamie écrivit au Fondateur avec une certaine opiniâtreté - il le regretta lui-même après - en lui demandant d'intervenir. Le P. Coudrin préféra laisser pour le moment les choses en leur "statu quo" et le Prieur s'inclina. L'année suivante, M. Aymer tomba paralysée et cela arrêta les changements, qui auraient été irritants. Le réformateur fut envoyé comme professeur de théologie à Tours en 1831. Hilarion Lucas a écrit plus tard que cette crise était le commencement de l'introduction d'un soi-disant esprit "nouveau" dans la Congrégation. Ceci paraît d'autant plus curieux qu'il était lui-même un de ceux qui appuyaient alors le Prieur. Dans les documents au moins, on ne voit aucune trace d'évolution dans l'esprit. Les paroles du P. Hilarion paraissent s'expliquer suffisamment par sa crise personnelle, mais c'est là matière à une recherche non encore effectuée.

Conflit : P. Césaire Carré - M. Françoise de Viart. Sur ce conflit qui survint en 1832, nous avons un dossier très fourni : ce sont des lettres de Sr Françoise au P. Coudrin. Elle lui gardait une amitié très profonde depuis sa jeunesse et ses rapports avec lui étaient très spontanés et cordiaux . Mais le dossier est évidemment unilatéral : il nous man- **[III, p.41]** que les lettres du P. Césaire, sauf une, incomplètement citée par Sr. Françoise. (18)

Au fond, les frottements avaient lieu sur une ligne parallèle à celle de Paris, mais ils se réduisaient aux contacts des Pères de Cahors avec le bureau de M. de Viart. Le P. Césaire voulut les supprimer. La tension fut moins publique mais peut-être plus envenimée. Tout se termina quand le P. Coudrin appela le P. Césaire à Paris et nomma à sa place le P. Bonaventure Majorel en juillet 1833. (19)

## NOTES

1. BM. 21,33,38. GB. Mém. II, 113,136,224,269, HL. 173,183, 223, 224, 226, 228, 275, 305, 338 etc...
2. Noms de la Vie religieuse primitive : Isidore (D'Egypte) Hilarion (solitaire de Palestine) Antoine (premier Ermite) etc...
3. "Réponse à mon Frère", de GB. PAC. 1146
4. Voir aussi BP. 929, 1163, 1325, 1513, 1955, 2050
5. Voir BP. 82, 283, 307, 745, 814, 836, 897, 1513, 1895
6. Voir BP. 16, 30, 39, 41, 42, 43, 57, 78, 115, 130, 159, 186, 192, 198, 228, 235, 236, 243, 258, 263, 286, 288, 317, 335, 372, 380, 387, 395, 410, 419, 468, 476, 522, 533b, 537b, 539b, 562, 605, 642, 653, 660, 681, 687, 715, 738, 739, 762, 773, 780, 789b, 791, 813, 846, 849, 869, 892, 897, 940, 981, 988, 991, 999, 1005, 1019, 1068, 1093, 1101, 1108, 1106, 1133, 1152, 1167, 1170, 1175, 1197, 1210, 1219, 1244, 1249, 1256, 1260, 1309, 1338, 1369, 1386, 1392, 1416, 1430, 1469, 1481, 1485, 1522, 1535, 1575, 1625, 1626, 1638, 1652, 1664, 1692,

1714, 1728, 1809, 1928, 1956, 1884, 2017, 2035, 2036, 2054, 2058, 2089, 2146, 2167, 2180, 2199, 2202, 2245, 2246, 2287, 2296, 2315, 2322.

7. Voir BP. 45, 78, 79, 113, 118, 127, 138, 154, 170, 232, 254, 277, 288, 294, 296, 297, 336, 343, 344, 345, 347, 349, 351, 362, 376, 385, 411, 412, 474, 479, 526, 533, 533b, 545, 554, 687, 706b, 708, 722, 724, 751, 797, 892, 897, 918, 1036, 1104, 1108, 1148, 1529, 1531, 1547, 1801, 1877, 2042.

8. cf. BP. 11, 20, 41, 42, 46, 65, 74, 80, 94b, 99, 100, 111, 112, 113, 127, 131, 134, 149, 154, 160, 163, 168, 168, 170, 175, 198, 201, 210, 213, 215, 229, 235, 238, 246, 250, 253, 255, 258, 264, 284, 288, 297, 304, 312b, 316, 318, 318, 320, 326, 333, 334, 336, 341, 346, 352, 362, 363, 364, 376, 408, 419, 424, 445, 463, 503, 512, 524, 540, 561, 572b, 574, 590, 625, 634, 641, 652, 657, 659, 661, 664, 669, 678, 681, 728, 736, 738, 751, 791, 802b, 820, 838, 843, 867, 891, 892, 894, 898, 901, 906b, 909, 913, 914, 917, 935, 954, 964, 965, 980, 1002, 1006, 1012, 1014, 1030, 1040, 1044, 1047, 1048, 1079, 1083, 1084, 1097, 1089, 1100, 1104, 1106, 1115, 1120, 1137, 1147, 1161, 1199, 1210, 1217, 1218, 1229, 1253, 1278, 1280, 1290, 1296, 1297, 1309, 1316, 1346, 1351, 1362, 1367, 1385, 1423, 1424, 1444, 1453, 1466, 1467, 1468, 1477, 1486, 1489, 1495, 1498, 1507, 1519, 1531, 1534, 1552, 1575, 1593, 1601, 1604, 1629, 1634, 1638, 1652, 1653, 1658, 1669, 1670, 1683, 1683, 1702, 1712, 1741b, 1757, 1745, 1767, 1774, 1802, 1812, 1823, 1849, 1850, 1855, 1858, 1861, 1862, 2029, 2032, 2036, 2048, 2078, 2080, 2085, 2094, 2113, 2116, 2125, 2180, 2182, 2202, 2263b, 2304, 2306, 2307, 2308, 2314, 2330, 2331, 2348, 2353

[III, p.42] 9. "Pax Christi": BP. 655, 725, 757, 787, 803, 888, 944, 1310, 1395, 1488, 1888, 2050. - "La paix de N.S.J.C." : BP. 43, 311, 315, 328, 403, 523b, 533, 625b, 892, 954, 1006, 1042, 1351, 1417, 1424, 1468, 1660, 1669, 1799, 1894, 2039, 2252. - "Sit pax in cordibus vestris" : BP: 869. - "Gratia et Pax" : BP. 292, 1002, 1161, 1858, 1884, 1886, 1837, 2052. - "Que la grâce et la paix soient avec vous tous". BP. 328, 523, 533, 625b, 711, 1052, 1104, 1120, 1152, 1228, 1284, 1317, 1365, 1538, 1558, 1559, 1672, 1697, 1698, 1756, 1968, 1982, 2007, 2188, 2350, 2356. » "Pax et concordia" BP. 540, 913, 1278, 1575, 1328 - "Salut et paix" : BP. 20, 42, 74, 238, 308, 319, 1012, 1218, 1253, 1453, 1467, 1693, 1861, 1862, 1930, 1842, 1945, 1887, 1898, 2009, 2010, 2029, 2032, 2048, 2094 - "Paix à vous in osculo sancto" etc... : BP. 1208.

10. Nous n'avons pas eu le temps de faire une étude aussi poussée des textes de la Fondatrice.

11. Nous entendons : depuis l'approbation diocésaine.

12. HL. Mém. 106

13. BP. 208. cf. 207, 209, 210

14. GB. Mém. II. 217-220

15. BM. 790R, 795R, 797R

16. BM. 1007, 1230, 1823 - BP. 1458, 1460, 1461, 1462 - PAC. 3228

17. Nous suivons une note du P. Martin Calmet, écrite de sa propre main et signée par lui, en marge de la VBP. de HL (+ 92/ 24).

18. BM. 1254. - FV. 207, 208, 209, 210, 212, 215, 216, 217, 221, 225, 226, 230, 231, 232, 232b, 236.

19. BP. 1792, 1793, 1794, 1795.

### [III, p.43] III.- LES PRINCIPALES OBSERVANCES.

L'engagement à vivre l'Évangile en construisant une Communauté qui s'obstine à l'incarner en suivant le chemin radical de la vie religieuse, fait de cette Communauté un atelier de vie.

Cette vie "en commun" qui est propre à la vie cénobitique et la distingue de l'éremitique, a toujours supposé des "pratiques externes" réalisées en commun. Ces pratiques, visant à nourrir et à développer la vie de foi des religieux et leur engagement radical, représentent un témoignage de communion dans la foi et dans la conviction de la validité de cet engagement;

elles renferment en même temps l'apport de l'exemple qui appuie et accompagne les autres sur la route ardue.

Ces pratiques ont été depuis très longtemps consignées dans les lois religieuses, règles et constitutions, et sont devenues des normes de vie pour les communautés qui les ont élaborées. On les a appelées "pratiques régulières" ou "observances".

Actuellement, le moins qu'on puisse dire, est qu'on les regarde avec un certain soupçon. C'est explicable parce que nous sortons tout juste d'une époque où on en exagérait l'importance, si on n'en avait pas fait un absolu, comme si elles étaient la norme et la mesure de la vie religieuse. Le mouvement pendulaire de l'histoire tend maintenant à les minimiser. C'est un autre extrême.

La prise de conscience que l'engagement religieux est une entreprise concrète et artisanale permet de mieux apprécier la valeur, relative par définition, des pratiques régulières.

Tout dépend de leur pouvoir de contribuer à atteindre le grand but et de leur aptitude à le faire sous forme communautaire, comme "instruments" de vie évangélique, et dans cette perspective on doit les estimer.

La nature et la fréquence des "observances" ont toujours été très variées au cours du temps et dans la diversité de Communautés qui ont surgi dans l'Eglise depuis les premiers siècles. Nous avons, nous, intérêt à savoir quelles furent celles choisies par la Communauté que nous étudions.

Il faut rappeler à ce propos que depuis le commencement de la multiplication des maisons, avec le transfert de la Maison Générale à Mende en 1802, s'ouvrit une longue période où, pour dissimuler l'unité de la Congrégation, on suivit dans les diverses maisons des règlements différents. Ce que fait noter Hilarion dans son Mémoire adressé au Saint-Siège le 24 mai 1816:

"Forcés pendant plus de vingt ans de soustraire à une police astucieuse et perfide (celle de Fouché) la connaissance de notre Institut et surtout les rapports de nos divers établissements, nous avons été obligés de prendre différentes formes pour faire le bien. Nos différentes maisons ne pouvaient pas avoir une seule et même marche. Unies entre elles par les mêmes obligations et la soumission aux mêmes Supérieurs, elles variaient dans les pratiques suivant les circonstances. S'il m'est permis de me servir d'une compa-  
[III, p.44] raison : nous ressemblions à plusieurs vaisseaux qui, placés sur une mer orageuse et féconde en naufrages, tendent tous au même but mais dont la manoeuvre est différente, lorsque dispersés par la tempête, ils sont dans un danger plus ou moins imminent". (Ann. 1963, p.217)

Le travail ultérieur pour donner uniformité aux maisons est du temps de l'approbation romaine et on peut dire qu'il ne se fit pas intense et effectif avant qu'on eût en mains les Constitutions imprimées, ce qui nous mène aux premiers mois de 1826.

Un autre point qu'il semble intéressant de connaître avant d'entrer dans les observances en particulier, c'est le critère exprimé par le P. Coudrin dans sa correspondance avec Hilarion Lucas dans les jours de négociation pour l'approbation de l'Institut : ne pas multiplier le nombre des exercices de piété obligatoires. En décembre 1814 il lui écrit : (1)

"Est-ce que nous ne pourrions pas nous contenter de nos petits offices avec nos bréviaires, l'adoration de nuit et de jour devant suppléer à tout? Dans un siècle comme le nôtre et en France où tout épouvante, où rien ne peut réussir, où la plus petite réunion fait ombrage, pesez, mon ami, et voyez si le travail de l'instruction, les missions et tout ce qui est du ressort de l'Adoration ne peut pas balancer beaucoup de prières vocales, très longues et qui ne sont point entendues par la moitié de la Société". (BP. 479)

Le 15 février suivant, il revient sur le thème :

"Nous avons ici un noviciat, les chapitres se font assez régulièrement, nous sommes en tout dans les sept maisons 54 confrères, y compris les novices. Tout est ici dans l'indifférence en matière de religion... Jugez s'il faut un éclat dans les habits etc... J'ai le grand office du S.C. de Marie; ainsi pour toute l'année, je ne voudrais que les deux

grands offices des SS.CC. de J. et de M. pour nos soeurs. Les autres prières, l'adoration etc., l'instruction de la jeunesse doivent bien suffire. Le siècle ne souffrira rien qui ressente l'inutilité, et l'expérience démontre qu'il ne faut surcharger personne de prières vocales.". (BP. 483)

Nous résumons ensuite les principales "observances régulières" de la Communauté. Elles contribuent certainement à donner forme et cachet à sa vie commune et par suite elles rentrent dans l'effort pour "construire la Communauté" dont nous avons déjà parlé. Nous voulons simplement "exposer" la vie historique des premiers religieux, et nous ne prétendons pas "proposer" ces pratiques comme nécessairement valables de nos jours du seul fait qu'elles le furent au temps du Fondateur.

Dans tout atelier où le "métier" est vivant, on prend soin des outils et il est bon que ceux que l'usage a abîmés ou que les circonstances ont obligé à remplacer, les artisans ne les perdent pas de vue parce que, même lorsqu'ils sont nettement dépassés, ils ont toujours quelque chose à dire à ceux qui appliquent maintenant leur talent dans le même artisanat. C'est dans cet esprit que nous avons réuni les dossiers de ce chapitre et du suivant.

### **[III, p.45] 1.- L'Adoration Perpétuelle.**

De l'esprit et du sens de l'Adoration nous nous occuperons plus au long dans la Quatrième Partie, mais nous avons dès maintenant à signaler la place qui lui revient parmi les observances de la Communauté primitive, car elle en fut certainement la première, dans l'ordre du temps, à apparaître au sein de la nouvelle Congrégation.

M. Aymer, en rappelant les premiers moments dans une lettre au P. Coudrin en janvier 1803, dit :

"Lorsqu'il me laissa (M. Soyer) j'étais battue par les événements mais non convertie: c'est à vous seul à qui je dois ce premier bienfait. Lorsque vous établîtes l'adoration au Moulin (à Vent) et que vous m'y donnâtes une heure, sans vous en douter, vous fixâtes ma destinée". BM.98

En laissant des indices biographiques, ce texte nous donne divers renseignements importants sur les origines de l'Adoration, six ans à peine après les faits : 1°) L'Adoration s'organisa à l'initiative du P. Coudrin; c'est lui qui fixa les tours, les premiers du moins; 2°) et ce fut à la maison de la rue du Moulin à Vent, c-à-d. avant mars 1797 où on l'abandonna pour transférer le siège de la Société du Sacré-Coeur à la place St. Pierre (Cathédrale); 3°) cela ne put avoir lieu avant mars 1795 où Mlle Aymer fut reçue dans la Société; 4°) l'Adoration naquit dans la Société du Sacré-Coeur, appelée l'"Immensité" (2)

Au début, la responsabilité d'assurer les tours d'Adoration fut assumée par tous les membres de l'"Immensité". Les internes prenaient les tours de nuit et avec elles se forma en la seconde moitié de 1796 le groupe des "Solitaires", premier noyau de la Congrégation. "L'Immensité" pour sa part, ne dépassa jamais les limites d'une association pieuse. L'originalité des "Solitaires" réside en ce qu'elles firent de l'Adoration comme un fil conducteur qui les conduisit à la vie religieuse. La Communauté, dont le premier rêve avait surgi à la Motte, de l'Adoration de l'Eucharistie, naît et se construit toujours autour de l'Eucharistie.

Quand aux premiers mois de 1801, se produisit la séparation de la nouvelle Congrégation d'avec la Société du Sacré-Coeur, l'Institut récemment approuvé par l'autorité diocésaine prit sur lui la responsabilité d'assurer une adoration pendant toutes les heures du jour et de la nuit, et il n'y eut plus d'interruptions.

A partir de ce moment toutes les fondations des soeurs commencèrent par une Messe où on laissait la sainte Réserve et l'adoration suivait, qui une fois mise en route ne s'interrompait plus, ni de jour ni de nuit.

La première réglementation de l'Adoration est assez tardive dans sa formulation officielle, mais cette formulation recueille une tradition qui, à ce moment, a plus d'un quart de siècle. La réglementation est contenue au chapitre IX des Constitutions des Soeurs, approuvées en 1825

**[III, p.46]** "1 .L'Adoration perpétuelle du très saint Sacrement de l'Autel est un des principaux devoirs de notre Congrégation ou un des principaux exercices auxquels elle a pour but de se consacrer."

"2. Dans toutes les maisons des Soeurs, composées de dix huit personnes tenant à la Congrégation, il y aura, dans l'église ou oratoire, à toutes les heures du jour ou de la nuit, une soeur destinée à réparer, par l'Adoration perpétuelle du très-saint Sacrement, les outrages faits par les hommes à la Majesté divine".

"3. Les soeurs données peuvent être employées à l'Adoration perpétuelle du très-saint Sacrement, comme les soeurs professes ou novices".

"4. Les soeurs feront chaque jour une heure d'adoration, en forme d'oraison, les soeurs converses ne sont tenues qu'à une demi-heure."

"5. Cette heure d'adoration sera divisée par demi-heures quand elle se fera à la place désignée au chœur à l'adoratrice, et alors cette demi-heure se fera toujours à genoux, excepté la nuit que l'heure peut se faire de suite, sans être divisée, et sans qu'on soit tenu d'être toujours à genoux".

"6. Quand une soeur viendra relever celle qui est à l'adoration, elles diront ensemble un Ave Maria, pour celle qui va faire l'adoration."

"7. Pendant la demi-heure d'adoration, les soeurs tâcheront, par l'ardeur de leurs prières, d'apaiser la colère de Dieu, de satisfaire à sa justice, pour tous les crimes qui se commettent. Elles se rappelleront que c'est là le but de l'Adoration perpétuelle. Ce n'est point ce temps qu'elles doivent choisir pour lire, dire leur Office ou faire toute autre prière d'obligation ou de dévotion qui ne tendrait pas directement à ce but".

Il s'agit d'une observance importante qui concerne non seulement la Communauté collectivement mais aussi chacun personnellement et d'une observance différente de la prière et incompatible avec d'autres obligations.

Dans la branche des Frères, l'observance de l'Adoration fut toujours très différente, comme on peut le voir dans les articles correspondants de leurs Constitutions. Les art.1° et 2° du chapitre IX sont identiques à ceux des Soeurs, mais le troisième, qui est le dernier, dit :

"3. L'Adoration perpétuelle de jour et de nuit, aura lieu dans toutes les maisons de Frères qui seront composées de trente-six frères profès, novices ou donnés."

Il s'agit par conséquent d'une observance qui oblige seulement les communautés de 36 religieux ou plus, et seulement d'une manière indirecte chaque membre de cette communauté; elle ne concerne pas les personnes prises individuellement.

Cela en ce qui se rapporte à la lettre de la loi. En fait chaque religieux tâchait de faire l'Adoration comme il pou- **[III, p.47]** vait; le Fondateur accomplissait souvent sa demi-heure, même à des heures avancées de la nuit.

Par ailleurs les maisons des Frères furent toujours peu peuplées et de toute façon inférieures à 36 religieux; ils n'eurent donc pas comme les Soeurs à se poser le problème d'organiser l'Adoration perpétuelle. La seule exception est la maison de Picpus où l'on établit l'Adoration en 1819, comme nous l'apprend Hilarion :

"Depuis la fondation de notre Institut, les Frères des Sacrés-Coeurs n'avaient jamais pu avoir parmi eux l'Adoration perpétuelle de jour et de nuit. Leurs occupations, jointes à leur petit nombre, les avaient privés de ce bonheur. Il était juste que la maison principale donnât l'exemple. Le 2 février 1819, les frères, après avoir assisté à la profession de huit de nos soeurs, se rendirent dans leur propre chapelle. Notre Très Révérend Père fit une exhortation très touchante sur la réparation des outrages faits au Sacré-Coeur de Jésus, et l'Adoration commença vers les onze heures et demie du soir. Elle ne fut point interrompue jusqu'au 16 février 1831, époque de la dévastation de la maison des Frères et de la dispersion du plus grand nombre." HL. Mém.300

Nous n'avons pas connaissance qu'on ait élaboré des méthodes particulières pour faire l'Adoration. Sans doute on utilisa les manuels et les paroissiens qui abondaient depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, et dont il reste encore des spécimens dans les maisons les plus anciennes.

## 2. - Le silence.

Le silence, qui valut aux premières religieuses le surnom de "Solitaires", fut, avec l'Adoration, une pratique des premiers temps antérieure au propos explicite de fonder (1797).

On pourrait supposer facilement que son adoption fut due à la fameuse "Règle de la Trappe" dont nous parlerons plus loin. Il n'en fut pas ainsi en réalité. Le contraire semble plus conforme à la vérité : c'est la pratique du silence qui créa dans la petite communauté des "Solitaires" une particulière sympathie pour la Trappe. Et si ce ne fut pas là l'unique explication de cet attrait, il est certain qu'elle l'influença.

Il est intéressant de rappeler comment les Fondateurs firent la découverte du Silence, parce que souvent dans l'histoire de l'Eglise et spécialement de la vie religieuse, les grandes réalisations surgissent d'un grand silence, comme certains fleuves naissent de quelque grand lac.

Les cinq mois de réclusion dans le grenier de la Motte d'Usseau (1792) furent pour le jeune Pierre Coudrin bien autre chose qu'un ennui : ils signifièrent la découverte des richesses du monde spirituel à une profondeur jusque-là inconnue. "Je ne m'y suis pas ennuyé un seul instant", avouera-t-il en 1801, en racontant son expérience à ses premiers religieux. Dès lors, il contracta l'habitude de donner un long temps au silence de l'oraison, même pendant les plus pénibles travaux de son ministère clandestin sous la Terreur et sous la persécution. (3) [III, p.48]

Quant à M. Aymer, dès que la dure expérience de la prison la réveilla des superficialités des salons et lui fit ouvrir les yeux au monde de l'esprit, le silence devint une caractéristique à elle. Précisément un des traits qui contribuèrent le plus à faire polariser autour d'elle les jeunes qui, parmi les membres de l'"Immensité" avaient une authentique vocation religieuse, fut son silence. (4)

Ces fortes expériences, antérieures à la découverte de la Règle de S. Benoît, expliquent en bonne partie une sympathie viscérale pour la législation du Saint Patriarce, que le Fondateur n'hésite pas à appeler "Notre Père".(5)

Les Constitutions de 1825 décrètent pour les Frères, au chapitre IX :

" 6.Les Frères garderont le grand silence depuis la prière du soir jusqu'après la prière du matin, pendant tous les repas et au dortoir. La violation du grand silence est matière de grande coulpe."

" 7.Le silence est d'ailleurs prescrit partout dans la maison, hors les temps de récréation, qui sont fixés dans chaque maison, suivant les localités et les besoins des personnes."

Les Constitutions parallèles des Soeurs ont une disposition semblable, au chapitre IX :

" 17. Les Soeurs garderont le grand silence depuis le Salve du soir jusqu'après la première Messe de communauté, pendant le temps des lectures, une demi-heure après la lecture du matin, autant après la lecture du soir. Elles garderont également le silence pendant tous les repas. Il y aura pendant l'Avent et le Carême, une demi-heure de grand silence de plus le matin, et autant le soir. Dans aucun temps il ne sera permis de parler au dortoir."

Cette législation est le fruit d'une longue expérience et d'un effort pour traduire en termes de vie apostolique l'observance monastique. L'expérience commença à l'Avent de 1798 avec le premier essai des pratiques de la Trappe, comme nous le verrons plus loin. Ce fut le moment des premiers contacts de la Communauté avec la Règle bénédictine et sa doctrine sur le "Silence".

Ce n'est pas le lieu de faire la moindre étude sur le silence dans la Règle de S. Benoît, mais nous pouvons essayer de résumer à très grands traits son enseignement pour juger dans quelle mesure nous pouvons l'assimiler.

En divers chapitres de cette Règle, il y a des appels au silence, mais sans doute le principal texte est le chapitre VI "De taciturnitate". Le silence y apparaît motivé par des objectifs ascétiques : "pour ne pas pécher par la langue", mais il se révèle fondé aussi sur une disposition spirituelle plus profonde et plus générale du religieux, telle que de se maintenir dans l'attitude du disciple : "se taire et écouter convient au disciple."

Dans l'ébauche de Règle dictée par M. Aymer à Bernard de Villemort en 1800, il y a tout un chapitre consacré au "Silen- [III, p.49] ce", le IXè; les premiers paragraphes nous y exposent le motif de son adoption par la Communauté et révèlent une méditation serrée de S. Benoît :

"Chapitre X. Du silence. Le Saint Roi-Prophète nous dit qu'il s'est abstenu de parler même des bonnes choses" (Ps.38), pour nous montrer combien le silence est profitable à une âme qui veut s'unir intimement à Dieu, car ce n'est que dans un recueillement habituel qu'on apprend à imposer à ses passions un silence nécessaire pour entendre la voix de l'Esprit-Saint. "En parlant beaucoup, nous dit l'Esprit-Saint, vous ne pourrez éviter le péché" (Prov.X). L'amour du silence est donc inséparable de l'âme religieuse, mais comme il arrive que des circonstances peuvent obliger à le rompre, voilà la règle que l'on suivra..." (6)

La réglementation suivante distingue trois types de silence : "l'habituel", qu'on peut rompre par nécessité ou ordre du Supérieur; "le régulier", lié à des lieux réguliers, tels que le réfectoire et le dortoir ; et "le grand", déterminé par le temps. Les limites et caractéristiques ne sont pas toujours nettes; pour les éclaircir il faudrait recourir aux règlements de la Valsainte dont cette terminologie semble inspirée.

Beaucoup plus tard fut imprimée, avec les Constitutions, la Circulaire où le Fondateur les présente et recommande la lecture de la Règle de S. Benoît. Un des chapitres particulièrement signalés à l'attention des Frères et des Soeurs est le chapitre VI "de Taciturnitate", dont il cite même quelques mots.

Le Fondateur qui préparait sa prédication par la lecture de l'Ecriture et dans le silence de l'Oraison, savait par expérience que le silence est un moment important dans la vie apostolique et que pour "livrer aux autres sa contemplation" il faut d'abord réserver dans la vie un espace à la contemplation, se faire disciple et écouter la Parole personnellement. Il y a une grande différence entre ce qui découle de la contemplation et ce qui est le fruit d'un effort intellectuel servi par une bibliothèque. C'est la différence entre un apôtre authentique et un simple propagandiste. Les plus humbles fidèles la perçoivent.(7)

### 3.- Le Règlement de Vie Commune.

La vie en commun impose un accord minimum sur les heures où doivent avoir lieu les différents actes de communauté, en commençant par les plus élémentaires, les repas, jusqu'aux réunions pour la prière et l'Eucharistie.

La Société du Sacré-Coeur (l'"Immensité") dont les membres vivaient chacun chez soi, n'avait pas de pratiques journalières en commun. Une des choses qui marquèrent la différence entre l'ensemble de ses membres et le groupe des "Solitaires" fut justement que celles-ci adoptèrent un Règlement de Vie Commune.

En annexe nous donnons le texte intégral d'un Règlement écrit par le P. Coudrin, dont nous avons déjà parlé, et qui semble avoir été le premier règlement des "Solitaires", élaboré peut-être à l'occasion du transfert à leur maison de la rue des Hautes-Treilles, et par suite en 1797.

[III, p.50] Comme on voit par les mots de la fin, on a voulu faire une distribution des activités qui assurera un équilibre fondamental : "Total: 7 heures de sommeil, 7 heures de prière, 8 heures

de travail, 2 heures pour les repas".

Ce Règlement ne fait pas mention des tours d'Adoration. La raison semble en être qu'ils dépendaient de l'organisation de l'"Immensité", mais cela ne veut pas dire que les "Solitaires" n'y participaient pas.

Malgré la minutie de ce programme de vie, il laisse un certain espace pour la vie personnelle: il y a des moments de la journée où il est prévu qu'on pourra demeurer dans la cellule.

Plus tard, à partir de janvier 1799, avec l'introduction des "Pratiques de la Trappe" viennent le dortoir commun, l'abstinence perpétuelle de viande, comme nous verrons plus loin, et une vie passée en grande partie entre la chapelle et la salle de Communauté, sans un petit coin pour la vie personnelle individuelle.

Depuis 1802 la multiplication des maisons amena aussi la diversité des règlements; cependant les principaux exercices furent semblables : Messe quotidienne, Office - au moins le Petit des Sacrés-Coeurs - Oraison, Lecture spirituelle.

Les renseignements sur cette période sont très incomplets, du moins ceux que nous avons pu réunir; ils ne nous permettent pas d'affirmations d'ordre général, jusqu'aux règlementations du Chapitre de 1819 qui furent introduites dans les Constitutions de 1825 et qu'on appliquait déjà avant cette date dans les maisons.

Le Règlement dans les Constitutions de 1825. - Sur ce point l'attention est appelée par une nette différence entre les règlements du Chapitre des Frères et celui des Soeurs.

Le premier laisse une grande liberté pour l'organisation des observances journalières et ne fixe d'autre heure que celle du chant du Salve le soir à 8 h.; pour le reste, les communautés s'adapteront aux circonstances. Seulement pour le cas d'une hypothétique maison de "Frères de Choeur", on fixe les heures de Matines à 5h30, de Tierce et de Sexte à 9, de None et Vêpres à 15.

Le second, par contre, sans descendre à tous les détails du jour ni présenter formellement un "Règlement", le fixe pratiquement avec assez de rigidité. Dès l'abord, il fixe le lever à 5 h. (XIII, 22) et le coucher à 21. Il décrète que le dîner sera à 11 h. et le souper à 18h30 (XIII,1). Le Salve sera chanté à 20 h., comme chez les Frères (IX,10).

#### [III, p.51] 4.- Les Pratiques de la Trappe.

Sr. Gabriel de la Barre raconte dans ses Mémoires :

" On commençait à connaître dans notre ville la vie austère et édifiante que menaient à la Valsainte les Trappistes sortis de France depuis la Révolution. Quelques détails de tout ce qu'ils pratiquaient parvinrent à notre Mère. Il lui sembla qu'une vie si parfaite ne pouvait qu'être agréable à Dieu et nous conduire au but auquel nous voulions parvenir. Notre Révérend Père entra dans ses vues avec admiration et dès lors elle commença à faire seule l'essai de cette règle. Une simple planche fut son lit, elle ne mangea qu'une fois le jour. L'expérience lui ayant ainsi prouvé que ce genre de vie n'offrait rien d'impraticable, elle entreprit de le faire approuver par les prêtres de la Société : Mr. Perrin y était tout disposé, les autres y étaient opposés comme la suite l'a prouvé, mais Dieu, par un effet merveilleux de sa Providence sur nous, enchaîna leur volonté : ils y consentirent, un seul resta neutre.

Notre Révérende Mère rassembla alors toute la Communauté et faisant le détail de la Règle qu'elle voulait faire adopter, elle demanda l'assentiment de chacune de nous. Toutes donnèrent le leur, les unes par le désir de faire pénitence, d'autres par la conviction bien fondée que tout ce que notre Mère proposait venait de Dieu et portait à Dieu, les autres enfin, et ce furent celles attachées à Mlle Geoffroy, voulaient essayer si cela leur conviendrait, se proposant du reste de tout abandonner quand elles ne s'en accommoderaient plus...



L'intention de N.R.Mère, en adoptant plusieurs points de la règle des Trappistes, n'avait point été, comme on l'a cru généralement, de nous confondre avec cet Ordre. Aussi elle n'en prit que ce qui pouvait s'accorder avec les desseins de Dieu sur nous : le silence, les grands jeûnes, la laine, le coucher sur une simple planche, les veilles de la nuit, la nourriture de pain bis, d'eau, de lait, de fruits et de légumes seulement, les chapitres de coulpe. Sa prudence accoutumée la porta à ne nous faire entreprendre les différentes choses que peu à peu et l'une après l'autre: et comme elle pratiquait toujours plus qu'elle ne prescrivait aux autres, rien ne parut trop difficile et notre maison prit enfin une consistance religieuse. Ce fut le premier jour de l'an 1799 que nous commençâmes par les grands jeûnes le premier exercice de la nouvelle règle que nous venions d'adopter". (Ann.1962, p.191).

Dans cette expérience eut lieu la rencontre de la Communauté avec la Règle de S. Benoît, que les règlements de la Trappe entendent appliquer, nous en parlerons plus loin. Pour le moment nous intéressent les observances qui entrèrent par cette voie dans l'histoire de la Communauté, dans la branche des Soeurs d'abord et ensuite dans celle des Frères; le changement prit forme au cours de cette année 1799.

Le plus important dans cette expérience d'une austérité qui, à beaucoup semblait excessive, et pas seulement à Poitiers **[III, p.52]** mais aussi à Mende, est qu'elle eut la vertu de marquer plus fortement la volonté de vie religieuse dans la Communauté et de lui imprimer une décision exempte de médiocrité.

L'expérience apostolique faite dans la suite se chargea de modérer peu à peu ce que ces premiers élans avaient d'excessif pour des personnes adonnées au travail de l'enseignement ou de la prédication. Les ravages de la mort ouvrirent les yeux aux Fondateurs qui allèrent autorisant de plus en plus d'exceptions, jusqu'à ce qu'on arrivât à la législation de 1819-1825 qu'on ne peut certes taxer de relâchée, mais qui est beaucoup plus modérée; c'est dans son ensemble celle qui est arrivée jusqu'à notre époque, comme nous le verrons ensuite.

##### 5.- La Lecture spirituelle et l'Oraison.

La lecture de l'Ecriture Sainte, des Pères et auteurs ecclésiastiques a toujours été un aliment de base de l'engagement à vivre l'Evangile, et spécialement à le vivre en suivant le sentier de la Vie Religieuse. Cette lecture a fraternisé depuis toujours avec la vie d'oraison, la culture du dialogue avec Dieu et avec Jésus-Christ.

Déjà St. Cyprien écrivait à Donat : "Fais tantôt une prière assidue, tantôt une lecture; en premier c'est toi qui parles avec Dieu, ensuite c'est Dieu avec toi." A travers tous les siècles la tradition spirituelle de l'Eglise a cultivé les deux moments de sa rencontre avec Dieu et son Christ. Le P. Coudrin s'inscrit dans cette tradition dès les premiers pas de lui dont nous ayons des documents. (8)

Le Règlement de 1797.- Outre l'Office divin et d'autres prières vocales et outre les moments consacrés à l'oraison, le Règlement réserve pour la "Lecture et Réflexion" une heure entière, avec deux quarts d'heure de lecture et deux de silence alternés.

Dans cette simple disposition il y a une indication de méthode, bien que très discrète parce que sur le terrain de l'ascétisme le Fondateur n'impose jamais de méthode. Mais le fait d'alterner la "réflexion" avec la lecture nous indique assez qu'il s'agit d'une lecture ne visant pas à satisfaire la curiosité intellectuelle, mais l'urgence de croître dans l'amitié de Jésus-Christ, de le mieux connaître, d'écouter sa Parole et de nouer connaissance avec ceux qui nous ont précédés sur la même route et peuvent nous aider de leur expérience et de leur savoir des choses de Dieu.

Nous aimerions sans aucun doute savoir quels livres on lisait alors. Nous n'avons pas d'information explicite, sauf pour l'Imitation de Jésus-Christ que, d'après le Règlement, on lisait en son particulier chaque soir avant le coucher, en même temps que l'Evangile du

lendemain. Naturellement, durant l'heure de "Lecture spirituelle" on lisait d'autres choses dont le Règlement ne parle pas, mais nous savons que la littérature dont on disposait en ce temps n'était pas pauvre. Il est fort probable que dans les années qui suivirent la suppression des Ordres et Congrégations religieuses, beaucoup de livres de piété de tant de monastères et de couvents qu'il y avait en France circulerent dans les mains de particuliers et de personnes pieuses: en plus de ce qui pouvait rester en librairie.

D'abord, la littérature du Sacré-Coeur, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, était assez abondante, et parmi ces livres les oeuvres de l'ancien Jésuite Baudrand étaient à la mode. Mais il y avait aussi les "classiques" du P. Croiset et du P. Galliffet.

Comme nous l'avons fait remarquer, la Communauté primitive porta un grand intérêt aux Pères du Désert et à tout ce qui regardait les origines de la vie religieuse. A preuve plus tard le choix des saints Patrons et des fêtes des saints dans le calendrier de la Communauté, et jusqu'aux noms de religion des premiers disciples des Fondateurs.

Il est certain que cet intérêt ne naquit ni ne se maintint de rien. Les circonstances de persécution furent ici un terrain favorable, mais il y eut sans aucun doute l'influence des lectures.

Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles les Bénédictins de S. Maur avaient publié, entre autres, de précieuses collections des écrits des Pères; au plan de la vulgarisation il y avait des éditions comme celle d'Arnaud d'Andilly, qui faisait connaître les vies des Pères du Désert (1688). Existaient aussi des éditions en français des Conférences de Cassien; très répandu était l'"Exercice de Perfection et Vertus chrétiennes" du P. Alphonse Rodriguez, depuis longtemps traduit et si plein de la connaissance des Pères et des meilleurs traités de vie spirituelle de tous les temps.

En somme, on peut dire que le répertoire était riche, outre les innombrables vies de saints de très diverse valeur parmi lesquelles se détachent celle de Soeur Marguerite-Marie par Mgr Languet; de S. François de Sales de Ste. Jeanne Françoise de Chantal, de S. Vincent de Paul.

On ne peut omettre les oeuvres de St. François de Sales, particulièrement admiré du Fondateur et dont on connut l'Introduction à la Vie dévote et le Traité de l'Amour de Dieu. (9) De la rencontre avec la Trappe à 1825. - Dès que la Communauté se mit en contact avec la Trappe et ses règlements elle se mit en contact avec la Règle de St. Benoît, dont nous savons qu'elle considère la lecture, la "Lectio Divina", une des occupations fondamentales du religieux et que dans le dernier chapitre elle renvoie ses moines à la lecture de l'Écriture Sainte, des Pères et des premières productions monastiques connues en Occident : les oeuvres de Cassien et la Règle de st. Basile.

Aussi il est bien possible que l'observance décrétée dans le Règlement de 1797 se soit vue confirmée, car nous la trouvons canonisée dans les Constitutions de 1825, qui décident :

" Chap.IX, 8. Il y aura, tous les matins, une lecture faite en commun, d'une demi-heure, et autant le soir" (Const. Soeurs).

Dans les Constitutions des Frères :

[III, p.54] " Chap.IX, 8. Il y aura tous les jours, excepté ceux fixés pour le Chapitre de Couple, une lecture spirituelle en commun, à l'heure convenable".

C'est la législation qui est arrivée jusqu'à la seconde moitié du siècle présent.

Quant à l'oraison, elle apparaît plus séparée de la lecture. Pour les Soeurs elle se confond avec l'Adoration, dont nous avons déjà parlé. Pour les Frères il y a cette simple décision : "Chap.IX, 4. Chaque Frère fera une demi-heure d'oraison par jour." Les Constitutions de 1840 portèrent cette obligation à une heure. (10)

## 6.- La lecture de la Sainte Ecriture

Nous avons surmonté depuis peu la réaction anti-protestante suscitée dans l'Eglise par la crise de la Réforme et l'on peut dire que nous avons assisté en notre génération à l'ouverture de l'accès direct de l'Écriture aux fidèles. Aux temps des Fondateurs c'était impensable. Aussi

nous semble-t-il surprenant que le P. Coudrin se soit soucié déjà en 1811 d'établir une chaire d'hébreu au Séminaire de Picpus, pour ouvrir à ses prêtres l'accès au texte original de la Bible. (11)

Nous savons que le P. Coudrin lisait beaucoup l'Écriture. Dans ses écrits, outre de fréquentes allusions, nous trouvons de nombreuses citations, dont les trois quarts sont du Nouveau Testament et presque le tiers de St. Paul. Hilarion nous raconte que dans le voyage qu'il fit à Rome en 1825, il lut presque tout le Nouveau Testament. De toutes façons il ne voulut pas imposer à ses disciples l'obligation formelle de lire l'Écriture, mais un an après sa mort, le Chapitre Général de 1838 approuva l'article 161, qui recueille l'esprit du Fondateur sur ce point, et qui a fait tant de bien en presque un siècle de vie de la Communauté: (12)

"On exhorte fortement tous les prêtres de la Congrégation à consacrer tous les jours au moins une demi-heure à l'étude de l'Écriture Sainte, quand leurs occupations le leur permettront" (Art.161) .

De nos jours nous étendrions cette recommandation à tout religieux et peut-être trouvons-nous odieux qu'elle se limite aux seuls prêtres, mais il ne faut pas oublier que c'était en la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Un fait ne laisse pas d'étonner : qu'un des derniers profès qui put voir le Fondateur, le P. Euthyme Rouchouze, lorsqu'il fut Maître des Novices, consacra une partie notable de ses conférences spirituelles à l'explication des psaumes. Nous conservons ses notes, semées de citations hébraïques du texte original. L'amour du Fondateur pour l'Écriture passa très profondément dans les prêtres de sa Communauté.

### [III, p.55] 7.- Le Chapitre de coulpe

Le Chapitre de Coulpe tel qu'il se pratiqua dans la Communauté primitive commença à être observé à l'époque de l'adoption des coutumes de la Trappe, et sans doute provient-il des Règlements de la Valsainte, comme nous l'avons vu dans la citation de Sr Gabriel de la Barre.

Sur la manière dont se faisait le Chapitre nous n'avons pas d'autre document contemporain que le billet de M. Aymer où elle décrit la cérémonie :

" Le Chapitre doit toujours commencer par le Veni Sancte, un Vive (le Sacré-Coeur de Jésus), une oraison au S. Coeur de Jésus, une au Coeur de Marie, la prière à St. Joseph, le Domine non secundum. Cela dit, le Supérieur frappe. Tous se lèvent et restent debout. Alors le Supérieur s'assied, il donne un second coup. Alors on lui fait une profonde inclination et ceux qui n'ont point de coulpe à faire s'assoient aussi. Si le Supérieur a quelque chose à dire, il frappe un troisième coup, tous s'assoient. Alors s'il a quelques observations générales à faire pour le bien de l'Ordre, quelques nouvelles pratiques à proposer, l'arrivée de quelques sujets, l'union de prières à accorder à quelques particuliers, enfin quelques exhortations pour la plus grande régularité, c'est le moment qu'il doit prendre. Personne ne doit se permettre ni observations, ni propositions, ni réclamations, à moins d'être interpellé. Si le Supérieur demande l'avis de quelqu'un des frères, ce même frère doit se mettre à genoux à sa place et dire simplement ce qu'il pense. Alors il se rassied; ainsi de suite pour les autres s'ils sont appelés. Quand le Supérieur ne veut plus rien dire, il appelle un de ceux qui avaient témoigné vouloir faire sa coulpe, en disant : Frère un tel, votre coulpe. Celui qui est ainsi appelé doit aller de suite au milieu de la chambre, se mettre à genoux, faire sa coulpe, attendre dans cette posture les représentations du Supérieur, la pénitence et les proclamations de ses frères. Il ne doit se relever que quand le Supérieur en donnera le signal. Quand le Supérieur ne voudra plus de coupes, ni de proclamations, il frappera un coup. Lui et les autres se mettront à genoux, diront le Sub tuum. Après, le Supérieur se lève, donne sa bénédiction à tous les frères. Il se remet à genoux et (ils) disent ensemble le Salve, une oraison au Sacré-Cœur, l'Ave de St. Joseph, le Psaume 132 Ecce quam bonum, et l'oraison pour les morts". (BM.50)

Dans ce billet il n'y a aucune référence à une vision qui pourrait se trouver à l'origine de l'institution et nous n'avons aucune raison de la supposer, car sur ce point M. Aymer est très nette, elle dit toujours explicitement ce qui provient d'une communication surnaturelle. Nous pouvons donc y voir une adaptation de l'observance trappiste.

Il faut noter l'amplitude de la fin du Chapitre, elle ne se limite pas à l'aveu public des fautes, elle applique le chapitre III de la Règle bénédictine, en accentuant notablement le poids de l'autorité du Supérieur.

**[III, p.56]** Un trait appelé à disparaître dans la législation ultérieure, c'est l'initiative de la confession, attribuée aux frères et non au Supérieur, comme le détermineront les Constitutions de 1825.

Le dernier élément de cette observance, ce sont les "proclamations", qui n'apparaissent pas dans la Règle bénédictine, mais qui entrèrent de bonne heure dans la vie monastique; elles tendent à institutionnaliser la correction fraternelle. Cette acceptation de pouvoir être corrigé par le frère, est un symptôme de vraie tendance à la perfection "en commun", mais c'est une pratique difficile et elle suppose un haut degré de fraternité. Il existait certainement dans les premiers temps de la Congrégation, quand les communautés étaient petites, et les personnes sélectionnées par une option proche de l'héroïsme. Plus tard elle semble avoir commencé à montrer ses difficultés.

Constitutions de 1825. - La réglementation contenue dans le chap. XI, tant des frères que des soeurs, est semblable mais non identique. Celle des Frères marque davantage la différence des "classes", en défendant aux convers de proclamer ceux de choeur, mesure qui n'existe pas dans les Constitutions des Soeurs. De plus, les Constitutions des Frères attribuent au Supérieur l'initiative de la confession, tandis que celles des Soeurs gardent la teneur du billet de M. Aymer.

D'un autre côté cette réglementation est indirectement le témoignage d'une expérience dont il ne reste pas d'autres traces. Le Chapitre fut toujours couvert du secret le plus rigoureux sur tout ce qui s'y passait, de sorte qu'on ne trouve de ceci aucune information dans les documents.

Les Constitutions rappellent le type de fautes qu'on doit accuser : les fautes extérieures contre la Règle et de la semaine en cours.

Pour les proclamations que les Frères "peuvent et doivent" faire, on rappelle qu'elles doivent être inspirées par la charité, sans ajouter de réflexions personnelles, rappelant seulement au frère quelque chose qu'il a oublié, et toujours de la semaine en cours. Celui qui a été "proclamé" par un autre ne peut proclamer celui-ci dans le même Chapitre, ni plus de trois frères ne peuvent tomber sur la même personne.

Le dernier article décrète :

" 14. Un silence absolu sur ce qui se dit et se passe au Chapitre de Coulpe, est d'obligation pour tous les frères qui y assistent."

La fréquence était de deux par semaine.

Constitutions de 1840. - Les Constitutions de 1840 introduisent quelques variations dans le Chapitre de Coulpe, elles y consacrent les articles 277-292. Avant tout, elles en réduisent la fréquence à un par semaine. Ensuite elles suppriment les proclamations en public et décident qu'elles se feront en secret au Supérieur; ce dernier doit, sans découvrir le frère informateur, utiliser cette connaissance avec prudence.

**[III, p.57]** Elles établissent un ordre de "classes" pour les "confessions" : d'abord les prêtres seuls, puis on fait entrer les aspirants et les frères de choeur, et en dernier lieu les convers.

Il y est défendu de chercher à se justifier, mais on permet au Supérieur de prendre l'initiative d'y autoriser.

C'est la législation de 1840 qui est parvenue jusqu'à nos temps.

## 8.- Logement et nourriture.

Le logement et la nourriture des membres de la Communauté furent dès les débuts d'une grande austérité. On voulait suivre les exemples des premiers religieux, et tous s'y sentaient encouragés, non seulement par la résolution d'affirmer leur volonté d'une vraie vie religieuse, mais par l'urgence d'expier toutes les atrocités de la Révolution, dont ils avaient été témoins, et surtout les profanations du culte et de l'Eucharistie.

Particulièrement après la découverte de la tradition trappiste, les pratiques prirent forme et se transformèrent en loi de la nouvelle Congrégation. Celles des Soeurs, nous l'avons dit, surtout des Soeurs de chœur, furent marquées par une particulière dureté.

Le seul fait d'avoir dortoir commun, est déjà, par l'obligation d'assurer les tours d'adoration toutes les nuits, une observance très dure. Les Frères eurent toujours, en général, une chambre chacun.

Les uns et les autres dormaient sur des châssis de planches posés sur des chevalets, sans draps, avec très peu de couvertures et mauvaises, ce qui signifie souffrir beaucoup du froid en hiver et ne pas bien reposer.

Avec le temps, le harcèlement du travail soit des écoles pour les Soeurs, soit de la prédication et de l'enseignement pour les Frères, conseillèrent des exceptions, prises presque toujours à l'initiative des Supérieurs, préoccupés de la santé des religieux, et on arriva à la législation de 1825.

### Constitutions des Frères.

"Chap. XIII, 1. Tous les Frères coucheront sur la paille, hors le cas d'infirmité, ils auront un oreiller de paille 2. Tous les Frères se serviront de draps de laine dans les maisons de la Congrégation... 8. Les occupations des Frères entraînant beaucoup de fatigues, toute espèce de nourriture, soit en gras soit en maigre, leur est permise, de manière cependant que, pour pratiquer la pauvreté et la mortification, la nourriture soit conforme aux productions du pays, et que l'on évite avec soin toute espèce de superfluité, soit dans la quantité, soit dans la qualité des aliments... 9. Il n'y aura pas ordinairement pour les Frères d'autres repas que le déjeuner, le dîner et le souper. Les Supérieurs permettront une collation ou un quatrième repas aux Frères qui sont jeunes, ou fatigués, ou qui **[III, p.58]** travaillent beaucoup, soit aux classes, soit à d'autres choses... 10. Les Frères, dans la maison, ne mangeront pas hors du réfectoire sans permission."

### Constitutions des Soeurs.

" Chap. XIII,2. Les Soeurs feront maigre en santé, pourvu qu'elles aient l'âge de vingt-un ans accomplis."

On établit ensuite que les Supérieures pourront dispenser de cette règle les Soeurs qu'elles jugent en avoir besoin. En suivant le même critère que les Frères, on entre en beaucoup de détails sur les aliments et leur préparation. Les Soeurs pourront boire du vin, du cidre ou de la bière, si c'est l'habitude de l'endroit. Le pain sera grossier et fait à la maison.

" 8. Les Soeurs auront à dîner, une soupe et deux autres portions; à souper, deux portions seulement, dont une sera le plus ordinairement de la soupe; à déjeuner, du pain ou de la soupe".

Comme les Frères, elles ne pourront jamais manger hors du réfectoire sans permission. Elles ne pourront non plus se priver d'aliments sans permission de la Supérieure.

L'article 17 établit que les Soeurs devront dormir en dortoir commun, où les lits seront séparés par un rideau. Entre les lits il y aura un petit meuble sans clé où la religieuse pourra

mettre les choses à son usage. Elles dormiront sur une paille point piquée et elles auront un oreiller aussi de paille.

#### 9.- L'habit de la Congrégation.

Durant l'époque de la Révolution proprement dite, on ne pouvait évidemment songer à porter publiquement un costume religieux, pour toutes les circonstances que nous avons mille fois répétées. Mais en même temps qu'on rêvait de la vie religieuse, on ne pouvait pas ne pas l'imaginer avec un costume, parce qu'il appartenait à la figure traditionnelle du religieux. Autre chose était de se mettre à concevoir un costume, aussi laissa-t-on le problème pour des temps plus opportuns. Dans le Règlement de 1797 il n'y a aucune remarque sur le costume, il n'y en avait d'ailleurs pas besoin. Il nous faut arriver à la cérémonie du 25 août de cette année pour rencontrer la première ébauche d'un habit, dans le fait que les "Solitaires" revêtirent un japon de laine sous leur costume séculier, et par suite tout resta invisible et secret.

En quoi consistait cet habit ? Il est probable que c'est celui décrit dans un projet de règlement attribué à Sr Gabriel de la Barre et que nous conservons, écrit de sa main :

" Art.37. L'étoffe dont on se vêtira sera de laine, égale pour toutes et le plus conforme à la pauvreté. On ne portera point de linge. Chemises, bas, draps de laine. On se couchera toujours vêtu dans la robe de dessous qui sera brune. La robe de dessus sera blanche pour les jours de cérémonie et la forme ronde quant à la taille, mais [III, p.59] longue queue au jupon. Celle de tous les jours sera de même forme, mais brune. Le scapulaire rouge avec un Sacré-Coeur brodé. La ceinture de corde, une petite croix de bois. La coiffure plate de linon, la chaussure plate de lisière de corde ou de cuir. Le voile de taffetas noir pour l'église seulement, ainsi que le manteau, qui sera rouge pour les deux adoratrices et l'officiante, et noir pour les autres." (ASP).

Si cette description, certainement antérieure à 1799, reflète un accord de la Communauté, il est très possible que l'habit revêtu sous le vêtement séculier ait été la tunique de couleur brune.

Le jour de Noël 1799 est le jour de la première prise d'habit en public (si l'on peut appeler ainsi l'intérieur d'une chapelle clandestine) du groupe des "Solitaires". Cette fois il s'agit d'une tunique blanche, que l'on continuera d'utiliser ensuite.

Quant aux Frères, nous savons que la nuit de Noël 1800, en terminant la Messe, le P. Coudrin bénit un manteau blanc.

"Notre Révérend Père bénit ensuite le manteau blanc que les Zélateurs portent comme marque de dévouement à Marie. Il avait été fait d'après celui qu'elle avait montré elle-même à notre Révérende Mère. Il commença dès lors à s'en revêtir publiquement." GB Mém.75

L'usage du manteau ne fut pas durable, comme nous l'apprend Hilarion: "Ils se virent obligés de le laisser en mai 1803 parce qu'on craignait les regards de la police." HL.Mém.77

Pour les Soeurs, Sr Gabriel de la Barre nous fait un tableau de la situation dans les débuts de la Restauration, autour d'août 1814. (13)

"Il n'y avait point encore de costume absolument uniforme pour chaque maison; il dépendait de l'esprit plus ou moins favorable aux Etablissements religieux des habitants du pays. Partout les Soeurs étaient vêtues de laine blanche, excepté à Sées, où elles portaient de la mousseline. La coiffure différait presque dans toutes les maisons, mais dans celle de Paris on n'avait pas encore osé prendre le blanc. Rien ne distinguait les Soeurs des femmes du monde, simplement et modestement habillées. Le jour de la Saint Louis 1814, la Bonne Mère se décida à faire prendre à toutes les Soeurs une robe de mousseline blanche et pour coiffure une capote semblable. La maison eut, dès lors, une sorte d'apparence d'établissement religieux." GB, Mém.II, 226.

Les Constitutions de 1819-1825. - La description de l'habit des Soeurs comme nous l'avons connu jusqu'au Chapitre de 1964, fut élaborée et insérée dans les Constitutions de 1825 :

" Chap.XIII,13. Le costume des Soeurs professes sera une robe de laine blanche, un voile clair de laine blanc; un cordon blanc, un scapulaire de couleur blanche, où se- **[III, p.60]** ra brodée en laine de couleur rouge l'image des Sacrés-Coeurs de Jésus et de Marie. La coiffure sera de percale et mousseline blanches, un manteau long, de laine blanche, pour les soeurs de chœur, et un manteau long de laine écarlate, pour le moment où les soeurs, soit de chœur, soit converses, feront l'heure d'adoration devant le Saint Sacrement.

14. Les glands du cordon de la Supérieure Générale seront en laine écarlate. Le scapulaire sera brodé en soie, or et argent.

15. Le costume des novices sera semblable à celui des soeurs professes, à l'exception qu'elles n'auront ni scapulaire ni cordon, ni manteau, et que leur voile sera de mousseline blanche, petit et attaché sur le devant de la coiffure."

Les Frères ne pouvant encore porter en public un habit religieux, imprimèrent dans les Constitutions une simple intention, en laissant la réalisation pour des temps meilleurs.

"Chap.XIII, 5. C'est un principe établi que tous les frères profès, frères de chœur, missionnaires ou professeurs porteront la soutane blanche, le manteau blanc, le cordon blanc, les bas blancs, le scapulaire des Sacrés-Cœurs, le chapeau ecclésiastique. On portera le manteau rouge à l'adoration. On prendra cet habillement dès que les circonstances le permettront. Lorsqu'on prendra la couleur blanche, on décidera la forme de l'habit des Frères convers."

On n'aboutit pas facilement à cette ligne de conduite ni sans une solennité inhabituelle, comme on peut le lire dans les actes de la session du Chapitre, le 25 septembre 1819 :

" (103) - Après avoir adopté les 6 articles ci-dessus, le Chapitre Général s'est occupé de l'importante question de l'habit religieux. Presque tous les membres du Chapitre étaient depuis longtemps préparés sur cette question qui avant été pour eux l'objet des réflexions les plus sérieuses. La délibération a duré plus de deux heures. Toutes les raisons pour et contre ont été pesées avec la plus scrupuleuse attention. Un grand nombre de membres du Chapitre ont pris une part active à la discussion. Quelques uns ont été entendus plusieurs fois. La discussion ayant été fermée, on n'a pas voulu décider avant de recourir de nouveau à la prière. Tous les membres du Chapitre se sont mis à genoux. On a récité de nouveau le Veni Creator, une oraison au Sacré-Coeur de Jésus une autre à la Très Sainte Vierge et à Saint Joseph. Le T.R.P. Supérieur Général a prévenu les frères que chacun devait renouveler intérieurement les voeux de sa profession, et donner son suffrage comme il le ferait s'il était au lit de la mort. On est demeuré quelque temps dans le silence du recueillement. Ensuite les membres du Chapitre demeurant toujours à genoux, les scrutateurs ont recueilli les suffrages en procédant toujours par la voie du scrutin secret. Dépouillement fait du scrutin en présence de tous les membres, il en est résulté que le Chapitre Général adoptait à l'unanimité l'article qui suit. " (Suit l'article déjà cité) (Ann.1964, p.136)

**[III, p.61]** Quand s'offrit l'occasion du premier départ de missionnaires, en 1826, on improvisa un habit blanc que prirent le P. Bachelot et ses compagnons, le 13 septembre de cette année. Il semble qu'il suivit le dessin de la soutane cléricale, avec sa pélerine, et que l'unique ajout fut un scapulaire. Cet habit, tous les missionnaires du Pacifique le portèrent jusqu'à ce que, pour des raisons de difficulté pratique de le garder propre, et à la demande de ces missionnaires, Mgr Bonamie décida de revenir à la soutane cléricale en 1843 ou 1845.

Sur l'emploi effectif du manteau rouge à l'adoration il faut rappeler qu'on s'en servit pour la première fois à la maison de Troyes, et c'est le Fondateur qui le mit lui-même sur les épaules des adoratrices dans une cérémonie solennelle qui eut lieu le 6 janvier 1821. (14)

\*

\* \*

## NOTES

1. Il semble que les "prières vocales très longues et qui ne sont pas entendues par la moitié de la Société" soient celles de l'Office chanté au chœur, inaccessible aux frères convers.
2. Suzanne Geoffroy, en des mémoires qu'elle dicta déjà très âgée, s'attribue l'initiative de l'Adoration : "Un jour que l'on avait annoncé une perquisition domiciliaire très rigoureuse, étant devant Notre Seigneur, il me vint dans l'esprit que, si j'établissais à ses pieds deux adoratrices, il ne nous arriverait rien. J'étais très prompte, dans ce temps-là, à me décider sans délibération et sans conseil ; aussitôt fait que pensé: je mets donc de chaque côté de l'autel une petite chaise; je me place sur l'une et fais mettre sur l'autre une de nos religieuses. Ce fut là le commencement de l'adoration perpétuelle, qui se pratique encore dans l'Ordre de Picpus. Lorsque Mr. Coudrin vit cela, il demanda ce que c'était; je lui dis la pensée que j'avais eue, ajoutant que nous étions prêtes à cesser, s'il le jugeait à propos; il approuva tout, et nous continuâmes. Les dames du dehors se partageaient les heures du jour, et nous nous chargions de la nuit."
3. Ce témoignage bien plus tardif que celui de M. Aymer ne nous semble pas incompatible avec le sien. Pour les mettre d'accord il suffit de supposer qu'entre la première réalisation au moment du danger et l'organisation permanente il se soit passé [III, p.62] un certain temps et que dans l'organisation définitive le P. Coudrin a eu la responsabilité.
3. HL. Qq R.I,60; Qq R.II, p.8
4. GB. Mém.7
5. BP. 533, Ann.1960, p.179
6. Manuscrit de ASP.
7. La description de l'apostolat (contemplata aliis tradere : livrer aux autres ce qu'on a contemplé) est de St. Thomas IIa.IIae. Q.188, a.6
8. St. Cyprien, "Ad Donatum" 15
9. De ces vieilles éditions, il reste encore des exemplaires à la bibliothèque de la Maison Générale de Rome.
10. Constitutions de 1840, art. 306
11. En juillet 1811, le P. Coudrin écrit au P. Launay que son neveu, le P. Alexis Bachelot est sorti du collège de Picpus, ayant terminé ses études, à même d'enseigner les rudiments de l'hébreu; cf. BP. 427; HL. I Mém., Ann. 1963, p.198
12. HL, VBP. 238
13. Au sujet de l'habit des Soeurs de Poitiers en 1812, il est intéressant d'entendre le Préfet de la Vienne dans son rapport "confidentiel" au Conseiller d'Etat de Napoléon, en date du 8 février de cette année : "Un des motifs qui a pu donner lieu à ce qu'on nommât trappistes les dames de cette société, c'est qu'elles ont adopté (pour leur commodité et par économie, disent-elles) un costume qui a la physionomie de celui de cette ancienne corporation religieuse. Elles portent des robes de laine blanche, mais taillées à peu près comme celles des vieilles femmes du monde, et ont pour coiffure une espèce de cornette de gros linon blanc uniforme."
14. Les Frères se servirent du manteau rouge pour la première fois à l'adoration, le 24 septembre 1824, comme le raconte Hilarion en ses Mémoires n. 556.

### [III, p.63] IV.- LA LITURGIE DE LA COMMUNAUTE.

En fait, la liturgie de la Communauté appartient à ses observances, mais nous avons voulu faire un chapitre spécial pour recueillir les renseignements que nous avons trouvés sur ses pratiques de caractère liturgique, car les formulaires choisis ou créés contribuent certainement à faire connaître son esprit.

Pour la Messe de Communauté qu'on célébrait chaque jour, on utilisa certainement les missels propres de chaque diocèse; d'eux nous n'en savons pas plus. Les Messes Propres, dont nous parlerons plus loin, sont d'usage relativement tardif, du moins dans leur universalité,



excepté les fêtes du Sacré-Coeur et du Coeur de Marie : il faut attendre l'approbation romaine pour voir le "Propre" établi fermement dans toutes les maisons de France.

Pour l'Office, on n'adopta le Bréviaire Romain qu'au Chapitre Général de 1819, dont les décisions ne furent promulguées qu'en 1826. Avant cette date, on utilisa le bréviaire diocésain qui variait selon les lieux et les traditions locales.

Nous nous arrêterons ici à consigner le Cérémonial adopté pour la réception des novices, la profession, la rénovation des voeux et le Chapitre de Coulepe, et pour donner un schéma des fêtes et offices propres, avec quelques ajouts qui nous permettront de compléter le mieux possible le tableau général de ce qu'on pourrait appeler les "rites de la Communauté."

## 1.- Le Cérémonial.

Le premier Cérémonial complet de la Congrégation fut présenté au Saint-Siège en juin 1825 par le P. Coudrin, à son voyage à Rome. Le document où il le présente avait été signé le 20 octobre 1824 et était un des fruits du Chapitre Général de cette année. Le Fondateur nous éclaire lui-même sur la méthode suivie et le but qu'on se propose : (1)

"Nous avons spécialement choisi les prières qui pouvaient exciter la dévotion envers le Sacré-Coeur de Jésus et le très doux Coeur de Marie. Nous avons adopté pour notre usage quelques unes des bénédictions et des prières anciennement reçues dans d'autres Congrégations et qui nous paraissaient indiquer davantage la fin de notre Institut, et nous y avons seulement ajouté ce qui devait exprimer spécialement que nous étions consacrés pour toujours aux Sacrés-Coeurs de Jésus et de Marie.

Nous nous sommes proposé pour but principal d'enflammer la piété des frères et des soeurs de notre Congrégation. Nous avons voulu que nos novices apprécient dans la cérémonie même de leur réception quel zèle devait diriger leurs âmes, quelle charité devait enflammer leurs coeurs, quelle ferveur animer leurs prières, quelle obéissance accompagner toutes leurs actions.

**[III, p.64]** Nous avons également voulu que nos profès, en faisant leurs voeux, comprissent qu'ils devaient être, pendant tout le cours de leur vie, fervents dans la psalmodie, constants dans l'adoration et la réparation des injures faites à la Majesté divine, enfin compatissants aux douleurs du Sacré-Coeur de Jésus et du Coeur très doux de Marie. Par ce moyen nos frères seront renouvelés dans l'esprit de leur vocation toutes les fois qu'en prenant leurs habits religieux, ils rappelleront à leur mémoire les prières qui ont été employées dans la bénédiction de ces vêtements sanctifiés." (Ann. 1963, p.278)

Le Cérémonial fut approuvé par Décret du 27 septembre 1825 et on commença à l'appliquer en même temps, semble-t-il, que les Constitutions, car il fut promulgué avec elles dans la Circulaire du 11 février 1826.

Il est à noter que le formulaire est identique pour les Frères et pour les Soeurs, à la seule exception de la bénédiction du voile, laquelle apparaît et à la Réception et à la Profession des Soeurs. (2)

## 2.- Fêtes et Offices propres.

Parallèlement au Cérémonial, le Fondateur présenta au Saint-Siège un catalogue de Fêtes et d'Offices Propres de la Congrégation. La Supplique porte la date du 29 septembre 1824 et fut portée à Rome au voyage de 1825, en même temps que les Constitutions. L'approbation est du 5 juillet de la même année et apporte un calendrier d'offices qui, avec de légères modifications coïncide avec la demande. Il fut publié dans les mêmes mois que les Constitutions aux débuts de 1826. (3)

Il est opportun de faire remarquer ici qu'on ne doit pas lire ce Propre avec un esprit mesquin de "petite chapelle" comme s'il contenait toute la vie liturgique de la Communauté, la

centrant sur ce qui la différencie de l'Eglise universelle. S'il en était ainsi, on serait obligé de croire à un processus de rétrécissement, car une bonne partie des fêtes propres furent adoptées plus tard - spécialement sous Léon XIII - par l'Eglise de Rome. On aurait inévitablement la sensation que la chapelle se rétrécit avec le temps, et à la fin il n'y reste plus que St. Pacôme et St. Caprais.

En réalité tout autre est le rôle du Propre; il consiste à nous aider à vivre l'année liturgique en syntonie avec le charisme propre, comme nous dirions aujourd'hui, mais en nous situant toujours dans la grande nef du temple. Historiquement les temps forts de la vie liturgique de la Communauté du P. Coudrin, furent les cycles de Pâques et de Noël, spécialement les préparations de ces deux grandes fêtes : l'Avent et le Carême.

Cela dit, il est certain que nous ne pouvons pas attribuer au Fondateur et à sa Communauté la mentalité liturgique de nos jours. Le P. Coudrin fut un esprit formé à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle français. Son Christocentrisme est très accusé, et à la fois son sens de la « Communion des Saints » fut très vif. Il se sentait dans l'Église comme dans une grande famille où les saints [III, p.65] du ciel sont comme des frères aînés qui ont occupé nos postes dans l'Eglise militante et qui à présent s'occupent de nous et nous suivent de là-haut. Il voulait que ses enfants, en suivant la plus sûre tradition de l'Eglise Romaine, puissent les invoquer et s'habituer dès maintenant à vivre en leur compagnie.

En tout cas, une chose est certaine, les fêtes liturgiques sont en étroite relation avec la vie d'oraison et de piété, spécialement avec la vision de foi au sujet de la vocation de la Communauté même, comme on peut l'apprécier dans la "Supplique" déjà citée du P. Coudrin :

" Il n'y a point de Congrégation qui n'ait des Offices propres, soit en raison de son titre, soit à cause des patrons qu'elle vénère et des protecteurs qu'elle honore, soit enfin, eu égard aux diverses circonstances dans lesquelles elle a reçu les plus grands bienfaits de la bonté divine. Dans toutes nos maisons nous nous efforçons de réparer... C'est pourquoi nous avons choisi plusieurs Offices qui nous porteraient davantage à atteindre ce but." (Ann. 1963, p. 272) 4.

### 3.- Petits Offices des Sacrés-Cœurs.

Les Petits Offices des Sacrés-Coeurs ont disparu de l'usage de la Congrégation, du moins dans la branche des Frères, depuis le Chapitre Général de 1964. Leur emploi dans la prière commune de la Congrégation est très ancien. Il remonte probablement aux années antérieures à 1800.

Dans les Constitutions de 1825, chap. IX, art.14, il y a cette prescription :

"Tous les Frères qui savent lire, réciteront, tous les jours, les petits offices des Sacrés-Coeurs de Jésus et de Marie."

C'était littéralement la décision du Chapitre de 1819, session du 30 septembre :

"Tous les Frères qui savent lire liront tous les jours les petits offices des Sacrés-Coeurs." (Ann. 1964, p.142)

Le Fondateur envoya à Rome un Mémoire, en date du 25 février 1820, demandant l'approbation de ces offices. Le 20 octobre 1824, tout de suite après le Chapitre Général, il signa un nouveau Mémoire, insistant sur le sujet, et lui-même le présenta l'année suivante au Saint-Siège. Les motifs qu'il apporte pour les faire réciter journellement à ses religieux sont certainement les mêmes qui le poussent à en demander l'approbation à la plus haute autorité ecclésiastique; on peut les résumer en un seul : ils nous permettent de nous rappeler chaque jour notre consécration aux Sacrés-Coeurs.

Quant aux Soeurs, l'art.14 du chap. IX des Constitutions de 1825, dit textuellement :

"Les Soeurs de chœur réciteront le petit office de la Sainte Vierge et ensuite les petits offices des Sacrés-Coeurs de Jésus et de Marie."

[III, p.66] Le Chapitre Général de 1819 n'avait fait que traduire en norme une coutume observée fidèlement au moins par les Soeurs, qui ajoutaient les Petits Offices à la récitation

chorale soit de l'Office diocésain, soit du Petit Office de la Vierge, qu'on adopta en 1819. Parmi les Frères, au moins le P. Coudrin les récitait journallement et il les fit relier avec son bréviaire, en chacun de ses quatre tomes. (5)

Dans le Mémoire de 1824, le Fondateur dit :

" Bien des fidèles récitent ces offices. Nous spécialement, depuis le berceau de notre Congrégation, nous récitons chaque jour ces petits offices, non sans de grands fruits. En les récitant, notre dévotion s'accroît." (Ann.1963, p.277)

Cependant, au Chapitre Général de 1838, on dispensa de la récitation quotidienne tous ceux qui sont tenus au bréviaire et les frères convers qui savent lire, et on les garda pour les profès de chœur qui n'ont pas reçu les Ordres majeurs :

" Art.313. A l'exception des Frères convers, tous les membres de la Congrégation qui ne sont pas dans les Ordres sacrés, réciteront tous les jours les petits offices des Sacrés-Coeurs de Jésus et de Marie".

C'est le critère qui a fait loi jusqu'à nos temps.

En raison de l'importance que leur donne le Fondateur, il nous semble nécessaire de les rappeler, mais nous ne disposons pas de l'espace voulu pour en donner le texte, accessible du reste, maintenant encore, grâce aux multiples éditions faites par la Congrégation à partir de 1826.

Quel en est l'auteur ? A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, avant la Révolution, bien des livres de piété contenaient des offices semblables à ceux employés dans la Congrégation, mais notre texte à nous est celui qui apparaît dans un manuel anonyme, imprimé sous le titre de "La Dévotion au S. Coeur de N.S.J.C." par la maison d'édition de la veuve de Jacques Josse, à Paris, en 1755. Pour épargner au lecteur de fatigants tenants et aboutissants, nous nous bornerons aux grandes lignes des conclusions auxquelles arrive une minutieuse investigation : en somme, on peut dire : le Petit Office du Sacré-Coeur est dû au Père Gette, s.j, de Lyon, profès en 1686. Il entra du vivant de Ste. Marguerite-Marie, dans le patrimoine de Paray, et elle eut personnellement le souci de le propager. Quant à celui du Coeur de Marie, on le doit à St. Jean-Eudes, sauf les Laudes, composées par un inconnu. L'original des deux offices est en latin, et les traductions qu'on en a faites n'ont pas toujours été heureuses. (6).

#### 4.- Le chant du Salve.

Les Constitutions des Frères de 1825, prescrivent au chap.IX, art.9 : "Le Salve Regina se chantera tous les soirs à huit heures, dans toutes les maisons de la Congrégation; le matin on le chantera ou on le récitera après la Messe de Communauté". - Avec une rédaction légèrement différente, même prescription substantiellement pour les Soeurs, dans les Constitutions parallèles correspondantes : chap.IX, art.10-11.

**[III, p.67]** Le chant de l'antienne de la Vierge appartient de soi à l'office, mais le cas du chant du Salve, traditionnel dans la Congrégation, ne coïncide pas exactement avec le premier, puisqu'il réunit la Communauté totale de chaque maison et ne concerne pas uniquement ceux qui sont tenus à l'office, Soeurs ou Frères de chœur, comme ce serait le cas s'il s'agissait de n'importe quel élément de l'office. C'est pourquoi nous avons voulu lui consacrer un petit paragraphe à part dans la liturgie de la Communauté.

Tout d'abord, il est clair qu'il y a deux moments où on récite le Salve : le matin après la messe, et le soir après Complies, à heure fixe et pour les Frères et pour les Soeurs, huit heures du soir. Le plus important et le plus solennel est précisément celui du soir, car ayant une heure fixe pour tous, il crée la conscience d'un rendez-vous de la Communauté entière avec la Sainte Vierge.

C'est une institution que nous trouvons déjà décrite dans l'ébauche de règle écrit par Bernard de Villemort, sous la dictée de M.Aymer au printemps de 1800 :

" Après l'Adoration (de la Croix, en chantant le "Vexilla Regis"), tous les jours de l'année, excepté pendant la Semaine Sainte, on chantera solennellement le "Salve

Regina", auquel toutes les personnes composant chaque monastère assisteront, excepté les malades. Chacun sera debout ayant un cierge à la main. Le Salve se chantera après les Complies et sera suivi du verset : "Verbum tuum" avec son répons, et de l'oraison "Omnipotens sempiterna Deus". On chantera ensuite l'antienne "Sub tuum Praesidium", le verset "Ora pro nobis Sancta Dei Genitrix" avec son répons et l'oraison "Gratiam tuam quaesumus". Mais cette dernière antienne se chantera à genoux et sans cierge. Les deux antiennes sont pour se remettre tous les jours sous la protection de la Très Sainte Vierge".

Il suffit de lire ces lignes pour voir s'y refléter la tradition de la Trappe, l'influence en est indéniable. Néanmoins il semble que ce serait une erreur de penser que l'attachement de la Communauté au Salve naquit de son contact avec la Trappe, à la fin de 1798. En effet, dans un règlement de la main de Sr Gabriel de la Barre, certainement antérieur à cette influence, le Salve apparaît déjà, encore que non revêtu de la solennité que donnent les cierges allumés. Même parmi les pratiques de l'"Immensité" consignées dans un règlement qui doit être au plus tard de 1795, nous trouvons un "Salve" que devait dire chaque membre à 11 heures du matin.

Il n'est pas improbable que le texte même de la très belle antienne mariale ait eu un écho particulier chez les personnes qui cherchaient à vivre leur foi dans le contexte agressivement hostile de la Terreur et que ce soit, finalement, le secret de la prédilection de la Communauté pour le "Salve".

### [III, p.68] N O T E S

1. Le Cérémonial fut imprimé, joint aux Constitutions, à l'"Imprimerie de Ve André, Imprimeur-Libraire de l'Evêché" de la ville de Troyes, en 1826. Avec les petits changements de rigueur, il est reproduit dans le fascicule des Constitutions des Soeurs, imprimées à la même maison d'édition.

2. Nous donnons en Annexe quelques textes plus importants du Cérémonial.

3. Il est édité à la même maison d'édition de Troyes, la même année 1826 dans un livret de 204 pages, format 11/18 comme les Constitutions.

4. Nous donnons en annexe la Messe du Sacré-Coeur "Gaudeamus", qui a les plus grandes probabilités d'avoir été celle aux temps des Fondateurs.

5. La première édition pour l'usage de la Congrégation est parallèle à celle des Constitutions faite à la même maison d'édition, avec le même format et en la même année 1826. Suit une édition sans date, mais antérieure à 1855.

En troisième lieu, une faite à Paris en 1855.

Une quatrième à Valparaiso en 1869.

Une cinquième à Rouen en 1898;

La sixième et la septième à Braine-le-Comte en 1911 et 1937.

6. Nous avons consulté :

1) - Un petit article "Sur les Origines et l'Histoire de nos Petits Offices", par le fr. étudiant Reichenbach, ss.cc., Valkenburg, 1954.

2) - Un article non publié : "Les Petits Offices des ss.cc. de Jésus et de Marie", du P. Ignace Banos, Rome, Août 1958.

3) - "Historique du texte des Petits Offices". Notes de Sr. Marie-Magdeleine Rougier, Paris 1961.

### [III, p.69] V.- La Législation de la Communauté.

La Communauté sentit de bonne heure la nécessité de composer une "loi", car dès les premiers temps elle rêva d'un Ordre religieux, avec maisons en divers lieux et de multiples responsabilités apostoliques. Pour lui donner consistance et stabilité, l'instrument de la loi était indispensable, c-à-d. "rédiger une règle".

Peut-être la première ébauche est-elle ce qu'on a appelé "Règlement du Bon Père". Elle consiste en une feuille double, grandeur lettre, avec trois pages écrites, plus quelques lignes, et qui donnent les grands traits de l'esprit dans une courte introduction, puis l'emploi du temps, indiquant le règlement du jour. Il est de la main du P. Coudrin et il n'y a pas de raison de penser qu'il n'en est pas l'auteur. Au contraire, il semble très conforme à sa manière de prendre les choses. Il ne semble pas pouvoir être postérieur à 1796-1797. (1)

Ensuite nous avons un projet inachevé de la main de Sr Gabriel de la Barre, qui semble n'avoir jamais paru, ni avoir influencé la rédaction des Constitutions que l'on élabora plus tard. C'est dommage, car il a bien des remarques originales et aiguës, spécialement un sens de l'égalité et de la pauvreté, qui méritent de n'être pas oubliés. Comme document il est un témoignage de ce que pensait Sr Gabriel de la Barre. Elle, voyant apparaître d'autres formulations, semble avoir caché avec soin, peut-être par cette modestie qui la caractérisa toujours, cet intéressant travail. Il doit être antérieur à 1799, parce que la branche des Frères n'y apparaît point. La Supérieure Générale devait être élue chaque année, à la majorité des deux tiers des votes de toute la Communauté et ne pouvait gouverner plus de trois ans. Avec l'apparition de M. Aymer au premier plan, à partir de 1798, cela ne semblait plus compatible, de sorte qu'il est possible que cet écrit soit, au plus tard, de cette année. (2)

L'année 1798, fut comme nous l'avons rapporté en son lieu, l'année de Mr. Perrin qui écrivit aussi un projet de Règlement, un peu oratoire et grandiloquent. Il avait été Montfortain et son expérience de vie commune servit à la communauté, surtout parce qu'il fut le premier, en dehors du Fondateur, à remarquer la présence d'une nouvelle communauté religieuse, et qu'il fit des démarches qui la favorisèrent spécialement en conseillant à M. Aymer d'empoigner l'autorité.(3)

Tous ces règlements sont témoignages d'une recherche très ancienne dans la Communauté, qui arriva peu à peu à se convaincre qu'on ne pouvait commencer par rédiger une Règle ou des Constitutions.

Plus tard, en 1804, l'évêque de Poitiers, Mgr Bailly, semble avoir exigé de Sr Gabriel qu'elle lui présentât les Constitutions de la Congrégation. On a perdu la lettre où la Supérieure de Poitiers rendait compte de l'affaire à la Fondatrice. Il nous reste seulement une lettre de celle-ci, répondant le 13 janvier :

**[III, p.70]** " Temporisez avec votre évêque tant que vous pourrez; s'il vous force la main, dites-lui qu'il faut écrire; tenez bon à ne lui montrer que ce qu'il appelle un chiffon et deux volumes de la Règle de Saint-Benoît". (BM.153)

Des années plus tard (1820-23) Sr Gabriel rappelant ce fait, note :

" Il voulait absolument qu'on lui présentât les Constitutions et les Règlements de la Congrégation. La Révolution avait tellement fatigué même les meilleures têtes qu'on croyait que les Constitutions d'une Congrégation religieuse se font d'un trait de plume dès sa naissance. Nous n'étions encore qu'au berceau; on exigeait de nous ce qui n'est que le fruit d'une longue expérience, ce que Dieu seul peut faire peu à peu selon les circonstances dont il est le seul Maître. Nous répondîmes que nous n'avions pas de constitutions; cela confirma l'évêque, ou plutôt son Conseil, dans l'opinion que nous n'étions rien." (PAC. 5213,102)

Cette remarque met bien en lumière le critère avec lequel la Communauté aborda le problème des Constitutions. Elle ne furent pas pour elle un texte inspiré et charismatique, qui une fois élaboré conditionne la vie, comme l'expression de la volonté de Dieu, pour ainsi dire définitive. Pour elle, dont les Fondateurs ne se sentirent pas ce charisme, la loi devait être le fruit de l'expérience, patiemment et humblement élaboré.

1.- La Règle de St. Benoît.

Dans la Supplique adressée par les Soeurs aux Vicaires Capitulaires de Poitiers qui reçut l'approbation du 17 juin 1800 et était signée par tous les membres, en commençant par M. Aymer, on dit :

" Nos principales pratiques extérieures sont tirées de la Règle de St. Benoît..." (Ann.1963, p.175)

Dans la Supplique adressée au Pape en 1800, signée par les deux Fondateurs, à la fin de 1800 :

" Comme entés sur la tige du glorieux St. Benoît, pratiquant l'austérité de sa vie, adoucie par le St. Amour des divins Coeurs de Jésus et de Marie..." (Ibid. p.182)

Enfin, dans la Supplique adressée par les Frères aux Vicaires Capitulaires de Poitiers, qui reçut l'approbation le 20 mai 1801 :

" Plusieurs prêtres et laïques formant une société sous le nom de Zélateurs de l'amour des Sacrés-Coeurs de Jésus et de Marie, pratiquant en partie la Règle de Saint Benoît, avec des. constitutions particulières". (Ibid. p.184)

Il n'y a donc pas de doute, la nouvelle Congrégation invoque comme fondement la Règle de St Benoît. Depuis le Concile de Latran IV (1215) qui interdit la prolifération de nouvelles Congrégations religieuses en mettant comme condition à toute fondation d'adopter une des règles déjà approuvées, toutes les fondations invoquent une des quatre règles reconnues : celles de St. Basile, de St. Augustin, de St. Benoît ou celle de St. François. (4)

**[III, p.71]** Ce que nous avons intérêt à savoir, c'est d'abord comment les Fondateurs arrivèrent à la Règle de St. Benoît, puis à déterminer le sens qu'ils donnèrent à cette relation. Fut-ce une pure formalité ? S'il en eût été ainsi, il semble qu'ils auraient dû recourir à celle de St. Augustin qui, étant plus courte et moins précise, permet une plus grande liberté pour construire du neuf. Les Jésuites, par exemple, invoquent la règle de St. Augustin.

La règle bénédictine était bien connue dans le Poitiers de l'époque des Fondateurs. Il semble qu'entre bénédictins "noirs" et "bernardins" ils n'arrivaient pas à vingt dans la ville, mais il y avait au moins deux sinon trois monastères de femmes qui suivaient la règle du St. patriarche, et après l'orage de la Révolution il n'a pas dû être difficile de trouver dans le monde pieux de Poitiers des exemplaires de la Règle, et des gens qui en avaient entendu parler quelque peu ou l'avaient vu pratiquer de près.

Deux des de la Garélie, qui furent toujours des "Solitaires" vécurent au monastère de Sainte Croix jusqu'à la Révolution, au moins comme pensionnaires. Mais cela non plus n'est pas nécessaire pour expliquer le contact de la première Communauté avec la Règle des moines.

En réalité, il semble que le contact se soit produit de la manière la moins prévue : à travers des personnes venant de Suisse. (cf. plus haut "Les pratiques de la Trappe")

Ces "quelques détails" de ce qui se pratiquait à la Trappe de la Valsainte, le plus probable est qu'ils arrivèrent dans les mains de la Fondatrice à travers un petit feuillet imprimé que ce monastère distribua alors en France et dont nos archives possèdent une copie dactylographiée. En tous cas, toutes les pratiques susdites s'y trouvent.

Or, la Règle suivie par la Trappe est celle de St. Benoît. Aussi quand on tente d'obtenir l'approbation, on invoque la Règle bénédictine. En effet, les mêmes pratiques qui sont désignées dans les chroniques sous le nom de "Pratiques de la Trappe de la Valsainte" sont attribuées, dans la première Supplique citée, à la Règle de St. Benoit.

Ainsi ce serait l'attrait pour les pratiques de la Trappe qui conduisit la première Communauté à la Règle de St. Benoît. Quelque chose comme une sympathie vitale et profonde et non la nécessité de remplir une formalité.

Du reste, la Fondatrice même et peut-être bien Sr Françoise de Viart et Sr Gabriel de la Barre avaient été élèves des Bénédictines de Sainte Croix; ce monde leur était sympathique et familier. Maintenant, à travers la renommée de la Valsainte, elles découvraient un chemin de générosité spirituelle et de perfection chrétienne dans la "Regula Monachorum".

Quant au P. Coudrin, il semble qu'il doit l'avoir lue et méditée longuement à partir de ce que Sr Gabriel appelle "admiration". Tout de suite, parmi les notes qu'il prit entre 1800-1801 sur les communications charismatiques de M. Aymer, nous rencontrons le titre des futures Constitutions de la Congrégation :

**[III, p.72]** " Ordre des Zélateurs et des Zélatrices de l'Amour des Sacrés-Coeurs de Jésus et de Marie, adorateurs perpétuels du Coeur de Jésus au très saint Sacrement de l'Autel, sous la protection spéciale de la Ste Vierge Marie, suivant la Règle de St. Benoît expliquée d'après les Constitutions suivantes." (BP.2322)

Dans ces notes, le P. Coudrin écrivait ce qu'il avait demandé lui-même à M. Aymer, et parfois on rencontre tout de suite après, la réponse reçue. Au sujet de la Règle de St Benoît, nous trouvons :

" Que la Sainte Vierge choisisse les principaux articles qu'elle veut de la Règle de Saint Benoît." - "Nous n'aurons pas le bréviaire de St. Benoît." BP.2319

Bien des années plus tard, lorsque débutent les négociations avec le Saint-Siège pour l'approbation des Constitutions, les Fondateurs profitent de la présence à Rome du secrétaire Hilarion Lucas et envoient une "Supplique" exposant brièvement l'esprit et les intentions de la nouvelle Communauté. Au quatrième paragraphe on lit :

" Cette Congrégation est consacrée aux Sacrés-Coeurs de Jésus et de Marie, jouit de la protection de St. Joseph, et suit la règle de St. Benoît avec des Constitutions particulières qui lui sont propres"(Ann.1963, p.190).

Le Fondateur parle de St. Benoît comme de "notre Père" et on ne laisse pas d'être surpris que dans la Circulaire qu'il consacre le 11 février 1826 à la promulgation des Constitutions approuvées par le Saint-Siège le 26 Août 1825, et qui accompagne la première édition de celles-ci, plus de quarante pour cent de la lettre sont consacrés à la Règle de St. Benoît.

Malgré le sort qu'ont connu les bibliothèques de l'époque des Fondateurs, spécialement celle de Picpus, pratiquement détruite, divers exemplaires de plusieurs éditions de la Règle de St. Benoît, antérieurs à la Révolution, sont arrivés jusqu'à nous et témoignent qu'on l'a lue, suivant les exhortations du Fondateur.

On peut s'étonner que le P. Coudrin ait tant insisté pour recourir à la source de la Règle bénédictine, lui qui voyait si clairement que sa Congrégation n'était pas de moines.

Cette difficulté semble provenir en réalité plutôt de l'optique avec laquelle nous la lisons, nous : optique conditionnée par le développement médiéval de la vie monastique. C'est ainsi que nous oublions souvent que la "Regula Monachorum" est un document de l'âge patristique - sixième siècle - et qu'elle fut écrite pour des petites communautés de 12 ou 15 membres qui fleurissaient autour de Subiaco. L'Abbé du chap.II ne portait pas encore la mitre ni n'occupait une haute estrade avec plusieurs marches dans les réunions de la communauté exiguë pour laquelle fut écrite la Règle. L "'abbas" comptait, oui, sur la vénération qui entourait les pères spirituels des "Vitae Patrum", mais il était loin d'être quelqu'un qui vit un peu en dehors de la Communauté, dont les modestes dimensions assuraient toujours dans le style du VI<sup>e</sup> siècle, une plus grande fraternité, que celle réalisable en des monastères comme le Mont Cassin médiéval ou le Cluny aux 2000 moines.

**[III, p.73]** Un autre préjugé avec lequel on lit ou pour lequel on ne lit pas la "Regula Monachorum" est de voir l'élément déterminant de la vie monacale dans l'"Office du chœur". Les commentateurs modernes nient qu'il le soit. En effet, il suffit de prendre conscience que le Saint Patriarche réalisa en son temps sur le terrain de l'Office du Chœur une réforme sensationnelle qui consista à le réduire à la septième partie de l'habituel jusque-là. Oui, à cette époque on récitait chaque jour les 150 psaumes du Psautier. St. Benoît le répartit sur les sept jours de la semaine pour faire place, dans la vie des moines, à la journée de travail. Dans ce cadre il ne semble pas étrange qu'il consacre deux chapitres de la Règle à l'explication du nouvel ordre des psaumes.

Quant à l'austérité, la Règle est proverbiale pour sa modération, et la lecture en confirme les mots du Prologue : "Nous allons donc établir une école du service divin; en le faisant, nous

espérons n'ordonner rien de dur, rien de pénible." Si bien que des spécialistes modernes en sont venus à affirmer que St. Benoît n'imposa pas plus à ses moines qu'on n'exigeait en son temps des chrétiens du monde. (5)

Cela peut nous servir pour dissiper les préjugés qui peuvent nous empêcher de comprendre l'affirmation du P. Coudrin, que la Règle de St. Benoît est "le fondement de la nôtre". Le Fondateur lut la "Regula Monachorum" avec la détermination préalable de fonder une Communauté apostolique, ce qui le faisait exclure le "choeur" comme observance essentielle, si ce n'est pour les "Frères de choeur" (ceux-ci signifiaient l'accueil à un corps "contemplatif" qui, en fait, nous l'avons vu, ne prospéra point).

Si le P. Coudrin lut la Règle de St. Benoît pour s'en servir dans la construction d'une communauté non monastique, nous avons intérêt à essayer de reconstituer la perspective dans laquelle il la lut.

Pour cela il faut se rappeler d'abord qu'à ce moment, nous pensons en particulier à 1798-1799 où se posa à la Communauté le problème des pratiques de la Trappe que le P. Coudrin accueillit avec admiration, les grands Ordres avaient disparu de France et qu'on ne voyait pas prochain le jour où on pourrait les reconstituer .

Dans leur effort tenace pour faire quelque chose de neuf, les Fondateurs ont été sensibilisés particulièrement aux exemples de vie chrétienne et religieuse qui viennent des premiers siècles de l'histoire de l'Eglise. Comme les plantes nées dans le sable, déploient de longues et profondes racines jusqu'à ce qu'elles rencontrent une source lointaine ou de profondes nappes d'humidité, une soif de ce qu'aujourd'hui nous appellerions "ressourcement", s'empara des esprits de la première génération. A cette ambition de ressourcement doivent être contribuées - au moins indirectement, car nous n'avons pas de témoignages d'influence directe - les oeuvres des Pères publiées à l'époque, et dans le monde plus immédiat de la piété, des oeuvres comme celles du P. Rodriguez, où les Pères, spécialement ceux du Désert, occupent une place si importante et mènent à des sources comme Cassien.

**[III, p.74]** Les noms mêmes que prennent les premiers religieux témoignent que leur imagination vivait très en contact avec les premiers siècles : Isidore (d'Egypte); Hilarion, solitaire de Palestine et de Chypre; Polycarpe; Paul (premier Ermite); Antoine (d'Egypte); Hippolyte; Pacôme; Arsène; auxquels s'ajoutent les noms de Bernard, Dominique, Régis etc.

Dans cette perspective de retour aux origines, le P. Coudrin découvrit dans la Règle de St. Benoît un instrument utile pour lire l'Evangile en clé religieuse, et où on nous montre la vie régulière comme découlant de l'Ecriture. Pour s'en convaincre il suffit de lire le premier chapitre qu'il recommande en particulier, - non exclusivement car il veut qu'on lise toute la Règle - et c'est le IV sur "Les instruments des bonnes oeuvres", avec le souci d'arriver jusqu'aux racines bibliques. Faisons-en l'épreuve sur les dix premiers versets :

" Chapitre IV. Quels sont les instruments des bonnes oeuvres? 1. Avant tout aimer le Seigneur Dieu de tout son cœur, de toute son âme et de toutes ses forces. 2. ensuite le prochain comme soi-même (cf. Mc XII,28-31 et parallèles : Mt XXII,34-40; Lc X, 25-28 avec la source Dt VI,S). 3. Puis ne pas commettre de meurtre. 4. ni d'adultère. 5. ni de vol. 6. Pas de convoitise. 7. Ni de faux témoignage (cf. Mt XIX,18; Lc XVIII,20; Rm XIII, 9. 8. Honorer tous les hommes (cf. I P II,17); 9. et ne pas faire à autrui ce qu'on ne veut pas qu'on nous fasse (cf. Mt VII,12; Lc VI,31; Rm XIII,8-10; Tob IV,15); 10. Renoncer à soi-même pour suivre le Christ (cf. Mt XVI,24 et paral. Mc VIII,34; Lc IX,23-27 et X,3839; XIV,27)...".

Le P. Coudrin, qui goûtait tant la lecture de l'Ecriture Sainte et la désirait pour ses enfants, doit avoir lu ces pages avec délectation spirituelle, et il est facile d'imaginer qu'il ait senti qu'il ne pouvait faire boire l'esprit religieux à sa nouvelle Communauté à une meilleure source.

Ainsi nous expliquons-nous qu'il se soit contenté de nous donner des Constitutions si sèches et si disciplinaires, de si peu de moëlle spirituelle, et si exclusivement canonique: elles étaient une simple garantie qu'en lisant St. Benoît nous ne succomberions pas à la tentation de



nous faire moines. Mais la substance évangélique pour la vie religieuse il fallait la chercher dans la *Regula Monachorum*. (6)

Au reste, cette référence à St. Benoît apparaît dans le texte du premier projet de Constitutions élaboré par M. Aymer et le frère Bernard de Villemort, au printemps de 1800 :

" Les principales pratiques extérieures seront tirées du fond de la Règle de St. Benoît."

Les Constitutions approuvées en 1817 et insérées dans la Bulle ne contenaient aucune référence explicite à la Règle bénédictine, mais comme nous l'avons expliqué en son lieu, elles ne furent pas imprimées, de sorte qu'on ne remarqua pas l'omission. Elle fut réparée, en tout cas, dans la rédaction du Chapitre Préliminaire des Constitutions de 1825, qui disent à l'art.8 :

" Le fondement de notre Règle est la Règle de St. Benoît" (PAC. 1113)

**[III, p.75]** Le Chapitre de 1838 retoucha :

"Le fondement de la Règle de la Congrégation est la Règle de St. Benoît." PAC 1126.

## 2.- Les Constitutions de 1817.

En parlant du voyage d'Hilarion à Rome en 1814 et des négociations pour l'approbation par le Saint-Siège, Sr Gabriel de la Barre note dans ses Mémoires (inédits) :

" (Pour obtenir l'approbation de Rome...) il fallait dresser des Constitutions. Nous n'avions eu jusque-là que des usages; il existait des projets; le Bon Père et la Bonne Mère attendaient que l'expérience les eût mûris; uniquement occupés de suivre la route tracée par la Providence, ils craignaient toujours d'aller plus vite que la grâce qui les poussait..." PAC. 5213,242

Ces "projets" dont parle notre mémorialiste étaient principalement deux : 1- Celui rédigé par M. Aymer et Bernard de Villemort, dont le texte, de la main du fr. Bernard, se trouve aux archives de nos Soeurs et ne figure pas dans la collection des écrits de M. Aymer, peut-être parce qu'il n'est pas de sa main; et 2- celle qu'on appelle "Règle Générale" en 13 articles, qu'on trouve parmi les écrits de la Fondatrice - n. 51 - et qu'elle composa en 1801, d'après Hilarion :

" Une grande partie des règlements du Chapitre Général de 1819 est tirée de ce que la Mère Henriette avait écrit en 1801." (HL. Mém.312)

Mais nous en connaissons trois autres, inconnus, semble-t-il d'Hilarion : 1° Un qui se trouve aux archives de l'évêché de Poitiers et qui est de la main de Sr Gabriel; il peut constituer un résumé des "usages" dont elle parle, présentés dans les premiers temps et que Mgr Bailly traita de "chiffon". On en garde une copie parmi les écrits du Fondateur (BP.2241). 2° Celui que nous avons rappelé, écrit par Sr Gabriel de la Barre, peut-être avant 1799 et qui paraît n'avoir pas influencé la rédaction des Constitutions. 3° Une "Règle Générale" en 113 articles, de la main de Sr Gabriel, rédigée avec plus de précision, en articles brefs, et qui semble avoir influencé les Constitutions de 1819-1824. On la conserve aux Archives de la Maison Générale des Soeurs. (7)

On conserve en outre une série de "billets" de M. Aymer, adressés au P. Coudrin entre 1800 et les premiers mois de 1802, où l'on trouve bien des éléments entrés ensuite dans les Constitutions, comme nous verrons, et qui semblent les avoir influencées beaucoup plus que les ébauches de "règlements", nous le verrons aussi.

Quoi qu'il en soit, aucun de ces documents ne fut à la disposition d'Hilarion lorsque, dans la seconde moitié de décembre 1815, il décida d'envoyer un projet au Fondateur pour correction et approbation, comme nous l'avons vu dans la Première Partie.

**[III, p.76]** Hilarion composa le projet sans autres sources que sa connaissance des personnes des Fondateurs, de leur pensée et de l'histoire de la Communauté dont il faisait partie depuis 1799.

Il l'envoya tout de suite au Fondateur qui introduisit des changements assez importants, et l'ayant signé le 28 mars 1816, l'envoya à Rome. Le 19 avril Hilarion le présentait au Cardinal

Scotti qui, le 7 mai suivant, lui demanda une version latine; le Secrétaire la livra le 24 du même mois. Ce fut la première base solide dans la négociation d'approbation.

Le P. Antoine Hulselmans a fait une étude rigoureuse et détaillée de la rédaction du texte qui reçut l'approbation et nous nous en remettons à lui, en espérant qu'un jour son oeuvre sera éditée. Le texte inséré dans la Bulle Pastor Aeternus est accessible dans les Annales où il fut publié en 1961, p.161 et sv. Le travail du P. Antoine a une valeur qui résiste au temps grâce à son excellente documentation aux Archives secrètes du Vatican et à la méthode employée; il permet aussi de suivre de près l'histoire du texte.

L'examen des Constitutions fut confié par la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers à cinq Cardinaux : Scotti, ponent, et Mattei, Dugnani, Morozzo (créé Cardinal le 8 mars 1816) et un dont on n'a pas conservé le nom. L'affaire fut étudiée dans "l'Assemblée plénière" du 23 août de cette année. Il en sortit un décret, approuvé par le Pape le 30 du même mois; il ordonnait de communiquer les Constitutions au Vicaire Capitulaire de Paris, Mr d'Astros. En effet, à la fin de septembre, le Vicaire reçut la charge d'examiner la Supplique de la Congrégation du 25 octobre 1814 et les Constitutions de 1816.

Sur la Supplique, Mr d'Astros ne rencontra pas de difficulté, et il écrivit sa recommandation au bas de celle de Mgr de Chabot. Sur les Constitutions il fit quelques remarques qu'il envoya au P. Coudrin le 28 septembre. Le 29 il avait expédié la Supplique.

Le 30 septembre Hilarion répondait au Vicaire en proposant dix-sept corrections : quinze aux Constitutions et deux aux Statuts. Le 1<sup>er</sup> octobre Mr d'Astros se déclara satisfait et signa dans ce sens; les Fondateurs signèrent à la même date en ajoutant leur accord.

Sur cette base, Hilarion écrivit un autre texte, intégrant les corrections et l'envoya [à Rome ?] avec tous les documents antérieurs, à la date du 22 octobre 1816. En fait il ne fut pas utilisé.

Une fois reçu le rapport de Mr d'Astros, le Cardinal Scotti mit les choses en marche et demanda au Secrétaire de la S. Congrégation de faire circuler les documents parmi les Cardinaux.

Les rapports des cinq Cardinaux faisaient beaucoup de remarques, presque toutes de rédaction, mais quelques unes assez importantes, et sur le contenu; elles étaient, sauf celle du Cardinal inconnu, favorables. Ce dernier pensait qu'on devait ajourner l'approbation jusqu'au moment où les Constitutions seraient plus élaborées, et entre temps accorder des grâces à la Communauté et l'encourager à aller de l'avant. Les quatre autres étaient pour l'approbation, en intégrant les modifications et en chargeant le Chapitre Général de 1819 et celui de 1824 de compléter les Constitutions.

**[III, p.77]** Le 20 décembre 1816 eut lieu l'Assemblée plénière de la S. Congrégation. Elle décida l'approbation des Constitutions à condition qu'elles fussent corrigées selon les remarques proposées par la Commission des Cardinaux. Cette résolution fut approuvée par le Pape le 10 janvier 1817.

Restait encore à rédiger le texte définitif en y intégrant les observations faites par les membres de la Commission Cardinalice. Le 12 février, le Secrétaire put l'envoyer au Cardinal Scotti, Ponent, qui l'approuva. Le Fondateur en reçut une copie le 24 mars de cette année 1817.

Examen fait des modifications apportées, le P. Antoine Hulselmans écrit :

" Après avoir relevé ces modifications, nous pouvons aborder la question : lequel doit être considéré comme l'auteur de la première Règle approuvée de notre Institut ? De tout ce qui a été dit, il résulte que : l'auteur définitif était la S. Congrégation des Evêques et Réguliers, représentée par Mgr le Secrétaire qui rédigea ce texte en utilisant le Plan proposé par les Fondateurs et les corrections proposées par les Cardinaux et son Éminence le Cardinal Scotti, qui l'approuva et le confirma.

De ce plan, les Fondateurs n'étaient les auteurs que dans un sens large. C'est le P. Hilarion qui l'avait rédigé; les Fondateurs l'avaient seulement corrigé et signé. Ceci ne veut pas dire que leur influence sur ce projet n'a pas été très grande.

Au contraire, nous pouvons être sûrs que le P. Hilarion, en rédigeant son plan de Règle, n'a agi que dans l'esprit des Fondateurs et d'après la pratique qui s'était établie sous leur direction; que les Fondateurs en corrigeant et signant le Plan d'Hilarion, l'ont pris sous leur autorité. Mais malgré cette influence prépondérante, il serait inexact de dire que la première Règle approuvée était l'oeuvre personnelle des Fondateurs." (Arch. - 41(09)(I.91)

Principaux points.

Avant tout, le titre de la Congrégation. C'était le changement le plus voyant : au lieu de "Constitutions des Zélateurs et Zélatrices des Sacrés-Coeurs de Jésus et de Marie, adorateurs perpétuels du très Saint Sacrement de l'Autel", on donnait celui qui est connu jusqu'à nos jours : "Constitutions de la Congrégation des Sacrés-Coeurs de Jésus et de Marie et de l'Adoration perpétuelle du très Saint Sacrement de l'Autel."

Vient ensuite sans titre particulier, une "introduction" sur l'esprit de la Communauté; avec des retouches, elle est à l'origine de ce qu'on appelle "Chapitre Préliminaire" auquel les Cardinaux ne firent qu'un amendement de rédaction dans le dernier article.

Ensuite s'ouvrent les "Constitutions" proprement dites, où, sous le titre : "Du Gouvernement Général de la Congrégation", on a rangé 58 articles de diverse étendue, divisés en 4 chapitres

**[III, p.78]** : " I. Du Supérieur Général de la Congrégation et la Supérieure Générale des Soeurs et de leurs Conseils."

" II. Du Chapitre Général de toute la Congrégation."

" III. Rapports mutuels entre les deux Congrégations de Frères et de Soeurs."

" IV. Des Supérieurs et des Supérieures locaux."

Ensuite viennent, sous le titre de "Statuts de la Congrégation", 49 articles, divisés en 5 chapitres :

" I. Des différentes personnes qui composent la Congrégation."

" II. De l'Adoration perpétuelle du Saint Sacrement, de l'Office public et autres exercices de piété."

" III. Des Voeux et du Noviciat." " IV. De la Société Extérieure."

Nous essaierons d'en résumer le contenu en suivant l'ordre des chapitres :

I. Le Supérieur Général doit nommer un Vicaire Général qui puisse le remplacer en cas de mort (billet cacheté) et pourvoir au gouvernement de la Communauté en attendant qu'on élise un nouveau S.G. / Ceux qui remplacent à leur tour le Vicaire / Comment se fait l'élection / Conseil formé du Prieur, du Maître des Novices, de deux profès les plus âgés, et de trois nommés par le Supérieur G. (en réalité "tous" sont nommés par lui). Ceci s'applique à la Supérieure Générale des Soeurs. Le S.G. doit consulter le Conseil en tout ce qui a trait au gouvernement de la Congrégation, mais il n'est obligé d'en suivre l'avis que s'il a six voix contre.

II. Le Chapitre se réunit tous les 5 ans. Il comprend le S.G. et son Conseil, et tous les Supérieurs locaux. Le S.G. peut appeler d'autres religieux, pourvu qu'ils ne dépassent pas d'un tiers ceux de droit. Le S.G. ordonne de dire des prières, pendant le Chapitre. / Les Supérieurs locaux apportent au Chapitre : 1°) Rapport d'administration de maison depuis le dernier Chapitre; 2°) Comptes de la même période; 3°) observations sur les oeuvres que la maison a à sa charge. / Il décide en dernière instance de tout ce qui a trait au bien de la Congrégation. Sauf : il ne peut nommer des supérieurs, chose propre au S.G. et à son Conseil, mais il peut en "déposer". / Il peut transférer la Maison Générale, qui ne peut être qu'à Rome ou en France; celle des Soeurs est dans la même ville que celle des Frères. / Le C.G. a besoin des 4/5 des voix pour s'opposer au S.G. / Pour s'opposer à l'avis du S.G. plus celui de la Supérieure Générale, le Chapitre requiert 7/8 des voix. / Avant qu'on se sépare : six copies des décisions.

III. Chaque année la Supérieure Générale présente un rapport au S.G. / La S.G. ne peut fonder de maisons sans l'accord du S.G. / A partir de septembre 1829 on ne peut plus faire de transfert de fonds de Frères à Soeurs et vice-versa. / Le S.G. doit envoyer chaque année des visiteurs aux maisons de Soeurs. / La visite, pas plus de 5 jours; appelle chaque soeur à la "grille du parloir"; rédige procès-verbal adressé au S.G., en gardant secret. / Chaque soeur peut remettre une lettre cachetée pour le S.G., unique occasion où elle peut écrire sans le consentement de la Supérieure locale et de la Supérieure G. / Visiteurs ne [III, p.79] peuvent rien ordonner en cours de visite. / Quand maison est si distante qu'il faut plus de deux mois pour avoir une réponse du Général, visiteur peut donner règlements provisoires. / Si les rapports des visiteurs, deux ans de suite, accusent la même supérieure et que la S.G. ne la justifie pas, le S.G. a droit et devoir de déposer cette supérieure locale, mais la S.G. seule peut nommer la remplaçante. / Chaque année, le S.G. assisté d'un frère de son choix se rend à la Maison Générale des Soeurs pour interroger chaque soeur. Le frère qui l'accompagne est tenu au même secret que le Visiteur et il ne peut être ni le Prieur Général, ni le confesseur ordinaire ou extraordinaire de la Communauté, ni l'avoir été dans les 5 dernières années. / C'est règle invariable que le S.G. ne peut prendre une décision concernant les Soeurs sans consultation préalable de la S.G.

IV. Supérieur local, nommé pour trois ans par le S.G. qui peut le révoquer pour une cause juste et raisonnable. Il ne le peut sans avoir demandé au préalable le vote du Conseil de la maison ni sans informer ensuite ce Conseil. / Conseil composé du Prieur, Maître de Novices, missionnaire ou professeur le plus ancien et un frère choisi par le Supérieur lui-même. / Il ne peut rien faire d'important sans consulter Conseil, mais n'est tenu d'en suivre l'avis que lorsqu'il est unanime contre lui. / Le Procureur rend compte au Sup. local tous les trois mois. / Chaque année le Sup. local envoie au S.G. les mêmes rapports qu'il doit porter au Ch. G. / Chaque frère peut écrire trois fois par an au S.G. sans permission du Sup. Local. / Chaque année le S.G. envoie des Visiteurs dans les maisons, comme à celles des Soeurs. / Chaque maison de Soeurs gouvernée par une Sup. locale. / Soeurs professes parmi lesquelles on doit nommer Supérieure choisiront une liste de trois. La Sup. G. en nommera une pour 3 ans. / Supérieure locale ne peut être déposée qu'après avoir consulté le Conseil et les suffrages secrets des Soeurs professes de la maison. / Conseil de la Supérieure locale constitué comme celui des Frères. / Autres règles, comme celles des Frères.

#### Statuts.

I.- Congrégation composée de missionnaires, professeurs, frères de chœur, frères convers et donnés. / Les missionnaires et les professeurs appartiennent à la même classe et un même frère peut remplir les deux fonctions. / Fr. de chœur sont consacrés à récitation de l'Office divin et l'Adoration perpétuelle. / Fr.convers s'adonnent aux travaux manuels. / Tous ceux nommés jusqu'ici appartiennent à la Congrégation par la profession des vœux. / Les Fr. donnés se retirent dans les maisons de la Congrégation, mais sans vœux. Ils sont soumis au Sup. local en tout ce qui a trait au bon ordre de la maison. / Tout ce qui est dit s'applique aux Soeurs de chœur, converses et données.

II.- Adoration perpétuelle, un des principaux devoirs de la Congrégation et un des principaux exercices auxquels elle a pour but de se consacrer. / Dans toutes les maisons où il y a un nombre suffisant de frères ou de Soeurs, il devra y avoir un frère ou une soeur devant le Saint Sacrement, pour "réparer... les outrages faits par les hommes à la Majesté divinée". / Vu les [III, p.80] occupations apostoliques des Frères, il faudra toujours le double de ce qui est exigé des Soeurs pour établir l'Adoration perpétuelle. / Les donnés peuvent être employés pour l'Adoration perpétuelle. / Jusqu'au Chap. Général, Frères et Soeurs ne seront pas tenus au chœur. Les frères dans les Ordres

sacrés diront l'office du bréviaire. / Les Soeurs le Petit Office de la Vierge. / Frères et Soeurs ne sachant lire diront le chapelet. Il y aura deux Chapitres de coulpe par semaine. Celui des novices suivra toujours celui des profès. / Au Chapitre les frères accuseront fautes au Supérieur ou remplaçant, fautes extérieures contre la Règle, et recevront la pénitence qu'il leur donnera. Frères présents pourront proclamer fautes que celui qui s'accuse aurait oubliées. Fautes intérieures ne sont pas matière de Chapitre. / Les mêmes règles dans les maisons de Soeurs. / Frères et Soeurs sont tenus de se confesser au moins chaque semaine. / Supérieurs chargés de veiller sur ce point. / Frères non prêtres et Soeurs recevront la Communion tous les dimanches et vendredis, aux fêtes d'obligation, à celles des Sacrés-Coeurs de Jésus et de Marie, de St. Joseph, de St. Augustin, St. Benoît, St. Pacôme, St. Dominique, St. Bernard, St. Fr. Xavier, St. Louis de Gonzague, St. François de Sales, Ste. Jeanne Françoise de Chantal, toutes les fêtes doubles du Seigneur et de la Ste. Vierge. / Les frères qui voudraient communier plus souvent ou qui seraient empêchés de le faire aux jours indiqués, devront demander la permission au confesseur et au Supérieur. Qu'on donne aux malades la communion tous les huit jours. / Les prêtres ne négligeront pas la Messe quotidienne, à moins qu'ils ne soient empêchés pour une cause raisonnable au jugement du confesseur. Le Supérieur peut, pour raisons graves leur défendre dire la Messe.

III.- Frères et Soeurs font voeux simples perpétuels de pauvreté, chasteté et obéissance. / Membres de Communauté doivent avoir une pureté angélique de corps et esprit. / Le voeu d'obéissance les oblige à faire ce que le Supérieur ordonne et à ne pas faire ce qu'il défend. / Le voeu de pauvreté les oblige à ne pas disposer de leurs biens sans le consentement des Supérieurs/ Peuvent conserver propriété mais non administrer leurs biens ni les aliéner sans la permission expresse des Supérieurs. / Sup.G. pour les Frères et Supérieure G. pour les Soeurs décident dans quelle maison on peut admettre des novices à la profession. Pour que ce privilège soit accordé, il faut que la discipline régulière soit en vigueur dans cette maison. L'absence momentanée d'un ou de deux profès n'empêche pas qu'on puisse recevoir à la profession dans une maison. / Le noviciat dure un an et demi, mais le S.G. ou la S.G. peuvent dispenser de six mois. / Dans toutes les maisons on peut recevoir des novices, mais les maisons qui ne peuvent recevoir à la profession doivent envoyer les leurs à la Maison Principale avant d'accomplir six mois, ou à une autre maison qui peut recevoir des professions. / Sup. Gén. ou Sup. Générale pour les Soeurs peuvent appeler à la Maison Générale respective les novices qu'ils jugent opportun, mais ceux-ci devront passer au moins trois mois à la Maison Principale avant la profession./ Arrivé le temps d'admettre un novice, le Sup. le propose en Chapitre, laisse trois jours pour "consulter le Saint-Esprit", demande aux frères s'ils ont des remarques à faire. L'admission est soumise au vote secret, en donnant à chaque frère une boule blanche et une autre noire. Le vote du Supérieur seul n'est pas secret [III, p.81] et il compte pour deux. / Le novice rejeté doit être renvoyé de la maison dans les quinze jours. Néanmoins, le Supérieur peut, avec l'autorisation du Conseil, le garder encore six mois et le présenter de nouveau. / Un novice rejeté par une autre maison que la Principale, peut être admis dans la Maison Principale, mais dans ce cas il doit y faire un an de noviciat, dont le S.G. ne peut dispenser. / Les profès de passage ou arrivés dans la maison depuis deux mois ou moins, ne votent pas pour l'admission. / Les Supérieurs locaux informent dans les huit jours le Sup. Gén. de l'admission comme novice et de l'admission à la profession, ou du rejet, en donnant tous les renseignements personnels sur le candidat, avec des remarques personnelles. / Dans les maisons il y aura un registre des novices, avec noms et renseignements, date d'entrée. Il sera signé du Sup. et Conseillers. / Un autre registre sera conservé pour l'inscription des professions. / Copie de ces registres sera envoyée chaque année à Maison Principale.

V.- De la Société Extérieure. - Les Supérieurs de toutes les maisons peuvent recevoir des fidèles à communion de prières, s'ils désirent mener une vie plus chrétienne. / Les hommes qu'on recevra auront leurs réunions dans la maison des Frères; les femmes dans maison des Soeurs.

Cette législation était reconnue insuffisante, elle signale explicitement les principales lacunes qui sont à remplir dans les Chapitres Généraux, convoqués dès lors pour le 1<sup>er</sup> septembre 1819 et 1824 et qui devaient durer au maximum jusqu'au 15 oct.

Points renvoyés au Chapitre (soit de 1819, soit de 1824)

- Décision sur la durée du mandat du Supérieur Général : à vie ou pour un temps déterminé. cf. Const. 1.
- Mode de délibération du Chapitre. cf. Const. 25.
- Nombre de Frères ou de Soeurs nécessaire pour établir l'adoration perpétuelle dans une maison donnée. cf. St.9
- Nombre de frères ou de Soeurs nécessaire pour la récitation de l'Office public. cf. St.13.
- Prières pour les frères et Soeurs défunts. cf. St.19.
- Quelles maisons doit-on choisir pour Noviciat. cf. St.25.
- Conditions de maisons à fonder en pays infidèles, hérétiques, ou de mission hors d'Europe. cf. St.25.

Ensuite le chapitre IV des Statuts a toute une liste de sujets à déterminer en Chapitre :

- Détermination de l'habit. St.38.
  - Nourriture et jeûnes de règle et pratiques de mortification, St. 39.
  - Nécessité de procurer aux malades tout le nécessaire pour la guérison ou le soulagement de leur maladies.
  - Corrections punitives de coupables de fautes scandaleuses. Déterminera si l'on peut expulser de la Communauté des incorrigibles. St.41
  - [III, p.82]** - Tout le nécessaire pour le maintien de la clôture épiscopale des Soeurs, Cf. St.42-43.
  - Règlementations capitulaires soumises à l'approbation du St. Siège. St.44.
  - Tout le non prévu dans les Constitutions, réglé par les Chapitres. St.4,5.
- Chap. V. - Chapitre légiférera sur les conditions pour appartenir à l'Association Extérieure. cf. St.49.

La Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers émit un "Décret" qui, après une introduction historique, insère les nouvelles Constitutions en la forme exposée et conclut :

" La Sacrée Congrégation des Eminentissimes et Révérendissimes Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, qui dirige les affaires et les consultations des Evêques et Réguliers, l'Eminentissime Scotti Ponent étant rapporteur, attendu le rapport du Vicaire Capitulaire de Paris, vu ce qui est à voir, considéré ce qui doit l'être, et après avoir mûrement pesé la chose, approuve et confirme les Constitutions présentées de la Congrégation intitulée des Sacrés-Coeurs de Jésus et de Marie et de l'Adoration perpétuelle du très Saint Sacrement de l'Autel, en même temps que les Statuts selon la teneur incluse précédemment, de telle manière cependant que chaque fois que dans les Chapitres Généraux du susdit Institut de nouveaux décrets ou statuts seront émis, ils soient soumis au jugement de la Sacrée Congrégation pour obtenir l'approbation et la confirmation nécessaires pour qu'ils soient effectifs, et elle charge le Secrétaire d'en informer Sa Sainteté.

Rome, le 20 décembre 1816.

Et fait de ce qui précède rapport à notre très Saint Seigneur, le Secrétaire soussigné, en l'audience du 10 janvier 1817, Sa Sainteté acquiesça à tout avec bonté selon le vœu de cette Sacré Congrégation.

A Rome, A. Card. Mattei.

f. Archevêque de Béryte, Secrétaire (Ann.1956-57, p.4-7)

La Congrégation était donc approuvée. Pourquoi demanda-t-on encore une "Bulle Pontificale" ? Hilarion dit dans ses Mémoires :

" Les réflexions que le Cardinal Maury avait présentées à la Congrégation des Evêques et Réguliers sur le peu d'autorité qu'avaient eu en France les décrets des diverses Congrégations établies à Rome, nous donnèrent lieu à nous-mêmes de comprendre qu'il était nécessaire d'avoir une Bulle que nous puissions présenter aux Evêques des lieux où nous avons des établissements et de ceux où nous pourrions nous établir dans la suite."

HL. Mém.262

**[III, p.83]** Le bruit que le Pape était malade, mais qui heureusement s'avéra faux - raconte toujours Hilarion - fit retarder la demande de la Bulle jusqu'à la fin d'août. Le P. Coudrin chargea donc l'abbé Vidal de demander une Bulle; elle fut publiée effectivement le 17 novembre 1817.

Après une introduction historique, le Pape insère les Constitutions dans la Bulle et conclut:

" Nous donc, selon le rapport fait de tout ce qui précède par notre fils aimé le Secrétaire de la Congrégation des Evêques et Réguliers, considérant quel grand bien pourra apporter à la Chrétienté une pareille oeuvre pieuse, voulant donner à la Congrégation des Sacrés-Coeurs, désignée comme Confrérie, les moyens convenables pour qu'elle fleurisse tous les jours davantage pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, qui ont besoin de soulagement après de si fortes secousses, de notre propre mouvement (motu proprio) et faisant usage de la plénitude du Pouvoir Apostolique, Nous approuvons et confirmons à perpétuité, en vertu des présentes, par l'Autorité Apostolique, les susdits Constitutions et Statuts et leur communiquons le pouvoir, la force et l'efficace d'une solidité apostolique, perpétuelle, inviolable et irréfragable, et Nous suppléons, réparons, voire détruisons et abolissons entièrement et absolument tous les défauts de fait ou de droit, de solennités, et tous les autres défauts, même substantiels, et chacun en particulier qui seraient survenus dans les dits Constitutions et Statuts, soit à titre principal, soit à titre accessoire, soit de n'importe quelle autre façon, ou qu'on pourrait dire, penser, juger ou prétendre être survenus..."

La Communauté avait donc des Constitutions approuvées par l'Autorité de l'Église en la forme la plus solennelle. Pour la première fois elle avait une loi, qui était une loi "de l'Église", avec pleine vigueur canonique.

La solennité de l'approbation, non seulement de la Bulle, mais aussi du Décret, contraste avec l'évidente imperfection des Constitutions. C'est comme si le Saint-Siège, en même temps que montrer les vides d'une législation sur tous les points incomplète, eût voulu avant tout donner sa bénédiction et son appui à la Communauté vivante, petite comme un nouveau-né, mais vaillante et décidée dans sa consécration au service de Dieu et des fidèles, et marquée par une enthousiaste dévotion au Pape.

La Communauté même interpréta cet événement comme une preuve de la protection de la très Sainte Vierge. Le P. Coudrin, lui, en des notes prises sur les communications charismatiques de M. Aymer, en 1800-1802, avait noté :

" Du 18 janvier (1801) entre 4 et 5 (heures) du soir. Le Bon Dieu a demandé qu'on priât pour la France et qu'on obtiendrait. On lui a répondu : nos affaires iront donc : et comment cette chose vous est-elle si agréable, puisqu'il y en a si peu qui prient pour cela ? Le Seigneur a répondu Ma Mère le veut. Mais... comment un petit papier ira-t-il jusqu'à Rome ? R "Ma Mère lui en donnera le sentiment et lui fera vouloir". BP. 2323

**[III, p.84]** Dans un document de la même époque rédigé au plus tard en 1802, Sr Gabriel de la Barre écrit :

" Notre Seigneur lui promit dès lors que nous serions approuvés du Pape, que la Sainte Vierge lui ferait faire cela. Elle lui objecta que nous n'étions presque rien, et qu'un établissement bien plus imposant qui doit rivaliser avec nous, avait pour protecteur Mgr l'évêque de St. Malo. Notre Seigneur lui répondit : "La protection de ma Mère vaut bien celle de l'évêque de St. Malo". Ann. 1962, p.214

Ces communications sont donc de 1800-1801 et avaient déclenché à cette époque des démarches concrètes, comme le voyage de M. Aymer à Tours, pour consulter M. Raboteau, comme le raconte Hilarion :

" Il paraît que ce fut au mois de novembre 1800 que le Seigneur communiqua à la Bonne Mère une des grâces qu'il préparait à notre Congrégation. Elle avait eu la pensée de faire elle-même le voyage de Rome pour solliciter l'approbation du S. Siège Apostolique. On lui conseilla de consulter auparavant M. l'abbé Raboteau, Administrateur du diocèse de Tours. Elle alla donc à Tours... Quant à son projet d'aller à Rome, M. Raboteau lui représenta que le moment n'était pas favorable, et lui proposa de faire parvenir à Sa Sainteté un court exposé de ce qui se pratiquait dans la Congrégation naissante. Elle y consentit, retourna promptement à Poitiers. " HL. VBM.59

La Communauté sentait tomber sur elle un don de Dieu, une confirmation non seulement de sa discipline religieuse, de son institution, mais clairement, bien qu'indirectement, de sa foi que la main de Dieu la protégeait et que Marie la distinguait de sa prédilection.

Rappelons, pour plus de clarté, que la fondation dont il s'agit dans le texte de Gabriel de la Barre, est celle du P. de Clorivière, patronnée dès lors par Mgr Courtois de Pressigny, évêque de St. Malo, le même qui serait, quatorze ans plus tard, le premier ambassadeur de Louis XVIII auprès du Quirinal, et qui à son insu, peut-être à son corps défendant, serait l'instrument dont la Providence se servirait pour entamer les négociations d'approbation de l'Institut.

Quant au "petit papier" dont parle le P. Coudrin, vu la date, il semble que ce soit la Supplique envoyée à Rome à ce moment, par Raboteau, comme le rappelle le P. Antoine Hulselmans (op.cit. I,23).

### **[III, p.85] 3.- Chapitre Général de 1819.**

Les Constitutions approuvées en 1817 n'arrivèrent à la connaissance de la Congrégation qu'en 1819, lorsque les Capitulants se réunirent à Picpus aux derniers jours d'août.

Jusqu'à cette date, on n'avait pas la facilité de les faire lire à d'autres que les religieux de Paris, parce que la Bulle ne pouvait être publiée, comme nous l'expliquons en son lieu. En tout cas, c'est un fait, peu les connaissaient.

Quand se réunit le double Chapitre - Frères et Soeurs - l'Assemblée avait déjà son programme tout tracé dans le texte même des Constitutions. Le programme était chargé, mais relevait de la responsabilité du Chapitre. Les assemblées parallèles l'abordèrent avec une ténacité laborieuse en 27 séances, à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

Dès la première, on évoqua le problème de la durée du mandat du Supérieur Général, et on décida qu'il serait "à vie", après avoir établi l'ordre de préséance : Supérieur G., Prieur, Maître de Novices, Procureur, 2 plus âgés, Conseillers nommés par le S.G., le reste par ordre d'ancienneté de profession.

La 4<sup>ème</sup> séance décida que les suffrages au Chapitre seraient secrets. Les décisions des Frères seraient simplement "communiquées" aux Soeurs, sans intervenir dans les leurs. La 5<sup>ème</sup> commença à traiter des Constitutions. Il en résulta, après la 27<sup>ème</sup> séance, 168 articles divisés en 13 chap.:

- I. Mode de délibération du Chapitre Général, art.1-20
- II. Du Supérieur Général, art. 21-24
- III. Rapports du Chapitre des Frères et des Soeurs, art.25
- IV. Noviciat et Profession, art. 26-.51
- V. Accomplissement du voeu de pauvreté, art. 52-64
- VI. Des Supérieurs locaux, art. 65-79
- VII. Différentes personnes qui composent la Congrég.art.80-107
- VIII. Prières pour les vivants et les défunts, art. 108-119
- IX. Chapitre de Coulpe et Corrections, art. 120-138
- Du lit, des Vêtements, et de la nourriture des Fr.139-149



XI. De l'Infirmerie, art. 150-159

XII. De l'Association Extérieure, art. 160

XIII. De la clôture du Chapitre Général, art. 161-168

Il serait long de résumer le contenu des 21 pages que remplissent ces articles dans le "Registre". Nous notons ce qui nous paraît le plus significatif. Au sujet de "l'habit blanc" il semble que le débat laissa une impression de confusion, parce que beaucoup de membres du Chapitre y parlèrent et quelques uns plusieurs fois. La discussion dura plus de deux heures. Avant de mettre aux voix la rédaction proposée, le Fondateur, la discussion close, voulut qu'on priât à genoux avec un "Veni Creator", puis après une exhortation à voter comme au lit de mort, le vote donna l'unanimité. Ce fut en la 21<sup>ème</sup> séance, le 25 septembre. Dans celle du 1<sup>er</sup> octobre, on décida, sans grande discussion semble-t-il, d'adopter le "Bréviaire Romain" dans toute la Congrégation.

**[III, p.86]** Le trait le plus accusé peut-être de toute cette législation est la concentration de pouvoir aux mains du Supérieur Général. Dans les Constitutions de 1817 déjà il avait été question, à Rome, d'atténuer cette concentration. Voyons par exemple ce que rapporte le P. Antoine Hulselmans au sujet de la Const. 49:

" Les Cardinaux Mattei et Morozzo sont d'avis que la nomination et la déposition des Supérieurs locaux doivent être faites par le Supérieur Général et son Conseil, et pour trois ans. Au texte : "Chaque maison des frères est gouvernée par le Supérieur local, il est élu par le Supérieur Général de tout l'Ordre et est révoqué par lui à son gré", il faut ajouter : "pour trois ans" et " avec son Conseil"". (op.cit.)

Ces observations étaient passées dans le texte, inclus dans la Bulle "Pastor Aeternus", et formaient la rédaction en vigueur de l'art. 49.

Dans la 17<sup>ème</sup> séance, à l'aube du 21 septembre 1819, selon que nous en informe le "Registre", p. 33 :

" Après une mûre délibération, procédant par voie de scrutin secret , a unanimement adopté la supplique suivante adressée à Sa Sainteté, conformément à ce qui avait été décidé dans la treizième séance, du 16 septembre :

" Très Saint Père,

Les frères profès de la Congrégation des Sacrés Coeurs de Jésus et de Marie, membres du Chapitre Général assemblé au mois de septembre de la présente année, conformément à l'article 20 des Constitutions approuvées par le Siège Apostolique, humblement prosternés aux pieds de votre Sainteté, osent lui soumettre quelques réflexions relatives à l'article 49 des dites Constitutions. Cet article est ainsi conçu : " - chaque maison de frères est gouvernée par un Supérieur local. Le Supérieur Général le nomme pour trois ans, avec son Conseil, dont il est parle dans le n<sup>o</sup> suivant. Le Supérieur Général peut le révoquer pour une cause juste et raisonnable, qui doit être signifiée au Conseil dont nous venons de parler; mais le Supérieur Général a dû auparavant prendre les avis du même Conseil et les suffrages secrets des frères de la maison que le Supérieur local gouvernait,

Tous les membres du Chapitre Général sont bien convaincus qu'il serait dangereux pour le bien de la Congrégation que les Supérieurs locaux fussent très souvent changés ou révoqués, sans aucune cause juste et raisonnable; mais ils pensent que l'utilité générale peut souvent exiger des changements qui deviendraient très difficiles, s'il fallait observer toutes les conditions prescrites dans cet article.

En effet, Très Saint Père, un Supérieur local peut être changé avant trois ans, ou parce que le bien général de toute la Société demande qu'on lui donne un autre emploi, ou parce que des considérations locales exigent son remplacement, ou enfin, pour des fautes graves qui lui seraient reprochées. Or, dans cette triple supposition, l'observation **[III, p.87]** de tout ce que prescrit l'article 49 offre les plus grandes difficultés et est sujette aux plus grands inconvénients."

Le Chapitre expose longuement ces "inconvéniens" : difficulté à ce que la Communauté locale, faute de plus vastes horizons, consente à laisser partir un Supérieur aimé, mais nécessaire dans une autre maison; embarras du Supérieur Général pour pourvoir aux exigences de la vie de la Communauté à cause de tant de restrictions; quand l'évêque du lieu aura des plaintes, on l'indisposera contre la Congrégation parce qu'on ne peut le contenter promptement; si le Sup. local est accusé de fautes graves, il faudra en informer toute la Communauté locale. Et ils concluent :

" Frappés de tant d'inconvénients, persuadés d'ailleurs que dans une société quelconque, il importe de concentrer le pouvoir le plus qu'il est possible, convaincus que pour l'utilité générale, tous les membres doivent être sans restriction à la disposition du Chef, les frères qui composent le Chapitre Général ont d'ailleurs fait une autre réflexion d'un grand poids. C'est qu'en laissant à la disposition absolue du Supérieur Général de rappeler ou de changer les Supérieurs locaux, quand il le jugera utile, on conserve dans tous les Supérieurs l'esprit d'obéissance et de détachement, tandis que d'un autre côté on évite le scandale si, ce qu'à Dieu ne plaise, quelque Supérieur méritait d'être révoqué pour quelque faute personnelle. Fondés sur tous ces motifs et sur bien d'autres qu'il serait trop long d'exposer, les membres du Chapitre Général prient Votre Sainteté de substituer à cet article 49 des Constitutions précitées, la disposition suivante : "Chaque maison des Frères est gouvernée par un Supérieur local. Le Supérieur Général le nomme pour trois ans, mais il peut le rappeler plus tôt lorsque dans sa conscience il juge que le bien de la Société l'exige.

En attendant etc., etc... Suivent les signatures."

On peut dire que ce principe de la "concentration du pouvoir", comme s'exprime la "Supplique", inspire toute la législation de ces Capitulants, et la figure du Supérieur Général en vient à être sacralisée et à le transformer en monarque absolu.

Ce n'est pas seulement du fait qu'il était "à vie" et qu'il avait dans tous les lieux réguliers des différentes maisons un endroit qu'aucun autre ne pouvait occuper, et qu'on lui demandait les permissions à genoux. Pratiquement il nommait non seulement tous les Supérieurs locaux, mais tous les Conseils, moins un conseiller qui restait au Supérieur local, et par conséquent, on peut dire qu'il choisissait tous les membres du Chapitre Général. Ensuite, il pouvait suspendre la discussion d'un sujet au Chapitre, quand il le jugeait opportun; il approuvait les décisions du Chapitre des Soeurs; aucun novice ne pouvait être reçu à la profession sans son consentement; on lui donnait le pouvoir d'aliéner les biens patrimoniaux des Frères sans consulter le Conseil; il pouvait renvoyer un profès sans consulter le Conseil, l'avis favorable de deux personnes "prudentes" lui suffisait. En somme, le Supérieur Général était constitué arbitre et maître absolu de la Communauté.

**[III, p.88]** Ce fait est un phénomène qui nous paraît de nos jours absolument invraisemblable. Une certaine tendance autocratique serait certainement compréhensible, mais renoncer à tout contrôle possible en abandonnant dans les mains d'un seul tous les destins d'une Communauté, nous paraît à tout point de vue excessif. Cependant, cet excès doit avoir une explication. Laquelle ?

Deux causes principales semblent avoir concouru à le produire : l'une, due au milieu, à la société de l'époque, l'autre venant de la Communauté.

a) - L'influence du milieu

Aujourd'hui nous sommes habitués à penser à la démocratie comme à une forme de gouvernement parfaitement compatible avec la foi et les sentiments chrétiens, et "Pacem in terris" peut affirmer, sans alarmer personne, que "du fait que l'autorité provient de Dieu, on ne doit déduire en aucune façon que les hommes n'ont pas le droit d'élire leurs gouvernants". (52)

A l'époque de la Restauration en France (1814-1830), les horizons des mentalités étaient bien différents des nôtres parce que, comme dans les minutes qui suivent un tremblement de

terre, la tempête soulevée par la catastrophe ne permettait pas de plus grands discernements. Les idées démocratiques de la Révolution n'avaient pas présenté une face attrayante au spectateur chrétien, que nous ne pouvons pas considérer étranger à la scène historique : au nom de la liberté on opprimait, au nom de l'égalité on niait tout droit à qui ne se livrait pas au tourbillon de la Révolution. Ce furent là des faits qui n'étaient guère aptes à gagner aux idéaux révolutionnaires ceux qui n'avaient pas fait un long chemin intellectuel pour y parvenir.

C'est ainsi que les chrétiens fidèles qui n'avaient pas pris part à la révolte schismatique ni ne communiaient aux idées libérales, étaient sentimentalement loin des attitudes démocratiques et se trouvaient enclins à exalter le pouvoir de l'autorité.

Nous n'avons aucune preuve qu'on ait lu ou étudié Bonald en notre Communauté, mais il n'était point nécessaire de le lire pour avoir ses idées ou au moins de la sympathie pour elles. Elles étaient dans l'air. Seulement Bonald en fit une idéologie et il est éclairant pour nous de constater comment pouvait penser, en cette matière de "pouvoir", un chrétien et un philosophe de l'époque. Nous citons à la note 8 quelques lignes de son "Essai analytique sur les lois naturelles de l'Ordre Social" publié en 1800. (8)

Presque simultanément avec le Chapitre, apparaissait l'oeuvre de Joseph de Maistre, "Du Pape", qui recueille la leçon que tiraient des faits, à ce moment, les anti-révolutionnaires. Au livre II il dit : "L'homme en sa qualité d'être à la fois moral et corrompu, juste dans son intelligence et pervers dans sa volonté, doit nécessairement être gouverné; autrement il serait à la fois sociable et insociable, et la société serait à la fois nécessaire et impossible... L'homme étant donc nécessairement associé et nécessairement gouverné, sa volonté n'est pour rien dans l'établissement du gouvernement..."

**[III, p.89]** Et quelques pages plus loin, descendant de la doctrine à la réalité historique, il commente ce qui arriva en France à partir de la Révolution : "Une grande et puissante nation vient de faire sous nos yeux le plus grand effort vers la liberté (c'est écrit en 1817) qui ait jamais été fait dans le monde : qu'a-t-elle obtenu ? Elle s'est couverte de ridicule et de honte pour mettre enfin sur le trône un gendarme corse à la place d'un roi français; et chez le peuple, la servitude à la place de l'obéissance." op.cit.p.156.

Avec ces deux témoignages de ce qu'on pensait dans le milieu où vivaient nos religieux, leur manière de procéder nous semble moins inexplicable et moins insolite. Mais il est nécessaire aussi de jeter un coup d'oeil sur l'intérieur de la Communauté .

#### b)- Le conditionnement interne.

Ce que nous notons ici se rapporte spécialement à la branche des Frères que nous avons pu mieux étudier et qui à ce moment était encore relativement petite, comme nous l'avons vu.

Le P. Coudrin était un homme de gouvernement, on pourrait dire : un chef né, qui assumait la responsabilité de gouverner avec naturel, sans ostentation de pouvoir, modestement, mais qui savait où il allait, décidait avec promptitude et commandait sans dureté ou abus d'autorité. Il avait un sens très aigu du respect des personnes, non seulement parce qu'il ne se sentait "supérieur" à personne et avait en horreur qu'on le traitât de "révérend", mais parce que sa vision de foi le portait au service. En somme, le gouvernement du Fondateur pouvait avoir de tout sauf d'être despotique et de faire sentir aux autres le poids de son autorité.

Outre que son style de gouvernement ne montrait pas de périls de tyrannie, le Fondateur était extrêmement aimé de ses disciples. Ils voyaient en lui un Père plein de bonté, qui avait une gentillesse particulière pour chacun et qui était pour tous "l'homme de Dieu", le charismatique donné par la Providence à la Communauté pour la conduire à son destin.

C'est ainsi que concentrer le pouvoir en ses mains, leur semblait chose normale, qui suit le cours des événements et qui est fidèle aux desseins de Dieu. Par ailleurs, une limitation quelconque avait pour eux goût de défiance et une défiance envers un tel homme se présentait comme une ingratitude, comme une bassesse.

Ce à quoi ils paraissent n'avoir pas pensé, c'est qu'ils élaboraient une loi de la Congrégation, et que, le Fondateur n'étant pas éternel, nécessairement un autre frère occuperait sa place, peut-être sans avoir autant de qualités, en tout cas sans l'auréole de "Fondateur". Le P. Coudrin aurait dû y penser, mais ce genre de prévisions n'entraîne guère dans sa mentalité. L'avenir de "l'Oeuvre de Dieu" ne tenait pas en un système d'habiles précautions humaines, mais dans le fait, pour lui de première évidence, que la Congrégation était en vérité l'oeuvre de Dieu et non la sienne. Pour le futur, il y avait sa Providence.

**[III, p.90]** Quoi qu'il en soit, le fait est qu'avant la fin de l'année, tous les documents des Chapitres des Frères et des Soeurs partirent pour Rome. Le 24 janvier 1820, la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers les envoya au Cardinal della Somaglia pour examen. Son Eminence les passa à un Consulteur, dont on garde le rapport aux Archives du Vatican et dont nous rend compte le P. Antoine Hulselmans.

Le rapport ne fut point positif : il rejette résolument le changement proposé à l'article 49 des Constitutions de 1817 et signale le danger de "despotisme" (saper di despotismo) que représente l'ensemble des attributions accordées au Supérieur Général.

Le P. Hulselmans résume :

" Le rapport du Consulteur fut envoyé au Cardinal della Somaglia et resta chez lui jusqu'au mois de septembre 1825. Au verso de ce rapport il y a écrit (en latin) : "24 janvier 1820. Que l'Eminentissime Somaglia voie et fasse rapport" ; " à joindre". En italien : "Retourné par S. Emce. le 16 7bre 1825". Et la S. Congrégation des EE. et RR. ne s'occupa plus de l'affaire; elle trouva probablement que les dispositions capitulaires ne répondaient pas pleinement aux exigences du Saint-Siège en matière de Constitutions religieuses. C'est ce que le Bon Père pensa : " et nous n'avons reçu aucune réponse du Saint-Siège, dit-il dans sa Supplique (en latin) au Pape, du 20 octobre 1824, tant à cause des circonstances difficiles des temps que de l'imperfection de nos Constitutions." Il le dit plus longuement dans ses "Annotationes memoriales relativae ad Constitutiones, Regulas et Statuta", etc, du même 20 octobre 1824.

Je crois que les "difficiles circonstances des temps" y étaient pour très peu et que "le grand motif" était en effet l'état incomplet des Ordonnances du Chapitre de 1819. Il se peut aussi que la controverse avec M. Lemercier, curé de Ste. Marguerite, que le Bon Père avait relatée au Saint Père dans une lettre du 1<sup>er</sup> décembre 1820, et que celui-ci avait renvoyée à la S. Congrégation des EE. et RR., ait influé sur le délai des Ordonnances du Chapitre." (op.cit. p. 116-117)

#### 4.- Chapitre Général de 1824. Constitutions de 1825.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1824, le Chapitre Général se réunit ponctuellement, tel que le disposaient les Constitutions de 1817. Dans la dernière séance du 14 septembre, il approuva la collection de règlements et statuts adoptés par le Chapitre, en tout 45.

Ch.I. Du Supérieur Général : art.1-4

Ch.II. Du Chapitre Général : art.5-7

Ch.III. Du Noviciat et des Voeux : art.8-16

Ch.IV. De la psalmodie, des pratiques de piété et autres obligations pour l'accomplissement des vœux art. 17-26

Ch. V. De la nourriture des Frères : art. 27

**[III, p.91]** Ch.VI. Des prières pour les défunts : art.28-30

Ch.VII. Des maisons qui se fonderaient en pays hérétiques ou infidèles, et des missions : art. 31-35

Ch.VIII. De l'Association Extérieure : art. 36

Ch.IX. De la Clôture du Chapitre Général : art.37-45

Dans l'article 40, on dispose :

" Le Chapitre Général des Frères, considérant que les Constitutions et Statuts approuvés par la Bulle Apostolique cum plumbo en date du 17 novembre 1817, sont incomplets, et que la dite Bulle renvoie aux Chapitres Généraux de 1819 et 1824, la décision de plusieurs questions importantes, comme on peut le voir par les articles 1, 25 et 36 des Constitutions et par les articles 9, 11, 13, 19, 23, 25, 38, 39, 40 des Statuts, considérant d'ailleurs que d'après les dispositions de la susdite Bulle, c'était surtout aux deux Chapitres de 1819 et 1824 qu'il était réservé de compléter les Règles de la Congrégation; considérant enfin, qu'il est du plus grand intérêt pour tous les frères qu'ils puissent voir d'un seul coup d'oeil toutes leurs obligations, en trouvant réunis ensemble les Constitutions, Règles et Statuts, a adopté et adopte les dispositions suivantes :

On réunira sous le titre de Constitutions, Règles et Statuts des Frères de la Congrégation des Sacrés-Coeurs de Jésus et de Marie et de l'Adoration perpétuelle du Très Saint Sacrement de l'Autel, 1° tout ce qui concerne les Frères dans les Constitutions et Statuts approuvés par la Bulle du 17 novembre 1817. - 2° Tous les Règlements du Chapitre de 1819. - 3° Les Règlements adoptés par le présent Chapitre Général." (°-52 AD - 1, p.101)

C'est aussi dans ce sens que le P. Coudrin écrivit ses "Annotations Memoriales", signées le 20 octobre 1824 et qu'on peut lire dans les Annales de 1963, p.266. On décida donc une codification de toute la législation, celle approuvée en 1817, celle à approuver de 1819 et 1824. Il nous paraît intéressant de recueillir quelques remarques du P. Antoine Hulselmans, qui étudie le sujet avec son habituelle minutie :

" Le travail important de la composition du texte nouveau fut confié au P. Hilarion : l'exemplaire envoyé à Rome et conservé aux Archives du Vatican est entièrement de sa main.. On peut admirer le dévouement inlassable et l'application assidue qu'il apporta au travail de perfectionnement de nos Constitutions et Statuts, mais il faut constater qu'il y alla avec une certaine liberté, en corrigeant çà et là le texte des Constitutions et Statuts de 1817 et des décisions Capitulaires de 1819 et 1824. (Suivent 6 exemples d'altérations, parmi lesquels nous ne notons que le premier): par ex. 3a, deuxième partie de l'art. 8 des Statuts de 1817 : "dans chaque maison où il y aura le nombre suffisant de frères et de soeurs, à toutes les heures du jour et de la nuit, dans l'église ou l'oratoire, un frère ou une soeur se tiendra là pour réparer par l'adoration perpétuelle les outrages faits par les hommes à la Majesté divine", fut sup- **[III, p.92]** primée dans le nouveau texte de la Règle des Frères (ch.IX, art. 1)" (Ant. Hulselmans, op.cit 120-123).

La situation d'attente créée par la "non approbation" des Constitutions de 1819 et le manque de réponse du Saint-Siège en la matière, fit comprendre au P. Coudrin que la présentation des nouvelles Constitutions conseillait que lui-même pût suivre les négociations de Rome et il décida de partir pour la Ville Eternelle dès que terminerait la campagne missionnaire dans le diocèse de Troyes.

Comme nous l'avons vu en son lieu, il partit, accompagné d'Hilarion et du fr. Séverin, le 19 mai de l'Année Sainte 1825 et il arriva à Rome le 8 juin. Le samedi 18 il eut une audience du Pape et le mercredi il déposa les nouvelles Constitutions et tous les documents qu'il apportait à la S. Congrégation des Evêques et Réguliers.

Le Préfet de la S.Congrégation était alors le Cardinal Pacca, son Secrétaire Mgr Côme Pediccini, et l'archiprêtre Pierre Adinolfi, Sous-Secrétaire. Le Cardinal Morozzo fut nommé Ponent; il connaissait la Congrégation et avait fait partie de la Commission qui s'occupa des premières Constitutions; il présenta les dernières à l'Assemblée Plénière de la S.C., le 19 août.

Naturellement il y avait eu d'abord un examen minutieux du travail de codification, confié à un Consulteur. Le P.Hulselmans nous a donné le jugement de ce dernier, sur le fameux art. 49 :

" Le changement que les Frères de cette même Congrégation proposent sur l'article 49 des Constitutions, est le même que les Soeurs ont proposé sur l'article 55. La même

raison vaut pour lui, c-à-d. si cette Congrégation avait le privilège d'avoir un ange pour Supérieure Générale, on pourrait approuver la réforme proposée. Mais si la Supérieure Générale doit être composée de chair et d'os, l'article proposé finirait par aboutir à un intolérable despotisme". (P.Hulselmans, op. cit. p.129 sv.)

Aussi le Consulteur indiqua-t-il diverses corrections qui furent adoptées par le Cardinal Ponent : on accepta l'élection des Supérieurs Généraux "à vie", mais on détermina qu'ils ne pourraient décider rien de grave dans les affaires du gouvernement de la Congrégation sans consulter le Conseil; qu'on ne peut révoquer les Supérieurs locaux avant le triennat pour lequel ils furent nommés, si ce n'est avec le consentement du Conseil; de même pour passer d'une "classe" à une autre. Le rapport présenté à l'Assemblée Plénière du 19 août justifie ces changements :

" Tous ces Décrets furent faits pour exclure une totale indépendance et domination que s'arrogeaient les Supérieurs et les Supérieures dans les dits Chapitres Généraux (1819--1824). Devant rester à vie dans leur gouvernement, ils auraient été quelque peu arbitraires, s'ils n'avaient dû dépendre de personne. En vue de quoi, on détermina que, le Saint-Siège approuvant les dits deux Chapitres, on devrait, dans la profession des Novices, mettre la formule d'observer les Constitutions, Statuts et Règles que le Saint-Siège Apostolique a approuvés le 15 des Calendes de décembre 1817 et confirmés par un Décret postérieur."

**[III, p.93]** La modification peut-être la plus difficile à accepter pour le Fondateur fut celle qui établit une forme différente pour les frères convers dans la réception à la profession. Jusqu'alors on réunissait toujours le Chapitre de la maison et on mettait aux voix l'admission. Le Saint-Siège établit en 1825 que les Frères convers seraient reçus par le Conseil de la maison et non par le Chapitre. Le P. Coudrin le regretta particulièrement :

" Nous avons eu le bonheur, écrit-il au P. Philibert Vidon le 11 janvier 1826, que tout, approuvé du Saint-Siège, nous soit arrivé sans aucun accident. Il y a quelques changements, spécialement pour l'admission des frères convers. J'en suis bien fâché, mais c'est le Pape qui l'a voulu. Il n'y a rien à dire." BP. 1096

Mais revenons au Décret d'approbation. Le 24 août le Cardinal Morozzo transmet le Décret qui, le 26 du même mois, fut confirmé par le Pape.

" Il est vraiment remarquable, commente le P. Hulselmans, que le Décret ne parle que de l'approbation des décisions des deux Chapitres Généraux de 1819 et de 1824 et non des Constitutions, Règles et Statuts dans la rédaction nouvelle décrétée par le Chapitre de 1824. Ceci s'explique par le fait que le Saint-Siège considérait ces décisions comme un complément et une explication des premières Constitutions approuvées en 1817, "en addition et explication de leurs Constitutions". Il suffisait donc d'approuver ce qui ne l'avait pas été et de l'incorporer, pour ainsi dire, dans le corps des Constitutions approuvées si solennellement par la Bulle du 17 novembre 1817. De cette manière le Saint Siège donnait à entendre qu'il considérait les "Constitutions, Règles et Statuts", présentés en 1825, non comme un corps de Constitutions nouvelles, mais comme une édition revue et augmentée des Constitutions de 1817. On ne pouvait mieux faire ressortir la continuité parfaite entre la Règle de 1817 et celle de 1825." (P.Hulselmans, op.cit.p.138)

Les Constitutions approuvées avec tous les amendements introduits par la S.Congrégation des Evêques et Réguliers, furent imprimées à Troyes et distribuées dans la Congrégation avec une Lettre Circulaire qui leur sert de prologue, signée du P. Coudrin le 11 février 1826.

Le titre en est : "Constitutions, Règles et Statuts (des Frères et Soeurs) de la Congrégation des Sacrés-Coeurs de Jésus et de Marie et de l'Adoration perpétuelle du Très Saint Sacrement de l'Autel".

Vient ensuite ce qu'on a appelé depuis lors le "Chapitre Préliminaire", où on a complété les articles d'introduction de 1817. Pour plus de détails, voir l'excellent travail du P. Hulselmans publié dans "Etudes Picpucciennes" en 1945.

La principale nouveauté de la codification consistait en ce que la législation relative aux Frères se présentait réunie dans une "Première partie" de 258 articles, et celle relative aux Soeurs dans une "Seconde partie" de 258 autres.

**[III, p.94]** La division en "Chapitres" est presque parfaitement symétrique. Nous disons "presque", car il existe quelques différences, comme nous l'indiquons à la suite.

- I. Du Supérieur Général  
De la Supérieure Générale (art.1-20)
- II. Du Chapitre Général de toute la Congrégation (art.1-36)  
Autorité du Sup.Général et du Sup.local sur les maisons de Soeurs (art.1-21)
- III. Rapports mutuels des deux Congrégations, de Frères et de Soeurs (art.1-2)  
Du Chapitre Général (1-17)
- IV. Des différentes personnes qui composent la Congrégation (art.1-11)  
Soeurs (art.1-20)
- V. Des Novices et du Noviciat (art.1-42)  
Des Novices féminines (art.1-28)
- VI. Des Supérieurs locaux (art.1-23)  
Des Supérieures locales (art.1-18)
- VII. Voeux et leur accomplissement (art.1-20)  
(art.1-14)
- VIII. De la Règle et des Permissions (art.1,13)  
(art.1-20)
- IX. Des Exercices de piété (art.1-22)  
(art.1-21 )
- X. De la Confession et Communion (art.1-5)  
(art.1-7)
- XI. Du Chapitre de Coulpe (art.1-20)  
(art.1-11)
- XII. Prières pour les vivants et les défunts (art.1-15)  
Prières pour les défunts (art.1-9)
- XIII. Du lit,vêtement et nourriture des Frères (art.1-11)  
Nourriture, vêtement, dortoir, logement (art.1-22)
- XIV. De l'Infirmerie (art.1-10)  
Des jeûnes de Règle et des pratiques de Mortification (art.1-2)
- XV. Des maisons qui pourraient s'établir en pays hérétiques ou infidèles et des missions (art.1-4)  
De l'Infirmerie (art
- XVI. De l'Association Extérieure (1-4) . Dernier des Frères.  
De la Clôture (art.1-3)
- XVII. De l'Éducation de la jeunesse (art.1-8)
- XVIII.Des maisons qui pourraient s'établir en pays hérétiques ou infidèles (art.1)
- XIX. De l'Association Extérieure (art.1-4)

La dernière page porte l'approbation de la traduction française, le texte original étant en latin.

**[III, p.95]** Dans sa "lettre-prologue", le Fondateur disait :

"Nous vous transmettons aujourd'hui les Règles tracées par nos Chapitres Généraux et confirmées par la Sainte Eglise Romaine, par cette Eglise principale, centre de l'unité catholique, et source de toute juridiction spirituelle". B.P. 980

Il n'est pas douteux que le P. Coudrin pensait envoyer un texte définitif, car tel avait été son but dans toute la négociation pour l'approbation, comme on peut le déduire de sa Circulaire du 20 septembre 1824 :

" La divine Providence dont les vues sont toujours pleines de miséricorde avait sans doute permis que le Saint Siègne eût différé jusqu'à ce jour d'approuver les règlements du

premier Chapitre Général, afin qu'on pût, en même temps, obtenir la confirmation de toutes nos règles désormais réunies et invariablement fixées". BP.981

Les progrès de la législation sont indiscutables et il faut reconnaître que pour la première fois se présentait un code assez complet et équilibré. Mais on ne peut nier non plus qu'il laissait encore bien des vides que nous découvrons peut-être plus facilement qu'à cette époque mais qui sont très objectifs, comme le montre très bien le P. Hulselmans, qui en fait une petite liste : - insuffisance dans la formulation des devoirs des Supérieurs; - déficience du chapitre sur les "Novices et le Noviciat; - presque rien sur les maisons en pays infidèles etc., de sorte que le travail de législation ne semble pas définitivement clos. Le P. Antoine conclut :

" Il restait donc quelque chose à faire pour les Chapitres suivants, et ce fait prouve à lui seul que le Fondateur n'avait pas pensé que la Règle de 1825 était si complète et si parfaite qu'il n'y aurait jamais quelque chose à y changer ou à compléter. Si, dans ses écrits, il est revenu plus d'une fois sur la perfection des "Constitutions, Règles et Statuts", cela signifiait seulement que la Règle de l'Institut, après les essais de 1816 et les additions un peu indigestes de 1819, était arrivée à un état de maturité qu'on pût parler d'un corps de Règles digne d'être présenté à l'approbation du Saint-Siège". op. cit. 152-153.

Cette Règle de 1825 a été présentée plus tard, dans l'ardeur polémique déchaînée par le schisme de 1853, comme "La Règle des Fondateurs" et comme une chose "sacrosainte" dictée par Dieu à la Bonne Mère, etc, etc.. Nous ne pouvons faire l'histoire de cette crise, mais c'est une certitude que cette opinion n'a pas le moindre fondement dans la réalité historique, comme nous l'avons vu. Le P. Hulselmans l'a démontré très efficacement, et qui aimerait approfondir ce thème, n'a qu'à lire son intéressante étude, qui paraît épuiser le sujet.

### [III, p.96] 5. - Les Constitutions de 1840.

Comme nous l'avons vu dans la Première Partie, le Fondateur ne réunit le Chapitre Général ni en 1829 ni en 1834. Le plus probable est, pense le P. Hulselmans, que ce fut à cause de la situation politique. Le P. Coudrin la jugeait si menaçante qu'il avait acheté une maison à Rome pour avoir où échapper en cas de persécution. Ses souvenirs de jeunesse lui faisaient percevoir, dans l'orage qui se préparait, quelque chose du même type que la Révolution. Il est naturel qu'il ait craint de produire un mouvement de personnel vers Paris, dans ce climat où tout pouvait arriver et qui sous peu éclaterait dans la Révolution de Juillet de 1830, où Picpus devait payer un si lourd tribut aux changements sociaux, spécialement dans le sac de février 1831 qui en fut le prolongement.

Vint ensuite la mort des Fondateurs, de M. Aymer qui décéda le 23 novembre 1834, et du P. Coudrin, le 27 mars 1837.

L'élection pour la remplaçante de M. Aymer, présidée par le Fondateur en personne et comme avalisée par son autorité, n'offrit de difficulté à personne. Par contre, celle du successeur du P. Coudrin produisit un moment de tension, qui mit en évidence non seulement des avis différents, comme c'était normal, mais l'insuffisance, sur ce point, des Constitutions de 1825.

Il était trop clair que la participation de la Communauté dans une conjoncture si décisive, était nettement déficiente. Le grand électeur continuait d'être le Supérieur Général défunt, et la majorité relative ne donnait pas à l'élu un appui communautaire qui lui permît de se sentir plus sûr.

Malgré tout il n'y eut ni coteries ni partis; tous conscients que l'on avait appliqué scrupuleusement la loi en vigueur, acceptèrent l'élection sans plus de problèmes.

Le nouveau Supérieur Général ne perdit pas de temps. Il disposa que le Conseil Général se mettrait au travail de préparer le prochain Chapitre, dont la plus grande responsabilité était de continuer le perfectionnement des Constitutions. Le nouveau S.Général le voyait clairement, et l'avait vite décidé, mais il tint son dessein ignoré de la plus grande partie de la



Communauté, car ce travail fut le secret du Conseil; les Capitulants le connurent, une fois que le projet, patiemment élaboré, leur fut présenté au Chapitre.

Au Conseil, l'âme de la "réforme" était l'inquiet Hilarion. Certainement il fut des principaux responsables dans l'élaboration des nouvelles Constitutions qu'il devait attaquer plus tard comme abus d'autorité de Mgr Bonamie.

Hilarion et ses partisans dirent ensuite qu'au Chapitre les voix s'étaient divisées en deux parts égales et que le volontariste Supérieur Général aurait décidé en faveur de la "réforme" par son vote. Il n'y a malheureusement pas moyen de contrôler s'il s'agit d'une calomnie de plus, ou si de fait il en fut ainsi. En tout cas, c'eût été en scrupuleuse application de la loi de 1825.

**[III, p.97]** Le P. Hulselmans, qui a étudié le sujet avec sa diligence coutumière, pense non sans raison, que la diversité d'opinions était alors purement occasionnelle - le Chapitre oeuvrait 17 mois à peine après la mort du Fondateur - et non un désaccord sur la nature de la nouvelle rédaction. Après douze ans d'application des Constitutions de 1825, l'expérience montrait qu'il était nécessaire de les compléter.

En tout cas, nul ne donnait alors aux Constitutions de 1825 une valeur immuable, et d'après la tradition, la personne qui s'était montrée la moins d'accord avec elles (au point de ne pas les livrer aux communautés) était la M. Aymer de qui, selon les amis d'Hilarion, elles provenaient par voie charismatique. Elle les appelait "la Règle d'Hilarion".

Le 1<sup>er</sup> septembre 1838 s'ouvrit le Chapitre Général, qui tint sa dernière séance, la 35<sup>ème</sup>, le 12 octobre suivant.

A la 2<sup>ème</sup> séance, on approuva un article provisoire, valable pour la durée du Chapitre; il disait :

" Lorsque chacun des frères, en suivant l'ordre prescrit par la Règle, aura exposé ses motifs, s'il le juge à propos chaque frère aura le droit de demander la parole, jusqu'à ce que la majorité juge que la question est suffisamment éclaircie."

On ne peut nier que c'était un progrès, non en direction du despotisme, mais vers la démocratie, de la participation de la Communauté. Avant, le Supérieur Général pouvait, de son propre chef, donner le débat pour terminé et fermer une discussion.

A partir de ce moment commença la révision minutieuse des Constitutions, que l'on codifia ensuite.

Le Chapitre Préliminaire fut gardé intact, seul l'article VIII subit une très légère retouche.

Première Partie : Constitutions : art.1-171.

I. Des différentes personnes qui composent la Congrégation

II. Du Très Révérend Père Supérieur Général.

III. Du Chapitre Général.

IV. Des Supérieurs locaux.

V. Des RR.PP. Visiteurs.

Seconde Partie : Règles et Statuts : art.172-447.

I. Des Novices et du Noviciat.

II. Des Voeux et de leur accomplissement.

III. De la Règle et des permissions.

IV. Du Chapitre de Coulpe et des Corrections.

V. Des exercices de piété, des jeunes et de la mortification

VI. Du lit, de l'habit et de la nourriture.

VII. De l'infirmerie et du soin des malades.

VIII. Des prières pour les vivants et les défunts.

**[III, p.98]** IX. Des maisons qui pourraient s'établir... etc. X. Des Donnés.

XI. De l'Association Extérieure.

XII. Des devoirs des Supérieurs locaux par rapport aux maisons des Soeurs.

Sur ce texte le P. Antoine fait cette remarque :

" Le mérite principal de cette nouvelle édition du texte de la Règle ne consistait pas surtout dans le nombre considérablement augmenté des articles qui comblaient une foule de lacunes laissées dans la Règle de 1825, mais dans la précision avec laquelle l'autorité du Supérieur Général et celle du Chapitre Général étaient définies. L'élection du Supérieur Général se ferait désormais par le Chapitre Général, et au Chapitre d'élection prendraient part des délégués élus par les inférieurs. Sous la Règle de 1825, cette élection était presque exclusivement réservée à des religieux nommés par le Supérieur Général défunt (membres du Conseil, Supérieurs locaux); elle était donc fortement influencée par le dernier Supérieur Général en charge." (P.Hulselmans, op.cit.195)

On peut dire que ce point constituait la plus importante différence avec l'esprit des Constitutions de 1825. Mais nul ne pourrait prétendre aujourd'hui, avec quelque espoir de trouver un fondement dans les documents, que cette tendance à l'absolutisme que le Saint-Siège repoussa avec tant de fermeté, appartenait au noyau le plus essentiel de l'esprit du Fondateur. Nous avons déjà dit quelle en semble l'explication la plus plausible : une espèce de paresse des Capitulants, favorisée par l'affection qui les liait au Bon Père, à ouvrir les yeux sur la réalité future de la Communauté, où lui ne serait plus présent. En d'autres termes, une résistance à faire le pas qui sépare l'époque "charismatique" de la fondation et qui mène vers le prolongement de la Congrégation dans le temps, avec l'inévitable institutionnalisation.

Mgr Bonamie fit ce pas et le fit très bien, dans une grande fidélité à l'esprit primitif. La crise qui déboucha dans le schisme de 1853 n'eut d'importance que parce qu'elle blessa la Communauté en un point où elle est très sensible, la charité fraternelle, et parce que la crise personnelle, qui est toute son explication, fut une crise de l'homme qui tenait dans ses mains tous les fils des relations extérieures de la Congrégation. Ainsi s'explique que du dehors elle parût grande et du dedans inconsistante.

Mgr Bonamie envoya à Rome, en décembre 1838, tout le dossier nécessaire pour l'approbation des nouvelles Constitutions, mais voyant que les mois passaient et qu'on n'avait pas de réponse, il décida, à l'exemple du Fondateur en 1825, de faire personnellement le voyage à la Ville Eternelle pour accélérer les négociations.

Il partit pour l'Italie au début de mai, et fut reçu plusieurs fois par Grégoire XVI. Après un examen minutieux et de laborieux entretiens, le Pape donna, dans un Bref du 24 mars 1840, [III, p.99] son approbation définitive à un texte assez retouché par la S. Congrégation.

Le P. Hulselmans résume l'ambiance de la Congrégation à ce sujet et à ce moment :

" Par l'approbation Pontificale, énoncée vigoureusement dans le Bref de 1840, le but était atteint : la Congrégation avait un texte de Règle bien précis et bien ordonné, qui fut à même de régler la vie de l'Institut et de tracer à tous ses membres la voie vers la fin proposée par les Fondateurs. - Tous n'avaient pas été d'accord avec Mgr Bonamie lorsqu'il proposa de perfectionner la Règle de 1825; mais une fois que la réforme était accomplie et que le Saint-Siège avait donné son approbation, on n'entendit plus un mot de désaccord."

" Quant à nous, écrit le P. Martin Calmet dans ses Mémoires, je crois pouvoir assurer que tout le monde apprit avec joie et satisfaction que notre Règle, modifiée par le Chapitre de 1838, avait été approuvée par le Souverain Pontife; et je ne pense pas que pendant plusieurs années il soit venu à personne la pensée de blâmer ce Chapitre d'avoir introduit dans la Règle des perfectionnements très avantageux." Hulselmans, op.cit.I, p.288.

## NOTES

1.- Règlement du B.P. 2197

2.- Ce "Règlement" dont l'original a été identifié récemment aux Archives de nos Soeurs de Rome, ne se trouve pas dans le répertoire du P. Cools.

3.- Règlement de M. Perrin : PAC. 1148

4.- 4ème Concile de Latran (215), ch.9, X, 3, 36

5.- D. Morin cité par Dom Cutberth Butler, dans son "Monachisme Bénédictin" (Gigord, Paris 1924) p.27

6.- Nous disons qu'il "nous donna des Constitutions" mais nous savons qu'il n'en fut pas personnellement l'auteur. Il ne se sentit pas le Charisme pour cela.

7.- Ce Règlement ne s'identifie pas avec la "Règle Générale" de M. Aymer, qui est bien plus brève. L'original connu est de la main de GB, les articles en sont courts, et il n'est pas impossible qu'elle-même en soit l'auteur et qu'elle l'ait envoyé à M. Aymer comme contribution. Le document est aux Archives des Soeurs.

**[III, p.100]** 8.- "Ces êtres humains, organes des volontés souveraines dans la société, et ministres de l'action souveraine, s'appellent proprement pouvoir, puisqu'ils ont le vouloir et le faire sur la société... Le pouvoir existe donc, sous un nom ou sous un autre, dans toute société; mais j'avance comme un fait : que l'unité même physique du pouvoir existe toujours dans toute société; c'est-à-dire qu'il n'y a jamais qu'un seul homme à la fois qui énonce une volonté et commande une action dans la société... Je n'ignore pas que les apparences et le langage usuel sont contraires à cette assertion, mais il faut corriger le témoignage des sens... Quelques sophistes ont méconnu le pouvoir domestique au paternel... et supposant égaux entre eux des êtres qui ne sont que semblables, ont brisé le pouvoir marital, et affaibli, anéanti même le pouvoir paternel... L'unité physique de pouvoir est évidente dans la monarchie, puisque monarchie ne veut dire qu'unité de pouvoir... L'unité physique de pouvoir est certaine même dans les Etats populaires, aristocratiques ou démocratiques; car c'est au fond le même gouvernement. Le nombre des hommes qui prétendent au pouvoir ou l'exercent, peut importer beaucoup à la tranquillité d'un Etat, mais il ne change rien à la nature de sa Constitution... J'ai honte d'énoncer une vérité aussi simple : mais, à travers toutes les formes dont se compose la législation dans un Etat populaire, le nombre de ses députés et le parlage de ses orateurs, je ne vois qu'un homme qui propose une loi et des hommes qui l'acceptent; car si deux voulaient la proposer à la fois, il faudrait, de nécessité physique, donner la parole à l'un et l'ôter à l'autre. Une assemblée législative n'est donc à la lettre et physiquement qu'une loterie de pouvoir où on le tire à chaque délibération. L'avis qui prévaut et qui passe en loi est une volonté qui dirige l'action du gouvernement. Celui qui l'a émis a donc eu réellement, dans ce moment et pour cette circonstance, le vouloir et le faire. Il a donc été le pouvoir du jour et du moment; et que le vote ait été public ou secret, qu'on ait voté par appel nominal ou par assis et levé, il a prononcé entre les votants, comme le "Roi en son Conseil"."

En terminant le paragraphe il cite Montesquieu : "Le peuple est monarque par ses suffrages qui sont ses volontés. Ce monarque a toujours trop ou trop peu d'actions : quelquefois avec cent mille bras il renverse tout; quelquefois avec mille pieds, il ne va que comme un insecte" (jusqu'ici Montesquieu) . "On voit la raison des troubles éternels dont les Etats populaires sont agités. Là où chacun peut à son tour être pouvoir, il est impossible que plusieurs à la fois ne veuillent être le pouvoir." Op.cit. p.32-34.

Bien que cette citation paraisse déjà trop longue, je crois intéressant de la compléter par ce que dit Bonald dans le même ouvrage sur le pouvoir dans la société religieuse :

" L'unité même physique de pouvoir existe nécessairement dans la société religieuse, ou la société de Dieu et de l'homme: ... Il est évident que toutes les religions publiques, et même les sectes... reconnaissent tous un homme pour **[III, p.101]** fondateur, législateur, réformateur... cet homme, dis-je a le vouloir et le faire sur d'autres hommes; et quel que soit son nom, son rang et son titre, il rend les autres hommes sujets de son pouvoir... Tel est l'être Dieu-homme, que les chrétiens reconnaissent et révèrent comme le législateur et le pouvoir de la société générale ou catholique... être lien ou médiateur entre deux êtres... qui puisse les unifier en quelque sorte en divinisant l'homme et humanisant Dieu même, c'est-à-dire en rendant les volontés humaines conformes à la volonté divine ou le culte, semblable en quelque sorte à l'action humaine, sensible et extérieure comme elle, devenu semblable aux hommes et, par

son aspect, reconnu comme, un homme, qui fasse ainsi que l'homme connaisse Dieu ou répare le crime de l'avoir méconnu, empêche que Dieu, par l'opposition nécessaire, invincible qu'il a à toute imperfection, ne détruise l'homme, et conserve ainsi, rédempteur, réparateur, libérateur de l'homme, Dieu à l'homme et l'homme à Dieu... La société soumise au pouvoir divin sera forte et durable, celle soumise au pouvoir de l'homme sera faible et variable". op.cit.p.35-37.

### **[III, p.102]** VI. - L'EXERCICE DE L'AUTORITE.

Ce que nous avons dit sur la tendance au despotisme qui se manifeste dans la législation de la Communauté, nous oblige à jeter un coup d'oeil sur le comportement pratique de l'autorité, pour vérifier si en réalité on fit usage des pouvoirs de toute sorte que mettait la loi dans les mains des Fondateurs et qui provenaient au fond de l'adhésion de l'esprit et du coeur sur laquelle ils comptèrent de la part de leurs disciples.

Tout d'abord nous devons remarquer que les problèmes de gouvernement des Soeurs furent très différents de ceux qui se présentaient dans la direction des Frères, et cela à cause des différences entre la psychologie masculine et féminine, comme c'est évident, mais pour bien d'autres facteurs. Nous les indiquons rapidement.

Le premier facteur de diversité est le nombre de membres qui composaient les unes et les autres communautés : tandis que les Frères furent relativement peu nombreux dans chaque maison puisque, à l'exception de la maison de Picpus, ils dépassèrent rarement dix ou douze, celles des Soeurs ne descendaient pas à moins de 25 ou 30.

Ensuite, étant donné la mentalité de l'époque, bien que les deux communautés se soient maintenues en contact avec la communauté civile et chrétienne des diverses cités, la vie des religieuses était bien plus enfermée dans les murs du couvent que celle des Frères. Prêtres ou non, la nature même de leurs activités les obligeait à plus de contact avec la rue, avec le monde des laïcs.

Enfin, la formation du personnel différait beaucoup dans l'un et l'autre cas : les frères, au moins les prêtres, avaient au minimum achevé les études du séminaire, tandis que les Soeurs les mieux formées n'avaient que des études secondaires.

De tout cela s'ensuit, en général, une plus grande disposition des Frères à pratiquer l'obéissance religieuse comme une prise de responsabilité, et un plus grand danger, chez les Soeurs, toujours en général, de la réduire à une abdication.

Un autre aspect vaut d'être pris en compte au moment d'étudier l'exercice de l'autorité dans la Communauté primitive de la Congrégation : la distance qui séparait les maisons de province de la Maison Centrale, à Paris dès 1804. L'éloignement favorisait une certaine décentralisation, accentuée parfois par la rareté des visites des Supérieurs Généraux et par la personnalité, plus ou moins encline à l'indépendance, des Supérieures locales.

**[III, p.103]** Ceci dit, nous ébaucherons ici trois thèmes qui nous semblent aider à comprendre ce que fut le gouvernement effectif de la Congrégation, du vivant des Fondateurs : 1° Rapports entre le P. Coudrin et M. Aymer. 2° Caractéristiques du gouvernement du P. Coudrin. 3° Conseils de gouvernement de M. Aymer.

Nous disons que nous ne prétendons qu'ébaucher ces thèmes, car nous nous trouvons devant un sujet indubitablement très important d'une part, et d'autre part, presque inexploré. Une élucidation adéquate exigerait à la fois beaucoup de compétence et une investigation que nous n'avons faite que superficiellement. Sous cette réserve, nous osons écrire ces pages.

#### 1.- Rapport de gouvernement du P. Coudrin et de M. Aymer.

Le style d'un gouvernement dépend toujours dans une grande mesure de la personne qui l'exerce, et particulièrement dans le cas d'un Fondateur de Communauté qui se voit forcé par sa fonction même, à y engager toute sa créativité, de façon très personnelle.

La Communauté qui nous occupe ayant deux branches, chacune avec son Supérieur Général, il est évident que le gouvernement effectif se voyait fortement conditionné par le caractère des deux Fondateurs et par le type de leurs rapports. Surtout lorsque ce fut, comme dans notre cas, une norme d'agir dans l'harmonie, en tendant à faire des deux branches une seule famille religieuse.

Il est lamentable que les biographies écrites jusqu'ici, tant du P. Coudrin que de M. Aymer, touchent à peine ce point, s'ils ne l'esquivent totalement, malgré l'abondance des documents: toute la correspondance des deux Fondateurs entre eux, que l'on conserve pratiquement intacte, et d'innombrables témoignages de leurs contemporains.

Une chose est hors de doute : il existait entre le P. Coudrin et M. Aymer une très étroite et constante amitié spirituelle qui contribua d'une manière décisive à assurer l'unité et l'harmonie des deux branches de la Congrégation fondée par eux. Naturellement il n'est pas facile de discerner toujours les sphères et les fibres de l'influence mutuelle qui joua certainement, comme toujours entre personnes unies par une véritable amitié.

Sur le terrain particulier du gouvernement de la Congrégation, on a dit parfois que c'était M. Aymer qui commandait et que le P. Coudrin, forcé par les circonstances à vivre hors de Paris dès 1820, lui aurait, en pratique, tout laissé. Il se peut qu'au plan de l'administration domestique de la maison de Picpus cela ait été partiellement vrai. D'abord parce que M. Aymer était en fait l'économiste des deux maisons, et nous savons par expérience le poids effectif qu'ont d'ordinaire les économistes dans la direction des maisons, et comment il faut compter avec eux pour faire avancer les choses, surtout lorsque, comme à Picpus, il s'agit de grandes oeuvres avec de grands conditionnements économiques.

**[III, p.104]** Mais il y a une autre origine à l'influence de M. Aymer, beaucoup plus profonde que la précédente : elle bénéficiait de l'estime universelle, qui jamais, au moins dans les documents, n'apparaît contestée. Tous, à commencer par le Fondateur lui-même, lui vouaient une véritable vénération, à cause de l'opinion qu'ils avaient de sa vertu et de l'écho plus ou moins lointain qu'ils avaient entendu des communications surnaturelles qu'elle recevait dans la prière. Tous la consultaient et elle n'avait besoin de s'immiscer en rien pour être mêlée à tout. Le P. Coudrin y encourageait, n'y voyait aucun danger, au contraire, beaucoup d'avantages.

Un autre facteur qu'on ne devrait pas oublier, c'est le tempérament du P. Coudrin. On l'a appelé "Bon Père" pour sa bonté, mais cette bonté n'était pas faite de douceur amorphe, et ce serait une grande erreur d'en déduire qu'on pouvait le manoeuvrer. Le Fondateur était en effet, d'un caractère actif et dominateur, très prompt à décider et très tenace dans ses décisions. En tout cas le pôle opposé d'une personne malléable. Peuvent le dire le clergé et les autorités civiles de Mende, pendant qu'il fut Vicaire Général (1802-1804) ou Châteaubriand lui-même quand il crut pouvoir lui donner des règles pour son comportement au Conclave. (1)

Il se dit "timide", et certainement il eut toujours une certaine réserve à l'égard de tout le monde de la haute politique et de la haute société, comme un homme qui venait de la campagne, et d'une paisible bourgade à la Ville et à la Capitale. Mais sa timidité ne provenait pas d'un manque d'assurance en lui-même ou de gaucherie pour agir. C'est-à-dire, ce n'était pas la timidité caractérielle au sens où on l'entend fréquemment

Face à M. Aymer, après beaucoup de réticences dues à sa naturelle méfiance pour les phénomènes extraordinaires, il reconnut son charisme de prophétie et, en conséquence, accepta comme chose venant d'En-Haut ce qu'elle lui présentait comme un message. Mais ici nous arrivons à un point où le manque de renseignements sur l'opinion de la Communauté prête à malentendus.

Nous n'avons pas de preuve documentaire que ces communications aient existé après 1803, et comme sans documents nous ne pouvons les supposer, nous devons affirmer, tant qu'on ne démontre pas le contraire, qu'après cette date il n'y en eut plus. Un fait cité par Hilarion, nous confirme dans cette position : le Chapitre Général de 1819, dans son travail pour donner forme aux Constitutions, tint grand compte des billets des Communications de M. Aymer en

1800-1801, comme d'une chose du passé. Si les révélations de la Fondatrice avaient été en activité durant le Chapitre, il semble qu'il eût été bien plus simple de lui demander de les écrire alors, sans qu'on dût se rapporter à celles de 18 ans plus tôt.

La seule chose qu'on peut affirmer à partir de 1804, avec le transfert de la Maison Générale à Paris, c'est que les décisions furent prises en recourant aux normes de la prudence chrétienne ordinaire, toujours après mutuelle consultation et accord, mais pas toujours en suivant l'avis de M. Aymer.

**[III, p.105]** D'ailleurs nous ne devons pas oublier que dès avant octobre 1800, date de ses premiers voeux publics, celle qui était alors Mademoiselle Aymer avait fait voeu d'obéir au P. Coudrin.

Elle attribua toujours une telle puissance d'effet à ce voeu, qu'elle le fit mettre dans les Constitutions comme une des formalités de la prise de possession d'une Supérieure Générale.

On est frappé de trouver parmi les écrits de la Fondatrice toute une série de petits billets, sans doute du temps où le P. Coudrin était encore à Paris, donc avant le 22 octobre 1820. Elle y demande au Supérieur Général, la permission prévue dans les Constitutions, pour sortir en ville :

" Je voudrais sortir pour avoir des corsets, des souliers, et je toucherais l'argent des Messes; je viens de recevoir une lettre pour cela. Oui ou non, je vous prie : je serai le moins de temps possible."

"Je n'ai pas pu vous demander hier de sortir. Si vous le vouliez, j'irais où vous savez, ma soeur m'emmènerait. Répondez s'il vous plaît."

" J'ai de l'argent à aller chercher pour bonne Rochette. Si vous voulez, j'irai jusqu'à St. Thomas (paroisse)" BM . 1436

Evidemment, cela nous paraît excessif, mais il faut le replacer dans le cadre et la mentalité de son temps, où on ne concevait les religieuses que dans leurs couvents. Quoi qu'il en soit, ce qui nous importe, c'est de constater dans ces billets une conscience rigoureuse de son obéissance à l'égard du Supérieur Général. S'ils ne signifiaient cela, il faudrait les lire comme un artifice destiné à dissimuler une autonomie réelle dans les grandes décisions, c-à-d., comme le fruit d'une ruse raffinée que personne ne peut attribuer avec fondement à M. Aymer.

Au contraire, nous trouvons partout dans sa correspondance et à travers toutes les années de sa vie, le cachet d'une authentique disposition d'obéissance à l'égard du P. Coudrin, "Supérieur Général de toute la Congrégation". Mais le mieux est de jeter un coup d'oeil sur les textes.

A Sr Ludovine de la Marsonnière (Cahors) 6-V-1805 : " M. Coudrin a tant et tant d'occupations qu'il n'a pu répondre pour la maison d'Aglaé; nous espérons l'un et l'autre que M. Antoine (Astier) n'aura pas pris de parti car, très décidément, nous ne pouvons ni ne voulons former cet établissement pour le moment. D'ailleurs il n'y a pas moyen de compter sur le très bon Aglaé; n'ayons, s'il est possible, aucune affaire d'intérêt avec lui..." BM.209

Au P. Coudrin, 11-VI-1805 : "Un M. est venu demander à me parler, pour me proposer une très jolie maison dans une petite ville de ce diocèse (Le Mans)... Il doit revenir, je verrai ce que c'est. Avez-vous des nouvelles de la maison de Sées ? Je n'ose écrire nulle part, crainte de ne pas parler comme vous..." BM. 214

Au P. Coudrin, 24-VI-1805. (Elle lui présente quelques postulantes du Mans pour la Communauté des Soeurs,) puis elle ajoute:

**[III, p.106]** " Voyez si cela vous convient, et répondez de suite, car si cela était, j'irais les conduire et passerais 8 jours pour les accoutumer un peu." BM. 221

Au P. Coudrin, XI-1806 : " Pendant que vous faites de bonnes choses à Sées, je fais ici (à Paris) des sottises. Je demande mon pardon et suis grondée d'avance. Voilà ce que c'est : Célestin (Fessard, convers) en revenant de chez lui me parla d'une petite nièce de 12 ans qu'il aurait bien voulu amener. Il me donna beaucoup de bonnes raisons pour

désirer de l'avoir. Alors je dis : écrivez qu'on l'amène. J'aurais bien dû vous attendre ou savoir votre avis. Vous me pardonneriez celle-là et bien d'autres, mais j'en ai bien du chagrin..." BM. 272

A Sr Ludovine de la Marsonnière (Cahors), XII-1807 : " Je ne réponds point à votre lettre reçue ce matin. Je n'ai pu voir l'Incomparable (le P.Coudrin) ou du moins causer avec lui d'affaires..." BM. 311

Au P. Hippolyte Launay (Cahors), 7-XI-1816 : "M. Ildefonse a écrit hier pour qu'on vous mène deux de ses neveux, dont un estropié. M. Coudrin vous prie de les recevoir. Ils n'ont rien, mais leur oncle (le P. Ildefonse Alet) est si bon qu'on espère qu'ils lui ressembleront." (BM.532)

A Sr Gabriel de la Barre (Poitiers) 25-I-1818 : " Nous avons reçu la lettre de M. Isidore (David), hier au soir, ma chère amie, et après avoir lu, M. Coudrin a pris la résolution d'écrire ce matin pour faire arriver M. Isidore de suite... C'est donc en son nom que j'engage M. Isidore à ne pas différer." BM. 608

Au P. Coudrin (Troyes) S-XI-1820 : " Les Frères ne font déjà qu'aller et venir (à Villemomble où l'on avait une propriété), ce sera bien pire. Je croyais que Poché (un personnage étranger à la Congrégation, peut-être un employé) resterait ici, qu'on fermerait les portes de Villemomble et qu'on irait tous les huit ou dix jours voir si elles étaient en place. Veuillez donc dire votre dernier vouloir." BM. 749

Au P. Hilarion Lucas (Troyes) 28-I-1821 : "Vous recevrez ce petit mot lundi, j'aurai la réponse mercredi et je pars le soir, si je trouve une place. Obtenez mon véritable passeport (la permission du P. Coudrin) et j'arrive avec bien de la satisfaction." BM. 778

A Sr Gabriel de la Barre (Poitiers) 16-V-1821 : " Ma chère Hélène (nom de baptême de Sr Gabriel) j'ai oublié de vous mander que M. Coudrin veut qu'on achète la petite maison en mon nom et non au sien. Pour vous seule." BM. 786 R.

**[III, p.107]** Au P. Coudrin (Troyes) 22-X-21 : " Veuillez nous dire si vous ordonnez formellement que M. Jérôme (Rouchouze, futur évêque) parte... Voyez dans votre sagesse ce que vous voulez décidément, et vous serez obéi." BM. 840

Au P. Coudrin (Rouen) 13-I-1827 : " Je reçois à l'instant une lettre de M. Isidore (Tours) qui me mande... que vous avez donné à M. Giraldon (P. Paphnuce) la permission d'aller demeurer chez M. Baraut (à Ste. Maure où l'on venait de former une maison. Ce M. Baraut était séparé de sa femme et son cas avait fait parler de lui à Tours). Je réponds que M. Giraldon, avec votre permission peut tout faire, mais que jamais je ne consentirai à recevoir dans aucune de nos maisons ni la mère ni la fille, ce serait une suite de malheurs et de déshonneur incalculable." BM. 1323

Au P. Coudrin (Rouen) 14-I-1827 : " Je suis bien affligée, mon bon Père, de vous avoir écrit hier avec tant de vivacité. Je n'eus pas le moment de réflexion, j'étais indignée de la manière dont MM Giraldon et Rochette (un prêtre du diocèse de Tours) vous avaient trompé. Je vous demande pardon de tout mon coeur..." BM. 1325

Si nous sommes loin d'avoir présenté une étude suffisante des relations entre les deux Fondateurs, ces textes qui reflètent la teneur moyenne de leurs relations mutuelles, nous permettent au moins d'affirmer sans réticences, que la Fondatrice n'agit jamais de manière autonome et indépendante, sans reconnaître l'autorité qui revenait au "Supérieur Général de toute la Congrégation".

## 2.- Caractéristiques du gouvernement du P. Coudrin.

Quand nous lisons les écrits du Fondateur et de ses disciples, certaines lignes de sa manière de gouverner émergent bientôt de l'ensemble, avec force et clarté. A travers la variété des auteurs, et tout au long de la période que nous avons étudiée, se révèlent toujours les mêmes traits qui nous permettent d'établir sûrement les lignes principales de la physionomie du P. Coudrin comme Supérieur.

Sans prétendre être exhaustifs, nous donnons ici celles que les documents relèvent le plus.

a) - Conscience de son charisme de Fondateur

Dans la Quatrième Partie de ce travail nous aurons l'occasion de nous étendre un peu sur le thème de la foi en la Providence qui l'animait. Dès maintenant nous pouvons avancer que ce n'était pas, pour lui, le moindre signe de l'amour que Dieu lui portait que d'avoir été choisi en plein chaos révolutionnaire pour former une nouvelle famille religieuse.

**[III, p.108]** Nous avons un bon témoignage de son sentiment dans la lettre de 1804, adressée à une de ses premières disciples, Gabriel de la Barre :

" Paris, le 4 août 1804, Jour de saint Dominique qui a passé par le creuset des tribulations, pour une oeuvre semblable à celle qui fait, malgré mon exil, tout mon bonheur. Oui, ma chère fille, je ne vis que pour cimenter, s'il fallait, à un grand prix, l'Oeuvre du Coeur de cet aimable Maître qui me console de ses faveurs..." BP.192

Dans les dernières années de sa vie, il pouvait affirmer avec une entière vérité, dans une lettre au Prieur de Picpus :

" Rouen, le 5 mars 1830... Depuis bientôt quarante ans je travaille pour la Société, je ne vis que pour elle et si je n'en fais pas davantage, c'est que je ne le puis. Le Coeur du bon Maître que je sers aura pitié de son oeuvre et de son pauvre serviteur, qui a jusqu'ici bien plus compté sur sa grâce que sur les talents ou l'esprit des hommes." BP. 154

b) – Conscience d'être un serviteur, non le maître.

La conviction d'avoir été choisi pour créer une Communauté de vie religieuse en des circonstances où les simples fidèles vivaient dans une situation-limite, sans pouvoir compter sur beaucoup de moyens humains, moins encore faire des plans pour l'avenir qui s'annonçait obscur, lui fit développer beaucoup plus le sens de la disponibilité pour servir les desseins de Dieu, que la tentation de s'appropriier, comme il est très humain, le fruit de ses travaux et soucis. Aussi, la dénomination d'"oeuvre de Dieu" dont il désignait fréquemment la Congrégation, ne se tourna jamais en prétexte pour confondre ses points de vue personnels avec les décisions de la Providence.

Quand les fameuses "Ordonnances" de Charles X menaçaient de détruire toute l'oeuvre de recrutement de la Communauté et que le vent de l'anticléricalisme apportait de sombres présages, au P. Régis Rouchouze qui le consulte sur la possibilité de prêter un serment avec certaines réserves mentales, le Fondateur répond :

" Salut et bonne paix à mes chers amie Jérôme, Eusèbe, Edmond, Macaire, Régis et Apollinaire. - Oui, mes bons frères, nous ne pouvons jamais servir Dieu par des moyens qu'il désapprouve. Le premier serment perdit les prêtres. Celui qu'on propose avec restriction sera demandé purement et dans toute sa teneur. Jugez s'il peut être permis à un enfant du divin Coeur de s'y conformer. - Ainsi, quoi qu'il en coûte à vos coeurs, abandonnons-nous à la Providence. Elle sait bien ce qu'elle doit faire de nous et de vos enfants. J'attends tout de votre fermeté... Votre pauvre serviteur et père." BP. 1453

Ainsi il ne se sentit jamais propriétaire de sa Fondation, mais toujours son serviteur, sans abdiquer pour autant sa responsabilité de Supérieur.

**[III, p.109]** c) – Persuasion d'être intégré à la Communauté

Un trait qui ressort des documents et particulièrement de sa correspondance, c'est la persuasion qu'avait le P. Coudrin d'être intégré à la Communauté comme un de ses membres et non d'être distant et au-dessus de ses disciples, qu'il aime appeler "frères" ou "amis".

Sa sensibilité à tout ce qui a trait aux rapports avec les autres, développée à l'école de la souffrance, était d'une extrême délicatesse. Sa personnalité évoque celle d'un Pie X ou d'un



Jean XXIII. Il ne semble avoir jamais eu la nostalgie de l'étiquette et du tam-tam de ceux qui se sentent importants.

Il détestait tout ce qui aurait pu mettre une distance entre lui et ses religieux. Au bon P. Abraham Armand, qui a commis l'erreur de le traiter de "Révérend", il écrit en mars 1824 :

" Je n'aime guère être révérend de la part de mes amis, mon cher Abraham... Ménagez-vous, mes bons amis, et croyez sans révérences, que je suis votre affectionné père M. Joseph". BP. 938

C'est une attitude qui faisait partie de son caractère d'homme de la campagne, confirmé, sans complexes, par une vision chrétienne des vraies valeurs sociales, celles de la fraternité dans le Christ.

Durant ses études à Poitiers, il fut précepteur des fils d'une famille de la haute bourgeoisie, qui l'estimait beaucoup. De chez eux il écrivait à son père en 1788 :

" Malgré que je sois bien où je suis, cependant il n'est toujours rien de mieux que d'être auprès de ceux que l'on aime et respecte, et auprès desquels une douce et paisible conversation tient lieu de ce fatras qui occupe les grands". BP.6

Arrivé à Paris en 1804, il écrit à la Supérieure de Cahors :

" Soyez tranquilles, la Capitale ne me changera pas, j'y vois bien des nouvelles personnes, j'y suis comme un homme important, mais j'ai toujours dans le cœur et l'esprit les sentiments que vous y connaissez. Ma famille (la Congrégation) m'occupe uniquement... Le monde et ses grandeurs ne me flattent guère. J'aimerais beaucoup plus la petite chambre d'Abraham (Armand) que les plus beaux hôtels de la Capitale. Je suis souvent avec des Cardinaux, des évêques, des ministres, des Conseillers d'Etat, des législateurs, mais tous ces honneurs me font moins plaisir que le plus humble réduit." BP. 170

Dans les jours de son arrivée à Troyes, en octobre 1820, il écrit à M. Aymer :

" ... Je fus de là chez Monseigneur qui m'invita à venir aux soirées; je m'excusai par mon éloignement et je lui demandai si on nous donnerait pour vivre en commun, etc.. Il répartit : "Est-ce que vous comptez y demeurer, aller avec eux (les missionnaires) etc.. ? Cela se fera diffi- [III, p.110] lement à cause de la place de Grand Vicaire, l'assistance à l'Office de la Cathédrale, le Conseil, etc.: Je vois donc qu'il me faudrait faire le grand personnage, être homme de société, grande tenue, à la manière de MM. Moussac et Fauvette (deux Vic.G. de Poitiers). Je suis donc bien tenté de me consigner avec nos messieurs et de refuser l'honneur légal, et cette pensée de ma famille ! On ne se fait pas une idée ici; ah ! qu'il sera difficile de l'y appeler..." BP. 657

En fait, les choses s'arrangèrent ensuite avec plus de facilité qu'il ne supposait et le Fondateur s'en fut vivre avec ses missionnaires dans la maison de St. Martin-des-Champs, à la sortie de la ville vers Paris, à quelque deux km de la Cathédrale. La distance l'obligea avec le temps à louer une maisonnette, en plein centre, où logeaient les missionnaires de passage : lui occupait un passage qui lui rappelait les étroitesse du grenier de la Motte. Trois ans plus tard il commente :

" J'ai des affaires au-dessus de toute expression; je devrais faire vingt lettres par jour; j'ai des audiences à donner comme un ministre. Je ris de moi-même en voyant des carrosses à ma porte, une antichambre meublée et des personnes de toute condition attendant là en silence pour que chacune passe à son tour. En vérité, je vois le monde renversé quand je me considère." BP. 819 bis.

Non seulement on voit disparaître dans les documents toute cloison qui le séparerait de sa Communauté, mais partout se tisse un réseau serré de relations les plus cordiales et fraternelles. A la Supérieure de Poitiers, Sr Gabriel, il écrit en 1804 :

" Dites bien à mes enfants que rien ne me séparera jamais de l'intérêt vif que je leur porte; dites-leur bien que, quand il faudrait mourir pour eux, je suis résolu de tout endurer plutôt que de jamais oublier mes engagements." BP. 194

Au P. Philibert Vidon, il écrit en janvier 1823 :

" Vous avez l'air, dans votre lettre, d'avoir beaucoup de chagrin. Je vous assure, mon bon ami, que si je pouvais attacher vos peines en faisceau avec toutes celles qui pèsent sur la croix qui m'est échue en partage, je les y joindrais volontiers, en vous priant toutefois de m'aider à les porter. Car je compte autant sur vous que sur moi-même pour me secourir jusqu'à la mort." BP. 815

Au P. Régis Rouchouze le 26 décembre 1823 :

" Qu'ils (les religieux) pensent souvent, dans leurs adorations, que je m'unis à eux et qu'il ne se passe guère de minuit que je ne me transporte vers vous tous et toutes les maisons, pour que le divin Coeur de notre Bon Maître vous garde et vous bénisse les uns et les autres et nous accorde sa grâce et sa paix. Filioli, diligite alterutrum, et si solum fiat sufficit (Petits enfants aimez-vous les uns les autres. Si seulement on le fait, c'est assez)." BP 897

**[III, p.111]** Toujours au P. Régis Rouchouze le 25 avril 1828 :

" Je sens bien, mon bon ami, que vous avez sujet de vous plaindre de moi; mais croyez bien que je n'ai d'autre joie que celle qui me vient de vos maisons. A la vérité, la vôtre n'a pas souvent l'occasion de me dire des choses consolantes (difficultés pour l'école), mais ce n'est pas votre faute... Qu'il soit donc bien persuadé (le P. Régis) que je l'aime de tout mon coeur ainsi que le bon Jérôme (Rouchouze) et mes autres frères... Ayez le plus de prudence qu'il vous sera possible, mes chers enfants. Les jours sont mauvais. Demandons au Bon Dieu que notre dernier soit un bon jour, et en attendant, tous et toutes, mes chers enfants, croyez que je vous ai toujours présents. Je veille, travaille, prie et souffre avec vous et chacun. Voici votre pauvre père qui ne vit pas un seul moment hors de vous autres.. Ab ortu solis usque ad occasum (Depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher)." BP.1361

#### d) - Sollicitude pour chacun

Le P. Coudrin connaissait fort bien chacun des membres de sa Communauté, il les appelait par leurs noms, se préoccupait de leur santé et de leur bien-être humain; il suivait chacun le mieux qu'il pouvait, s'efforçant au possible pour qu'ils fussent contents et fissent des progrès dans leur vie spirituelle. Déjà vieux, tandis que la Congrégation s'accroissait, il se lamentait de ne pas toujours se rappeler tous les noms et de n'avoir plus la force de les suivre au détail comme avant.

Au P. Isidore David, qui est resté comme Supérieur de Poitiers au départ des Fondateurs pour Mende, il écrit en août 1802 :

" Ce que j'ai maintenant à vous recommander, mes chers enfants, c'est de bien ménager vos santés et celles de ceux et de celles qui vous sont confiés. J'ai appris avec bien du chagrin que le P. Isidore avait encore été obligé de faire des remèdes et que la bonne soeur Gabriel est toujours faible. J'ai grand peur que la vive douleur et l'espèce d'abandon où ils vont se trouver (à cause du départ de M. Aymer) ne dérange encore leur frêle santé..." BP.43

Le vaccin contre la variole, dont on fait les premières applications, lui inspire les plus grandes réserves. Dans ce sens il écrit à Sr Gabriel à la fin de 1802 :

" Je veux vous dire un mot sur le vaccinage, l'inoculation etc. Sachez bien que je défends une fois pour toutes ces sortes d'expériences dans nos maisons. Le bon Dieu est maître de notre existence, il peut la prendre quand il lui plaît. Mais je bannis autant que possible toute cette espèce de charlatanisme. Quand sur mille il n'en mourrait qu'une, je sens qu'on doit se le reprocher." BP. 71

**[III, p.112]** En envoyant au P. Isidore trois jeunes pour qu'il les forme à la vie religieuse, il lui écrit le 5 mai 1803 :

" Ils viennent d'auprès de nous et c'est assez pour que vous en soyez content... Faites-les instruire en français (ils ne parlaient que leur patois) s'ils ne peuvent autrement ou que

ce soit trop long. Donnez-leur beaucoup de liberté d'esprit et de coeur. Le pauvre Joachim a été bien fatigué, Raphaël est un brûle-pays tant il marche bien, mais Norbert aura soulagé le tout. Je les embrasse tous trois, Hilarion, mes finauds (ses neveux) et vous..." BP. 102

A Sr Ludovine de la Marsonnière le 17-V-1804 :

" Je n'entre dans aucun détail, vous me connaissez assez pour voir que je ne les crois ni utiles ni indispensables (les détails sur les différents sacrifices inséparables de l'état religieux); vos santés, votre vie, voici l'objet de mes continuelles sollicitudes. J'ai confiance que tout le reste va bien." BP. 170

Au P. Isidore le 16 septembre 1805 :

" Prenez absolument un jardinier plutôt que de fatiguer Norbert. N'épargnez rien pour qu'il ne succombe pas. Je vous confie que nous venons d'être obligés d'envoyer Raphaël (Magnan) dans son pays : il est à son second degré pour la poitrine..." BP.240

Au P. Hippolyte Launay le 28 février 1809 :

" Ce que je vous recommande, c'est de ne pas vous épuiser. Arrangez-vous de manière à n'être pas plus de cinq heures par jour au confessionnal; ce n'est pas un commandement cependant, mais vous me ferez le plus grand plaisir de vous y conformer. Plus que personne, je sens qu'on s'épuise, sans trop faire la volonté de Dieu, en donnant plus de temps qu'il n'en faut à ce saint exercice. Ne négligeons pas ce qui nous est si essentiel à nous-mêmes pour nous occuper des autres" BP. 278

Au P. Philibert Vidon, le 22-TX-1813 (Le P. passait par une dépression qui oblige le Fondateur à le libérer du supérieurat du Mans) :

" Vous ferez approuver M. Chrétien pour la conduite et la direction de la maison de la Providence. Puis vous lui donnerez les documents nécessaires, en bon frère, pour sa gouverne particulière. Ensuite, le plus secrètement possible, vous ferez votre paquet et vous vous rendrez au petit séminaire de Poitiers avec M. Philippe (Fezendier). Vous ne serez employé qu'à dire la Messe, à surveiller et à étudier. M. Isidore est un bon père, il ne vous donnera pas d'épreuve au-dessus de vos forces. Vous trouverez dans le bon Philippe un ancien ami, prudent et discret, qui vous servira et obligera dans toutes vos difficultés. Allons, mon cher Philibert, armez-vous de courage et qu'en très peu de temps vous soyez heureux et instruit. Car le Bon Dieu a des vues de miséricorde sur votre pauvre personne que je ne contraindrai jamais pour le saint ministère... Ecrivez-moi de temps à autre. Soyez bien raisonnable et si, contre mon attente, vous ne vous plaisez point dans le département de la Vienne, soyez convaincu que je ferai toujours ce qui dépendra de moi pour vous être agréable." BP. 464

Devant les méthodes de rigueur du P. Hilarion à Picpus il écrit le 9 février 1831 :

" J'apprends avec peine, mon bon ami, que cinq ou six de nos frères convers vont sortir de la maison parce que vous les avez trouvés en faute pour des friandises rôties dans leur poêle... Qu'ils aient fait une faute, j'en conviens sans peine, mon bon ami, mais les mettre hors des gonds de manière à les faire déguerpir, c'est une autre chose. Je viens aujourd'hui demander grâce pour eux, veuillez la leur accorder, je vous en prie... S'ils n'ont pas l'humilité de se soumettre à ce que vous exigez, je prie notre frère Abraham de prendre ma place de suppliant auprès de vous : ne vous refusez pas, mon bon frère, et si je mérite d'être refusé moi-même à cause de mes péchés, notre frère Abraham qui a été délivré de tant de dangers sur les mers et autrement, ne mérite point d'être refusé." BP.1616

A la Supérieure d'Yvetôt, qui a des problèmes de conscience et lui a demandé aide, il écrit de Rouen le 30 mai 1832 :

" Puisque vous êtes dans la peine, ma chère fille, venez trouver ici la personne qui ne peut en ce moment aller vous offrir ses services, à moins que ne fussiez par trop gênée avec moi qui irai vous voir la semaine prochaine. Mais, en grâce, ne vous gênez point, car j'aimerais mieux tout au monde que de gêner les consciences." BP. 1704

Nous ne trouvons rien dans la documentation qui contredise cet échantillon de textes, mais tant d'autres qui peuvent les confirmer. Tout d'abord ceux où il montre une constante préoccupation pour la santé physique de tous et même pour les besoins des familles de ses religieux qu'il s'offre à aider, à peine connue l'urgence d'une aide.

e) - Portrait du "Supérieur" d'après le P. Coudrin

Les écrits du Fondateur font ressortir les traits de l'image qu'il se faisait du Supérieur, et qui paraît très cohérente avec sa propre conduite dans le gouvernement de la Congrégation.

D'une part les circonstances de la clandestinité, les distances accrues par la paresse des communications de l'époque, en même temps que le caractère du P. Coudrin, favorisèrent un régime de grande confiance dans les supérieurs et par le fait, une notable décentralisation dans la pratique. D'autre part, la conception même qu'il avait de la fraternité et de l'importance de l'intervention de la Providence, le portèrent à ne pas surestimer sa propre intervention et à ne pas s'exagérer le sens de la responsabilité qu'il avait en tout ce qui arrivait dans sa Communauté.

Dans le premier document officiel destiné à sa Communauté, il écrit le 1<sup>er</sup> août 1802, au P. Isidore resté, à 31 ans, [III, p.114] chargé de la Communauté de Poitiers après le transfert de la Maison Centrale à Mende :

" J'ai la confiance que chacun à votre place vous ferez éprouver à vos enfants la douce joie toujours inséparable d'un gouvernement ferme, qui est tout charité. Pour atteindre ce but et afin que personne n'en ignore, je confirme, autant qu'il est en moi, la nomination de frère Isidore comme supérieur de ses frères en la maison de Poitiers, et celle de soeur Gabriel comme supérieure de ses soeurs aussi dans la maison qui est de son ressort au dit Poitiers. Voulant et ordonnant en vertu de la sainte obéissance, que les uns et les autres de nos frères et soeurs, qui sont et pourront être à l'avenir dans les susdites maisons de Poitiers, soient tenus de les regarder comme leurs supérieurs, à moins d'un ordre contraire de notre part; qu'ils leur obéissent et les respectent comme tenant à leur égard la place de Dieu sur terre; et si, ce qu'à Dieu ne plaise, il s'élevait des doutes ou des controverses où il serait nécessaire d'infliger quelque châtement ou user de quelque voie de rigueur, que tous et toutes sachent et apprennent par la présente que nous approuvons et ratifions d'avance tout ce qu'il leur plaira de statuer et d'ordonner qui ne soit pas contraire aux us et règles établies dans les maisons qui sont de leur ressort; voulons en outre que, s'il s'élevait quelque difficulté sur des droits ou des matières d'importance entre les deux maisons, il ne se décide rien sans notre avis particulier et général." BP. 43

Pour continuer les fondations il devenait nécessaire que les personnes, ayant de la fortune vendent leurs biens patrimoniaux et en mettent le prix à la disposition des Fondateurs.

La personne la plus riche de la Communauté de Poitiers était peut-être Sr Thérèse de Beufvier. A propos d'elle, le Fondateur écrit à Sr Gabriel de la Barre le 15 juillet 1804 :

" Je crois que Thérèse peut bien continuer à vendre, si vous n'y voyez pas trop d'inconvénients et que ce ne soit pas à trop bas prix. Vous êtes sur les lieux, voyez l'effet que cela peut produire." BP. 185

A propos de réception de personnes dans la Congrégation, il dit au P. Régis Rouchouze, supérieur de Mende, le 26 juillet 1806 :

" ... Je ne crains que la critique. Vous êtes à portée de juger et de peser les choses. Recevez, ne recevez pas, je vous donne pleine liberté." BP. 277

A Soeur Gabriel, en lui donnant des instructions sur une dette considérable, le 9 septembre 1809 :

" Je me repose sur votre prudence et sur tout ce que vous ferez, bien convaincu que vous le faites toujours pour le mieux." BP. 391

A propos d'une fondation nouvelle qu'on proposait au supérieur de Cahors, le 1<sup>er</sup> décembre 1814 :

**[III, p.115]** " Notre Père Saint Benoît ne veut pas qu'on fasse de nouvelles entreprises sans être assuré des sujets, et vous voyez le peu de fond qu'il faut faire sur ceux qu'on élève. On nous offre partout des maisons et je suis bien embarrassé... Ayez un peu plus d'ouverture les uns pour les autres. Mon bon ami, c'est de là uniquement qu'il faut faire dépendre les consolations ou les peines qui nous arrivent." BP.477

A M. Aymer, au sujet d'une nouvelle acquisition, le 28 avril 1827 :

" Que puis-je décider pour Montreuil, ma fille ? Assurezvous d'abord des dispositions du futur Evêque. Je pense qu'il aura l'air de dire qu'il n'a encore aucune autorité, qu'il verra avec plaisir tout le bien qui se fera dans le diocèse etc., mais je crois qu'il exigera ce que vous ne pourrez pas. La bonne Esther (de Guerry) connaît bien mes sentiments; mais pensez bien les uns et les autres au fardeau d'une acquisition onéreuse etc.. Du reste, voyez devant le Bon Dieu, et faites ce que vous croirez raisonnable BF. 1243

Au P. Philibert Vidon, il écrit le 9 septembre 1830 :

" Quoique j'aie été bien satisfait de recevoir vos dernières lettres, mon bon ami, j'avoue que la première m'a fait de la peine parce que je ne puis comprendre qu'il y ait des restrictions dans la confiance que je vous ai donnée. Vous connaissez bien mieux que moi les personnes qui peuvent vous donner de l'ennui. Soyez toujours bien assuré que je n'ai rien négligé pour que vous n'en eussiez pas... Autrement, dites-moi, de confiance, ce que vous croyez que je dois faire, et je le ferai de suite. Je crois que vous ne désapprouvez pas que je nomme M. André (Bergougnieux) pour confesseur extraordinaire. Marquez-moi votre avis et me tenez au courant de tout, s'il vous est possible." BP. 1585

En août 1802, au P. Isidore David :

" Vous ne devez vous faire aucune peine de tout ce que vous réglez; en faisant suivant votre conscience, vous ne vous trompez jamais, de manière du moins à vous rendre coupable. Ainsi je vous autorise à recevoir et à renvoyer tous les sujets qui se présenteront, de la manière que vous le jugerez utile et convenable, m'en rapportant absolument à vous, tant pour ce qui regarde nos frères que ce qui regarde nos soeurs, de concert avec ma très chère fille Gabriel..." BP. 45

En novembre de la même année, il lui ajoutait :

" Je veux absolument que vous ordonniez ce qui peut lui être utile (à Sr Gabriel) à l'occasion. Je sais bien que vous ne valez pas grand chose, mais vous êtes père et il faut que vous en ayez non seulement les entrailles mais encore la conduite et la fermeté." BP. 80

Au P. Philippe Fezendier, le 19 juillet 1812 :

**[III, p.116]** " Tâchez, mon bon ami, de rendre plus de justice à vos confrères, que vous ne faites. Ils ne peuvent vous parler de choses dont ils ne sont pas plus assurés que vous. Un petit badinage de leur part ne doit pas vous rendre si sensible. La gloire de Dieu et le bien de l'oeuvre exigent que vous demeuriez encore à ... Nous verrons quelle tournure prendront les affaires. D'ailleurs, mon pauvre enfant, on a ses peines partout, et ceux qui sont à la tête sont toujours les plus embarrassés... Faites le bien avec courage et maintenez de votre mieux le cher confrère dont vous me parlez." BP . 443

Au P. Hippolyte Launay, Supérieur de Cahors, le 15-X-1813 :

" Oui, mon bon ami, je vous aime et vous chéris de tout mon coeur, parce que vous glorifiez de tout votre mieux, notre bon Sauveur Jésus-Christ. Qu'il vive à jamais dans vous-même. Qu'il anime votre zèle. Qu'il soutienne votre courage et le courage de tous. Espérons que nos maux diminueront et qu'ils touchent peut-être à leur fin. Custodi, rege, guberna gregem tibi commissum, in multa patientia (Garde, guide, gouverne le troupeau qui t'est confié, avec beaucoup de patience)". BP. 466

Le 15 avril 1817, au P. Alexis Bachelot :

" Vous allez avoir un ami et un bon conseil dans M. Bigot (le P. Antonin), notre frère, mon cher Alexis. Aimez-le comme un père et le conservez en santé. C'est un homme précieux. Malgré sa timidité, il fera quelle classe on voudra, car il a beaucoup d'instruction en tout genre et il aime l'enseignement. Mettez-le à l'aise, car il se gêne toujours. Tâchez de voir ce dont il aurait besoin, car il ne demande jamais rien, mais il souffre en silence et ne se plaint point. Enfin c'est un dépôt que je vous fais. Ayez la charité de le ménager et de vous ménager vous-même." BP.533 bis

Au P. Antonin Bigot, Supérieur de Laval, en sept. 1821 :

" Soyez donc un homme fort, mon ami, et jetez-vous à la mer pour sauver le vaisseau. Vous vous sauverez vous-même en confessant les autres." BP. 713

Au P.Hippolyte, Supérieur de Poitiers, le 7 oct.1822 :

" Puisque vous établissez un prieur, donnez donc à vos frères un certain air de confiance qui vous les attache. Car en vérité, mon bon ami, vous avez la manière de traiter tout en maître absolu, et c'est, je vous assure, la mauvaise. Un peu de conciliation sied si bien quand on a l'autorité..." BP. 786

Au Frère Séverin Coulonges, le 18 février 1836 :

" Vous sonnez les grosses cloches dans votre dernière, mon cher Séverin. Malheureusement je n'ai pu être assez près de suite pour entendre le son, comme je l'espérais; mais enfin, l'humilité d'avoir pu se tromper sied si bien à tout le monde, qu'en confessant moi-même tout haut que cela m'arrive trop souvent, cet aveu fait quelquefois par un bon frère, qui n'est pas infallible, serait-il donc un péché ? " BP. 2073

[III, p.117] Peu avant sa mort, en janvier 1837, il écrivait au Père Macaire Pergot :

" En vous chargeant de la famille de Cahors, mon bon ami, n'oubliez pas que vous devez être un jeune vieillard, édifiant partout et étant partout la bonne odeur de Jésus-Christ. Témoignez à nos soeurs l'expression de ma respectueuse affection et qu'elles aient pour leur nouvelle supérieure tout le dévouement et l'obéissance qu'exigent leurs voeux." BP. 2187

Nous ne redisons pas ici ce que nous avons noté au sujet de l'importance donnée par le Fondateur à l'unité, à la paix et à la fraternité, parce que nous le jugeons suffisant, mais il est nécessaire de le rappeler pour qu'on se fasse une idée juste de sa manière de gouverner, plus faite de promotion d'un esprit que de l'application d'une discipline extérieure.

### 3. – Conseils de gouvernement de M. Aymer

Quand on lit la correspondance de M. Aymer avec les différentes supérieures, on reste avec l'impression que les biographies que nous avons d'elle sont assez insuffisantes sur ce point, et que pour établir de façon adéquate sa manière de gouverner, il faudrait faire encore bien des recherches. Malgré cela nous ne pouvons pas omettre l'effort d'extraire de ses lettres les principaux contenus, au moins les plus visibles, sur ce qui a trait à sa conception du gouvernement religieux. On les trouve principalement dans ce que nous pourrions appeler ses "Conseils de gouvernement", adressés en général aux supérieures jeunes, qui ont été ses novices, et jamais à celles qui, dès l'origine, furent ses compagnes.

Le P. Coudrin se vit obligé, nous le savons, pour avoir juridiction canonique sur ses religieux, d'accepter la charge de Vicaire Général, dont les obligations lui prenaient une bonne partie de son temps, diminuant beaucoup celui qui restait pour le service de sa Communauté. Le cas de M. Aymer est très différent : elle put toujours consacrer tout son temps au gouvernement de sa Communauté.

La tâche fut, dans son ensemble, énorme, surtout après les premières années de la Restauration. Il faut rappeler qu'en 1816 son personnel comptait 181 religieuses présentes, réparties en 8 maisons, et que l'accroissement constant les porta à plus de 520 en 1829, quand elle fut clouée au lit par la paralysie. Alors elle avait déjà 17 maisons. La moyenne des religieuses par maison était passée de 22 à la première date, à 30 à la seconde.

La Supérieure Générale put visiter avec une relative fréquence ses maisons, même les plus lointaines, bien que sa responsabilité de Supérieure locale de Picpus fût par elle-même absorbante : une communauté nombreuse, un Noviciat d'environ 80 novices, un internat, une école gratuite, et le soin de la communauté et du séminaire des Frères d'à côté.

Pour faire front à cette oeuvre immense, M. Aymer avait à sa disposition une intelligence pénétrante qui, d'un regard, faisait une espèce de radiographie des personnes. Lorsqu'elle tra-  
[III, p.118] ce les profils psychologiques de ses religieuses ou novices, elle est crûment réaliste. Parfois elle nous paraît dure. Mais elle sait, elle, que la charité exige une perspicace prise de conscience de la vérité et finalement nous restons avec l'impression que cette pénétration aiguë lui servait pour donner à chacun le traitement qui lui convenait et pour le situer à sa juste place dans la Communauté.

La Fondatrice sait qu'on ne peut construire une communauté sans des personnes. La première chose qui la préoccupe dans ses religieuses - elle y insiste continuellement - c'est leur santé physique. Le régime de vie est dur, mais elle est prête à accorder des exceptions, et même à les imposer quand l'exige la santé. Elle qui dissimula sous un sourire une mortification qui nous paraît terrifiante, ne fait pas d'appels à la mortification, mais beaucoup à la modération dans les jeûnes et l'abstinence. Les ravages des maladies et de la mort furent pour elle un permanent cri d'alarme.

La première chose qu'elle désire voir assurée en chaque communauté, c'est la joie de l'unité et de la paix, nous l'avons déjà dit, et elle le rappelle sans cesse aux supérieures.

Pour y arriver, M. Aymer veut que la supérieure ait une grande bonté pour toutes ses religieuses et qu'elle veille surtout avec douceur sur les plus faibles. Elle désire que la supérieure soit amie de chacune, si possible, mais qu'elle n'abandonne pas sa place ni ne renonce à se faire obéir.

Elle sait que le secret d'un si difficile équilibre, outre les conditions pour exercer l'autorité, réside dans une vie intérieure très solide qui lui permette une grande docilité à l'Esprit.

Nous donnons les textes les plus représentatifs, par ordre chronologique.

A Soeur Ludovine de la Marsonnière, en sept. 1803 : " Que votre extérieur doux et bon annonce le calme et la paix de votre âme. Hâtez-vous lentement; ne faites rien d'un peu considérable (pas même une représentation) sans vous recueillir un peu; que l'Esprit du Bon Dieu agisse en vous de manière à ce que vous n'agissiez que d'après lui. J'ai tant besoin de ces réflexions sur mon compte que c'est moi que je prêche. Que tout cela ne vous tracasse donc pas... Que la plaie amoureuse du Coeur de Jésus vous console." BM.135

A Soeur Colette Séjourné Supérieure de Laval, en novembre 1804 : "Soyez douce, bonne, mais ne souffrez pas que, lorsque vous aurez dit : il faut cela, personne en ordonne autrement. N'agissez jamais par humeur, mais soyez ferme dans vos décisions; consultez-nous quand vous serez en peine. Quant à la nourriture, vous savez ce que je vous ai dit. Le lever à 6 heures, à 9 heures le coucher, au plus tard à 10 heures et vous personnellement , toujours à l'heure des autres. Vous pouvez prendre la planche, ainsi que Monégonde, [II, p.119] mais vous aurez de grands oreillers qui iront jusqu'aux reins et qui seront comme vos paillasses; vous vous couvrirez bien, enfin tout viendra. Mais ménagez-vous : c'est une fausse ferveur de ne pas agir selon mon intention. Vous aurez des occupations fatigantes, aussi l'un remplace l'autre. Faisons tout par esprit de mort, c'est le moyen d'avoir la vraie vie. Consolez-vous, soyez bonne et tout ira bien, mais restez la maîtresse : ni vous ni elles ne seriez selon Dieu s'il en était autrement." BM. 192

A la même, en décembre 1804 : " C'est à vous qu'elles doivent toutes s'en rapporter et non pas vouloir avoir un avis particulier; vous ferez bien de les consulter quand vous serez en peine, mais vous, restez libre de faire ce que vous croirez le mieux en tout. Dans vos inquiétudes, vos peines, vos perplexités, il faut demander au bon Dieu : lui seul vous aidera, et si ce n'est pas de l'ordinaire, vous nous écrirez. Mais que ce ne soit pas tous les courriers..." BM. 194

Toujours à la même, en décembre 1804 : " Surtout rappelez-vous qu'il faut qu'on vous obéisse; mettez-y de la douceur, de la bonhomie, de la gaïté et une certaine politesse qui force selon Dieu et selon le monde à ce qu'on en mette avec vous. D'ailleurs si cela ne va pas un peu mieux, chacun retournera chez soi, mais vous sentez combien cela serait douloureux pour des êtres qui, dans le fond, désirent se donner au bon Dieu." BM.198

Au P. Hippolyte, supérieur de Cahors, le 4 août 1807 : "La Soeur Ursule (Rouilleau) est juste mais elle n'est pas moëlleuse; elle craint trop de compromettre son autorité. Avec de la douceur et de la bonhomie on obtient une partie de ce qu'on désire : en exigeant trop, on brise tout." BM. 300

A Soeur Ludovine à Sées, le 7 octobre 1807 : " Renoncez donc à ce talent (de colorer des fleurs), mais employez de plus en plus celui que vous avez d'entretenir la paix, l'union, seules choses qui puissent faire le bonheur en ce monde." BM. 307

A Adélaïde Prieur-Chauveau, le 27 juin 1809 : " Ce que je vous recommande, et même ce que j'exige, c'est que vous ménagiez votre santé. Pour cela il ne faut pas trop vous affecter de mille et une petites choses qui ne sont au fond qu'un bruit de tête auquel la volonté a peu ou point de part. Beaucoup de douceur, de bonhomie, avec un peu de fermeté et tout ira bien. " BM. 357

A la même en novembre 1809 : "Les bavardages de Sophie ne m'étonnent pas (une soeur envoyée chez elle). Il faut vous mettre au-dessus de cela, redoubler de patience, de courage et de résignation; ce n'est que dans le creuset que l'or s'épure" (BM 372).

A la même le 7 août 1810 : "Vous voilà un ennui de plus (une commission qu'elle vient de lui demander), ainsi va la vie. Prenez donc courage, ma chère amie; entretenez la paix, la charité, la joie même, s'il est possible. Il faut pour cela endurer, souffrir de tous et tâcher de ne faire souffrir personne. [III, p.120] C'est difficile à votre position; mais il faut penser sans cesse que chacun a ses faiblesses" (BM 390).

Encore à la même , le 29 juin 1812 : " Quoique bien jeune, vous avez de l'expérience; tâchez d'être passablement heureuse et que les autres le soient aussi. Le fiat continuel est indispensable pour cela, surtout dans votre position." BM. 420

A Soeur Adrienne de Bocquency, le 7 février 1816 : " Je sens l'embarras de votre position. Je crois que le temps, la patience, la fermeté, la douceur, plus encore la grâce du Bon Dieu, vous mettront plus de facilité dans votre manière d'exister selon Lui. Je fais des vœux bien sincères pour que vos mauvaises têtes deviennent paisibles et qu'avec moins de dévotions extérieures il y ait plus de cette droiture et de cet abandon de soi-même qui est indispensable à toutes celles qui veulent être les épouses de Jésus-Christ et les amies de son Coeur." BM. 490

A la même, le 22 avril 1817 : " Je m'oppose à tout changement de la maison de Sarlat à celle de Cahors, et de celle de Cahors à celle de Sarlat, sans une permission particulière : chacun croirait être lésé. Il faut, autant que possible, ôter tout motif de désunion. La paix, la charité, la bienveillance sont indispensables entre nous; cette liaison intime, ce support mutuel qui doit exister est le commencement de toutes les vertus, ou plutôt aide à les pratiquer. Soyez donc toujours bonne au milieu des espiègleries de cette bouillante jeunesse qui, trop occupée à commander, ne sait obéir que par réflexion. Surtout, ne vous affectez pas trop de ces petits événements journaliers qui ne laissent de trace que dans votre coeur. Je sais par expérience combien vous devez souffrir, mais, ma chère amie, il faut tout immoler, tout sacrifier au bien de la paix et toujours, toujours porter la croix." BM. 554

A Soeur Antoinette de Beaussais, le 3 décembre 1817 : " C'est vous, ma très chère Antoinette, que je destine à retourner à Pont-Lieu (près du Mans) pour être Supérieure de la maison de la Providence. J'espère que le Bon Dieu bénira mon choix. Je vous prie de partir de suite; je vous engage à vous bien ménager en route et aussi lorsque vous serez arrivée. Vous allez sécher des pleurs qui se renouvelleront à votre approche. L'attachement qu'on avait pour celle qui vous a précédée vous assure du coeur et des bons sentiments des individus qui composent cette pieuse maison. Soyez leur amie, leur



soutien, leur consolatrice dans leurs petits embarras. Quelques unes ont été vos mères, soyez donc bonne, indulgente pour toutes, mais tâchez de maintenir la régularité, la ferveur et la bonhomie qui règnent dans ce saint asile. Ne vous effrayez pas de tant de devoirs à remplir, le Bon Dieu aide quand on obéit franchement et avec démission d'esprit." BM. 581

[III, p.121] A la même en 1818-19 : " Ma très chère amie, soyez toujours bonne, ayez compassion de vous et des autres. Tout est misère dans notre pauvre humanité. Vous êtes trop jeune pour n'être pas un peu sévère; sévissez contre les abus, mais ménagez un peu les faiblesses individuelles où vous ne voyez pas de mauvaise volonté. Je vous vois sourire et dire : Ce que c'est que les vieilles, elles n'ont plus le courage nécessaire. Vous avez peut-être raison, mais vous en aurez encore plus si vous croyez à la tendre amitié que j'ai pour mon lutin. Mes excuses à la très vénérable supérieure." BM.645

A Soeur Adrienne de Bocquency, le 6 mai 1821 : " Je suis bien satisfaite, ma bonne Adrienne, que le bon M. Régis (Rouchouze) soit allé vous rendre la paix. Tâchez, ma chère amie, de la conserver cette paix sans laquelle tout va mal et on est bien malheureux. Le Bon Dieu permet tout pour vous humilier; prenez courage, ma chère, abandonnez toute susceptibilité, mais malgré tout ne souffrez pas les abus." BM. 271 R

### [III, p.122] N O T E S

1.- Dans les « Mémoires d'outre-tombe », livre XIII, il y a une dépêche de Châteaubriand, quand il était ambassadeur de France à Rome, et à propos du Conclave. Le texte publié a tronqué l'original de la dépêche que Sr Magdeleine Rougier a découvert aux « Archives Etrangères » : « Les conclavistes qui accompagnent les Cardinaux m'ont paru des hommes raisonnables : le seul abbé Coudrin, dont vous m'avez parlé, est un de ces esprits compacts et rétrécis dans lesquels rien ne peut entrer, un de ces hommes qui se sont trompés de profession et qui, au lieu d'être des soldats féroces, sont devenus prêtres implacables. Vous n'ignorez pas qu'il est moine, chef d'Ordre et qu'il a même des bulles d'institution. Cela ne s'accorde guère avec nos lois civiles et nos institutions politiques. Il est à craindre qu'il ne donne des conseils violents au Cardinal de Croy qui, par lui-même est un excellent Prélat, fort doux, fort modéré, fort généreux. Il était décidé à voter avec ses collègues et à suivre la ligne que je m'étais permis de lui tracer ; mais aujourd'hui, enfermé dans une cellule avec l'abbé Coudrin, ne changera-t-il pas de résolution ? Je n'oserais en répondre. »

A nous, l'indignation du romantique ambassadeur de Charles X, ne laisse transparaitre qu'une chose : l'échec de sa diplomatie quand il tenta, comme avec le reste des Cardinaux et conclavistes français, « de lui tracer une ligne » de conduite pour l'élection du Pape. On ne peut faire meilleur éloge de l'esprit du Père Coudrin.

\*\*\*\*\*

*Observation. Dans la traduction française, ont été insérées ici les pages de l' « ANNEXE de documents », placées à la fin de l'original, après un tableau chronologique de l'histoire de la Congrégation. L'Annexe de document formera un fichier à part.*

\*\*\*\*\*

## QUATRIEME PARTIE

### LA VIE DE FOI DE LA COMMUNAUTÉ

(Traduction du P. Jean-Yves KERRIEN, ss.cc. + 30-07-1992)

**[IV, p.1]** Jusqu'ici nous avons passé en revue les aspects plus apparents et plus manifestes de la vie de la Congrégation fondée par le Père Coudrin et la Mère Aymer. Nous nous proposons dans cette quatrième et dernière partie de faire un effort pour étudier de plus près ce qui constitue comme son centre le plus intérieur et à la fois le noyau le plus caractéristique de la vie de la Communauté : l'ensemble d'éléments qui intègrent la communion dans la foi de cette Congrégation.

Nous sommes habitués à considérer la vie de foi comme quelque chose qui appartient de soi à la vie intime de chaque personne et qui se déroule totalement dans le monde secret de la conscience de chacun. La foi est une adhésion à la Parole de Dieu gardée et proposée dans l'Église, et signifie à la fois un don de Dieu et un engagement de la personne. Mais la foi est aussi le premier élément de la communion de la communauté ecclésiale qui s'exprime dans la confession de cette même foi, et sous l'action de l'Esprit cherche dans le dépôt de l'Église les éléments qui l'aident à répondre à son charisme dans les circonstances historiques où elle vit.

En ce sens on peut parler de "vie de foi" d'une communauté religieuse, et c'est ainsi que nous l'employons ici, en l'étendant à toutes ses conséquences, c'est-à-dire à la communion dans l'espérance et la charité qui gouvernent tout l'organisme spirituel, tant des personnes que de l'Église.

L'importance de cette "communion dans la foi", dans la vie d'une communauté religieuse ne peut s'exagérer. C'est elle qui constitue la multitude de religieux en une communauté proprement dite, bien plus que la soumission au même régime de vie et à la même législation, et bien plus que l'obéissance aux mêmes autorités. Et cela se comprend aisément si on n'oublie pas que la communion dans la foi réunit comme en un faisceau toutes les motivations et l'impulsion de soumission au régime de vie, à la législation et aux autorités, de sorte qu'elle devient comme l'âme de la communauté.

On a désigné les éléments qui l'intègrent du nom de "Spiritualité propre à la Congrégation". Nous préférons éviter cette expression ici, car elle nous paraît exposée à des malentendus. Dans l'usage courant, en effet, "spiritualité" signifie "l'ensemble organique des éléments d'une doctrine ou des enseignements d'une école de vie spirituelle". Ce concept nous transporte sur un plan abstrait, théorique ou du moins il a tant d'arrière-goûts d'académisme et de composition littéraire, qu'il ne nous semble pas correspondre à la réalité vivante et historique qui est l'objet de notre étude <sup>(N.1)</sup>.

La simple lecture des documents, pris dans leur en- **[IV, p.2]** semble, nous laisse l'évidence que la communauté du Père Coudrin n'a tenté, à aucun moment de l'époque étudiée, l'élaboration d'une spiritualité proprement dite. Non seulement elle ne se compose aucun traité de vie spirituelle ou communautaire ou quelque manuel à l'usage de la communauté, mais elle paraît avoir esquivé de traiter très systématiquement aucun point et en tout cas il manque tout à fait le souci d'un vocabulaire rigoureux <sup>(N.2)</sup>.

Nous préférons parler d'"esprit de la communauté", qui certainement a suivi une orientation très forte et sûre dans la sélection des valeurs évangéliques autour desquelles elle a centré sa vie. Ou mieux, "vie de foi de la communauté", car les divers éléments surgissent dans son sein, artisanalement, de la sensibilité de foi dans la réponse à son charisme.

Qu'on n'aille pas croire que par le fait que la construction de l'esprit de la communauté est si peu académique, la connexion de ses éléments soit moins cohérente. Évidemment, leur unité n'est pas purement logique, mais elle est liée par une espèce de dynamisme vital qui organise avec beaucoup de vigueur l'architecture de sa vie de foi.

Sous la poussée de ce dynamisme, la vie de foi, d'espérance et de charité cherche une expression, ou mieux, une incarnation dans la vie concrète et quotidienne de la communauté. Car en réalité, ce dont il s'agit, c'est de faire entrer dans la vie pratique la foi, jusqu'à ce qu'elle "se traduise en amour", selon l'expression de St Paul aux Galates (5, 6).

Cet effort d'incarnation de la foi, ne le peuvent réaliser hors du temps ni la personne physique ni bien moins la personnalité morale de la communauté. Depuis Abraham, dorénavant la vie de foi est un long et ardu processus, un cheminement continu. Cela revient à dire : que ce soit avec la première conversion d'une personne, que ce soit avec la première prise de responsabilité d'une congrégation religieuse, il s'ouvre une "histoire de grâce". Nous disons "histoire", en tant qu'il s'agit d'une marche, personnelle ou collective, à travers le temps; "de grâce", en tant qu'il s'agit d'un effort qui appartient de soi à la construction du Corps du Christ et qui, étant l'oeuvre de l'homme, l'est aussi, et surtout, de l'Esprit.

En tout cela quelqu'un pourrait penser que nous sommes en train de sortir de la perspective de ce qui est propre à la Congrégation pour nous réfugier dans le traité "De Religiosis in genere" (des Religieux en général) et même dans ce qui appartient à tous les chrétiens. En tout cas, il nous semble nécessaire de laisser au clair notre point de vue sur ce sujet.

Dès l'abord, il est hors de doute que ce qui est propre à une communauté religieuse ne peut être quelque chose d'extra-évangélique. Une valeur qui n'appartiendrait pas au patrimoine commun de l'Église ne serait pas chrétienne, tout simplement. **[IV, p.3]**

Ce qui est propre à chaque communauté, c'est l'inspiration historique et charismatique grâce à laquelle l'Esprit la sensibilise plus à certaines valeurs et, créant autour d'elle une communion, toujours dans le sein de l'Église, fait apparaître en elle une congrégation nouvelle. La reconnaissance de l'autorité lui donne après une place et par le fait même lui assigne une responsabilité dans la "construction du Corps du Christ", dont parle St Paul aux Éphésiens (4, 12).

La réponse communautaire au charisme d'une vocation et d'une destinée commune en clé religieuse donne sa caractéristique et crée ses voies de vie propres à chaque institut. Ceci, avec l'entretien et le déploiement de la sensibilité évangélique originale lui permet d'intégrer communautairement, et toujours à neuf, l'Évangile dans la vie réelle de chaque jour, le convertissant en une expérience spirituelle et historique caractérisée.

Cette expérience et incarnation des valeurs évangéliques ne forme pas seulement une richesse pour la communauté qui les vit; par suite de la communication qui existe dans tout le Corps du Christ, elle devient aussi apport de la communauté religieuse concrète au bien de toute l'Église et se fait message. Car de toute communauté on peut dire ce que dit St Grégoire de St Benoît : "d'aucune manière il ne put enseigner autre chose que ce qu'il vécut". Bien des manques de message sont, finalement, manques de vie et d'expérience évangéliques communes. Comme le dit l'Évangile lui-même : "la bouche parle de l'abondance du coeur" (Mt 12, 34).

Ainsi la vie de foi de la Communauté, comme de toute communauté chrétienne, se nourrit de la Parole de Dieu et de tout le patrimoine de l'Église, vit une histoire de grâce et répond à son charisme propre, comme d'un seul élan, de manière que ces trois considérations en viennent à n'être que divers aspects de la richesse d'une même vie.

Dans le désir ardent de reconstruire les points principaux de ce que fut la "Communion dans la foi" de la Congrégation aux temps du Père Coudrin, il nous paraît important d'attirer l'attention du lecteur sur la nature du sujet de cette "communion". Il s'agit avant tout d'une communauté d'hommes et de femmes décidés à cheminer sur la voie d'une vocation nettement religieuse et résolument apostolique, de sorte que, comme nous l'avons déjà signalé, on lui applique totalement le mot de Vatican II : en elle, "l'action apostolique et bienfaisante appartient à la nature même de la vie religieuse... C'est pourquoi toute la vie religieuse de leurs membres doit être pénétrée d'esprit apostolique et toute l'action apostolique doit être animée par l'esprit religieux". Certes, la formulation est récente mais la vérité qu'elle exprime

est ancienne et sans aucun doute les Fondateurs y auraient souscrit sans réserves. Il nous semble utile de l'avoir présent en étudiant la vie de foi de leur Congrégation.

Cela veut dire, en fin de compte, que l'incarnation [IV, p.4] de la foi dans la vie réelle de la communauté s'effectue dans une vie de commun service de l'Église, qui donne aux éléments plus contemplatifs de la vie chrétienne une orientation dans laquelle la volonté de se rendre "utiles à l'Église" est toujours au premier plan et se traduit en régime de vie.

L'attention au "sujet" de la vie de foi et à son mode d'être nous mènera aussi à rappeler ce que nous avons tant répété : les circonstances où naît et acquiert ses caractéristiques cette communion dans le cas concret de la Communauté : l'insécurité jusqu'au danger permanent, qui se prolonge sur plus de vingt ans de clandestinité forcée, ne peut moins que de marquer très profondément la Congrégation dans sa vie spirituelle.

Toujours en cherchant une compréhension la plus exacte possible de cette communion dans la foi, nous sommes arrivés aussi au problème de ses sources. Nous ne parlons pas ici des sources de notre connaissance au sujet de son histoire, mais des oeuvres qu'elle-même utilisa pour construire sa propre communauté. Nous avons déjà vu la mesure où on peut les établir jusqu'à présent, et ici il nous intéresse seulement de rappeler que nous y recourons en ayant bien présente la modestie de l'apport qu'elles peuvent fournir.

Les livres dont dispose la Communauté dans la première étape de sa vie, si décisive sur ce chapitre de sa communion dans la foi, ne nous sont connus la plupart que conjecturalement, à travers ce que nous savons de la littérature spirituelle de l'époque, à travers l'inventaire des oeuvres imprimées avant la Révolution, que conservent les anciennes bibliothèques de la Congrégation, et à travers de très rares références bibliographiques <sup>(N.3)</sup>.

Malgré tout, nous n'avons pas voulu omettre cette ressource. Même si dans la recherche de l'ascendance de ladite communion nous ne pouvions sortir de la probabilité, nous estimons que la connaissance de la littérature de l'époque peut aider à réduire notre tendance spontanée à remplir avec des idées de notre temps les vides d'information sur la période que nous étudions. D'y réussir ne serait pas petit bénéfice.

De toutes manières, évidemment, nous accordons la plus grande importance à l'étude des écrits que la Communauté nous a laissés.

Dans l'élaboration du schéma de cette dernière partie, nous avons essayé de suivre avec la plus grande fidélité les insinuations provenant de cette même documentation, en faisant affleurer les thèmes indiqués par une citation plus fréquente ou plus significative, et puis en les ordonnant de manière qu'on puisse suivre avec la plus grande fidélité, la dynamique qui les fit apparaître dans la conscience de la Communauté et qui nous permettra, nous l'espérons, de les comprendre mieux.

Nous aurions voulu nous contenter d'ordonner les textes [IV, p.5] et d'en guider très légèrement la lecture, mais nous nous sommes convaincu que c'eût été imposer au lecteur un travail un peu ennuyeux. Nous avons donc préféré, à la différence de la méthode suivie jusqu'ici, exposer brièvement chaque point, en mettant au bas de la page les textes correspondants, avec les annotations les plus nécessaires.

Nous devons faire remarquer, enfin, que nous avons évité une construction conceptuellement trop rigoureuse parce qu'elle eût été de notre cru et nous voulons altérer le moins possible l'information recueillie dans les documents. Il nous en est résulté les chapitres suivants :

- I- La foi en Dieu de la Communauté.
- II- La foi dans l'Église ou dans la Communauté elle-même.
- III- La dévotion aux Sacrés-Coeurs.
- IV- La consécration religieuse.
- V- L'Eucharistie et l'Adoration réparatrice.

---

(1) LA BROSSE, HENRY, ROUILLARD, Dictionnaire de la Foi Chrétienne, Paris, 1968.

(2) La plupart des grandes familles religieuses ne sont pas nées d'une "Spiritualité" au sens strict et, au cours des siècles, on a vu naître en elles des spiritualités différentes. Par exemple : celle d'un St Thomas, d'un Tauler, Suso, Ste Catherine de Sienne chez les Dominicains, Ste Thérèse de Jésus, Sr Elisabeth de la Trinité, St Jean de la Croix, Ste Thérèse de l'Enfant Jésus, Sr Elisabeth de la Trinité, parmi des Carmes, etc., etc..

(3) Cf. Annexe.

[IV, p.6 : page blanche]

\*\*\*\*\*

## [IV, p.7] CHAPITRE I

### DIEU DANS LA FOI DE LA COMMUNAUTÉ

Nous commençons par la foi en Dieu telle que la vivait la Communauté, non pas tant parce qu'il s'agit du premier article du Credo que parce que c'est sans doute le point le plus abondamment documenté : Dieu, on le nomme presque à chaque page des écrits des Fondateurs, et les disciples en font autant.

Nous n'avons pas besoin d'insister que nous ne cherchons pas ici l'originalité des idées ni l'éclat des formules; si cela était, nous sauterions tout ce chapitre. Ce qui nous intéresse, c'est de vérifier comment la foi a pénétré dans la vie réelle de la corporation étudiée et comment celle-ci se situe face à Dieu.

Il ne sera pas indifférent de se faire une idée de ce que fut la foi en Dieu, avant de passer à l'étude d'autres points, puisque par sa nature même elle doit les conditionner fortement.[IV, p.8]

Mais ne nous attendons à rien de systématique. Du reste, la simple lecture des écrits nous met devant l'évidence que la préoccupation de la naissante Communauté ne fut pas tant d'analyser la foi ou de l'exposer intellectuellement que de la vivre. Il semble qu'elle ait médité le texte de l'Imitation du Christ : "A quoi te sert d'avoir des discussions profondes sur la Trinité si tu n'as pas l'humilité et que par là tu viennes à déplaire à la Trinité? En réalité ce ne sont pas les paroles relevées qui font le saint et le juste, mais c'est la vie vertueuse qui le rend cher à Dieu" (Livre I, ch. I, 3).

En tout cas, ce qui est décisif c'est que les circonstances historiques où elle vit le jour, ne permettaient pas de plus grandes spéculations. Le fait d'avoir construit sa première "communion dans la foi" durant la Terreur et la persécution eut un effet déterminant. Dieu, elle ne le trouve pas à travers des concepts relevés ou des expériences d'autrui lues dans les livres. Au milieu du tourbillon et de la tempête de la grande tourmente historique, elle sent le pouvoir de Dieu tout proche comme une force cosmique qui l'enveloppe et l'entraîne avec tout ce qui l'entoure, dans une avalanche irrépressible. Mais n'anticipons pas.

*Observations. Les notes de ce chapitre sont signalées par <sup>(N.1 à N.11)</sup>  
Les textes cités par l'auteur, seront placés sous le titre qui les illustrent.*

#### [IV, p.9] 1 - Recours au Maître de l'Histoire

En parcourant l'ensemble de la documentation, sans beaucoup approfondir, on recueille l'impression que lorsqu'on y parle de "Dieu" ou de "Bon Dieu", les divers auteurs de la Communauté pensent à la Providence qui fait un plan, décide et gouverne les événements de l'histoire humaine. Ne pouvant faire une étude exhaustive d'une documentation si énorme, nous avons fait une brève analyse de 750 documents du Fondateur où il nomme Dieu. Nous croyons que sa manière de voir indique assez bien celle de la Communauté totale, non seulement à cause de son rôle de Fondateur, mais aussi parce qu'il fut le Directeur spirituel des premières générations et par suite le formateur de la foi des personnes et du milieu.

Si on se rappelle les premières expériences du séminariste Coudrin, surtout à partir de ses Ordres majeurs - il fut ordonné sous-diacre le 3 avril 1790 - , on ne pourra manquer de noter que les circonstances sociales de son pays et de l'Église dans lesquelles il vivait étaient extrêmement dramatiques et qu'il est par suite explicable que l'histoire fût au premier plan de sa conscience, même dans sa rencontre avec Dieu, et je dirais : surtout dans son contact avec Dieu. **[IV, p.10]**

Trouver un sens aux événements déconcertants de la vie est toujours un problème, mais quand toute la société est agitée par l'écroulement total des institutions, et spécialement quand l'ébranlement affecte même l'Église et englobe la vie religieuse et le monde de la conscience des chrétiens avec une violence comme celle de la Révolution Française, alors l'angoisse pour découvrir le sens des événements est grande, surtout quand on n'a pas la moindre possibilité humaine d'influer d'aucune manière sur eux et d'en changer le cours.

Le jeune prêtre Coudrin, enfermé au grenier de la Motte, sent sur lui le poids de l'histoire où il lui revient de vivre et pour cela il s'adonne à lire l'histoire de l'Église dans un climat de prière et de réflexion de foi. Vers la fin de ses cinq mois de réclusion, il manifeste une appréciation assez sereine et objective des événements comme le suggèrent, d'une part la conviction qu'il a que la crise se prolongera encore bien des années et d'autre part, la décision de sortir affronter les périls pour servir les fidèles privés de ministère sacerdotal <sup>(N.1)</sup>.

Une des racines de sa conduite de "réfractaire" sous la Terreur, c'est sa conviction que l'histoire humaine, et spécialement celle qu'il lui revient de vivre, est le "domaine de Dieu". Il sait ce que le Christ, les mains liées, répondit à Pilate : "Tu n'aurais sur moi aucun pouvoir s'il ne t'avait été donné d'en haut" (Jn 19, 11). Il sent dans tout ce qui lui arrive, une intervention de Dieu qui châtie les péchés des hommes. **[IV, p.11]**

Cette perception déjà claire à la fin de 1789, ne s'est probablement pas modifiée avec les événements postérieurs, au moins substantiellement. La "Vision" de septembre 1792 lui fait faire un pas, il naît en lui un sentiment de sécurité au milieu de la tempête, et qui n'est pas une dérogation à l'interprétation providentialiste de l'histoire. Au contraire, sa sécurité vient justement de ce qu'il se sent élu par qui gouverne effectivement les événements <sup>(N.2)</sup>.

Sa vocation même de Fondateur d'une nouvelle communauté apostolique dans l'Église, sera expérimentée par lui et par les autres membres comme une "Oeuvre de Dieu", c'est-à-dire comme une affaire qui a son origine dans un appel de la Providence et qui aura en elle son principal recours. Comme nous l'avons vu, il ne s'agit pas d'un providentialisme qui serve d'excuse pour l'inaction et exempte de la responsabilité d'agir dans le monde, mais loin de là, comme un stimulant de la créativité. Que suffise pour le prouver, tout ce que nous avons vu dans la deuxième partie sur l'activité apostolique de la Communauté <sup>(N.3)</sup>.

Mais avant de nous occuper à rechercher davantage le contenu de cette expérience, il faut signaler que, au moins dans les écrits du Fondateur, elle est l'équivalent du "gouvernement du Christ", de sorte qu'on peut affirmer que pour le Père Coudrin, la Providence a le visage du Christ et n'est que le Christ, qu'il sent intervenir continuellement dans les événements de la vie journalière <sup>(N.4)</sup>.

*IV<sup>ème</sup> Partie. Chap. I. Dieu dans la foi de la communauté. § Recours au Maître de l'Histoire.*

1 - B.P. 7 (fin 1788), à M. Abraham Coudrin. "Ici les troubles sont grands pour la convocation des Etats Généraux. Si nous voyons tant de calamités, ce n'est que parce que les péchés des hommes sont devenus aussi multipliés que les grains de sable de la mer, et que Dieu punit comme il lui plaît. Adorons sa volonté, et trouvons-nous encore heureux".

2 - BP 11 (1.07.1789), à M. Abraham Coudrin. "Travailler pour gagner sa vie, voilà le sort du pauvre comme nous; mais nous aurons une grande consolation, si nous savons prendre tout cela comme venant de Celui qui connaît mieux ce qu'il nous faut que nous-mêmes" (son père venait de perdre un procès).

3 - BP 18 (P.S.) (16.03.1790), à M. Abraham Coudrin. "Ayons confiance! Voilà ce qu'elle produit. Sans la Providence on ne m'aurait pas exempté du titre, ce qui doit vous faire voir que le Bon Dieu ne nous abandonne pas puisque ja mais ou très rarement on en dispense".

4 - BP 2202, Sermon sur la souffrance (cf. Annexe)

5 - BP 2202bis, Sermon sur l'impénitence finale (1794) "Ego vado et quaeritis me, et in peccato vestro moriemini: je m'en vais, vous me cherchez et vous mourrez dans votre péché" (Jn 8, 21).

Quel coup de foudre pour la France coupable, pour cette ville (Poitiers) impénitente et peut-être pour vous et pour moi, mes frères! Dans toute la doctrine de Jésus-Christ, il y a partout ailleurs un certain tempérament de sévérité et de douceur, de consolation et de reproches, de menaces et de promesses, de miséricorde et de justice, et souvent même, suivant la belle réflexion de St Ambroise : Dieu y prend des qualités et des noms qui ne servent qu'à soutenir et augmenter nos espérances. Sommes-nous dans les ténèbres ? Il est notre lumière; dans l'égarement ? il est notre Pasteur; dans l'affliction ? il est notre consolateur; dans l'abattement? il est notre force; dans les convulsions d'une cruelle maladie et aux approches de la mort ? il est notre médecin, notre résurrection, notre vie; mais à l'entendre parler lui-même dans mon texte, il n'y a qu'à gémir et à trembler... Qui de vous ne sèchera de crainte, après ce que nous avons sous les yeux? ces temples détruits, les signes de notre rédemption abattus, les autels partout renversés, la morale de Dieu avilie, dégradée, la foi presque éteinte dans tous les coeurs..

L'abandon de Dieu, qui fut autrefois le juste châtiment des crimes des Juifs, l'impénitence presque entière de l'Angleterre corrompue, le schisme et l'hérésie de l'Orient orgueilleux et impie, ne sont-ils pas à notre égard ce qu'il y a de plus terrible dans le trésor de ses vengeances ? ...

Sans aller dans des contrées étrangères chercher des preuves d'un fait aussi terrible, parmi nous un Philippe d'Orléans, un Dampierre, un Custine, un Pétion, un Marat (tous des révolutionnaires morts tragiquement), un Le Scève (Evêque constitutionnel de Poitiers, qui prit possession le 10 avril 1791, et le 22 du même mois est mort dans les latrines, pendant une séance du Conseil épiscopal), et tant d'autres, après avoir été la honte de leur Ordre, le scandale de l'Église, l'horreur du genre humain, n'ont-ils pas vomi dans l'enfer une âme qu'ils avaient souillée dans le crime ? L'un d'eux n'a-t-il pas sous nos yeux fini comme Arius, après avoir comme lui profané le temple et souillé le lieu saint ? . . ."

6 - BP 22bis (avant février 1798), à l'Évêque de Poitiers (Suisse) "On peut dire sans enthousiasme que Dieu semble avoir répandu sur cet établissement naissant des faveurs singulières".

7 - Statuts de l'Immensité (1794-95) "Personne ne peut douter que les maux qui nous affligent depuis plusieurs années ne soient des châtiments qui nous sont infligés par la justice d'un Dieu qu'ont outragé des crimes de toute espèce. L'impiété, sous le nom d'une fausse philosophie, répandait depuis longtemps son poison dans presque tous les coeurs. Ce venin s'est insinué et a produit les malheureux effets que l'incrédule en attendait, et quels effets, grand Dieu! La foi sapée jusque dans ses fondements, l'espérance anéantie, la charité méconnue, la religion entière bouleversée et presque détruite, les ministres du culte catholique maltraités, proscrits, chassés, traînés sur les échafauds, injustement massacrés; les vierges consacrées au Seigneur forcées d'abandonner les asiles de la piété, outragées et réduites pour la plupart à manquer de l'absolument nécessaire; les fidèles dépourvus des secours indispensables au salut; les enfants mourant sans baptême, les malades sans les sacrements, une foule de chrétiens contractant des alliances illégitimes; la croix, ce signe sacré du salut, arrachée, brisée, foulée aux pieds; enfin le corps de Jésus-Christ, de cet adorable Sauveur de l'univers, indignement outragé, profané. Tels sont en abrégé les maux affreux produits par l'irréligion et l'impiété".

8 - BP 2201 (1790), Sermon sur le sacrilège. "O nation rebelle à ton Dieu, jusques à quand mépriseras-tu le sang qu'il a versé pour toi ?"

9 - BP 2202bis (1794), Sermon sur l'impénitence finale. "Mais quand ils eurent ajouté à ces crimes celui de la mort de Dieu qu'ils vendirent et qu'ils attachèrent à la croix".

10 - BP 170 (17 mai 1804), à Sr Ludovine de la Marsonnière. "Espérons tout du Très-Haut, soyons tous selon le courr de Dieu (de Jésus) et toute difficulté s'aplanira".

11 - BP 670 (23 janvier 1821), à la M. Aymer . "Je serais.. désolé de contrarier l'Esprit du bon Dieu. Ainsi, faites comme vous voyez, et le Coeur du Bon Dieu (de Jésus) soutiendra son œuvre".

12 - BP 694 (31 mai 1821), à Sr Françoise de Viart. "Nous sommes bien heureux que le bon Dieu nous ait reçus dans son divin Coeur..."

13 - BP 1002 (23 décembre 1824), au P. Martin Calmet. "Vous savez que nous sommes pour être meurtris ici-bas, à la suite des souffrances du Coeur du Bon Dieu... Consolons-nous donc en lui..."

14 - BP 1912 (13 juin 1834), au P. Stanislas Caupert. "Soyons toujours bons, mon cher ami, et le Coeur du bon Dieu nous aidera dans nos peines".

## 2 - Les attributs de la Providence

Sans prétentions de construction théologique ni d'élaboration de concepts et de définitions, le Fondateur recourt à la Providence, qu'il sent puissamment à l'oeuvre dans la vie quotidienne de son pays et de son Église et particulièrement de sa famille spirituelle. Dans son sein, du reste, tous sentent le Christ - Providence agissant dans chaque événement. Ils sentent que tout vient de lui, qu'il est le Maître qui décide et [IV,12] gouverne, qui permet et empêche et qui, en somme, contrôle tout.. De lui dépendent le salut et la vie des personnes, tant au spirituel qu'au temporel, et pour faire la moindre chose, il faut compter sur son aide et son secours, et lui seul peut donner la force et le courage de lutter d'abord, et ensuite la joie de la paix au milieu de l'insécurité humaine <sup>(N.5)</sup>. [IV, 13]

Le Père Coudrin non seulement croit en théorie à ce gouvernement du Christ comme à une réalité qui préside à l'histoire terrestre, on peut dire qu'il la sent, l'expérimente, la voit avec les yeux de la foi dans ce qui arrive chaque jour.

Plus encore : il voit la Providence active en permanence dans la vie de la Communauté, qu'il appelle pour cela "Oeuvre de Dieu" à laquelle lui-même se sent associé par une vocation spéciale, comme instrument. La plupart des textes où il parle de Dieu se rapportent à cette permanente intervention divine dans la construction et le développement de la Communauté, où tous les membres sont appelés à collaborer à l'oeuvre de la Providence <sup>(N.6)</sup>. [IV 14]

En même temps que cette confession du "pouvoir providentiel" de Dieu ou du Christ, apparaît dans les textes la perception d'autres attributs. Au début - nous faisons allusion surtout à l'époque de la Révolution - semble se détacher plus la Justice de Dieu qui châtie, mais peu à peu apparaissent la Bonté et la Miséricorde avec plus de fréquence, et l'Amour surtout qui s'impose comme l'explication de toute la conduite de Dieu. Cette perception est toujours celle d'une expérience de foi qui sent sur elle cette Bonté, cette Miséricorde et cet Amour. La Providence toute puissante est en relation personnelle avec lui et avec chaque membre de la Communauté, et ces relations ont le caractère d'une initiative gratuite de la Bonté de Dieu qui l'aime et l'appelle et qui aime et appelle la Communauté avec un amour ineffable. Dieu, dans le Christ, aime son Oeuvre et on peut l'apprécier à ce qu'il fait pour elle chaque jour. [IV, p.15]

Ce n'est pas la moindre manifestation de l'Amour que d'appeler la Communauté à porter sa Croix, parce que cela la fait se sentir sur le chemin des Saints, et du Christ lui-même.

### § 2 *Les attributs de la Providence.*

1 - BP 29 (15 mars 1802), à Mgr de Chabot. "On est bien sûr que votre voyage ici (à Poitiers en 1801) était dans les vues de Dieu... Le bon Dieu nous soutiendra (la nouvelle Congrégation) dans notre faiblesse".

2 - BP 30 (21 mars 1802), à Mgr de Chabot. "Heureux pour nous, heureux pour moi, Monseigneur, si nous pouvons dans notre pauvre humiliation vous être de quelque secours. Le bon Dieu est si bon, que nous avons tout lieu de l'espérer".

3 - BP 190 (30 juillet 1804), au P. Isidore David. "Je ne puis me lasser d'admirer les vues du Bon Dieu sur les fruits que font les petites instructions (à St Roch, à Paris). On vient me trouver de vingt, trente ans de confession, et jusqu'ici je n'ai eu que des consolations de ce côté-là. Ainsi, vous voyez que, si d'une part je suis honni chez les ministres, le bon Dieu me dédommage mille fois plus que ne le mérite un misérable comme je suis".

4 - BP 66 (17 octobre 1802), au P. Isidore David. "Nous ne sommes pas sans ennui ici (à Mende), mais avec la grâce de Dieu, j'espère que l'oeuvre se soutiendra. Si... Dieu veut que le nombre s'accroisse, des pierres du Liban, il en fera sortir des enfants d'Abraham".

5 - BP 113 (19 juin 1803), aux Zélateurs et Zélatrices de Poitiers. "Je vous dis à tous que mon coeur nage dans l'allégresse de ce que le bon Dieu bénit notre oeuvre, de ce qu'il m'a donné des fils si simples, si courageux et si droits, pour coopérer à sa volonté sainte et à ses grands desseins sur nous".

6 - BP 138 (1er novembre 1803), à Sr Gabriel de la Barre. "... Mais je ne suis pas longtemps sans trembler de voir ici le seigle à 5 et 6 livres le boisseau, et avoir quarante personnes à peu près sur



les bras, sans moyens. Il est vrai que le bon Dieu multiplie souvent d'une manière visible tout ce que nous avons. Cela me fortifie encore dans ma foi que nous sommes ses enfants".

7 - BP 169 (13 mai 1804), à Sr Gabriel de la Barre. "Le bon Dieu a une Providence si admirable dans ses effets, qu'elle fera sans doute un miracle pour lui sauver au moins le principal". (Il s'agit de l'existence de la Congrégation menacée par la politique de Napoléon.)

8 - BP 182 (30 juin 1804), à Sr Gabriel de la Barre. "Dieu sait toujours en faire ressortir un bien pour ceux qu'il éprouve". (Il s'agit des tracasseries qui l'avaient conduit à Paris)

9 - BP 185 (15 juillet 1804), à Sr Gabriel de la Barre. "Si vous l'emmenez, dit Portalis (à Mgr de Chabot en parlant du P. Coudrin), nous le ferons arrêter... Voilà où en est son affaire. En attendant, Dieu se sert de ce pauvre Caprais (le P. Coudrin lui-même) pour opérer quelques conversions..." (à St Roch)

10 - BP 192 (4 août 1804), à Sr Gabriel de la Barre (cf. Annexe)

11 - BP 218 (5 janvier 1805), aux Frères de Poitiers. "Consolez-vous, mes enfants, Dieu est avec nous, il aura soin de la famille. Mgr de Poitiers aura, j'espère, soin de vous tous".

12 - BP 232 (16 juillet 1805), à Mlle Félicité de Charaix. "Pour vous autres, mes chères filles (Soeurs de la nouvelle fondation de Pont-Lieu, Le Mans), n'ayez donc pas trop de chagrin. Confiez-vous donc dans le bon Dieu; il est notre Père : il est si bon qu'il aime et chérit ses pauvres créatures, quelque faibles qu'elles soient. C'est ce qui doit nous rassurer tous".

13 - BP 244 (16 octobre 1805), à Sr Ludovine de la Marsonnière. "N'ayez donc pas trop de chagrin, mes pauvres enfants, et pensez un peu que le bon Dieu est pour nous, qu'il bénit son Oeuvre et que nous (devons) essayer tous les jours de ressembler aux saints, qui nous ont devancés".

14 - BP 254 (7 janvier 1806), à Sr Gabriel de la Barre. "Que le Dieu qui nous aime tant vous accorde toutes ses grâces".

15 - BP 292 (3 décembre 1806), à M. Fillatreau. "Il est vrai que les entreprises que la divine Providence m'a mis à même de faire sont bien considérables; huit maisons dans la France, où il se trouve plus de deux cents personnes, sont une grande charge; mais Dieu est si bon, que jusqu'ici on n'a manqué de rien".

16 - BP 314 (17 juin 1807), à Sr Ursule Roulleau. "Vraiment, Dieu la soutient miraculeusement (la M. Aymer), car sans cela elle ne pourrait pas vivre".

17 - BP 384 (1er mai 1809), à Sr Gabriel de la Barre. "Nous partageons bien sincèrement, Madame, les inquiétudes sur le pauvre père d'Adalzinde. Dieu est si bon pour tout ce qui nous regarde, qu'il aura encore cette fois ménagé la douleur qui serait terrible pour nos meilleurs amis".

18 - BP 451 (Billet de 1812-1813), à une personne troublée. "Oui, ma chère enfant, vous pouvez, vous devez vous confesser. C'est quand on est malade qu'on a besoin de médecin. Consolez-vous; le bon Dieu vous aime, je vous en réponds, et reprenez un peu de gaieté. Vous êtes où Dieu vous a mise. Restez-y bien calme. Le vent ébranle, mais ne renverse pas les arbres enracinés".

19 - BP 483 (15 février 1815), au P. Hilarion Lucas (Rome). "Travaillez pour l'Oeuvre (affaires de l'approbation de la Congrégation à Rome par le St Siège), Dieu vous soutient et vous aide".

20 - BP 512 (27 août 1816), à Sr Hilde Lacoste. "J'ai lieu de croire que le bon Dieu vous dédommagera de tous les sacrifices que le bien de l'Oeuvre vous fait faire".

21 - BP 519 (6 décembre 1816), Mémoire sur titre de "Zélateurs". (Dans le monde d'aujourd'hui) "on parle bien encore quelquefois de respect pour l'Etre Suprême; mais on ne sait plus ce que signifie l'amour du bon Dieu".

22 - BP 526 (12 février 1817), au P. Isidore David. "... Dieu fait des miracles d'une Providence invisible pour nous".

23 - BP 533 (14 avril 1817), Circulaire sur l'approbation de la Congrégation. "Notre Institut a commencé dans le temps où le sang des serviteurs de Dieu coulait sur les échafauds, et nous comptons déjà vingt-trois années d'existence. Il a fallu des prodiges de la bonté divine pour nous soutenir au milieu des orages. Le Seigneur n'a pas cessé de faire éclater sur nous les miracles de sa Providence : il nous a conduits comme par la main. Chaque jour nous avons reçu des preuves de sa protection toute puissante. Nous avons été conservés pendant le règne de la Terreur. La persécution du Directoire n'a pu nous atteindre et pendant les quatorze années du gouvernement d'oppression (de Napoléon), aidés de la faveur du ciel, nous avons pu soustraire à une police astucieuse et perfide la connaissance de notre Institut et surtout les rapports de nos divers établissements. A des bienfaits si grands et si multiples, le Seigneur vient d'en ajouter un autre non moins précieux... Le

Siège Apostolique a daigné approuver et confirmer notre Institut le dix du mois de janvier de cette année". (Cf. Ann. 1960, p. 176)

24 - BP 673 (22 février 1821), au P. Hippolyte Launay. "N'oublions jamais, les uns et les autres, tout ce que nous devons au bon Dieu".

25 - BP 705 (14 juillet 1821), au P. Joachim Delétang. "Le bon Dieu nous ménage des croix, mon bon ami, c'est une preuve qu'il nous aime. Tâchons d'y répondre par notre fidélité".

26 - BP 1083 (6 décembre 1825), à la M. Aymer. "Vos peines... me sont plus sensibles que les miennes. Je lis et vois clairement la volonté de Dieu dans tout ce qui nous arrive... Tâchez, au moins vous, Bonne Mère, de survivre à tous ces maux pour être notre consolation à tous. Rien ne nous rapproche plus de Dieu que les afflictions qu'on endure pour sa gloire".

27 - BP 1387 (9 juillet 1828), à Sr Françoise de Viart. "Je le prie, mon auguste Patron (St Pierre), qu'il vous garde toujours et mes pauvres enfants dans sa nacelle. J'ai bien confiance que la bien chère aînée n'en sortira jamais. L'eussions-nous pu croire, vous et moi, ma chère enfant, qu'il nous en coûterait tant de traverses pour être au bon Dieu, selon vous depuis le grenier de la Motte, et moi, je dis depuis les jardins de la Roche-à-Gué. Vous n'aviez que quinze ans et moi vingt et un, et Dieu, dès lors, avait résolu toutes choses... J'espère que nous serons heureux dans le ciel... Quelle vie longue et passée si rapidement et encore, malgré tout, je l'espère, en faisant l'oeuvre du bon Dieu".

#### **[IV, p.16] 3 - Attitude de la Communauté face à la Providence**

Naturellement cette foi du Père Coudrin et de sa Communauté a une conséquence très pratique et concrète dans l'attitude face à Dieu et au Christ, à leur présence dans l'histoire actuelle et quotidienne. C'est l'attitude de son esprit et il la propose à la Communauté. **[IV, p.17]**

Le premier élément de cette attitude, c'est la foi en la Bonté, la Miséricorde et l'Amour de Dieu, foi implicite dans tous les textes et qui est le premier point d'appui au milieu de toutes les incertitudes et obscurités de la vie communautaire, qui se déroule sous un régime de clandestinité d'abord (1793-1814) et de non-reconnaissance légale ensuite (1814-1840), c'est-à-dire toujours sans statut juridique, ce qui la prive d'une sécurité humaine. L'Amour de Dieu, tel qu'il apparaît dans les documents, se rapporte surtout à la Communauté même. La perspective individuelle ou personnelle, bien qu'on la suppose clairement, est rarement explicite et l'ensemble laisse l'impression que l'important est l'attitude communautaire <sup>(N.7)</sup>.

#### **[IV, p.18]**

De cette foi naissent l'espérance et la confiance que malgré les difficultés, l'Oeuvre de Dieu, avec laquelle s'identifie la Communauté, ira de l'avant et sera menée à bonne fin, et que la vie des personnes et leur générosité ne seront pas vaines, mais qu'elles obtiendront leur couronne.

Ce sont une confiance et une espérance accompagnée de la plus pressante exigence d'entière soumission au vouloir et aux desseins de Dieu et à l'intervention providentielle dans le concret, bien qu'elles comportent la souffrance et la Croix. Plus encore, on prévoit qu'elle ne peut qu'apporter la souffrance, comme pour le Christ lui-même : pour le suivre, il faut prendre la croix de chaque jour <sup>(N.8)</sup>. **[IV, p.19]**

Mais le devoir fondamental, qui découle de la prise de conscience de la bonté et de la miséricorde de Dieu et de ses attentions pour la Communauté et pour les personnes, c'est l'amour qui doit être le ressort de la soumission à sa volonté et à ses desseins et la source du courage pour porter sa Croix.

Au reste, cet amour est un don de Dieu et un fruit de son Esprit qui se donnent dans la prière <sup>(N.9)</sup>.

#### *§ 3 Attitude de la communauté face à la Providence*

1 - BP 57 (15 septembre 1802), à la M. Aymer. "Guérissez-vous, ma bonne amie, car je ne crois pas que le bon Dieu me veuille le chagrin de vous voir mourir si tôt. Après toutes les grâces qu'il

m'a faites, malgré mon extrême indignité, j'espère encore celle-ci de sa toute miséricordieuse charité".

2 - BP 80 (26 novembre 1802), à Sr Gabriel de la Barre. "Dieu au-dessus de tout, mes pauvres enfants; mettez bien de la modestie et de l'abandon dans tout; beaucoup de circonspection".

3 - BP 110 (fin mai 1803), au P. Isidore David. "Srs Radegonde et Balbine sont encore proches de leur fin... Espérons donc tout du bon Dieu, mes enfants, et surtout du courage et de la paix; nous commençons comme les saints, nous aurons, j'espère, la même fin qu'eux".

4 - BP 115 (13 juillet 1803), à Sr Gabriel de la Barre. "Jugez de ma peine par mes larmes, car mon pauvre coeur est gros, gros en pensant à vous tous, mes enfants. Ma pauvre Gabrielle m'attriste encore davantage (à cause de sa ma ladie)... Enfin que la volonté de Dieu soit donc à jamais louée et bénie sur nous tous et par tout l'univers".

5 - BP 128 (16 septembre 1803), au P. Isidore David. "Les larmes me gagnent vingt fois le jour, quand je pense à tout ce que le bon Dieu fait pour nous".

6 - BP 129 (30 septembre 1803), au P. Isidore David. "Le bon Dieu nous fait bien connaître qu'il est notre Père et que nous ne devons mésuser d'aucun des biens qu'il nous donne".

7 - BP 131 (14 octobre 1803), à Sr Gabriel de la Barre. "Plus d'une fois les larmes coulent de mes yeux, en voyant la reconnaissance que vous me témoignez pour des sentiments qui vous sont si légitimement dûs. Je sens vos peines, je compatissais à vos maux. Je voudrais de tout coeur que vous fussiez sans nuages; mais, mon Dieu! des enfants de la croix peuvent-ils espérer autre chose que des croix, avec la douceur de la grâce qui en fait aimer l'amertume".

8 - BP 141 (14 novembre 1803), au P. Isidore David. (A propos des mourants et des premiers morts de la Communauté) "Que rien ne vous sépare donc jamais de la charité de Jésus-Christ. Plus que jamais, nous devons être à Dieu; plus que jamais nous devons ne vivre que pour lui".

9 - BP 192 (cf. Annexe)

10 - BP 305 (13 avril 1807), au P. Hippolyte Launay. (Toujours à propos des malades) "Dieu nous éprouve beaucoup; mais c'est la voie qui mène au ciel... nous sommes dans un temps malheureux. Ayons beaucoup de confiance dans le bon Dieu".

11 - BP 740 (1er février 1822), à la M. Aymer. "C'est du confessional, Bonne Mère, que je suis obligé de vous écrire. Le bon Dieu a des vues de miséricorde sur nous; ainsi je me console et en même temps j'ai bien du chagrin que vous ayez été traitée ainsi à l'Entresol (des Tuileries). Surtout si c'est M. Frayssinous qui en soit l'organe. Ne vous affligez pas trop, Dieu fera bien son oeuvre sans tout cela".

12 - BP 776 (4 septembre 1822), au P. Hippolyte Launay. "Débarrassez-vous donc de tous les faux frères possibles et vous abandonnez au bon Dieu".

13 - BP 814 (janvier 1823), au P. Antonin Bigot. "Ne vous inquiétez pas de l'Université (qui faisait des difficultés à l'instruction libre); je ne répondrais rien à leurs demandes. Que vous feront-ils? Rien, je pense. Soyez unis dans les Sacrés Coeurs de Jésus et de Marie, mes chers amis; mais souvenez-vous bien qu'il ne faut pas espérer être heureux sans vouloir ce que Dieu veut. Je ne demande pas autre chose, pour vous tous au bon Dieu tous les jours. Nous ne sommes pas de meilleure condition que nos Pères dans la religion. Per multas tribulationes..." (cf. Ac. 14, 22 : il nous faut passer par bien des tribulations pour entrer dans le Royaume de Dieu.)

14 - BP 861 (29 juillet 1823), au P. Antonin Bigot. "Je suis bien en peine. Je vous voudrais tous heureux, et je ne puis y réussir. Je sens en moi-même que le bon Dieu veut que nous soyons des saints, et pour cela, il faut toutes espèces de sacrifices intérieurs".

15 - BP 1104 (11 février 1826), Circulaire. "Depuis plus de trente ans... le Dieu de toute miséricorde n'a cessé de répandre ses bénédictions sur notre Institut; mais c'est principalement dans le cours de l'année qui vient de s'écouler que notre Congrégation a reçu des preuves plus multipliées de la bonté divine" (Approbaton du Rituel, des Constitutions, les Missions du Pacifique confiées à la Congrégation).(Cf. ASSCC. Année 1960, p. 223)

16 - BP1210 (mars 1827), à Sr Adrienne de Bocquency. "Je demande de bon coeur que les coeurs soient à Dieu, qu'il y règne seul".

17 - BP 1261 (21 juin 1827), à Sr Hilde Lacoste. "Il y a bien longtemps, mes chères filles (Soeurs de Rennes), que je fais l'expérience que Dieu seul est notre consolation ici-bas. J'ai beau voir les princes de la terre, habiter leurs palais, vivre de leurs mets (il habitait le palais des Archevêques de Rouen); je sens de plus en plus que les légumes des trois enfants de la fournaise valent cent et cent fois mieux que toutes les douceurs que l'on goûte à la Cour et sur les parquets des Altesses Eminetissimes".

18 - BP 1386 (8 juillet 1828), aux Soeurs du Mans. "Je me dis souvent devant le bon Dieu que si sa miséricorde m'a choisi pour vous donner à toutes un état de vie qui vous fait souffrir, j'ai bien la confiance, mes chères filles, que vous irez toutes au ciel. Ne vous découragez donc jamais, mes pauvres enfants. Encore un jour et nos maux finiront. Encore un peu plus d'un jour et, depuis nos bonnes soeurs aînées Claire et Donatienne, jusqu'à la plus jeune d'entre vous, vous verrez Dieu. Je vous le dis, mes chères Filles : goûtez, goûtez Dieu dans le voyage de la vie. Lui seul est bon. Sa volonté est la seule bonne. Hors de son Coeur tout n'est qu'amertume. Dites-le à toutes; dites-le même à mon Frère et à ses amis (les PP. de l'Aumônerie). Je le sens pour moi-même. Tout n'est rien, excepté d'aimer Dieu".

19 - BP 1466 (17 février 1829), à Sr Justine Charrais. (Après les Ordonnances qui supprimaient tous les petits séminaires de la Congrégation, toute la Communauté passait par un moment difficile.) "Le bon Dieu est avec vous tous, portez donc au pied de la Croix toutes vos peines... Il connaît vos intentions. Soyez sûre que vous serez consolée. Je le demande pour vous. J'espère que l'année qui commence ne sera pas si pénible pour vous. Cherchant le bon Dieu et sa justice de tout votre Coeur, tout vous sera donné par surcroît, même la paix".

20 - BP 2255 (30 juillet 1821), à Mme Targe. "Dieu vous éprouve toujours, aussi ne cessons jamais de lui être soumis, ma chère Fille, et disons avec les saints, à la vie comme à la mort Dieu soit béni".

#### **4 - La pensée de M. Aymer et des Chroniqueurs.**

La contribution de la Mère Aymer à la vie de foi en la Providence commence avec son exemple muet en 1795, lorsqu'elle entra dans la Société du Sacré-Coeur ("Immensité"), mais elle ne se transforma en message qu'aux débuts de 1800 où elle découvrit, comme nous l'avons dit, ses révélations au Père Coudrin.

Ce qui semble le plus typique de son apport, c'est son caractère charismatique et, dans son cas, "prophétique" en tant qu'elle transmet des desseins de Dieu sur la Communauté.

[IV, p.20] La plupart des révélations que nous connaissons se rapportent à la Communauté, parce qu'elles semblent avoir été celles qui tombaient sous l'ordre d'écrire que lui imposa le Père Coudrin, son confesseur, et auquel elle obéit en se faisant une telle violence <sup>(N.10)</sup>.

Le contenu de ces messages, pour ce qui se rapporte aux relations avec Dieu, peut se résumer dans l'Amour que porte Dieu à la Congrégation, un Amour qui va jusqu'à la prédilection, et qui garantit son assistance, son aide tant pour obtenir l'approbation, en touchant le coeur des Vicaires de Poitiers ou du Pape, que pour l'effusion de l'Esprit sur le Fondateur lui-même et en lui donnant sa Mère, la Très Sainte Vierge, pour médiatrice particulière et en le marquant de sa Croix et aussi de ses consolations. [IV, p.21]

Nous l'avons déjà dit, en dehors des "billets" écrits très sobrement et tous adressés à son confesseur, la Mère Henriette Aymer aborde rarement dans ses lettres les thèmes spirituels, comme si elle craignait de se donner des airs de personne spirituelle, ou de laisser transparaître les communications qu'elle recevait.

De là résulte que ses communications sont très rares, oui, mais importantes dans la formation de la foi de la Congrégation à l'amour qu'a Dieu pour elle, car elles sont reçues par le Fondateur lui-même comme chose venant directement de Dieu.

Quant au témoignage des chroniqueurs - Soeur Gabriel de la Barre et Hilarion Lucas - il ne fait que confirmer à chaque pas ce que nous avons dit jusqu'ici, se montrant animés du même esprit que le Père Coudrin: Il nous paraît superflu de faire plus amples recherches sur eux en particulier; nous nous contenterons de donner un échantillon de leurs textes et de renvoyer à leurs écrits. [IV, p.22]

##### *§ 4. La pensée de M. Aymer et des Chroniqueurs.*

1 - BM 12 (1800). "... Il faut s'adresser à M. de Mon(dion), le bon Dieu lui met au coeur ce qu'il faut nous répondre".

2 - BM 22. "Ce n'est plus seulement la Sainte Vierge qui veut cet Ordre, mais il paraît être devenu un besoin pour le Coeur de Dieu, tant sa miséricorde pour nous est grande. Il m'est impossible de m'expliquer car je ne vous dis rien, en comparaison de ce que j'ai appris ou senti à ce sujet".

3 - BM 28. "J'ai revu le petit livre pour ma consolation. Ce petit livre (où s'inscrivent les noms des professes dans le ciel) me dit que nous sommes les seuls..., que nous serons approuvés, que Marie est et sera toujours notre protectrice, notre soutien, que nous aurons même toujours part aux affections de son Coeur; qu'il faut avoir recours à elle, quand Dieu se retire, dans nos peines, dans nos désolations, dans nos infidélités, elle priera pour nous, si nous l'invoquons, au lieu de nous désoler".

4 - BM 30. "Le Saint Esprit descendra sur vous (le P. Coudrin). Les saints se réjouissent par l'espoir de voir augmenter leur nombre. Les anges sont autour de la Sainte Vierge, comme au Salve. Enfin Notre Seigneur semble nous ouvrir son Coeur et dire : venez tous à moi, ou : vous êtes tous à moi".

5 - BM 31. "Notre Seigneur m'a reproché de n'avoir pas mis hier, à la fin, qu'il s'était montré crucifié, ce qui nous annonce bien des croix. Il m'a dit, ce soir, que nous serions persécutés, même par des saints. La Sainte Vierge a prié pendant la Messe, mais pour vous seul, il m'a été montré aussi qu'il nous viendrait plusieurs bons sujets en hommes, qui nous donneraient beaucoup de consolations, selon Dieu, et qui, extérieurement, nous donneraient aussi beaucoup de considération. Ce sera dans un moment où nous serons humiliés, même un peu découragés. La Sainte Vierge ne cesse de prier pour vous".

6 - BM 34. "Notre Seigneur m'a rappelé qu'il avait jeté un regard de miséricorde sur nous... Il m'a rappelé qu'il m'avait dit que sa Mère voulait notre affaire, qu'ensuite elle était devenue la sienne".

7 - BM 36. "Pendant le Salve, le bon Dieu nous a ouvert son coeur, il a dit : Venez, mes chers enfants, venez, mes amis, venez vous submerger d'amour et de douleur. La Sainte Vierge ne priait pas comme à l'ordinaire, elle était dans la joie et semblait nous montrer à son Fils".

8 - BM 43. "A l'instant où nous sommes entrés à l'église, la Sainte Vierge s'est mise en prière : quand la cérémonie a commencé, toute la cour céleste a cessé toute occupation, pour regarder ce qui se passait dans notre chapelle, comme étant une chose d'un grand étonnement et d'un grand intérêt pour les habitants du ciel".

9 - BM 46. "J'ai fait ce que j'ai pu pour attendre à communier à la messe, mais Notre Seigneur a mis dans mon coeur un si violent désir de le recevoir que, comme malgré moi, j'ai pris la nappe. A l'instant où je me suis baissée, mon coeur s'est ouvert avec force, et le bon Dieu y est descendu. L'impression a été si forte qu'involontairement j'ai porté ma main à la poitrine, pour savoir si elle n'était point ouverte. Lorsque vous avez commencé le Salve, le ciel s'est comme ouvert. J'ai vu les anges, toute la cour céleste le dire avec vous. La Sainte Vierge s'est présentée avec l'Enfant. Je n'ai jamais vu la Sainte Vierge si près et si distinctement".

10 - GB Mém. (Poitiers, 1802). "Les moyens dont la divine Providence s'est servie dans le principe et les progrès de l'Ordre des Zélateurs de l'Amour des Sacrés Coeurs de Jésus et de Marie sont connus de peu de personnes; ils ont été cachés sous le voile de l'humilité des Fondateurs de l'Ordre. Une grande partie des merveilles que Dieu a opérées en eux et pour eux ne sera peut-être jamais découverte. J'entreprends d'écrire le peu que j'en sais, et ce dont j'ai été témoin oculaire, mais je ne peux rien dire des événements sans parler beaucoup des personnes auxquelles ils tiennent". (Cf. ASS.CC. 1962, p. 172)

11 - GB Mém. (inédit) (Poitiers, 1823, n° 91). "Dans toute sa conduite (la M. Aymer), elle suivait le plus près possible cette maxime de l'Évangile: "à chaque jour suffit sa peine". Sa prévoyance était sans empressement, soumise aux décrets de la Providence, faisant à tous les instants le sacrifice de ses propres intérêts et vivant dans la plus parfaite abnégation d'elle-même; les événements pouvaient la déranger et la faire souffrir, mais jamais la troubler".

12 - HL Mém. 6. "Toujours attentif à préparer les voies au Saint Établissement que Dieu l'appelait à fonder, notre Très Révérend Père trouvait bien quelques dispositions pour la vie religieuse dans un petit nombre de personnes chez lesquelles il demeurerait. Mais il lui fallait beaucoup de prudence pour ne rien précipiter dans une affaire aussi importante... Il se contenta donc pendant quelque temps de prier le Seigneur, le conjurant de lui envoyer une âme forte et disposée à tous les sacrifices, pour suivre les vues de la divine Providence. Ses voeux furent enfin exaucés. Dès le mois de novembre 1794, Madame Henriette Aymer de la Chevalerie, pour lors âgée de vingt-sept ans, et qui venait de sortir de prison où elle avait été enfermée avec sa mère pendant la Terreur, eut recours à son ministère et le pria de la diriger dans les voies du salut".

13 - HL Mém. 14. "D'après un petit écrit rédigé en 1803 par Mme Françoise de Viart, aujourd'hui Supérieure Générale, écrit qui n'est qu'une suite de notes recueillies de la bouche de la Mère Henriette, il paraît que le Seigneur avait d'abord choisi d'autres personnes successivement pour conduire les Soeurs et fonder le nouvel Institut, mais que ces personnes n'avaient pas répondu suffisamment aux vues de la Providence, et que dans les desseins de Dieu, la Mère Henriette avait pris leur place".

## 5 - L'influence des lectures

Comme sur bien des points, nous n'avons sur celui-ci que des indices, les références explicites font défaut. De toutes manières il nous est utile de rappeler ce que disaient sur la Providence les auteurs les plus proches de la Communauté <sup>(N.11)</sup>.

**[IV, p.23]** Il n'est pas besoin de recourir à des raisonnements compliqués pour prendre conscience que la simple récitation hebdomadaire du Psautier, que le Père Coudrin suivait dans son bréviaire, a dû se convertir, sous l'impulsion des circonstances, en un message incisif pour lui, au sujet de la Providence et du recours à elle. Et il n'est pas nécessaire de citer le Psautier plus copieusement puisque nous l'avons tous dans les mains. Qu'il suffise de rappeler que le texte utilisé par le Fondateur était celui de la Vulgate. C'est une expérience intéressante que de se transporter en esprit au climat de la Terreur pour la récitation complète du Psautier, en prêtant attention aux résonances qu'elle peut avoir pour une personne qui vit dans l'expérience de la vie clandestine en des conditions de permanente insécurité et de péril dans la vie.

### **[IV, p.24]** St François de Sales (1567-1622)

En dehors du Psautier, on peut dire que le sens de la Providence remplit toute la littérature spirituelle chrétienne de tous les temps, tant les vies des Saints que les traités d'ascétique ou de mystique, avec différentes accentuations. Parmi tous, un des auteurs les plus certainement lus par la Communauté depuis ses origines, est l'Evêque de Genève, St François de Sales, que le Père Coudrin doit avoir connu dès ses jours d'Université et de Séminaire, et auquel il garda toujours une particulière sympathie.

Tout en étant grand théologien, le Saint Evêque est surtout un écrivain spirituel qui n'oublie jamais la perspective de la vie pratique de foi, même quand il montre son agilité dans le champ de la spéculation, et pour cela il nous intéresse, nous, particulièrement.

Dans son "Traité de l'Amour de Dieu", au Livre II, il consacre divers chapitres (22) à étudier la Divine Providence.

La volonté de ceux qui le craignent, il la fera, il écouter leurs supplications et les sauvera. Le Seigneur a soin de ceux qui l'aiment et disperse tous les pécheurs.

**[IV, p.25]** Après avoir établi, en suivant la plus rigoureuse tradition scolastique de St Thomas, comment les perfections divines ne sont qu'une seule et infinie perfection, et qu'en Dieu il n'y a qu'un seul acte, qui est sa propre divinité, le Saint Docteur passe à l'exposé de sa conception de la Providence même.

Prenant comme comparaison le sage gouvernement de Salomon, il montre comment Dieu, qui possède la connaissance et l'art de créer le monde pour sa gloire, dispose tout à cette fin et conduit efficacement tout à cet objectif, en agissant sur deux plans différents : celui de la Providence naturelle et celui de la Providence surnaturelle.

Il développe spécialement cette dernière, à laquelle la Naturelle est ordonnée. Toute l'économie de la Rédemption se déploie, montrant toute sa richesse et sa variété de dons, depuis la grâce spéciale de la Très Sainte Vierge jusqu'à chaque saint et à chaque fidèle, sans jamais se répéter. L'Amour de Dieu est le grand moteur de toute cette oeuvre merveilleuse et elle en est en même temps le grand objet : Dieu veut en fin de compte, être aimé d'un libre amour d'amitié. A le rendre possible s'ordonne toute la série de dons, depuis la permission du "certainement nécessaire péché d'Adam" jusqu'au grand don qui le change en "heureuse faute": le don d'un Rédempteur dans le Christ, d'où s'égrène une multitude de grâces, diversifiée selon leur destination, pour aider chacun à recevoir en toute liberté le don de

l'Amour, en passant de la foi à la charité, à travers l'espérance qui devient pénitence dans le pécheur et qui finit par fleurir en Amour d'amitié avec Dieu et pour Dieu.

P. Lejeune (1592-1672)

Un autre auteur cité par le Père Coudrin dès les premiers temps et certainement très lu par la première génération de ses religieux : l'Oratorien, disciple du Cardinal de Bérulle et consacré à la diffusion de la spiritualité chrétienne à tra- **[IV, p.26]** vers les missions. Il a plusieurs volumes de sermons imprimés plusieurs fois avant la Révolution. Il s'appelle Jean Lejeune, surnommé "l'Aveugle" parce qu'en effet il devint aveugle et continua de prêcher jusqu'à ses derniers jours.

Bossuet (1627-1704)

Enfin, on ne peut oublier Bossuet qui, dans son "Discours sur l'histoire universelle", expose au Dauphin tout le déroulement de l'histoire humaine comme une oeuvre de la Providence de Dieu et un dessein de sa Sagesse, perceptible aux yeux de la foi, de sorte que ce qui pour la simple raison semble confus, s'illumine en le considérant à la lumière de la Révélation et de la foi.

#### § 5. *L'influence des lectures.*

1 - Ps 7, 1 : Seigneur mon Dieu, en toi j'ai espéré Sauve-moi de ceux qui me poursuivent et délivre-moi, de peur que quelqu'un comme un lion n'enlève mon âme et qu'il n'y ait personne qui la rachète et la sauve.

2 - Ps 10, 1 : Dans le Seigneur j'ai confiance; comment dis-tu à mon âme : vole à la montagne comme l'oiseau? Car voici que les pécheurs tendent l'arc... Le Seigneur, au ciel est son trône, ses yeux ne perdent pas de vue le pauvre ...

3 - Ps 16 : De ceux qui résistent à ta droite garde-moi comme la prunelle de tes yeux. A l'ombre de tes ailes protège-moi, devant les impies qui m'ont affligé.

4 - Ps 26 : Le Seigneur est ma lumière et mon salut, qui dois-je craindre ? Le Seigneur est protecteur de ma vie, devant qui dois-je trembler ?

5 - Ps 120 : J'ai levé les yeux vers les montagnes, de là doit venir mon secours. Mon secours vient du Seigneur qui a fait le ciel et la terre.

6 - Ps 144 : Proche est le Seigneur de tous ceux qui l'invoquent, de tous ceux qui l'invoquent en vérité.

7 - St François de Sales, Traité de l'Amour de Dieu, II, 3. "Or, maintenant, Théotime, parlant des choses divines selon l'impression que nous avons prise en la considération des choses humaines, nous disons que Dieu ayant eu une éternelle et très parfaite connaissance de l'art de faire le monde pour sa gloire, il disposa, avant toutes choses, en son divin entendement toutes les pièces principales de l'univers qui pouvaient lui rendre de l'honneur, c'est-à-dire, la nature angélique et la nature humaine; et en la nature angélique, la variété des hiérarchies et des ordres que l'Écriture sainte et les sacrés docteurs nous enseignent; comme aussi entre les hommes il disposa qu'il y aurait cette grande diversité que nous y voyons. Puis en cette même diversité il prévint et fit état à part soi de tous les moyens requis aux hommes et aux anges pour parvenir à la fin à laquelle il les avait destinés, et fit ainsi l'acte de sa providence; et sans s'arrêter là, pour effectuer sa disposition, il a réellement créé les anges et les hommes; et pour effectuer sa providence il a fourni et fournit par son gouvernement tout ce qui est nécessaire aux créatures raisonnables pour parvenir à la gloire; si que, pour le dire en un mot, la providence souveraine n'est pas autre chose que l'acte par lequel Dieu veut fournir aux hommes et aux anges les moyens nécessaires ou utiles pour parvenir à leur fin".

8 - P. Lejeune, Sermon 99. "In ipso vivimus, movemur et sumus" (Ac 17, 28) Nous nous mouvons en Dieu, nous vivons en lui, nous subsistons en lui, plus que le rayon en son soleil, plus que la branche en la racine. Comme la mère nourrice qui porte son petit enfant entre ses bras, pour le faire tomber en terre n'a autre chose à faire que d'ouvrir les bras et suspendre le secours qu'elle lui donne, ainsi Dieu nous soutient si actuellement, nous avons tant besoin de sa continuelle influence et causalité, que pour nous anéantir il n'a point d'action à faire, mais seulement cesser l'action et suspendre le concours par lequel il nous conserve.

La foi nous enseigne, en second lieu, que tout ce qui se fait en ce monde, soit au ciel, soit sur la terre, soit par les hommes, soit par les animaux, soit par les créatures nobles, soit par les chétives, soit en chose de peu d'importance, soit en chose de conséquence, tout, tout ce qui se fait, hormis le péché, se fait non seulement par la permission de Dieu, mais par sa volonté, par son ordonnance, par sa conduite et sa direction, et par conséquent qu'au regard de Dieu il n'y a point de hasard, point de destin, point de fortune ou de cas fortuit, mais qu'il dispose et ordonne de tout par une providence adorable, qu'il ne fait rien que très justement, très sagement, très saintement et pour quelque bon sujet : Illi est cura de omnibus".

9 - Bossuet, Discours sur l'Histoire Universelle, Paris, 1681, .pp. 424, 427, 435. "Ainsi quatre ou cinq faits authentiques et plus clairs que la lumière du soleil, font voir notre religion aussi ancienne que le monde. Ils montrent par conséquent, qu'elle n'a point d'autre auteur que celui qui a fondé l'univers, qui tenant tout en sa main, a pu seul et commencer et conduire un dessein où tous les siècles sont compris.

Voilà ce que vous apprend la suite de la Religion mise en abrégé devant vos yeux. Par le temps elle vous conduit à l'éternité.

Plus vous vous accoutumerez à suivre les grandes choses, et à les rappeler à leurs principes, plus vous serez en admiration de ces conseils de la Providence. Il importe que vous en preniez de bonne heure les idées qui s'éclairciront tous les jours de plus en plus dans votre esprit, et que vous appreniez à rapporter les choses humaines aux ordres de cette Sagesse éternelle dont elles dépendent.

#### **[IV, p.27] 6 - Bref résumé**

En tenant compte du fait que l'échantillon de textes est assez représentatif de ceux examinés, il semble qu'on en peut résumer le contenu en quelques points :

1- Dieu ("le Bon Dieu") est presque toujours synonyme de "Providence" même dans les cas où le mot n'est pas utilisé dans le contexte, puisque l'on considère toujours Dieu intervenant dans la réalité quotidienne de l'histoire vécue.

2- Cette même Providence n'est pas considérée dans l'abstrait, mais dans le concret. Elle embrasse non seulement le gouvernement de Dieu, mais l'économie de salut qu'il a choisie dans le Christ. Ainsi il n'est pas étrange qu'elle équivaille souvent à Christ et qu'on la mette en relation étroite avec la médiation de Marie.

3- Le Dieu avec qui la Communauté se met en contact est le "Maître de l'histoire", le Christ qui a reçu le pouvoir et, comme dit St Pierre, "à lui est la domination pour les siècles". La Communauté sait qu'on ne peut aller au Père que par le Christ et qu'on ne peut le rencontrer qu'en lui.

4- La grande expérience, fruit de ce contact avec Dieu, est celle de sa Bonté, de sorte que, dans la bouche du Fondateur, "Bon Dieu" porte une emphase spéciale sur "Bon"; on pourrait peut-être traduire plus exactement par "Dieu de Bonté". Cette bonté envers les pécheurs est toujours "Miséricorde". Cette intense perception de l'Amour de Dieu dans le Christ est en étroite relation avec la dévotion aux Sacrés-Coeurs, comme nous le verrons au chapitre III.

5- Les retours subjectifs sont très rares dans les écrits de l'époque. Nous voulons dire une présence, au premier plan de la conscience, du désir véhément de perfection personnelle, du contrôle du progrès ascétique, etc... Nous savons que ce phénomène n'a pas son explication dans l'oubli de la tendance personnelle à la perfection ou dans un relâchement de la discipline ascétique, laquelle fut, au contraire, très rigide. Le secret, c'est une forte sensibilisation aux intérêts de l'Église et de "l'Oeuvre de Dieu" où la Communauté vit engagée. Cette orientation extrovertie s'impose, malgré la tendance opposée de la littérature en usage, qui était celle des livres spirituels des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles.

#### **NOTES (N.1 à 11)**

1- HL, Quelques Remarques, I, 60.

2- HL, Quelques Remarques..., I, 64. Il n'est pas douteux que les aspects inhumains du fait révolutionnaire, si voyants, ne **[IV,28]** favorisent pas l'évolution de la mentalité religieuse



orthodoxe vers une sécularisation compatible avec la foi, ni ne créent un climat de sécurité indispensable pour adopter une position suffisamment distante pour exercer une critique.

3- Cf. IIe Partie : "Au service de Dieu et de l'homme".

4- BP 170, 372, 469, 670, 1002, 1789, 1912, 2201, 2251. Sur les conséquences de "Vocation à la souffrance", dont la formule est pour nous aujourd'hui un peu rude, voir le chapitre V.

5- BP 128, 292, 387, 1950, 2113, 480, 932, 172, 351, 189, 330, 474, 249, 250, 708, 133.

6- BP 57, 73, 80, 125, 140, 144, 170, 172, 179, 213, 292, 449, 453, 520, 1231, 1317, 1384, 1453, 1618, 2039.

7- Cela non par conception collectiviste qui perd de vue la personne, mais par conviction que la personne ne se réalise que dans son adhésion à la Communauté et en construisant en elle l'Église, perçue comme "l'Oeuvre de Dieu" de la Providence.

8- Cf. Chapitre III et Chap. V.

9- Sur ce thème, plus amples développements au Chap. III "La Dévotion aux Sacrés-Coeurs".

10- Nous rappelons ce que nous avons dit dans la IIIe partie "Relations de gouvernement du P. Coudrin et de la M. Aymer".

11- Les textes cités appartiennent au répertoire effectif de la Communauté et nous serviront au moins pour ne pas l'imaginer trop différente de la vérité historique.

\*\*\*\*\*

## [IV, p.29] CHAPITRE II

### L'ÉGLISE ET LA CONGRÉGATION DANS LA FOI DE LA COMMUNAUTÉ

L'ensemble de l'information que nous avons sur la façon de sentir l'Église qui se développe dans la Communauté que nous étudions nous fait penser que son attitude fondamentale, sur ce point comme sur d'autres de sa vie de foi, s'est définie et mûrie à l'époque de la Terreur et de la persécution, prolongée dans un certain sens dans la clandestinité napoléonienne.

Outre les circonstances, furent déterminantes l'expérience personnelles et la position consécutive du Père Coudrin et aussi les messages charismatiques de la Mère Aymer; nous nous y référerons.

*Observations. Les notes de ce chapitre sont signalées par* <sup>(N.1 à N.23)</sup>

*Les textes cités par l'auteur, seront placés sous le titre qui les illustrent.*

#### 1 - La position d'Eglise du Père Coudrin

Le Père Coudrin fut toujours, comme nous l'avons vu dans la Ière partie, un pasteur à la vie très active, dévoré par les urgences immédiates, et l'attrait pour la recherche et la spéculation théologiques fut un des premiers sacrifices que lui imposèrent les circonstances providentielles. Il dut se faire ordonner prêtre avant d'avoir terminé ses études académiques et son existence entra, pour près de dix ans, dans le torrent de l'Église réfractaire. Nous ne pouvons nous étonner qu'il n'ait laissé aucun exposé systématique sur ce qu'il pensait et sentait de l'Église. [IV, p.30]

Si l'on veut vérifier sa manière de voir et de sentir, il faut étudier attentivement l'ensemble de ses écrits et de ses attitudes et très particulièrement ceux contemporains de la Révolution et du gouvernement de Napoléon. Pour le moment, nous nous bornerons à sa première option importante sur ce terrain, du courant ultramontain. Pour mieux l'aborder, il nous faut partir de ses études à l'Université de Poitiers où il suivit le traité "De Vera Religione et Ecclesia" sous le Docteur Brault, entre le 3 novembre 1787 et le 22 juillet 1788 <sup>(N.1)</sup>.

Le texte utilisé fut, selon toute probabilité, le premier volume des "Compendiosae Institutiones Theologicae, ad usum Seminarii Pictaviensis", imprimé à Poitiers en 1772. C'est

un manuel ouvertement gallican, ce qui n'a rien d'extraordinaire en France avant la condamnation de Pie VI, qui est de 1794.

Les lignes générales du traité sont celles classiques dans les manuels de son temps et dans la théologie post-tridentine en général. Tout est construit en fonction de la polémique avec les Protestants et se divise en cinq "Disputationes" : 1) Nature de l'Église; 2) Propriétés et Notes; 3) Autorité; 4) Membres; et 5) Chef de l'Église. [IV, p.31]

M. Lestra dit que le fait d'avoir été à l'AA supposait la non-contamination de gallicanisme. Nous en doutons, car dans la troisième partie de ses Mémoires, Hilarion nous a conservé ce bref mais significatif renseignement : "Notre très Révérend Père avait puisé dans les sentiments de foi dont il était animé cet attachement aux doctrines du Saint Siège et d'une entière soumission au Chef de l'Église, car les professeurs de la ville de Poitiers, sous lesquels il avait étudié la Théologie, tenaient beaucoup à ce qu'on appelait les libertés gallicanes, et notre pieux Fondateur s'en ressentit pendant quelques années; il revint bientôt des impressions qu'il avait reçues" (HL, Mém. III, 4) <sup>(N.2)</sup>.

Ce passage de notre Chroniqueur nous informe que le Père Coudrin devait son option ultramontaine à une réflexion personnelle, qui produisit son fruit assez rapidement ce qui ne l'empêcha pas de demeurer dans la position gallicane "quelques années", qu'il faudrait compter à partir de la fin de 1788 au plus tôt. Et il ne semble pas que Mgr d'Aviau, qui partit définitivement de Poitiers dans les derniers jours de 1789, ait eu part dans cette réaction <sup>(N.3)</sup>.

Ce qui paraît le plus vraisemblable c'est que l'explosion du schisme consécutif à l'approbation de la Constitution Civile du Clergé et consommé par la promulgation du Bref de Pie VI qui condamnait le serment (10 mars 1791), lui aura ouvert les yeux et fait saisir l'urgence d'une plus étroite référence au Pape, pour sauver l'orthodoxie. Sa participation à la campagne de diffusion du Bref à Coussay en serait une indication. Nous n'avons pas d'autre témoignage <sup>(N.4)</sup>. [IV, p.32]

*Chap. II. § 1. La position d'Eglise du Père Coudrin.*

1 - BP 2218, Certificat de bonnes études en Théologie (1788). "Je soussigné, Docteur en Théologie à l'illustre Académie de Poitiers et professeur de Théologie sacrée au Collège Royal poitevin de Sainte Marthe, certifie que Monsieur Pierre Coudrin, du diocèse de Poitiers, a reçu avec une totale assiduité et attention, rédigeant et écoutant, mes leçons de Théologie sur la Religion, le matin, durant l'année académique, soit du 3 novembre mille sept cent quatre-vingt-sept au 22 juillet mille sept cent quatre-vingt-huit.

J'atteste en outre que ledit Monsieur Pierre Coudrin s'est acquitté de toutes les obligations scolaires avec empressement, talent et succès et qu'il s'est conduit avec piété, modestie et sagesse.

En foi de quoi j'ai donné ces lettres souscrites de ma propre main et munie du sceau de la Faculté sacrée.

A Poitiers le 23 juillet 1788 Brault"

2 - Sommaire de Théologie à l'usage du Séminaire de Poitiers. Poitiers, 1772. "La définition de l'Église qui y apparaît est subtilement gallicane. L'Église militante du Christ, en tant qu'elle est visible, se définit : le rassemblement des hommes unis par la communion dans une seule et même foi et dans les mêmes sacrements, sous la direction des Pasteurs légitimes et principalement du Pontife romain, suprême Vicaire du Christ sur la terre" (p. 226).

La pointe polémique se trouve dans la dernière phrase, pour affirmer contre Bellarmin que les évêques sont aussi "d'une certaine façon vicaires". Les thèmes formellement gallicans apparaissent au chapitre sur "l'Autorité" : après avoir consacré plus de six pages à prouver la proposition par l'Écriture et la Tradition, on conclut par un corollaire : " Par conséquent c'est à bon droit que le Clergé Gallican prononça dans l'article 1er de sa Déclaration de 1682 : Les Rois et les Princes ne sont soumis dans les choses temporelles, par ordonnance de Dieu, à aucun pouvoir ecclésiastique, et ils ne peuvent directement ou indirectement être déposés par le pouvoir des clés de l'Église, ni leurs sujets être relevés de la fidélité et de l'obéissance ni déliés du serment de fidélité qu'ils ont prêté. Cette manière de voir nécessaire à la tranquillité publique et non moins nécessaire à l'Église qu'à l'Empire est absolument à regarder comme conforme à la parole de Dieu, à la tradition des Pères et aux exemples des Saints" (p. 286).

Il est reconnu au Pape le droit de convoquer et de présider le concile Oecuménique et, un siècle avant Vatican I, à propos de l'"Infaillibilité", celle-ci est reconnue aux définitions du même Concile Oecuménique; une seconde proposition précise : " L'infaillibilité active de l'Eglise convient certainement en vertu des promesses du Christ, non point à un petit nombre d'évêques séparés de leur tête, le Pontife romain, mais aux évêques unis au Souverain Pontife, au moins en nombre notoirement supérieur" (p. 350).

Et dans la proposition IV : "Le Souverain Pontife peut errer en choses de foi et de moeurs, et ses décrets ne sont pas irréfornables indépendamment du consentement de l'Église" (p. 359).

## 2 - Expérience de l'Église pendant la Révolution

Nous sommes convaincus que l'attitude du Fondateur ne s'épuise pas dans le simple choix ultramontain. La Providence lui fera suivre un cours intensif d'ecclésiologie, qui est son expérience sous la Terreur et la persécution, où la fameuse polémique a moins d'importance que l'urgence de veiller à la plus élémentaire unité des fidèles scandalisés et abandonnés et à la nécessité de soulager la souffrance et la désolation des personnes de toute condition. Les valeurs de la fraternité et de la charité s'imposent sur le terrain des attitudes pratiques à toute position idéologique <sup>(N.5)</sup>.

En juin 1791 il est dénoncé, avec son curé de Coussay-les-Bois, pour être engagé dans la diffusion du Bref pontifical et il doit se réfugier à St-Ustre. Quelques mois plus tard il décide de recevoir la prêtrise pour rester en France, au moment précis où les réfractaires se voient forcés, dans leur quasi totalité, de partir en exil, laissant la foule déconcertée et angoissée, privée de ses pasteurs.

Il tient dès le début une position très claire quant à l'importance de la hiérarchie dans l'Église, et il agira toujours dans le plus étroit contact avec le Vicaire Bruneval, qui avait reçu tous les pouvoirs de l'Evêque avant que ce dernier ne parte en exil. Mais l'objet de ses travaux et de ses aventures c'est le service direct des fidèles, en commençant par les plus pauvres ou les malades et les plus exposés au danger.

Pendant les cinq mois passés au grenier de la Motte, une de ses principales occupations avait été justement la lecture de l'histoire de l'Église. Quand il sort de sa retraite le 20 octobre 1792, le ressort qui le pousse à défier les périls c'est la responsabilité du témoignage et du service qu'il doit à Dieu et à son peuple persécuté, et qui s'est réveillée en lui grâce à l'exemple de l'Evêque martyr St Caprais, qu'il a lu dans le bréviaire.

Suivent les années de ministère sous la Terreur, où il ne semble avoir écrit d'autre document qu'un acte de mariage qui lui valut la condamnation. De l'époque du Directoire (1795-1799) date son "Sermon sur la Foi", dans lequel l'Église, considérée comme objet à la fois de soumission et d'affection, est toujours présente à son esprit. Il est intéressant de constater que les motifs de soumission, pris tous de la Sainte Écriture, se ramènent à se comporter en "brebis docile", en "pierre" qui contribue à la construction de la "Jérusalem céleste", et à éviter d'être retranché d'urgence du Corps du Christ comme "membre pourri". La soumission doit être par suite ferme et généreuse au point de tout sacrifier : biens, santé, liberté, vie, plutôt que de céder. Et il termine le paragraphe avec ce qui semble une attaque contre les "soumissionnistes" qui ont souscrit le serment du II Prairial An III (30 mai 1795) : "Église sainte : que ma main droite soit retranchée, si elle trace jamais des caractères que mon esprit dément, que ma langue **[IV, p.33]** desséchée s'attache pour toujours à mon palais, si jamais elle prononce des paroles que mon coeur désavoue. Ma religion m'enseigne à parler et non à déguiser; ma foi m'apprend à mourir et non à mentir; une foi qui m'autoriserait à un tel déguisement n'aurait jamais de part qu'à mes anathèmes. Allez, lui dirais-je, vous n'êtes point une foi chrétienne, la probité païenne vaut mieux que vous." <sup>(N.6)</sup>

Il justifie, toujours dans le même sermon, l'exigence d'affection envers l'Église par la qualité qu'elle a de "notre Mère", qui nous a "engendrés en Jésus-Christ", qui nous a reçus dans ses bras, qui nous a nourris de son lait (Parole? ), qui nous offre le "Pain des Anges", qui nous appelle quand nous sommes égarés, qui ne se lasse pas de prier pour nous, qui offre continuellement le Sacrifice, dans les bras de qui l'orateur veut exhiler son dernier soupir. Et

il termine : "Justice, reconnaissance, intérêt : ne sont-ce pas autant de voix éloquents qui sollicitent pour vous et qui demandent notre coeur? Nous vous les consacrons donc, Église divine, ces coeurs et tous leurs sentiments pour toujours; nous vous donnons toute notre tendresse".

Dans ce qu'on appelle "Règlement du Bon Père", qui ne semble pas postérieur à 1797, nous trouvons aussi diverses références à l'Église :

"Dieu en nous faisant naître dans le sein de la religion chrétienne - il le dit en pensant manifestement "dans le sein de l'Église" - nous a appelés à la sainteté". C'est comme dire que notre appel à la sainteté provient de notre baptême. C'est l'introduction qu'il présente, lui, à la vie religieuse. Plus loin il destine le cinquième dimanche des mois [qui l'auront ?] à "remercier Dieu de nous avoir fait naître dans le sein de l'Église". Aux fêtes religieuses de l'année on devra suivre dans la Communauté "l'esprit de l'Église". Tous les mardis enfin seront consacrés à prier pour l'Église <sup>(N.7)</sup>.

En somme, on peut dire que, guidé par l'exercice quotidien de la charité, qui est l'âme de l'Église, il s'est mis en contact avec son mystère, avec sa réalité de communion, avec la mystérieuse présence du Christ qui l'habite.

### 3 - Etre "utiles à l'Église" avec grande modestie

Autour de 1800-1801, la Communauté naissante, aspirant à l'approbation des autorités ecclésiastiques, adresse des suppliques tant aux Vicaires Capitulaires de Poitiers qu'à Sa Sainteté Pie VI. Le simple geste de le faire révèle une volonté de soumission aux autorités, mais de plus il inclut une profession explicite et pour ainsi dire "officielle" de respect de l'autorité et d'appartenance à l'Église <sup>(N.8)</sup>.

Le Fondateur proteste dans la requête de 1801 qu'il a l'espérance que la Communauté sera la consolation de l'Église [IV, p.34] en lui procurant de bons sujets. Le Vicaire, Monsieur de Mondion, semble partager les mêmes espérances, dans l'approbation qu'il accorde au bas du document même : "Nous (l')adoptons... à raison de son objet qui méritera bien de l'Église, pour laquelle les membres de cette société apostolique veulent travailler" <sup>(N.9)</sup>.

Au Saint Siège la Communauté exprime sa volonté de "dépendre de lui en tout" et le désir d'hériter des anciens ordres disparus, "un dévouement sans bornes pour le Saint Siège Apostolique et pour votre personne sacrée". En octobre 1801, elle se présente comme "deux confréries exemptes de toute nouveauté gallicane et constamment utiles et dévouées à l'Église déchirée" <sup>(N.10)</sup>.

Nulle élaboration d'une théorie ecclésiologique par conséquent, mais bien la construction d'une attitude ecclésiale dans une Congrégation apostolique qui, en parfaite soumission aux autorités hiérarchiques, occupe sa vie à servir les fidèles, en essayant d'en faire des membres vivants de l'Église. Elle veut se distinguer par l'annonce de l'Évangile aux pauvres et les pauvres seront toujours les premiers servis <sup>(N.11)</sup>.

[IV, p.35] Ces grandes ambitions de servir vont de pair avec une vive conscience de sa modestie, et le Père Coudrin compare son apport à l'obole de la veuve de l'Évangile, qui en donnant peu donna beaucoup parce qu'elle donna tout. C'est sur l'authenticité de cette générosité, protégée par la même modestie, qu'il met tout son espoir de n'être pas rejeté. Comme Dieu choisit ce qui est le plus faible, "ce ne sera jamais qu'en ce sens que nous pourrons être de quelque appui dans la maison de Dieu", dit le Fondateur en 1802 à Mgr de Chabot <sup>(N.12)</sup>.

Une fois à Mende, il se préoccupe de l'approbation de la maison de cette ville par le nouvel Évêque, nommé selon le Concordat, et il ne change pas sa ligne de conduite.

Quand on sut en France l'arrestation de Sa Sainteté Pie VII à Savone (1809), grande fut la consternation de la Communauté. Immédiatement on commença une offensive de prière et à chaque heure d'adoration on disait les sept psaumes de la pénitence pour la libération du Souverain Pontife et cette pratique se poursuivit jusqu'à la libération du Pape.

[IV,36] Le Fondateur ne dissimula pas sa position devant le Cardinal Maury, créature de l'Empereur, jamais reconnu par le Pape comme Evêque de Paris. Il maintint toutes ses relations juridictionnelles avec le Vicaire général d'Astros, reconnu par le Saint Siège. Au Séminaire de Picpus, on ne craignit pas d'enseigner l'ecclésiologie la plus résolument ultramontaine et on commenta aux séminaristes les Brefs de Pie VII contre celui qu'on appelait "usurpateur" (N.13).

Mais l'époque peut-être la plus riche en formules de dévouement à l'Église est celle des négociations pour l'approbation de la Congrégation d'abord, et celle des Constitutions ensuite (1814-1826).

Dans tous les documents se montre présent, non seulement ce qui, dans le passé de la Congrégation, paraît mieux manifester son adhésion à l'Église et au Pape, mais son désir d'être dans l'avenir, confortée par l'approbation pontificale, véritablement utile à l'Église, toujours pure de toute infiltration gallicane et fidèlement soumise au Siège de Pierre. Citant un Pape, Hilarion dit que la Communauté voudrait constituer "des troupes auxiliaires de l'Église" disponibles pour couvrir les services les plus urgents. Mais son principal désir sera toujours de pouvoir "porter l'Évangile partout", comme le rêva le Fondateur dès l'origine, rêve qui commence à prendre corps avec les missions diocésaines de Troyes en 1820 et acquiert ses vraies proportions avec les Missions étrangères, à partir de 1826.

Les documents pourraient être pris pour de simples affirmations de protocole, destinées à se concilier les bonnes grâces des autorités et à obtenir ainsi l'approbation, si elles n'étaient appuyées par une conduite massive et quotidienne de modeste service d'Église, rendu avec abnégation et en silence, sans chercher les satisfactions d'une vanité mondaine ou les compensations du pouvoir.

Du reste, le Fondateur insiste toujours sur la modestie et dit que "nous ne pouvons être de grands faiseurs, à moins que ce ne soit par l'humilité". Sans citer St Luc, il met sa famille religieuse dans la ligne de l'Évangile : "Quand vous [IV, p.37] avez fait tout ce qui vous était ordonné, dites : 'Nous sommes des serviteurs inutiles, nous avons fait ce que nous avons à faire'".

Il est facile d'abandonner cet idéal de parfait détachement aux fins de l'ascèse personnelle secrète, pendant que les institutions construites pour proclamer l'Évangile, par un mauvais tour de la psychologie humaine, adoptent, en compensation, l'attitude de l'"Ecce nos" et en viennent à défigurer le message. Le P. Coudrin voulut que sa famille religieuse reste toujours fidèle à l'attitude évangélique de service, et n'adopte jamais la tentante prétention du maître et seigneur, qui s'assure une aire de domination, ou un niveau de bien-être où il commence à exiger des autres le service qu'il devrait offrir.

*§ 3 Etre "utiles à l'Eglise" avec grande modestie.*

1 - BP 30 (21 mars 1802), à Mgr de Chabot. "Heureux pour nous, heureux pour moi, Monseigneur, si nous pouvons dans notre pauvre humiliation, vous être de quelque secours. Le bon Dieu est si bon, que nous avons tout lieu de l'espérer. Et comme il se choisit souvent "infirmiora", ce ne sera jamais qu'en ce sens que nous pourrons être de quelque appui dans la maison de Dieu".

2 - BP 475 (25 octobre 1814), Supplique des Fondateurs au Pape, Apostille de Mgr de Chabot. "Nous savons et attestons que tout ce qui est rapporté ci-dessus est vrai; que cette Congrégation a déjà été très utile à l'Église et qu'elle le sera encore davantage à l'avenir, si Votre Sainteté, à laquelle nous la recommandons avec une respectueuse instance, daigne la confirmer" (ASSCC. 1963, p. 192).

3 - HL (7 décembre 1814), Premier Mémoire. "On forma le projet d'une institution qui pût être dans la suite utile à l'Église. On résolut d'établir une Congrégation destinée à répandre la foi, à propager la dévotion du divin Coeur de Jésus et du Coeur sacré de Marie, à réparer par l'adoration perpétuelle du très Saint Sacrement de l'autel les outrages faits à la Majesté divine, enfin à élever des enfants dans la piété et la vertu...

Il fallait encore retracer la vie apostolique de l'Homme-Dieu... Il s'agissait de suivre dans la société d'hommes ce qui se pratiquait déjà dans la maison des femmes, et d'y ajouter les missions et toutes

les occupations du ministère sacré. Un tel établissement était de la plus grande utilité, surtout dans les circonstances malheureuses où se trouvait l'Église...

Cette nouvelle (l'arrestation de Pie VII) qui nous affligeait vivement, nous indiquait aussi un nouveau devoir à remplir, celui de confirmer les fidèles dans la foi au milieu des orages dont l'Église était assaillie. Elle nous imposait l'obligation de rappeler aux chrétiens l'obéissance qu'ils devaient au successeur de Pierre. Le Seigneur nous inspira la fermeté nécessaire pour accomplir ce devoir sacré et si cher à nos coeurs. Dans les catéchismes, dans les instructions particulières, dans les chaires évangéliques, nous développâmes avec un soin tout particulier les droits et les prérogatives de l'Église romaine. Nous invoquâmes les grands principes de la hiérarchie, et cette voix puissante de la tradition qui nous ramène sans cesse à la chaire de Pierre. La correspondance du Souverain Pontife avec un gouvernement impie, la bulle du 10 juin 1809, les brefs au chapitre de Florence et au Cardinal Maury furent mis sous les yeux de nos élèves qui se destinaient à remplir les vides du Sanctuaire" (cf. ASSCC. 1963, p. 194-195, 201).

4 - HL (24 janvier 1815), Troisième Mémoire. "Les prêtres de notre Institut se sont livrés avec zèle à la prédication de l'Évangile et à l'administration des Sacrements. Ils bénissent tous les jours le Seigneur qui a daigné accorder quelques grâces à leurs travaux apostoliques. Troupes auxiliaires de l'Église, pour parler le langage d'un Souverain Pontife, ils peuvent du moins se rendre le témoignage qu'ils n'ont pas été entièrement infidèles à leur vocation...

Ce respectable religieux (le P. Fontana, Supérieur général des Barnabites) sait que nous avons été constamment fidèles à la cause de l'Église et de son Chef"(cf. ASSCC. 1963, p. 212).

5 - BP 689 -(16.5.1821), Note présentée au Nonce à Paris. "Nous pouvons attester que nous avons toujours été inviolablement attachés au Saint Siège Apostolique, comme le prouve le témoignage honorable de Mgr d'Astros, aujourd'hui évêque de Bayonne...

Dans son mémoire (M. le Curé de Ste Marguerite) se plaint que M. l'abbé Coudrin, notre Supérieur général et notre fondateur, 's'écarte de la doctrine de Bossuet' et ne soutient pas les libertés gallicanes. Il ajoute que notre 'Bulle est illusoire dans les principes gallicans' (cf. ASSCC. 1963, p. 238, 240).

#### **4 - La Communauté veut "retracer" les quatre âges du Christ**

Le premier article de ce qu'on appelle "Document fondamental" dit : "Le but de l'Institut est de retracer les quatre âges de Notre Seigneur Jésus-Christ : son enfance, sa vie cachée, sa vie évangélique et sa vie crucifiée et de propager la dévotion envers les Sacrés-Coeurs de Jésus et de Marie". [IV, p.38]

Laissant pour le chapitre prochain la partie relative à la dévotion aux Sacrés-Coeurs, nous nous occuperons ici de la première sur les quatre âges.

Il n'y a pas de doute, il s'agit d'un thème auquel la Communauté attribua une grande importance, puisque sur les huit articles du Préambule des Constitutions - c'était là le rôle de notre "Document fondamental" - cinq lui sont consacrés. Son ancienneté et l'autorité des Fondateurs lui confèrent la qualité de "texte vénérable". Il s'agit, du reste, du but de la Congrégation, de sa raison d'être dans l'Église, de sorte que nous ne pouvons nous étonner qu'on lui ait donné une haute valeur.

Tout ceci est vrai, mais ne veut pas dire que ces cinq articles nous en deviennent clairs, faciles à interpréter, pour nous qui les lisons en la seconde moitié du xxe siècle. Pour ce motif il nous a paru nécessaire de faire un effort pour en clarifier le plus possible le sens. Pour y arriver, nous avons commencé par rassembler tous les textes que nous avons trouvés parmi ceux composés à l'époque étudiée et où il est fait mention des Quatre Ages, et nous les avons rangés chronologiquement. Nous avons la sensation que rien que cette opération suggérerait déjà beaucoup de choses. Mais procédons avec soin et avec ordre.

#### **[IV, p.39] a) La série des textes**

Les textes que nous avons collectionnés forment une série de 21 textes dont le premier est sans doute le billet de la M. Aymer, où elle fait connaître au P. Coudrin la communication qu'elle a reçue de Dieu. C'est l'écrit n° 33 de la Fondatrice dans la collection réunie pour le procès de béatification. Le billet ne porte pas de date, mais il n'est pas trop difficile de le

situer dans le temps, si nous nous contentons d'une date approximative. En effet, il est clairement antérieur à octobre 1801, où le Fondateur envoie une supplique au Pape (2 octobre), dans laquelle figurent, pour la première fois dans un document officiel, les quatre âges.

Il nous semble, d'autre part, qu'il ne peut être antérieur à juin de la même année, puisque le 20 mai les Vicaires de Poitiers approuvent la branche des Frères, au bas d'une Supplique où le P. Coudrin expose le but de la Congrégation sans mentionner du tout les quatre âges. Ceci paraît peu vraisemblable, s'il avait eu connaissance auparavant de la communication de la M. Aymer, qu'il considérait comme message de Dieu, et comme tel devant être obéi sans délai. Nous pouvons donc conclure que le billet de la Fondatrice est de 1801 et écrit entre juin et septembre de cette année.

**[IV, p.40]** Il faut noter que les variantes qu'introduit HL dans la citation du texte de la M. Aymer s'expliquent par le fait qu'il l'a cité par cœur, sans avoir l'original sous les yeux <sup>(N.14)</sup>.

En avançant dans notre série, se détache par son autorité le texte n° 10, tiré de la Supplique des Fondateurs au St Siège pour demander l'approbation de la Congrégation. Il représente le texte de base de tous les suivants sur ce point des quatre Ages, parce qu'on peut dire qu'on y atteint l'expression définitive, qui passera après au texte n° 13, qui est celui inclus dans les Constitutions de 1817 et dans la Bulle et qui se trouve avec de légères retouches dans le texte n° 18, qui est notre "Document Fondamental" <sup>(N.15)</sup>.

**[IV, p.41]** Le dernier texte que nous avons trouvé est celui du P. Alexandre Sorieul, le n° 21, qui offre un intérêt particulier, non seulement parce qu'il est le plus développé sur la matière. Son auteur est le plus ancien Maître de novices dont nous avons quelques conférences de noviciat, et son enseignement a la valeur d'un témoignage qui nous met en contact immédiat avec le Fondateur. Le P. Alexandre fut pour la première fois Maître de novices en 1824 et il avait fait son noviciat à Laval avec le P. Abraham Armand et à Paris sous le regard du P. Coudrin entre 1815 et 1817.

**[IV, p.42]** On doit observer que, avant le texte n° 10, qui est postérieur de 13 ans au texte n° 1, puisqu'il est daté du 25 octobre 1814, il y a pas mal d'hésitation dans l'interprétation du message de la M. Aymer. Même un texte chronologiquement postérieur au n° 10, le n° 11, peut être considéré comme antérieur ayant été rédigé par HL, avant de connaître la teneur du texte n° 1, et en tout cas, il est un témoignage de l'hésitation signalée.

**[IV, p.43]** Une des causes de cette hésitation est l'extrême sobriété de la communication charismatique de la M. Aymer, si nous devons en juger d'après le billet n° 33 où elle la consigna.

Mais n'entrons pas dans plus de détails et occupons-nous du texte qui a été transmis jusqu'à nous dans le "Document Fondamental".

## **b) Remarques sur le texte 18**

Nous n'avons trouvé jusqu'ici dans aucun livre de l'époque ce thème des quatre âges du Christ comme tel. Cela ne veut pas dire qu'il n'a pas d'antécédents littéraires, car la contemplation de la vie du Christ en ses différents "mystères", ou différents moments de sa vie terrestre, et particulièrement de son enfance et de ses longues années de Nazareth, était un thème très courant aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles en France, dans toute la littérature spirituelle.

**[IV, p.44]** En parlant d'antécédents littéraires, nous ne prétendons pas susciter des doutes sur les "révélations" de la M. Aymer. Il nous suffit de savoir que le Fondateur les considéra comme authentiques et nous ne nous proposons pas de réexaminer la question. Seulement, pour communiquer son message, la Fondatrice dut recourir à des expressions reçues en son temps afin de se faire comprendre, et c'est à elles que nous faisons allusion.

Notre texte parle d'"âges" et de même tous les autres, sauf le n° 4, où Soeur Gabriel de la Barre parle d'"états", terme auquel Bérulle donne un sens nouveau. Mais en l'absence de plus grandes références, nous ne pouvons pas supposer à ce mot une signification bérullienne trop stricte car, si elle eut une influence, elle semble n'avoir pas été très directe.

[IV, p.45] Quant au verbe employé dans tous les textes principaux - et souvenons-nous qu'il s'agit d'un texte pensé en français - c'est retracer que les fondateurs eux-mêmes traduisent en latin dans le texte 10 par "in memoriam revocare" (rappeler à la mémoire) et qu'après, dans le texte des Constitutions de 1817, Hilarion traduira par "imitari" (imiter), d'où il passe dans celles de 1825. Cette traduction a des antécédents dans les textes 3, 4 et 5, mais les Constitutions lui donnent une valeur officielle et nous croyons qu'il eût été plus exact de conserver le sens plus précis de "retracer".<sup>(N.16)</sup>

Il n'est pas douteux que les Fondateurs donnèrent au mot un sens métaphorique, puisqu'ils traduisent en latin "in memoriam revocare", qu'on peut traduire, pensons-nous, par "évoquer". La nuance entre "évoquer" et "imiter" ne nous semble pas indifférente dans notre contexte. En effet, tandis qu'"imiter" suggère un effort pour se rendre semblable au Christ, et insinue qu'il sera satisfait par l'obtention de cette ressemblance, "évoquer" insinue l'effort de faire revivre le souvenir du Christ dans les autres, ce qu'on n'obtient pas par la simple ressemblance, mais y ajoute le devoir de la rendre lisible aux hommes.

[IV, p.46] Pour ce qui regarde les noms qu'on donne aux quatre âges, le premier est toujours appelé "Enfance" et le quatrième "Vie crucifiée", seul le texte n° 5 y ajoute "de souffrance", qui ne peut être qu'une redondance. Le troisième reçut dans les premiers temps le nom de "Vie apostolique" qui, à partir du texte 12 est dénommée "Vie évangélique", avec la seule exception du texte 16, qui revient à l'ancienne appellation, d'ailleurs clairement équivalente.

Où se manifeste une certaine incertitude, c'est dans la dénomination du deuxième âge, que les textes 2 et 6 appellent "Adolescence", le texte 14 "Vie privée", le texte 5 "Vie commune avec Joseph et Marie", et qui, à partir du texte 10, s'appelle toujours "Vie cachée".

#### [IV, p.47] c) Le contenu du texte 18

Pour lire le texte au sens où il fut pensé et écrit, il semble que la première précaution soit de ne pas lui attribuer une intention ascétique d'"imitation du Christ", au sens traditionnel. Il ne s'agit pas d'un "chemin de perfection individuelle", du moins directement et immédiatement : Le but de ces articles est clairement de déterminer l'espace spirituel où se situe la Communauté à l'intérieur de l'Église, les responsabilités qui lui sont confiées.

L'emploi du verbe "imiter" au lieu d'"évoquer" ou "remettre en mémoire" a contribué, sans doute, à brouiller les choses et il semble que le premier pas dans la clarification du texte consiste à restituer à "retracer" sa signification exacte, comme le firent les Fondateurs quand ils élaborèrent le texte n° 10.

[IV, p.48] Le résultat de cet éclaircissement est que la vocation de la Congrégation, sa "fin", consiste à "évoquer", c'est-à-dire à faire surgir dans l'esprit des hommes qui la voient vivre et oeuvrer, l'image du Christ dans les différents mystères de sa vie mortelle.

Peut-être obtiendrait-on plus de lumière en recourant à la doctrine sous-jacente. Sur ce plan, il y a deux influences complémentaires qui s'entremêlent : la première est la conception bérullienne des "états" du Christ; la seconde, la conception des diverses vocations religieuses dans l'Église, telle qu'on l'exposait alors.

#### [IV, p.49] Conception bérullienne

Le Cardinal de Bérulle (1575-1629) est un penseur aigu et un homme aux intuitions originales et pénétrantes. Etudiant le mystère du Christ, qui se rend présent dans chacune de ses actions et à chaque moment de sa vie terrestre, il voit, au-delà du simple exemple ou thème de méditation sur l'histoire du Sauveur, ce qu'il appelle un "état" du Christ<sup>(N.17)</sup>.

[IV, p.50] Cet "état", c'est l'attitude intérieure de Jésus en chacune des circonstances de sa vie terrestre ou glorieuse, qui, par le fait d'avoir été assumée, en vertu de l'Incarnation, par la personne du Verbe, est une réalité éternelle, toujours présente et source de grâce, et d'une grâce particulière<sup>(N.18)</sup>.



Nous ne pensons pas que les oeuvres de Bérulle aient été lues dans la première Communauté de Poitiers, mais il n'y a pas de doute que dans les brèves lignes de la M. Aymer dans le texte n° 1, quelque chose les rappelle.

### Les diverses vocations

D'après la théologie de la spécification des diverses fondations religieuses dans l'Église, chaque Communauté aurait son caractère et justifierait sa différence par rapport aux autres par le dessein d'imiter un mystère ou une action particulière du Christ qui, tout en donnant sens à toute sa vie interne, la situerait aussi dans l'Église <sup>(N.19)</sup>.

### Conclusions

De tout cela il paraît suivre :

- 1- Que l'ouverture de la Communauté pour accueillir dans son sein divers modes de vie est une option antérieure au message de la [IV, p.51] M. Aymer et partant ne lui est pas due.
- 2- Que le billet de la Fondatrice (n° 33 de ses écrits et n° 1 de nos textes) vise simplement à donner à ce "pluralisme" de la Communauté un sens spirituellement unitaire, dans la destination à se compléter en la vocation d'évoquer la totalité des mystères du Christ, et à donner à chaque forme de vie la responsabilité de rendre présente aux hommes l'image du Christ.
- 3- L'application de cette annonce à la loi de la Communauté, avec l'interprétation correspondante de chaque âge du Christ, se produit en 1814, après une période d'hésitation.
- 4- Pour évoquer l'enfance du Christ, on forme son image dans les élèves (cf. art. 2); la vie cachée, en assumant l'adoration perpétuelle (art. 3); la vie évangélique, par la prédication et les missions (art. 4); et la vie crucifiée, par la mortification (art. 5).

#### *§ 4. La communauté veut retracer les quatre âges du Christ.*

1 - BM 33, Billet adressé au P. Coudrin. "Le bon Dieu m'a fait connaître qu'il s'était montré corporellement à la Soeur Marie Alacoque, afin qu'elle fit connaître la dévotion à son Sacré Coeur. Il a accordé cette grâce aux filles de la Visitation, parce que leur règle est douce, commode pour tous, quoiqu'elle exige beaucoup d'esprit intérieur. Il a répandu sur elles une certaine dilection, afin de faire aimer et étendre cette dévotion. Actuellement qu'elle est adoptée, il veut un ordre qui soit destiné à adorer son Coeur, à réparer les outrages qu'il reçoit, qui entre dans la douleur intérieure de ce Coeur, qui retrace les quatre âges de sa vie. Il veut que la règle soit un peu austère, afin d'imiter sa vie crucifiée, mais il veut qu'on entre particulièrement dans la douleur intérieure de son Cœur".

1bis - HL VBM, 62. "Il veut un ordre qui soit destiné à adorer son Coeur, à réparer les outrages qu'il reçoit, qui entre dans la douleur intérieure de ce Coeur, qui retrace les quatre âges de sa vie : son enfance, en éduquant des enfants; sa vie cachée, par l'adoration perpétuelle et le silence; sa vie évangélique, par la prédication et les missions; enfin sa vie crucifiée, par la pratique de la mortification chrétienne et religieuse".

2 - BP 2242 (2 octobre 1801), Supplique au Pape. "Il y a depuis huit ans, dans le diocèse de Poitiers, deux confréries... sous le titre de Zélateurs de l'amour des Sacrés-Coeurs de Jésus et de Marie, adorateurs perpétuels qui vont au Coeur de Jésus par le Coeur de Marie. Ils ont pour patron St Joseph... Ils essaient de réaliser en eux-mêmes les divers âges du Christ, c'est-à-dire l'enfance, l'adolescence, la vie apostolique et la vie crucifiée, selon ce qui est propre à chaque société" (cf. ASSCC. 1963, p. 186).

3 - BP 2243 (22 mai 1802), Supplique à l'Evêque de Poitiers. "En outre... chaque individu dans ces associations a encore des devoirs particuliers à remplir, qui sont réglés par l'obéissance et font partie du but qu'on s'est proposé en imitant autant qu'il est en soi les quatre âges de la vie de Notre Seigneur Jésus-Christ. Les uns sont destinés à aller dans les campagnes faire des missions, instruire les peuples et propager la dévotion aux Sacrés-Coeurs de Jésus et de Marie. D'autres sont employés à instruire les enfants qu'on se propose d'élever pour en faire des prêtres ou des zélateurs selon leur vocation et leurs talents, ou même de bons chrétiens vivant dans le monde. D'autres enfin, comme de nouveaux Moïse, sont destinés à élever sans cesse leurs bras vers le ciel pour obtenir la bénédiction du Seigneur sur les travaux de leurs frères et réparer les outrages que le Sacré Coeur de Jésus a reçus, reçoit et recevra malheureusement encore des mauvais chrétiens, et cette réparation

- n'a point été interrompue ni de jour ni de nuit dans l'association des femmes depuis neuf ans, malgré les orages et les persécutions" (cf. ASSCC. 1963, p. 187-188)
- 4 - GB Mém. (1802, 71 et 73) "Elle continua à découvrir ce que nous devons faire. D'abord elle vit que notre Ordre devait imiter les quatre états de la vie de N(otre) S(eigneur) : son enfance, sa vie privée, sa vie apostolique et sa vie crucifiée. C'est à quoi tendent les enfants que nous élevons, nos donnés dont la règle ne sort pas des bornes d'une vie commune et ordinaire, nos missionnaires et enfin les religieux qui se consacrent à la pénitence et au silence... Notre Révérende Mère connut encore que les missionnaires devaient avoir le premier rang dans l'Ordre, parce que la vie apostolique de J(ésus-)C(hrist) qu'ils doivent imiter, renferme le complément des perfections des autres âges de sa vie" (cf. ASSCC. 1962, p. 212, 214).
- 5 - GB (1802-1805 ? ), Règle générale. "L'Ordre des Zélateurs est appelé à l'imitation des quatre âges de la vie de Notre Seigneur Jésus-Christ : son enfance, sa vie commune avec Marie et Joseph, sa vie apostolique, enfin sa vie souffrante et crucifiée.
- 6 - BP 216 (1804-1805), Note sur la Congrégation. "Nos résolutions ont pour principe et pour fin les quatre âges de Jésus-Christ : son enfance, en élevant des enfants pour la vertu, son adolescence en les formant pour être de bons chrétiens dans le monde, ou dans l'autre état, s'ils ont une bonne vocation; sa vie crucifiée, en formant une société d'adorateurs perpétuels de son divin Coeur au très Saint Sacrement de l'autel; sa vie apostolique, en instituant une société de Missionnaires à la disposition des Evêques pour aller annoncer l'Évangile aux pauvres. Tout ce qui directement ou indirectement peut tendre à affaiblir ou détruire cet esprit et cette fin dans la société générale et parmi les membres qui la composent, n'est plus digne d'elle et doit en être banni à jamais. S'il faut pour s'établir d'autres moyens que ceux que le Seigneur nous doit fournir pour arriver à ce but, nous ne pouvons les adopter. Il n'en faudrait pas davantage pour faire crouler jusque dans ses fondements un édifice qui n'a pu, ni dû être entrepris que pour la gloire de Dieu et le salut des âmes (cf. ASSCC.1963, p. 189).
- 7 - BP 472 (16 août 1814), Lettre à HL à Rome. "Tous vous aiment, mais souvenez-vous bien que le Seigneur vous veut bon et qu'il ne faut rien négliger pour les quatre âges de Notre Seigneur Jésus Christ".
- 8 - BP 473 (29 août 1814), Lettre à HL à Rome. "Que je suis satisfait, mon ami, de la démarche que vous avez faite et de la réponse que Sa Sainteté a daigné vous donner, .. Comment envoyer un Mémoire sur une oeuvre qui fait notre consolation, mais qui n'est point encore approuvée du Roi ? En aperçu, les quatre Ages de Notre Seigneur Jésus Christ doivent, comme vous le savez, faire la base de notre Institut sous le titre de Clercs réguliers de l'Ordre des Sacrés Coeurs de Jésus et de Marie".
- 9 - BP 474 (6 décembre 1814), Lettre à HL à Rome. "Vous me connaissez, mon ami; vous pouvez vous mettre aux pieds du Bon Dieu et rédiger... Vos lettres nous consolent, elles me font regretter encore davantage l'inaction de ce pays-ci pour ne rien pouvoir obtenir de solide. Les députés des départements doivent réviser. Jugez! ... Tentez donc une approbation sous le titre d'Adorateurs et d'Adoratrices, si vous ne pouviez comme Zélateurs. Vous savez bien, nos quatre âges..."
- 10 - BP / BM (25 octobre 1814), Supplique au Pape (BP 475). "Tel est donc le but que poursuit de préférence cette Congrégation : remettre en mémoire les quatre âges de Notre Seigneur Jésus Christ : son enfance, en élevant gratuitement des enfants pauvres des deux sexes et en formant au ministère sacré les jeunes élèves du sanctuaire; sa vie cachée en réparant par l'adoration perpétuelle du très Saint Sacrement les outrages faits aux Coeurs Sacrés de Jésus et de Marie (le très Saint Sacrement est adoré jour et nuit sans interruption, surtout dans les maisons des Soeurs qui sont plus nombreuses); sa vie apostolique, par la prédication de l'Évangile et par les missions; enfin sa vie crucifiée, en pratiquant la mortification de la chair et de l'esprit, à laquelle ils s'adonnent autant que la faiblesse le permet" (cf. ASSCC. 1963, p. 189).
- 11 - HL (7 décembre 1814), Premier Mémoire présenté à Rome. "Pour rappeler plus facilement aux membres qui devaient composer ce nouvel Institut toute l'étendue de leurs obligations, on leur donna pour modèles les quatre âges de notre divin Sauveur : son enfance, sa vie cachée, sa vie apostolique et sa vie crucifiée. J'appelle vie apostolique de notre divin Sauveur les années qu'il consacra à prêcher son Évangile pour lequel il était envoyé par son Père céleste. Nos Soeurs en élevant des enfants de leur sexe pouvaient retracer l'enfance de Jésus-Christ. Elles imitaient sa vie cachée par l'adoration perpétuelle du Saint Sacrement et par l'esprit de retraite. Elles se rapprochaient de sa vie crucifiée, autant que le permettait la faiblesse humaine, par la

mortification de leurs sens intérieurs et extérieurs et par les pratiques austères de la pénitence" (cf. ASSCC. 1963, p. 195).

12 - HL (24 janvier 1815), Troisième Mémoire. "La vie de notre divin Sauveur est le modèle de tous les chrétiens et particulièrement des communautés religieuses. Pleins de cette pensée, nous avons conçu le désir de retracer dans l'ensemble de nos établissements les quatre âges de Jésus-Christ : son enfance, sa vie cachée, sa vie évangélique, enfin sa vie crucifiée" (cf. ASSCC. 1963, p. 212).

13 - CSR Préambule des Constitutions de 1817. (Ce texte est identique à celui du "Document fondamental" que nous reproduisons au n° 18 et il ne présente de différences que dans les articles 2 et 3 qui ne portent pas de n° dans la Bulle et que nous reproduisons ici: ) "(2) Pour retracer l'enfance de Jésus-Christ, nous élevons gratuitement des enfants pauvres des deux sexes; nous ouvrons des écoles gratuites pour tous les enfants pauvres qui ne peuvent être élevés dans nos maisons; nous recevons des pensionnaires des deux sexes. Les frères en particulier préparent, par leurs soins, aux fonctions du ministère sacré les jeunes élèves du Sanctuaire. (3) Nous nous efforçons de retracer la vie cachée de Jésus-Christ, en réparant par l'adoration perpétuelle du Très Saint Sacrement, les outrages faits continuellement à la Majesté divine".

14 - BP 532 (14 avril 1817), au Grand Aumônier de France. "Pour rappeler plus facilement aux membres qui devaient composer ce nouvel Institut toute l'étendue de leurs obligations, on leur proposa pour modèle les quatre âges de notre divin Sauveur : son enfance, sa vie cachée, sa vie évangélique et sa vie crucifiée".

15 - BP 2131 (17 mai 1817), Supplique au St Siècle. "Parmi les buts principaux de cette Congrégation, on compte l'imitation de la vie évangélique de notre Sauveur Jésus-Christ, en tant que les prêtres de ladite Congrégation doivent s'employer aux saintes Missions, à la prédication de la Parole divine et à l'administration des Sacraments" (Cf ASSCC.1963, p.227).

16 - BP 533 (14 avril 1817), Circulaire. "Un de nos principaux devoirs est de retracer les quatre âges de la vie de l'Homme-Dieu, son Enfance, sa Vie cachée, sa Vie apostolique et sa Vie crucifiée. Ne perdons pas de vue que Notre Seigneur veut que nous entrions particulièrement dans le crucifiement intérieur de son Coeur. Nous devons donc, comme Magdelaine, nous tenir à ses pieds et comme Saint Jean l'accompagner jusqu'à la Croix" (Cf. ASSCC. 1960, p. 177).

17 - BP 662 (26 novembre 1820), Circulaire. "L'éternelle miséricorde nous appelle à l'imitation de la vie évangélique de notre Sauveur Jésus-Christ. Nous allons commencer dans le diocèse de Troyes l'oeuvre importante des Missions qui nous a été particulièrement recommandée par le Souverain Pontife" (Cf. ASSCC. 1960, p. 193).

18 - CSR Chapitre préliminaire. Constitutions 1825 (Document fondamental). 1- Le but de l'Institut est de retracer les quatre âges de notre Seigneur Jésus-Christ : son enfance, sa vie cachée, sa vie évangélique et sa vie crucifiée, et de propager la dévotion envers les Sacrés Coeurs de Jésus et de Marie. 2- Pour retracer l'enfance de Jésus-Christ, nous élevons gratuitement des enfants pauvres des deux sexes. Nous ouvrons des écoles gratuites pour tous les enfants pauvres, qui ne peuvent pas être élevés dans nos maisons. Nous recevons des pensionnaires des deux sexes. Les Frères, en particulier, préparent, par leurs soins, aux fonctions du ministère sacré les jeunes élèves du sanctuaire. 3- Nous nous efforçons de retracer la vie cachée de Jésus-Christ, en réparant, par l'adoration perpétuelle du très saint Sacrement, les injures faites aux sacrés Coeurs de Jésus et de Marie par les crimes énormes des pécheurs. 4- Les Frères retracent la vie évangélique du Sauveur par la prédication de l'Évangile et par les Missions. 5- Enfin, nous devons rappeler, autant qu'il est en nous, la vie crucifiée de notre divin Sauveur, en pratiquant avec zèle et prudence les oeuvres de la mortification chrétienne, surtout en réprimant nos sens".

19 - BP 1053 (15 juillet 1825), Mémoire au St Siècle. "Notre Congrégation a pour but de rappeler à la mémoire les quatre âges du Seigneur Jésus-Christ : son enfance, en élevant des enfants, sa vie cachée en réparant par l'adoration perpétuelle du Très Saint Sacrement de jour et de nuit les injures faites à la divine Majesté, sa vie crucifiée par les oeuvres de la mortification, et sa vie évangélique par les saintes Missions" (Cf. ASSCC. 1963, p. 279).

20 - BP 1104 (11 février 1826), Circulaire. "Vous n'ignorez pas non plus que la Propagande nous a demandé des prêtres de notre Congrégation pour aller porter le flambeau de la foi aux habitants des files Sandwich, situées dans la mer océanique... Ainsi l'éternelle miséricorde nous offre les moyens d'imiter plus parfaitement la vie évangélique de notre divin Sauveur, et de commencer l'oeuvre importante des Missions étrangères, l'une des principales fins de notre Institut, et qui nous a été recommandée spécialement par le successeur de Saint Pierre" (Cf. ASSCC. 1960, p. 224).

21 - P. Alexandre SORIEUL, Conférence du 16 octobre 1845. But particulier de la Congrégation des Sacrés-Coeurs. "Remédier à la perte de tant de communautés religieuses que la Révolution avait détruites et venir en aide à ce grand refroidissement de la foi, de la charité dans tous les ordres, telles furent les deux considérations qui basèrent le projet de nos Fondateurs dans l'établissement de notre Congrégation. Mais aussi, ils ne crurent pas mieux pouvoir ranimer cette foi, cette charité qui s'éteignait de plus en plus, qu'en se mettant sous la protection spéciale des Sacrés-Coeurs. Ils se firent une loi de répandre cette dévotion peu répandue alors, combattue en outre par les impies, les hérétiques, les jansénistes et même par un certain nombre de bons chrétiens qui s'en faisaient une fausse idée. Nos Fondateurs avaient d'abord l'intention de se modeler sur l'institution des Chartreux ou des Trappistes, mais comme il n'y avait plus, nous l'avons déjà dit, de congrégations en France, ils modifièrent leur plan et y firent entrer quelque chose de chacune, jusqu'à temps que Dieu les relevât. Cette oeuvre fut double, embrassant les hommes et les femmes. Oeuvre immense qui ne demandait pas moins que l'assistance du Saint Esprit. Elle fut fondée par deux personnes sans influence, presque sans fortune, dans le temps de la Terreur. Oeuvre difficile. Dieu l'a bénie.

Ainsi, nous étions destinés, dans la pensée de nos Fondateurs, à venir au secours de tout ce qui aurait besoin de nous. Comme une Congrégation auxiliaire, pour réparer autant que possible les brèches faites à l'Église par l'impiété. Il est à remarquer que notre Congrégation, allant plus loin que beaucoup d'autres qui n'embrassent qu'un point spécial de la vie de Jésus-Christ, s'efforce de retracer sa vie tout entière, divisée en quatre âges.

1- Son enfance. Pour comprendre la manière d'honorer ou d'imiter sa sainte enfance, il faut se représenter quel il était enfant, c'est-à-dire ses dispositions intérieures et extérieures. Pour celles-ci, il était dans un état d'humilité incomparable. Dieu comme son Père, il s'abaissait à prendre comme nous autres, à cet âge, la figure d'un petit enfant, croissant comme eux, subissant leurs infirmités, muet d'abord, puis bégayant, paraissant se former l'esprit, développer son intelligence avec les années. Se montrant aussi obéissant qu'un enfant. Quoi de plus admirable? Non seulement être enfant, mais enfant pauvre par choix!

Dispositions intérieures. - Elles furent d'une perfection divine. Par obéissance pour son Père, par amour pour nous, il vient sur la terre, obéissant à cette double impulsion d'un coeur dévoré de la plus ardente charité. Il est incompréhensible combien pure a été sa vie, combien grandes, naïves, simples ont été ses vertus d'alors. Il avait toutes les qualités de ce temps de notre existence, toutes, mais portées au sublime degré et relevées, couronnées en lui par la plus admirable innocence. Or, que faire pour honorer cet état dans lequel il est demeuré aussi longtemps que les autres enfants ? Travailler d'abord à maintenir les enfants dans la pratique des vertus qui leur sont spéciales et à les faire croître dans les mêmes dispositions que celles du divin Maître. Bien belle oeuvre! Les païens en faisaient une espèce de sacerdoce : "Maxima debetur puero reverentia" (Le plus grand respect est dû à l'enfant); "si quid turpe paras, ne tu pueri contempseris annos" (Si tu trames une chose vile, ne méprise pas l'âge de l'enfant). Il est bien beau, disent les théologiens, de ramener les pécheurs à la vertu. Mais il est bien plus beau encore de les empêcher de le devenir. Il vaut toujours mieux prévenir le mal. Voilà pourquoi cette oeuvre-là est si sainte. Aussi porter les enfants à l'imitation des vertus de Jésus enfant, n'est-ce pas honorer la Sainte Enfance? N'est-ce pas aussi l'honorer dans le sens de son humilité? Au point de vue humain, c'est bas et humiliant pour un savant que d'apprendre aux enfants les premiers principes de toutes choses. Or le prêtre, l'homme qui fait cela pour leur conserver l'innocence, imite encore l'enfance de Jésus dans son humiliation.

Mais dans une Congrégation comme la nôtre, tous ne peuvent pas être employés à cette oeuvre. Tous cependant peuvent satisfaire à cette prescription de la Règle, en imitant les vertus propres de la sainte Enfance, comme le détachement des biens, la grande facilité à croire, la soumission, l'innocence et la candeur. Ainsi l'enfant n'a pas l'idée du mal, il croit sans réplique ce que ses parents lui disent, obéit à la parole. Et en agissant de la sorte, nous ne ferons que mettre en pratique les recommandations du Sauveur : "Si vous ne devenez semblables à des petits enfants, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux", c'est-à-dire si vous ne pratiquez leurs vertus. L'enfant est détaché des biens de la terre. Il ne prend que ce qu'il lui faut de nourriture; le reste, il n'y touche pas. Les grandeurs et les richesses attirent peu son attention. Mettez à côté de sa mère, pauvre, mal vêtue, une reine avec tous les accoutrements de sa dignité. Il vous laissera la reine pour aller à sa mère. La dévotion à l'Enfant Jésus est extrêmement répandue. Grand nombre d'âmes, par son moyen, sont arrivées à une très haute perfection, à une incompréhensible familiarité avec Dieu. On cite le frère François de l'Enfant Jésus, qui, sans ressources personnelles, vénéra cependant pour sa

vertu des rois et reines d'Espagne, a fondé des couvents, des hôpitaux, et tout cela par sa dévotion à la sainte Enfance. Il avait une petite statue de l'Enfant Jésus, une autre de la Sainte Vierge, et une troisième du diable. Quand il avait une entreprise, il disait à la statue de l'Enfant Jésus : Saint Enfant, si vous ne faites pas réussir cette affaire, vous serez grondé par votre Mère. Et si l'affaire ne réussissait pas, il menaçait la Sainte Vierge de la mettre dehors - et il le faisait - aussitôt, tout lui venait à souhait. Que si le démon suscitait des embarras et des obstacles au bon succès d'une oeuvre quelconque, il mettait son effigie sous celle de la Sainte Vierge, en lui disant : tenez-le bien, qu'il ne remue pas de là.

2- Vie cachée de Notre Seigneur Jésus-Christ, "Et erat subditus illis" (et il leur était soumis). Ce qui nous montre que Notre Seigneur se bornait tout simplement à vivre de la vie de ses parents, travaillant, obéissant, sans donner aucune marque de sa divinité. Il donnait alors l'exemple d'un grand abaissement, mais aussi, tout ce temps, il adorait son Père, s'attachant à lui rendre tous les hommages, dûs et non offerts par les hommes, comme aussi à réparer leurs outrages faits et à faire, à se donner à lui, comme victime dans la vue de sa passion, pour racheter les hommes.

Il faut l'imiter sous ces deux rapports : a) En se cachant comme lui, vivant dans l'obscurité, en ne voyant le monde qu'autant qu'il est impossible de faire autrement. Éviter de paraître et de chercher à regarder ce qui nous est défendu d'avoir. Pratiquer surtout cette sublime maxime : "ama nesciri et pro nihilo reputari" (aimez à vivre inconnu et à n'être compté pour rien) (Imitation, Livre I, ch. II, 3). b) Par l'adoration du Très Saint Sacrement. Il faut faire alors ce que notre divin Sauveur faisait pendant sa vie cachée, à l'intention de compenser par nos propres adorations toutes celles que tant d'hommes lui doivent et ne lui rendent pas. c) S'offrir comme lui en état de victime, afin de réparer tous les outrages des pécheurs. Or ces dispositions ne doivent pas se borner au temps de l'adoration, il faut les poursuivre et les maintenir dans son coeur durant tout le jour. Ainsi faisait Notre Seigneur, mais bien plus parfaitement que nous ne saurions jamais le faire, à cause de son intime union avec Dieu.

Mais quelles prières employer dans cette circonstance ? Je dirai que toutes sont bonnes, et vocales et mentales, pourvu qu'elles soient dirigées d'intention vers le double objet de l'adoration. On peut encore, pour imiter cette vie cachée de Notre Seigneur, laquelle se continue dans l'auguste Sacrement de l'autel, offrir au Bon Dieu tout ce que l'on est, ce que l'on a, tout ce que l'on fait et que l'on souffre, pour l'accomplissement de sa divine volonté et la réparation des outrages faits à son nom. Mais toujours se rappeler que la plus grande mortification c'est l'accomplissement de toutes ses obligations. On a voulu qu'elle fut perpétuelle dans la Congrégation, pour imiter la conduite de Notre Seigneur qui la fait perpétuellement. Non pas en ce sens que tous les membres fussent obligés de suivre la prière continue de Jésus-Christ, cela n'est pas possible, mais en ce sens que tous pouvaient, par leur intention, transformer toutes leurs actions en autant d'actes réparatoires, suivant cet adage : qui travaille prie. Or, en faisant ainsi continuellement la sainte volonté de Dieu qui lui est marquée par sa Règle, le religieux prie, puisque continuellement et à chaque exercice qu'il fait, il peut s'élever vers Dieu, dont il exécute fidèlement tous les préceptes. Aussi voyons-nous Notre Seigneur lui-même interrompre ses prières pour vaquer aux besoins de la nature, sans pour cela interrompre la réparation commencée, parce que tout ce qu'il faisait était conforme à la sainte volonté de son Père : "Quae placita sunt ei, facio semper..." (Je fais toujours ce qui lui plaît) (Jn, 8, 29).

Mais quant à l'adoration perpétuelle devant le Saint Sacrement, il y a toujours quelques personnes qui se succèdent sans interruption et font, au nom de toute la maison qu'elles représentent, les adorations et réparations pour expier tous les sanglants outrages faits au Coeur de Jésus. Cette amende expiatoire est perpétuelle : - pour remercier Dieu de ses grâces, de ses bienfaits, qui sont perpétuels; - pour réparer les offenses, oublis et froideurs des hommes qui les renouvellent sans cesse contre Dieu.

3- Vie évangélique de Notre Seigneur. Notre Règle nous dit que nous imitons la vie évangélique du Sauveur, par les missions. Mais il y a bien des manières d'annoncer l'Évangile. Le but de Notre Seigneur était de convertir les pécheurs et de les amener à croire à sa Parole. Or, quels que moyens que nous employions pour arriver à ce but, nous pratiquons toujours la vie évangélique à notre manière, soit en ramenant au bercail les brebis égarées, soit en y maintenant celles qui s'y trouvent déjà.

Remarquons que Jésus-Christ ne s'est pas envoyé lui-même. Il n'est venu que pour faire la sainte volonté de son Père. Puisqu'il ne s'est pas départi de sa mission : "Non sum missus nisi ad oves quae perierunt Domus Israël" (Je n'ai été envoyé que pour les brebis perdues de la maison d'Israël)

(Mt 15, 24). Nous devons aussi nous rappeler que dans quelque position où nous place l'obéissance, nous devons nous contenter et dire : je ne suis envoyé que là.

Ce serait une erreur de croire qu'il n'y a de mission que chez les payens. Nous nous devons d'abord aux domestiques de la foi : "Primum ad domesticos fidei" (pratiquons le bien à l'égard de tous et surtout de nos frères dans la foi) (Ga 6, 10). Partout donc où l'obéissance nous appelle, nous pouvons mettre en oeuvre la vie évangélique. Tout le monde a toujours deux moyens efficaces pour prêcher : le bon exemple et la prière. On sait ce que fit un jour Saint François d'Assise qui, se promenant dans la ville, sans rien dire, répondit au retour à son compagnon qu'il avait prié de l'accompagner pour prêcher : "Nous avons prêché, mon frère, par notre extérieur". On peut dire que Notre Seigneur a bien plus converti par ses exemples et ses prières que par ses paroles, parce qu'il n'y a pas de meilleure prédication que le bon exemple.

4- Vie crucifiée. Nous l'imitons en pratiquant la mortification chrétienne et religieuse, sous les réserves portées par la Règle et les Supérieurs. Car pour les mortifications extraordinaires, en dehors de la Règle, à moins d'un ordre formel du confesseur, il faut se soumettre au supérieur, d'abord pour sanctifier son oeuvre par l'obéissance, et ensuite pour ne pas nuire à sa santé. J'ai dit "à moins d'un ordre spécial du confesseur", parce que son tribunal est sans appel. Mais se rappeler toujours que la première des mortifications, c'est la fidélité de plus en plus parfaite à sa Règle. Toutes les autres, sans celle-là, ne servent de rien.

Voilà le but spécial de notre Congrégation. Quant à la dévotion au Sacré Coeur de Jésus il ne faut pas croire qu'elle consiste à séparer le Coeur du reste de la personne divine du Sauveur, non, mais on l'adore en tant qu'il fait partie de cette même personne, afin que les fidèles honorant sous le symbole de son Coeur, sa passion et ses souffrances, soient excités à une plus grande dévotion. Dans le langage ordinaire, le Coeur est considéré comme le siège de l'amour. Or c'est l'amour, et un amour immense, qui a porté Notre Seigneur à souffrir et à mourir, en notre place, à vivre toujours dans la Sainte Eucharistie. Nous adorons donc son Coeur comme le principe de ces deux mystères et la source intarissable qui répand sur nous toutes sortes de grâces, fruits de son amour". (Notes d'un novice inconnu, p. 274-280)

## 5 - Le Patron et les Saints Protecteurs

L'article 7 du "Document fondamental" dit :

"La Congrégation a pour patron particulier Saint Joseph, époux de la bienheureuse Vierge Marie, et pour protecteurs particuliers Saint Augustin, Saint Dominique, Saint Bernard et Saint Pacôme".

Outre St Benoît, considéré comme notre Père, comme nous l'avons vu dans la troisième partie (chapitre V), et choisi comme principal Maître de vie religieuse, la Congrégation a reconnu depuis ses premières origines le Patronage de Saint Joseph.

### St Joseph, Patron de la Congrégation

Nous n'avons pas connaissance que le P. Coudrin ait lu la vie de Sainte Thérèse, où elle recommande tant à ceux qui veu- [IV, p.52] lent faire des progrès dans l'oraison, la dévotion au Saint Patriarche, et le plus probable est que le milieu où il rencontre le culte à St Joseph ait été l'atmosphère de ferveur populaire de Montbernage et très particulièrement le contact avec les Soeurs de la Sagesse, fondation de Grignon de Montfort, qui, en plus de l'Hôpital des Incurables (aujourd'hui Pasteur) et d'autres maisons dans la ville, avaient une résidence et une chapelle à Montbernage <sup>(N.20)</sup>.

St Joseph est proclamé Patron dès le premier document que nous avons de la Communauté proprement dite, c'est-à-dire des "Solitaires", qu'on appelle le "Règlement du Bon Père", qui ne paraît pas postérieur à 1797, et est probablement antérieur <sup>(N.21)</sup>

"Dieu est notre Père, Jésus notre Epoux, l'Esprit Saint notre lumière, la Sainte Vierge notre bonne Mère, les Saints Anges nos gardiens, Saint Joseph notre Patron" (BP 2197).

On peut dire que la dévotion aux Sacrés-Coeurs et la méditation des mystères de l'enfance et de la vie cachée introduisaient la Communauté dans l'ambiance de St Joseph et qu'il n'était pas besoin de chercher beaucoup les origines de sa proclamation comme Patron. Mais ce que nous suggère la source montfortaine, c'est que le texte de la prière à St Joseph, adoptée alors

par la Communauté, le "Je vous salue Joseph", est dû précisément à St Grignon de Montfort, et le plus probable est que le P. Coudrin l'ait découvert dans ses contacts avec les Soeurs de la Sagesse.

#### [IV, p.53] Les quatre Saints Protecteurs

Quant aux quatre Saints Protecteurs, la dévotion de la Communauté provient manifestement des communications charismatiques de la M. Aymer, qui sont de 1800-1801.

L'attention aux grands Fondateurs religieux s'inscrit dans ce climat de "retour aux sources" dont nous avons parlé dans la troisième Partie (chap. II) et il n'y a pas de doute que la frêle Communauté pleine de grandes ambitions spirituelles voulait trouver dans l'histoire de l'Église le secret d'une restauration solide de la vie religieuse, alors qu'en France ses ruines étaient encore fumantes.

A trois moments différents et par conséquent dans trois billets différents de la M. Aymer, malheureusement sans date, la Fondatrice note la présence des quatre Protecteurs, qui, bien entendu, indiquent l'ouverture de la Communauté à diverses formes de vie religieuse : "Vous devez, à vous seuls, faire tout ce que faisaient les institutions qu'ils ont fondées" (BM 26). "Derrière étaient nos quatre Saints qui présentaient à Notre Seigneur des rouleaux de papier qui contenaient leurs institutions. Ils semblaient intercéder pour nous et dire : ils remplissent tout cela" (BM 29).

Selon les lumières de la Fondatrice, chacun des quatre Protecteurs indique une valeur particulière:

[IV, p.54] St Pacôme (292-346), né de parents païens, se convertit au christianisme en observant la charité des chrétiens entre eux et même avec les païens. A l'instant de son baptême, il eut une lumière qui le fit abandonner le monde et chercher la vie érémitique. Il suivit les leçons d'un vieux solitaire et devint bientôt lui-même un Maître de la vie religieuse et le premier législateur de la vie cénobitique, qu'il organisa avec un talent admirable. Il vécut toujours à la Thébaïde.

La M. Aymer, en deux billets (26 et 40), voit dans sa présence en la Communauté, non seulement l'exemple de sa vie de pénitence et de silence, mais la multitude de religieux, à vie différente, qui doivent former la Communauté comme les monastères pacômien.

St Augustin (354-430). Dans les mêmes billets, la M. Aymer donne la signification de la présence de St Augustin parmi les Protecteurs : il rappelle à la Communauté la foi qu'elle doit avoir en la conversion des pécheurs et comment on peut la faciliter par un "abord facile". Le billet 40 fait remarquer un charisme spécial, une facilité pour convertir à travers la prédication ceux qui ont erré dans la foi.

St Dominique (1170-1221). Sa présence indique la vocation à la science, à la prédication, à la formation des jeunes et la dévotion à la très Sainte Vierge.

St Bernard (1090-1153) est, des quatre, celui qui a, toujours d'après la Fondatrice, le plus de signification pour le Fondateur et [IV, p.55] sa Communauté, car il renferme une plus grande ressemblance avec le P. Coudrin, dans ce qu'on pourrait appeler son "tempérament spirituel" et d'une certaine manière il réunit en lui le contenu des autres.

En somme, la présence des quatre Protecteurs, d'une part, reflète les desseins de la Providence sur la nouvelle Congrégation en toute une gamme de possibilités, et d'autre part, assure l'assistance de sa grâce pour remplir cette mission.

#### § 5. *Le Patron et les Saints Protecteurs.*

1 - St Louis-Marie Grignon de Montfort. Oeuvres, p. 404. "Méthodes pour réciter le Rosaire", 12. Prière à St Joseph. Je vous salue Joseph, homme juste, la Sagesse est avec vous, vous êtes béni sur tous les hommes et béni est Jésus, le fruit de Marie votre fidèle épouse. Saint Joseph, digne père nourricier de Jésus-Christ, priez pour nous pécheurs, et nous obtenez de Dieu la divine Sagesse, maintenant et à l'heure de notre mort. - Ainsi soit-il.

2 - BM 26 (1800-1801), Billet adressé au P. Coudrin. "C'est ce matin avec Notre Seigneur que j'ai vu Saint Bernard que j'ai distingué le premier; ensuite St Dominique, St Augustin que j'ai eu peine

à trouver, St Pacôme qui m'a été nommé, je le prenais pour St Jérôme, pensant qu'il devait prier pour vous. Vous devez, à vous seuls, faire tout ce que faisaient les institutions qu'ils ont fondées. Saint Pacôme veut dire que vous aurez un grand nombre de disciples, qu'ils mèneront une vie pénitente; Saint Augustin, que vous devez facilement croire à la conversion des pécheurs, les recevoir, les aider, que vous en convertirez beaucoup avec un abord facile; Saint Dominique c'est la science, et que vous devez prêcher, instruire la jeunesse; mais c'est Saint Bernard que vous devez imiter, il renferme tout : son amour pour les enfants, sa solitude, ses courses auprès du Pape, des Rois, des grands. Comme lui, quoique vos affaires viennent du bon Dieu, vous serez critiqué, persécuté.

Enfin, je souffrais tant, j'étais si saisie que je ne sais pas bien ce que j'ai vu d'eux. Je sais seulement que Saint Bernard est celui avec lequel vous avez le plus de rapport. Je sais aussi qu'ils sont nos protecteurs, particulièrement les vôtres, car je priais fortement pour vous lorsqu'ils ont paru. Ils m'ont semblé se réunir à moi pour prier Notre Seigneur qui était là. Comme St Bernard était près, j'ai regardé et j'ai encore vu que le côté de Notre Seigneur n'était pas percé. Voilà à peu près tout ce que je sais".

3 - BM 29 (1800-1801), Billet adressé au P. Coudrin. "Je me suis trouvée ce matin, encore plus avec le Bon Dieu qu'à l'ordinaire. Je n'ai jamais entendu la messe comme cela. J'ai toujours prié pour vous, et il me semblait que le Bon Dieu m'exauçait. Au moins, je peux assurer qu'il répand dans le cœur une certaine suavité d'amour toute particulière, lorsque je prie pour vous. Surtout dans le moment après la Communion, il m'a passé comme un gros nuage qui s'est entrouvert pour me laisser voir d'un côté, Sainte Magdeleine aux pieds de Notre Seigneur, dont je ressentais la présence, mais qui était dans le nuage, de l'autre côté, St Joseph; au milieu la Sainte Vierge, vous présentant à Notre Seigneur. Elle était au milieu de St Joachim et de Ste Anne. Derrière étaient nos quatre Saints qui présentaient à Notre Seigneur des rouleaux de papier qui contenaient leurs institutions. Ils semblaient intercéder pour nous et dire : ils remplissent tout cela. Nous devons avoir, nous, une dévotion particulière à Ste Magdeleine et comme elle nous tenir aux pieds de Notre Seigneur; vous autres, à St Jean. Nous aurons pour protecteurs St Joachim et Ste Anne. Vous devez prêcher la dévotion à ces deux saints dont l'intercession est très peu en usage, et par le moyen desquels on obtiendrait bien des grâces. Nous en devons faire une fête particulière".

4 - BM 40 (1800-1801), Billet adressé au P. Coudrin. "... Je me trouve dans une situation devant le bon Dieu, que je n'ai jamais éprouvée, c'est-à-dire que du moment que je suis à ses pieds, je suis comme morte : Lui seul existe, ce qui me sort de là me tue; mais si j'y restais trop longtemps, je pourrais bien mourir réellement. J'ai revu nos quatre saints. Notre institution doit, elle seule, remplir le but des leurs. Vous devez, comme St Pacôme, avoir beaucoup d'enfants, qui en menant une vie différente, auront le même esprit. J'ai vu vos donnés, dont vous ne parlez pas. Nous devons imiter sa vie pénitente, son silence, son oraison. Saint Augustin, c'est la prédication, sa facilité à recevoir et à convertir les pécheurs, ceux du moment qui ont erré dans la foi. St Dominique s'est trouvé là comme étant un des enfants chéris de la Sainte Vierge, dont il a défendu - d'une manière victorieuse - certains privilèges qu'on osait attaquer. Je n'ai pu savoir lequel. Il est pour l'instruction de la jeunesse et la prédication, la science. St Bernard est celui qui a le plus de rapport avec vous. Comme lui, vous devez vous trouver avec le Pape, le Roi, les Evêques. Comme lui, vous serez critiqué, blâmé. Vous avez de sa manière de prêcher et de sa manière d'être avec le Bon Dieu. Comme lui, vous devez élever des enfants. Vous en aurez de la satisfaction. Comme lui, enfin, si vous pouvez avoir le temps de prier, vous aurez une certaine suavité d'amour, qu'il a conservée dans le ciel et qui lui est particulière".

\*  
\* \*

## APPENDICE

### La Communauté et le Voeu de Louis XVI

Dans une note sur la Congrégation, qui porte au bas, de la propre main du Fondateur, la date : "19 novembre 1822", il y a une phrase qu'il nous paraît nécessaire d'expliquer ou du moins de le tenter :

"Son but principal fut d'apaiser la colère de Dieu, de satisfaire au Voeu de Louis XVI et de ne pas laisser éteindre en France tout souvenir de l'état religieux" (BP 798).



Il n'en fallait pas plus pour que M. Lestra imagine le jeune Pierre Coudrin, récemment ordonné prêtre à Paris, recevant la confiance du "Voeu du Roi" d'un compagnon de retraite, au Collège Lombard. De cette façon, la connaissance du "voeu royal" aurait contribué à engendrer l'idée même de fonder, peu de jours avant qu'il ne s'enferme à la Motte et des mois avant la "vision" de septembre, et aurait orienté tout l'esprit de la nouvelle Congrégation <sup>(N.22)</sup>.

Comme presque tous les prêtres de son époque - entendons les orthodoxes et réfractaires au serment schismatique - le P. Coudrin était partisan des Bourbons, surtout avant la Restauration. Il était trop évident que l'Église avait, sous les rois, un traitement moins brutal que celui reçu des révolutionnaires ou de la botte napoléonienne... Au milieu de l'orage, on ne pouvait exiger de lui une position plus critique. Mais la Restauration à peine réalisée, il commença à prendre une position plus éloignée et plus personnelle. En tout cas, de cette option commune à tout le clergé de l'époque, il ne s'ensuit pas une identification de la Congrégation comme telle avec la cause de la monarchie en France.

D'ailleurs un fait peut nous faire soupçonner que l'affirmation de M. Lestra - en ce sens que la Congrégation aurait été conçue comme une manière d'accomplir le voeu de Louis XVI - manque de fondement historique. C'est le total silence de tous les documents, à toutes les époques, que nous avons étudiés.

Si ladite affirmation était vraie, il est inimaginable **[IV, p.56]** qu'elle ait été tue si absolument. Surtout une fois tombé Napoléon et écarté tout motif de secret, ce dessein d'accomplir le voeu royal eut été une splendide "captatio benevolentiae", non seulement auprès du St Siège lui-même, mais surtout auprès des Évêques de France et principalement auprès du Grand Aumônier Mgr de Talleyrand-Périgord et de son Vicaire Mgr de Quélen <sup>(N.23)</sup>.

Mais, supposé une explication à cela, ce qui semble encore plus incroyable, c'est que le passionné légitimiste que fut toujours Hilarion, en écrivant ses Mémoires après la Restauration, n'ait jamais fait la moindre allusion à ce dessein tellement central dans la Fondation, selon M. Lestra.

Quoi qu'il en soit, l'argument le plus décisif est autre. La nouvelle de l'existence du voeu, qui devint publique en 1814-1815, ne fut connue qu'alors de la Congrégation et le Fondateur ne put la savoir à Paris quand il put se faire ordonner. La raison en est simple : le P. Coudrin était de retour à Coussayles-Bois le 8 avril 1792. Or, le Roi ne pensa à faire le voeu, selon les historiens, qu'entre le 20 juin et le 10 août de cette année, de sorte qu'on ne pouvait en parler trois mois avant.

Ce qui devient une énigme, c'est la fameuse phrase du P. Coudrin dans le document cité. Pour essayer de faire la lumière, qu'on nous permette, avant tout, de rappeler brièvement le contenu du voeu du roi.

En somme, Louis XVI, après avoir invoqué le Coeur de Jésus et celui de sa Mère, promet, s'il recouvre la liberté, la couronne et le pouvoir, six choses : 1) Révoquer la Constitution civile du clergé; 2) Rétablir les pasteurs légitimes sur leurs sièges; 3) Prendre tous les contacts nécessaires avec le Pape et les Évêques pour établir la Fête du Sacré-Coeur le vendredi après l'octave de la Fête-Dieu, avec une procession réparatrice; 4) dans trois mois à compter du jour de la libération, aller personnellement à Notre-Dame ou une autre église principale du lieu où il se trouvera et prononcer, au pied du maître-autel, dans les mains du célébrant, un acte de consécration solennelle de sa personne, de sa famille et de son royaume au Sacré-Coeur de Jésus, avec promesse de donner à tous l'exemple de la dévotion due à ce Coeur adorable; 5) Ériger et orner à ses frais, dans l'église choisie à cet effet, une chapelle ou autel consacré au Sacré-Coeur de Jésus, pour servir de monument éternel de reconnaissance et de confiance au Sacré-Coeur; 6) Renouveler tous les ans dans le lieu où il sera, le jour de la fête du Sacré-Coeur, l'acte de consécration prononcé selon le N. 4), en assistant à la procession correspondante, dans l'église principale du lieu où il se trouvera.

Comme on peut le voir, il y a dans le voeu du roi peu d'éléments qui puissent être transformés en but de vie d'une institution, si ce n'est celui très générique de la dévotion au Sacré-Coeur, de sorte que, même sur ce chapitre, la chose paraît peu vraisemblable.

Que voulait donc dire le Fondateur dans sa note ?

[IV, p.57] Notons tout de suite qu'il s'agit d'une simple note, qui ne se traduit jamais en document, de sorte qu'elle ne peut être qu'une formule essayée par le Fondateur et puis laissée de côté.

Une hypothèse explicative : le P. Coudrin doit expliquer à une personne des milieux de la noblesse ce qu'est la Congrégation. Pensant à la vogue du voeu royal en ces jours, il ébauche la phrase en question. Revue à un second moment, elle lui paraît peu heureuse et il la laisse de côté, oubliant de la détruire.

## NOTES <sup>(N.1 à 23)</sup>

1 - Cf. texte 1.

2 - Lestra, I, p. 36.

3 - Lyonnet, I, p. 218ss.

4 - Cf. supra (1ère partie, chap. I, 5- en pleine lutte)

5 - Cf. 1ère partie et Lestra, I, p. 119ss.

6 - Cf. Annexe : BP 2199, Sermon sur la Foi.

7 - Cf. Annexe : BP 2197, Règlement du Bon Père.

8 - Annales 1963, p. 175.

9 - Annales 1963, p. 185

10 - Annales 1963, p. 182, 186.

11 - Cf. 2ème partie.

12 - Lc 21, lss; BP 30; cf. Annales 1963, p. 185.

13 - Cf. 1ère partie.

14 - La rédaction de ce texte est tardive et faite par quelqu'un qui, comme Hilarion Lucas, connaissait très bien beaucoup d'autres textes postérieurs, sinon tous, de sorte que l'interprétation remplit les vides de l'original, peut-être sans que l'auteur s'en avise.

15 - Il peut y avoir intérêt à faire remarquer que c'est un du peu de textes officiels de la Congrégation des premiers temps où nous sommes sûrs qu'Hilarion n'a pas mis la main, car il était à Rome, et que le texte provient des deux Fondateurs, sans interférences.

16 - Littré dans son Dictionnaire, après avoir donné le sens littéral du mot "retracer" : "tracer de nouveau" (par exemple cette allée de peupliers est mal tracée, il faut la tracer de nouveau, la "retracer"), donne un second sens, "figuré" . "rappeler le souvenir, renouveler la mémoire" et il cite Racine : "Retracez-lui d'Esther l'histoire glorieuse".

17 - Il ne semble pas inutile de reproduire une page du Cardinal [IV, p.58] citée par Brémond, III, II, 70 :

"L'esprit de Dieu, par lequel ce mystère a été opéré, l'état intérieur du mystère extérieur, l'efficace et la vertu qui rend ce mystère vif et opérant en nous, cet état et disposition vertueuse, le mérite par lequel il nous a acquis à son Père...; même le goût actuel, la disposition vive, par laquelle Jésus a opéré ce mystère, est toujours vif, actuel et présent à Jésus... Cela nous oblige à traiter les choses et mystères de Jésus non comme choses passées et éteintes, mais comme choses vives et présentes, et même éternelles, dont nous avons aussi à recueillir un fruit présent et éternel.

Comme en nous il y a l'âme et le corps, et tout cela ne fait qu'un, aussi dans les mystères du Fils de Dieu, il y a l'esprit opérant et pâtissant du mystère, la lumière de grâce du mystère, le dessein d'établir quelque effet du mystère, et le corps, ou l'action du mystère... Prenons un exemple : l'enfance du Fils de Dieu est un état passager, les circonstances de cette enfance sont passées, et il n'est plus enfant; mais il y a quelque chose de divin de ce mystère qui persévère dans le ciel, et qui opère une manière de grâce semblable dans les âmes qui sont en la terre, qu'il plaît à Jésus-Christ affecter et dédier à cet humble et premier état de sa personne.

Nous voyons même que Jésus-Christ a trouvé l'invention d'établir une partie de sa passion dans l'état de sa gloire, y réservant ses cicatrices; car s'il a pu conserver quelque chose de sa passion en son corps glorieux, pourquoi n'en pourra-t-il pas conserver quelque chose en son âme, dans l'état consommé de sa gloire? Mais ce qu'il conserve de sa passion et au corps et en l'âme, est vie et gloire, et il ne souffre ni en l'un ni en l'autre; et c'est ce qui reste en lui de ses mystères qui forme en la terre une manière de grâce, qui y fait appartenir les âmes choisies pour la recevoir. Et c'est par cette manière de grâce que les mystères de Jésus-Christ, son enfance, sa souffrance et les autres, continuent et vivent en la terre, jusqu'à la fin des siècles".

18 - L'attitude de réponse du chrétien consiste, toujours d'après Bérulle, dans la reconnaissance, moyennant "l'adoration", et dans l'union ou adhésion, qu'il appelle adhérence.

19 - Bien que nous soyons certains que "L'intérieur de Jésus et de Marie", du P. Grou, ne fut pas utilisé par la Communauté avant 1815 où il vit la lumière, nous savons qu'il fut composé dans la seconde moitié du 18e siècle et transmet une mise au point semblable à celle que produisit l'expression des quatre âges.

P. GROU : "L'intérieur de Jésus et de Marie"

"Il ne dépend pas de nous d'imiter ce qu'il y a d'extérieur dans la vie de Jésus-Christ; et Dieu ne le demande que d'un petit nombre de chrétiens, qu'il appelle, les uns à l'imitation de sa pauvreté, d'autres à celle de sa vie cachée, d'autres à ses travaux et à son ministère public, d'autres à ses ignominies et à ses souffrances. La différence des états et des conditions de la société humaine ne permet pas à la [IV,p.59] Providence d'en user autrement..

"Les religieux n'ont quitté le monde, n'ont fait les vœux de religion, ne se sont assujettis à une règle que pour se rendre plus semblables à Jésus-Christ, pour se mettre dans l'heureuse nécessité de l'imiter, pour s'en assurer les moyens, pour en écarter les obstacles. Chaque institut se propose l'intérieur de Jésus-Christ comme son principal point de perfection; et quoiqu'ils aient un objet différent, les uns la solitude, le silence, le jeûne de Jésus-Christ dans le désert, les autres sa vie active et tout employée à la gloire de Dieu et au bien spirituel du prochain, tous néanmoins tendent au même but, qui est de former dans ceux qui les embrassent de fidèles images de Jésus-Christ."

20 - Cf. Ste Thérèse, Vie, Chap. VI. - Il est possible qu'il ait lu les panégyriques de Bossuet et ce qu'il dit en ses "Elévations sur les Mystères" et dans "Méditations sur l'Evangile".

21 - Cf. Annexe, BP 2197, Règlement du Bon Père.

22 - Lestra, I, p. 89-94.

23 - BP 532, Lettre du 14 avril 1817.

[IV, p.60] C'est une page blanche.

\*\*\*\*\*

### [IV, p.61] CHAPITRE III

## LA DÉVOTION AUX SACRÉS - COEURS

Il suffit de lire le titre ancien ou actuel de la Congrégation pour se rendre compte que les responsables de sa formule considéraient la "Dévotion" comme chose importante pour elle (N.1).

Si ensuite nous examinons brièvement le "Document fondamental", nous trouvons dans le premier article : "Le but de l'Institut est de retracer les quatre âges de Notre Seigneur Jésus-Christ... et de propager la dévotion aux Sacrés-Coeurs de Jésus et de Marie".

Plus loin, l'article 6 insiste : "De plus, ils ont pour but de faire tous les efforts qui dépendent d'eux pour propager la vraie dévotion envers le Sacré-Coeur de Jésus et le très doux Coeur de Marie, suivant que cette dévotion est approuvée par le Saint Siège apostolique".

Il n'y a pas de doute que si la Communauté se propose de répandre dans le monde la dévotion aux Sacrés-Coeurs, elle-même ne pourra y rester étrangère. Pour le confirmer, il suffit de lire la formule des vœux telle qu'on l'a utilisée à partir de 1800, et même dans les promesses antérieures, comme nous le verrons.

Pour le moment, ce qui nous intéresse c'est de tâcher de comprendre comment la Communauté parvint à cette dévotion et quel contenu spirituel elle y trouvait.

Si les "Quatre Ages" étaient énigmatiques, c'est toute cette terminologie qui est devenue en notre temps difficile à manier sans préjugés et sans éveiller des allergies de tout genre.

Ce n'est pas le moment de tenter une apologie de ce vocabulaire et de la réalité spirituelle qu'il traduit. Notre responsabilité est de chercher le sens que tout cela avait pour la Communauté que nous étudions, et nous croyons qu'il n'est pas aussi médiocre et pauvre qu'il sonne dans un premier moment à nos oreilles actuelles.

## 1 - Signification du mot "dévotion"

Bien que les dictionnaires et les encyclopédies spécialisées soient en général plus précis, dans l'usage courant le mot "dévotion" prend souvent un sens péjoratif d'"assiduité à des pratiques extérieures et particulières" qui fait que les écrivains spirituels de nos jours préfèrent ne pas l'employer <sup>(N.2)</sup>.

Tout ce qui est extérieur ou rituel, et qui se répète [IV, p.62] sous forme stéréotypée, ou qui devient un geste ayant une signification sociale, court toujours le risque de se vider de son contenu. Et cela, non seulement parce que l'observance des normes reçues et des rites, réalisée sous une certaine pression sociale, ne coïncide pas toujours avec un état d'âme personnel, mais aussi parce que notre "intérieur", par sa constitution même, est enclin à laisser tomber l'attention dans tout ce que nous répétons avec une certaine fréquence.

Mais cette "non-correspondance" du subjectif avec le social et l'extérieur et avec le répété peut être un avantage pour le social et le communautaire, supposé la "communion dans les grandes options" qui motivent ces manifestations extérieures ou ces répétitions. L'expérience nous dit en effet combien sont changeants nos états d'âme et combien faibles nos pas sur la route spirituelle. Le lierre a besoin d'un arbre ou d'un mur pour grimper, et le déploiement de l'esprit ne surmonte sa propre inconstance que par la fidélité au méthodique et au social qui l'étaient.

L'important est que les répétitions et les extériorités gardent leur lien avec la source de leur motivation et soient ainsi un continuel appel à des valeurs spirituelles.

La dévotion a toujours été en danger de se vider de son contenu et nous croyons que la Communauté du P. Coudrin et de la M. Aymer ne l'ignorait pas et tâcha de s'en faire une idée solide, dont nous connaissons deux sources principales qui nous suffisent pour le moment : l'enseignement de St François de Sales (1567-1622) et celui du P. Nicolas Grou (1731-1803) <sup>(N.3)</sup>.

[IV, p.63] La doctrine du St Evêque de Genève sur ce sujet se trouve au premier chapitre de son "Introduction à la Vie Devote", où après s'être donné bien de la peine pour libérer ses lecteurs d'équivoques, il conclut en établissant que la "dévotion" véritable n'est que la perfection de la charité, dont la ferveur lui permet d'agir avec soin, promptitude et fréquence dans l'observance de tous les commandements, de sorte que celui qui ne les garde pas, s'il ne peut être dit "bon", encore moins peut-il être dit "dévot".

Le P. Grou, de son côté, dans un petit opuscule imprimé quelques années avant la Révolution et certainement utilisé par la Communauté et spécialement par la Fondatrice, se propose d'aider les personnes dévotes à se faire une idée exacte de la vraie "dévotion", car il a observé qu'on suit fréquemment des préjugés ou des imaginations et qu'il y a peu de personnes à en avoir une idée juste <sup>(N.4)</sup>.

Il commence par donner l'étymologie du latin "devotio" qui signifie "don de soi", "consécration" et dans cette ligne "dévouement" ou "dévotion" sont en latin comme en français le terme le plus fort.

Les caractéristiques de cette dévotion consistent dans l'attachement intime, la dépendance absolue et volontaire, le zèle affectueux. Naturellement cette "dévotion", quand elle a rapport à Dieu, contient toutes ces caractéristiques élevées au maximum et réalisées en un sens éminent. La "dévotion" due à Dieu, toujours selon le P. Grou, est unique en son espèce, fondée qu'elle est sur des titres qu'a Dieu seul et qu'il ne peut partager avec personne: Premier Principe, Fin Dernière, à qui nous devons tous les biens du corps et de l'esprit.

Comme nous le verrons plus loin, la Communauté entendait pratiquer cette "dévotion" dans sa profession religieuse même vécue dans le quotidien.

*Chapitre III, § 1 Signification du mot "dévotion".*

1 - St François de Sales, "Introduction à la vie dévote".

La vraie et vivante dévotion, ô Philothée, présuppose l'amour de Dieu, mais elle n'est autre chose qu'un vrai amour de Dieu; mais non pas toutefois un amour tel quel, car en tant que l'amour divin embellit notre âme, il s'appelle grâce, nous rendant agréables à sa divine Majesté; en tant qu'il nous donne la force de bien faire, il s'appelle charité; mais quand il est parvenu jusqu'au degré de perfection auquel il ne nous fait pas seulement bien faire, mais nous fait opérer soigneusement, fréquemment et promptement, alors il s'appelle dévotion... La dévotion n'est autre chose qu'une agilité et vivacité spirituelle, par le moyen de laquelle la charité fait ses actions en nous, ou nous par elle, promptement et affectionnement; et comme il appartient à la charité de nous faire généralement et universellement pratiquer tous les commandements de Dieu, il appartient aussi à la dévotion de nous les faire faire promptement et diligemment. C'est pourquoi celui qui n'observe pas tous les commandements de Dieu ne peut être estimé ni bon ni dévot, puisque pour être bon, il faut avoir la charité, et pour être dévot il faut avoir, outre la charité, une grande vivacité et promptitude aux actions charitables".

2 - P. Grou, S.J. : "Caractères de la Vraie Dévotion", II. "Qu'est-ce que la dévotion? Chacun la définit à sa manière. Pour un libertin, être dévot, c'est croire en Dieu, et avoir quelques principes de religion. Pour un saint, c'est être abîmé et perdu en Dieu. Entre ces deux définitions extrêmes, il y a un nombre presque infini de moyennes plus ou moins justes, selon qu'elles se rapprochent de l'une ou s'éloignent de l'autre.

Pour la définir exactement, je m'attache au mot même et à l'idée qu'il exprime. Le mot dévotion vient du latin, et il est rendu précisément en notre langue par celui de dévouement. Être dévot est donc la même chose qu'être dévoué à Dieu. C'est sur cette idée que présente à l'esprit le terme de dévouement, que j'établirai tout ce que j'ai à dire sur la dévotion, après avoir averti que, quand il s'agit de Dieu et de nos devoirs envers lui, les termes doivent se prendre dans le sens le plus sérieux et le plus étendu.

Or, dans le français comme dans le latin, nous ne connaissons aucune expression plus forte que celle de dévouement, pour marquer l'attachement intime, la dépendance absolue et volontaire, le zèle affectueux, en un mot la disposition d'esprit et de Coeur à se soumettre à toutes les volontés d'une personne, à prévenir ses désirs, à embrasser ses intérêts, à tout sacrifier pour elle. C'est ainsi qu'on dit d'un enfant, d'un serviteur, d'un sujet, qu'il est dévoué à son père, à son maître, à son prince. On dit encore qu'un homme est dévoué à l'ambition ou à quelque passion, lorsqu'il ne pense qu'à la satisfaire, qu'il en cherche tous les moyens, qu'il y rapporte toutes ses vues et ses entreprises, qu'elle l'absorbe tellement, qu'à peine peut-il s'occuper de quelque autre objet.

Le dévouement à l'égard de Dieu comprend tout cela dans le degré le plus éminent, et il ajoute de plus une consécration, en vertu de laquelle la personne consacrée n'est plus à soi, n'a plus de droit sur elle-même, et appartient, par l'acte de religion le plus saint et le plus irrévocable, à l'Être suprême auquel elle s'est dévouée.

(C. III) Le dévouement qu'on doit à Dieu est unique dans son espèce; il est fondé sur des titres qui n'appartiennent qu'à lui, et qu'il ne peut partager avec personne. Dieu est notre premier principe et notre fin dernière...

#### **[IV, p.64] 2 - La Dévotion au Sacré Coeur en France avant 1789**

Formellement, la "Dévotion au Sacré Coeur" fait son apparition en France dans la seconde moitié du 17<sup>e</sup> siècle, sous le règne de Louis XIV. Impossible d'évoquer même sommairement

tout ce contexte social et culturel qui est celui du Siècle d'Or de la littérature française et qui fut aussi très riche en auteurs spirituels <sup>(N.5)</sup>.

Schématissant assez les choses, nous pouvons dire que le fait eut deux principaux protagonistes : St Jean Eudes (1601-1680) d'un côté, et Ste Marguerite Marie Alacoque (1649-1690) de l'autre

Ces deux saints, qui ne se sont pas connus ni influencés mutuellement, ont élaboré deux versions différentes de la "Dévotion au Sacré Coeur de Jésus". Ce qui semble en constituer la différence fondamentale, c'est leur origine respective. Tandis que celle de St Jean Eudes est le sommet d'un processus de maturation séculaire dans la conscience de l'Église, celle de Ste Marguerite Marie est le fruit d'une illumination charismatique qui n'a pas d'antécédents littéraires immédiats dans la tradition. La première se formule entre 1643 et 1672, la seconde entre 1673 et 1675.

Fréquemment on prétend les opposer, dans un esprit polémique qui semble éloigné des desseins de la Providence. Selon notre manière de voir, il se passe avec le Coeur de Jésus quelque chose qui ressemble à ce que nous observons dans l'histoire du dogme de l'Immaculée Conception : tandis que la définition de Pie IX couronnait une longue réflexion de la théologie et de la piété de l'Église, Bernadette Soubirous, totalement ignorante de ce fait, en reçoit connaissance à la Grotte de Massabielle, par une vision de Marie. Le charisme confirme l'authenticité de ce que l'Esprit a mûri dans la communauté.

**[IV, p.65]** Paray le Monial.

La version la plus connue de la "Dévotion" est celle commencée par Ste Marguerite Marie, qui entra au monastère de la Visitation de Paray-le-Monial le 20 juin 1671, fit profession le 6 Novembre 1672. Les premières grandes visions sont de Décembre de l'année suivante 1673 et ouvrent une série qui se clôt avec la grande vision du 13 Juin 1675 :

"Etant une fois devant le Saint Sacrement, un jour de son octave, je reçus de mon Dieu des grâces excessives de son amour, et me sentis touchée du désir de quelque retour, et de lui rendre amour pour amour, et il me dit : 'Tu ne m'en peux rendre un plus grand, qu'en faisant ce que je t'ai déjà tant de fois demandé'. Alors, me découvrant son divin Coeur : 'Voilà ce Coeur qui a tant aimé les hommes, qu'il n'a rien épargné jusqu'à s'épuiser et se consommer pour leur témoigner son amour; et pour reconnaissance je ne reçois de la plupart que des ingratitude, par leurs irrévérences et leurs sacrilèges, et par les froideurs et les mépris qu'ils ont pour moi dans ce Sacrement d'amour.'" (Auto-biographie)

Le P. Claude La Colombière (1641-1682), Supérieur des Jésuites de Paray, reconnut l'authenticité et l'orthodoxie du message de la Visitandine, accueillit l'appel à la Compagnie de Jésus et se consacra lui-même au Sacré-Coeur. Il fut la première grande conquête de la religieuse, en ces temps critiquée et même persécutée dans son propre couvent.

A travers le P. La Colombière la torche de la dévotion au Sacré Coeur passe à divers religieux de la Compagnie, dont les plus importants sont peut-être : le P. Croiset, qui publia "La Dévotion au Sacré Coeur de Notre Seigneur Jésus-Christ", et peu **[IV, p.66]** après le P. de Galliffet, qui publia : "De l'excellence de la Dévotion au Coeur Adorable de Jésus Christ". Entre-temps, un prêtre séculier, l'abbé Languet, ami de Paray et du message de Marguerite Marie, nommé évêque de Soissons, promet d'écrire la vie de la religieuse dont il est convaincu de la sainteté. Le livre, qui coûta à son auteur bien des années de travail, ne fut mis en vente qu'en janvier 1729.

Un fait va contribuer plus que beaucoup de livres à la diffusion de la dévotion nouvelle. En mai 1720, un bateau venant de Sidon et de Tripoli de Syrie apporte la peste à Marseille. Malgré les quarantaines et les précautions de l'époque, aux premiers jours de juillet suivant le mal se répand dans la ville.

Une Visitandine recourt au S. Coeur et reçoit une révélation : le Coeur de Jésus demande l'établissement de la fête liturgique, celle même demandée par Marguerite Marie (le vendredi

suisant l'octave de la Fête-Dieu) et que, entre-temps, chaque fidèle se consacre au S. Coeur en utilisant une formule approuvée par l'évêque, et promet que par ce moyen on sera libéré de la contagion. La Supérieure oblige la religieuse à écrire à l'évêque. Mgr de Belzunce, affligé des ravages du mal, publie le 22 octobre un mandement où il établit la fête du S. Coeur comme fête d'obligation.

**[IV, p.67]** Ne se contentant pas d'attendre encore huit mois pour la célébrer, il ordonna pour le vendredi 1er novembre une procession expiatoire, suivie d'une consécration solennelle, qui a lieu malgré les résistances raisonnables des autorités, qui craignent dans ces réunions de foules, un allié de la peste. La peste commence à céder. L'évêque prend courage et décrète deux nouvelles processions, une le 15 novembre et l'autre le 31 décembre. Le mal a disparu.

On peut imaginer que la fête du Sacré Coeur, qui tomba cette année le 20 juin, fut grande et populaire à Marseille. Et ce fut un fait qui impressionna l'opinion publique de l'époque, non seulement dans la ville, mais dans toute la France. On peut l'apprécier à la place que lui accordent toutes les notices qui apparaissent dans les manuels et livres de piété consacrés à la "Dévotion". Il sera mentionné au prologue des règlements de l'"Immensité", à Poitiers en 1794-95, 75 ans plus tard <sup>(N.6)</sup>.

Cela ne veut pas dire que la Dévotion au S. Coeur ait eu dès lors une acceptation populaire comme on la lui a connue durant le 19e siècle, surtout vers la fin, qui vit l'inauguration de la Basilique de Montmartre. Pendant le 18e siècle les résistances étaient grandes et pas seulement de la part des jansénistes.

Comment se présentait la dévotion? Si nous prenons pour exemple le livre du P. de Galliffet, sans entrer dans son schéma et son organisation littéraire, nous dirons qu'il distingue en toute dévotion deux objets : l'un visible et corporel (dans notre cas le Coeur de chair de Jésus), l'autre invisible et spirituel (dans notre cas l'Amour du Christ pour nous en tant que méprisé et offensé par les péchés des hommes). Naturellement l'invisible est le plus important, il détermine la dignité du sensible et du corporel qui, de son côté donne son nom à la Dévotion. Il définit celle-ci: "Un exercice de religion qui a pour objet le Coeur adorable de Jésus-Christ, embrasé d'amour pour les hommes et outragé par leurs ingratitude, qui a pour but d'honorer ce divin Coeur par tous les hommages que l'amour et la reconnaissance peuvent inspirer, et en particulier de lui faire réparation des injures qu'il reçoit dans le Sacrement de son Amour" <sup>(N.7)</sup>.

Arrivé aux "pratiques" de la Dévotion - nous suivons **[IV, p.68]** toujours le P. de Galliffet - , sitôt expliqué comment le culte intérieur de cette dévotion consiste en la connaissance de l'excellence du S. Coeur et dans les actes de volonté qui découlent de cette connaissance : adoration, amour, action de grâces, louange, reconnaissance, confiance, imitation, zèle pour sa gloire, douleur des injures dont est l'objet le S. Coeur, désir de réparer, etc..., il continue en indiquant le culte extérieur, qu'il divise selon le temps <sup>(N.8)</sup> :

- Chaque année, c'est la fête du vendredi qui suit l'octave de la Fête-Dieu : - célébration de la messe, avec administration de la pénitence et participation à la communion; - visiter plusieurs fois le Saint Sacrement en diverses églises, avec l'intention de réparer les offenses qu'il y reçoit; - diverses prières propres : Office, litanies, actes d'adoration; - préparation de la fête par la Vigile, selon l'ancienne coutume chrétienne.

- Chaque mois, en consacrant le Premier Vendredi au culte du Sacré Coeur et à une "communion réparatrice".

- Chaque semaine : le vendredi doit être un jour consacré au S. Coeur.

Le livre du P. de Galliffet - et en cela beaucoup de manuels le suivront - ajoute vers la fin une courte explication de la Dévotion au Coeur de Marie, avec des pratiques pour ainsi dire "parallèles" <sup>(N.9)</sup>.

Cette version de la dévotion aux Sacrés Coeurs sera formée de deux dévotions juxtaposées, dont la seconde est comme un écho de la première. On part de la situation qu'a Marie dans les desseins de Dieu, dans le mystère de l'Incarnation et de la Rédemption, et de la place qui lui

revient dans l'Église, et on lui applique - servatis servandis - tout ce qui est dit à propos de la dévotion au S. Coeur. On étudie son objet et on indique les pratiques du culte.

### St Jean Eudes

Moins connue que la version de Paray-le-Monial, parce qu'elle ne compta pas sur la caisse de résonance de la Compagnie, celle du P. Eudes parvint, comme nous l'avons dit, à son expression achevée quelques années avant Marguerite Marie. Elle est particulièrement intéressante, pour les chemins à travers lesquels se produisent la gestation et la venue au jour de la Dévotion, et pour la forme même qu'elle prend dans ses mains.

Disciple de Bérulle (1575-1629) et de Condren (1588-1641) - Fondateur et second Supérieur Général de l'Oratoire - St Jean Eudes n'arrive au Coeur de Jésus à travers aucune révélation privée, mais grâce à la maturation d'une certaine ligne de méditation de l'Écriture soigneusement suivie chez les Pères, les Docteurs et auteurs spirituels.

Ses maîtres l'initièrent à une vie spirituelle solide [IV, p.69] et profonde, fortement centrée sur le Christ et dans laquelle l'Incarnation en sa réalisation temporelle historique est contemplée comme source perpétuelle de grâce. Les divers moments, événements marquants ou mystères de la vie terrestre du Christ, par leur lisison avec la personne divine du Verbe, se transforment en source permanente d'une grâce particulière. Dans chacune de ces diverses circonstances il y a donc une attitude intérieure correspondante du Christ, que le Cardinal de Bérulle appelle "état".

St Jean Eudes est avant tout un apôtre et un missionnaire qui cherche ardemment une connaissance plus profonde du Christ pour la donner aux hommes de son temps. Dans sa recherche tient une place préférée la Sainte Ecriture. Il lit aussi assidûment St Bernard, St Bonaventure, les bénédictines d'Helfta, Ste Gertrude et Ste Mechtilde, et parmi les auteurs de son temps, surtout St François de Sales, qui est son auteur préféré, spécialement dans son Traité de l'Amour de Dieu.

[IV, p.70] Le P. Eudes superpose à tous les "états" du Christ le symbole du Coeur, qu'il a rencontré dans ses lectures et particulièrement dans la Bible même comme équivalent de "monde intérieur" du Rédempteur. Il faut remarquer que, sans que nous connaissions les détails de son évolution spirituelle, il n'arriva pas tout de suite à sa formule définitive. Dans les débuts, le terme "Coeur" s'applique simultanément à Marie et à Jésus; c'est seulement plus tard qu'il commence à les distinguer plus clairement l'un de l'autre, en les mettant toujours en étroite relation, non seulement dans son enseignement mais aussi dans son culte, car il les contemple unis dans le dessein de Dieu dans l'histoire réelle.

Le "Coeur", aussi bien en Jésus qu'en Marie, est principalement la personne considérée dans toute son intériorité; le viscère n'est qu'un symbole. La dévotion qu'il prêche est par suite assez différente de celle que présentera plus tard le P. Croiset, où le coeur de chair aura toujours un rôle important comme "objet" de culte.

Le P. Eudes établit la fête publique du Coeur de Marie à Autun en 1648 et celle du Coeur de Jésus à Caen en 1672.

### Quelques contemporains du P. Eudes

Initiés à la méditation de la Vie du Christ sous le schéma des "Exercices spirituels" de St Ignace, et influencés de plus ou moins près par le courant oratorien contemporain qui souligne l'importance du monde intérieur du Christ, beaucoup de jésuites maîtres spirituels ou prédicateurs d'exercices en arrivèrent à traiter épisodiquement du Coeur de Jésus, comme l'avaient déjà fait les Pères ou Docteurs ou comme St François de Sales lui-même.

On ne peut pas dire qu'ils "prêchent la Dévotion", en ce sens que sa mention ne se tourne pas en un culte particulier ni en une optique pour lire l'Écriture. Ils sont, cela oui, des témoins qu'elle était dans l'air au 17<sup>e</sup> siècle. Nous mentionnons les principaux, parce qu'ils furent lus par la Communauté du P. Cou- [IV, p.71] drin, bien que pour plusieurs nous n'ayons pas d'indication de l'époque où ils entrèrent dans son patrimoine.



Par ordre de temps, le premier est le P. Saint-Jure (1585-1650), Recteur d'Amiens, d'Alençon et d'Orléans. Son oeuvre apostolique est la direction spirituelle. Il parle fréquemment du Coeur de Jésus, surtout en "De la Connaissance et de l'Amour du Fils de Dieu, Notre Seigneur Jésus Christ" (1634), "Le Livre des Elus" (1643) et "L'Homme spirituel" (1646). Penseur spirituel fin et pénétrant, son enseignement est riche de connaissance des Pères et des auteurs spirituels.

Le P. Louis Lallemant (1588-1635) est certainement le personnage le plus important dans ce groupe de Jésuites, bien que sa pensée ne nous soit connue qu'à travers des notes prises par ses disciples et quoique sa vie silencieuse de Maître d'Esprit ne nous soit pas suffisamment connue. Il a connu les oeuvres de Bérulle et en accuse une certaine influence, mais sa synthèse personnelle vigoureuse et originale s'impose. Sa mystique est celle d'un apôtre de vie active et celle-ci est une ligne mère de sa spiritualité. Il a des passages intéressants sur le Coeur de Jésus.

**[IV, p.72]** Autre Jésuite de cette époque, le P. Joseph Surin (1600-1665) disciple du précédent et écrivain spirituel de marque et certainement lu par la Communauté du P. Coudrin. Nous intéresse particulièrement son oeuvre "Fondements de la Vie Spirituelle, tirés du livre de l'Imitation de Jésus Christ", où apparaît son talent pour conduire à l'Évangile <sup>(N.10)</sup>.

Tous ces écrivains sont antérieurs à l'influence de Paray-le-Pionial et beaucoup d'entre eux sont des véhicules de l'inspiration oratorienne, bérullienne.

#### **[IV, p.73]** Après Paray-le-Monial

Avec la divulgation du message de Paray, tel que le présentent les PP. Croiset et Galliffet, s'ouvre une nouvelle étape dans le développement de la Dévotion en France, et il apparaît toute une série d'apôtres et d'écrivains qui l'adoptent, accusant en même temps l'influence des Jésuites nommés tout à l'heure et du courant proprement oratorien du P. Eudes, qui mêlent leurs eaux sans les aversions polémiques qui cent ans plus tard feront tant de mal à son contenu évangélique.

De ces nouveaux porteurs de la Dévotion le premier est St Louis Marie Grignon de Montfort (1673-1716). Le P. de Montfort fut un prêtre de formation oratorienne, d'une piété et d'un zèle hors du commun et aux intuitions originales, qui voua toute sa vie à la prédication, spécialement aux missions parmi les pauvres. Ce qui nous reste de son enseignement sur le Coeur du Christ et celui de sa Mère est contenu dans ses nombreux cantiques de mission qui, sans grand envol poétique, énoncent une doctrine claire et peut-être plus riche qu'il ne paraît à première vue. En tout cas, ils supposent une prédication plus développée, dont les points d'insistance ne sont pas trop difficiles à reconstituer. Vu l'influence que vraisemblablement ils eurent sur la Communauté que nous étudions, il semble utile de les résumer brièvement <sup>(N.11)</sup>

**[IV, p.74]** 1- Le Coeur du Christ est le Coeur de Dieu", présence et symbole de la Bonté divine et de l'Amour de Dieu pour les pécheurs, siège et dispensateur de sa Miséricorde.

2- L'Amour pour Dieu son Père et pour les hommes ses frères par amour de son Père s'entrelacent et s'harmonisent comme dans un grand feu, d'où naît la médiation du Christ, qui en rendant tout honneur à Dieu réalise le salut de l'homme dans le sacrifice de la Croix.

3- Le Coeur du Christ est pour les hommes refuge de paix et source de sainteté et de vie. "Cité de refuge", "Arche dans le déluge" et "Temple" où l'on doit entrer pour offrir le culte à Dieu, "Caverne de la Pierre" où se réalisent les épousailles de l'âme avec Dieu, "Maison de parfaits", "Centre de paix". En lui est contenu toute richesse spirituelle et de lui coulent, comme d'une source, toute vie et sainteté. Tous les saints ont tiré de là leurs secrets de perfection.

4- Ce Coeur du Christ est, en ce temps (de St Louis-Marie), objet de continuelles injures dans le Sacrement de son Amour et de son Sacrifice, qu'est l'Eucharistie. Tous les hommes sont appelés à aimer le Coeur du Christ et à entrer en lui comme au refuge de

paix, et conscients des offenses qu'il reçoit, à réparer ces fautes par la consécration personnelle et l'amour.

**[IV, p.75]** Pour le Coeur de Marie et son rapport avec le Coeur de Jésus, le Saint les présente intimement et indissolublement unis dans le dessein de Dieu. Tous les deux sont à louer, mais seul celui du Christ est adoré. Par le Coeur de Marie on va au Coeur de Jésus et c'est là un chemin qui mène rapidement à la perfection. La meilleure manière d'aimer Marie est de l'aimer depuis le Coeur de Jésus, qui ne forme avec celui de sa Mère qu'un seul Coeur au ciel, où ils s'offrent comme victimes en permanence immolées.

Nous sommes tous invités à entrer et à nous perdre en eux, où tout est un dans l'Amour et où tout devient commun.

Un peu postérieur au P. de Montfort il y a un Jésuite, Barthélemy Baudrand (ou Baudran) (1701-1787), qui eut le P. de Galliffet comme directeur de probation en 1735 et fut de nombreuses années prédicateur et directeur spirituel à Aix-en-Provence, dont il fut Recteur du collège dès 1759. C'est dans ce poste que le surprit le décret de suppression de la Compagnie en 1764. Alors il se retira d'abord à Lyon, puis à Vienne, où il se voua à la direction spirituelle et à l'apostolat de la plume. Sans être un auteur de premier plan, ses oeuvres eurent un accueil extraordinaire dans toute la France. Son premier livre fut "L'Ame élevée à Dieu par les réflexions et les sentiments"; parmi les quatorze oeuvres qui suivirent est digne d'attention "L'Ame embrasée d'amour par son union aux Sacrés Coeurs", qui atteignit, en comptant celles du 19e siècle, vingt éditions. Le secret de ce succès est dans sa clarté et dans la solidité et l'équilibre de sa doctrine, qui a reçu l'héritage de toute la riche littérature précédente <sup>(N.12)</sup>.

**[IV, p.76]** Autre Jésuite de cette époque, le P. Nicolas Grou (1732-1803) qui jeune fut un remarquable humaniste, professeur au fameux collège de La Flèche (Le Mans) et qui, au contact d'une religieuse visitandine vers 1769, se convertit à une vie spirituelle plus ferme et entra résolument dans la vie mystique. Ses oeuvres spirituelles portent le cachet d'une vie intérieure très riche et d'une culture théologique et humaniste très vaste et possèdent une valeur permanente. Seule une partie vit le jour avant la Révolution. Parmi elles "Caractères de la Vraie Dévotion" en 1788 et "Maximes Spirituelles avec des explications" qui parut en 1789. Le "Manuel des Ames intérieures" ne fut pas édité avant 1833 ou 1847. Les "Méditations en forme de retraite sur l'Amour de Dieu" furent écrites en Angleterre en 1796 et ne furent éditées qu'en 1920.

**[IV, p.77]** Quant à son oeuvre capitale : "L'intérieur de Jésus et de Marie", qui au dire des critiques le classe parmi les grands écrivains spirituels de son siècle, après de multiples retouches de son auteur, il ne parut qu'en 1815. Dans cet ouvrage l'influence de Bérulle et de son école, à travers Guillozé et Surin, lui imprime une claire parenté spirituelle avec le courant oratorien. Il a un chapitre sur le Sacré Coeur où il dit que, sans l'avoir nommé, il pense avoir parlé de lui au long de tout l'ouvrage. La première partie est consacrée au Coeur de Jésus et la seconde, composée avant, mais placée après, à l'intérieur de Marie.

Légèrement antérieur au P. Grou, il y a aussi Mgr Paul d'Albert de Luynes, Evêque de Bayeux de 1729 à 1753, qui publia à Caen (1749) un petit manuel sous le titre : "Instructions sur la dévotion aux Sacrés Coeurs de Jésus et de Marie, avec des pratiques, des prières et des offices propres de cette dévotion". L'é- **[IV, p.78]** vêque n'est pas l'auteur du "manuel", semble-t-il, mais il l'a fait composer selon ses directives. De toutes façons on sent dans l'ouvrage l'influence tant de St Jean Eudes, impossible à ignorer en Normandie, que de Marguerite Marie, mais il suit un chemin indépendant, comme on peut le voir dans la fixation de la Fête du Sacré Coeur au premier vendredi d'août. La première partie est consacrée à la dévotion au S. Coeur de Jésus (158 pages) et la seconde au Coeur de Marie (126 pages).

Gabriel Nicolle publia en 1765 un manuel sous le titre: "Le parfait adorateur du Sacré Coeur de Jésus, ou exercice très nécessaire pour les associés à la dévotion au Sacré Coeur de Jésus". C'est un volume de 538 pages où on a réuni sans beaucoup d'ordre ni souci d'originalité un abondant matériel d'exposés sur la Dévotion, méditations, notes historiques,

textes spirituels, hymnes, offices, etc..., etc... Certains morceaux sont de simples adaptations du P. Croiset, par exemple. Parmi les informations qu'il nous procure, une liste de 329 localités de France qui comptent une "Confrérie du S. Coeur de Jésus et de Marie" à cette date, peu antérieure à la naissance du P. Coudrin et de la M. Aymer.

Nous ne prétendons pas être complets, mais donner une idée approximative des moyens sur lesquels on comptait en France au seuil de la Révolution pour pratiquer et répandre la Dévotion aux Sacrés Coeurs. Nous avons accordé une plus grande importance aux auteurs représentés dans les anciennes bibliothèques de la Communauté et qui par suite ont une plus grande probabilité d'avoir été connus et utilisés par elle dès ses origines. Il nous reste l'impression qu'ils n'ont été ni rares ni de mauvaise qualité.

#### § 2 *La dévotion au Sacré-Coeur en France avant 1789.*

1 - P. Croiset, S.J., "La Dévotion au Sacré Coeur de Notre Seigneur Jésus-Christ", 1ère partie, ch. I - Ce qu'on entend par la Dévotion au S.C. et en quoi elle consiste.

L'objet particulier de cette Dévotion est l'amour immense du Fils de Dieu, qui l'a porté à se livrer pour nous à la mort, et à se donner tout à nous dans le très Saint Sacrement de l'Autel, sans que la vue de toutes les ingratitude et de tous les outrages qu'il devait recevoir en cet état de victime immolée jusqu'à la fin des siècles, ait pu l'empêcher de faire ce prodige; aimant mieux s'exposer tous les jours aux insultes et aux opprobres des hommes, que de ne nous pas témoigner, par la plus grande de toutes les merveilles, jusques à quel excès il nous aime.

C'est ce qui a excité la piété et le zèle de plusieurs personnes qui, considérant combien on est peu sensible à cet excès d'amour, combien on aime peu Jésus-Christ, combien on se met peu en peine qu'il nous aime, n'ont pu souffrir de le voir tous les jours si maltraité, sans lui en témoigner leur juste douleur, et le désir extrême qu'elles ont de réparer, autant qu'elles peuvent, tant d'ingratitude et tant de mépris, par leur ardent amour, par leurs profonds respects, et par toute sorte d'hommages...

Dévotion au Sacré-Coeur de Jésus, il semble qu'on ne pouvait mieux exprimer le caractère particulier de cette Dévotion que par ce titre; car enfin ce n'est ici proprement qu'un exercice d'amour : l'amour en est l'objet, l'amour en est le motif principal, et c'est l'amour qui en doit être la fin".

2 - P. J. de Galliffet, S.J. "De l'Excellence de la Dévotion au Sacré Coeur Adorable de Jésus-Christ". Première partie, chapitre V : de la différence de la Dévotion au S.C. de Jésus, d'avec la dévotion au Saint Sacrement.

Elles diffèrent en premier lieu dans leur objet : car l'une se propose uniquement le Coeur Adorable de Jésus-Christ, sans aucune relation au reste de son Sacré Corps : et l'autre a pour objet le Corps entier de Jésus-Christ sous les espèces sacramentelles, sans aucun rapport spécial à son Coeur... Dans la dévotion au Sacré Coeur, le motif essentiel d'honorer ce Coeur, c'est l'amour dont il est embrasé, et ce qu'il a souffert de l'ingratitude des hommes; ce qui ne convient qu'à ce Coeur divin, et non à aucune autre partie de son Corps... (Enfin) dans celle (la fête) du Sacré Coeur, la fin principale de son institution est de faire réparation à Jésus-Christ des injures que son amour a reçues dans le Saint Sacrement par l'ingratitude des hommes : réparation que Jésus-Christ veut qu'on adresse à son Coeur, qui est comme la source et le siège de cet amour".

3 - St Jean Eudes. "Le Coeur Admirable de la Très Sacrée Mère de Dieu". L. I, chap. II.

"Afin de mieux connaître ce qu'on entend par le Coeur de la bienheureuse Vierge, il faut savoir que, comme en Dieu nous adorons trois Coeurs, qui pourtant ne sont qu'un Coeur; et comme en l'Homme-Dieu nous adorons trois Coeurs qui ne sont qu'un même Coeur; de même nous honorons trois Coeurs dans la Mère de Dieu, qui ne sont qu'un Coeur.

Le premier Coeur qui est en la très sainte Trinité, c'est le Fils de Dieu, qui est le Coeur de son Père... Le second, c'est le Saint Esprit, qui est le Coeur du Père et du Fils. Le troisième, c'est l'Amour divin, l'un des adorables attributs de la divine essence, qui est le Coeur du Père, du Fils et du Saint Esprit; trois Coeurs qui ne sont qu'un très simple et très unique Coeur, avec lequel les trois Personnes éternelles s'aiment mutuellement d'un amour aussi grand qu'elles le méritent, et nous aiment aussi d'une charité incomparable.

Le premier Coeur de l'Homme-Dieu, c'est son Coeur corporel, qui est déifié, ainsi que toutes les autres parties de son sacré corps, par l'union hypostatique qu'elles ont avec la personne divine du Verbe éternel. Le second, c'est son Coeur spirituel, c'est-à-dire la partie supérieure de son âme

sainte, qui comprend sa mémoire, son entendement et sa volonté, et qui est particulièrement déifiée par la même union hypostatique. Le troisième, c'est son Coeur divin, qui est le Saint Esprit, duquel son humanité adorable a toujours été plus animée et vivifiée que de son âme propre et de son propre Coeur; trois Coeurs dans cet admirable Homme-Dieu qui ne sont qu'un Coeur, parce que son Coeur divin étant l'âme, le Coeur et la vie de son Coeur spirituel et de son Coeur corporel, il les établit dans une si parfaite unité avec lui, que ces trois Coeurs ne font qu'un Coeur très unique, qui est rempli d'un amour infini au regard de la très sainte Trinité, et d'une charité inconcevable au regard des hommes.

Le premier Coeur de la Mère de Dieu, c'est le Coeur corporel qui est enfermé dans sa poitrine virgine. Le second, c'est son Coeur spirituel, le Coeur de son âme, qui est désigné par ces paroles du Saint Esprit : "Omnis gloria Filiae Regis ab intus" (Toute la gloire de la fille du Roi prend son origine dans son intérieur), c'est-à-dire dans le coeur et dans le plus intime de son âme, duquel il sera parlé plus amplement ci-après. Le troisième Coeur de cette divine Vierge, c'est celui dont elle parle quand elle dit : "Je dors, et mon Coeur veille" (Ego dormio et cor meum vigilat, Cant. V, 2); c'est-à-dire, selon l'explication de plusieurs saints Docteurs, pendant que je donne à mon corps le repos qui lui est nécessaire, mon Fils Jésus, qui est mon Coeur et que j'aime comme mon Coeur, est toujours veillant sur moi et pour moi".

4 - Saint-Jure, "L'Homme Spirituel", IIe Partie, ch. IV, 2

"La troisième chose qu'il faut considérer touchant l'union avec notre Seigneur, c'est le lieu où nous devons principalement la pratiquer; et la quatrième est la pratique elle-même.

Pour le lieu, je dis que c'est dans le Coeur de notre Seigneur que nous devons très particulièrement nous unir à lui. Déjà nous y sommes tous, puisque nous savons d'une manière certaine et infaillible qu'il nous aime, et que l'amour loge toujours avec lui-même les personnes aimées dans le Coeur, comme dans son propre domicile. De plus, nous pouvons nous y placer et y demeurer par nos pensées, comme nous pouvons nous mettre en esprit auprès de quelqu'un et entrer dans son Coeur.

C'est là qu'il faut établir notre demeure. Il n'y a personne si pauvre qui n'ait quelque lieu pour se retirer. Les religieux font profession d'une pauvreté plus étroite et d'un dépouillement total; cependant ils ont encore leur cellule. Les ermites, les reclus ont leur chambrette où ils se tiennent, et et où ils font leurs exercices. Notre Seigneur nous loge dans son Coeur; c'est là notre demeure, et nous ne pouvons pas en avoir de meilleure, de plus riche, de plus magnifique, de plus agréable, de plus sainte et de plus divine : tous les palais des rois et des plus puissants monarques, tous les cabinets des reines et des princesses n'en approchent pas.

C'est pour cela que Saint Bernard lui dit : 'O mon Seigneur, vous avez voulu que votre côté fût ouvert, afin de nous ouvrir une porte pour entrer chez vous. Vous avez fait que l'amour, plus que la lance, a percé votre Coeur, afin que nous puissions y demeurer et y être à couvert de tous les embarras extérieurs. Allons donc avec joie nous loger dans ce Coeur, pour n'en sortir jamais. O! qu'il est bon, et qu'il y a de plaisir de demeurer et d'opérer dans son Coeur. Oui, d'opérer, et c'est la quatrième chose que nous avons à dire : car c'est dans le coeur de notre Seigneur que nous devons faire absolument tout ce que nous faisons, et y exercer toutes les fonctions de la vie purgative, de la vie illuminative et de la vie unitives

5 - P. Surin, "Les Fondements de la Vie Spirituelle", L. V, ch.VII. Sur ces paroles (de l'Imitation de Jésus Christ) "Si vous étiez une fois entré jusque dans le coeur de Jésus, et qu'une étincelle du feu dont il brûle se fût attachée au vôtre..." (Liv. 2, ch. 1).

Demande - Comment est-ce qu'on peut entrer jusque dans le Coeur de Jésus ?

Réponse - En pénétrant et en goûtant ce qu'il y a en lui de plus intérieur. Or, j'y trouve particulièrement trois choses : 1°) les sentiments de tendresse qu'il a toujours eus pour son Père et pour nous; 2°) les maximes de morale qu'il nous a plus recommandées, et qu'il avait le plus à coeur; 3°) ses peines et douleurs intérieures.

D - Quels sont les plus tendres sentiments du Coeur de Jésus ?

R - Ceux qu'il a eus pour son Père sont un amour généreux pour ce Père si aimable, une dépendance continuelle de ses ordres, un désir ardent de voir en tout sa volonté accomplie. "Je fais toujours, disait-il, ce qui lui est le plus agréable" (Jn 8, 29). Et ailleurs : "Ma nourriture est de faire la volonté de celui qui m'a envoyé" (Jn 4, 34) Ceux qu'il a eus pour nous sont une affection paternelle, et une soif très ardente de notre salut. Quiconque veut donc entrer dans l'intérieur de Jésus, doit goûter ses sentiments et essayer d'en produire de semblables, afin de se lier par là très étroitement à lui, et que, selon le précepte de l'Apôtre, "il ressente dans son coeur ce que Jésus ressent dans le sien" (Ph 2, 5).

D - Quelles sont les maximes de morale les plus propres aux âmes chrétiennes?

R - Ce sont les principaux points de la doctrine du Sauveur, dans lesquels il a renfermé son esprit. Ces points se réduisent à bien exercer l'humilité et la douceur, la patience dans les maux de cette vie, l'amour de la croix et la mortification, la charité envers le prochain, la pauvreté évangélique, et à désirer surtout d'être méprisé et humilié comme il le fut durant sa passion : car c'est là être des siens, c'est là porter sa livrée, c'est là entrer jusque dans son intérieur. Ce mystère est caché en lui, et il n'est connu que de bien peu de personnes.

Plusieurs ont du respect pour Jésus; ils l'adorent, ils fléchissent le genou devant lui comme devant leur Seigneur, et cependant ils ont toujours une secrète aversion pour les points les plus essentiels de sa morale. Ils connaissent l'extérieur de Jésus, sa puissance souveraine, sa grandeur, sa majesté, le dessein qu'il a de sauver les hommes, et d'autres choses semblables, non pas ce qu'il y a au-dessus de lui de plus caché, et ce qui lui tient le plus au coeur. C'est pourquoi on leur pourrait dire avec notre auteur : "Si vous étiez une fois entrés dans l'intérieur de Jésus..." Et ce qu'il dit en un autre endroit : "Qui aurait l'esprit de Jésus trouverait la manne cachée" (Liv. I, ch. 1). Cette manne céleste n'est autre chose que l'abondance des grâces, des lumières, des consolations, des délices spirituelles que Jésus fait goûter à ceux qui pénètrent et approfondissent bien ses maximes.

D - Quelle est la troisième chose qu'il faut observer dans l'intérieur de Jésus ?

R - Ce sont les souffrances qu'on doit tâcher de s'imprimer dans l'esprit, en les méditant continuellement d'une manière tendre et affectueuse. Lors donc que quelqu'un désire connaître et sentir ce qui se passe dans Jésus accablé de tristesse et de douleur, il faut qu'à toute heure il se remette sa passion devant les yeux, et qu'il s'y attache non seulement par sa pensée, mais encore par un sentiment de compassion qui lui pénètre le cœur.

Un autre moyen plus efficace de sentir les douleurs de Jésus Christ, c'est d'en faire quelque sorte d'expérience "Personne, dit notre auteur, ne ressent mieux les peines de Jésus Christ, que celui qui en a souffert de semblables" (Liv. II, ch. 12). Saint Bonaventure nous enseigne que cela se fait lorsqu'envisageant ce divin modèle de patience, on tâche d'éprouver en soi la rigueur de ses tourments. Et ainsi, pour bien connaître par soi-même ce qu'il souffrit à la colonne, il faut, dit ce saint docteur, se discipliner jusqu'au sang. Une âme qui aime sincèrement notre Seigneur, et qui ne souhaite rien tant que de participer à ses souffrances, juge alors mieux que jamais combien sa flagellation fut cruelle, et combien les clous dont on lui perça les pieds et les mains lui causèrent de douleur. Plusieurs dévots de ce siècle, faussement persuadés qu'il suffit de cultiver l'intérieur pourraient voir par cette expérience que les exercices extérieurs de la vertu ne servent pas peu à l'âme qui désire de s'ensevelir avec Jésus Christ en Dieu. J'ajoute qu'une infinité de personnes religieuses qui n'ont pas de grandes occupations au dehors, et qui n'ont que trop de loisir pour demeurer dans leur cellule, devraient s'estimer heureuses de pouvoir s'entretenir familièrement avec Jésus crucifié, au lieu de perdre le temps à lire des livres curieux et des histoires profanes, ou à songer à leur santé, et aux moyens de prévenir ou de guérir des infirmités imaginaires. Cela leur serait infiniment plus utile; l'esprit en deviendrait plus fervent, et le corps plus saint et plus vigoureux.

Quant aux douleurs intérieures de Jésus Christ, il est encore bien doux à l'âme d'y prendre part. S'il arrive donc qu'elle ressente quelquefois le délaissement, les peines et les angoisses dont on a parlé ailleurs (1ère partie, ch. 7, sur Imitation de Jésus Christ, III, 3), elle doit en profiter, et croire que ce sont comme des portes pour entrer dans l'intérieur de Jésus, qui a souffert non seulement dans son corps, mais encore dans son âme, et que c'est par là que se fait l'union de l'âme sainte avec le divin Epoux... C'est aussi pour ce sujet que Saint Bernard avait continuellement devant les yeux Jésus attaché à la croix, et qu'il ne perdait jamais le souvenir de sa mort, comme il le témoigne en plusieurs endroits de ses écrits, principalement sur le Cantique.

On rapporte la même chose de Saint François, et dans les Chroniques de son Ordre il est raconté qu'un jour un passant l'ayant entendu jeter de grands cris, et s'imaginant que c'était une personne qu'on assassinait, il courut incontinent vers l'endroit d'où venait la voix; mais y étant arrivé, il fut bien surpris de voir saint François couché par terre, et fondant en larmes. Il le reconnut et lui demanda ce qu'il avait à pleurer. Mon Sauveur est mort, répondit-il, il a tant souffert, et vous me demandez quelle est la cause de mes pleurs? Cette douleur si véhémente venait de l'amour dont il brûlait, et par lequel il était entré bien avant dans l'intérieur de Jésus.

Tous ceux qui, à l'exemple de ces saints, prennent pour sujet de leurs méditations les souffrances de leur maître, seront comme eux vivement touchés de tant de maux qu'a daigné souffrir ce Dieu-Homme, qui s'est immolé pour leur salut et pour celui de tous les pécheurs.

6 - Baudrand, "L'Ame embrasée de l'Amour Divin par son union avec les Sacrés Coeurs de Jésus et de Marie" "La dévotion au Sacré Coeur est un des plus grands moyens de sanctification que Dieu ait accordé à son Église dans ces derniers temps... Le grand mystère qui avait été comme caché dans les siècles passés est enfin manifesté au monde (Col 1),.. Voilà dans ces grandes paroles l'accomplissement de l'oracle par lequel le Prophète annonçait qu'un temps viendrait où, dans les jours de sa miséricorde, Dieu donnerait aux hommes un coeur nouveau : "dabo vobis cor novum" (Ez 36, 26). Dans les différents temps, Dieu avait accordé aux hommes différents bienfaits... Enfin, au bout de sa course, il leur a accordé et laissé son coeur, son amour, sa tendresse, ses sentiments; car en nous donnant son Coeur, comment avec lui ne nous aurait-il pas donné toutes choses ? "Quomodo etiam cum illo non omnia nobis donavit?" (Rm 8, 32)...

Entrons dans l'intérieur de cette dévotion et du grand objet qu'elle nous présente dans le Coeur adorable de Jésus Christ. Le voilà ouvert, qui s'offre lui-même à nous; sondons les dispositions de ce Coeur, admirons les sentiments qu'y produit la tendresse, les prodiges qu'y opère l'amour. - C'est là, c'est dans ce Coeur tout divin, comme dans le grand objet des complaisances de Dieu, que s'est consommé le grand ouvrage de la Rédemption; que s'est cimentée l'alliance éternelle entre Dieu et les hommes; que la justice et la paix se sont rencontrées, et se sont donné le baiser de paix pour se réunir à jamais : "Justitia et pax osculatae sunt" (Ps 84, 11). - C'est dans ce Coeur, comme sur un autel vivant et animé, qu'un Dieu Sauveur, immolé une fois en sacrifice à son Père, s'offre encore tous les jours pour nous, et offre à son Père Céleste les hommages qui lui sont dûs, et que nos coeurs étaient hors d'état de lui rendre : sacrifice de louange, pour honorer sa grandeur; sacrifice de propitiation, pour expier nos péchés; sacrifice d'action de grâces, pour reconnaître ses bienfaits; sacrifice de supplications pour obtenir tous les jours de nouvelles grâces. - C'est dans ce Coeur, comme dans un sanctuaire animé, que les Sacrements de la Nouvelle Alliance sont vivifiés, et d'où ils tirent leur vertu, leur force et leur efficacité; la vertu qui nous anime, la force qui nous soutient, l'efficacité qui nous purifie, qui nous sanctifie et nous transforme en hommes nouveaux. - C'est toujours de ce Coeur Sacré, comme d'une source abondante, et à jamais inépuisable, que découlent sur nous toutes les grâces, ces eaux salutaires qui jaillissent jusqu'à la vie éternelle; grâces pour toutes les personnes et pour tous les temps, toutes les circonstances et tous les états ... C'est de ce Coeur Sacré que nous recevons tout, c'est à ce Coeur adorable que nous devons tout...

Le fruit de cette Dévotion. Jésus Christ ayant porté sa bonté ineffable jusqu'à demander notre coeur, c'est un devoir indispensable pour nous de préparer nos coeurs à lui être saintement offerts, et de former dans nous des coeurs selon son Coeur, c'est-à-dire, des coeurs charitables, des coeurs humbles...

(Cinquième Considération) Le Coeur charitable. Résolutions

- Ne jamais rien dire qui puisse blesser le coeur du prochain.
- Dès que quelque émotion s'élève dans notre coeur contre quelqu'un, la réprimer, l'étouffer à l'instant.
- Aller au devant de ceux qui nous ont causé quelque peine, et leur montrer un visage serein et un coeur ouvert.
- Prier spécialement pour ceux envers qui on se sent quelque émotion de coeur.
- Penser qu'en affligeant le coeur du prochain, nous affligeons le Coeur de Jésus-Christ même.
- Prendre pour modèle de notre charité envers le prochain, la charité que le Coeur de Jésus a lui-même pour nous.

### 3 - La Dévotion aux Sacrés Coeurs à Poitiers au seuil de la Révolution

Dans la France il nous intéresse de savoir où en était la Dévotion au Sacré Coeur à Poitiers et dans sa région les années qui précédèrent immédiatement la Révolution, parce que ce fut dans cette atmosphère que la Communauté trouva ce qu'elle adopta après comme une de ses fins.

[IV, p.79] Malheureusement nous n'avons pas trouvé d'études spécialisées sur ce point, de sorte que nous nous bornerons à rappeler quelques certitudes générales, qui contribueront au moins à nous donner certains points de référence sûrs.

Avant tout, il n'est pas douteux que la Dévotion s'était répandue dans la ville et sa contrée. Nicollet, dans l'ouvrage cité, note parmi les confréries du Sacré Coeur de Jésus et de Marie celle de Poitiers, fondée en 1693, ayant donc 96 ans en 1789, et celle de Parthenay fondée en 1741.

[IV, p.80] Ce n'est pas l'unique source de certitude à ce sujet. Il suffit de rappeler que jusqu'à 1764 les Jésuites avaient plusieurs maisons,- des collèges vuniversitaires à Poitiers, et au moins du P. Nectou nous savons qu'il était fervent apôtre du S. Coeur. Et si les Jésuites furent supprimés en 1764, les Visitandines ne le furent pas, qui avaient un monastère puissant dans la Ville au mo- [IV, p.81] ment de la Révolution. Il comptait quarante religieuses ou plus, dont 31 de choeur. Sans doute on peut supposer que ce couvent avec ses aumôniers dut être un foyer de rayonnement de la Dévotion telle qu'on la présentait dans les manuels du P. Croiset, de Galliffet, de Nicollet ou d'Albert de Luynes, toujours avec une espèce d'écho qui appliquait aussi "servatis servandis" la même Dévotion au Coeur de Marie.

Nous savons en outre qu'il y avait à Poitiers un autre centre de diffusion de la Dévotion au Sacré Coeur. Grignon de Montfort fut trois fois dans la Ville entre 1701 et 1706 La première fois huit mois, la seconde six et la troisième presque deux ans. Durant ce séjour à Poitiers il fonda la Congrégation des Soeurs de la Sagesse, et prêcha des missions en diverses paroisses et spécialement à Montbernage. Dans sa prédication le message du Sacré Coeur tenait une place importante, et à Montbernage, quatre-vingt-dix ans plus tard, les gens savaient par Coeur son chansonnier sacré, dans lequel il y avait de nombreux cantiques dédiés au S. Coeur de Jésus et à celui de Marie <sup>(N.13)</sup>.

Le passage du saint missionnaire se prolongea par sa Congrégation, qui en 1792 avait dans la Ville 21 religieuses, réparties en 5 maisons : 6 à l'Hôtel-Dieu (Hôpital Principal, face à N.D. la Grande), 4 aux Incurables (aujourd'hui Hôpital Pasteur), 4 aux Pénitentes, 4 à Montbernage et 3 à la Cueille-Mirebalaise <sup>(N.14)</sup>.

Dans la voisine Vendée, la diffusion de la dévotion aux Sacrés Coeurs promue par les Missionnaires de Marie dirigés par le P. Mulo, successeur du P. de Montfort, prit couleur de résistance à la Révolution et malgré les missionnaires acquit une signification à teinte politique. A Poitiers même, bien que les révolutionnaires aient craint dans chaque "Arrête : le Sacré Coeur est là" un signe contre-révolutionnaire à cause de la proximité du front vendéen, il ne semble avoir jamais eu ce sens pour les gens qui l'utilisaient.

### § 3 La dévotion aux Sacrés-Cœurs à Poitiers au seuil de la Révolution.

St Louis Marie Grignon de Montfort, Oeuvres complètes, Cantiques (Le Seuil, Paris, 1966)

- Cant. 40 4- Anges, dites-moi, je vous prie,  
Quel est ce beau brasier de feu ?  
C'est le Coeur du Fils de Marie Et du Fils unique de Dieu.  
10- Oh! que de flammes vers son Père  
Ce Coeur jette en haut nuit et jour!  
Oh: qu'il aime l'homme son frère  
D'un pur et ardent amour:  
19- Voici la ville de refuge  
Où l'on n'est jamais outragé,  
Et la vraie arche du déluge  
Où l'on n'est jamais submergé.  
24- Ce Coeur est notre arche vivante  
Qui renferme toute la loi,  
Les secrets de l'âme innocente  
Et les mystères de la foi.  
33- En louant ce Coeur adorable  
Je loue avec proportion  
Le Coeur de sa Mère admirable,  
Tant est grande leur union.
- Cant. 43 32- Aurons-nous donc les coeurs de pierre  
Sans prendre part à ses douleurs ?  
Ah! souffrons avec lui sur terre,  
Avec son sang mêlons nos pleurs.
- Cant. 44 2- Aimons ce Coeur, puisqu'il nous aime,  
L'Amour se paie par l'amour,

- Nous aimons d'un amour extrême  
Et purement et nuit et jour.  
9- Allons faire fondre nos glaces  
Dans ce Coeur du buisson ardent,  
Allons puiser toutes les grâces  
Dans ce magasin abondant.  
16- Afin d'avoir un coeur qu'on nomme  
Un coeur selon le Coeur de Dieu,  
Afin de devenir un homme  
Rempli de grâce et tout de feu.
- Carat. 47 15- O mon Jésus, miséricorde  
Pour tous les péchés que j'ai faits,  
Si votre Coeur ne me l'accorde,  
Je suis perdu plus que jamais.  
27- Par le Sacré Coeur de Marie,  
Honneur au vôtre, mon Jésus,  
Ecoutez ce coeur qui vous prie  
Et qui vous honore le plus.
- Cant. 87 6- Leurs coeurs unis très fortement  
Par des liens intimes  
S'offrent, tous deux, conjointement  
Pour être deux victimes,  
Pour arrêter le châtement  
Que méritent nos crimes.  
8- que ce mystère est merveilleux!  
Quels transports admirables  
Quels ravissements bienheureux  
Dans ces deux coeurs aimables!  
Nous ne verrons que dans les cieux  
Ces secrets ineffables.  
9- Ils semblent tous deux confondus.  
Que l'alliance est belle!  
Marie est toute dans Jésus,  
Son amant très fidèle,  
Ou pour mieux dire, elle n'est plus,  
Mais Jésus seul en elle.  
10- Allons tous entre ces deux coeurs  
Faire fondre nos glaces,  
Participer à leurs ardeurs,  
Leurs vertus et leurs grâces.  
Allons, ils aiment les pécheurs,  
Nous y trouverons place.
- Cant. 134 (au Coeur de Marie)  
7- Son saint Coeur est un incendie,  
Un buisson ardent tout en feu  
Qui ne trouve que dans son Dieu  
L'être, l'entretien et la vie  
Il brûle sans se consumer  
Car il ne peut jamais assez aimer.  
8- L'amour semble, en ce grand mystère,  
De leurs coeurs n'en faire rien qu'un;  
Entre eux deux tout devient commun,  
Car le Fils est tout dans sa Mère.  
Dans la Mère on n'aperçoit plus  
que son cher Fils, que son amour : Jésus.  
9- C'est alors que par sa prière  
Elle obtient de notre Sauveur



Le pardon au pauvre pécheur.  
Il est son Fils, elle est sa Mère.  
Son saint Coeur et son chaste sein.  
Lui font tomber les armes de la main.

#### 4 - La Communauté du P. Coudrin et la Dévotion aux Sacrés Coeurs

Naturellement l'adhésion du P. Coudrin et de la M. Aymer à la dévotion constitue un fait important pour l'orientation spirituelle de la Communauté. Malheureusement l'information que nous avons sur la matière est bien insuffisante, car rare et incomplète.

**[IV, p.82]** Etant donné la vogue de la Dévotion en France et à Poitiers, comme nous l'avons vu, il semble absurde de supposer qu'un pieux séminariste comme Pierre Coudrin, qui suivit des cours à l'Université entre 1785 et 1791, ait pu ne pas en avoir au moins connaissance. Il est invraisemblable qu'il l'ignorât et pour expliquer sa découverte il n'est pas nécessaire de recourir à la société secrète "AA", dont, du reste, on sait si peu.

Cela supposé, nous croyons que son adhésion n'est pas du temps de son séminaire et qu'il faudrait la placer après la Motte. Ce qui nous fait penser à cette adhésion relativement tardive, c'est qu'il ne nous reste aucune trace antérieure de cette adhésion dans les écrits du Fondateur. S'il avait été un enthousiaste dévot du S. Coeur quand il écrivit, par exemple, le sermon sur la souffrance, il n'y a pas de doute qu'il l'eût montré. Mais rien ne permet de le soupçonner.

Il est certain que Cormaux, dans sa retraite de la fin de mars 1792, à laquelle assista le nouveau prêtre, prêcha le Sacré Coeur et que le P. Coudrin signa un document adressé au Saint Siège où on faisait référence au Sacré Coeur. Mais nous savons aussi que cet écrit était une présentation secrète de la "Société du Sacré Coeur" du P. de Clorivière, ce dont le jeune prêtre n'eut pas la moindre connaissance à cette occasion; on la lui fit signer comme une adhésion au Saint Père, laquelle était bien dans sa ligne et qu'il doit avoir souscrite avec un pieux enthousiasme; ce qui ne suffit pas pour supposer qu'il avait adhéré à la dévotion au S. Coeur.

Autre indice qu'en son voyage à Paris pour l'ordination ne se produisit pas la découverte de la Dévotion de sa part, c'est le fait qu'aucun récit de son séjour à la Motte, qui commença quarante jours plus tard, ne fait la moindre référence à sa dévotion au S. Coeur de Jésus ou à celui de Marie, comme ils le font à celle qu'il avait à l'Eucharistie. Quand au sortir de sa retraite - **[IV, p.83]** te, il se livre à Dieu au pied du chêne, s'il avait été le dévot qu'il fut un peu plus tard, il n'y aurait pas manqué une invocation aux Sacrés Coeurs. Mais elle n'apparaît pas.

Ce 20 octobre 1792, il se mit en route vers Poitiers, où ses principaux points d'appui seront les deux maisons des Filles de la Sagesse qui restent en dehors de la Ville, à l'Est : l'hôpital des Incurables (aujourd'hui Pasteur), et la chapelle de Montbernage, où se conservait si vivement le souvenir de Grignon de Montfort. Ses cantiques, comme nous pouvons en juger par les textes déjà cités, étaient plus doctrinaux que poétiques et contenaient dans leur ensemble un exposé assez complet de la Dévotion. Le langage accessible a été compris par le peuple de Montbernage qui les chante continuellement, et les circonstances les rendent d'actualité. Il est vraisemblable que le jeune apôtre aura été impressionné par l'enracinement que la Dévotion avait dans les fidèles.

Notre impression est que ce fut dans cette ambiance, au contact avec cette communauté religieuse et le peuple de Montbernage, que le Fondateur fit sa véritable rencontre avec la Dévotion aux Sacrés Coeurs. Certainement elle ne représente pas la première synthèse personnelle dans sa vie de foi, comme nous pouvons le soupçonner à travers ses écrits antérieurs à la Révolution. Avant son ordination sacerdotale se dessine déjà dans son esprit la conception providentielle de la vie et de l'histoire, dont nous avons parlé, et la vision christocentrique de l'existence. Surtout à partir de la Motte, l'impression profonde l'envahit, qui est une certitude de foi, d'être aimé de Dieu et du Christ d'une façon si forte et si palpable, qui se traduit dans les mille prodiges de la vie quotidienne dont est tissée son aventure apostolique sous la Terreur. Il a depuis l'enfance une tendre amitié pour Marie. Maintenant il

commence à percevoir que ces religieuses et ce peuple professent et chantent le mystère de l'amour dont il se sent inondé et il en naît une profonde communion.

En avril 1794, Marche-à-Terre doit se réfugier dans les murs de Poitiers et il ne tarde pas à parvenir à la rue d'Oléron. La maison et celles qui l'habitent se sont mises sous la protection du Sacré Coeur de Jésus, dans sa version visitandine et jésuite. Il pose, lui, comme condition qu'on laisse entrer tout le monde pour la messe, et commencent à affluer ses dirigés spirituels, qui se multiplient rapidement. Surtout après août de cette année, Robespierre étant mort, où l'on sent de partout un fort désir de libération de l'oppression terroriste, l'activité de formation spirituelle s'amplifie. Les prêtres de la résistance se groupent autour du Sacré Coeur, en grande partie par l'oeuvre et l'animation du P. Coudrin. Cette époque doit avoir été un temps d'échanges mutuels d'expériences, et de recherche dans la littérature si riche des siècles précédents. Il n'est pas hasardeux de supposer qu'on disposait d'une bibliothèque assez bonne: la suppression des Ordres religieux (1790) a vraisemblablement mis en circulation beaucoup de livres de piété de tant de bibliothèques de couvents, qui passèrent en des mains privées, comme nous l'avons dit le P. Coudrin enrichit, dans cette ambiance, ce qu'il avait acquis en son apostolat de Montbernage <sup>(N.15)</sup>.

**[IV, p.84]** Si tout cela est exact, l'adhésion du P. Coudrin à la Dévotion remonterait aux années 1792-1794. Celle de la M. Aymer ne semble pas pouvoir être séparée de son choix du Fondateur comme directeur spirituel.

Le premier document du Fondateur lui-même où apparaît le Sacré Coeur est celui qu'on appelle "Règlement du Bon Père", que nous publions en annexe (n° 2197). On n'y parle pas du Cœur de Marie, et en dehors de la formule des résolutions du 25 août 1797, nous ne le voyons pas joint à celui de Jésus jusqu'à la fin de 1800 dans la formule des voeux, le 24 décembre. Dans le titre de la Congrégation, les Sacrés Coeurs apparaissent pour la première fois dans la Supplique au Pape, datée de la même époque <sup>(N.16)</sup>.

#### *§ 4 La communauté du P. Coudrin et la dévotion aux Sacrés-Cœurs.*

1 - BP 141 (14 novembre 1803), au P. Isidore David. "Mes pauvres enfants seront toujours les enfants de la croix, pour l'être parfaitement du Coeur de notre Bon Maître".

2 - BP 22bis (1797?), à l'Evêque de Poitiers, réfugié en Suisse. (Le Fondateur décrit les "Solitaires" comme) une petite société de personnes du sexe, de toutes les conditions et les plus recommandables par leurs vertus, qui.. se sont appliquées par toutes sortes de bonnes oeuvres, surtout par celles de miséricorde, à fléchir la colère divine, en s'adressant spécialement au Sacré Coeur de Jésus, source inépuisable de grâces et d'amour".

3 - BP 2197, Règlement du Bon Père. "Son divin Coeur sera notre refuge et notre exil, la solitude où nous nous retirerons souvent pour qu'il daigne parler à nos cœurs".

### **5 - Signification des Sacrés Coeurs dans la foi de la Communauté**

Avec la dévotion aux Sacrés Coeurs nous sommes parvenus au point le plus central de la foi de la Communauté et comme à sa moelle vive. En elle se résume tout ce que nous avons dit de la foi en Dieu et en la Providence, d'elle dépend sa mission dans l'Église, que nous avons vue aussi, et d'autre part, elle englobe la conception de la vie religieuse et de l'adoration perpétuelle, dont nous parlerons dans les chapitres qui suivent.

C'est pourquoi, afin de mieux comprendre toute la vie de foi de la Communauté, il nous semble nécessaire de nous arrêter un peu à étudier la signification qu'avaient pour elle les Sacrés Coeurs qui, comme "objet" de cette dévotion, constituent la clé de cette synthèse spirituelle.

La documentation dont nous disposons est généreuse en références aux Sacrés Coeurs mais avare en explications sur leur signification, qu'on suppose toujours et que jamais on n'expose.

Ce silence est dû au fait que l'on considérait suffisante la littérature disponible et il donne l'impression qu'on n'a jamais senti le besoin de rédiger un manuel à l'usage de la Congrégation, comme on le fit à la fin du siècle. Cela nous oblige à une étude de toutes les références dans leur ensemble, pour tâcher de découvrir au moins les grandes lignes de leur

contenu. Ce travail, nous ne l'avons réalisé qu'avec les écrits du Fondateur, qui nous semblent représentatifs de la pensée de la Communauté, pour des raisons déjà exposées à propos de la foi en Dieu <sup>(N.17)</sup>.

**[IV, p.85]** Il faut se rappeler qu'en ces temps-là, même dans les milieux les plus orthodoxes, on accueillait fréquemment la Dévotion avec beaucoup de réticences, et l'un des inconvénients qu'on lui objectait était sa nouveauté, ce qui impliquait le soupçon de n'être pas très conforme à la tradition de l'Église et partant à l'authentique piété chrétienne. C'est ainsi qu'en tous les manuels, mettant le remède avant le mal, on commence par insister sur le fait que la Dévotion dans sa substance est aussi ancienne que le christianisme et qu'elle a été la dévotion de tous les saints, et d'autres affirmations semblables. D'Albert de Luynes par exemple dit : "(La Dévotion au Sacré Coeur) ne consiste, à parler proprement, qu'à aimer parfaitement Jésus Christ, que nous avons toujours présent dans l'Eucharistie, et à lui montrer notre amour par tous les moyens que la piété, la reconnaissance et le zèle peuvent inspirer; ce qui a constitué de tous temps la marque et l'occupation des saints" <sup>(N.18)</sup>.

En faveur de cette affirmation, les auteurs qui la défendent n'invoquent pas seulement le contenu même de la Dévotion, ils citent les Docteurs et Maîtres de la Vie spirituelle, comme St Bernard, St Bonaventure, etc..., jusqu'à St François de Sales, qui parlent explicitement du Coeur de Jésus. Baudrand la relie à la révélation du grand mystère "caché depuis les siècles en Dieu", dont parle St Paul aux Ephésiens et la met en relation avec le dessein divin de donner à l'humanité ce "coeur nouveau", que proclame Ezéchiel <sup>(N.19)</sup>.

A l'intérieur de la Communauté on ne sentit pas le besoin de donner la "raison de la Dévotion" et on a l'impression qu'on ne l'éprouva pas non plus en présentant la Congrégation aux autorités ecclésiastiques, tant diocésaines que romaines, car on ne donna jamais d'arguments qui la justifient. Mais dans la nouvelle Communauté on vit avec la conviction d'avoir trouvé un raccourci qui conduit à la perfection évangélique, rebattu par les saints, et qui permet de respirer la brise qui vient des temps d'Aquilas et Priscille. Cela paraît indéniable comme fait historique après ce que nous avons dit dans la troisième partie au sujet de la construction de la Communauté, et nous pensons que l'ensemble de la documentation, en ce qui nous reste à étudier, le confirmera.

#### **[IV, p.86] a) Au creuset de la tribulation**

Pour mieux comprendre le sens qu'eut, historiquement, la rencontre de la Communauté, et en particulier du Fondateur, avec la Dévotion aux Sacrés Coeurs, nous avons dit qu'il faut tenir compte des circonstances, celles de la Terreur et de la Révolution.

La souffrance angoissait alors tous les chrétiens, non seulement à cause de la conflagration sociale et politique, avec son cortège de privations, de craintes et de violence. La tempête religieuse pénétrait plus avant dans l'âme de tous, privant les fidèles de la conduite de leurs pasteurs, et mettant à l'épreuve leur foi avec le scandale du schisme. Entre-temps se déchaînait une campagne de "déchristianisation" et on profanait tout ce que la piété du peuple avait de plus saint et de plus cher. La désolation grandissait avec l'expérience de se sentir impuissant devant le débordement et de le voir produire un ravage durable dans le temps, sinon définitif, qui obscurcissait l'espoir de voir des jours meilleurs.

Cette grande épreuve fit l'effet d'un creuset qui sépare l'or de la scorie, força à recourir au Maître de l'Histoire, comme nous l'avons vu, et à chercher dans sa Parole le sens de la souffrance. Il est indubitable que la Dévotion aux Sacrés Coeurs fut, entre autres choses, une réponse à cette interrogation.

Par bonheur nous sommes assez bien documentés au sujet des dispositions antérieures du Fondateur sur ce point : nous avons son sermon sur la "Béatitude de ceux qui souffrent", dont nous donnons le texte dans l'annexe (n° 2202). Nous pensons qu'il peut être utile, pour mieux capter la signification de la Dévotion, d'en parcourir les principales affirmations, en les dépouillant de leur appareil oratoire et en faisant ressortir leur trame scripturaire <sup>(N.20)</sup>.

Une première affirmation, qui sert de point de départ, pose que la souffrance est inévitable pour tout homme en ce monde : à la souffrance on ne peut échapper. L'accepter est une nécessité pour qui veut être heureux, d'un bonheur compatible avec notre réalité terrestre. Mais quand l'Évangile dit : "Bienheureux ceux qui souffrent, parce qu'ils seront consolés" (Mt 5, 5), il ne veut pas dire que la souffrance mène par elle-même au bonheur. On peut souffrir d'une manière stérile et dépourvue de sens. Aussi l'important est de souffrir de façon à être consolés, comme l'ont fait les saints, pour qui la légère tribulation d'un instant prépare une masse éternelle de gloire incalculable" (II Co 4, 7). Pour l'obtenir, il faut contempler comme eux la Passion du **[IV, p.87]** Christ, qui accepta le calice d'amertume que lui offrait le Père (Jn 18, 11; Lc 22, 42), et souffrir avec le Christ, pour le Christ et comme le Christ.

La deuxième affirmation est que pour un chrétien la souffrance est un devoir. Le Christ est "le chemin, la vérité et la vie" (Jn 14, 16) et il nous a dit : "Entrez par la porte étroite... Combien étroite est la porte et resserré le chemin qui mène à la vie, et peu nombreux sont ceux qui le trouvent"(Mt 7, 13-14). Et dans un autre endroit : "Si quelqu'un veut venir à ma suite, qu'il se renie lui-même et prenne sa croix et qu'il me suive" (Mt 16, 24). Parce que, au fond, il s'agit de faire mourir le vieil homme. Il fait allusion à Ep 4, 21-24 : "Si vous avez été enseignés conformément à la vérité qui est en Jésus, il vous faut, renonçant à votre existence passée, vous dépouiller du vieil homme qui se corrompt sous l'effet des convoitises trompeuses; il vous faut être renouvelés par la transformation spirituelle de votre intelligence et revêtir l'homme nouveau créé selon Dieu dans la justice et la sainteté qui viennent de la vérité" (N.21).

La troisième vérité consiste en ce que la raison de la présence de la souffrance est dans le péché, qui l'a introduite avec la mort dans le monde (Rm 5, 12). Depuis lors, la jouissance des biens et des richesses, qui sont un don de Dieu, s'est convertie en un terrain propice au mal et créateur d'une grande insensibilité au mal d'autrui, comme dans le cas du mauvais riche (Lc 16, 20), et plus encore à la gloire de Dieu, comme dans l'histoire de David et de Manassé (II S 11; II R 21). De sorte que la prospérité favorise le péché, comme le dit le Psaume 72, 4-5, 18: "Point de tourment pour eux, leur corps est sain et dodu. Ils n'ont point de part à la misère humaine; avec les autres ils ne sont point frappés... Certainement tu les mets sur des terrains glissants, tu les précipites à la ruine". En vérité "Dieu a imparti une grande fatigue et un joug pesant à tous les fils d'Adam" (Si 40, 1) et nous ne pouvons l'esquiver. C'est une "miséricorde de Dieu si nous n'avons pas été détruits" (Lm 3, 22). Mais de plus, il est juste que nous souffrions, car nous sommes tous pécheurs et avons besoin d'expier nos fautes.

La quatrième vérité est que le Christ non seulement nous a prêché l'acceptation de la souffrance, mais il l'a lui-même assumée, de sorte qu'on peut lui appliquer, avec la liturgie, le mot des Lamentations (1, 12) : "Oh! vous tous qui passez par le chemin, regardez et voyez s'il est une douleur comparable à ma douleur". Il s'est changé en l'"homme de douleurs qui a supporté nos souffrances et s'est chargé de nos douleurs" (Es 52, 3-4). Il a réussi par là à "effacer la cédula de notre dette, qui nous était contraire; il l'a supprimée en la clouant à la croix" (Col 2, 14).

**[IV, p.88]** La cinquième affirmation est que le Christ non seulement nous a sauvés en prenant sur lui la douleur, mais il est devenu exemple et modèle de souffrance, de sorte que du fait que nous sommes ses disciples, nous ne pouvons pas refuser la souffrance. "Un disciple, en effet, n'est pas plus que son maître, ni un esclave plus que son patron" (Mt 10, 24). Nous ne pouvons être non plus "des membres douillets d'une tête couronnée d'épines", comme dit St Bernard. Il est donc urgent de nous convaincre "qu'il nous faut passer par bien des tribulations pour entrer dans le Royaume de Dieu" (Ac 14, 21), et nous devons être certains que d'"avoir part à ses souffrances est la marque que nous aurons part aussi à sa gloire" (Rm 8, 17).

La sixième vérité consiste en ce que le vrai chemin du bonheur pour un pécheur en ce monde est de souffrir "comme le Christ", et pour y réussir, il faut souffrir avec lui, en nous unissant à ses souffrances. Nous devons commencer par accepter, comme lui le fit à Gethsémani, la volonté de Dieu : "Ta volonté se fasse et non la mienne" (Lc 22, 42) et cette

union se changera en "source qui jaillit en vie éternelle" (Jn 4, 14). De cette façon, unis au Christ, nous sentirons que "le Seigneur est près des affligés" (Ps 33, 19) et nous pourrions dire: "Je ne crains rien parce que tu es avec moi" (Ps 22, 4), nous ferons l'expérience d'être à l'abri "à l'ombre de ses ailes" (Ps 16, 8) et nous saurons que rien en ce monde ne "peut nous séparer de l'amour de Dieu" (Rm 8, 39).

Septième affirmation : de la participation à la croix du Sauveur naît notre espérance. "Par votre patience vous gagnerez la vie" (Lc 21, 19), disait ce Sauveur. D'autre part, "Dieu a choisi - ceux qui aiment Dieu -, les a prédestinés à être conformes à l'image de son Fils" (Rm 8, 29), de sorte que son appel à la souffrance doit être une garantie de son élection et nous pourrions redire avec le Prophète : "Tu es mon espérance au jour de l'affliction" (Jr 17, 17). Nous devons donc avoir la certitude que Dieu veut notre consolation et elles sont pour nous les paroles d'Isaïe : "Consolez, consolez mon peuple... Voyez, le Seigneur Dieu vient avec sa puissance..., il vient avec son salaire... Moi, je suis votre consolateur" (Es 40, 1, 10; 51, 12).

Huitième vérité : nous n'avons où recourir, si ce n'est au Christ, et nous pouvons répéter avec St Pierre : "Seigneur, à qui irions-nous ? Tu as des paroles de vie éternelle" (Jn 6, 68). Nous aussi, qui avons les prémices de l'Esprit, nous gémissons au-dedans de nous-mêmes" (Rm 8, 23), mais, "nous le savons, si notre demeure terrestre se détruit, nous avons un édifice, oeuvre de Dieu, une demeure éternelle dans les cieux, qui n'est pas faite de main d'homme" (II Co 5,1).

Neuvième et dernière vérité : nous pouvons dire avec St **[IV, p.89]** Paul : "Je déborde de joie au milieu de mes tribulations" (2 Co 7, 4), dans la conviction que "le message de la croix, folie pour ceux qui se perdent... est puissance et sagesse de Dieu pour ceux qui sont appelés" (1 Co 1, 18,24). Ainsi la foi nous aura fait découvrir comment peuvent être "bienheureux ceux qui souffrent", et nous finirons par considérer la croix comme la vraie planche de salut et nous dirons : "Pour moi, non, jamais d'autre titre de gloire que la croix de Notre Seigneur Jésus Christ; par elle, le monde est crucifié pour moi, comme moi pour le monde" (Ga 6, 14).

## b) Le Coeur du Bon Dieu

Le premier contenu que renferme certainement pour la Communauté le symbole du Coeur du Christ, c'est l'Amour que Dieu a pour nous dans son Fils. Nous avons vu que "Dieu" pour le P. Coudrin apparaît toujours intervenant dans l'histoire humaine en général et particulièrement dans celle de sa Communauté, et que Dieu a le visage du Christ. Ainsi, lorsque pensant au Coeur du Christ, il dit "Coeur du Bon Dieu", il lui donne une signification que nous pourrions traduire par "Coeur de la Providence" <sup>(N.22)</sup>.

Si le Coeur symbolise tout l'intérieur du Christ, il n'y a pas de doute que pour le Fondateur l'Amour de Dieu pour l'homme est en lui la valeur dominante, et comme nous l'avons vu, l'attribut principal de la Providence. Cet Amour de Dieu pour l'homme se manifeste dans le Christ, habite et remplit son Coeur et il est le grand mobile de toutes ses actions, principalement de sa Passion et de sa Croix, même de son gouvernement actuel de l'histoire.

Cet Amour, proclamé dans l'Évangile, est reconnu par le Fondateur dans une expérience dont nous avons peu de confidences, parce qu'il n'entraîne pas dans son style de les faire, mais nous avons quelques lignes dans sa lettre du 4 août 1804 à Sr Gabriel de la Barre, qui nous paraissent très éloquentes :

"Le Coeur de cet aimable Maître... me comble de ses faveurs; si je suis ingrat, il m'aime encore, et je sens dans mon Coeur qu'il m'aimera toujours, oui toujours.

Je serais inépuisable, si je vous écrivais toute la force de sa grâce sur mon âme, toute l'étendue de sa puissance sur mon fond... Aimez-le donc sans partage et je vous réponds que rien ne vous en séparera. Soit qu'on persécute, soit qu'on laisse en repos (c'était au moment où l'on craignait la suppression de la Congrégation de la part de Napoléon), soyons enfants de la croix; que nos sentiments brûlent du désir de l'immolation qu'il exige ou qu'il permet, et tout, oui, tout ira au gré de sa volonté, que je sens et veux sentir jusqu'à la mort, toujours adorable (BP 192).

La Communauté sent avec le Fondateur que c'est le Coeur du Christ qui la soutient et peut la consoler, qui a miséricorde et compassion de tous, qui garde et bénit son Oeuvre, nous conserve dans la paix, et réalise dans les personnes leur configuration avec son Coeur, en envoyant des épreuves qui conduisent à la per-[IV, p.90] fection chrétienne et démontrent qu'il nous aime réellement. De cette conviction que le Coeur du Christ nous aime, naît spontanément le zèle apostolique : "Si véritablement on se pénètre de la tendresse du Sacré Coeur de Jésus pour le salut des âmes, peut-on alors n'être pas enflammé de zèle?" (BP 519).

Ce Coeur du Christ-Providence, il le sent présent dans la barque de la Communauté, et tandis que dehors la tempête reprend, comme dans le cas des Apôtres, en terminant la rédaction de son premier Règlement, en 1797, il écrit : "Cor Jesu, salva nos, perimus" (Coeur de Jésus, au secours, nous périssons) <sup>(N.23)</sup>.

Cette conviction de l'Amour de Dieu, symbolisé dans le Coeur du Christ, n'est pas une théorie plus ou moins pieuse, elle est la confiance pratique sur laquelle s'appuie la vie de tous les jours comme sur son principal fondement. Elle est la foi en la Parole qui permet de bâtir la maison sur le roc.

#### c) Le Coeur du Serviteur

Un deuxième contenu que découvre la Communauté dans le symbole du Coeur du Christ, c'est celui de l'Amour qu'a le Rédempteur pour son Père, et qui se montre dans la détermination d'obéir à ses desseins, avec laquelle il entre dans le monde et qui sans hésitations le mène jusqu'à la mort et la mort de la croix <sup>(N.24)</sup>.

Devant le désastre religieux de la Révolution, le Fondateur et sa Communauté comprirent que si, comme fils de Dieu ils croyaient à l'Amour, ils devaient suivre l'exemple du Fils et accepter comme lui la souffrance providentielle, l'offrir à Dieu en réparation de tant de rébellions contre sa loi, et si possible, arrêter le châtement, et épargner plus de souffrances à l'Église. <sup>(N.25)</sup>

Ce contenu est toujours invoqué comme un exemple ou supposé comme modèle de cette vocation de médiation par la souffrance providentielle ou de victime dont nous parlerons plus loin, à propos de l'Adoration surtout. – "Mes pauvres enfants, écrit le P. Coudrin au P. Isidore en novembre 1803, seront donc toujours les enfants de la croix, pour l'être parfaitement du Coeur de notre Bon Maître" (BP 141) <sup>(N.26)</sup>.

#### [IV, p.91] d) Le Coeur de Jésus, source de la grâce

Un troisième contenu du symbole du Coeur de Jésus est celui de "Source de grâce". Dans sa lettre à l'Evêque de Poitiers réfugié en Suisse, le Fondateur décrit les Solitaires comme "une petite société de personnes du sexe, de toutes les conditions et les plus recommandables par leurs vertus qui... se sont appliquées par toute sorte de bonnes oeuvres, surtout par celles de miséricorde, à fléchir la colère divine, en s'adressant spécialement au Sacré Coeur de Jésus, source inépuisable de grâce et d'amour" (BP 22bis),

A travers tous ses écrits apparaît fréquemment le Coeur de Jésus comme celui qui donne la grâce et la paix et dans ses "Avis sur l'Adoration" il y a ces lignes :

"Nous allons au Coeur de Jésus, qui n'a pas été percé mais ouvert, parce que là est le lieu de repos, la source des eaux vivifiantes où l'âme prend ses délices, se désaltère, se fortifie, est inondée de grâces <sup>(N.27)</sup>.

#### e) Le Coeur de Jésus, Refuge de la Communauté

Un quatrième et dernier contenu du symbole du Coeur de Jésus est celui de "Centre et Refuge" de la Communauté, et comme son lieu de rendez-vous et de rencontre; d'une certaine façon il résume tous les aspects antérieurs, parce qu'il les suppose.

Dans le premier Règlement : "Son divin Coeur sera notre refuge et notre exil, la solitude où nous nous retirerons souvent pour qu'il daigne parler à nos coeurs" (BP 2197).

La M. Aymer dira en 1801 que la vocation de la Communauté est, entre autres "d'entrer dans la douleur intérieure du Coeur de Jésus" (BM 33).

**[IV, p.92]** "Se réfugier" et "entrer" dans le Coeur de Jésus sont des expressions relativement fréquentes dans la piété de l'époque et pour en retrouver le sens - car nous ne le trouvons pas dans les documents mêmes de la Congrégation - il faut consulter les auteurs que lisait la Communauté. Parmi eux nous avons choisi le passage de Surin que nous avons transcrit p. 72. Commentant l'Imitation du Christ, l'auteur se pose précisément la question qui nous intéresse : Comment peut-on entrer dans le Coeur de Jésus ? Et il répond : en réalisant trois choses. 1° En faisant nôtres dans la mesure du possible les sentiments du Coeur du Christ, tant vis-à-vis de son Père (dépendance de sa volonté et désir de la voir accomplie) qu'envers les hommes (affection et désir de salut). 2° En adoptant les enseignements du Christ (humilité et douceur, patience et amour de la croix, amour du prochain, pauvreté évangélique, désir d'être méprisé et humilié comme lui). 3° Méditation affectueuse des souffrances qui l'accablèrent de tristesse (méditer la passion, tâcher de "participer" à ses douleurs, même physiques, par quelque expérience, et surtout à ses douleurs intérieures, en accueillant les expériences personnelles providentielles comme portes qui nous permettent d'y prendre part). Le P. Surin ajoute une dernière considération, qui doit avoir frappé les membres de la première Communauté : "C'est par là que se fait l'union de l'âme sainte avec le divin Epoux". Et il en confirme l'importance par l'exemple de St Bernard et de St François d'Assise.

Sans prétendre que chaque fois qu'on parle "d'entrer dans le Coeur de Jésus" on aura eu présente toute cette analyse, on peut affirmer qu'"entrer dans le Coeur" du Sauveur signifiait méditer l'Évangile à partir de son intériorité, comme chose provenant de l'intériorité humano-divine de Jésus, sans s'arrêter sur le purement extérieur, pour communier plus profondément à son esprit. Et en même temps être attentif à la valeur de "communion" avec le reste de la Communauté <sup>(N.28)</sup>.

Ainsi on pensait au Coeur du Christ comme à une "Immensité", comme à un espace où il y a à la fois solitude et rencontre, pour tous les frères. C'est le Maître lui-même qui invite "Venez tous à moi", et une fois qu'on en a fait la preuve, on ne sort plus, parce qu'on expérimente que "dehors il n'y a plus qu'amertume". Dedans est la paix et l'union où tous ne font plus qu'un seul coeur.

#### f) Par Marie et avec Marie

Jusqu'ici nous n'avons parlé que du Coeur de Jésus, mais les Fondateurs, du moins dans la formule définitive, parlent de **[IV, p.93]** "Dévotion aux Sacrés Coeurs" et il nous intéresse de nous faire une idée historiquement exacte du rôle qu'y tient le Coeur de Marie <sup>(N.29)</sup>.

C'est un fait qu'on ne parvint pas immédiatement à cette "association" du Cœur de Marie à celui de Jésus sous la commune dénomination de "Sacrés Coeurs". Le premier document officiel qui la contient dans le titre de la Congrégation est la Supplique au Pape, de la fin de 1800.

Avant cette époque on a soin d'établir une différence, comme dans la Supplique aux Vicaires, en juin de la même année, où on dit : "Nous nous sommes réunies, il y a plus de six ans, sous l'invocation du Sacré Coeur de J(ésus)-Christ) et la protection spéciale de la bienheureuse Vierge Marie". Le nom de Marie n'entrait même pas dans le titre qu'on se donnait : "Société du Sacré Coeur de Jésus". Dans le projet de Règlement rédigé par la M. Aymer, avec Bernard de Villemort comme secrétaire, au printemps de 1800, la nouvelle Communauté est appelée "Ordre du Sacré Coeur de Jésus"; de Marie on ne parle qu'à l'article 2, pour dire que la Congrégation est sous sa "protection spéciale".

La cause de cette "association" doit être mise, sembler-il, dans la communication charismatique de la M. Aymer, en l'Avent de 1800. Plus tard, à l'époque des négociations pour l'approbation romaine, on objecta à la formule de la "Dévotion aux Sacrés Coeurs" une apparence de nivellement (pareggio) entre le culte dû au Christ et celui qui revient à sa Mère, et en approuvant l'article du Chapitre Préliminaire des Constitutions, où l'on établit comme

but de la Congrégation : "propager la Dévotion aux Sacrés Coeurs", on ajouta, précisément pour éviter des malentendus sur ce point : "selon qu'elle a été approuvée par le St Siège" (N.30).

En tout cas, il n'y eut jamais de confusion sur ce point dans la foi de la Communauté, et l'enseignement du P. Coudrin sur le rôle de Marie est simple et net (N.31). Nous devons honorer le Coeur de Marie "après celui de Jésus", en reconnaissant la distance qui les sépare, due à la nature divine du Christ, mais nous voyons Marie si intimement associée à Jésus dans les plans de Dieu que pour être sûr d'"arriver au Coeur du Christ" on s'adresse à celui de Marie. La mariologie du Fondateur est celle de St Louis [IV, p.94] Marie Grignion de Montfort, qu'il cite dans ses "Avis sur l'Adoration"

"Quand on a une fois trouvé Marie et par Marie Jésus, et par Jésus Dieu le Père, on a tout trouvé; qui dit tout n'excepte rien".

Ainsi la Dévotion aux Sacrés Coeurs de la Communauté du temps des Fondateurs est une dévotion à tout le mystère de l'Incarnation-Rédemption comme oeuvre de l'Amour de Dieu telle qu'elle se réalise historiquement en Jésus, inséparablement accompagné de sa Mère. Comme le trouvèrent les Bergers ou les Mages dans les bras de Marie; comme St Jean trouva la force pour rester au pied de la croix dans la compagnie de Marie, et comme la première Église de Jérusalem se prépara à recevoir l'Esprit Saint, l'humble Communauté du P. Coudrin trouva aussi Jésus avec Marie et son amour pour elle date de la première heure.

*§ 5 Signification des Sacrés-Cœurs dans la foi de la communauté.*

1 - BP 205 (15 octobre 1804), à Sr Gabriel de la Barre. "Je n'ai que le temps de vous dire combien je suis heureux, dans mes embarras et mes peines, d'avoir une famille dont les membres se chérissent de tout Coeur pour ne vouloir plaire qu'au Coeur de notre adorable Maître J.C., qui récompense et tient un compte fidèle des plus petits sacrifices qu'on fait pour lui".

2 - BP 232 (16 juillet 1805), à Sr Félicité de Charraix. "Confiez-vous dans le Bon Dieu; il est notre Père : il est si bon qu'il aime et chérit ses pauvres créatures, quelque faibles qu'elle soient. C'est ce qui doit nous rassurer tous. Aimez-vous bien les unes et les autres et soyez bien dociles à la voix de Dieu".

3 - BP 272 (10 juin 1806), à Sr Ursule Roulleau. "Aimez donc ce saint état (la vie religieuse)..., quoique vous y trouviez des contradictions. On en a partout et le divin Coeur de Jésus réserve, toujours et en tous lieux, une part spéciale de l'amertume du calice à ses amis.

4 - BP 452 (1812 ou 1813), à une nièce. "Courage, ma bonne nièce. Le temps passe comme une ombre, et il n'y a que l'amour immense du Coeur Sacré de Jésus qui ne passe point".

5 - BP 512 (21 août 1816), à Sr Hilde Lacoste. "J'ai lieu de croire que le Bon Dieu vous dédommagera de tous les sacrifices que le bien de l'oeuvre vous fait faire. Soyez certaine, mon enfant, que vous serez consolée".

6 - BP 515 (18 octobre 1816), au P. Hippolyte Launay. "Je sens votre douleur, je m'unis à vos peines. Que le divin Coeur de notre tout miséricordieux Jésus ait compassion de vous tous".

7 - BP 533 (14 avril 1817), Circulaire annonçant l'approbation des Règles. "Notre nombre s'augmente tous les jours. Notre Divin Maître semble nous ouvrir son Coeur et nous dire: Venez tous à moi, ou bien vous êtes tous à moi. Soyons donc à lui sans réserve si nous voulons obtenir la récompense" (Cf. ASSCC.1960, p.175).

8 - BP 705 (14 juillet 1821), au P. Joachim Delétang. "Le Bon Dieu nous ménage des croix..., c'est une preuve qu'il nous aime".

9 - BP 1386 (8 juillet 1828), aux Soeurs du Mans. "Goûtez, goûtez Dieu dans le voyage de la vie. Lui seul est bon. Sa volonté est la seule bonne. Hors de son Coeur, tout n'est qu'amertume. Dites-le à toutes; dites-le même à mon Frère et à ses amis (le Supérieur et membres de la Communauté des Frères). Je le sens pour moi-même. Tout n'est rien, excepté d'aimer Dieu. Vivons donc pour lui seul, et mourons du désir de lui plaire. C'est le vrai bonheur".

10 - BP 1477 (10 avril 1829), de Rome, au P. Bonamie. "Que le Bon Dieu vous conserve tous en paix, qu'il vous rende tous conformes à son divin Coeur, que notre bonne Mère, la Sainte Vierge et le saint Ange Gardien vous préservent de tous accidents fâcheux".

11 - BP 1513 (29 novembre 1829), à un Supérieur. "Si mes prières sont exaucées, vous ne ferez qu'un coeur et qu'une âme dans le Coeur de notre divin Maître".



12 - BP 1547 (5 mars 1830), au P. Bonamie. "Le Coeur du Bon Maître aura pitié de son Oeuvre et de son pauvre serviteur, qui a jusqu'ici bien plus compté sur sa grâce que sur les talents ou l'esprit des hommes".

13 - BM Billet n° 36. "Pendant le "Salve", le Bon Dieu nous a ouvert son Coeur, il a dit : "Venez mes enfants, venez mes amis, venez vous plonger dans mon Coeur, venez vous submerger d'amour et de douleur. La Sainte Vierge ne priait pas comme à l'ordinaire, elle était dans la joie, et semblait nous montrer à son Fils. Les anges s'empressaient autour d'elle. Je suis tombée en adoration".

14 - BM Billet n° 21. "Ce n'est plus seulement la Sainte Vierge qui veut cet Ordre, mais il paraît être devenu un besoin pour le Coeur de Dieu, tant sa miséricorde pour nous est grande. Il m'est impossible de m'expliquer car je ne vous dis rien, en comparaison de ce que j'ai appris ou senti à ce sujet.

## **6 - Manière communautaire de vivre la Dévotion aux Sacrés Coeurs**

Le Chapitre Préliminaire des Constitutions parle de la responsabilité de "propager" la Dévotion et ne dit rien explicitement de la manière dont la Communauté entendait la pratiquer.

D'autre part il ne fait pas de doute que la pratique en était quelque chose de central pour elle. Aussi nous semble-t-il nécessaire de résumer brièvement ce qu'on trouve éparé dans la législation même et en d'autres documents, bien qu'il s'agisse d'évidences.

En abrégé, on peut dire que la Congrégation pratique sa Dévotion aux Sacrés Coeurs de trois manières différentes et complémentaires

a) Par le moyen de la Consécration religieuse, incluse dans la profession même, comme nous espérons le montrer dans le chapitre suivant.

b) Par le zèle apostolique qui consacre l'activité de la vie à "porter l'Évangile partout". Un Évangile lu et vécu comme une révélation de l'Amour que Dieu a pour nous et une invitation à le payer avec un amour semblable à celui du Serviteur, qui ne se réserve rien et sacrifie tout. Et pour en être sûr, le méditer et le vivre avec Marie et sous sa protection. De l'effort apostolique au concret nous avons parlé dans la deuxième [IV, p.95] Partie.

c) Par le moyen de l'Adoration, comme ministère de médiation, dont nous traiterons dans le dernier chapitre.

## **NOTES**

1 - Cf. P. Antoine Hulselmans, ss.cc., "Exposé historique du Chapitre Préliminaire de la Règle de la Congrégation des Sacrés Coeurs", 1948.

2 - Cf. par exemple, "Catholicisme, hier, aujourd'hui, demain", Letouzey, Paris.

3 - Nous n'avons pas de citations explicites, mais nous savons la vénération et l'estime du Fondateur pour St François de Sales et la très large diffusion de l'ouvrage à l'époque, de sorte qu'il nous paraît légitime de lui en supposer la lecture. Quant au P. Grou, la M. Aymer le cite dans une lettre à Gabriel de la Barre (BM 250), du 20 janvier 1806, où elle dit : "Ayez la bonté de dire à tous et à chacun en particulier que je leur suis très dévouée. S'ils ont lu l'abbé Grou, ils donneront à cette expression sa juste valeur."

4 - Jean-Nicolas Grou, "Caractères de la Vraie Dévotion".

5 - Dans sa forme moderne et plus répandue, car on peut dire avec certitude qu'elle fut pratiquée antérieurement par bien des saints et des personnes spirituelles, telles que Ste Gertrude d' Helfta (1256-1303). Mais avant le 17e siècle la dévotion resta toujours dans l'enceinte des sphères mystiques.

6 - Statuts et Règlements de la Société du Sacré Coeur de Jésus vulgairement appelée 1° "Immensité".

7 - Galliffet, "De l'Excellence de la Dévotion au Coeur Adorable de Jésus-Christ", 1ère Partie, IV.

8 - Op. cit., IIIe Partie, II.

9 - Ib., IV.

10 - Sont aussi à rappeler : Jacques Nouet (1605-1680), autre disciple du P. Lallemand, se consacra à la direction spirituelle et aux retraites, et nous a laissé son ouvrage "L'homme d'oraison", qu'on acheva de publier en 1692 et qui fut lu dans la Communauté. Il est, de tout le groupe, celui qui développe le plus le thème du Coeur du Christ dans la totalité de ses méditations.

On ne peut oublier le P. Vincent Huby (1608-1693), également disciple du P. Lallemand, missionnaire en Bretagne et qui dans sa prédication donne une place considérable au Coeur de Jésus.

Pour finir, nous ajoutons le P. François Guilloché (1615-1684) qui à partir de 1673 fut Maître Spirituel à Paris; il y publia plusieurs ouvrages où il montre qu'il a assimilé très **[IV, p.96]** profondément l'enseignement béruillien sur "l'intérieur de Jésus"; il parle aussi du Coeur de Jésus.

11 - St Louis Grignon de Montfort, "Cantiques", Ed. du Seuil, Paris, 1966. Les cantiques dédiés au S. Coeur sont : 40, 41, 42, 43, 44, 47, 48, 128, 132. Au Coeur de Marie : 63, 87, 134. Nous en avons donné quelques échantillons, p. 78 et suivantes.

12 - Plusieurs de ses œuvres se trouvent à la bibliothèque de la Maison généralice de Rome, et celle-ci compte précisément parmi les livres du temps des Fondateurs de Poitiers.

13 - M. de Coursac, "Le Faubourg de Montbernage au point de vue religieux pendant la Révolution française", Poitiers, 1859, p. 15. Recueillant les traditions du quartier dans la troisième édition de 1859, il décrit les réunions de culte et note : "On disait d'abord tout haut le chapelet; les chanteuses entonnaient ensuite les cantiques du P. de Montfort, et elles les répétaient avec tant d'entrain qu'une nuit elles les chantèrent tous à l'exception de deux, dont elles ne savaient pas les airs, et le recueil en contient cent cinquante-quatre".

14 - Archives Révolutionnaires de la Ville de Poitiers (Bibliothèque de l'Université) P-10. Etat des religieuses, locataires et pensionnaires à l'arrêté du Conseil général de la Commune, août 1792 : doivent contribuer au logement des gens de guerre. Cahier de 10 pages.

15 - Coïncidence suggestive : la phrase de Montfort "Allons faire fondre nos glaces dans ce Coeur" se trouve presque littéralement dans la "Lettre à mon frère" de Gabriel de la Barre, 1795.

16 - Dans cette brève étude nous n'avons pas suivi la construction de Lestra fondée sur une suite de suppositions qui nous paraissent historiquement fragiles. Pour la même raison nous ne suivons pas le P. Ignacio Baños qui adopte sur ce point sans critique la position de Lestra.

17 - Nous n'avons pas voulu utiliser comme témoignage de la foi de la Communauté de l'époque des Fondateurs les écrits, certainement très riches, du P. Euthyme Rouchouze, parce qu'il s'agit d'une synthèse élaborée en réponse aux circonstances de crise qui furent celles du schisme de 1853; mais indiscutablement ces écrits sont dans la ligne la plus traditionnelle.

18 - "Instructions sur la Dévotion aux Sacrés Coeurs de Jésus et de Marie, avec des pratiques, des prières, et des offices propres de cette Dévotion", ch. II, p. 9.

19 - Cf. supra, p. 76.

20 - Ce sermon fut composé autour de 1791, comme nous l'avons dit.

21 - En ceci le P. Coudrin ne fait que suivre la tradition la plus sûre sur la nécessité de la croix. "La création elle-même, en tant que déçue, rend la croix inévitable, et (fait) que la croix, dans le Christ, devient le salut, le seul salut possible de la création", dit Louis Bouyer en son "Introduction à la Vie Spirituelle" (ch. VII). Et il ajoute : "Il n'y a donc pas de vocations "créatrices" qui puissent s'opposer à des vocations "rédemptrices". Toute vocation est en même temps vocation à la croix et vocation à la résurrection, à la restaura- **[IV, p.97]** tion de ce que Dieu avait créé bon à l'origine et qui doit le redevenir à la fin".

22 - Cf. BP 45, 141, 192, 205, 452, 512, 515, 519, 533, 897, 1014, 1101, 1386, 1477, 1481, 1513, 1547, 2197. - Dieu nous aime BP 78, 232, 254, 272, 583, 705, 2101. Voir ce qui a été dit à propos de Dieu au ch. 1.

23 - Mt 8, 25.

24 - He 10, 5-7 : En entrant dans le monde il dit : de sacrifice et d'offrande tu n'as pas voulu, mais tu m'as façonné un corps. Holocaustes et sacrifices pour le péché ne t'ont pas plu. Alors j'ai dit : Me voici, je suis venu, ô Dieu, pour faire ta volonté.

Ph 2, 5-8 : Ayez les mêmes sentiments que le Christ Jésus ... qui prenant la condition de serviteur, devenant semblable aux hommes et par son aspect étant reconnu comme un homme, s'est abaissé en se faisant obéissant jusqu'à la mort et la mort de la croix. (Sur la condition de serviteur, cf. Isaïe 52, 13 - 53, 1-12.)

25 - Au chapitre V nous verrons plus au long le sens de cette acceptation de la souffrance dans la Communauté.

26 - BP 140, 141, 159, 192, 223, 272, 474, 512, 533, 988, 1008, 2073, 2149, 2197, 2302. Voir aussi "Avis sur l'Adoration".

27 - BP 22bis, 897, 1014, 1163. Nous n'avons pas trouvé de textes où le P. Coudrin mette explicitement l'Esprit Saint en relation avec le Coeur du Christ, bien qu'il parle fréquemment de l'Esprit Saint, surtout comme source de lumière : 155, 587, 963, 1982, 2197, 2199, 2281; et comme celui qui doit nous mener à la vie : 115, 1641, 1962, ou qui nous habite, nous remplit et qui ne doit jamais nous manquer : 115, 669, 745, 869, 963, 1278, 1773, 1893, de sorte que sans lui nous ne pouvons rien : 32, 34, pas même prononcer le nom de Jésus : 2327.

28 - Le P. Coudrin appelle le Coeur de Jésus "Centre" : 153, 278; il parle fréquemment d'être "dans le Coeur de Jésus" : 213, 805, 854, 1008, 1012, 1133, 1254, 1410, 1534, 1629; et hors lui tout est amertume : 1386.

29 - Voir le livre cité, n 1, du P. A. Hulselmans, Art. VI, De la Dévotion aux Sacrés Cœurs.

30 - En disant que la "cause" de cette "association" est, à notre avis, dans une communication charismatique de la M. Aymer, nous ne prétendons pas que l'expression ait été trouvée dans une de ses visions; on pouvait la rencontrer dans des livres de piété comme celui cité de Mgr d'Albert de Luynes, dans le titre des Petits Offices, etc..., et la trouver insinuée dans les cantiques du Père de Montfort, particulièrement dans le 87, de sorte qu'il n'y a pas de doute qu'originellement il n'est pas de la M. Aymer. Ce que nous croyons c'est que l'adoption de cette formule par la Congrégation et dans le titre même du nouvel Institut et dans la formule des voeux est due à ladite communication de la M. Aymer, qui fit vaincre une situation d'hésitation antérieure, sinon d'une certaine résistance à l'adopter.

31 - Les textes où se conserve le mieux sur ce point la pensée du [IV, p.98] Fondateur sont principalement trois : 1) la Prière au Coeur de Marie, publiée en appendice dans l'ouvrage du P. Hulselmans, p. 144; 2) les paragraphes de la Circulaire du 14 avril 1817 (cf. Annales, 1960, p. 175) et 3) "Avis sur l'Adoration".

\*\*\*\*\*

## [IV, p.99] CHAPITRE IV

### LA PROFESSION RELIGIEUSE DANS LA FOI DE LA COMMUNAUTÉ

*Observations. Les notes de ce chapitre sont signalées par <sup>(N.1 à N.34)</sup>*

*Les textes cités par l'auteur, seront placés sous le titre qui les illustrent.*

Un des points les plus importants et les plus décisifs pour la communion dans la foi de la Communauté est certainement la conception qu'elle se fait de la profession même. Bien que pleinement conscients qu'une étude exhaustive en cette matière exigerait une recherche beaucoup plus étendue et plus minutieuse, nous pensons avoir trouvé dans la documentation jusqu'ici consultée une information suffisante pour établir les grandes lignes de cette "conception" et ses affirmations les plus sûres.

La première idée de fonder un institut religieux surgit dans le P. Coudrin avec la "vision de la Motte", qui est de septembre 1792. Cela veut dire qu'il commença à sentir sur lui la

responsabilité de créer une Communauté, précisément pendant que se produisait l'éclatement le plus violent du processus révolutionnaire et deux ans après la suppression officielle des congrégations religieuses de la vie publique en France.

La Constitution du 3 septembre 1791 disait dans son introduction : "La loi ne reconnaît plus ni voeux religieux, ni aucun autre engagement qui serait contraire aux droits naturels ou à la Constitution". Et dans le titre II, art. 6 : La qualité de citoyen français se perd : ... "4° Par l'affiliation à tout ordre de chevalerie étranger ou à toute corporation étrangère qui supposerait, soit des preuves de noblesse, soit des distinctions de naissance, ou qui exigerait des voeux religieux" (N.1).

La vérité est que l'effondrement de la vie religieuse en France n'avait pas été exclusivement légal. Avaient beaucoup fait pour le préparer, non seulement le discrédit semé par l'anticléricalisme voltairien, mais, et surtout, la décadence effective de la vie régulière et de la recherche de perfection chrétienne. Si les religieuses dans l'ensemble étaient restées fidèles à leur idéal, on ne pouvait en dire autant d'une bonne partie des monastères et des couvents d'hommes, qui même dans les sphères du clergé et des fidèles étaient les "malaimés" (N.2).

Il ne semble pas qu'avant de se réfugier à la Motte le Fondateur ait eu la moindre pensée de vocation religieuse. Nous manquent aussi les documents pour suivre de près le processus intime de maturation de son idée de se faire religieux. Nous savons seulement que le projet de former un Institut d'hommes et de femmes remonte à la "vision" et que cinq ans plus tard, lorsqu'il écrivit le Règlement destiné aux "Solitaires", il était déjà entrain de prendre forme. - Nous résumons de suite les renseignements recueillis.

#### **[IV, p.100] 1 - La recherche de la perfection et le chemin du service**

Le premier élément de vie religieuse qui apparaît dans le "Règlement du Bon Père", outre l'aspect de vie régulière inclus dans la réglementation même, c'est la décision de tendre en commun à la perfection chrétienne. La phrase par laquelle il commence est, à cet égard, suggestive : "Dieu en nous faisant naître dans le sein de la religion chrétienne, nous a appelés à la sainteté; ce n'est donc pas témérité à nous d'y tendre" (N.3).

Cette affirmation est intéressante parce qu'elle est une déclaration très opportune que par le fait d'être né dans le sein de l'Église le chrétien est appelé à la sainteté; ce qui revient à dire que le dessein de construire une Communauté religieuse est considéré comme une réponse à cette vocation.

Et à peine a-t-il formulé cette décision qu'il se hâte de la centrer sur le Christ : "Il nous faut un guide, un modèle, un protecteur. Dans Jésus nous trouvons tout; sa naissance, sa vie et sa mort : voilà notre règle. Son divin Coeur sera notre refuge et notre exil, la solitude où nous nous retirerons souvent pour qu'il daigne parler à nos coeurs".

Surtout si nous fixons l'attention sur ce premier Règlement, première élaboration de la convivance historique et réelle créée par le P. Coudrin, qui avait commencé par rêver de missionnaires, il nous donne l'impression de se laisser mener par une certaine velléité contemplative, pour ne pas dire "monastique". Ce Règlement décrit un régime de vie très cloîtré. Mais nous devons tenir compte qu'il s'agit d'essais, où se faisait la première expérience communautaire de participation aux valeurs de la vie intérieure, et il était sain que la plante fit de fortes racines. Si souvent pour ne vouloir faire aucune concession à un déséquilibre momentané et peut-être nécessaire, on prive simplement la plante de ses racines les plus profondes et il ne faut pas s'étonner de la voir à la première gelée se flétrir et sécher. Si la Communauté du P. Coudrin résista aux assauts de temps si durs, ce fut sans doute parce qu'il eut toujours le souci de lui assurer un enracinement intérieur solide et profond.

**[IV, p.101]** Plus loin nous parlerons des voeux et par suite de la tendance à la perfection plus spécifiquement religieuse. Dès à présent nous devons signaler qu'il s'agit d'une vie commune "apostolique", qui faisait entrer parmi les moyens de sanctification l'exercice de la charité pour le service de la communauté des fidèles, et des hommes en général, pour porter à tous l'Évangile (N.4).

Non seulement c'était le premier rêve du Fondateur lui-même et son genre de vie pendant la Révolution, qui englobe toute l'époque de la première gestation de la Communauté. Il forma dans cette option ses premiers disciples de la branche des hommes, et comme nous le verrons, s'il pensa à toute une "classe", tant dans la branche des femmes que dans celle des hommes, exclusivement adonnée à la prière, on peut dire qu'ils étaient clairement subordonnés à la vie apostolique. Qu'on pense à la comparaison, utilisée plusieurs fois, avec Moïse, qui lève ses bras au ciel tandis que Josué combat les Amalécites dans la plaine. Ce sont deux aspects complémentaires d'un même effort, résolument apostolique : l'oraison sert les intérêts de la diffusion de l'Évangile <sup>(N.5)</sup>.

**[IV, p.102]** La M. Aymer en personne communique dans un message charismatique, dont le texte n'a pas été conservé, la primauté de la vie apostolique du Christ sur ses autres "âges", Soeur Gabriel de la Barre l'a consigné dans ses Mémoires de 1802 et dans la "Règle Générale" en 113 articles, qui est de la même époque <sup>(N.6)</sup>.

Du reste, le fait de s'appeler "Zélateurs et Zélatrices" dit qu'ils se sentent pris par l'inquiétude apostolique. Le Père Coudrin nous en a laissé dans le Mémoire du 6 décembre 1816, défendant le titre de Zélateurs, une preuve bien éloquente. Le Fondateur dit que l'intention de la Congrégation est de "rappeler les hommes à la confiance et à l'amour de Jésus Christ" et de leur faire "ouvrir leurs coeurs à 'une flamme divine (celle de la charité) et relever enfin vers le ciel des yeux trop longtemps abattus vers la terre".

**[IV, p.103]** Inutile d'insister sur la différence entre l'apôtre véritable et le simple propagandiste, qui gagne sa vie à distribuer un article dont il n'use pas lui-même ou à répandre un slogan auquel lui-même ne croit pas, parce que précisément il porte en lui une flamme dont il est le premier à brûler et une mission à remplir. "Si véritablement on se pénètre de la tendresse du Sacré Coeur de Jésus pour le salut des âmes, peut-on alors n'être pas enflammé de zèle pour répondre à l'amour d'un si bon Maître? Si on pense à la tendresse maternelle du Coeur de Marie pour les hommes devenus ses enfants en la personne de St Jean, pourrait-on encore ne pas sentir son âme embrasée d'un saint zèle pour honorer la Vierge des vierges? " <sup>(N.7)</sup>

On suppose par conséquent que tout membre de la Congrégation a contracté le zèle et que cette inquiétude doit le tirer de lui-même et le mettre au service de l'Évangile. Ceci est applicable non seulement aux prêtres mais aussi aux Soeurs.

*Chapitre IV. §1 La recherche de la perfection et le chemin du service.*

1 - BP 2197 (1797), Règlement du Bon Père (voir Annexe)

2 - BM (1800), Règlement de la B.M., dicté à B. de Villemort Chapitre 4. De l'esprit intérieur de l'Ordre.

Tous les frères et les soeurs de l'Ordre doivent tendre de toutes leurs forces à la perfection des vertus chrétiennes et religieuses, et s'attacheront particulièrement à pratiquer une grande obéissance en imitation de celle du Sacré Coeur de Jésus lorsqu'il accepta le calice d'amertume dans le jardin des olives, et se rappelant toujours de ces paroles de Jésus Christ, "toutefois que votre volonté soit faite et non pas la mienne" (Mc 14, 36).

(Ils s'appliqueront) à acquérir une profonde humilité et une grande douceur en imitation de celles dont fut pénétré le Sacré Coeur de Jésus pendant le cours de sa vie mortelle.

Une ardente charité en imitation de celle dont le Sacré Coeur de Jésus fut embrasé en mourant sur la croix pour nos péchés.

A acquérir un grand mépris pour la volonté propre, parce que Saint Bernard nous apprend que "notre infirmité cesse avec notre volonté".

A se renoncer soi-même, et à porter sa croix tous les jours avec Jésus Christ; afin d'être dans un état d'immolation continuelle de la nature, pour parvenir à cette heureuse mort intérieure par la destruction du vieil homme, et telle que chaque action étant faite comme si elle devait être la dernière; elle porte en elle-même l'empreinte de la vie de Jésus Christ afin de pouvoir dire avec Saint Paul : "Ce n'est plus moi qui vis, mais Jésus Christ qui vit en moi" (Ga 2, 20).

A avoir un grand amour pour le silence parce que c'est dans la retraite que l'Esprit de Dieu se communique".

3 - GB Mémoires, 73. "Notre Révérende Mère connut encore que les missionnaires devaient avoir le premier rang dans l'Ordre, parce que la vie apostolique de J(ésus)-C(hrist) qu'ils doivent imiter, renferme le complément des perfections des autres âges de sa vie" (Cf. ASSCC. 1962, p. 214).

4 - GB Règle générale en 113 articles. "Art. 2 - Il y aura parmi les Zélateurs quatre classes celle des missionnaires qui aura toujours le premier rang, parce que la vie apostolique de Notre Seigneur Jésus Christ est le complément de tout ce que son Amour pour les hommes lui a fait faire...

5 - BP 519 (6 décembre 1816), Mémoire sur le titre de Zélateurs. "Le titre de Zélateurs présente d'ailleurs de grands avantages relativement au but que nous désirons atteindre, celui de la sanctification des âmes, par la propagation de la dévotion aux Sacrés Coeurs de Jésus et de Marie. Si véritablement on se pénètre de la tendresse du Sacré Coeur de Jésus pour le salut des âmes, peut-on alors n'être pas enflammé de zèle, pour répondre à l'amour d'un si bon Maître ? Si on pense à la tendresse maternelle du Coeur de Marie pour les hommes devenus ses enfants en la personne de St Jean, pourrait-on encore ne pas sentir son âme embrasée d'un saint zèle pour honorer la Vierge des vierges ? Or voilà précisément ce que renferme le nom de Zélateurs.

Je pourrais dire la même chose en considérant notre Institut en lui-même et relativement aux membres qui le composent. Il nous faut un nom qui rappelle tous les jours à nos frères leurs devoirs et leurs obligations, qui les fasse ressouvenir à chaque instant qu'ils doivent se sacrifier par zèle pour le Seigneur; qu'ils manqueront à leur vœu le plus essentiel dès le moment où ils voudront vivre pour eux seuls et ne pas travailler au salut de leurs frères; qu'ils ne doivent rentrer dans le silence du cloître que pour y puiser de nouvelles forces afin de combattre avec plus de courage les ennemis de la religion; que leur vocation enfin est toute de zèle et d'un zèle enflammé. Voilà ce que doivent penser les membres de notre Société, voilà ce qu'ils ne pourront pas oublier dès qu'ils s'intituleront du titre de Zélateurs. Leur nom même crierait contre eux, comme les pierres du sanctuaire, s'ils ne s'acquittaient pas des devoirs qu'il leur impose. Il serait un reproche continué à leur conscience, qui les tirerait enfin d'un coupable engourdissement, si, ce qu'à Dieu ne plaise, ils venaient un jour à s'endormir dans une molle oisiveté.

Les mêmes observations s'appliquent à nos soeurs, et avec plus de force encore. Naturellement portées à se livrer exclusivement aux douceurs de la contemplation, les filles de Sion chercheraient bientôt à se débarrasser de soins pénibles dans l'éducation de la jeunesse, si leur nom de Zélatrices ne les ramenait sans cesse aux obligations d'une charité plus étendue" (cf. ASSCC. 1963, p. 220).

## 2 - La formule des vœux

Sans être un traité de vie religieuse, où tout serait nécessairement implicite, la formule des vœux doit contenir les points essentiels de l'engagement de la "profession religieuse" et doit les contenir sous forme claire et non-équivoque. D'autre part, étant un texte qui sort des effets juridiques et qui a valeur officielle, elle est importante quand il s'agit de connaître la foi religieuse d'une communauté. En tout cas, on ne la peut ignorer <sup>(N.8)</sup>.

Ce sont là les motifs qui nous ont fait penser qu'il était conseillable de ne pas aller plus avant dans l'étude de la profession religieuse sans mettre à portée des lecteurs la série des formules employées à l'époque étudiée.

La formule la plus ancienne que nous avons rencontrée est celle approuvée par les Vicaires de Poitiers en octobre 1800 et qu'utilisa la M. Aymer dans les premiers vœux qu'elle émit le [IV, p.104] 20 octobre de cette année. Nous l'avons mise à la deuxième place, pour commencer par la formule des "résolutions" dont le texte apparaît dans la Supplique d'approbation de juin de la même année et qui offre l'intérêt particulier d'exprimer l'engagement qui prépara immédiatement les premiers vœux <sup>(N.9)</sup>.

L'approbation de l'Autorité n'existant pas juridiquement ni par conséquent la Communauté elle-même comme entité canonique, la caractéristique fondamentale de ces "résolutions" est leur caractère "subjectif", encore qu'il s'agisse de dispositions personnelles qu'on proclame publiquement. De toute façon, l'utilisation d'une formule identique fait apparaître extérieurement une communion d'esprit qui affermit les liens de leurs membres, dans l'attente de pouvoir formuler une profession valide,

Il est intéressant de faire remarquer que la "consécration" que l'on prononce est au Sacré Coeur de Jésus et qu'on ne nomme pas Marie.

**[IV, p.105]** Suit la série des formules de voeux proprements dits. On y distingue nettement celles de l'époque de la Congrégation diocésaine - 1800-1816 - et celle de la Congrégation de droit pontifical (1817-1840).

La première époque coïncide en sa majeure partie avec la période de la clandestinité, où les circonstances ne permettaient pas de dresser des actes de profession religieuse. Pour les remplacer, on introduisit dans la formule divers éléments qui, de soi, appartiennent aux actes, comme la notation du lieu de profession ou de naissance et les dates correspondantes. La discipline du "secret" imposa aussi une omission : aucune référence à l'approbation ecclésiastique, qui était elle-même clandestine, afin de s'épargner des problèmes. A la Communauté même on faisait une allusion très discrète, lisible aux seuls initiés, quand on dit "comme Zélateur", ce qui n'indiquait aucune institution connue.

Notre attention peut être appelée par le fait qu'après le changement du titre de la Congrégation dans la Bulle Pastor Aeternus, du 17 novembre 1817, le Fondateur n'ait pas introduit tout de suite le changement dans la formule des voeux et qu'il ait continué à proposer l'ancienne appellation en des documents d'un an après <sup>(N.10)</sup>.

La raison nous semble se trouver : 1) dans la nature même du changement, et 2) dans les circonstances historiques.

**[IV, p.106]** 1) La nature du changement. La formule des voeux n'exprime pas seulement l'engagement de la personne envers Dieu, elle représente une "profession de foi" aux idéaux de la Communauté et par suite rassemble en elle les éléments essentiels de la "Communion en la foi" de la Communauté, et proclame l'adhésion à l'âme de la Congrégation. Ainsi s'explique qu'un changement dans la formule puisse facilement créer des problèmes de division, et que l'effectuer soit toujours en fin de compte extrêmement délicat. Si les nouvelles générations commençaient à employer dans leurs voeux la nouvelle appellation avant que les anciens profès eussent pris conscience de la totale équivalence, on pourrait créer gratuitement l'impression qu'on est en train de mettre au jour quelque chose de substantiellement différent. Ainsi nous expliquons-nous, en partie, la prudence du P. Coudrin pour la mise en vigueur du changement, attendant pour le faire le Chapitre de 1819.

2) Les circonstances historiques. La non-publication de la Bulle, dont nous avons parlé en son lieu, entraînait l'impossibilité de l'imprimer, et avec elle les Constitutions qu'elle contenait, de sorte que le Fondateur était en difficulté pour la faire connaître même à l'intérieur de la Congrégation, et de fait il doit attendre le Chapitre de 1819 pour le faire. Ainsi s'explique qu'il n'ait pas changé la formule des voeux avant que le gros de la Congrégation prit conscience de la légitimité de la nouvelle.

La nouvelle formule définitive fut préparée par le Chapitre général de 1824. Elle s'y surchargea, dans sa référence à l'approbation romaine, de la mention de la Bulle de 1817, puis du Décret de 1825. En 1840 on parvint à une expression plus sobre et non moins claire : "conformément aux Constitutions approuvées et confirmées par le Saint Siège Apostolique", qui est restée jusqu'à nos jours.

En prenant comme texte typique celui approuvé en 1825, on peut distinguer dans la formule des voeux huit éléments

- 1) Le nom du profès, qui exprime la prise personnelle de responsabilité.
- 2) La mention des Constitutions et de leur approbation par le **[IV, p.107]** Saint Siège, pour marquer la force juridique des voeux à la face de l'Église.
- 3) La durée de l'engagement assumé, qui normalement sera "pour toujours", puisque d'ordinaire on ne faisait pas de voeux temporaires mais après dix-huit mois de noviciat on émettait les voeux perpétuels.
- 4) La référence à l'Autorité Suprême de la Congrégation, l'unique entre les mains de laquelle on fait les voeux, parce qu'elle seule représente la totalité de la Congrégation et

que l'on s'engage envers la Congrégation comme telle et non envers une partie. Si le Supérieur Général n'est pas présent, son délégué recevra les vœux.

5) La formule des vœux mêmes, de pauvreté, de chasteté et d'obéissance.

6) "Comme frère de la Congrégation des Sacrés Coeurs...", pour exprimer le plein sens des vœux, qui non seulement sont juridiquement valides par l'approbation légale des Constitutions qui les régissent, mais mettent le profès "en communion d'esprit" avec la Communauté qui l'a accepté comme son membre.

7) "Au service desquels (Sacrés Coeurs) je veux vivre et mourir". Par là le profès exprime sa décision définitive d'être fidèle au don de la totalité de sa vie, au mode de vivre et de travailler en apôtre, qui dans la Communauté est conçu comme un "service" des Sacrés Coeurs.

8) "Au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit". C'est dire que tout ceci est dans la ligne du Baptême, comme mise en oeuvre de la vie née le jour du baptême et qui dans le Fils va au Père sous la conduite de l'Esprit Saint.

De tous ces éléments on peut dire que, sauf le 2) tacite à l'époque de la clandestinité pour les motifs déjà expliqués, et le 4) omis dans les vœux des Fondateurs mêmes, tous se trouvent pratiquement identiques à partir des vœux du Bon Père, le 24 décembre 1800, manifestant clairement la continuité.

### § 2 La formule des vœux.

1 - (Juin 1800), Résolutions annuelles. "Je me consacre aujourd'hui d'une manière particulière au Sacré Coeur de Jésus-Christ, et prends la résolution de vivre pendant un an dans la pauvreté, la chasteté et l'obéissance, dans un esprit d'acceptation, de résignation, d'immolation, de faire dans toutes mes actions, ce qui me paraîtra le plus parfait, désirant par ma fidélité à ces résolutions apaiser la colère de Dieu et satisfaire à sa justice; mais je n'ai nullement l'intention de me rendre coupable d'aucuns péchés, même véniels, en y manquant" (cf. ASSCC. 1963, p. 177).

2 - Vœux annuels (formule approuvée le 14 octobre 1800). "Moi N., je fais pour un an voeu de chasteté, d'obéissance, et je renouvelle de bon Coeur les fermes résolutions que j'ai jamais prises et qui peuvent être pour le bien. Je les remets entre les mains de la très Sainte Vierge, par les vôtres, ma Révérende Mère, afin qu'elle daigne les présenter au Cœur de Jésus, son divin Fils, au service duquel je désire me consumer comme ce cierge, selon la règle établie dans cette maison. Au nom du Père, et du Fils et du Saint Esprit. Ainsi soit-il" (cf. Ann. 1963, p. 178).

3 - BP 2281 (Noël 1800), Vœux du Bon Père. "Le vingt-quatrième jour de décembre à onze heures trois-quarts de la nuit en l'année mil huit cent, moi, Frère Marie-Joseph, fais voeu de chasteté, pauvreté, d'obéissance, suivant les lumières du Saint Esprit pour le bien de l'Oeuvre, comme Zélateur de l'amour des Sacrés Coeurs de Jésus et de Marie au service desquels je veux vivre et mourir. Au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit. Amen. (Cf. Cahiers de Spiritualité, n° 11, p. 27 et 32).

4 - BP 2282 (2 février 1801), Vœux du Fr. Bruno (Isidore) David. "Le deux février mille huit cent-un, à huit heures du soir, moi Pierre David, né à Montsoreau, diocèse d'Angers, le treize avril mil sept cent soixante-onze, fais voeu de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, entre vos mains, mon Révérend Père, comme zélateur de l'amour des Sacrés Coeurs de Jésus et de Marie, au service desquels je veux vivre et mourir. Au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit.

5 - BP 2283, Vœux temporaires d'Hilarion Lucas. "Le deux février mille huit cent-un, à huit heures du soir, moi Frère Joseph-Hilarion-Grégoire Lucas, né à Montbazou, près Tours, le cinq février mil sept cent quatre-vingt-deux, fais pour un an voeu de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, entre vos mains, mon, Révérend Père, comme zélateur de l'amour des Sacrés Coeurs de Jésus et de Marie, au service desquels je veux vivre et mourir, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

6 - BP 528 (25 février 1817), Circulaire aux Supérieurs BP 540 (27 novembre 1817), Pouvoirs au P. Régis

BP 564 (25 novembre 1818), Pouvoirs au P. Antonin. "Moi Frère... profès de la maison de ... renouvelle et fais pour toujours, entre les mains de notre très Révérend Père, selon les pouvoirs spéciaux par lui délégués au Supérieur de cette Maison de..., voeu de pauvreté, de chasteté, d'obéissance comme Zélateur de l'Amour des Sacrés Coeurs de Jésus et de Marie, au service desquels je veux vivre et mourir. Au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit. Ainsi soit-il.



7 - CSR, Constitutions de 1825, ch. 7, art. 2. "Moi, N. conformément aux constitutions, statuts et règles approuvés par le Saint Siège Apostolique, le dix-sept novembre mil huit cent dix-sept, et confirmés par le décret Apostolique du vingt-six août mil huit cent vingt-cinq, fais pour toujours, entre vos mains, mon très Révérend Père, voeu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, comme Frère de la Congrégation des Sacrés Coeurs de Jésus et de Marie, au service desquels je veux vivre et mourir. Au nom du Père, et du Fils, et du Saint Esprit. Ainsi soit-il.

8 - CSR, Constitutions de 1840, art 239. "Moi, N., conformément aux Constitutions, Statuts et Règles approuvés et confirmés par l'autorité du Saint-Siège apostolique, fais pour toujours entre vos mains, mon très révérend Père, voeu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, comme Frère de la Congrégation des sacrés Coeurs de Jésus et de Marie, au service desquels je veux vivre et mourir. Au nom du Père, et du Fils et du Saint Esprit. Ainsi soit-il.

### **3 - Les Sacrés Coeurs dans la formule des vœux**

Comme nous l'avons vu, dans toutes les formules à partir de celle du Fondateur, les Sacrés Coeurs apparaissent dans le titre de la Congrégation, pour affirmer qu'on fait des vœux comme un de leurs membres, et pour terminer on proteste qu'on est disposé et décidé à "vivre et mourir à leur service" (N.11).

Rappelons qu'avant 1817 la Congrégation avait pour titre : "Zélateurs de l'Amour des Sacrés Coeurs", signifiant une société religieuse qui s'est laissé prendre par le zèle de faire connaître l'Amour de Dieu dont est porteur le Coeur de Jésus accompagné de celui de sa Mère, et en même temps de faire un appel à répondre avec amour à Dieu à la fois en union avec eux et à leur école. Au fond, c'est aussi le contenu du titre postérieur, bien [IV, p.108] qu'il n'en exprime peut-être pas aussi manifestement la charge dynamique. Quoi qu'il en soit, ce changement ne modifie certainement pas le sens de la présence des Sacrés Coeurs dans la formule.

Cette invocation des Sacrés Coeurs est une proclamation de volonté de communion à l'esprit de la Communauté, qui engage en elle le profès et manifeste sa décision d'assumer comme siens le sort et la mission de la Congrégation dans l'Église.

Nous avons déjà dit un peu ce que signifiaient les Sacrés Coeurs dans l'esprit de la Communauté et ce qu'elle entendait par "dévotion". Maintenant il nous faut voir comment tout cela s'applique à la formule même de la profession religieuse.

Nous éprouvons aujourd'hui une certaine résistance non seulement à employer le mot "coeur", qui a pour nous goût de sentimentalisme romantique, mais aussi à associer Jésus et Marie sous une même dénomination.

La première résistance n'a pas laissé de trace dans la Communauté primitive de la Congrégation, mais il nous semble certain qu'elle eut à vaincre la seconde, comme le font soupçonner les premières formules de vœux ou les documents antérieurs à l'Avent de 1800. Si la difficulté tomba, à l'intérieur de la Congrégation, devant les messages charismatiques de la M. Aymer, elle reparut plus forte à la Curie Romaine pendant les négociations d'approbation (1814-1817). Cette apparence de nivellement (pareggio) entre Jésus et Marie ne plaisait pas au Cardinal Scotti, et pour prévenir des erreurs possibles quand on parle du but de "propager la dévotion aux Sacrés Coeurs", il fit ajouter : "telle qu'elle est approuvée par le Saint Siège Apostolique" (N.12).

Pour ce motif nous croyons opportun de rappeler les mobiles qui déterminèrent les premiers religieux à passer par-dessus ces résistances, et à adopter l'expression "Sacrés Coeurs" comme titre de la Congrégation et par suite pour la formule des vœux.

#### **[IV, p.109] Le Coeur de Jésus**

Le recours à Dieu comme Maître de l'Histoire, qui surgit spontanément de la foi du Fondateur et de ses premiers disciples, avait une signification particulière dans les circonstances de la Terre et de la persécution, et surtout elle avait une vigueur considérable, puisqu'elle animait une activité de niveau héroïque.

Ce "recours" provenait d'une intuition de foi sur non seulement la puissance providentielle de Dieu, sa mystérieuse sagesse et sa justice dans le gouvernement de l'histoire humaine, mais surtout sa bonté et son amour. Si bien que lorsqu'on parle de Dieu, avec l'expression "Bon Dieu", on met tant d'emphase sur "Bon" qu'il faut comprendre "Dieu de Bonté".

Nous avons signalé aussi que la conception de Dieu était christomorphe, de sorte que "le Bon Dieu" désigne Jésus Christ. Or, les relations qu'autant le Fondateur lui-même que ses premiers disciples eurent avec Dieu en ces temps difficiles, configurèrent une expérience d'extraordinaire amour et élection de la part de Dieu, qui au milieu de la bourrasque révolutionnaire fixait les yeux sur eux, et après les avoir choisis au baptême, les appelait à construire en pleine catastrophe une nouvelle famille religieuse, précisément à l'heure où le vent de l'histoire balayait toutes celles qui existaient. Et après les avoir appelés avec tant de prédilection, il les conduisait, comme par la main, en faisant en leur faveur de continuels prodiges.

**[IV, p.110]** Cette expérience de l'Amour de Dieu les mit dans une relation très personnelle avec Jésus Christ : ils se sentirent aimés de lui avec préférence et il en naquit une amitié intime et forte qui les fit lire l'Évangile comme une manifestation de l'intériorité de Jésus, comme une parole qui vient de son Coeur, d'un "je" personnel vivant et agissant dans la vie journalière de la Communauté et de chaque personne si agissant qu'on le sentait comme la Présence et comme le "Centre" de la Communauté et de l'Église. C'est dire, comme un intérieur qui accueille et héberge, donne asile aux fugitifs spirituels, qui se sentent petits et faibles, et qui au milieu de la tourmente historique de la Révolution éprouvent une sensation d'abandon. Le Coeur de Jésus les réunit, les console, leur donne courage et espérance, leur rend, toujours sur le plan de la foi, une sécurité qui paraissait impossible. Tout cela est synthétisé pour eux dans le symbole du Coeur. Il n'y a pas de textes qui témoignent d'un culte au "Coeur de chair", au viscère comme tel <sup>(N.13)</sup>.

## Le Coeur de Marie

Nous sommes convaincus qu'au plan de la foi de la Communauté il n'y eut jamais aucun danger de "nivellement" entre le Coeur de Jésus, "le Coeur du Bon Dieu", et celui de Marie. Dans **[IV, p.111]** l'effort de faire leurs "les sentiments de Jésus", Marie leur apparut comme celle qui va devant. Dans son Coeur est née la foi de l'Église, de sorte que nous pouvons répéter avec Ste Elisabeth "heureuse toi, parce que tu as cru". Elle a été la première à croire en l'Amour que Dieu a pour nous "dans le Christ". La tradition eudiste et montfortaine soulignait cette identification d'esprit entre Jésus et Marie, en disant qu'ils avaient "un seul Coeur".

La Communauté remarqua cette harmonie intérieure profonde entre Jésus et Marie, et y découvrit un élément important dans le dessein sauveur de Dieu. Dans l'Évangile, Marie n'est pas seulement "près de Jésus" ni elle ne lui donne pas seulement le jour; elle a une mission, qui s'étendra ensuite d'une certaine manière à l'Église, d'introduire Jésus. C'est elle qui le présente aux bergers et aux mages, elle qui dit aux serviteurs de Cana : "Faites tout ce qu'il vous dira" (Jn 2, 5) et obtient que ses disciples croient en lui; elle demeure au pied de la Croix avec St Jean et elle tient compagnie aux apôtres apeurés, jusqu'à la venue de l'Esprit Saint. Après avoir mis au jour le Christ, elle met aussi au jour son Corps mystique. Le P. Coudrin et les siens sentent qu'on ne peut trouver vraiment Jésus qu'en compagnie de Marie et par l'entremise de Marie, ni arriver à participer à son intérieur, à avoir un Coeur "semblable au sien", si ce n'est comme en passant par Marie et avec le Coeur de Marie.

### *§ 3 Les Sacrés-Cœurs dans la formule des vœux.*

1 - BM (Printemps 1800), Règle (projet).

Art. 1- L'Ordre du Sacré Coeur est principalement institué pour faire l'adoration perpétuelle du Sacré Coeur de Jésus, réellement présent au très Saint Sacrement de l'Autel et par ce moyen faire une réparation publique et continuelle à ce même Coeur pour tous les outrages qu'il a reçus et qu'il reçoit continuellement.

Art. 2- Cep Ordre est sous la protection spéciale de la Bienheureuse Vierge Marie; les frères et soeurs y auxont une grande dévotion, et s'efforceront par l'exercice des vertus qui lui ont mérité d'être la Mère du Sauveur, d'obtenir le secours puissant de ce refuge assuré des pécheurs.

2 - BP (Fin 1800), Prière au Coeur de Marie.

O Marie, o Coeur sacré de Marie, le plus généreux, le plus compatissant de tous les Coeurs, après celui de Jésus, nous voici à ce moment à vos pieds, humiliés à l'exemple d'un de vos plus chers et tendres enfants (St Bernard) pour vous faire amende honorable.

Pardon, ô Marie, mille et mille fois pardon pour tous les excès de fureur et de rage commis par la France dans ces derniers temps. Pardon pour toutes les horreurs exercées contre vous dans tous les lieux et depuis tant de siècles.

Eh, quoi! ô Marie, tant d'autels et de temples dédiés en votre honneur renversés, vos images les plus miraculeuses déchirées, mutilées, prostituées en haine de votre virginale maternité: Des troupes innombrables de vierges, dont vous étiez la Reine dans le secret des cloîtres et de la solitude, chassées: Ces mêmes vierges sacrifiées formaient votre cour terrestre. Comme vous, ô Marie, n'ont-elles pas été le rebut et l'opprobre de vos plus exécrables ennemis? Tant de saintes associations en votre honneur n'ont-elles pas été foudroyées par le souffle impur et brûlant des suppôts de Satan ?

O Marie, ô Coeur affligé de Marie, après tant de crimes commis contre vous, après tant d'abominations, après la désertion presque entière de tant de catholiques, un bien petit nombre d'âmes choisies vous sont restées fidèles. En est-il beaucoup encore, ô Marie, Mère de douleur, en est-il même qui, le Coeur blessé du même dard que vous sur le Calvaire, se sentent poignardées, comme vous l'êtes depuis dix ans ? En est-il qui, oubliant auprès de vous leurs intérêts, ne sont sensibles qu'à votre gloire outragée?

Nous voici donc aujourd'hui, humiliés, pour vous faire amende honorable pour cette ingratitude de notre part, et pour celle de tout l'univers. Plus de vœux particulières, plus de besoins personnels. Votre gloire est opprimée, nous voulons la réparer. Nous conjurons les Anges et les Saints de s'unir à nous. Nous ferons, par les élans de nos coeurs, violence aux justes de ne plus former qu'un désir : celui de vous être consacrés. Anéantis devant vous, nous vous consacrerons ceux-là mêmes qui malgré eux sont vos enfants, vos plus cruels ennemis.

Vengez-vous, ô Marie, vengez-vous d'une manière digne de votre grandeur, en nous montrant la plaie de votre Coeur saignant, en nous recevant tous, le glaive à la main, pour nous immoler avec vous à la gloire de votre Divin Fils.

C'est par vous, bonne et tendre Marie, c'est par votre Coeur Sacré, que nous arriverons sûrement au Coeur adorable de ce cher Divin Fils Jésus. Frayez-nous en la route, ou plutôt, placez-nous-y vous-même, afin que nous puissions y trouver un asile pendant la vie et le repos pendant l'éternité. Ainsi soit-il.

(Cf. Exposé historique sur le Chapitre préliminaire de la Règle de la Congrégation des Sacrés Coeurs, par le P. A. Hulselmans, p. 145-146.)

3 - BP, Conseils du Bon Père sur l'Adoration (cf. plus loin p.151)

#### **4 - La Profession comme Consécration aux Sacrés Coeurs**

"Consécration" est un mot d'emploi difficile et exposé à des malentendus, à cause de la variété de sens où on l'applique, parfois sans mettre au clair quelle acception on entend lui donner.

Le mot latin qu'il traduit indique l'action de séparer et de destiner au culte une chose ou une personne. Dans la liturgie de l'Église, outre la Consécration eucharistique, le mot est réservé à des bénédictions solennelles, célébrées par l'évêque, comme l'ordination même de l'évêque, la bénédiction des vierges, des temples et des vases sacrés.

Dans le langage que nous pourrions appeler "dévotionnel" on applique le terme à une "proclamation solennelle d'appartenance à Dieu, de don de soi à Jésus ou Marie". Elles se font d'ordinaire officiellement et par les autorités de la communauté ecclésiale ou de la société civile, au nom de toute la foule présente, et même absente. Aujourd'hui on a pris conscience que souvent le rite ne correspond pas à une attitude réelle des membres de la communauté ou société et qu'il n'a pas la portée spirituelle que recherchait la bonne intention. On aime mieux ne point la faire.

Dans le langage religieux il a une signification différente. Le Concile Vatican II dans la Constitution "Lumen Gentium", 44, dit : "Le chrétien qui par les voeux ou d'autres engagements sacrés... s'oblige à la pratique des trois conseils évangéliques, fait une totale consécration de lui-même à Dieu, aimé par-dessus [IV, p.112] tout, de sorte qu'il est ordonné au service du Seigneur et à son honneur à un titre nouveau et particulier". Le Fondateur dit en ce sens que la profession est une "consécration" aux Sacrés Coeurs.

Ainsi le mot "consécration" équivaut à l'acte de se donner définitivement aux Sacrés Coeurs et à leur service : "au service desquels je veux vivre et mourir". La consécration se fait à Dieu, dans le Christ, par les mains de Marie. Les "Sacrés Coeurs" mettent dans cette donation à Jésus par Marie, une connotation de leur intérieur, du monde de leurs intentions profondes et du dessein de Dieu qu'ils incarnent, de la sphère de leur Amour et de l'Amour de Dieu qu'ils révèlent et communiquent.

Le profès est quelqu'un qui "fait" sa consécration, à la fois consacrant et consacré. Il "se consacre", mais l'Église à travers la Communauté et son Supérieur qui préside la cérémonie, le déclare, après le Te Deum, "consacré au Sacré Coeur de Notre Seigneur Jésus Christ et au Saint Coeur de Marie", de sorte que sa consécration est officielle et solennellement reconnue et acceptée par la Communauté et en elle par l'Église.

[IV, p.113] Cette "consécration" est, sans aucun doute, un acte de "dévotion" aux Sacrés Coeurs au sens le plus plein du don définitif de soi à la personne de Jésus par l'entremise de Marie. Cette même consécration implique don de soi à ce que la Communauté appelle "l'Oeuvre de Dieu", dont les Sacrés Coeurs sont conçus comme les acteurs principaux. Cette Oeuvre se fait sur deux plans différents : a) sur celui de la construction continue de la Communauté, qui est une réalisation cellulaire de l'Église, et b) avec la Communauté, qui est apostolique, sur le plan de l'accomplissement de la Rédemption par l'Amour, dans l'Église et dans le monde.

Les racines de cette "consécration", il faut les chercher dans l'effort vers la perfection dont nous parlions au premier article du présent chapitre, et dans la victoire conséquente de la charité dans la personne, qui ouvre passage à une emprise effective sur la vie quotidienne.

Il faut entendre en ce sens que la Consécration aux Sacrés Coeurs est le "fondement" de la Congrégation, selon l'expression du P. Coudrin. C'est dire, au même sens où l'est la profession qui, en liant chaque personne à la vocation commune, non seulement crée des liens juridiques avec l'institution de la Communauté, mais, surtout, représente en elle la première base de "communion", sur le plan de la tendance pratique à la perfection de la charité, qui est la perfection chrétienne.

#### *§ 4 La profession comme consécration aux Sacrés-Cœurs.*

1 - BP / BM (25 octobre 1814), Supplique au St Père (BP 475). "Cette Congrégation est consacrée aux Sacrés Coeurs de Jésus et de Marie. Elle reconnaît St Joseph pour Patron et adopte la Règle de St Benoît, mais avec des Constitutions propres à l'Institut (cf. ASSCC. 1963, p. 190).

2 - BP 519 (6 décembre 1816), Mémoire sur le titre de Zélateurs. "La consécration aux Sacrés Coeurs de Jésus et de Marie est le fondement de notre Institut. Nous tenons beaucoup à conserver dans le nom même de notre Société religieuse un souvenir de cette consécration" (cf. ASSCC. 1963, p. 223).

3 - BP 805 (27 décembre 1822), à Monsieur l'abbé Dumonteil (depuis Père Siméon). "Je suis d'avis, Monsieur et cher Confrère, que si vous vous sentez de la vocation pour notre saint état, la lettre de M. Courbon (de la curie de Lyon) ne doit pas vous empêcher de monter au noviciat. La Congrégation étant approuvée du Saint Siège, on peut en sûreté de conscience faire le mieux; et, suivant les saints canons, se vouer, c'est faire le mieux. Croyez bien qu'il n'y aurait jamais eu de saints Bernard, Dominique, François-Xavier, s'ils eussent dû attendre le consentement des Ordinaires.

Voyez le bien qui résultera de votre consécration religieuse. Vous assurerez votre sanctification, vous procurerez le salut d'un grand nombre d'âmes. D'autres feront dans les cures ce que vous y feriez, et le nombre de ceux qui veulent suivre les conseils évangéliques est si petit, surtout parmi les prêtres, que personne ne vous remplacera parmi les pauvres de Jésus Christ.

Je puis donc vous dire avec confiance : "Haec meditare, in his esto, ut profectus tuus manifestus sit omnibus" (Prends cela à coeur, sois-y tout entier, afin que tes progrès soient manifestes à tous) (1 Tm 4, 15).

Adieu, mon très cher Ami. Plaise à Notre Seigneur de vous donner force et courage pour tout quitter, afin de tout retrouver dans son divin Coeur. Votre affectionné serviteur

L'abbé Coudrin, Sup. Gén.

Troyes, ce 27 décembre 1822.

"Recubuit super pectus Jesu" (Il s'était appuyé sur la poitrine de Jésus) (Jn 21, 15).

4 - BP 988 (20 octobre 1824), Mémoire sur le Cérémonial de la Congrégation. "Nous avons spécialement choisi les prières qui pouvaient exciter la dévotion envers le Sacré Coeur de Jésus et le très doux Coeur de Marie..., et nous y avons seulement ajouté ce qui devait exprimer spécialement que nous étions consacrés pour toujours aux Sacrés Coeurs de Jésus et de Marie" (cf. ASSCC. 1963, p. 278).

#### **[IV, p.114] 5 - La Profession comme Sacrifice**

Il est relativement fréquent dans les écrits du Fondateur et de la Communauté de son temps en général, d'appeler la Profession "sacrifice". Durant les années de la clandestinité il était imprudent d'écrire dans les lettres le mot "profession". Ainsi par exemple le P. Coudrin écrit en 1806 du futur P. Hippolyte Launay qu'il est "prêt à faire son sacrifice", pour indiquer qu'il est prêt à faire ses voeux perpétuels <sup>(N.14)</sup>.

Cela nous permet de mieux voir comment on considérait les trois voeux liés par le nerf d'une même volonté, que souvent on appelle aussi "immolation", qui est un autre terme sacrificiel.

Dans le rituel même de la Profession, qui était alors, de règle, perpétuelle, après dix-huit mois de noviciat, la cérémonie du drap mortuaire, en usage depuis 1801, était l'expression de ce sens de mort et d'immolation. Parlant de la paralysie de la M. Aymer, le Fondateur écrit, en novembre 1830 : "J'espérais bien que le sacrifice du drap mortuaire de tant de pauvres victimes aurait triomphé de la paralysie" (BP 1598)..

Cette cérémonie était un rite de mort et de résurrection, qui évoquait la mort du "vieil homme" et la résurrection dans le Christ au Baptême, réassumée par le nouveau profès : "Dieu éternel et tout-puissant, dit l'oraison que chante le Supérieur tandis que le profès est prosterné, toi qui nous commandes de mourir au siècle pour vivre dans le Christ, guide ton serviteur dans la voie du salut éternel..."

**[IV, p.115]** En effet, nous l'avons vu dans le Règlement du Bon Père, pour la Communauté, du Baptême découlait l'appel à la perfection, de l'effort vers la perfection, la marche à la suite du Christ et de celle-ci, la vie religieuse avec ses exigences de Pauvreté, de Chasteté et d'Obéissance.

La M. Aymer, dans l'extrait que nous avons cité de son projet de Règle de 1800, parlant non de la profession mais de la vie religieuse, dit qu'elle consiste à renoncer à soi-même et à porter sa croix tous les jours avec Jésus Christ; ce sont littéralement les paroles de l'Évangile de St Luc, 9, 23 <sup>(N.15)</sup>.

L'acceptation de la croix apparaît depuis l'Évangile comme une condition pour suivre le Christ et elle est au premier plan de la conscience des Fondateurs et de leurs disciples, qui eurent à affronter une phase historique si particulièrement chargée de souffrance.

Du reste l'acceptation de la croix, comme nous l'avons vu à propos de son sermon sur la béatitude de ceux qui souffrent, était chez le P. Coudrin une attitude ancienne et soigneusement fondée sur la méditation de l'Écriture. A aucun moment on ne peut dire qu'il ait été atteint de "dolorisme", d'acharnement dans une douleur sans perspective, bien que, comme contemporain de Chateaubriand, il ait vécu plongé dans un climat nettement romantique. Son acceptation de la souffrance est fruit d'une clairvoyance dans la foi que pour suivre le Christ et pour donner un véritable témoignage de son Amour, recevoir et même aimer la Croix est un banc d'essai indispensable <sup>(N.16)</sup>.

**[IV, p.116]** Embrasser la croix a, tout de suite, une perspective personnelle de perfection dans l'imitation du Christ, de réponse à sa grâce, de purification et d'identification avec lui. Mais dans la Communauté, la croix et la souffrance ne signifient pas seulement suivre le Christ en souffrant comme lui, mais en assumant l'intention et la mission de cette passion, comme St Paul qui disait : "Je trouve ma joie dans les souffrances que j'endure pour vous et je complète en ma chair ce qui manque aux épreuves du Christ pour son Corps qui est l'Église" (Col 1, 24). Comme nous le voyions dans la prière au Coeur de Marie, le but de perfection personnelle est comme dépassé, pour s'intégrer dans les besoins de l'Église. La souffrance est d'avance offerte pour le bien des hommes, où se trouve la vraie gloire de Dieu <sup>(N.17)</sup>.

Notre monde hédoniste sent un frisson d'horreur rien qu'à penser à la mort et à sa préparation, la souffrance, et refuse de la faire entrer dans sa perspective, parce que, à ses yeux, elle équivaut à la destruction définitive de la personne et à la frustration de son bonheur. Par contre, pour le chrétien elle est une participation aux souffrances du Christ et un prolongement de sa passion dans son Corps, et comme telle, principe de résurrection pour soi et pour les autres. Pour le chrétien la souffrance et la mort ne sont pas synonymes d'anéantissement et de destruction, mais prix d'un gain et garantie de vie sur un plan supérieur, et marque sûre d'un amour de prédilection de la part de Dieu qui nous traite comme son Fils.

**[IV, p.117]** Au milieu de la grande tribulation de la Terre et de la Révolution, quand le danger de mort était une réalité imminente et quotidienne, l'acceptation préalable du sacrifice était comme une condition requise de fidélité, une garantie de persévérance et même on peut dire : d'optimisme. Ce n'est qu'ainsi que tout le négatif de la mort était surmonté et vaincu.

Digne d'être notée est l'importance qu'eut dans la vie personnelle du Fondateur et de ses disciples de la première heure cette acceptation de la mort et de la souffrance. Le P. Coudrin racontait à ses disciples : "Quand je sortis enfin de chez Maumain, je me prosternai au pied d'un chêne qui n'était pas loin de la maison et je m'y dévouai à la mort. Car je m'étais fait prêtre dans l'intention de souffrir tout, de me sacrifier pour le Bon Dieu et de mourir s'il le fallait pour son service" (HL, Qq R, I, 64). Plus tard la profession ne fera que confirmer cette ligne de conduite.

Quelque chose de semblable arrive, peut-on dire, à la M. Aymer qui, dans son "voeu de crucifiement" offre à Dieu sa vie pour le salut du monde. Et dans son expérience spirituelle la participation à la souffrance occupe une place importante.

**[IV, p.118]** Gabriel de la Barre, parlant de l'"Immensité" en 1795, dit que ses membres sont heureux de ne vivre que pour le Christ "et de pouvoir espérer avoir la liberté de verser, si c'était né cessaire, tout leur sang, goutte à goutte, pour lui... et de se consumer d'amour dans l'immensité de l'Amour".

Dans cette dévotion à la croix le Fondateur et ses disciples ne font qu'actualiser une ancienne orientation de la piété de la Ville de Poitiers qui garde la tradition de Ste Radegonde, Reine de France (520-587). Victime d'une tragique violence, elle se sépara de Clotaire II et vint à Poitiers, où elle fonda un monastère, qui en 569 reçut de l'Empereur Justin II un "Lignum Crucis", et prit le nom de "Monastère de Sainte Croix", qu'il conserva jusqu'à la Révolution. Peu après l'arrivée de la relique vint à Poitiers Venance Fortunat, qui au contact de la sainte Reine se convertit à une vie fervente et décida de se faire prêtre. En ces années il composa le "Vexilla Regis" et le "Pange Lingua" adopté après par la liturgie de l'Église. L'illustre poète mourut peu après 600, Evêque de Poitiers, où l'on montre encore l'endroit de sa maison dans la rue qui porte son nom : Saint Fortunat.

Du reste, nos Fondateurs ne sont pas le seul exemple d'un refleurissement de la très ancienne dévotion. L'ami du P. Coudrin que fut St André Fournet fonda une congrégation qui a pour titre "Filles de la Croix".

**[IV, p.119]** Quoique nous n'ayons pas de références explicites dans les documents, du moins nous n'en avons pas encore trouvé, il n'y a pas de doute que tous ces antécédents spirituels existent. Mais les Fondateurs ont toujours senti que la croix a ses racines les plus

profondes dans le Coeur même du Christ qui, "pour la joie qui lui était réservée, endura la croix au mépris de la honte et s'est assis à la droite du trône de Dieu" (He 12,2). Dans ce sens le P. Coudrin faisant allusion à l'option prise à la profession avec toutes ses conséquences pour la vie, affirmait : "Mes enfants seront toujours les enfants de la croix, pour l'être parfaitement du Coeur de notre Bon Maître" (BP 141).

Les voeux eux-mêmes ont donc un sens de sacrifice. Mais il y a une phrase à la fin de la formule qui d'une certaine façon rend plus explicite cette volonté : "au service desquels (des Sacrés Coeurs, s'entend) je veux vivre et mourir". C'est comme le couteau du sacrifice d'un côté, et de l'autre c'est comme la rupture de chaînes qui ouvre passage à une liberté nouvelle. Notre vie n'est pas simultanée mais successive, elle s'étend dans le temps, et l'unique manière de la livrer vraiment tout entière est de la livrer "pour toujours".

Le P. Alexandre fait remarquer que si le sacrifice est grand, Dieu ne se laisse pas vaincre en générosité. La Communauté connaissait l'enseignement des Pères et spécialement de St Bernard, selon qui la profession est comme un second baptême. La M. Aymer, dès les premiers temps, avait vu plusieurs fois dans le ciel un petit livre avec les noms des profès, et tous pensaient "être inscrits au ciel" (N.18).

**[IV, p.120]** Le Fondateur écrivant en 1827 à Soeur Adélaïde Prieur-Chauveau, fait cette réflexion : "Le Bon Dieu, qui s'est servi de vous si jeune pour faire son Oeuvre, saura bien vous dédommager un jour de tous vos sacrifices... Rien ne sera perdu, ma chère enfant. Le livre de vie est là pour encourager les pauvres adoratrices du divin Coeur" (BP 1211).

Et il est intéressant de constater que, dans la correspondance ordinaire du P. Coudrin avec ses religieux et religieuses, affleure fréquemment une joie profonde d'appartenir "pour toujours" à la Communauté, de lui être "entièrement consacré" (BP 96). "Mes veilles et mes soins vous sont dévoués à jamais pendant la vie et au-delà de la vie, je veux dire dans la vraie vie où je ne vous oublierai jamais" (BP 113).

C'est la joie du serviteur conscient de servir un bon Maître et convaincu d'user sa vie dans la plus noble entreprise : l'Oeuvre de Dieu. Cette joie était amplement partagée dans la Communauté et elle fut le secret de l'abnégation quotidienne des Frères et des Soeurs.

#### *§ 5 La profession comme sacrifice.*

1 - BP (1800-1801), Prière au Coeur de Jésus. "O Jésus Christ, voici les enfants de votre divin Coeur, tous confus à vos pieds, à la vue des péchés, à la vue des iniquités sans nombre qui ont inondé la France, inondé l'univers. Quelque indignes que nous en soyons, nous voici comme des victimes. Tenez vous-même le glaive du sacrificateur jusqu'à ce que, étant ensevelis dans votre vie cachée, le zèle de votre divine maison nous dévore, et que nous puissions vivre et souffrir avec vous, qui êtes pour jamais notre centre et notre vie.

(Cette prière nous a été conservée par le P. Hilarion dans sa vie du P. Coudrin, en note à un paragraphe que nous reproduisons : )

Depuis ses voeux, le Bon Père (car j'ai déjà dit que je lui donnerais souvent ce nom) se regardait comme une victime dévouée à la gloire de Dieu, et ce besoin d'immolation et de sacrifice était toujours présent à sa pensée. Avant de monter au saint Autel, aussi bien que dans les Chapitres de coulpe, il récitait souvent une prière au Coeur de Jésus remplie des mêmes sentiments.

Il était convaincu, par sa propre expérience, qu'on ne peut trouver le bonheur que dans la croix; l'amour de la croix était ce qu'il recommandait avec plus d'insistance" (HL, VBP, 90).

2 - BP 135 (20 octobre 1803), à Hélène de la Barre (Sr Gabriel). "... Je sens bien que nous autres devons toujours être sacrifiés et prêts encore davantage à tous les sacrifices que le bon Dieu demande et exige de nous.

Il y a aujourd'hui trois ans que se firent vos premiers sacrifices (la profession du 20 octobre 1800) et que nous autres (P. Coudrin et ses disciples), moins courageux, sans doute, ne primes que la résolution d'en faire".

3 - BM 13 (1800-1801), Billet adressé au P. Coudrin. "La nature réprimée dans ses goûts et ses penchants. Les répugnances et les révoltes immolées au devoir. Les caprices subjugués et asservis par la Règle, les sens dans la contrainte et la plus austère modestie, le corps réduit en servitude et sous le joug de la pénitence, l'esprit anéanti et qui n'a plus de pensée à soi, la volonté captive et qui

n'a de mouvement que par une impulsion étrangère. Vigilance exacte, régularité soutenue, fidélité constante, mort continuelle : voilà ce qu'entrevoit une épouse de Jésus-Christ en se donnant à lui".

4 - BM 26 (1800-1801), Billet adressé au P. Coudrin. "Je reprochais au Bon Dieu de ne pas vous donner assez de courage pour me supporter, et de me laisser sans secours, sans appui, n'ayant le désir d'avoir recours à personne, mais éprouvant un délaissement si grand que même le plancher semblait fuir. Dans cet instant, Notre Seigneur Jésus Christ s'est montré étendu sur la croix, mais n'ayant pas le côté percé. Il m'a dit : "C'est comme cela que j'étais sur la Croix". Il a disparu après. Ce qui m'a frappée, c'est que, ce matin, vous m'avez dit cela en me confessant. Je n'ai pas pu, ou je n'ai pas osé vous dire ce qui m'était arrivé. Après la Sainte Communion, Notre Seigneur s'est encore montré à mon âme de la même manière, et j'ai comme reçu dans mon Coeur le coup qui manquait au sien. J'ai resté avec cette douleur jusqu'à ce soir. Elle se renouvelait de temps en temps d'une manière si forte que j'étais prête à me trouver mal".

5 - BM 36 (1801), Billet adressé au P. Coudrin. "Pendant le "Salve", le Bon Dieu nous a ouvert son Coeur, il a dit : venez, mes enfants, venez, mes amis, venez vous plonger dans mon Coeur, venez vous submerger d'amour et de douleur. La Sainte Vierge ne priait pas comme à l'Ordinaire, elle était dans la joie, et semblait nous montrer à son Fils. Les anges s'empressaient autour d'elle. Je suis tombée en adoration... Le Bon Dieu m'a encore ouvert son Coeur... Il m'a dit... que j'aurais la paix mais toujours la douleur..., qu'il soutenait mon âme dans la défaillance".

6 - BP 131 (14 octobre 1803), à Sr Gabriel de la Barre. "Votre courage et celui de tous les enfants que mon coeur aime, vous fera, j'espère, tout offrir et accepter en l'unissant aux divers sacrifices que celui de notre Bon Maître a été obligé de faire pour nous engendrer à son Père".

7 - BP 141 (14 novembre 1803), au P. Isidore David à Poitiers. "Mes pauvres enfants seront donc toujours les enfants de la croix, pour l'être parfaitement du Coeur de notre Bon Maître".

8 - BP 192 (4 août 1804), à Sr Gabriel de la Barre (cf. Annexe)

9 - BP 272 (10 juin 1806), au P. Hippolyte Launay. "Aimez donc ce saint état, mon cher enfant, quoique vous y trouviez des contradictions. On en a partout et le divin Coeur de Jésus réserve, toujours et en tous lieux, une part spéciale de l'amertume du calice à ses amis. Fortifiez la pauvre Ursule (Roulleau, Supérieure de Cahors), encouragez tous vos enfants et dites-leur bien que le pauvre père pense à eux pour qu'ils soient saints de coeur, de corps et d'esprit".

10 - BP 1008 (13 janvier 1825), à Sr Anastasie à Mende. "Ayez bon courage, ma chère fille, et vous continuerez à bien faire. Nous sommes bien heureux d'avoir part à la croix de notre divin Maître. C'est à ses pieds et dans le divin Coeur de Jésus que je suis toujours, ma pauvre enfant, votre tout affectionné père".

11 - BP 2302 (20 mars 1828), à Sr Justine Charret. " Je vous prie, ma chère fille Justine, ainsi que toutes ses soeurs de Sééz, de ne point être trop chagrine du départ de M. Antonin, nous sommes tous les enfants du Coeur souffrant de notre Bon Maître; il est bien juste que nous y prenions une petite part".

12 - P. Alexandre Sorieul (Conférence du 24 janvier 1845)

Par la profession, l'homme fait à Dieu le plus grand sacrifice qu'il peut lui faire, mais Dieu qui ne se laisse pas vaincre en générosité lui donne dès cette vie le centuple de ce qu'il lui a donné.

1°- Le religieux par sa profession se trouve établi dans la liberté des enfants de Dieu, c'est-à-dire dans l'affranchissement de toutes les passions, de tout ce qui est un obstacle au service de Dieu...

2°- Le religieux a l'avantage de donner à Dieu tout ce qu'il lui est possible de donner. Car que pouvait encore(?) avoir en biens extérieurs et intérieurs qui ne soit sacrifié? Par la pauvreté nous sacrifions tous les biens extérieurs, par la chasteté tout notre corps et tout ce qui peut le flatter, par l'obéissance tout nous-mêmes, notre volonté, ce qui est le plus grand sacrifice... C'est ce voeu qui donne la mort spirituelle à l'âme. C'est ce que Notre Seigneur entend quand il dit : "Celui qui ne hait pas son âme la perdra" (Lc 14,26). C'est une grande grâce que Dieu fait au religieux en lui donnant la force de faire ce sacrifice, car sans une grâce toute particulière il est impossible à l'homme de le faire...

3°- Le religieux par la profession s'éloigne autant que possible du péché, or c'est là une grande grâce de Dieu. En effet, le religieux oppose aux trois concupiscences les trois voeux de religion...

4°- Le religieux est dans l'heureuse nécessité la plus absolue de servir Dieu jusqu'à la fin de sa vie, de pratiquer la foi, l'espérance et la charité...

Il faut donc se mettre dans des dispositions dignes d'un acte aussi grand, quand on se prépare à faire ses voeux. Ces dispositions peuvent se tirer de cet exercice des trois vertus théologiques que pratique le religieux. C'est surtout la charité qu'il faut exciter en soi. Il est bon pour cela de prendre Jésus



Christ pour modèle. Selon quelques auteurs, Notre Seigneur, pour élever tous ses actes à la vertu de religion, fit les vœux. On s'appuie sur ces paroles du psaume (21,26) : "Vota mea reddam..." Il fit ces vœux quand il dit : "Holocaustomata... non tibi placuerunt, tunc dixi : ecce venio". - Il faut prendre Jésus pour modèle. "Haec sentite in vobis quod et in Christo Jesu... factus obediens usque ad mortem... crucis" (Ph 2, 5-8). "Discite a me quia mitis sum et humilis corde" (Mt 11, 29). - Plus le religieux sera conforme à Jésus Christ, et mieux il sera disposé. (Notes du novice Ladislav Radigue)

## 6 - Les Vœux de Pauvreté, Chasteté et Obéissance

Sur les vœux en général nous ne trouvons pas d'exposés systématiques avant les conférences de noviciat du P. Alexandre, qui suit très fidèlement le P. Saint-Jure dans son ouvrage "L'homme religieux", excellent traité de la vie religieuse.

**[IV, p.121]** Ce qu'on trouve dans les projets de règle, dans les Constitutions mêmes et dans les suppliques adressées aux autorités ecclésiastiques, ce sont des formules où apparaît surtout l'aspect canonique des vœux, où l'inspiration de foi qui les anime dans l'esprit de la Communauté reste toujours supposé.

Très répandue dans la correspondance tant des Fondateurs que de leurs disciples se trouve la pensée communautaire à ce sujet, que nous tâcherons de recueillir de suite.

**[IV, p.122]** Bien que les conférences du P. Alexandre soient relativement tardives, il nous semble très vraisemblable que l'utilisation du P. Saint-Jure est très ancienne, et même de la première heure, parce qu'il est plus probable que le Fondateur lui-même l'ait utilisé au noviciat de Picpus. Si cela était, ses conférences rempliraient un vide, en nous renseignant sur ce qui est supposé dans les documents <sup>(N.19)</sup>.

En plus de ce que nous avons déjà avancé sur le sens de l'émission des vœux comme "Consécration" et comme "Sacrifice", deux motifs sont à rappeler : le premier est l'imitation du Christ et le second l'exigence de l'amour de Dieu qui pousse le religieux au service, à se dévouer à "l'Oeuvre de Dieu".

Pour ne pas nous étendre en considérations générales, passons à résumer les informations sur les vœux en particulier.

### **[IV, p.123]** Le Vœu de Pauvreté

"(Jésus) naquit pauvre, nous voulons vivre pauvres". Ainsi le Fondateur exprime-t-il la première raison de la Pauvreté de la Communauté : l'exemple du Christ. Il est curieux qu'il ne cite pas les paroles du Maître au jeune qui désirait être parfait, de Mt 19, 21 : "Va, vends tout ce que tu as, donnes-en le prix aux pauvres, viens et suis-moi". C'est comme si pour lui était beaucoup plus décisif le mystérieux dessein de Dieu qui fait de Jésus l'un des pauvres. Probablement est-ce une conséquence, sur ce terrain, du primat du Coeur du Christ et de ses sentiments dans la perspective spirituelle de la Communauté <sup>(N.20)</sup>.

Un second motif de la Pauvreté de la Communauté est d'avoir effectivement confiance en l'Amour du Coeur du Christ-Providence, ce qui est tout à fait dans la ligne du Discours sur la Montagne : "Votre Père du ciel sait bien que vous avez besoin de tout cela. Cherchez d'abord son Royaume et sa justice et tout cela vous sera donné par surcroît" (Mt 6, 33). C'est certainement le motif le plus fréquent dans les écrits de cette génération.

**[IV, p.124]** En particulier le Fondateur qui, voyant la main de la Providence dans la vie de la Communauté, au point que les aliments se multiplient prodigieusement, observe : "Cela m'affermi dans la foi que nous sommes ses enfants". A l'époque des Ordonnances, qui supprimèrent d'un trait de plume toutes les écoles (1828-1829), quand branlaient l'économie et même le recrutement de la Communauté, le P. Coudrin rappelle qu'"en cherchant le règne de Dieu et sa justice, tout le reste sera donné par surcroît". Même insistance chez la M. Aymer <sup>(N.21)</sup>.

Spécialement riche est sur ce point le témoignage de Sr Gabriel de la Barre, qui semble avoir eu une particulière sensibilité pour tout ce qui tient à la pauvreté. Dès son projet de Règlement de 1798, elle veut qu'on ne fasse pas de provisions pour plus d'un an, afin que le principal recours soit à la Providence. Et elle rappelle que le danger d'avarice existe aussi pour les religieux et elle insinue que ce fut la cause de la déroute de plus d'une société religieuse d'avant la Révolution <sup>(N.22)</sup>.

**[IV, p.125]** Il est nécessaire de rappeler ici que la Pauvreté de la Communauté ne fut pas purement "spirituelle", ou théorique, ni exclusivement canonique. Ce fut une pauvreté réelle et vécue qui, surtout au temps de la clandestinité, confina presque à la misère, avec le manque assez fréquent du nécessaire <sup>(N.23)</sup>.

La préoccupation constante des Fondateurs apparaît partout dans leur correspondance, et les chroniqueurs nous rapportent et décrivent en détail le tableau réel de la vie journalière.

Un troisième motif de l'adoption de la Pauvreté qui apparaît avec une certaine fréquence dans les documents, c'est une exigence du zèle apostolique de la Communauté : on vit pauvrement pour disposer de plus grands moyens de servir les fidèles, surtout dans la formation du clergé, l'éducation des pauvres, et dans les missions diocésaines <sup>(N.24)</sup>.

**[IV, p.126]** Un quatrième motif est celui de la "communauté de biens": Nul n'a rien en propre et tout est commun. Le régime de non reconnaissance légale rendait impossible que la Communauté comme telle puisse poser des actes de propriété ou d'administration civilement reconnus. Devant la loi, la Communauté n'existait pas, et cela non seulement sous la Révolution et Napoléon, mais durant toute la période étudiée. C'est pourquoi sur le plan juridique chaque religieux conservait les biens qu'il avait avant d'entrer dans la Congrégation ou qu'il héritait après. En fait, ces biens furent mis à la disposition des Fondateurs, qui s'en servirent pour le bien commun de tous sans distinctions de maisons, ni de frères ou soeurs. L'apport le plus considérable vint de deux ou trois soeurs à grosse fortune, qui s'en dessaisirent entièrement, à l'exemple de la Fondatrice elle-même, qui fut l'une d'elles <sup>(N.25)</sup>.

**[IV, p.127]** La communauté de biens était un signe de l'unité d'esprit et une garantie de fraternité "non feinte". Pour cette raison on voulait que toutes les maisons aient un style de vie semblable, et on insistait pour que les Supérieurs Généraux ne prétendent pour eux ou pour leurs maisons à rien qui les mette dans l'exception. Ceci particulièrement dans les débuts. De là naquit cet article des Constitutions, qui a son origine dans une communication de la M. Aymer : "... en sorte que qui en a vu une (maison), les ait toutes vues" <sup>(N.26)</sup>.

**[IV, p.128]** Cinquième motif de la Pauvreté : l'amour des pauvres, le désir d'"être comme eux", d'une part, pour compter parmi les "pauvres de Jésus Christ", comme dit le P. Coudrin au prêtre Dumonteil, du diocèse de Lyon, dans la lettre que nous avons vue (p. 112); d'autre part, afin de pouvoir les aider et de leur annoncer la Parole <sup>(N.27)</sup>.

Enfin il y a un sixième motif, qui est d'aider à maintenir l'indépendance de la Communauté vis-à-vis du pouvoir. Il est important pour eux de "ne rien devoir à personne". Cela sans devenir des "mendiants", car la Communauté voulut toujours vivre de son travail ou des biens de ses membres, sans peser sur personne. Ce choix imposait une vie particulièrement dure, parce que la majorité des membres était pauvre et que la majeure partie des services où la Communauté consumait ses forces et ses ressources était gratuite <sup>(N.28)</sup>.

#### **[IV, p.129]** Le Voeu de Chasteté

Sur le voeu de chasteté il y a peu de documentation écrite, sans que nous ayons du fait aucune explication sûre.

Dans les Constitutions de 1825, tout se borne à exiger une détermination de parvenir à une pureté angélique d'esprit et de corps.

**[IV, p.130]** Les Conférences du P. Alexandre suivent la même ligne évasive : Nous ne dirons rien sur le voeu de chasteté; chacun en sait assez là-dessus. Le Fondateur dans son Règlement se bornait à dire : "Jésus est né d'une Vierge; sa préférence pour la virginité nous la fait embrasser" (il s'agit des Solitaires).

Cette sobriété nous paraît excessive si l'on pense que le livre vraisemblablement consulté, du P. Saint-Jure déjà cité, consacre à la Chasteté 291 pages. Il est très possible qu'on ait préféré donner la formation si importante sur cette matière, à travers la direction spirituelle personnelle, mais ce n'est qu'une supposition.

#### **[IV, p.131]** Le Voeu d'Obéissance

Le voeu d'obéissance fut toujours considéré non seulement "très important" mais 'le plus important' de tous.

L'Obéissance est proclamée par le Fondateur "fondement" de la Communauté, et le P. Alexandre dira qu'elle est le fondement des autres voeux et de toute la vie religieuse. Tous les devoirs de la vie religieuse sont "régis" par l'Obéissance. Seule elle fait le vrai religieux <sup>(N.29)</sup>.

Le même P. Alexandre la définit : une promesse faite à Dieu d'obéir aux hommes qu'il nous a donnés pour supérieurs, en toutes choses, pourvu qu'elles ne soient pas mauvaises mais bonnes et conformes à la règle et à l'Institut.

**[IV, p.132]** Mais, comme au sujet de la Pauvreté, nous croyons que dans l'Obéissance l'esprit de la Communauté s'exprime mieux dans les motifs qu'elle lui attribue.

Le premier motif est de "suivre le Christ" au niveau de son Coeur, c'est dire de son intérieur. Déjà en entrant dans le monde, comme nous le rappelle le P. Sorieul, Jésus apportait dans le secret de son intention de "faire la volonté" du Père (He 10, 6-7). La M. Aymer présente le cadre de Gethsémani : "Tous les frères et les soeurs de l'Ordre doivent tendre de toutes leurs forces à la perfection des vertus chrétiennes et religieuses, et s'attacheront particulièrement à pratiquer une grande obéissance en imitation de celle du Sacré Coeur de Jésus lorsqu'il accepta le calice d'amertume dans le jardin des olives, et se rappelant toujours de ces paroles de Jésus Christ: 'toutefois que votre volonté soit faite et non pas la mienne". Le P. Coudrin rappellera Philippiens **[IV, p.133]** II, en faisant observer que comme enfants du Coeur de Jésus, on doit comme lui obéir jusqu'à la mort et la mort de la croix <sup>(N.30)</sup>.

Un deuxième motif est celui de la confiance pratique et de l'abandon effectif aux mains de la Providence de Dieu, que l'on sait inspirée par son amour pour nous. Par l'obéissance vraie nous sommes dociles aux desseins de Dieu, à sa volonté, qui n'est pas un caprice de tyran mais le vouloir d'un Père, qui apporte avec lui ce qu'avec St Benoît le Fondateur appelle "l'assistance divine", sur laquelle peut s'appuyer la faiblesse de notre vie, et non seulement devenir forte par ce soutien mais entrer dans les vues de la Providence et participer à sa Sagesse <sup>(N.31)</sup>.

**[IV, p.134]** Un troisième motif est l'amour que par un don de lui nous avons pour Dieu et qui nous pousse à lui faire plaisir et à travailler pour sa gloire, en un mot, à être disponibles pour son service, dans la réalisation de son Oeuvre, avec un entier détachement du vouloir personnel. Le Fondateur dit qu'on doit obéir "par amour". Soeur Gabriel observe avec beaucoup d'acuité que l'o- **[IV, p.135]** béissance ne doit être dans les actions que parce qu'elle est dans le coeur, c'est dire qu'elle ne doit pas être "feinte", ou purement extérieure. Et elle note que ce n'est pas si difficile si elle provient vraiment de la maîtrise de l'Amour sur notre moi le plus profond <sup>(N.32)</sup>.

Quoi qu'il en soit, rien n'enlève à l'obéissance son caractère de sacrifice, et en tout sacrifice quelque chose meurt dans la soumission à l'authentique volonté de Dieu, ce qui meurt c'est tout ce qu'a d'égoïste notre propre vouloir, et cela fait toujours mal : il s'est trop identifié avec nous-mêmes, et rien ne nous épargne l'impression d'auto-destruction quand nous sentons qu'on nous arrache la peau. Seule la certitude de foi peut guider ce sacrifice, et seul l'amour peut trouver des forces pour le réaliser.

Un quatrième et dernier motif, peut-être moins explicite dans l'ensemble des documents mais intensément marqué par la conduite pratique et que note avec perspicacité Soeur Gabriel, c'est de construire comme une chaîne qui unit les membres de la Communauté les uns aux autres et qui donne consistance, non seulement à sa vie en commun mais à son action

apostolique communautaire. Au fond, c'est tout cela aussi que voulait dire le Fondateur lorsqu'il affirmait que les divers devoirs dans la Congrégation sont régis par l'obéissance <sup>(N.33)</sup>.

Quant aux Constitutions de 1825, elles sont très sommaires sur ce point, et naturellement très juridiques. Du reste elles ne prétendirent jamais être une "Règle de vie", véhicule transmetteur de l'esprit. Elles ne consacrent directement que deux articles au voeu d'Obéissance : les 5e et 6e du chapitre 7 (qui dans celles des Soeurs ont les numéros 6 et 7) et que les Constitutions de 1840, les laissant intacts, ont fondu en un seul, le 241 <sup>(N.34)</sup>.

Le P. Alexandre, dans ses Conférences de Noviciat, est le seul qui développe un peu plus le thème, comme on peut l'apprécier par les extraits cités.

§ 6 *Les vœux de Pauvreté, Chasteté et Obéissance.*

1 - BP 2197 (1797), Règlement du Bon Père (voir en Annexe)

2 - GB (1798?), Projet de Règle. "(Introduction) La Société du Sacré Coeur de Jésus a pour motif d'institution la charité sous tous les rapports; l'adoration perpétuelle du Saint Sacrement, la réparation des outrages que Jésus-Christ y a reçus et y recevra; la charité pratiquée envers le prochain par l'aumône, l'instruction, seront la base de ses occupations, et l'esprit d'immolation les animera toutes. La douceur et l'humilité seront les vertus fondamentales de la Société, un détachement profond de toute chose et surtout de la propre volonté, détachement d'une pratique aisée quand il provient du paisible empire que l'amour de Dieu a sur l'âme, sera la voie qui conduira à ces vertus. Chaque action des associés, guidée par les motifs qui viennent d'être désignés, doit former un anneau de la chaîne qui les lie et en même temps les conduit à l'accomplissement de la Sainte Volonté de Dieu; la voix de l'obéissance sera celle qu'il faudra seule écouter pour connaître le terme et y arriver. Cette obéissance doit être dans le coeur, et n'entrer dans les actions que parce qu'elle est dans le coeur; on se propose d'imiter en cela l'amour qui rendit Jésus-Christ obéissant jusqu'à la mort de la croix, indifférent à tout, n'ayant d'autre but que celui de procurer la plus grande gloire de Dieu, et ayant renoncé par l'esprit d'immolation, l'abandon et l'obéissance à juger par soi-même des moyens d'y parvenir. Chaque membre de la Société se conformera, sous les ordres de l'église et de ses supérieurs à la Règle et aux Constitutions suivantes :

Art. 30 (deuxième série) - Il n'y aura dans la maison d'argenterie que pour l'église. Les soeurs mangeront dans la vaisselle de terre et se serviront de couverts de terre ou d'étain. On ne se servira pour la table que du linge le plus commun. En général il n'y aura dans toute la maison que les choses du plus étroit nécessaire.

Tout meuble dont on pourra absolument se passer, fut-il de la moindre valeur, sera donné aux pauvres.

Art. 31- Les soeurs sous aucuns prétextes que ce soit, ne recevront aucun don que pour l'église ou les pauvres, à moins qu'elles ne fussent elles-mêmes dans une extrême pauvreté.

Art. 32- Quel que soit le revenu de la Société, les soeurs placeront leur principale ressource et espérance dans les soins de la Providence. On ne fera jamais de provision que pour une année. On ne réservera jamais de fonds pour l'année suivante. L'excédent de tous les revenus sera constamment employé au soulagement des pauvres ou à des oeuvres utiles à l'église. On se souviendra qu'on peut pratiquer sans mérite l'apparence de la pauvreté quand on s'occupe trop des moyens de ne manquer jamais du nécessaire, et qu'il est aisé de pécher par avarice quoiqu'on n'ait rien en propre quand on attache trop de soins au temporel de la Société dont on est membre. Puisse cet abus, qui a pu causer la décadence de plus d'une société religieuse, ne jamais entrer dans celle du Sacré Coeur. On ne saurait apporter trop de soin pour le prévenir.

Art. 33- On aura soin d'entretenir dans la maison une grande propreté.

Art. 34 - Les soeurs auront un soin particulier de l'église et de toutes les choses nécessaires à l'ornement des autels et à l'exercice du culte. Il serait à désirer que l'église consacrée au Coeur de Jésus fût sinon la plus magnifique, du moins la plus décentement ornée".

3 - BP 22bis (1797? ), à l'Evêque de Poitiers, en Suisse. "Cette société, fondée sur l'obéissance et gouvernée par l'autorité légitime, est néanmoins dépourvue du sceau de votre approbation.

4 - BP 25 (mai 1801), Supplique aux Vicaires de Poitiers. "En outre de ces obligations, chaque individu dans cette Société a encore des devoirs particuliers à remplir, qui sont réglés par l'obéissance et font partie du but qu'on s'est proposé". (cf. ASSCC. 1963, p. 184).

- 5 - BP 144 (5 décembre 1803), à Sr Gabriel de la Barre. "Nous avons grand besoin que la divine Providence nous aide. Nous avons ici 57 personnes sur les bras et presque plus du tout d'argent. Jugez de notre embarras s'il faut emprunter à cinquante pour cent".
- 6 - BP 172 (24 mai 1804), à Sr Ludovine de la Marsonnière. "Il faut qu'il (le Fondateur) passe par où ont passé tous les pères de famille qui ont beaucoup d'enfants sur les bras, sans d'autres ressources que la divine Providence et l'innocence de leur conduite, et leur bonne envie d'être fermes et inébranlables dans le bien, jusqu'à la fin qui est connue de Dieu seul".
- 7 - BP 292 (3 décembre 1806), à Monsieur Fillatreau, ancien curé de St Ustre. "Il est vrai que les entreprises que la divine Providence m'a mis à même de faire sont bien considérables: huit maisons dans la France, où il se trouve plus de 200 personnes sont une grande charge; mais Dieu est si bon, que jusqu'ici on n'a manqué de rien".
- 8 - BP 339 (22 janvier 1808), au P. Isidore David. "Recevez le remboursement de la rente de Mme Lamirault (de Laval), et ménagez bien l'argent, car j'ai ici soixante-six personnes à nourrir, et encore beaucoup de petites sommes que l'on tire à vue sur moi des différents endroits où je fais des affaires. Il y a vraiment une Providence encore toute particulière dans ma caisse; je dois bien remercier Notre Seigneur de tout ce qu'il fait pour moi".
- 9 - BP 533 (14 avril 1817), Circulaire annonçant l'approbation des Règles. "Nous devons honorer particulièrement le très doux Coeur de Marie... Elle (la Sainte Vierge) a mérité cette insigne faveur (d'être la Mère de Dieu) d'abord par une entière fidélité aux grâces de Dieu, ensuite par les trois vertus qu'elle a éminemment pratiquées à l'instant où l'ange est venu lui annoncer cette grande Nouvelle. La première est son amour pour la virginité, la seconde est son humilité, la troisième qui est le complément de toutes est son parfait abandon à la volonté de Dieu, par pur amour pour lui" (cf. ASSCC. 1960, p. 178).
- 10 - BP 908 (26 janvier 1824), à Soeur Roseline à Mende. "Je prie de bon Coeur pour que vous obéissiez à la lettre, faisant la volonté de vos supérieurs, et vous continuerez d'être une des cinq vierges sages, dont la lampe ne s'éteignit point aux noces de l'Epoux".
- 11 - BP 972 (25 juillet 1824), à Sr Gabriel de la Barre. "Nous sommes dans un siècle où toute espèce de contrainte révolte, et personne ne veut obéir à Dieu... Que pouvons-nous attendre de subordination, nous qui sommes si éloignés de ce que nous devons être".
- 12 - BP 981 (20 septembre 1824), Circulaire annonçant la clôture du Chapitre. "Nous vous recommandons surtout ce sentiment d'obéissance, qui seul fait les véritables religieux, cet esprit de Pauvreté et de détachement, qui dispose l'âme à tous les sacrifices, cette humilité sincère, qui éloigne le murmure (cf. ASSCC. 1960, p. 208).
- 13 - BP 1104 (11 février 1826), Circulaire de Promulgation des Constitutions. "Nos Frères et nos Soeurs, qui nous ont précédés dans une meilleure vie... Les uns et les autres vous ont édifiés par leurs vertus, par leur régularité, par leur obéissance, leur esprit de détachement et de sacrifice, et nous avons la douce confiance que leur mort a été précieuse aux yeux du Seigneur. Efforcez-vous de les imiter... Vous le savez ..., la Règle de Saint Benoît est le fondement de la nôtre... C'est là que vous apprendrez à estimer et à pratiquer cette sainte vertu d'obéissance, qui doit être telle "que la voix du Supérieur, qui commande, et l'action du disciple, qui exécute ses ordres, se trouvent presque jointes et unies dans un même moment" (Règle de St Benoît, chap. 5)...; cette soumission d'esprit et de coeur, fondée sur la confiance en Dieu, qui fait que le Religieux, se reposant sur l'assistance divine, obéit par un sentiment de charité, et ne trouve rien d'impossible dans l'obéissance" (ibid., chap. 68) (cf. ASSCC. 1960, pp. 224-225).
- 14 - BP 1241 (13 avril 1827), à Sr Thomaïde, à Ste Maure. "Dites aux Soeurs que je leur recommande spécialement l'amour de la croix, et l'obéissance ne leur coûtera plus rien".
- 15 - BP 1341 (7 mars 1828), aux Soeurs du Mans. "Le Bon Dieu, qui permet que M. Robert (P. Robert Gibrat) soit remplacé dans votre Maison par un autre Supérieur, saura bien vous dédommager de la perte que vous faites. D'ailleurs, vous savez bien que nous devons tous nous soumettre à sa Volonté sainte. Celle-ci vous est manifestée par l'organe de votre Supérieur Général. Vous devez toutes adorer les vues de la divine Providence et ne pas murmurer. Je regarderai comme ne méritant pas le titre de Filles du divin Coeur toutes celles qui offenseraient le bon Dieu à cette occasion".
- 16 - BP 1732 (28 septembre 1832), au P. Bénigne Mac-Cahill. "Rappelez-vous toujours, mon cher Bénigne, que vous êtes enfant du Sacré Coeur de Jésus, qui fut obéissant jusqu'à la mort et à la mort de la Croix".
- 17 - GB (1824) Mémoires inédits.

(99) La vie que l'on menait alors était dure, et on était si pauvre qu'il eut été difficile de mieux vivre : du gros pain, de l'eau, quelques légumes communs et sans être apprêtés faisaient toute la nourriture; encore n'en mangeait-on qu'une fois par jour. Le déjeuner et le souper n'étaient qu'un morceau de pain sec. On couchait sur la planche ou sur la paille; on n'était pas assez riche pour avoir des lits.

(108) La vie était aussi dure à Mende qu'à Poitiers, et la pauvreté extrême. Les Frères et les Soeurs n'avaient que le strict nécessaire; on manquait de couvertures et, tout un hiver, les Frères qui couchaient sur des planches sans paillasse, n'eurent pour se couvrir que des draps de toile pliés en plusieurs doubles.

(120) Sr Ludovine de la Marsonnière et Fr. Antoine (Astier) étaient des saints; ils réunissaient à de l'instruction et de l'esprit un dévouement sans bornes à l'oeuvre de Dieu. Prodiges de leur santé, suppléant à tous les emplois qu'on ne pouvait pas remplir, veillant la nuit, travaillant tout le jour, ils firent beaucoup parce qu'ils espéraient beaucoup.

Leur soumission parfaite aux Supérieurs généraux fut encore une des causes de la prospérité de l'Établissement qu'on leur confiait. Mais, comme à Poitiers, comme à Mende, la plus grande pauvreté régnait partout. La ville (Cahors) avait bien donné la maison, mais on s'était peu occupé de la meubler, et longtemps les soeurs furent sans table pour manger et presque sans chaises pour s'asseoir.

(210) L'année 1811 et l'année 1812 furent une époque bien remarquable par tout ce que l'on eut à souffrir : la disette du blé se fit sentir dans toute la France et pesa fortement sur la Congrégation qui n'avait pas d'avance et qui était surchargée d'un grand nombre d'enfants qu'on élevait pour rien ou presque rien. Cependant on n'en renvoya pas un seul. Il fallut s'endetter, la consommation était presque doublée et même triplée et les ressources n'étaient point augmentées. Dans plusieurs maisons, on fut obligé de se nourrir avec une quantité de légumes grossiers pour épargner le pain. Les Frères et les Soeurs s'en privaient pour que les pensionnaires en eussent suffisamment. La Providence qui veillait sur la Congrégation depuis sa naissance ne l'abandonna pas dans cette crise; des boulangers se prêtèrent à faire des avances considérables de pain, et d'autres personnes prêtèrent de l'argent. Dans tous les temps on avait éprouvé que ce n'est jamais en vain que l'on met sa confiance en Dieu.

(211) Sr Ludovine se trouva un jour à Cahors avec un paiement indispensable à faire, et pas un écu. Elle mit sa bourse vide sur l'autel, en se recommandant à la Ste Vierge. Dans la journée deux pensionnaires qu'on n'attendait pas se présentèrent et payèrent d'avance leur pension, ce qui produisit tout juste la somme dont on avait besoin.

(212) Plus tard, fr Hippolyte, encore à Cahors et dans la même circonstance, dit la Sainte Messe en exposant à Dieu la détresse où il se trouvait ainsi que la maison confiée à ses soins. En rentrant à la sacristie il trouva quelqu'un qui lui donna l'argent qui lui manquait et ne lui demanda qu'un petit nombre de messes.

18 - CSR, Constitutions de 1825, Chapitre VII. "Des Voeux et de leur accomplissement.

1- Les Frères de la Congrégation des Sacrés Coeurs de Jésus et de Marie font des voeux perpétuels, mais simples, de pauvreté, de chasteté et d'obéissance.

2- (Formule des voeux, cf. p. 105)

3- (Modification dans la formule, si le Supérieur Général n'est pas présent.)

4- Le voeu de chasteté n'a pas besoin d'explication; mais il est très important que les Frères soient persuadés de la perfection avec laquelle ce voeu doit être observé, et combien chacun doit s'efforcer d'obtenir une pureté angélique d'esprit et de corps.

5- Par le voeu d'obéissance, ils s'obligent à faire ce que le Supérieur ordonne, et à ne rien faire de ce qu'il défend .

6- Les Frères, pour remplir plus parfaitement leur voeu d'obéissance, ne feront rien de tant soit peu considérable, sans en demander la permission.

7- Par le voeu de pauvreté, les Frères s'obligent à ne disposer de rien, sans le consentement du Supérieur. Ils peuvent conserver les biens qu'ils possédaient, au moment où ils sont entrés dans la Congrégation, en recevoir par héritage ou par donation; mais ils ne peuvent en percevoir les revenus, les aliéner par vente ou testament, qu'avec la permission expresse du Supérieur général.

8- Pour observer leur voeu de pauvreté, les Frères profès ne peuvent donner, prêter, emprunter, en un mot, disposer de rien absolument, et de quelque manière que ce soit, sans la permission du Supérieur général ou du Supérieur local. Ils peuvent recevoir; mais avec l'obligation rigoureuse et indispensable de remettre entre les mains du Supérieur, et à sa disposition, tout ce qu'ils ont reçu.

9- Dès qu'un Profès fait profession, l'argent qui pourrait lui appartenir, doit être mis aussitôt dans la mense commune. Il en est de même de l'argent qui pourrait lui revenir ensuite par héritage, donation, testament ou de toute autre manière. Il en est aussi de même de tous les effets qu'il pourrait avoir, au moment de la profession, ou qui lui reviendraient ensuite.

10- Les Frères n'auront la propriété de rien. Tout sera commun, de manière que, dans les choses qui le comportent, ils n'en aient pas l'usage exclusif.

11- Chaque Frère aura l'usage de tout ce qui lui sera nécessaire, soit pour les études, soit pour les emplois qui lui seront confiés. Les Frères n'auront point entre eux, le droit de prendre pour leur usage ce qui aura été donné pour l'usage d'un autre Frère.

12- Les Frères profès ne peuvent jamais emporter, en quittant une maison, que l'argent nécessaire, et les effets qui sont à leur usage personnel, et toujours avec la permission du Supérieur local.

13- Les Supérieurs locaux, en quittant une maison, ne peuvent également rien emporter que l'argent nécessaire et les effets qui sont à leur usage personnel, et doivent toujours en demander la permission au Supérieur qui est envoyé pour les remplacer, ou au Frère qui doit gouverner par interim.

14- (Les biens fonds d'un Frère sont administrés par le Supérieur de la maison la plus voisine des lieux où ces biens sont situés.)

15- (Aucun bien fonds, des maisons ou d'un Frère, ne peut être aliéné sans la permission expresse et par écrit du Supérieur Général. Les futurs Chapitres généraux pourront restreindre cette faculté du Supérieur Général.)

16- (Aucun achat ou échange de maisons, aucune construction de plus de 300 francs, ne peuvent être faits sans la permission expresse et par écrit du Supérieur Général. Sauf cas de ruine imprévisible; encore faut-il dans les 24 heures donner avis au Supérieur Général des motifs qui ont obligé à faire commencer la réparation.)

17- Il y aura uniformité, autant qu'il sera possible, dans les maisons de la Congrégation, non pas dans la localité, mais pour tout ce qui tient aux ornements, linge d'église, vêtements, meubles, enfin tout ce qui est nécessaire dans une maison, en sorte que qui en a vu une, les ait toutes vues. On excepte de cette règle les dons qui pourraient être faits à l'église ou à la maison.

18- La maison principale, qu'on appellera Maison-Mère, parce que le Supérieur général y fait sa résidence, n'aura rien de plus magnifique, ni de plus recherché, soit en ornements, linge d'église ou autre chose, que les autres maisons. Le Supérieur général doit toujours penser qu'il n'est que l'économe et le dépositaire des revenus de la Congrégation, et qu'il n'a pas le droit de se les approprier pour lui, ni pour sa maison.

19- Pour pratiquer plus parfaitement la pauvreté recommandée par Notre Seigneur Jésus Christ, il faut que chaque maison n'ait la propriété de rien, mais seulement l'usufruit de ce qui lui est nécessaire.

20- Les Frères profès qui, pour des raisons légitimes, et avec les permissions nécessaires, auraient à demeurer un certain temps hors des maisons de la Congrégation, doivent se rappeler qu'ils ont fait voeu de pauvreté. Ils ne feront donc que les dépenses nécessaires, sans aucune superfluité. Ils se rappelleront aussi qu'ils doivent donner partout l'exemple de la piété, de la modestie religieuse, du recueillement et de la fuite du monde. Ils veilleront d'autant plus sur eux-mêmes, que, privés de l'exemple de leurs Frères, ils se trouvent plus exposés à la contagion du siècle. Aussitôt après leur retour, ils rendront compte au Supérieur des dépenses qu'ils auront faites, et lui remettront l'argent qu'ils auront de reste.

19 - P. Alexandre Sorieul, Conférences de Noviciat. "De la perfection de la pauvreté. On peut distinguer cinq degrés dans la pauvreté :

Le premier est l'acte par lequel on renonce à tous les biens pour l'amour du Bon Dieu, et à tout domaine. Ce premier degré ne suffit pas pour accomplir le voeu de pauvreté.

Le deuxième consiste à faire cet acte de renoncement de coeur. Ces deux degrés suffisent pour l'accomplissement du voeu, car Notre Seigneur a dit : "Bienheureux les pauvres d'esprit", c'est-à-dire d'affection. Le voeu de pauvreté n'est pas un voeu d'indigence, il n'y a que la condition d'y joindre le renoncement intérieur. Il est bon de demander souvent à Dieu ce renoncement.

Il faut qu'on puisse dire : "J'aime cet état de pauvreté et je ne veux m'attacher à rien". Dieu considère le coeur. Il est bon de faire quelquefois une revue de ce qu'on a. Si on trouve un objet auquel on s'attache, il est bon de le prendre et de le porter au Supérieur. Il ne s'agit pas dans cet amour de la pauvreté de l'affection naturelle. On peut avoir de l'affection naturelle pour une chose, mais si on sent que la grâce la domine, on n'a rien à craindre.

Les trois autres degrés regardent la perfection de la pauvreté. Le troisième degré est de se contenter du nécessaire et de repousser le superflu. Il y a différentes sortes de superflu. On entend par là tout ce qui est de plus que le strict nécessaire pour vivre, du pain et de l'eau. Il s'agit de ce nécessaire qu'entendent les bons religieux de la communauté où on vit. Il y en aura toujours qui se distinguent même sur les bons, mais ceux-là ne font pas la loi. Les religieux relâchés ne font pas la loi non plus. Généralement parlant on entend par "nécessaire" ce qu'il faut pour vivre raisonnablement et pour remplir son emploi. Ainsi toutes les fois qu'on pourrait raisonnablement se passer d'une chose, on doit la regarder comme superflue. Ce superflu tient à l'essence du vœu, car le mot pauvreté doit avoir un sens. Un pauvre est celui qui n'a pas toutes ses commodités, et celui qui a toutes ses commodités a plus que le nécessaire, a du superflu. Ainsi les théologiens disent qu'un religieux ne peut garder sans péché du superflu, même avec permission....

Le quatrième degré consiste, lorsque l'on est arrivé au troisième, à ne pas s'attacher du tout à ce nécessaire. On n'entend pas cette attache qui ferait qu'on ne serait pas dans la disposition de s'en défaire si le Supérieur l'ordonnait. Mais on entend un religieux qui, bien que dans la disposition d'obéir au supérieur, aime cet objet, aime ce nécessaire. Il pèche alors contre la perfection de la pauvreté mais non contre l'essence de la pauvreté. Le but des vœux est de détacher le cœur de l'homme de tout ce qui n'est pas Dieu.

Il faut donc que le religieux use des choses du monde comme n'en usant pas (1Co 7, 31). Qu'il possède comme ne possédant pas, de manière à ce qu'on lui ôte ou change ses effets, etc..., et qu'il soit indifférent. Le religieux pratiquera alors la pauvreté d'esprit. Notre cœur est tellement porté à s'attacher aux choses du monde, qu'un rien l'attache. Ce dénuement de tout où se trouve le religieux laisse un vide, et s'il n'est rempli par Dieu il s'attachera à tout, même à des riens. ...

Le cinquième degré consiste à manquer même de ce nécessaire bien volontiers et de bon cœur. Ce degré touche à la perfection du vœu de pauvreté, car dans les autres degrés on ne sent pas la pauvreté, mais en manquant du nécessaire on sent la pauvreté. Il peut arriver fréquemment qu'on ait à souffrir tout en ayant le nécessaire, soit parce que la nourriture est mal apprêtée, on est mal vêtu... Le religieux imparfait murmurerait, l'autre le souffrira très volontiers. C'est surtout dans les missions qu'on manque du nécessaire. Il est donc bon de s'exercer d'avance, car tout ce qu'on pourra s'imposer ne sera rien en comparaison de la réalité.

Vœu d'Obéissance

C'est le fondement de tous les autres et de la vie religieuse, car par ce vœu on sacrifie son "moi", tout ce qu'on a de plus précieux. Et ce vœu est d'autant plus précieux que ce qu'on sacrifie par ce vœu l'emporte sur tout le reste.

Il faut distinguer deux sortes d'obéissance, l'une générale, qu'on doit à Dieu, à ses parents, à ses supérieurs civils..., l'autre particulière par laquelle on s'engage à obéir à quelques personnes, non par force, mais parce qu'on a promis d'obéir. Ainsi si Dieu envoyait un ange à un homme, il serait tenu de lui obéir, mais non en vertu de son vœu....

Degrés du Vœu d'Obéissance.

1- L'Obéissance de corps. 2- de volonté. 3- de jugement.

1- L'Obéissance de corps est celle qui consiste à faire le matériel de la chose commandée. Nous devons cette obéissance par notre vœu, mais elle ne suffit pas pour l'accomplir, c'est un acte purement animal qui seul ne peut plaire à Dieu.

2- L'obéissance de volonté. C'est elle qui constitue le mérite du vœu. On soumet le corps et de plus la volonté. J'obéis parce que je veux faire un acte de vertu agréable à Dieu, et non par crainte.. Je sacrifie ma propre volonté. Cette obéissance est nécessaire pour accomplir le vœu et à la rigueur est suffisante. De même que c'est la volonté qui pèche, ainsi c'est dans la volonté qu'est le mérite.

3- Obéissance de jugement, ou aveugle. C'est la perfection de l'obéissance. Par elle on sacrifie le corps, la volonté et le jugement... Généralement cette obéissance n'est pas nécessaire pour l'accomplissement du vœu, mais si on s'habitue à discuter les ordres du supérieur, on amassera au fond du cœur une foule de difficultés pour obéir. Le mépris pour le supérieur en résultera et bientôt l'obéissance deviendra impossible. Il est donc très bon de pratiquer ce troisième degré d'obéissance. Dispositions les plus parfaites pour faire ses vœux.

La vie religieuse n'est autre qu'une vie de sacrifice. Notre Seigneur nous l'apprend quand il dit "Que celui qui veut venir après moi "abneget semetipsum" (qu'il se renonce lui-même Mt 16, 24), pour nous faire entendre que le sacrifice de la vie religieuse doit être un holocauste. Celui qui se réserverait quelque chose serait semblable à celui qui, contre la défense de la loi, dérobaient une partie de ce sacrifice.



Les vœux de religion sont un triple sacrifice...

C'est dans cette disposition de sacrifice qui est la disposition la plus parfaite pour faire les vœux. Il n'est pas nécessaire que le novice ait l'habitude de se renoncer en tout, mais il doit s'efforcer de se mettre dans la disposition la plus sincère de travailler toute sa vie à faire cette renonciation entière.

Il s'agit de disposer son âme en état de victime. On doit être après les vœux dans un état d'immolation comme Notre Seigneur sur la terre. Il faut donc s'efforcer de se mettre dans cet état. Plus la volonté sera d'intention immolée, sacrifiée, plus les dispositions seront parfaites.

Nécessité de cette abnégation, sacrifice... et qu'il faut toujours préférer la volonté de Dieu à la nôtre.

Dieu en créant l'homme, l'a créé nécessairement pour sa gloire selon ses moyens. On voit dans la Bible que Dieu, après avoir créé quelque chose, "vidit quod esset bonum" (vit que cela était bon) (Gn 1). Il ne dit point cela de la création de l'homme, Pourquoi ? Cela ne veut pas dire que l'homme ne fût pas bon, mais Dieu dit que toutes les choses étaient bonnes parce qu'elles avaient la bonté absolue, c'est-à-dire qu'elles avaient toutes les qualités qu'elles étaient susceptibles d'avoir. L'homme n'avait qu'une bonté relative, susceptible de se perfectionner. Si l'homme avait persévéré dans le bien, toutes ses actions l'auraient fait passer à une nouvelle perfection, ayant l'usage de son libre arbitre. Mais l'homme a abusé de ce libre arbitre. S'il est vrai de dire que dans son premier état il eut eu besoin de se perfectionner, à plus forte raison en a-t-il besoin après le péché.

Dieu créa l'homme droit, c'est-à-dire qu'il conformait en tout sa volonté à celle de Dieu. La perfection consiste donc à ne vouloir que ce que Dieu veut, tout ce qu'il veut, et comme il le veut.

L'homme maintenant ne désire naturellement que ses satisfactions. Il est donc complètement hors de sa voie puisque tout nous dit qu'il doit préférer Dieu à tout. Il résulte que l'état le plus parfait sera celui qui nous donnera le plus de moyens pour rétablir notre conduite dans la rectitude que nous devons avoir. Or c'est l'état religieux, car on y sacrifie tout ce qui s'oppose en soi à l'intérieur ou à l'extérieur à la volonté de Dieu. Car tous les obstacles sont les trois concupiscences, qui sont combattues par les trois vœux. Le but de l'état religieux est donc de rétablir l'homme dans son état de conformité à la volonté de Dieu. Pour y arriver il faut se sacrifier en tout, il faut sacrifier ce "moi" qui se recherche toujours. Il y aura donc toujours matière à sacrifice, et c'est cet état de sacrifice qui est la meilleure disposition. C'est là l'immense mérite de la vie religieuse, c'est pour cela que les saints l'appellent un martyre continu.

L'exercice du religieux pendant toute sa vie est dans ce renoncement à son amour propre vicié par le péché. Il y a un amour propre qui n'est pas mauvais, car Notre Seigneur dit d'aimer son prochain comme soi-même. Mais l'amour qu'il nous est permis d'avoir pour nous c'est celui qui nous conduit à nous sauver.

Nous sommes comme des enfants sans raison qui ne veulent pas souffrir une opération douloureuse pour se guérir. Nous ne comprenons pas que notre bien est de conformer notre volonté à celle de Dieu. Ce n'est que par la foi qu'on le voit. Tous les chrétiens sont obligés à cette conformité, mais plus particulièrement le religieux. Mais son état le met plus en sûreté, car plus on est éloigné du danger, moins on est exposé à s'y perdre. Le religieux peut tomber, mais il ne se brisera pas, il se relèvera. Le contraire arrive souvent dans le monde.

Toute la doctrine de l'Évangile se résume à se renoncer soi-même, à haïr son âme (Lc 14, 26).

St Paul dit à Timothée (2 Tm 3,2) : "Erunt homines seipsos amantes, cupidi, elati, superbi..." (les hommes seront égoïstes, cupides, vantards, orgueilleux...). L'Apôtre énumère tous les vices qui procèdent de l'amour propre. Saint Thomas en conclut que l'amour de soi-même est la source de tous les vices. Il faut donc ne jamais se rechercher en rien, mais tout faire pour Dieu. C'est le but où on doit tendre.

"Vivo ego, jam non ego, vivit in me Christus" (Je vis, ce n'est plus moi, mais le Christ qui vit en moi) (Ga 2, 20). C'est l'état où doit tendre le religieux. Que cela plaise ou ne plaise pas, peu importe : c'est la volonté de Dieu. Peu arrivent à ce sublime degré, mais tous doivent y tendre, car on doit toujours se proposer le but le plus élevé possible. Cela nous tiendra dans l'humilité et nous fera faire des efforts pour avancer.

Notre Seigneur nous a enseigné cette doctrine par son exemple. Un Père de l'Église nous représente Jésus Christ comme "totus in nostros usus impensus" (entièrement dévoué à nos besoins). Notre Seigneur a eu pour but de faire la volonté de son Père (He 10, 7; Jn 4, 34; 5, 30). Mais aussi il a passé toute sa vie dans un état d'immolation pour nous donner l'exemple. Entre Jésus-Christ et nous ce doit être tout pour tout. Il s'est donné tout entier, donnons-nous sans réserve. Il veut de nous ce sacrifice, mais il nous a donné le premier l'exemple. "Coepit Jésus facere et docere", il fit avant

d'instruire. Il n'y a pas de meilleure considération à faire que de voir Jésus Christ comme modèle. Il a été victime sans réserve, nous devons suivre son exemple.

#### NOTES (N.1 à 34)

1 - Godechot. Les Constitutions de la France depuis 1789, Garnier6Flammarion, Paris, 1970, p. 35, 38.

2 - B. Plongeron, La vie quotidienne du clergé français au XVIIIe siècle, p. 153.

3 - B.P. 2197 (cf. Annexe)

4 - Cf. texte 5., p. 102.

5 - BP 25 (cf. ASSCC. 1963, p. 185); BP, Supplique à l'Evêque de Poitiers, 22 mai 1802 (cf. ASSCC. 1963, p. 187).

6 - Cf. textes 3 et 4.

[IV, p.136] 7 - Cf. ASSCC. 1963, p. 220.

8 - Nous ne voudrions pas exagérer la valeur strictement juridique des voeux, mais plutôt voir en elle une formule de "communion" qui exprime l'engagement de chaque personne envers la Communauté, et comme la profession minima de son adhésion de foi à l'esprit commun qui vit en elle.

9 - Cf. ASSCC. 1963, p. 177.

10 - BP 540 (27 septembre 1817), 564 (25 novembre 1818).

11 - Nous partageons une bonne partie des résistances qu'on ressent aujourd'hui pour toute la terminologie de la dévotion au S. Coeur et aux Sacrés Coeurs, et très spécialement pour l'iconographie correspondante, mais nous croyons en même temps qu'il y a dans le symbole du coeur appliqué au Christ et à Marie quelque chose de permanent. Il se peut qu'il soit encore trop tôt pour espérer une révision sérieuse et profonde de tout ce langage spirituel, mais nous avons la conviction qu'à la fin demeurera le substantiel, et cela pour différentes raisons :

1°- Pour l'importance qu'a le coeur dans l'homme en lui-même, tant dans sa vie organique que psychique.

2°- Pour l'importance qu'il a dans la littérature universelle et dans l'imagination populaire, bien qu'il soit, comme tous ceux contenus dans ce domaine, sujet à distorsions et ambiguïtés .

3°- Pour l'importance qu'il a dans la Bible, Ancien et Nouveau Testament. Nous le disons non seulement en tant que la Bible consigne, pour ainsi parler, l'importance qu'a le coeur dans l'homme, mais, surtout, pour la place qui lui revient dans le dessein de Dieu, lorsqu'on dit qu'il se propose de "donner à l'homme un coeur nouveau"(Ez 36) et lorsque l'ouverture du côté du Christ est présentée par St Jean comme un moment culminant de la Pâque du Nouvel Agneau (Jn 19, 31-37).

4°- Enfin, parce qu'il représente un symbole qui appartient au langage spirituel de la tradition catholique, depuis les Pères et les Docteurs, et qu'il a montré une telle constance à travers les siècles qu'on ne peut l'attribuer à une mode passagère.

12 - Sur ce point, voir Hulselmans, Exposé historique du Chapitre préliminaire de la Règle, art. VI.

13 - Cf. Chapitre III, 5, p. 84.

14 - BP 257; cf. 38, 59, 192. Ce dernier texte fait allusion à un engagement qui, étant du temps des Olérons, ne peut être postérieur à février 1795, date à laquelle l'Association se transféra à la rue du Moulin-à-Vent, de sorte qu'il ne peut s'agir des voeux religieux. Peut-être se réfère-t-il au voeu d'esclavage marital de Grignon de Montfort. Cf. aussi BP 1315, 1593. Une source possible en est l'enseignement du P. Saint-Jure : "Le religieux devient par ses voeux, une hostie de louange à Dieu; et pour les accomplir, il faut qu'il vive en esprit de victime, à l'exemple de Notre Seigneur..." et il cite He 9, 14 et Ep 5, 2 (L'Homme Religieux, I, p. 144).

15 - Cf. p. 108, texte 2.

[IV, p.137] 16 - La croix est condition pour suivre le Christ (Mt 16, 24); le chrétien doit mourir au monde (Mt 10, 33-39). Pour Paul, la croix est l'unique sagesse (1Co 17ss); il est

crucifié avec le Christ (Ga 2, 19); le vieil homme est mort, il est crucifié (Rm 6, 6); il faut que nous entrions dans les sentiments du Christ obéissant jusqu'à la mort (Ph 2, 1-8); c'est pourquoi l'Apôtre disait : "Pour moi, jamais d'autre titre de gloire que la croix de Notre Seigneur Jésus Christ; par elle le monde est crucifié pour moi, comme moi pour le monde" (Ga 6, 14). La Lettre aux Hébreux résume tout dans cette affirmation : "Rejetons tout fardeau et le péché qui sait si bien nous entourer, et courons avec endurance l'épreuve qui nous est proposée, les regards fixés sur celui qui est l'initiateur de la foi et qui la mène à son accomplissement, Jésus qui renonçant à la joie qui lui revenait, endura la croix au mépris de la honte" (He 12, 1-2). Et St Pierre : "C'est une grâce de supporter, par respect pour Dieu, des peines que l'on souffre injustement... Mais si, après avoir fait le bien, vous souffrez avec patience, voilà qui est agréable à Dieu. Or, c'est à cela que vous avez été appelés, car le Christ aussi a souffert pour vous, vous laissant un exemple, afin que vous suiviez ses traces"(1 P 2, 19-21),etc...

17 - Prière au Coeur de Marie, p. 108-110 (texte 2, § 5); BM 26, p. 116, texte 4; BP 131, p. 117, texte 6.

18 - Cf. p. 118, texte 12; BM 22, 28, 34.

19 - Nous avons trouvé dans la Bibliothèque de Rome une collection du P. Saint-Jure. "L'Homme religieux" est édité à Paris (Perisse, Frères) en 1857, mais le P. Alexandre le cite et le suit beaucoup plus tôt, utilisant une édition d'avant la Révolution.

20 - P. Alexandre, cf. p. 129, texte 19.

21 - BP 138; 1456. Providence et Pauvreté : BP 64; 140;144; 172; 291; 339; 368; 449; 526; etc...

22 - Cf. p. 120, texte 2, et spécialement p. 121, art. 30-32.

23 - Cf. p. 125, texte 17.

24 - GB Règlement, art. 32, cf. p. 121, texte 2.

25 - GB Mémoires II, 133-134 et 313.

26 - Constitutions de 1825, chap. VII, art. 17-18; BM 41.

27 - BP 805, cf. p. 112.

28 - GB Mémoires II, 196; HL Mém., 612.

29 - BP 22bis, cf. p. 122, texte 3; cf. p. 129, texte 19; BP 25, cf. 122, texte 4.

30 - Cf. p. 131, texte 19; BM Règlement, cf. p. 100, texte 2; BP 1732, cf. p. 125, texte 16.

31 - GB, cf. p. 120, texte 2; BP 1104, cf. p. 124.

32 - GB, cf. p. 120, texte 2; BP 1104, cf. p. 124, texte 13.

33 - GB, cf. p. 120, texte 2; BP 25, cf. p. 122, texte 4.

34 - Cf. Troisième partie, chap. V. De plus, supra, p. 127 , texte 18.

**Il n'y a pas de page [138]**

\*\*\*\*\*

## **[IV, p.139] CHAPITRE V**

### **L'ADORATION PERPÉTUELLE DANS LA FOI DE LA COMMUNAUTÉ**

*Observations. Les notes de ce chapitre sont signalées par <sup>(N.1 à N.23)</sup>*

*Les textes cités par l'auteur, seront placés sous le titre qui les illustrent.*

Nous avons déjà parlé de l'Adoration dans la troisième Partie en passant en revue les "observances" de la Communauté, nous avons vu que la première place lui revient chronologiquement et nous avons noté ce qu'en disaient les Constitutions <sup>(N.1)</sup>.

S'il ne s'agissait que d'une observance religieuse, si typique qu'elle soit de la Congrégation, nous nous sentirions dispensés de lui consacrer un Chapitre dans l'étude de la foi dont vivait la

famille religieuse fondée par le P. Coudrin et la M. Aymer. Mais c'est un fait que l'Adoration fut considérée comme un ministère d'Église, d'un côté, et d'un autre comme la meilleure expression de la vocation propre, point d'appui, fruit et à la fois aliment de l'activité apostolique, et comme respiration de sa vie spirituelle. Bref, une richesse qui déborde entièrement les limites d'une simple observance extérieure et communautaire.

Dès les débuts on la considéra si importante qu'on la rappela dans le titre même de la Congrégation, ce qui suggère qu'on y voyait un élément caractéristique. Tout cela nous oblige à l'étudier avec soin et à nous efforcer de voir avec le plus de clarté possible la fonction qu'elle remplissait effectivement dans la vie de foi de la Communauté.

Mais avant de concentrer notre attention sur les documents que nous a laissés la Congrégation de ces temps, nous ne pouvons oublier de jeter un bref coup d'oeil au contexte historique, spécialement à celui d'avant la Révolution.

## 1 - L'Adoration en France avant la Révolution

L'Adoration comme "reconnaissance en Dieu de la plus haute souveraineté et en nous de la plus profonde dépendance" (Bossuet) appartient aux fibres les plus élémentaires de toute religion. La cérémonie de se prosterner devant quelqu'un pour lui baiser les pieds ou celle de porter la main aux lèvres dans le geste d'envoyer un baiser (d'où le latin : "ad os", "adorare") provient d'une coutume orientale, non exclusivement religieuse, qui explique seulement l'origine du mot. Mais ne nous arrêtons pas plus aux généralités et allons à la France d'avant la Révolution <sup>(N.2)</sup>.

La spiritualité du 17<sup>e</sup> siècle avait été particulièrement **[IV, p.140]** riche et pleine de créativité. Or, une des valeurs chrétiennes qui avait le plus attiré les lumières de la recherche et de l'expérience, avait justement été la "religion" comme ensemble de rapports de l'homme avec Dieu <sup>(N.3)</sup>.

Le Cardinal de Bérulle, dont nous avons déjà parlé, et qui eut une influence si déterminante sur son temps et après, mit en relief le sens profond de l'Adoration du Christ, et par suite du chrétien, et contribua à créer une atmosphère spécialement sensible à elle <sup>(N.4)</sup>.

D'un autre côté, la querelle protestante, avec la négation de la présence du Christ dans l'Eucharistie, provoquait dans la communauté catholique une affirmation sur le terrain du culte, tandis que la rumeur de diaboliques profanations, qui bien que peu fondées, impressionnaient beaucoup l'imagination populaire et les milieux de la piété, donnait à cette affirmation couleur de "réparation".

C'est ainsi qu'en peu de temps apparurent divers instituts voués à l'Adoration perpétuelle du très Saint Sacrement <sup>(N.5)</sup>.

**[IV, p.141]** Le premier est l'"Institut de l'Adoration perpétuelle" fondé en 1633 par Zamet, évêque de Langres, et gouverné par la M. Angélique Arnauld.

En 1634, Authier de Sisgau fondait les "Missionnaires du Saint-Sacrement".

En 1639, le P. Antoine Le Quien, O.P., fonde à Marseille l'"Institut de l'Adoration perpétuelle".

Enfin, en 1652, Catherine Bar (Sr Mechtilde du Saint Sacrement), bénédictine, fondait l'institution la plus importante de ce type : les "Filles du Saint Sacrement", comme victimes d'expiation pour réparer les profanations perpétrées contre ce Mystère.

C'est cette dernière institution qui nous intéresse. D'abord parce qu'elle eut la plus grande résonance dans la société de son temps, comme le démontre le fait suivant : le 12 mars 1654, la Reine de France Anne d'Autriche vint présider l'établissement de la clôture dans le monastère. Le soir eut lieu une bénédiction solennelle du St Sacrement, au cours de laquelle, à la surprise et au milieu du silence des assistants, la Reine se leva de son siège d'honneur, alla au centre du chœur, où on avait placé une colonne avec une torche allumée, et à genoux elle prononça une longue amende honorable <sup>(N.6)</sup>.

[IV, p.142] Notre intérêt vient cependant de ce que les écrits de Sr Mechtilde du St Sacrement ont été lus par la Communauté du P. Coudrin, et qu'en les relisant aujourd'hui nous pouvons deviner facilement l'attention avec laquelle on les a lus et médités.

Le Fondateur ne cite aucune de ces institutions dans son Mémoire sur le titre d'"Adorateurs perpétuels" qu'il demande au St Siège pour sa Communauté et la raison probable en est qu'on n'y rendait pas de culte au Sacré Coeur<sup>(N.7)</sup>.

La seule institution qu'il cite est celle des "Religieuses de Sainte Aure", établies à Paris, Rue-Neuve-Sainte-Genève, et fondées (en 1723) sous la protection de l'Archevêque Christophe de Beaumont avec le titre d'"Adoratrices du Sacré Coeur".

Nous n'avons pas trouvé d'édits de cette Communauté et nous ne savons d'elle que ce qu'en dit le P. Coudrin dans son Mémoire et le P. Hamon, S.J., en son "Histoire de la dévotion au Sacré Coeur". En bref, elles avaient l'Adoration perpétuelle et elles l'adressaient au Sacré Coeur en esprit de réparation. Cette fondation, comme toutes les autres, disparut à la Révolution. La date et l'esprit de la fondation suggèrent une influence de Paray-leMonial qui n'existait pas dans les précédentes.

*Chap. V. § 1 L'adoration en France avant la Révolution.*

1 - Mechtilde du Saint Sacrement, "Le véritable esprit des Religieuses Adoratrices Perpétuelles du Très Saint Sacrement". "Quand une fille entre en religion, elle peut avoir pour motif son salut, et la béatitude éternelle pour son objet; mais dans l'Institut, l'on n'y doit point avoir d'autre intention que les intérêts tout purs de la gloire de ce Mystère; c'est pourquoi les Religieuses du très saint Sacrement sont appelées ses victimes... (Chap. I, p. 1).

Les sujets de notre jubilation sont les abaissements, la pauvreté, les mépris, les souffrances, les anéantissements et la mort d'un Dieu. Jésus vient au monde et en notre chair, pour être la victime de la justice et de la sainteté divines. Il vient pour s'immoler et perdre la vie, et voilà notre joie. O profondeur! ô abîme plein de mystères! les misères, les peines, les disettes, les humiliations d'un Dieu, tout cela fait notre félicité..

Cessons de chercher nos intérêts, de suivre nos humeurs, d'aimer la vanité et les créatures, d'être entières dans nos sens, et de nous soutenir en nous-mêmes. Un Dieu devient enfant pour nous apprendre la petitesse, la simplicité, la docilité, le délaissement, l'abandon, l'indigence, etc... Portons-lui nos pauvretés, nos faiblesses, nos ténèbres, nos infirmités, notre ignorance, nos peines, nos tentations, nos souffrances, nos abjections; tout cela lui sera agréable; un enfant reçoit tout ce qu'on lui donne. Il n'attend pas de nous des présents célestes. Il sait que nous sommes sur la terre des pécheurs qui ne produisons que des ronces et des chardons. C'est superbe en nous de lui vouloir donner ce que nous n'avons pas. Il vient se revêtir de nos misères, et porter nos langueurs, dit-il chez un Prophète; que pouvons-nous lui donner que cela, puisqu'il vient pour s'en charger. Tenons-nous à ses pieds, l'adorant avec sa très sainte Mère, et offrons-lui notre pauvreté; pourvu que nous la lui donnions de bon coeur, il sera content; et en échange, il nous donnera les grâces, les vertus, les miséricordes qu'il renferme dans sa petitesse. Ne le quittons point, regardons-le incessamment; et quand nous n'aurions point d'autre capacité pour l'honorer que de le regarder, il en sera très satisfait, nos âmes en seront fortifiées" (Op. cit., chap. X).

2 - Acte de réparation d'Anne d'Autriche. "Mon Dieu et mon Sauveur..., digne Victime du Très-Haut..., je vous adore de tout mon coeur dans votre divin Sacrement, avec dessein de réparer toutes les irrévérences, profanations et impiétés, qui ont été commises contre vous dans ce redoutable mystère. Je me prosterne devant votre sainte Majesté, pour vous y adorer présentement au nom de tous ceux qui ne vous y ont jamais rendu aucun devoir, et qui peut-être seront assez malheureux pour ne vous y en rendre jamais...

Je souhaiterais, mon Dieu, vous pouvoir autant donner de gloire qu'ils vous en donneraient tous ensemble, s'ils vous y rendaient fidèlement leurs respects... Et je voudrais pouvoir recueillir, dans ma foi, dans mon amour et dans le sacrifice de mon coeur, tout ce qu'ils auraient été capables de vous rendre d'honneur, d'amour et de gloire dans l'étendue de tous les siècles. Je désire même de toute l'ardeur de mon âme, vous donner autant de bénédictions et de louanges que les damnés vomiront d'injures contre vous, dans toute la durée de leurs supplices.

Et, pour sanctifier cette adoration et vous la rendre plus agréable, je l'unis, ô mon Sauveur, à toutes celles de votre Église universelle du ciel et de la terre.

Regardez les sentiments de mon Coeur plutôt que les paroles de ma bouche. J'ai dessein de vous dire tout ce que votre Esprit inspire, pour vous honorer, à votre Sainte Mère et à vos Saints; et tout ce que vous dites vous-même à Dieu votre Père, dans ce glorieux et auguste Sacrement, où vous êtes son holocauste perpétuel, et dans le bienheureux sein où il vous engendre de toute éternité, et où vous êtes une même chose avec lui par la divine essence ... (Brémond, IX, p. 211).

## 2 - L'Adoration dans les écrits du P. Coudrin

Nous avons rencontré dans les écrits du P. Coudrin une centaine de textes où apparaît le mot "Adoration", dont neuf l'emploient pour exprimer la soumission due aux desseins de la Providence, à la "Volonté de Dieu", qui est certainement une perspective chère au Fondateur et à son esprit fortement providentialiste <sup>(N.8)</sup>.

En 1809, quand tout devenait instable, le P. Isidore, Supérieur de Poitiers, lui réclamait une aide en personnel pour la [IV, p.143] maison. Le Fondateur sent la douleur de ne pouvoir lui rien promettre et ne réussit qu'à lui envoyer une personne en crise, qui au mieux augmente les problèmes. Mais au milieu de l'obscurité une chose est certaine : "Je crois que nous devons mettre le tout aux pieds du Seigneur et adorer ses desseins" (BP 396).

Dans la Circulaire où il annonce la mort de la Fondatrice, qui l'a blessé si profondément, il observe : "Le Seigneur a voulu nous éprouver. Adorons sa main puissante" (BP 1978).

Dans une bonne partie des écrits que contient la collection réunie pour le procès de béatification, le mot n'apparaît que dans le titre de la Congrégation (50 documents), mais il y a d'autres écrits où il parle de l'Adoration Eucharistique comme pratique de la Communauté <sup>(N.9)</sup>. Sauf les "Avis sur l'Adoration" conservés par Sr Justine Charret, dont nous parlerons plus loin et qui ne se trouvent pas dans la collection d'écrits, tous ces textes parlent de l'Adoration en passant, l'indispensable pour la mentionner, mais sans jamais s'arrêter à en expliquer le contenu. Malgré tout, ils nous sont utiles, car ils nous révèlent tantôt un aspect, tantôt un autre, de l'Adoration.

Il y a quelque 26 textes du P. Coudrin où il dit qu'on adore le Sacré Coeur de Jésus au St Sacrement, ce qui laisse entendre que c'est encore sa pensée lorsqu'il dit seulement : "le St Sacrement" (58 textes) ou simplement "la Majesté divine" (5 textes). Presque chaque fois que le Fondateur parle de l'Adoration Eucharistique, il fait mention de la "perpétuité"; c'est dire qu'il traite de l'Adoration comme observance communautaire <sup>(N.10)</sup>.

Très rarement il parle de l'Adoration comme "prière personnelle", mais dans une lettre au P. Régis Rouchouze il fait une confidence sur sa pratique personnelle qui dit beaucoup de l'esprit de l'Adoration pour lui. Le P. Régis, Supérieur de Mende, consacrait une bonne partie de ses forces et de son activité à la formation des vocations religieuses et sacerdotales, et le Fondateur l'avait en haute estime. Le 23 décembre 1823 il lui envoie un salut de Nouvel An pour 1824 : "Je prie tous les jours le bon Dieu de vous donner la force et le courage dont vous avez besoin, pour former à la vertu, encore plus qu'aux sciences, les nombreux jeunes gens qui vous sont confiés. Dites-le bien à tous nos frères, mon cher Régis. Car je les aime tous et je n'en oublie pas un seul dans mes vœux de bonne année. Qu'ils pensent souvent, dans leurs adorations, que je m'unis à eux, et qu'il ne se passe guère de minuit que je ne me transporte vers vous tous et toutes les maisons, pour que le divin Coeur de notre bon Maître vous garde et nous bénisse les uns et les autres et nous accorde sa grâce et sa paix" (BP 897).

Le mot "réparation" est peu employé par le P. Coudrin. Nous ne l'avons trouvé qu'en dix textes officiels, auxquels il faudrait ajouter quelques expressions équivalentes : "expier", "amende honorable", "apaiser la colère de Dieu" ou "satisfaire à sa justice", qui sont encore beaucoup moins fréquentes <sup>(N.11)</sup>.

D'ailleurs, l'expérience religieuse du Fondateur fut sensibilisée de bonne heure au mystère eucharistique par l'exemple [IV, p.144] de son père, qui passait des heures devant le St Sacrement. Plus tard le marqua plus profondément encore l'adoration qui prolongeait sa messe quotidienne durant la réclusion à la Motte, et au sein de laquelle il découvrit sa vocation définitive de religieux, de missionnaire et de Fondateur. Durant les aventures de la Terreur, il

porta sur la poitrine nuit et jour, pendant deux ans, une pyxide avec le pain consacré. On raconte qu'une nuit, dans une de ses nombreuses courses, au milieu d'un bois, il vit une lumière qui sortait de la pyxide. C'est un bon symbole de ce que fut pour lui l'Eucharistie : le signe de l'Amour de l'Emmanuel pour nous et la lumière qui luit dans les ténèbres de l'histoire humaine, comme dans une sombre forêt, où l'on ne peut trouver le chemin de la vie qu'en assumant le sacrifice du Christ en union avec lui <sup>(N.12)</sup>.

Le temps passant, devenu le Supérieur Général d'une Congrégation avec douze maisons en France et en pleine expansion, sous le poids de la campagne missionnaire de l'Aube et de la charge de Vicaire Général du diocèse de Troyes, il ne laissait jamais l'Adoration. En janvier 1824 il écrit à la Supérieure de Rennes : "Je vous ai toutes présentes en priant le bon Dieu, et comme je prie un peu quand les autres dorment, je vous donne à toutes la bénédiction en la donnant à l'adoratrice après minuit" (BP 903) <sup>(N.13)</sup>. C'est une tradition, recueillie par le procès de béatification, qu'il n'omettait jamais l'Adoration, bien qu'assaili par les occupations.

### 3- Notre sélection de textes sur l'Adoration

Nous avons réuni une série de 24 textes qui nous paraissent plus importants pour l'étude de l'histoire de l'Adoration dans la foi de la Communauté. Nous les avons rangés chronologiquement pour faciliter leur insertion dans le cadre des circonstances étudiées dans la Première Partie.

**[IV, p.145]** Le premier texte n'appartient pas proprement à la Communauté, si ce n'est qu'il est le fruit de l'"Immensité". Nous l'avons néanmoins cru utile, surtout pour deux motifs : parce qu'il est plus probable que, même au cas où le P. Coudrin n'en aurait pas eu la première idée, de lui vint au moins l'initiative d'en faire une institution permanente, dont la durée dans le temps fut assumée peu après par la Congrégation; - parce que tout le noyau initial de la Congrégation appartenait alors à l'"Immensité" et qu'avant de parvenir à une vie autonome elle vécut et se développa sous ses règlements, qui contribuèrent sans aucun doute à préparer la naissance de la Congrégation <sup>(N.14)</sup>.

**[IV, p.146]** Tous ces textes permettent d'affirmer l'importance qu'avait l'Adoration pour la vie de foi de la Communauté, mais, à l'exception des deux derniers, ils ne satisfont pas la curiosité sur les contenus que la Congrégation attribuait à cette observance, parce qu'il s'agit de brefs aperçus sur la Congrégation dans son ensemble, sans qu'on pût trop arrêter l'attention sur aucun point en particulier.

**[IV, p.147]** Une bonne partie de ces textes - 14 - en leur majeure partie publiés dans les Annales, est prise de documents officiels; tous les autres - au total 10 - appartiennent à des écrits de particulière valeur, soit pour leur auteur, soit pour leur ancienneté. Sauf les Mémoires présentés par Hilarion Lucas au St Siège à l'époque des négociations pour l'approbation et un très ancien de Soeur Gabriel de la Barre, tout le reste est des Fondateurs.

**[IV, p.148]** Quant au temps de leur composition, les deux premiers sont antérieurs à 1800, et les six suivants sont, au plus tard, de 1801. Nous en avons dix (9-18) de l'époque de la Congrégation diocésaine (1801-1817); de la suivante (1817-1826) quatre; et les deux derniers, bien que nous ne puissions fixer avec précision la date de leur première composition, nous pensons qu'ils appartiennent à la dernière période étudiée (1826-1840).

**[IV, p.149]** Evidemment, autant par son étendue que par son caractère et surtout par son auteur, le texte le plus décisif est le 23; nous voudrions appeler sur lui d'une manière spéciale l'attention des lecteurs; en effet il est la seule explication que nous ayons sur la signification de l'Adoration, donnée par le Fondateur luimême.

**[IV, p.150]** Les "Avis sur l'Adoration" (texte 23)

Ce texte nous est parvenu à travers un cahier de Soeur Justine Charret (1790-1877) qui les présente comme "Avis sur l'Adoration", donnés par le Bon Père à une personne qui les

demanda. Cette personne peut être une religieuse de la Communauté de Sées, dont Soeur Justine est Supérieure, et il est probable qu'il s'agit de Soeur Justine elle-même.

[IV, p.151] Il ne semble pas que cet écrit ait pu être composé par un autre que le P. Coudrin. Son vocabulaire est trop technique et trop précis doctrinalement, de sorte qu'il faut exclure de sa rédaction Soeur Justine ou toute autre religieuse de sa maison, puisque les religieuses n'avaient pas de formation théologique. D'ailleurs - comme le note le P. Jean Kerrien en des remarques écrites en 1976, que nous suivons dans ces notes - on peut considérer que Soeur Justine elle-même le donne à entendre quand elle dit : "Une personne demanda au Bon Père des avis sur l'adoration; en peu de mots il lui donna ceux-ci" (N.15).

[IV, p.152] Comme le remarque le P. Kerrien, il est plus probable que le texte a été originellement écrit par le Fondateur, bien qu'on ne l'ait pas catalogué parmi ses oeuvres. Soeur Justine l'aura transcrit, en le lisant incorrectement en deux passages, comme nous le verrons.

Très judicieuse semble aussi l'observation du P. Kerrien sur les paragraphes 4 et 5 : ils forment une parenthèse ou digression sur la "Dévotion aux Sacrés Coeurs"; la parenthèse fermée, le mot "elle", du paragraphe 6, se rapporte à l'adoratrice, quand il est dit : "elle offre à Dieu...".

[IV, p.153] Avec les PP. Hulselmans et de Becker, le P. Kerrien pense que dans le paragraphe 5, Soeur Justine a mal lu le texte original du Bon Père, qui aura écrit : "se fortifie, est inondée de grâces". En fermant la parenthèse par un point après "grâces" et en détachant la phrase suivante, le sens apparaît bien plus limpide. Le P. Kerrien redresse aussi la phrase du paragraphe 6 manifestement incorrecte et fautive. Nous l'avons suivi dans l'établissement du texte. De son contenu nous traiterons plus loin (N.16).

#### La Conférence du P. Alexandre

Nous connaissons les conférences du P. Alexandre à travers les notes de ses novices. Nous ne savons pas exactement quand elles furent composées mais il est probable qu'elles ne sont guère postérieures à sa première nomination comme Maître des Novices, en septembre 1824. Comme disciple immédiat du Fondateur et qui eut sa spéciale confiance, on suppose qu'il transmet un enseignement fidèle au sien, mais il n'a pas connu le texte des "Avis" conservés par Soeur Justine et il n'en dépend pas.

##### *§ 3 Notre sélection de textes sur l'Adoration.*

1 - Statuts de l'"Immensité" (Après avoir tracé le cadre des troubles révolutionnaires - cf. texte 7, page 9 et 10 - le texte continue :) "Il devenait donc nécessaire d'opposer une forte digue à ce torrent dévastateur. Il devenait nécessaire d'apaiser la justice du Seigneur si justement courroucé, de réparer tant d'outrages faits à Jésus-Christ dans le sacrement de son amour, et de faire à son Coeur adorable une réparation perpétuelle des insultes perpétuelles qui lui sont faites. Ce sont ces motifs et plusieurs autres qui ont engagé un certain nombre de prêtres de cette ville à se réunir avec plusieurs personnes pieuses pour se concerter sur les moyens les plus propres à obvier à tous ces maux.

Pourquoi ces mêmes ecclésiastiques n'auraient-ils pas cherché à attendrir sur leur sort et celui de leurs concitoyens le Coeur si sensible de Jésus, en perpétuant parmi eux une dévotion si légitime, établie dans tant de diocèses de ce Royaume, autorisée par un nombre considérable de Prélats, et par plusieurs Souverains Pontifes, confirmée par une suite non interrompue de brefs accordés par différents Papes qui se sont succédé; une dévotion enfin accueillie avec avidité et pratiquée par une foule immense de fidèles pieux et éclairés ? Ce sont donc, disons-nous, toutes ces raisons qui ont déterminé ces prêtres à se concerter avec plusieurs personnes de piété pour former une société à l'honneur du Sacré Coeur de Jésus, sous l'autorisation du premier Pasteur, qui l'a déjà approuvée, et au jugement duquel on soumettra le présent règlement conçu ainsi qu'il suit:

La société aura l'adoration perpétuelle puisqu'elle a été principalement établie pour rendre à Jésus-Christ les adorations qui lui sont dues dans le très Saint Sacrement de l'autel, et pour réparer les outrages faits chaque jour à son divin Cœur".



2 - GB (1797-98), Règlement (Projet de). "La Société du Sacré Coeur de Jésus a pour motif d'institution la charité sous tous les rapports; l'adoration perpétuelle du Saint Sacrement, la réparation des outrages que Jésus-Christ y a reçus et y recevra, la charité pratiquée envers le prochain par l'aumône, l'instruction, seront la base de ses occupations, et l'esprit d'immolation les animera toutes..."

3 - BM (1800), Règlement M. Aymer - B. Villemort. "Art. 1- L'Ordre du Sacré Coeur de Jésus est principalement institué pour faire l'adoration perpétuelle du Sacré Coeur de Jésus, réellement présent au très St Sacrement de l'Autel et par ce moyen faire une réparation publique et continuelle à ce même Coeur pour tous les outrages qu'il a reçus et qu'il reçoit continuellement.

Art. 3- Le but de cette Institution est : 1°- de faire l'adoration perpétuelle.

4 - (Juin 1800), Supplique des Soeurs aux Vicaires de Poitiers. "Connaissant votre désir pour la gloire de Dieu et votre bonté paternelle envers le troupeau que le Seigneur a confié à votre sollicitude pastorale, nous osons aujourd'hui (vous) supplier de vouloir bien jeter un regard favorable sur une petite partie de ce même troupeau, et sur les faibles essais que nous avons faits pour nous immoler au Sacré Coeur de J(ésus)-C(hrist), afin de satisfaire, autant que nous pouvons, à la justice divine pour les excès commis dans ces derniers temps, et apaiser les trop justes châtiments dont Dieu a voulu affliger la France.

Nous nous sommes réunies, il y a plus de 6 ans, sous l'invocation du Sacré Coeur de J(ésus)-C(hrist) et la protection spéciale de la bienheureuse Vierge Marie, pour faire l'adoration perpétuelle de ce divin Coeur dans le St Sacrement de l'autel, et nous l'avons toujours continuée depuis cette époque (Cf. ASSCC. 1963, p. 175). (Juin 1800), Formule de Résolutions (voir texte 1, p. 103)

5 - BP-BM (fin 1800), Supplique au Pape. "Humblement prosternés à vos pieds, nous osons supplier Votre Sainteté d'accorder votre approbation à l'établissement d'un Ordre pratiquant la règle de St Benoît avec des Constitutions particulières qui facilitent l'adoration perpétuelle du Sacré Coeur de Jésus au très Saint Sacrement de l'autel, sous le titre de Zélateurs et Zélatrices de l'amour des divins Coeurs de Jésus et de Marie, adorateurs perpétuels du divin Coeur de Jésus au très St Sacrement de l'autel, sous la protection spéciale de la très Ste Vierge Marie...

L'adoration perpétuelle n'a jamais été interrompue ni nuit, ni jour, dans la société des femmes". (Cf. ASSCC. 1963, p. 182).

6 - BP 25 (20 mai 1801), Supplique des Frères aux Vicaires Capitulaires de Poitiers. "En outre de ces obligations, chaque individu dans cette société a encore des devoirs particuliers à remplir, qui sont réglés par l'obéissance et font partie du but qu'on s'est proposé. Les uns sont destinés à aller dans les campagnes... D'autres enfin, comme de nouveaux Moïses, sont destinés à élever sans cesse leurs bras vers le ciel pour obtenir la bénédiction du Seigneur sur les travaux de leurs frères et à réparer les outrages que le Coeur de Jésus a reçus, reçoit et recevra malheureusement encore des mauvais chrétiens". (Cf. ASSCC. 1963, p. 184).

7 - BM 33 (1801) (Cf. texte 1, p. 37)

8 - BP 2242 (2 octobre 1801), Supplique au Pape (Cf. texte 2, p.37)

9 - Supplique à l'Evêque de Poitiers (22 mai 1802). "D'autres, comme de nouveaux Moïses, sont destinés à élever sans cesse leurs bras vers le ciel pour obtenir la bénédiction du Seigneur sur les travaux de leurs frères, et réparer les outrages que le Sacré Coeur de Jésus a reçus, reçoit et recevra malheureusement encore des mauvais chrétiens, et cette réparation n'a point été interrompue ni de jour ni de nuit dans l'association des femmes depuis neuf ans, malgré les orages et les persécutions". (cf. ASSCC. 1963, p. 188).

10 - (1804-1805), Note du P. Coudrin (Cf. texte 6, p. 39).

11 - BP 474 (6 octobre 1814), Lettre à Hilarion Lucas à Rome. "Tentez donc une approbation sous le titre d'Adorateurs et d'Adoratrices, si vous ne pouviez comme Zélateurs... Les évêques, à qui j'en ai parlé, pensent que Sa Sainteté pourrait, en forme de lettres ou autrement adressées au chef de cette société, ou à la Société elle-même, consoler, bénir et porter à seconder les efforts qu'on fait "sic et sic" pour arrêter le torrent de l'impiété, etc..., et faire aimer et adorer N.S.J.C. dans son divin Coeur, etc..."

12 - BP 475 (25 octobre 1814), Supplique des Fondateurs au Pape (Cf. texte 10, p. 40)

13 - HL (7 décembre 1814), Premier Mémoire. "A l'époque où une persécution sanglante désolait l'Église de France, en 1794, quelques dames pieuses se réunirent dans la ville de Poitiers pour implorer la miséricorde du Seigneur dans le silence et dans les larmes... Les Supérieurs ecclésiastiques les avaient autorisées à garder le Saint Sacrement dans leur maison. Gémir au pied du Sanctuaire sur les malheurs de l'Église et de l'État, invoquer le divin Coeur de Jésus, solliciter

par de ferventes prières la protection du Coeur Sacré de Marie, telle était leur occupation habituelle...

L'adoration perpétuelle du Saint Sacrement fut établie en réparation des injures faites au Coeur de Jésus par la malice des hommes . . ."

14 - HL (26 décembre 1814), Deuxième Mémoire. "Le but primitif et fondamental de notre Institution est de procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes. Nous sommes persuadés qu'un des meilleurs moyens pour y parvenir c'est de propager la dévotion aux Coeurs Sacrés de Jésus et de Marie. Nous regardons cette dévotion sainte comme une des plus grandes grâces accordées par le Seigneur dans ces derniers temps. Adorer le divin Coeur de Jésus, honorer le Coeur Sacré de Marie, c'est payer un tribut d'hommages, de reconnaissance et d'amour à la charité infinie du Sauveur pour les hommes, à la tendresse ineffable de Marie pour les frères adoptifs de l'Homme-Dieu, son divin Fils. Tel est le véritable esprit d'une dévotion à la propagation de laquelle nous avons consacré tous nos efforts.

.. . Pour tout ce qui concerne les missions et les autres fonctions du ministère sacré, nos soeurs n'ont qu'une seule obligation à remplir, celle de prier pour que le Seigneur bénisse nos travaux apostoliques. Elles tendent les bras vers le ciel, comme Moïse, tandis qu'à l'imitation de Josué nous combattons les Amalécites...

Les frères de chœur sont destinés particulièrement à chanter les louanges de Dieu, et à faire dans un esprit de recueillement et de sacrifice amende honorable pour les péchés des hommes. En adoration aux pieds du Saint Sacrement, ils doivent se considérer comme des victimes offertes au Seigneur, en union avec l'Agneau sans tache, pour apaiser la colère de l'Éternel et attirer ses grâces sur nous et sur les autres. Tel est le ministère que nos soeurs remplissent depuis plus de quinze ans". (Cf. ASSCC. 1963, pp. 204-210).

15 - BP 479 (29 décembre 1814), Lettre à Hilarion Lucas à Rome. "Est-ce que nous ne pourrions pas nous contenter de nos petits offices avec nos bréviaires ? L'adoration de nuit et de jour devant suppléer à tout; dans un siècle comme le nôtre et en France où tout épouvante, où rien ne peut réussir, où la plus petite réunion fait ombrage, pesez, mon ami, et voyez, si le travail de l'instruction, les missions et tout ce qui est du ressort de l'Adoration ne peut pas balancer beaucoup de prières vocales très longues et qui ne sont point entendues par la moitié de la société".

16 - HL (24 janvier 1815), Troisième Mémoire. "... Sous le régime de la Terreur en 1794... nos soeurs prosternées au pied des autels dans un oratoire secret, se dévouaient à réparer tant d'outrages par l'adoration du Saint Sacrement qui devait bientôt devenir perpétuelle. Comme le prophète Jérémie, elles pleuraient sur les ruines de Sion, et à la même époque notre Supérieur général s'exposait journellement à la mort pour remplir les fonctions du ministère sacré...

D'après tout ce que je viens d'exposer il est facile de saisir le but de notre Institut. Ce but est désigné par le nom même que nous désirons prendre, celui de 'Zélateurs et Zélatrices de l'amour des Sacrés Coeurs de Jésus et de Marie, adorateurs perpétuels du très Saint Sacrement'...

Nous aurions pu à l'exemple de quelques anciens ordres religieux nous consacrer uniquement à la méditation et à la prière dans le silence du cloître, nous borner à l'adoration perpétuelle du Saint Sacrement et aux exercices réguliers, mais dans les circonstances actuelles il importe surtout de contribuer au salut des âmes. Convaincus de cette vérité nous avons pensé qu'en général l'adoration perpétuelle du très Saint Sacrement pouvait suppléer à beaucoup d'autres exercices". (Cf. ASSCC. 1963, p. 210, 213).

17 - BP 483 (15 février 1815), lettre au P. Hilarion Lucas, à Rome. "Tout est ici dans l'indifférence en matière de religion... Jugez s'il faut un éclat dans les habits, etc.. J'ai le grand office du Sacré Coeur de Marie; ainsi pour toute l'année, je ne voudrais que les deux grands offices des SS.CC. de J. et de M. pour nos soeurs. Les autres prières, l'adoration et le travail, l'instruction de la jeunesse doivent bien suffire..."

18 - BP 520 (27 décembre 1816), Mémoire à la S.C. des Evêques et Réguliers. "Dernièrement c'est comme "Zélatrices" que nos soeurs viennent d'inviter tous les chrétiens à s'unir de prières avec elles pour apaiser la colère de Dieu, et appeler ses miséricordes sur l'Église et sur l'Etat. On ne doit pas d'ailleurs s'étonner si nous n'avons pas joint notre nom à celui des soeurs dans l'imprimé qui a paru à cette occasion. La multiplicité des occupations des Zélateurs ne leur a pas permis jusqu'à ce jour d'établir l'adoration perpétuelle.

Je ne pense pas que la dénomination d'adorateurs et adoratrices perpétuels du Sacré Coeur de Jésus au très saint Sacrement de l'autel puisse souffrir la moindre difficulté. Elle explique d'une manière spéciale et notre consécration au Sacré Coeur de Jésus et les hommages qui lui sont rendus, jour et

nuit, dans le Sacrement auguste de l'Eucharistie pour expier l'ingratitude et la malice des hommes. Même avant la Révolution, une communauté religieuse s'était dévouée à l'adoration perpétuelle du Sacré Coeur de Jésus. (Après avoir fait l'histoire des religieuses de Sainte Aure à Paris, approuvées par les Archevêques de la Ville et un Bref de Pie VI, il passe à la Congrégation et continue :) Nos soeurs pratiquent depuis vingt-deux ans ce qui n'a pu subsister à Sainte Aure que pendant treize ans. Elles le pratiquent, non pas dans une seule maison, mais dans huit maisons différentes. Elles espèrent étendre à d'autres lieux ce saint exercice, puisqu'on leur demande déjà six nouveaux établissements. Leur nombre s'accroît tous les jours.

Nous-mêmes nous avons la confiance que bientôt nous pourrions aussi joindre l'adoration perpétuelle du Sacré Coeur à nos travaux apostoliques. La maison de Paris seule contient actuellement vingt-un profès et dix-sept novices. Plusieurs postulants vont entrer prochainement au noviciat". (Cf. ASSCC. 1963, pp. 224-226).

19 - Constitutions de 1817 (Cf. Annexe, CSR)

20 - BP 532 (14 avril 1817), au Grand Aumônier de France. "Dans le temps même où la France était en proie aux plus cruels malheurs en 1794..., quelques dames pieuses de la ville de Poitiers, prosternées au pied des autels dans un oratoire secret, se dévouèrent pour réparer tant d'outrages par l'adoration du Saint Sacrement. Peu à peu leur nombre s'augmenta..

Dès le commencement de cette institution naissante, je conçus le projet de former une congrégation destinée à répandre la foi, à propager la dévotion du divin Coeur de Jésus et du Sacré Coeur de Marie, à réparer, par l'adoration perpétuelle du Très-Saint Sacrement de l'Autel les outrages faits à la Majesté divine ..."

21 - BP 689 (16 mai 1821), Notice présentée au Nonce à Paris. "Cette Congrégation fut fondée en 1793... Elle a pour but de réparer par l'adoration perpétuelle les outrages faits au Coeur de Jésus par la malice des hommes. Aussi l'adoration perpétuelle du très Saint Sacrement de l'autel, le jour et la nuit, est établie en douze maisons de la Congrégation". (Cf. ASSCC. 1963, p. 238).

22 - Constitutions de 1825 (Cf. Annexe, CSR)

23 - Avis du Bon Père sur l'Adoration. "Une personne demanda au Bon Père des avis sur l'Adoration; en peu de mots il lui donna ceux-ci :

1- L'adoratrice est députée, déléguée par l'Église pour adorer, louer, remercier, réparer.

2- En vous vêtant du manteau, pensez qu'il est le symbole de l'ardeur avec laquelle vous devez vous présenter devant Dieu, comme Jésus-Christ devant son Père, couvert d'un manteau de dérision et de tous les crimes du monde dont il s'était chargé.

3- L'adoratrice doit adorer avec Jésus-Christ et par Jésus-Christ, réparer d'abord pour elle-même et pour tous les péchés qui se commettent dans tout l'univers, demander la conversion des pécheurs, la propagation de la foi, prier pour l'Église militante et pour l'Église souffrante, mais surtout donation entière de soi-même au Coeur de Jésus.

4- Cette dévotion, née sur le Calvaire, est sortie du Coeur même de Jésus percé sur la Croix après sa mort. Il demeura toujours ouvert pour être à chaque instant de notre vie un lieu de refuge et de pardon pour nos fautes, de consolation dans nos peines, d'encouragement dans nos faiblesses, un asile de paix dans nos troubles et nos frayeurs, enfin notre espérance à l'heure de la mort.

5- Le Coeur de Marie a été percé : c'est par cette voie que nous allons au Coeur de Jésus, qui n'a pas été percé mais ouvert parce que là est le lieu de repos, la source des eaux vivifiantes où l'âme prend ses délices, se désaltère, se fortifie, est inondée de grâces.

6- Elle (l'adoratrice) offre à Dieu, pour suppléer à l'insuffisance du nôtre, les sentiments d'adoration du Coeur de Jésus, qui dans cet auguste sacrement rend jour et nuit à son Père, par son état de victime, des honneurs dignes de lui.

7- Soyons en sa présence pénétrés d'un respect pareil à celui des Anges qui l'environnent. C'est le plus tendre des amis avec les âmes qui cherchent à lui plaire; sa bonté sait se proportionner à la plus petite des créatures comme à la plus grande. Ne craignez donc pas, dans ces conversations solitaires, de l'entretenir de vos misères, de vos craintes, de vos ennuis, de ceux qui vous sont chers, de vos projets et de vos espérances; faites-le confidemment et à coeur ouvert. Voyez, mon enfant, comme le saint homme Job épanchait son coeur; dans ses grandes épreuves il s'écriait : "Hélas, que de joie et de consolation céleste quand Dieu était en secret dans ma maison: quand le Tout-Puissant était avec moi".

8- Les dispositions éloignées pour mieux faire l'adoration sont :

1°) de parler peu aux hommes et beaucoup à Dieu, de retirer son esprit de toutes les créatures dont le trop de présence nous prive de celle du Créateur;

2°) Oter de son coeur toutes les affections qui prennent dans le coeur la place de Dieu, nous lient, nous tiennent parmi les objets sensibles et nous empêchent d'élever nos esprits aux choses invisibles et de faire prendre le vol à notre âme vers Dieu.

9- Pour obtenir ces grâces il faut avoir recours à Marie notre bonne Mère et à notre Ange gardien. Quand on a une fois trouvé Marie et par Marie Jésus et par Jésus Dieu le Père, on a trouvé tout; qui dit tout, n'exécute rien.

10-Ce n'est pas que celui qui a trouvé Marie par une vraie dévotion soit exempt de croix et de souffrances, tant s'en faut, il en est plus assailli qu'aucun autre parce que Marie, étant la Mère de douleur, donne à ses enfants quelques parcelles de sa bonne croix et leur obtient la grâce de les porter patiemment, à l'exemple de son Fils, et leur fait comprendre que pour être ami de Dieu il faut boire comme Jésus au calice d'amertume.

11-D'ailleurs, mon enfant, c'est Dieu qui apprend à prier. Inutilement diriez-vous à un pauvre : "Lorsque vous demandez l'aumône, servez-vous de telle ou telle expression". Le pauvre mendiant se présente chez le riche, frappe et dit seulement : "Je suis nu... j'ai faim.. j'ai soif..." Il oublie votre leçon. On lui tend la main. En se retirant, il bénit Dieu et promet de l'aimer parce qu'il l'a alimenté et désaltéré. De même devons-nous prier".

24 - P. Alexandre Sorieul, Conférence du 16.10.1845; cf. p. 47.

#### 4 - L'Eucharistie et l'Adoration

Dans les trente dernières années on s'est posé maintes fois la question : qui adore-t-on dans l'Adoration? Et la réponse n'a pas toujours été la même parmi les écrivains de la Communauté qui se sont occupés de sa spiritualité. Les uns disent que l'Adoration s'adresse au Christ présent dans l'Eucharistie; d'autres, qu'avec le Christ on adore le Père.

Si l'on étudie les textes de l'époque de la Fondation qui traitent d'une manière ou de l'autre de l'Adoration, on en trouve à première vue qui appuient l'une et l'autre opinion, mais la première chose qu'il faudrait se demander est s'ils obéissent à la même problématique que nos actuelles discussions. On peut avancer au moins une chose : l'idée sous-jacente à beaucoup de positions que la spiritualité, pour mieux se spécifier, devrait choisir entre les **[IV, p.154]** deux "objets" indiqués : la présence eucharistique ou la Trinité, est une optique totalement étrangère à l'époque que nous étudions.

Laissant donc de côté tout désir polémique, nous essaierons de reconstruire la pensée du P. Coudrin et de ses disciples, en commençant par la M. Aymer, à partir de la documentation que nous estimons bien représentée dans les textes que nous avons réunis.

Avant tout, nous rappelons cette évidence : ni le Fondateur ni ses disciples n'étaient théologiens, bien que le P. Coudrin ait fait de bonnes études; les circonstances providentielles l'amènèrent à travailler sur un plan étranger aux prétentions académiques.

La construction de l'esprit propre de la Communauté ne fut pas entreprise pour se distinguer des autres, mais pour enrichir une communion de vie aux valeurs évangéliques, à la vie du Christ. L'Adoration, comme les autres éléments de cet esprit, ne fut donc pas le fruit d'alchimies intellectuelles, mais surgit d'un atelier de vie chrétienne monté en pleine bourrasque révolutionnaire, sous le fouet de la persécution. Justement de ces circonstances et des valeurs de la communion dans la foi déjà étudiées est sortie une Adoration qui a un cachet propre.

**[IV, p.155]** Les documents dans leur ensemble sont du reste un témoignage du manque absolu de prétention académique de leurs auteurs, qui n'eurent souci ni de la rigueur du vocabulaire, ni de définir l'"objet matériel ou formel" de l'Adoration.

Ce qu'on tâche de reconstruire c'est un esprit commun, une recherche communautaire, une pratique où s'exprime la Communion dans la foi de la Communauté, qui se construit sans théoriser, artisanalement.

Pour nos besoins actuels il eût été utile que le Fondateur ou la Fondatrice, au moins dans un second moment, se soient arrêtés pour réfléchir, et nous aient laissé un petit manuel, mais nous ne l'avons pas et l'unique exposé des Fondateurs sur lequel on compte est celui des "Avis".

Cela supposé, venons-en aux textes collectionnés. Des 24 que nous avons rassemblés, 3 ne font pas mention de l'"objet"; 6 disent qu'on adore le St Sacrement; 13, qu'on adore le Sacré Coeur, dont 5 notent qu'on l'adore "dans le St Sacrement". Les deux derniers seuls parlent d'adorer le Père avec le Christ. Il est à noter qu'ils sont les textes les plus tardifs et aussi les plus étendus.

**[IV, p.156]** Il est indiscutable que les 22 premiers textes sont si sommaires pour ce qui regarde l'Adoration qu'on ne peut leur attribuer l'intention d'en exposer le sens pour la Communauté. Ils voulaient seulement signaler l'institution, abandonnant le dessein de l'exprimer adéquatement.

La diversité d'expression semble s'expliquer suffisamment par une espèce de négligence provenant de la tranquille possession, s'ajoutant à la complexité et à la richesse de la chose même. De toutes façons, elle ne semble pas due à des positions diverses, puisqu'elles se présentent dans la même personne et en des temps pas très distants.

En tout cas, il y a des indices que sous les formules que nous pourrions appeler "courtes", est cachée la conception des "longues", des textes 23 et 24. En effet, dès les premiers temps on avait la conviction que l'Adoration devait "retracer" la "vie cachée" du Christ, c'est-à-dire son existence entièrement tournée vers le Père. D'autre part, comme nous le verrons sous peu, l'Adoration est une "réparation", de sorte que par sa nature même, elle se réfère au Christ qui porte en son coeur comme une intention fondamentale de réparer devant son Père le péché des hommes.

A tout cela il faut ajouter que le fait même que l'on contemple dans l'Eucharistie la présence du "coeur" de Jésus, force nécessairement l'adorateur à "déboucher" dans le Père, puisque l'intérieur du Christ - car c'est cela son coeur - est présenté dans toute la littérature lue par la Communauté, comme totalement tourné vers le Père.

Bref, "évoquer" ou "imiter" la vie cachée du Christ, ou simplement son coeur, implique s'appropriier les attitudes du Christ "tourné vers le Père" et partant se tourner en lui vers le Père.

Qu'on lise et relise l'ensemble des textes avec cette conviction, on comprendra que la Communauté n'ait pas vu d'opposition entre les deux formules, mais qu'au contraire elle les considérait complémentaires.

Quelqu'un pourrait penser que la perspective d'aller avec le Christ au Père fut plus tardive, de l'époque des "Avis" et que postérieurement on a essayé d'assembler sans grande cohérence des éléments dont les rapports étaient très peu clairs dans les débuts. C'est exactement le contraire que nous suggère une phrase très brève mais très explicite du P. Coudrin dans son Règlement de 1797. Au paragraphe 5, lorsqu'il décrit les dispositions dans lesquelles chaque membre de la Communauté doit commencer le jour, il les résume : "En s'éveillant on entrera dans l'asile ordinaire (coeur de Jésus) pour l'adorer et le supplier de nous présenter à **[IV, p.157]** son Père". Ainsi s'expliquerait que le Fondateur n'ait pas vu de difficulté à unir les deux attitudes dans l'Adoration et cela dès les premiers jours de la Congrégation. En conclusion, d'après cette optique, dans l'Adoration coexistent les deux aspects : l'Adoration du Christ et l'Adoration, "avec lui et en lui" du Père.

Notre conviction est que de ces deux attitudes la première était la plus obvie et la plus facile à comprendre pour tous; aussi s'en est-on servi lorsqu'il s'agissait simplement "d'indiquer" l'institution communautaire, sans entrer en plus d'explications. Mais en réalité, quand il s'agissait de vivre ou d'expliquer tout le sens de l'Adoration, on accordait le plus d'importance à la seconde, à travers laquelle se réalisait "l'évocation" de la vie cachée du Christ et se traduisait en prière et en vie l'aspect "sacrifice" de la vocation de la Communauté. C'est quelque chose de semblable à ce que l'on faisait pour indiquer qu'on adorait le Coeur du Christ dans l'Eucharistie; souvent on le supposait et on disait simplement qu'on adorait l'Eucharistie <sup>(N.17)</sup>.

Pour qui aimerait étudier plus en détail le problème, nous renvoyons aux auteurs dont nous résumons très brièvement les positions.

Quelques-uns, à partir du P. Bernard Garric dans "Le Religieux des Sacrés Coeurs", considèrent l'Adoration, telle que la proposait le Fondateur, comme un culte qui se consomme et s'épuise dans l'adoration du Sacré Coeur de Jésus dans l'Eucharistie. Partagent aussi cette opinion le P. Gérald de Becker dans l'ouvrage cité et le P. Antoine van Bruggen <sup>(N.18)</sup>.

D'autres, comme le P. Prosper Malige, le P. Antoine Hulselmans et le P. Jean Kerrien, pensent que l'Adoration, telle qu'elle fut enseignée par le P. Coudrin, n'incluait pas seulement le Coeur de Jésus présent dans les Saintes Espèces mais qu'elle se terminait dans une participation au sacrifice que le Christ présente à son Père <sup>(N.19)</sup>.

Quant aux remarques que font aujourd'hui les théologiens à l'adoration de l'Eucharistie, le P. van Bruggen les résume dans son ouvrage, p. 130, et trois d'entre elles nous paraissent très fortes :

- qu'elle met l'accent sur des aspects secondaires de l'Eucharistie (la présence comme telle) au détriment des principales (Assemblée du Peuple de Dieu, Sacrifice du Christ);
- que l'intention même de l'"institution" vise à permettre la communion et non l'adoration;
- que la prière liturgique s'adresse au Père par le Christ, tandis que l'Adoration s'adresse au Christ sous les espèces.

Nous croyons qu'elles n'atteignent l'institution de notre Adoration congréganiste que si on l'entend de la première façon, mais qu'au contraire elles la purifient et la revalorisent, si on l'entend de la seconde <sup>(N.20)</sup>.

Avant de terminer cet article, il nous paraît intéressant - [IV, p.158] - de mentionner l'enseignement du P. Malige à propos du rapport de l'Adoration avec l'Eucharistie.

Par le sacrifice, immolation d'une victime, ou destruction d'une chose, pour proclamer le souverain domaine de Dieu, le sacrificateur ne se détruit pas lui-même, mais il mange la victime pour se mettre en communion avec elle et c'est ainsi que le sacrifice est consommé.

Dans le Sacrifice Eucharistique, le fidèle qui communie à la Messe mange le Corps et boit le Sang du Christ-Victime, mais tout ne finit pas là. Comme dans un banquet l'invité a mangé, mais ensuite il doit digérer ce qu'il a mangé. De même dans la Communion eucharistique. Seulement dans cette "digestion spirituelle" le communiant ne transforme pas l'aliment en sa propre chair; c'est l'inverse, celui qui a communiqué sera transformé dans le Christ.

Communier à l'esprit, à l'âme, à la divinité du Christ, c'est adopter son esprit et ses pensées, son coeur et ses affections de manière qu'on puisse arriver à dire : "Je ne vis plus, moi, c'est le Christ qui vit en moi" (Ga 2, 20).

Cet effort d'assimilation du Christ, pour ouvrir passage à sa vie en nous, c'est l'oeuvre de l'Adoration.

Mais pour compléter la pensée des Fondateurs, voyons l'article prochain sur la Réparation.

#### *§ 4 L'Eucharistie et l'Adoration.*

P. Prosper Malige, "La Vie spirituelle" (p. 260). "Après la Messe et dans la Messe, avec le sacrifice il y a le sacrement. A la rigueur, le sacrifice est entier dans la consécration ou l'immolation; cependant il n'aurait pas sa plénitude, sans la participation du prêtre au moins, au sacrifice, par le moyen de la communion, et la Messe obtient son plein effet quand les fidèles, unis au prêtre pour l'oblation, s'unissent encore à lui par la communion.

On sait que par le sacrifice, immolation d'une victime ou offrande d'une chose qu'on détruit, le sacrificateur, en son nom ou au nom de celui qui a offert la victime, proclame que Dieu, qu'il adore, est auteur, principe et souverain de la vie qui lui a été communiquée, et lui-même la répand en quelque façon devant sa majesté par la victime substituée.

Mais, s'il ne s'immole pas lui-même, s'il ne s'anéantit pas devant Dieu en témoignage de son absolue dépendance, il communie à la victime offerte, dont il mange une partie, et par là le sacrifice est achevé.

Dans le sacrifice eucharistique, le fidèle qui assiste à la Messe, mange aussi la victime offerte, communie au corps du Sauveur, et par là à son immolation, pour toutes les fins du sacrifice. De Jésus immolé et du fidèle qui communie, il ne se fait plus qu'un; et deux en un, par la Messe et la communion, ils offrent ensemble à Dieu, adoration, actions de grâces, propitiation, impétration.

Tout n'est pas fini encore. Par la communion sacramentelle, Jésus se donne au chrétien, corps, âme, divinité, il descend tout entier dans le Coeur du communiant; c'est lui qui, dans cet acte à deux, a la plus large part; le fidèle a fait peu de chose; tout ce qu'on lui demande, c'est de n'être pas indigne, mal disposé, de ne pas opposer un obstacle invincible à l'union qui se fait à la table sainte.

Comme dans un repas tout n'est pas fini quand le convive a pris la nourriture, qu'il doit ensuite la digérer, la transformer en sa propre substance, ce qui demandera de sa part un travail parfois laborieux; ainsi, dans la sainte communion, le fidèle, se retirant de la sainte table, doit digérer l'aliment divin qu'il y a pris; et, comme le terme de cette digestion spirituelle n'est pas, ainsi que dans la digestion corporelle, de transformer l'aliment en la substance de celui qui l'a pris, mais plutôt de transformer le fidèle qui a mangé au pain vivant dont il s'est nourri, la digestion spirituelle sera la transformation du fidèle communiant au Christ à qui il a communié, c'est-à-dire, comme parle Bossuet, la communion non plus seulement à la chair, au corps de Jésus, mais à son esprit, à ses affections, à sa volonté, à ses oeuvres; or, c'est à quoi beaucoup de chrétiens qui communient ne parviennent pas. Et cependant, tant qu'ils ne sont pas arrivés à ce point, le but de la Messe et de la Communion n'a pas été atteint. Que faut-il faire pour cela? Ce sera le travail silencieux, lent, quelquefois pénible de l'adoration.

Communier à l'esprit, à l'âme, à la divinité de Notre Seigneur, c'est prendre dans son propre esprit les pensées, dans son Coeur les affections de Notre Seigneur; c'est faire couler la vie spirituelle du Christ jusqu'au fond de l'âme, de sorte que désormais le fidèle puisse dire avec Saint Paul : Je vis, mais ce n'est plus moi qui vis, c'est Jésus qui vit en moi. "Vivo jam non ego, vivit vero in me Christus".

## 5 - L'Adoration, Ministère du Serviteur

Tenant compte de l'ensemble des documents, replacés dans leur contexte historique, et prenant comme base les "Avis sur l'Adoration", nous tâcherons de faire un résumé de leurs principales caractéristiques, dans la foi de la Communauté.

### a) Ministère d'Église

La première phrase du P. Coudrin dans ses "Avis" est nette et définitive : "L'adoratrice est députée, déléguée par l'Église".

Jamais l'Adoration ne fut considérée ce qu'on appelle d'ordinaire un "exercice spirituel", ayant pour but de développer telles virtualités de la personne, pour mieux la conduire à la perfection chrétienne individuelle.

Nous ne voulons pas suggérer par là que la pratique de l'Adoration ne produirait pas de grands effets de croissance spirituelle individuelle, car elle a toutes les aptitudes pour les produire, et peut-être supérieures à beaucoup des "exercices", mais il nous faut signaler que sa nature est entièrement ecclésia- **[IV, p.159]** le et communautaire et n'a pas d'arrière-goûts de discipline ascétique.

L'adoratrice (ou l'adorateur) occupe le prie-Dieu à une heure déterminée. Elle est là avant tout représentante de sa communauté, mais elle sait que derrière la Communauté il y a toute la Congrégation et au-delà toute l'Église, qui la veut et a besoin d'elle à ce moment.

Mais quand l'Église lui a-t-elle donné ce mandat? Immédiatement quand on lui assigna cette heure dans le règlement de la maison, mais en fin de compte le jour de la profession lorsqu'elle accepta sa consécration religieuse et son sacrifice en union avec celui du Christ; ce qui a été possible parce que l'Église, avec son approbation a fait sienne la Congrégation avec ses institutions, ses lois et sa mission.

### b) La Médiation du Serviteur

"En vous vêtant du manteau, pensez qu'il est le symbole de l'ardeur avec laquelle vous devez vous présenter devant Dieu comme Jésus-Christ devant son Père, couvert d'un manteau de dérision et de tous les crimes du monde dont il s'était chargé".

"(Elle) doit réparer d'abord pour elle-même et pour tous les péchés qui se commettent dans tout l'univers".

Par conséquent on assume l'Adoration comme en se revêtant du Christ spécialement dans sa médiation de Serviteur, obéissant jusqu'à la mort de la croix. Dans cette identification avec le Christ, l'adoratrice rencontre la véritable solidarité avec tous les pécheurs, avec tous les hommes, à commencer par elle-même, et elle se présente avec le Christ, par le Christ et comme le Christ devant son Père.

Naturellement, pareille attitude ne peut être purement rituelle et elle ne peut être improvisée sous peine de la changer en une formalité creuse. Il faut qu'elle découle d'une option prise au niveau de la vie. L'Adoration découle de la profession religieuse, par laquelle on a accepté le sacrifice du Christ et on s'est chargé de la croix, pour partir à sa suite, comme nous l'avons déjà vu.

Si nous avons dit que la profession est un sacrifice, l'Adoration est une offrande journalière de ce sacrifice, un effort de cohérence qui combat pour faire de toute la vie et de toute l'action apostolique une exécution de la volonté du Père. Elle est une actualisation et une confirmation de la profession, qui acquiert de plus en plus de force à mesure que la première option s'éloigne dans le temps.

La Communauté découvrit cette vocation, comme nous l'avons vu, dans les conditions de la Terreur et de la persécution et elle eut la conviction d'entrer profondément par elle dans le Coeur du Christ et celui de sa Mère, c'est-à-dire de communier intimement [IV, p.160] à leurs sentiments et desseins, à leur Amour.

D'un autre côté la Communauté, tandis qu'elle touchait du doigt la violence d'un cataclysme historique où l'on percevait l'impuissance humaine devant les débordements du mal, sentait que l'attitude du Coeur de Jésus, prophétisée en Isaïe et adoptée par le Sauveur lui-même depuis l'"ecce venio" jusqu'à la consommation de la croix, était l'unique réponse totale aux vrais besoins des hommes, de l'Église et du monde. Dans le sacrifice, l'Amour atteint tout son pouvoir rédempteur <sup>(N.21)</sup>.

Cette médiation est présentée par le P. Coudrin comme une mission très vaste qui embrasse les quatre buts classiques du sacrifice.

Elle est Adoration et Louange, et c'est là qu'elle a pris son nom, mais elle est aussi Action de Grâces pour tous les bienfaits et dons de Dieu.

Bien que peut-être l'aspect que l'on capta le premier et avec le plus d'intensité ait été celui de Réparation, c'est-à-dire de valeur satisfaisante. Les profanations et les scandales qui au 17<sup>e</sup> siècle avaient été grossis par la légende et l'imagination populaire, étaient devenus pendant la Révolution une cruelle réalité qui terrifiait, et faisait sentir l'actualité de toute la littérature de réparation, imprimée presque deux siècles avant.

Enfin elle est impétration, Demande pour tous les besoins personnels, et surtout ceux de la Communauté et de l'Église. Ici entrent dans l'Adoration toutes les "intentions" que l'on recommandait continuellement à l'Adoration. Rappelons les plus notables: la libération de Pie VII, prisonnier de Napoléon de 1809 à 1814; l'approbation de la Congrégation, de 1814 à 1817; les missions de Troyes et de Rouen, de 1820 à 1830; et après 1826, les Missions étrangères.

C'est cette valeur de médiation "impératoire" qui a suggéré en divers textes l'image de Moïse qui prie Dieu en tendant les bras vers le ciel, pour le succès de la bataille que livre Josué dans la plaine. Et ceux qui combattaient dans la plaine comptaient beaucoup sur cet appui derrière eux, comme on peut le voir particulièrement dans la correspondance des missionnaires <sup>(N.22)</sup>.

### c) Exercice du sacerdoce baptismal

"Elle (l'adoratrice) offre à Dieu, pour suppléer à l'insuffisance du nôtre, les sentiments d'adoration du Coeur de Jésus, qui dans cet auguste sacrement rend jour et nuit à son Père, par son état de victime, des honneurs dignes de lui" <sup>(N.23)</sup>.

Depuis les débuts, l'Adoration a été considérée comme la façon de "retracer" la vie cachée du Christ, c'est-à-dire sa vie de Fils "tourné vers le Père", qui dans son Coeur depuis l'"ecce



venio" a pris sa décision de sacrifice et qui dans sa gloire ne cesse pas sa médiation, car "il vit toujours pour intercéder en **[IV, p.161]** notre faveur".

Toute cette médiation dont nous avons parlé est rendue possible en vertu du sacerdoce baptismal dont parle St Pierre en sa première Lettre : "Vous êtes édifiés comme maison spirituelle pour un sacerdoce saint, pour offrir des sacrifices spirituels, agréables à Dieu par Jésus" (1P 2, 5), affirmation recueillie par Vatican II, dans Lumen Gentium, 10.

Cette identification avec le Christ, précisément dans son action médiatrice, amène celui qui adore à exercer son sacerdoce baptismal, à se faire co-offrant du Sacrifice du Christ moyennant l'Eucharistie et le porte à se dévouer lui aussi avec le Christ à l'Oeuvre de Dieu.

d) Par Marie et avec Marie

Nous avons vu en son lieu comment la profession religieuse était conçue comme un acte de dévotion aux Sacrés Coeurs. Quelque chose de semblable est à dire de l'Adoration. Par ce qui a été dit, nous avons déjà expliqué qu'elle puisse être considérée comme un acte de don de soi au Coeur du Christ, une espèce de renouvellement de la profession. Comme la "consécration" au Coeur de Jésus se réalisait à travers le Coeur de Marie, l'Adoration aussi doit être présentée avec Marie et par Marie. C'est le sens de la mention que fait le P. Coudrin de la "Dévotion aux Sacrés Coeurs" dans la parenthèse qu'il lui dédie dans ses "Avis",

## **6 - L'Adoration dans la vie personnelle**

En suivant toujours les "Avis", le P. Coudrin consacre plusieurs paragraphes aux pré-supposés personnels de l'Adoration.

Le premier point consiste en ce que l'adorateur doit se sentir pris par la présence de Dieu dans l'Eucharistie, et pénétré d'un respect qui l'associe aux Anges. La mission médiatrice, qui prolonge le sacrifice du Christ, cherche d'instinct la présence eucharistique pour se réaliser

Un deuxième point est la conscience d'être aimé de Dieu et du Christ, la réalisation de ce noyau profond de la foi théologique, qui nous donne un coeur semblable à celui du Christ, un coeur de fils.

Troisième point : la conscience de l'Amour de Dieu doit livrer passage à une confiance effective, qui ouvre le coeur au Père, dans le Christ : "Ne craignez pas ... de l'entretenir de vos misères, de vos craintes, de vos ennuis, de ceux qui vous sont chers, de vos projets et de vos espérances". C'est sans doute la réalité humaine qui doit être portée à l'Adoration, sans déguisements.

**[IV, p.162]** Le quatrième point est d'ouvrir le coeur à la joie d'avoir Dieu dans la maison de notre vie, et de savoir, comme le Saint Job, qu'il est "le Tout-Puissant".

Cinquième point : soigner les dispositions lointaines. C'est dire que l'Adoration ne s'improvise pas, mais qu'elle doit venir de la vie quotidienne, d'une vie de foi cultivée et devenue disposition permanente. Intéressant est le critère avec lequel il marque les dispositions éloignées, qu'il ramène à deux : a) "Parler peu aux hommes", "retirer son esprit" du trop de présence des créatures, qui nous prive de celle du Créateur. Il faut constater que c'est "l'excès" qui est à éviter et en tant qu'il nous prive de la présence de Dieu. Au plan de la conscience et de l'intelligence, les créatures tendent à remplacer Dieu jusqu'à en faire un étranger. Par contre, pour le chrétien il doit être "le Père". - b) "Oter de son coeur toutes les affections qui prennent dans le coeur la place de Dieu". La vie affective aussi exige un rééquilibre pour qu'on puisse vraiment adorer Dieu : il faut en arracher tout ce qui tend à se substituer à Dieu, et à s'emparer du coeur en maître absolu.

Sixième point : recourir à Marie comme garantie qu'on a tout trouvé.

Septième point : le dernier paragraphe des "Avis" est une observation qui semble connaturelle à l'esprit du P. Coudrin : "C'est Dieu qui apprend à prier". Inutile donc de s'embarasser de méthodes et de techniques d'oraison. L'important est de se transporter au plan de la foi, et de se présenter, dans toute l'humble vérité de notre vie, comme des mendiants, devant Dieu.

## 7 - La perpétuité

L'Adoration peut être "perpétuelle" dans la vie personnelle de chaque religieux, comme sa profession est perpétuelle, et parce que l'Adoration n'est après tout que la respiration d'une vocation de médiation avec le Christ, née à la profession. On comprend en ce sens ce que dit le rituel de la Profession : "Regarde avec bonté ce serviteur à toi (le nouveau profès), qu'il soit adorateur perpétuel du Coeur du Christ".

Dans le même sens parle le P. Alexandre dans le texte cité, où rappelant qu'il s'agit d'imiter la vie cachée du Christ dans notre vie intérieure, il termine en disant : "Ces dispositions ne doivent pas se borner au temps de l'Adoration, il faut les poursuivre et les maintenir dans son coeur durant tout le jour".

Mais quand on parle de l'Adoration Perpétuelle dans la majorité des textes, on ne fait pas allusion à cet esprit personnel mais à l'institution communautaire.

Jusqu'à présent nous avons parlé de l'esprit de l'Adora- **[IV, p.163]** tion, mais nous n'avons pas étudié les motifs de foi qu'avait la Communauté pour mettre en marche l'institution de l'Adoration perpétuelle, précisément comme "perpétuelle", c'est-à-dire se succéder au prier-Dieu nuit et jour sans interruption.

Le motif le plus ancien que nous rencontrons dans les documents est de l'époque de l'"Immensité" et se trouve dans la "Réponse à mon frère", de Gabriel de la Barre. Il consiste dans une évocation de la vie des "Saints dans le Paradis" qui "chantent perpétuellement le cantique de l'Agneau".

De ce premier motif naît un deuxième qui apparaît éparé en beaucoup de documents : une sorte de "consécration du temps" et du temps total, à travers la délégation d'un membre, qui assurera en permanence la prière, l'explicitation du sens de foi avec lequel tous travaillent.

Un dernier, c'est le besoin expérimenté dans le champ de l'apostolat, dès les jours de la Terreur, d'une intervention de Dieu pour que les choses aillent de l'avant. C'est un besoin "d'intercession perpétuelle" qui ne se sent pas honoré s'il n'y pas quelqu'un qui, comme Moïse, lève les bras au ciel.

Il n'est pas facile de faire un tableau exact du comportement historique des Fondateurs en ce qui se rapporte à l'établissement de "l'Adoration perpétuelle" dans la vie quotidienne des diverses maisons.

Il n'y a pas de doute que l'observance fidèle de l'Adoration suppose, non seulement l'abnégation des membres de la Communauté, mais certaines conditions de disponibilité des personnes, qui implique la limitation d'autres responsabilités.

Ainsi, dans les premiers rêves de la fondation, quand on imaginait les choses avant que surgisse la réalité, on pensait que l'Adoration Perpétuelle serait assurée par une "classe" spéciale tant chez les Frères que chez les Soeurs (Frères et Soeurs de Choeur) qui mèneraient une vie contemplative et pénitente plus accentuée, et qui laisseraient libres les autres membres pour l'apostolat de l'enseignement ou du ministère sacerdotal ou les travaux domestiques.

La réalité modifia plus tard le schéma rêvé. Les Frères n'eurent jamais assez de vocations de Frères de Choeur pour qu'ils puissent assumer seuls la mission communautaire. Pendant les dix-neuf premières années, on ne put organiser l'Adoration Perpétuelle dans aucune maison. Quand on l'organisa à Picpus en 1819, ce fut une exception, car les autres maisons avaient un excès de responsabilités apostoliques et un personnel très limité.

Dans les maisons des Soeurs les choses étaient différentes, avant tout parce qu'elles furent dès les débuts et malgré les décès, beaucoup plus nombreuses que les Frères. C'est ainsi que la responsabilité d'"assurer l'Adoration" tomba, dans les Constitutions de 1825, entièrement sur les Soeurs.

Cela ne veut pas dire qu'elle se réalisa sans de grands sacrifices. En effet, à mesure qu'alla se développant l'oeuvre de l'é- **[IV, p.164]** ducation et des internats, on dut y consacrer tout un

personnel, qui de fait devenait moins disponible, mais qui demeurait quand même toujours dans la maison, et pouvait assurer au moins les tours de jour.

De toutes manières, jamais chez les Soeurs ne se posa le problème de limiter l'Adoration, et en aucune de leurs maisons elle ne fut interrompue durant la période étudiée.

#### NOTES (N.1 à 23)

1 - Cf. Troisième Partie, chap. II.

2 - A. Mollien, "Adoration du Très Saint Sacrement", dans l'Encyclopédie "Catholicisme" de Jacquemet, Letouzey, Paris, 1948.

3 - Henri Bremond, Histoire littéraire du sentiment religieux en France, tome III; L. Cognet, La spiritualité moderne, dans Histoire de la spiritualité chrétienne, de L. Bouyer-Leclercq, Aubier, 1966.

4 - M. Dupuy, Bérulle, une spiritualité de l'Adoration, Desclée, Tournai, 1964.

5 - A. Molien, op. cit.

6 - H. Bremond, op. cit., t. IX, p. 210.

7 - Annales 1963, p. 224; A. Hamon, S.J., Histoire de la Dévotion au Sacré Coeur, Beauchesne, Paris, 1939.

8 - Voir aussi BP 192, 216, 1256, 1341, 2246.

9 - BP 42, 97, 145, 475, 479, 483, 520, 532, 537ter, 605, 739, 798, 897, 903, 985, 988, 1025, 1053, 1211, 1261, 1309, 1332, 1529, 1604, 2181, 2197, 2201, 2202, 2241, 2243, 2251, 2261, 2280, 2287, 2320.

10 - Sacré Coeur : BP 205, 216, 474, 520, 528, 533, 537ter, 897, 1025, 1211, 1604, 2149, 2181, 2242, 2251, 2261, 2280, 2287. - Cf. textes 4, 5, 6, 9; Majesté divine : BP 532, 985, 988, 1053, 2261.

11 - Réparation : BP 475, 520, 532, 533, 739, 798, 985, 988, 1053, 2261. - Cf. textes 4, 6, 9.

12 - HL, VBP 3; QqR 1, 60-63, 67-68.

13 - BP 903 (13.01.1824), à Sr Hilde Lacoste. - Articles pour la construction du procès informatif ordinaire en la cause de béatification du Serviteur de Dieu, le R.P. Marie-Joseph Coudrin, Louvain, Imprimerie des Pères des Sacrés Coeurs, n° 245.

14 - Troisième Partie, chap. III, 1.

15 - Le P. Jean Kerrien a écrit ces notes en 1976, après étude sur photocopie de l'original.

16 - P. Jean Kerrien, op. cit.; P. Antoine Hulselmans, Exposé historique sur le Chapitre préliminaire; P. Gérald de Becker, No [IV,165] tre Vocation d'Adorateurs.

17 - C'est le cas du titre même de la Congrégation, où elle est dite "Congrégation des Sacrés Coeurs de Jésus et de Marie et de l'Adoration perpétuelle du très Saint Sacrement de l'Autel". On a préféré ne pas répéter "et de l'Adoration perpétuelle du Sacré Coeur de Jésus dans le très Saint Sacrement de l'Autel"; ce n'est pas dire qu'on ne le pense pas.

18 - P. Garric, Le Religieux des Sacrés Coeurs, publié pour la première fois en français en 1898, avec des éditions en 1906, 1922 et 1938. Traduit en espagnol par le P. Carmelo Arbiol et édité en 1920, avec nouvelle édition en 1954; P. G. de Becker, Notre Vocation d'Adorateurs, édité dans "Etudes picpuciennes", Braine-le-Comte, 1950; P. Van Bruggen, Réflexion sur l'Adoration Eucharistique, dans "Etudes picpuciennes", Rome, 1968.

19 - P. Malige, La Vie Spirituelle, Lethielleux, Paris, 1911, t. III, p. 254ss; P. Hulselmans, Exposé historique sur le Chapitre préliminaire de la Règle de la Congrégation des Sacrés Coeurs, dans "Etudes picpuciennes; Braine-le-Comte, 1948; P. Jean Kerrien, Notre Spiritualité.

20 - Nous avons personnellement la conviction que cette différence d'interprétation de la pensée des Fondateurs est due presque exclusivement à un manque d'information sur l'histoire de la Congrégation, la biographie même des Fondateurs, et à un examen insuffisant des documents, de la part des partisans de la première opinion, défauts tous certes non imputables à leurs auteurs.

21 - Isaïe 52, 13; 53, 1-12; Ph 2, 5; He 10, 7.

22 - Cf. textes 6 et 9.

23 - Cette vie du Christ "dans l'Eucharistie" comme différente de celle qu'il mène auprès de son Père, est un thème fréquent dans les livres de piété des 17e et 18e siècles, par ex. Jacques Biroat, O.S.B., La vie de Jésus-Christ dans le Saint Sacrement de l'Autel, chez Couterot, Paris, 1668; Gérard de Ville-Thierry, La Vie de Jésus dans l'Eucharistie et la vie des chrétiens qui se nourrissent de l'Eucharistie, chez Damonville, Paris, 1752.

\*\*\*\*\*